

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

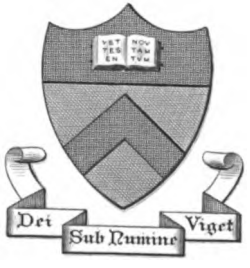
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue des bibliothèques et archives de Belgique

Digitized by Google

0500
.7632

Library of



Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES

DE BELGIQUE

Publiée par

L. STAINIER

ATTACHÉ A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

avec la collaboration de

O. GROJEAN

ATTACHÉ

A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

J. CUVELIER

SOUS-CHEF DE SECTION

AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME

et le Concours des principaux Bibliothécaires et Archivistes du Pays.

TOME II.

ANNÉE 1904.

DES PRESSES DE JULES LEHERTE-COURTIN A RENAIX.

Digitized by Google

OSU
.7632 L2(1954)

UNIVERSITY
LIBRARY
PRINCETON, N.J.

Digitized by Google

Table des Matières.

Bayot (A.) — La première partie de la chronique dite de Baudouin d'Avesnes 419.

Bemelmans (C.) — François Pieke et l'histoire de Notre-Dame de Laeken 109.

Bosmans (H.) — Sur un projet de bibliothèque centrale des Mathématiques à créer en Allemagne 211.

— Sur une soutenance de thèses, présidée par Jean Bernouilli, en 1701. 464.

Carlot (A.) — Le dépôt des archives de l'État à Namur 214.

Cuvelier (J.) — La réorganisation des archives en France 176.

— Répertoire méthodique des publications d'archives et de manuscrits . . . , . 404.

Da Cunha (X.) — Notice sur la Bibliothèque nationale de Lisbonne 452.

Des Marez (G.) — Notice sur les documents relatifs à Michel-Florent Van Langren (fin) 23.

Dubrulle (H.) — Inventaire des chartes de l'Abbaye de Saint-André-du-Cateau (1033-1300) 1, 124, 302, 371. 468.

Fairon (E.) — Le dépôt des Archives de l'État à Liége 34.

Grojean (O.) — La bibliothèque du chevalier de Theux de Montjardin 12.

— Le nouveau règlement organique de la Bibliothèque royale de Belgique 333.

Hodevaere (C.) — Le dépôt des archives de l'État à Mons. Aperçu des collections 268.

Matthieu (E.) — La Grammaire françoise de Jean Bosquet. 312.

JUL 23 1913 300035

Digitized by Google

Nelis (H.) — Le diplôme original de 1056 du Comte Baudouin de Flandre, pour l'Abbaye de St-Pierre-lez-Gand 456.

— Le manuscrit 757e des Archives générales du Royaume (Fonds des cartulaires et manuscrits. 364.

Poncelet (Alf.) — Quelques autographes précieux 349.

Stainier (L.) — Comptes rendus sommaires des séances de la Commission belge d'organisation du Congrès international pour la reproduction des Manuscrits, des Médailles et des Sceaux, 166, 264, 360.

— Congrès international pour la reproduction des Manuscrits, des Médailles et des Sceaux 83.

Contribution à la bibliographie des bibliographies (V-VII), 73, 157. 499.

— Le contrôle de la restitution des ouvrages donnés en lecture à la Bibliothèque royale de Belgique 253.

Sury (C.) — La Bibliothèque Grand-Ducale de la Cour à Darmstadt 459.

Tiberghien (A.) — Contribution à la bibliographie de M.-F. Van Langren. Documents existant à la Bibliothèque royale de Belgique 191.

Tourneur (V.) — Une médaille commémorative de la fondation de Bois-le-Duc (avec planche) . . . 85

Van den Gheyn (J.) — L'histoire du manuscrit 14602-6 de la Bibliothèque royale de Belgique . . . 171.

— Jean Du Fay et Jean de Masnuy. Notes bibliographiques 32.

— La provenance du manuscrit 6139-54 de la Bibliothèque royale de Belgique 296.

Vannerus (J.) — Le dépôt des Archives de l'Etat à Anvers. Accroissements de 1903 205.

Digitized by Google

Van Zuylen van Nyevelt (A.) — Le dépôt des Archives de l'Etat à Bruges. Aperçu des collections. 433.
Verriest (L.) — Aperçu des collections des Archives communales de Tournai 94.
Vincent (A.) — A propos du *Virgile* de Jean Reinart Grüninger, Strasbourg 1502 117.

Bibliographie. — I. *Comptes rendus.*

Bergmans (P.) — L'imprimeur libraire Joseph-Ignace Van Praet. 477.
Berlière (Dom U.) — Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum* des Archives vaticanes, au point devue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai 478.
Brassinne (J.) — Liste provisoire des ouvrages à consulter pour la rédaction des catalogues d'actes 238.
Brouwers (D. D.) — Histoire du Chapitre noble de Sinnich, de l'ordre de Saint Augustin 393.
Brown (J. D.) — Annotated syllabus for the systematic study of librarianship 317.
Bussemaker (Th) — Over spaansche en portugeesche archieven 483.
Catalogue de la Bibliothèque de la Commission centrale de statistique, t. II. 391.
Cauchie (A.) et Maere (R.) — Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre 392.
Cuvelier (J.) — Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du royaume 480.
Denise (L.) — Bibliographie historique et iconographique du Jardin des plantes 391.
Dubrulle (H.) — Documents tirés des Archives de l'Etat à Rome et concernant le diocèse de Cambrai 481.
Fruin (R.) — Het archief van prelaat en edelen van Zeeland . 319.
Fruin (R.) — Beschrijving eener verzameling oorkonden, voorkomende in het cartularium der heeren Van Borselen van Souburg 56.
Gand (Université de l'État) — Bibliothèque. Revues, journaux et recueils périodiques en cours de publication. Liste sommaire 50.
Haebler (K.) — Beiträge zur Kenntnis des Schrift-Buch-und Bibliothekswesens, H. XVII 389.
Hupp (O.) — Ein *Missale speciale* Vorläufer des *Psalteriums* von 1457 435.
Inventario dei codici superstiti greci et latini della Biblioteca nazionale di Torino 316.
Jahrbuch der deutschen Bibliotheken, herausgegeben vom Verein deutscher Bibliothekare, II, 1903 52.
James (Montague R.) — The ancient libraries of Canterbury and Dover 234.

Digitized by Google

JELLINEK (A.L.) — Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft. 316.
KNIPPING (R.) — Niederrheinische Archivalien in der Nationalbibliothek und dem Nationalarchiv zu Paris 481.
LALOIRE (E.) — Médailles historiques de Belgique, année 1903 . . 138.
— La médaille carte de nouvel an 138.
LIST (Subject) of works on electricity, magnetism and electro technics, in the library of the Patent Office 236.
LORIQUET (H.) et CHAVANON (J.) — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 139.
NELIS (H.) — Etude diplomatique sur le tabellionnage royal de Tournai au moyen-âge 318.
POLAIN (L.) — Catalogue du Musée Thomas Dobrée, t. II. Imprimés, première partie 135.
RECUEIL alphabétique et systématique de tous les journaux, revues et publications périodiques paraissant en Belgique . . . 390.
ROEBUCK (G. E.) and THORNE (W. B.) — A primer in library practice for junior assistants. 390.
SCHAEFER (H.) — Inventare und Regesten aus den kölner Pfarrarchiven 142.
SOEDERHJELM (A.) — Le régime de la presse pendant la Révolution française 54.
SORBELLI (A.) — La Bibliotheca capitolare della cattedrale di Bologna nel secolo XV. Notize e catalogo 134.
VAN DER LINDEN (H.) — Rapport sur une mission aux Archives de Berlin. Analyse des documents relatifs à l'histoire de Louvain et particulièrement à l'histoire de l'église de St-Pierre. 239.
VOULLIEME (E.) — Der Buchdruck Kölns bis zum Ende des fünfzehnten Jahrhunderts 236.
WARNOTTE (D.) — La question douanière en Angleterre . . . 477.
WINTER (G.) — Die Gründung des K. und K. Haus Hof-und Staats-Archiv, 1749-1762 57.
WOTQUENNE (A.) — Catalogue de la Bibliothèque du Conservatoire royal de Musique de Bruxelles 52.
YEAR-BOOK of the bibliographical Society of Chicago, 1902-03 . . 317.

Bibliographie. — II. *Revue des Revues.*

Archives (Comment désencombrer les) des préfectures et sous-préfectures, 487. — Archives (les) de l'Église réformée hollandaise en 1903, 63. — Archives en France (Projet de réorganisation des). — Archives (les) communales hollandaises en 1902, 63. — Archives de l'État en Hollande (le nouveau règlement des), 61. — Archives modernes, 486. — Archives nationales à Paris (la nouvelle salle des), 146 — Archives provinciales (de quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des), 212 — Archives (publicité des) en Hollande, 322. — Archivistes (éducation des), 323. — Archivistes hollandais (Thèses admises par l'Association des), 63. —

Digitized by Google

Bibliothèques d'autrefois (Van Hulthem), 240. — Bibliothèques françaises (quelques mots sur les) à propos de la réorganisation générale des Archives de France, 485. — Bibliothèque nationale (emprunts à la), 143. Bibliothèque de Suderlande, 60.

Carte (la plus ancienne) portant le nom Amérique, 485 — Chapitre de St-Vincent de Soignies (cartulaire du), 322. — Charité (la) St-Christophe au XIII^me^ siècle, 325. — Catalogues des Bibliothèques espagnoles (rédaction des), 241. — Charles-Quint et sa cour, 145 — Chiffres romains et chiffres arabes, 395. — Coster et l'invention de l'imprimerie, 321.

Documents cartographiques anciens dans les Bibliothèques allemandes, 396. — Droit de sceau pour les copies authentiques délivrées par les archivistes, 62, 323.

Ecole des chartes anglaise, 395.

Gravure sur bois (la renaissance de la) 58.

Illustration des livres au moyen-âge, 397. — Incendie de la bibliothèque de Turin, 241 320. — Incendie (l') dans les bibliothèques, 320. — Incunables (prix des) vendus en 1903, 320.

Malmédy (documents sur l'histoire de) (1792-93), 322. — Manuscrit attribué à Egide-Joseph Smeyers, 61. — Manuscrits (protection des), 395. Manuscrits des bibliothèques publiques (reproduction des), 319. — Matériaux sur lesquels on écrivait, 320. — Missions scientifiques (organisation), 324.

Obituaires belges (inventaire des), 145.

Presse (supplément à la bibliographie de la), 485

Reliures anciennes, 144.

Théofakkel (utilité de la) dans les commencements d'incendie, 321.

Chronique des Bibliothèques et Archives.

I. — *Bibliothèques.*

Alost, 63. — Athènes, 152.

Berlin, 491. — Bruxelles, 64, 147, 243, 325, 326, 398.

Chapelle-lez-Herlaimont, 488. — Christiania, 153.

Gand, 328 — Genève, 250. — Grenoble, 250.

Italie, 401, 492.

Liége, 247. — Liége (province), 490 — Limbourg (province), 490. — Londres, 401. — Louvain, 151, 249, 490.

Marbourg, 70.

Nantes, 492.

Paris, 153, 330, 492, 493. — Portugal, 330.

Rennes, 493. — Rome, 70, 153, 330, 494.

Saint-Louis, 154.

Tokio, 151. — Turin, 71, 401, 494.

Verviers, 69, 329.

Digitized by Google

II. — *Archives.*

Arlon, 488. — Bruges 398 — Bruxelles, 147, 328, 398, 399.
Dantzig, 491. — Dion-le-Val, 488.
Gand, 64, 65, 489. — Groningue, 330
Hasselt, 67. — Hollande, 491.
Liége, 67, 149.
Milan, 492. — Mons, 68, 151, 249, 329.
Namur, 491.
Paris, 153.
Rome, 494. — Rotterdam, 494.

Notes et Documents.

Accès du public aux rayons, 72. — Anderlecht (ordinaire de Saint-Pierre), 251.
Aquafortistes belges (Société des) 155. — Autographes précieux, 495.
Aveugles (bibliothèques pour), 331.
Bible de 36 lignes, 154. — Bibliothèque Pierpont Morgan, 154. — Bibliothèques circulantes de la Ligue de l'Enseignement, 496. — Brantôme (manuscrits de). 72. — Bréviaire Grimani, 72.
Dos des vieux livres, 402.
Ex-Libris (curieux), 493.
Gazette de Voss (2me centenaire), 497.
Index (Annual) to periodicals, 331.
Journaux (tirage des), 156.
Langue wallonne (dictionnaire de la), 332. — Langues celtiques (bibliographie des), 156. — Librairie française (catalogue), 402 — Livre moderne (exposition), 155. — Louis XVII (question), 495.
Manuscrit hollandais sur l'histoire de la Réforme religieuse, 495. — Manuscrits de La Tour d'Auvergne, 497. — Missions scientifiques (organisation), 494.
Papes (chronologie) 155. — Périodiques des bibliothèques suisses (répertoire), 331. — Publications scientifiques (diffusion), 495.
Racine (manuscrits de), 251. — *Revue bibliographique Roumaine*, 331.
Souvenirs (précieux) de voyage, 250.
Ventes Mueller et Fievez, 498.
Zola (Manuscrits de), 496.

Actes Officiels.

Bibliothèque royale. Conseil d'administration, 498.
Examen de candidat-bibliothécaire, 73.
Examen de stagiaire, 73.

Personnes citées dans les actes officiels:

Angenot (H.), 157. — Bacha (E.), 252. — Barthélémy (H.), 157. — Carlot (A.), 157. — Carton de Wiart, 499. — Cohen (G.), 252. — Collard (A.), 252. — De Breyne (E.), 499. — Defrécheux (Ch.), 252. — De le Court, 499.

Digitized by Google

De Limburg-Stirum (T.), 499 — Delstanche A.), 252. — De Tilly, 499. — De Walque (G), 499. — De Wulf (M.), 499. — Fétis (E.), 403. — Francotte, 499. — Gailliard (A.), 404. — Gevaert, 499. — Goffin (L.), 252. — Goovaerts (A), 404. — Gossart (E.), 499. — Houzeau de Lehaie, 499. — Hymans (H.), 403. — Kurth (G.), 499. — Lamy (Mgr.), 499. — Maton (J.), 252 — Mertens (L.), 252. — Paris (L.), 499. — Petit (J.), 403. — Van Bastelaer (R.), 499. — Van den Berghe (R. R.), 157. — Van den Schrieck (G.), 332. — Vincent (A.), 252.

Digitized by Google

Digitized by Google

INVENTAIRE DES CHARTES DE L'ABBAYE DE ST-ANDRÉ DU CATEAU. (1033-1300)

I.

Les archives de l'abbaye de St-André du Cateau, transportées lors de la Révolution aux Archives départementales du Nord, ont été relativement bien conservées. Sauf pour quelques périodes, elles semblent être complètes et leur conservation est d'autant plus précieuse que les cartulaires de St-André ne nous sont pas parvenus, bien qu'il en soit fait mention dans les diverses copies de chartes exécutées par les bénédictins au XVIII^e^ siècle et conservées dans le fonds Moreau à la Bibliothèque nationale. Malheureusement, ces archives ne sont pas classées. Le Glay en avait dressé un inventaire sommaire sur fiches qui se trouvent partagées entre les cartons 1 et 2 du fonds, mais ce travail est très incomplet, les dates sont souvent fausses et aucune identification n'a été faite.

J'ai entrepris la publication de l'inventaire des chartes du XI^e^ au XIII^e^ s. Ces chartes au nombre de 275 sont renfermées dans 4 cartons. L'ordre chronologique est assez bien observé, le premier carton contient les pièces de 1033 à 1200 ; le second de 1200 à 1220 ; le troisième de 1220 à 1250 ; le quatrième de 1250 à 1300.

Au moment où la Commission royale d'histoire a décidé la publication des actes des différents souverains temporels qui occupaient la Belgique actuelle, il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'utilité de cette publication. Puissent les divers fonds des archives ecclésiastiques du département du Nord être bientôt inventoriés ! Les historiens belges y trouveront de nombreux renseignements et M. Duvivier a montré déjà une partie des richesses qu'ils contiennent.

L'acte le plus ancien des archives du Cateau remonte à 1033, le premier acte en langue vulgaire est de 1222. On y rencontre 6 actes du XI^e^ s., 50 du XII^e^, 219 du XIII^e^. Parmi ceux-ci, on remarque plusieurs actes des comtes de Flandre et de Hainaut ; le plus ancien, de Philippe d'Alsace, date de 1180. Les chartes

Digitized by Google

apportent d'utiles contributions à la connaissance de la topographie surtout pour le Cambrésis et le Vermandois. Les noms qu'elles renferment permettent de compléter les données du *Cameracum christianum* de Le Glay et fixent plusieurs fois les liens de famille entre divers personnages. Enfin nous y trouvons relatée la création de certaines paroisses ainsi que le nom de plusieurs curés.

1. — **1033.** — *Datum indictione secunda, anno dominice incarnationis* MXXXIII, *anno domni Conradi regni* XI°, *imperii autem* VI°.

Diplôme par lequel l'empereur Conrad approuve la fondation d'une abbaye en l'honneur de St-André au lieu dit Péronne, devant le château Ste-Marie, et confirme à cette maison la possession de divers biens.

Copie authentiquée en 1683.

Miræus. — *Opera diplomatica,* t. I, p. 56. — *Codex donationum piarum,* p. 134. — *Notitia ecclesiarum Belgii,* p. 152.

Le Glay. — *Revue des Opera diplomatica,* p. 13.

Le Carpentier. — *Histoire généalogique de Cambrai et du Cambrésis,* t 11 preuves p. 6.

2. — **1046.** — *Actum Cameraci, anno dominicae incarnationis* MXLVI, *indictione* XIV, *regni vero Henrici anno* VIIII, *presulatus d. Gerardi* XXXVI.

Gérard, évêque de Cambrai, dote l'abbaye de St-André du Cateau.

Original en mauvais état. 1 copie du XVII^e^ s. sur parchemin, 4 copies sur papier dont une du XIV^e^ s.

Miraeus. — *Opera diplomatica,* t. I, c. XLV, p. 55. — *Notitia ecclesiarum Belgii,* p 153. — *Codex donationum piarum,* p. 149.

Le Carpentier. — *Histoire généalogique de Cambrai et du Cambrésis,* t. II, preuves p. 6.

Le Glay. — *Glossaire topographique de Cambrai et du Cambrésis,* p. 5, d'après un cartulaire de St-André. — *Revue des opera diplomatica,* pp 12-13.

Duvivier — *Recherches sur le Hainaut ancien,* N° 43 d'après la copie du XIV^e^ s.

Digitized by Google

3. — **1074.** — *Actum est autem hoc, anno ab incarnatione Domini nostri* MLXXIIII, *indictione* XII, *regni vero Henrici regis* XXIII, *presulatus d. Lietberti episcopi* XXIIII.

Lettre de Lietbert, évêque de Cambrai, constatant la cession de divers domaines à l'abbaye de St-André en échange de l'église de Romeries et d'une portion de la paroisse St-Martin.

Deux copies l'une du XVI^e^, l'autre du XVII^e^ s.
Duvivier. — *Recherches sur le Hainaut ancien,* N° 56.

4. — **1080.** — Date illisible, la partie inférieure du document étant endommagée.

Gérard II, évêque de Cambrai, reçoit de l'abbaye de St-André du Cateau l'autel de Boussu et lui cède en échange une rente de trois livres.

Duvivier. — *Recherches sur le Hainaut ancien,* p. 429, d'après le ms 32 des chartes et diplômes manuscrits (B. N.) qui diffère un peu de l'original.

5. — **1091.** — *Actum hoc Cameraci, anno dominice incarnationis* IXCI, *indictione* XIIII, *epactis* XXVIII, *concurrente* II, *anno presulatus domini Gerardi* XIII.

Gérard, évêque de Cambrai, accorde des privilèges à l'abbaye de St-André du Cateau et désigne l'abbé de ce monastère pour son vicaire et archichapelain en cas d'absence ou de maladie.

Original avec deux copies du XV^e^ s , une du XVI^e^, une du XVII^e^, une du XVIII^e^ s.
Le Glay. — *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis,* p. 19.

6. — **1079-1092.** — Sans date.

Diplôme de l'empereur Henri IV qui confirme les privilèges de l'abbaye de St-André et lui concède divers biens et alleux.

Copie authentiquée de 1683.

7. — **1121.** — *Actum Lauduni, anno dominice incarnationis* MCXXI, *indictione* XIIII, *epacta nulla, concurrente* V.

Barthélémi, évêque de Laon, déclare que Gui de Guise, de concert avec sa femme Adeline et sa mère Ada, concède, moyen-

Digitized by Google

nant certaines conditions, à l'abbaye de St-André l'avouerie de Benin (Benay) et de plus le droit de vinage sur Guise et Lesquielles (Lesquières) (1).

Original muni d'un sceau enfermé dans une boîte de fer blanc.

Du Chesne. — *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, preuves p. 52.

8. — **1126, 24 novembre — 1127, 9 juin.** — *Actum est hoc apud Avesnas, anno dominice incarnationis* MC° XX° VI°, *indictione* IIII°, VIII *kalendas Decembris, confirmatum vero Cameraci,* IIII *idus Junii.*

Lettres de Burchard, évêque de Cambrai, constatant que Gossuin d'Avesnes a restitué au monastère de St-André l'avouerie du village d'Audregnies (2).

Original où restent les attaches d'un sceau. Copies du XVI^e^ et du XVII^e^ s. portant « nonas Junii »

Duvivier. -- *Actes et documents anciens*, p. 268 d'après la copie, il porte « nonas. »

9. — **1132, 5 avril.** — *Signata est autem et firmata hec adstipulatio in capella Sancte Marie, nonas aprilis, anno Domini Christi* ICXXXII°, *indictione* X^a^, *anno presulatus domni Lietardi* II°, *regnante Domino nostro Jesu Christo. Amen.*

Liétard, évêque de Cambrai, témoigne que Gérard, prévôt de l'église Notre-Dame et gardien de la maison dite Tour Ste-Marie au Cateau, a cédé à l'abbaye de St-André la moitié du droit de tonlieu audit Cateau ainsi que son alleu de Wasvillers (3) et sa dîme d'Ostrilgies.

Original muni des attaches d'un scel. Copie collationnée du XVIII^e^ s.

10. — **1138.** — *Anno dominice incarnationis* MCXXXVIII, *presulatus domni Nicholai anno* III°.

Adam, abbé de St-André, déclare avoir concédé à perpétuité à un clerc nommé Robert de la chapelle de Ste-Aldegonde, l'autel de Mainrieux (4) moyennant XXII sols de rente annuelle.

Chirographe non scellé.

(1) Ces deux localités sont dans l'Aisne, canton de Guise.
(2) Département du Nord, arrondissement d'Avesnes, ou Audregnies dans le Hainau belge.
(3) Village disparu entre Pommereuil et Montay, arrondissement de Cambrai.
(4) Mairieux, arrondissement d'Avesnes.

Digitized by Google

11. — **1139.** — *Actum incarnationis dominice anno* MCXXXVIIII *apud Faram in aula sua.*

Lettre d'Enguerrand de la Fère qui accorde à l'abbaye de St-André exemption du droit de vinage pour tout vin provenant du pays de Laon.

Original scellé. — Copie du XIII^e^ s., autre copie sur parchemin avec traduction française du XV^e^ s. — Sur le même parchemin est copié un acte de 1167.

Du Chesne. — *Histoire généalogique des maisons de Guise* etc. preuves p. 338.

Le Carpentier. — *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, p. 19.

12. — **1139, 17 novembre.** — *Datum Laterani*, XIIII *kalendas Decembris, indictione* III^a^, *anno dominice incarnationis* MCXXXVIIII, *pontificatus vero d. Innocentii secundi Pape, anno decimo*

Innocent II confirme les biens et possessions de l'abbaye de St-André.

Copie moderne sur papier.

13. — **1142** — *Actum anno incarnati Verbi* MCXLII, *indictione* V, *presulatus domni Nicolai episcopi* V.

Adam, abbé de St-André, cède à Guédric, abbé de Liessies, un alleu situé à Fontaine au Tertre en échange d'une dîme au territoire de Briastre.

Chirographe où restent les attaches d'un sceau.

Le Glay. — *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. 44.

14. — **1142**. — *Actum anno incarnati verbi* MCXLII.

Gui, prévôt, et Gérard, doyen du chapitre de N. D. à Cambrai, accordent à l'abbaye de St-André l'autel de Basuel (1) avec ses dépendances.

Copie authentiquée de 1709.

15. — **1145, 28 février.** — *Datum trans Tiberim*, II *kalendas Martii, indictione* VIIII, *incarnationis dominice anno* MCXLV, *pontificatus vero d. Eugenii* III *Pape anno secundo.*

(1) Basuel, arrondissement de Cambrai.

Digitized by Google

Eugène III confirme nominativement tous les biens, domaines et droits du monastère de St-André.

Copie moderne sur papier.

16.— **1153.** — *Actum Lauduni, anno incarnati Verbi* MCLIII.

Gauthier, évêque de Laon, constate le don de la terre de Cohayon (1) fait à l'abbaye de St-André par Guillaume, chanoine de St-Jean du Bourg, et Gui du Val.

Chirographe scellé portant en division les mots : Pax Domini sit semper vobiscum.

17. — **1154-1159, 25 avril.** — *Datum Laterani,* VI *kalendas Maii.*

Bulle du pape Adrien autorisant l'abbaye de St-André à défricher les bois de ses propres alleux.

Original non scellé.

18. — **1159.** — *Actum tempore predecessoris nostri bone memorie d. Bartholomei episcopi et recognitum Lauduni in presentia nostra, anno incarnati Verbi* MCLVIIII.

Gauthier, évêque de Laon, certifie que deux frères Guillaume et Herbert ont donné à l'abbaye de St-André la terre qu'ils possédaient *apud Taxiacum* (2) moyennant certaines conditions, notamment une redevance de 6 galetots de froment.

Chirographe muni des attaches du sceau.

19. — **1160.** — *Actum anno incarnati Verbi* MCLX.

Gauthier, évêque de Laon, constate que Enguerrand de Roisi, de l'aveu de sa femme Liégarde, de ses frères Gillebert et Milon, a donné à l'abbaye de St-André la terre labourable de Tassigny à tenir, moyennant le terrage perpétuel de la septième gerbe.

Original muni des attaches du scel.

20. — **1161.** — *Hec autem gesta sunt anno ab incarnatione Domini* MCLXI, *concurrente* VI, *epacta* XXII.

(1) Cohayon près Laon.
(2) Peut-être Tassigny près Ribemont.

Digitized by Google

Clarembaud, abbé d'Hautmont, reconnait que son abbaye a vendu à celle de St-André un alleu qu'elle possédait à Basuel.

Chirographe où pendaient deux sceanx.

Fragment dans DEVILLERS, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 155. — *Bulletins des séances du cercle archéologique de Mons*, 2e série, p. 154.

21. — **1162.** — *Actum in camera episcopi apud Castrum, anno incarnati verbi* MºCºLXIIº.

Nicolas, évêque de Cambrai, mentionne un accord survenu entre lui et l'abbaye de St-André au sujet de biens situés à Basuel et Béthencourt.

Original sans scel.

22. — **1142-1164.** — Sans date.

Cession faite par Adam, abbé de St-André, à l'abbaye d'Eaucourt de l'autel de Ligny moyennant une redevance annuelle de trois marcs d'argent.

Chirographe original où pend une attache de sceau.

23. — **1167.** — *Actum anno incarnationis dominice* MCLXVII *apud Villam Noveant Abbatis.*

Lettre de Raoul de Marle qui exempte du droit de vinage les vins que l'abbaye tire du pays de Laon pour son usage.

Original en mauvais état muni d'un petit scel enfermé dans une boîte en fer blanc.

Copie de XIIIe s. — Autre copie sur parchemin avec traduction française du XVe s.

24. — **1168.** — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXVIII.

Acte par lequel Adam, abbé de St-André, déclare que son abbaye a cédé à celle de Bohéries (1) toute la dime dont elle jouissait à Audregnies.

Chirographe original scellé de deux sceaux.

Copie simple sur papier.

(1) Hameau, commune de Vadencourt (Aisne).

Digitized by Google

25. — **1169**. — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXVIIII, *Petri vero electi* II°.

Lettres d'Adam, abbé de St-André, qui constate la cession effectuée par un prêtre nommé Furnon, d'une terre provenant de Hunon de Marcoing et de Novale sur le territoire de Wasvillers moyennant certaines conditions exprimées dans l'acte.

Original muni des attaches d'un sceau

26. — **1169**. — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXVIIII.

Lettre de Pierre, évêque de Cambrai, certifiant sur dire de témoins que Werric d'Audencourt concède à l'abbaye de St-André le tiers de sa dime audit Audencourt et deux parts de celle d'Inchy, le tout moyennant certaines conditions de redevances.

Original où reste une double queue de parchemin.

27. — **1169**. — *Actum anno Verbi incarnati* MCLXVIIII.

Lettre d'Adam, abbé de St-André, touchant l'acquisition de certains biens situés à Fontaine et à Wasvillers.

Copie authentiquée de 1709.

28. — **1170** — *Anno Verbi incarnati* MCLXX.

Hugues de Lambres, d'accord avec sa femme Elisabeth et ses fils Hugues et Etienne, remet à l'abbaye de St-André, moyennant une somme de 21 livres, l'obligation de lui fournir tous les ans un épervier.

Original où restent les attaches du sceau.

29. — **1173**. — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXXIII.

Adam, abbé de St-André, du gré de son abbaye, cède à l'église St-Martin de Laon la terre possédée par St-André à Omoncourt (1) moyennant une redevance annuelle de froment.

Chirographe où pendaient deux sceaux dont un seul persiste.

(1) Commune de Couvron dans l'Aisne.

Digitized by Google

30. — **1178**. — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXXVIII.

Gérard, abbé de St-Pierre d'Honnecourt, approuve l'acquisition faite par l'abbaye de St-André d'une terre provenant de Jean Faber de Maretz et tenue du monastère d'Honnecourt.

Original dont le scel est perdu.

31. — **1179, 4 mai**. — *Datum Laterani*, . . . IV *nonas Maii, indictione* XII^a^, *incarnationis dominice anno* MCLXXIX, *pontificatus vero domini Alexandri Pape tertii anno* XX.

Alexandre III confirme les biens et revenus de l'abbaye de St-André.

Plusieurs copies modernes sur papier.

32. — **1182-1180.** — Sans date.

Mavide, prévôte, donne à l'abbaye sa terre sous Loisi moyennant un cens annuel de 4 galetots de froment et autant d'épeautre.

Double chirographe non divisé

33. — **1180**. — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXXX.

Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, prend sous sa protection les biens de l'abbaye situés en Vermandois.

Original muni d'un sceau fruste

34. — **1180**. — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXXX.

Adam, abbé de St-André, accorde quatre mencaudées de terre à trois hommes de Bousies : Evrard, Gérard et Simon.

Original dont le scel est perdu.

35. — **1181**. — *Actum dominice incarnationis* MCLXXXI.

Roger, évêque de Cambrai, termine un différend entre lui et l'abbaye de St-André au sujet de divers autels et du bois de Wattignies.

Chirographe original muni d'un reste de sceau. 2 Vidimus notariés du XIV^e^ s. avec la date 1180, un du XVII^e^ s. avec la date 1164.

Le Glay. — *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, reproduit p. 50 la copie du XVII^e^ s. et p. 70 la copie du XIV^e^.

Digitized by Google

36. — **1181.** — *Actum anno Domini* MCLXXXI.

Concordat entre les religieux de St-André et les chanoines d'Arrouaise pour régler leurs droits respectifs à Basuel.

Chirographe original.

37. — **1132-1182.** — Sans date.

Transaction entre Adam, abbé de St-André, et Alard de Preumont qui cède à l'abbaye le quart des dimes sur Fourmies et un petit terrain attenant à la maison des ladres de Marest.

Chirographe original.

38. — **1185.** — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXXXV.

Anfridus, abbé de Claire Fontaine, et B., abbé de Bucilly (1), choisis comme arbitres, règlent un débat entre l'abbaye de St André et Watier de Bousies.

Original dont les deux sceaux ont disparu.

39. — **1185.** — *Actum ab incarnatione Domini anno millesimo centesimo* LXXXV.

Roger, évêque de Cambrai, déclare que Henri de Villers et Mathieu, son fils, ont cédé à l'abbaye de St-Aubert tout ce qu'ils possédaient de la dime de Villers-Outreau.

Original.

40. — **1185.** — *Anno dominice incarnationis* MCLXXXV.

Guillaume, archevêque de Reims, cardinal légat, confirme les lettres d'Alard, évêque de Cambrai, touchant la concession de divers autels, de la justice de Basuel, etc. à l'abbaye de St-André.

Original auquel pend un sceau fruste.

41. — **1186.** — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXXXVI.

Eudes, abbé de St-André, accorde à Watier du Mesnil, archidiacre de Cambrai, la dime de Catillon moyennant un cens annuel de 10 sols cambrésiens.

Original dont le scel manque.
Copie authentiquée sur papier.

(1) Abbayes des diocèses de Soissons et de Laon.

Digitized by Google

42. — **1186.** — *Actum anno incarnationis dominice* MCLXXXVI.

Robert, abbé de Fesmy, cède à l'abbaye de St-André le moulin de Békerel, situé à Basuel, moyennant un cens de 6 muids de froment mesure du Cateau.

Original dont le scel est enfermé dans une boîte en fer blanc.

43. — **1186.** — *Actum anno Verbi incarnati* M°C°LXXX°VI° *presulatus vero nostri* IX°.

Roger, évêque de Cambrai, approuve les dons faits à l'abbaye de St-Nicolas en Arrouaise par ses prédécesseurs Liétard et Nicolas et confirme des accords survenus avec l'abbaye du Cateau et avec le prêtre d'Ors.

Original scel perdu.

44. — **1186.** — Sans date.

Eudes, abbé de St-André, accepte la cession faite par Robert, abbé de Fesmy.

Copie sur papier.

45. — **1187.** — *Actum apud Gusiam, anno incarnati Verbi* MCLXXXVII.

Renier de Guise déclare que son neveu Renier de Monceux a remis à l'abbaye de St-André le vinage de tout vin que ladite abbaye tirait de Laon pour son usage.

Original dont le scel est enlevé.

(*A suivre*) HENRY DUBRULLE.

Digitized by Google

LA BIBLIOTHÈQUE DU CHEVALIER X. DE THEUX DE MONTJARDIN.

Il n'est pas de bibliophile, de bibliothécaire, d'archiviste, d'historien ou d'érudit belge qui ne connaisse, au moins de nom, la magnifique collection de livres et de manuscrits rassemblée par feu M. le Chevalier de Theux. Au moment où elle vient de disparaître, il convient que nous lui donnions un dernier souvenir, en même temps que nous gardons une pensée reconnaissante à celui qui l'avait formée.

Marie-Georges-Théodore-Xavier de Theux de Montjardin, était né à Saint-Trond, le 23 septembre 1838. De bonne heure, il s'intéressa aux productions de notre typographie nationale et il rechercha les livres anciens. En 1863, il fondait la *Société des Bibliophiles liégeois ;* en 1866, la *Société des Bibliophiles de Belgique,* dont il fut président jusqu'à sa dissolution, vingt ans plus tard. Il appartenait à une ancienne famille du pays de Liége (1) : l'attachement au pays natal qui était de tradition parmi les siens (2), le poussa à recueillir tous les ouvrages sortis des presses liégeoises et les manuscrits ou documents relatifs à l'histoire du pays de Liége. Il forma ainsi, au prix de patientes recherches et de grands sacrifices, une des plus riches et des plus précieuses bibliothèques d'histoire locale qui aient jamais été faites.

La curiosité de M. de Theux était éclairée. C'était un profond connaisseur en matière d'historiographie et de typographie ancienne. Nous lui devons la *Bibliographie liégeoise* (3), œuvre d'une érudition solide et qui restera un des plus beaux monuments élevés par un fils pieux à la « petite patrie » : on suit, dans ce livre, tout le mouvement au jour le jour de l'acti-

(1) V. *Annuaire de la noblesse belge* 1849, p. 215 ; 1855, p. 150 ; 1898, IIe partie, p 2286. Cf Joseph de Theux, *Histoire de la seigneurie de Montjardin et de la Porallée miraculeuse.* Bruxelles, Gobbaerts, 1869 1 vol. in-4°, 3 ff., 102 pp., fig. et 2 pl.

(2) Cf Joseph de Theux. *Le chapitre de St-Lambert à Liége.* Bruxelles, Gobbaerts, 1871-1872, 4 vol in-4°.

(3) *Bibliographie liégeoise.* Bruxelles, Olivier, 1867. 2 vol. in-8°. — 2e édition. Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1885. 1 vol. in-4°.

Digitized by Google

vité intellectuelle de Liége. A part cet ouvrage capital, M. de Theux a peu publié (1) et ses trop rares écrits se rapportent, tous, à ce qui était la passion et le charme de sa vie : l'histoire de la vieille cité mosane.

De cette histoire, il avait rassemblé une foule de documents inestimables.

Parmi les productions typographiques, il possédait, pour ne citer que les principales, les œuvres de Jean le Polit, Remacle Mohy, J.-B. de Glen, Breuché de la Croix, Baron de Waleff; les Bréviaires, Missels, Ordinaires et Statuts synodaux des XV^e^ et XVI^e^ siècles pour le diocèse de Liége ; la plupart des impressions de G. Morberius ; un exemplaire unique des *Délices du Pays de Liége*, avec 213 dessins de Remacle Leloup dont 76 inédits. Sa bibliothèque comptait près de huit cents ouvrages imprimés à Liége et dans la principauté, ou intéressant à divers titres le pays de Liége.

Elle n'était pas moins riche en fait de manuscrits, à ce point qu'on a pu dire « qu'il ne paraît pas avoir existé au XIX^e^ siècle de collection aussi importante pour l'historiographie de l'ancien pays de Liége ». (2) Elle comprenait, en effet, environ deux cents manuscrits dont quelques-uns de toute première valeur. Y sont représentés les principaux chroniqueurs liégeois : Hariger, Anselme, Jean d'Outremeuse, Hemricourt, Zantfliet, Adrien d'Oudenbosch, Henri de Merica. A côté d'eux on trouve une

(1) La chevalerie hesbignonne au XIV^e^ siècle. (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, V. (1862), pp. 245-258). — Almanach et prognostication de l'an de Nostre Seigneur Jesu Christ MDLII. (*Ibid.* V., pp. 305-307). — Recueil héraldique des bourgmestres de Liége (1788-1794). Liége, Carmanne, 1863, 1 vol. in-f°, pp. 285-342, blasons. [Fait suite au *Recueil héraldique* d'Ophoven. Liége, 1783, in-fol., 284 pp.] — Le baron de Walef. [Publication d'un factum inédit de ce dernier] (*Le Bibliophile belge*, I, (1866), pp. 412-425.) — Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liége. Liége, Grandmont-Donders, 1878, in-8°, 78 pp. (*Société des Bibliophiles liégeois*). [Supplément au volume publié sous ce titre par Ulysse Capitaine en 1868]. — Nouveaux mélanges historiques et littéraires. (Œuvres inédites du baron H. N. de Villenfagne d'Ingihoul, publiées par X. de Theux. Liége, Grandmont-Donders, 1878, in-8°, 284 pp. Portrait. (*Société des Bibliophiles liégeois*). — Les Délices du Pays de Liége et leur éditeur Pierre Lambert de Saumery. (*Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, I (1882), pp. 207-239).

(2) *Archives belges*, 25 février 1903, n° 56.

Digitized by Google

quarantaine de chroniques, qui s'échelonnent du XV^e^ au XVIII^e^ siècle et dont plusieurs portent les noms des maitres de l'érudition liégeoise, les Méan, les Louvrex et les Van den Berch. On rencontre encore un recueil d'épitaphes et un travail sur le chapitre de Saint-Lambert par Hinnisdael, un cartulaire de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, un important obituaire de l'église Sainte Croix, une chronique de l'abbaye de Saint-Trond, des records scabinaux de Liége, quatorze paweilhars. Si l'on y ajoute un grand nombre de recueils hagiographiques, liturgiques, héraldiques et juridiques, l'on aura une idée sommaire, encore qu'imparfaite, des richesses bibliographiques que M. de Theux avait minutieusement amassées. (1)

On comprend dès lors, quelle émotion s'empara du monde des travailleurs et des historiens belges, à la mort de M. de Theux survenue à Bruxelles le 13 décembre 1896. Allait-on laisser se disperser une collection de cette importance, telle qu'on ne pourrait en refaire de semblable à l'avenir ? Le Gouvernement paraissait disposé à en faire l'acquisition : c'eût été une splendide aubaine pour l'Université de Liége, où il semblait que la bibliothèque de Theux dût prendre place à côté de la bibliothèque Wittert et du fonds Ulysse Capitaine. Malheureusement, les négociations ouvertes avec les héritiers du savant bibliophile n'aboutirent point. On annonça que la bibliothèque de Theux allait être livrée au feu des enchères. Cette nouvelle mit de nouveau en émoi nos historiens. « Il nous reste l'espoir, disaient les *Archives belges*, que le Gouvernement fera tout son possible pour que tant de précieux documents ne prennent pas le chemin de l'étranger et n'aillent pas enrichir, au détriment de la Belgique, le *British Museum* ou même quelque bibliothèque américaine. L'occasion est unique peut-être pour notre pays, de rentrer en possession d'un trésor scientifique de cette valeur et la postérité ne lui pardonnerait pas de l'avoir laissé échapper ». (2)

(1) En dehors de la bibliothèque proprement liégeoise et des manuscrits, il faut mentionner un certain nombre d'ouvrages, notamment une relation des fêtes célébrées par Charles Quint à Bruxelles en 1516 et les poésies complètes de Martin Noizet, curé de Custine.

(2) *Archives Belges*, 25 mai 1903, n° 136.

Digitized by Google

Que les amis de notre passé se rassurent. Cet appel a été entendu. En vue de la vente le Gouvernement a alloué un subside extraordinaire de 12000 francs, la ville de Liége une somme de 7000 francs. Sans doute, il faut déplorer que la bibliothèque de Theux n'aille pas *toute entière* enrichir nos dépôts nationaux : ce qui confère à des collections de l'espèce une part de leur valeur, c'est qu'elles forment un ensemble, un bloc; que la collection s'émiette, chacun des ouvrages qui la composent, pris individuellement, perd de son importance et, surtout, c'est le travail de toute une vie qui devient inutile, le fruit de recherches estimables et pénibles qui est anéanti. Mais, en revanche, nous devons nous féliciter que les documents les plus considérables, livres et manuscrits, deviennent la propriété de nos grandes bibliothèques publiques. Bien rares et bien peu intéressants sont, en somme, ceux qui leur échappent.(1)

La vente a eu lieu à Gand, du 21 au 27 novembre 1903, sous la direction de M. le libraire C. Vyt. Elle a été suivie par un grand nombre d'amateurs. Nous citerons : MM. Cogels, Daniels, De Backer, de Behault, de Theux, de Trooz, Gendebien, Naveau, Ophoven, Six, Schroupen, Van Zuylen et A. Willems ; parmi les libraires : MM. Gruel et Rahir de Paris ; Rosenthal, de Munich ; Leleu, de Lille ; Schmidt, de Maestricht ; Deman et Lamertin de Bruxelles ; Davister, de Verviers ; Gothier, de Liége. Le Gouvernement était représenté par MM. Fr. Van der Haeghen et J. Van den Gheyn ; la ville de Liége par M. V. Chauvin.

En général, les enchères n'ont guère été élevées. Plusieurs manuscrits n'ont pu arriver qu'avec peine à un prix sensiblement inférieur à celui qu'ils avaient été payé (2).

Le prix le plus considérable a été atteint par un petit livre d'heures en latin, *Preces piae* (n° 824 du catalogue). C'est un petit manuscrit in-12 sur vélin, de la fin du XIV^e^ siècle, orné de 25 miniatures sur fond d'or exécutées avec finesse (14

(1) Le Jean d'Outremeuse, le Zantfliet, la chronique de Saint Trond ont été acquis pour la Bibliothèque royale de Belgique ; le Hinnisdael pour la bibliothèque de Liége. Presque toutes les chroniques dites vulgaires l'ont été par la ville de Liége.

(2) Cf. n^os^ 596, 924, 925, 938.

Digitized by Google

grandes et 11 petites) et de 200 lettres initiales à sujets. Il compte 200 feuillets et est muni d'une reliure ancienne en veau brun. (1) Il a été payé 5700 francs par le libraire Gruel. (2)

Parmi les imprimés, nous signalerons particulièrement un magnifique exemplaire des *Délices du païs de Liége* de Saumery (3) acquis par M. Ophoven pour 720 francs. Une suite de 213 dessins originaux de Remacle Leloup, dont 137 ont servi à décorer cet ouvrage, a été payée 1020 francs (4).

Voici les principaux numéros du catalogue :

9. — *Tableau historique des malheurs de la substitution,* par M. D'ACHÉ. A Voroux-Goreux, chez l'auteur, Julliet (sic) (1809-1812). 5 tomes en 6 vol. in-8°, dem mar., dos orné, non rog. 50 fr. de Theux.

V. X. DE THEUX. *Bibliographie liégeoise*, 2e édit. (1885), col. 1461.

18. — *Le petit almanach de poche pour 1743* (rel. soie blanche, ornem. en fils dorés) *et pour 1759* (rel. soie verte, ornem en fils argentés). Liége, Ev. Kints, 2 vol. pet. in-18. 85 fr. De Backer.

20. — *Etrennes mignonnes pour 1784.* Liége, Ve J. Dessain, in-32, rel. soie blanche, ornem. de paillettes et de fils dor , av. peintures allégor., tr. dor. 65 fr. De Backer.

V. *Bibl. liég.*, col. 491.

23. — *Le grand calendrier de Herve pour* 1792, 1793 et 1794. Herve, F. J. Vieillevoye, 3 t. en 1 vol. in-12, dem. v. 65 fr. Davister

95. — [EDM. BREUCHÉ DE LA CROIX]. *Le divertissement d'Ergaste.* Liége, B. Bronckart, 1642, pet. in-12, vél 145 fr. De Backer.

V. *Bibl. liég.*. col. 151.

210. — *Poemata* D. GUIL. DUPAIS, Floreffianorum Abbatis. Leodii, G. Morberius, 1577, pet. in-8°, vél.

V. DE THEUX, col. 13 et DOYEN *Bibliographie namuroise*, p. 35, n° 21.

257. — *Souvenirs* de FRANÇOIS GARNIER jardinier-jubilaire au château de Jehay, édités par le Cte Xavier Van den Steen de Jehay. Liége, Grandmont-Donders, 1881, 2 vol. in-8°, dem. mar. bleu., non rog. 95 fr. Vyt.

266. — *Des habits, mœurs, cérémonies, façons de faire anciennes et modernes du monde* Avec les pourtraicts des habits taillés par JEAN DE GLEN, Liégeois. Liége, J. de Glen [L. Streel], 1601, in-8°, av. 104 figg. s bois, v. rac., dent. 105 fr. Vyt.

V. *Bibl. liég.*, col. 40.

() Peut-être les miniatures appartiennent-elles à l'école liégeoise mais nous serions, à cet égard, moins affirmatif que le catalogue.

(2) M. de Theux l'avait acheté pour 90 fr. au libraire Haen, de Liége.

(3) Liége, Ev. Kints, 1738-1744. 5 vol. in-fol., pl. grav. par Remacle Leloup et portr. grav par P. A Kilian, dem. rel , dos et coins v. jaspé, dos orné, non rogné.

(4) V. plus loin n° 635.

Digitized by Google

321. — Fr. Lib. Houthem Leodius. *Gedeon*, tragico-comœdia sacra Leodii, Gualt. Morberius, 1575, in-4° de 26 ff., dem. veau, 18 fr.

V. de Theux, col. 12.

409. — *Lettre d'indulgences pour l'évêché de Liége*, promulgée par Sylvestre, évêque de Clusium, légat apostol. en Belgique. Datu(m) Leodii an(n)o M. cccc L. xxxii. Feuillet in-plano, papier, impr. d'un seul côté, 35 lignes, car. goth. 115 fr. Rosenthal.

V. H. Helbig dans *Messager des Sciences historiques*, 1856, p. 378-385.

442. — *Missale secundu(m) ordinariu(m) leodiensem.* (In fine :) Impressu(m) Delf, s. n. d'impr. et s. d., [Chr. Snellaert, avant 1495], in-fol. de 302 ff. à 2 col., car. goth., v. ant., ornem. à froid. 400 fr. Rosenthal.

Campbell, *Annales de la Typogr. neerl. au XVe s.*, n° 1263 (ouvr. et 2e supplém.)

443. — *Missale Leodie(n)sis ecclesie* (In fine :) Peractu(m) in inclyta ciuitate Spirensi, 1502, in-fol. de 372 ff. à 2 col., car. goth., impress. en rouge et noir, av. plain-chant noté, v. ant. s. ais de bois, ornem. frappés à froid. 345 fr. Rosenthal.

V. Weale. *Bibliographia liturgica.* Catalogus missalium ritus latini (1886), p. 85.

444. — *Missale insignis ecclesie Leodiensis.* (In fine :) Exactu(m) est inclyta in urbe Parisiaca.... su(m)ptibus atq. expe(n)sis Godefridi de Marnef : et wolffgangi hopylij, 1509, pet in-4° de 320 ff. 2 col., car. goth., impr. en rouge et noir, av. une grande et 2 pet. figg. s. bois et plain chant noté, v. anc. 180 fr. Rosenthal.

V. Weale, o. c., p. 85.

445 — *Missale itinera(n)tiu(m)* cu(m) exorcismis b(e)n(e)dictionibus et aliis de nouo additis. Excusu(m) Parisiis. Anno dni. 1527. Impe(n)sis ho(n)esti viri M. Valeriani Natalis. (In fine :) Missale intinerantiu(m) ad vsum ecclesie leodiensis. . Impressu(m) Parisii per Johannem herouf, in-8° de 52 ff. à 2 col. car. goth., impr. en rouge et noir, rel. mod. en mar. noir doublé de soie rouge, fil., tr. dor. 180 fr. Leleu.

V. Weale, o. c., p. 87.

446. — *Missale ad usum insignis ecclesie Leodie(n)sis.* Parisijs, anno 1540. (In fine :) Pari ijs p. Johanne(m) Kaerbriand, siue Huguelin impressum Expensis Michaelis Hillenij in Rapo Antwerpie in-fol. à 2 col., car. goth., impr. en noire et rouge, av. nombr. figg. grav. s. bois et plain-chant noté, dem. v. 110 fr. Leleu.

V. Weale, o. c., p. 87.

493. — *La cronique martiniane* De tous les papes qui furent iamais . . et auecques ce les additio(n)s de plusieurs croniqueurs Cest assauoir De messire Verneron chanoyne de lyege, monseign(eu)r le croniqueur castel, monseigneur gaguin (A la fin :) imprimee à paris pour Anthoyne verard, (vers 1504), in-fol. à 2 col., car. goth., v., dos orné, tr. dor. 230 fr. Rahir.

V. Graesse, *Trésor de livres rares et précieux*, IV, p. 131 et Brunet, *Manuel du libraire* [5e édit.], col. 1504.

Digitized by Google

513. — Jean Mohy du Rond-Champ. *Le bouquet aux roses*, choisies entre les fleurs des chansons spirituelles. Liége, L. Streel, 1627, 80 pp., av. musique notée. — *Les pleurs de Phylomèle*, contenant les odes pélérines... de Remacle Mohy. 1626, 112 pp., avec musique notée. — *Paraphrases sur les litanies de N. Dame de Lorette* Liége, L. Streel, 1627, 15 ff. (Incomplet) En un vol. in-12, dem. rel. dos et coins mar. rouge 100 fr.

V. de Theux, col. 88 et 89.

585. — *Sonets et épigrammes* de Jean Le Poli J. C. Liégeois. Puis deux discours latins... Liége, Chr. Ouwerx, 1592, in-4°, dem. v. 40 fr.

V. de Theux, col. 22.

586. — [Jean Polit]. *Prognosie de l'estat de Liége* et response à un escrit séditieux espars par l'Isle de Liége lors de la surprince du Chasteau de Huy. Liége, Chr. Ouwer. 1598, pet. in-4°, dem. v. 40 fr.

V. de Theux, col. 33.

596. — *Le Roman de la Cour de Bruxelles*, ou les Advantures des plus Braves Cavaliers qui furent iamais et des plus belles Dames du monde [par Puget de La Serre]. Imprimé à Spa et à Aix en Allemagne (Liége), Par Jean Tournay, 1628, in-8°, mar. rouge, riches ornements sur les plats et le dos, tr. dor., aux armes du bibliophile de Jonghe, doublé de mar. rouge à larges dent. (Schavye). [Seul ex. av. la clef]. 220 fr. Deman.

V. Catalogue de Jonghe, t. II (1861) p. 245, nº 6319 (vendu 400 fr.) et Capron (1875) p. 111, nº 441 (vendu 325 fr.). Le frontispice manque. La Bibliothèque royale de Belgique possède un bel exemplaire, coté V. H. 30582, où figure le frontispice.

635. — Remacle Leloup. *Recueil de 213 dessins originaux* représent. des vues de villes, de monuments et de châteaux, pour l'ouvrage de P. L. de Saumery, Les délices du païs de Liége (Liége, Ev. Kints, 1738-1744) ; in-4° obl., dans un boitier en forme de vol in-fol., dem. v. dos orné 1020 fr.

671. — *Des fontaines acides de la forest d'Ardenne*, et principalement de celle qui se trouve à Spa, par M. Gilbert Lymborch, Médecin [Gilbert Fusch de Limbourg]. Anvers, Jehan Bellère, 1559, 14 ff. — Id., édit lat. Antv., 1559, 13 ff. — Id , édit. esp. Anvers, 1559, 14 ff. En 1 vol in-4°, dem. v. 160 fr. Cogels

762. — Baron de Waleff. *Œuvres*. Liége, 1731, 5 vol. — *Les Titans, Les deux jumeaux* Liége, 1725, 2 tom. en 1 vol., av. front. gr. — *Le Catholicon de la Basse Germanie*, satire. Cologne, 1724. Ens 7 vol in-8°, dem. rel., dos et coins mar. rouge, dos orné, non rogné. — 55 fr.

763. — Baron de Waleff.. *Combat des échasses donné à Namur le dernier jour des Carnavales*, Poëme héroïque Namur, Fr. Chenu, 1686. in-12 de 27 pp., dem. mar. bleu (Niedrée). 30 fr.

V. Doyen, *Bibliogr. nam.*, p. 287.

814. — *Passio S. Lamberti* episc. et martyris. — De inventione capitis praecursoris. — Passio Jacobi majoris, S. Bartholomaei, S. Laurentii etc. Ms. sur peau de vélin, écriture du XII^e siècle. 1 vol. pet. in-fol. de 57 ff., rel. en mar. noir. 400 fr.

Digitized by Google

823. — *Collectarium* Rev. D. Guil. Natalis monast. S. Laurentii Abbatis. Scribente N. Placido Pietkin. 1663, 38 feuillets. — *Missale pontificium* Rev. D. Guil. Natalis. Scrib. F. Plac. Pietkin. 1664. 105 ff. 2 vol. mss. in-fol s peau de vélin, titres et init., rel. en velours rouge. 300 fr. Six.

864. — *De gestis episcoporum ecclesiae Leodiensis breviarium*, anno D. 1016 autore anonymo, libris duobus... complectens ; atque ex ipsis tum D. Notgeri Ep. Leod. ac D. Harigeri Abbatis Lobientum etiam Anselmi Can. scriptis, superiorum jussu contractum. Opera Danielis Raymundi Can. Ex vetusto pergameneo eccl. colleg. S. Martini Leodien. fideliter transsumptum Anno D. 1606. Manuscrit. 1 vol. in-4° de 149 ff., dem. v. 500 fr.

V. S. Balau. *Les sources de l'histoire de Liége au moyen âge.* 1903, pp. 132 et 165.

866. — *Chronique* de Jean d'Outremeuse. 3 vol., les deux premiers de format gr. in-4°, dem. v., le troisième de form. pet. in-4°, vél. 1800 fr.

V. S. Balau, *o. c.*, p. 564.

867. — *Chronique de Liège.* Ms. de la première moitié du XVI^e^ s. 1 vol. in-4° de 1133 pp., dem mar., dos orné. 600 fr.

V. S. Balau, *o. c.*, p. 576.

872. — *Cronica* Cornelii (Mengers) de Zantfliet scripta jussu Dom. Arnoldi abbatis anno 1479. Ms. du XV^e^ s., écritures différentes. 1 vol. in-fol. de 310 ff., rel. en v. s. ais. de bois, imit. ant. 1100 fr.

V. S. Balau, *o. c.*, p. 606.

874. — *Cronica* ex quodam libro ad monasterium divi Laurentii extra muros Leodienses spectante anno dom. 1564 excopiata. Ms. du XVI^e^ s. 1 vol. in-fol. de 131 ff., dem. mar., dos orné 200 fr.

V. S. Balau, *o. c.*, p. 655.

910. — J. Ch. van Ophoven. *Recueil généalog. et histor. des Régents ou Mambourgs du Pays de Liége.* Ms. autographe (1790). 1 vol. in-4° de 5 ff. et 119 pp , rel en pl. veau, dent., encadr., milieux et dos ornés, dent. intér , tr dor. (Claessens). 250 fr. Ophoven.

911. — *Collectio variorum diplomatum et actorum ecclesiae et patriae Leodiensis*, ex archivis ecclesiae cathedr , ecclesiarum collegiatarum et monasteriorum, opera Car. Langii can. leod. Ms. du XVI^e^ s. 1 vol. in-fol. de 339 ff , dem. v. 200 fr.

912. — *Collectio variorum diplomatum*, privilegiorum, sanctionum, etc., a summis pontificibus et imperatoribus emanatorum... facta per D. Arnoldum a Wachtendonck Collegii S^ti^ Martini Leod. decanum A° 1605 defunctum. 1 vol. in-fol., dem. v. 750 fr.

924. — H. Van den Berch. *L'estat de la saincte et noble cité, pays, évesché et dyocèse de Liége.* Ms. du XVII^e^ s., gr. in-fol. de 332 ff., décoré de dessins et de figg. s. bois et s. cuivre, dem. v. 1350 francs.

Ce ms. avait été payé 2700 fr. à la vente Lavallée.

Digitized by Google

925. — *Monumenta historiae leodiensis* Ms. autogr. de VAN DEN BERCH, XVII^e s., in-fol. de 414 ff. 160 fr. Naveau.

C'est une copie du ms. n° 14365-67 de la Bibliothèque royale de Belgique (*Appendices variae ad historiam leodiensem* d'Herman de Wachtendonck). Elle fut payée 1700 fr. à la vente Lavallée.

937. — *Les trente deux bons métiers de Liége* aquis a noble enfant M^r Joseph Henry Lambert Marie d'Othée, né pendant l'administration de Gilles Lambert, baron d'Othée, Bourguemaitre Régent de la noble cité de Liége. Ms. sur peau de vélin. 1 vol. in-fol. de 76 ff. dont 38 blancs, rel. en velours rouge doublé de soie jaune, av. fermoirs en argent, tr. dor. Avec 37 armoiries peintes. 200 fr.

Les Comptes communaux de Liége (1759-1760) mentionnent que ce ms., offert au bourgmestre C. L. d'Othée, fut payé 300 florins à Lerouge, maître écrivain, et J. Th. Plumier, peintre

938. — G. B. DE HINNISDAEL. *Chronologia perill. Ecclesiae Leodiensis*, continens seriem episcoporum leod. necnon donationes, privilegia, immunitates a summis pontificibus, imperatoribus, regibus etc. concessa, nomina et cognomina ac insignia canonicorum, etc. Ms. du XVII^e s., 6 tomes en 5 vol. in-fol., dem. v. 900 fr.

Acheté 1500 fr. à la vente Lavallée.

945. — *Cartulaire du clergé secondaire* Ms. sur vélin, écritures différentes du XIV^e et du XV^e s., in-fol. de 121 ff., v. ant. s. ais de bois, fers à froid 550 fr

V. St. Bormans, *Compte rendu des séances de la Commission royale* d'histoire, 3^e série, t. 14 [1872], pp. 317-370.

946. — *Cartulaire de l'abbaye du Val-Saint-Lambert*, près de Liége. Ms sur vélin, écriture du XIV^e s. 1 vol. pet in-4° de 26 ff., dem. rel

V. ST. BORMANS. *Notice d'un cartulaire de l'abbaye du Val St Lambert* Bruxelles, 1870, 4°.

947. — *Livre de la Collégiale de Sainte Croix à Liége.* (Contient entre autres l'*Obituaire* de la Collégiale. Ms. du XIV^e s., 232 ff. sur vélin. 1 vol pet in-fol,. v. ant. sur ais de bois, av. coins et milieux en cuivre ornementés d'une tête d'ange. 410 fr

961. — *Liber monasterii sancti Trudonis in Hasbania.* (In fine :) Collegit hec frater Trudo gemblacen. natione.. Scripsit vero frater Joannes Geldrop natione leodien. eiusdem (S. Trudonis monasterii monachus. Anno 1557. Ms du XVI^e s. 1 vol. in-fol à 2 col., dem. v. Miniature sur vél et 11 gravures anciennes. 1000 fr.

Non ci é par C. de BORMAN., *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond* 1877.

975. — *Codex diplomatum Trajectensium.* Ms., écriture de différentes mains des XV^e-XVI^e s. 1 vol. in-fol., rel. en parchemin, 450 fr

976. — *Diplomata Trajectensia* 809-1664. Recueil fait au XVIII^e s. par G. J. Lenaerts 5 vol. in-fol , vél. 550 fr. Schmidt

990. — *Recueil d'armoiries de familles de Verviers et environs*, provenant de Remacle Joseph Detrooz, notaire impérial, lieut^t gouverneur de Verviers, haut-bailly d'Andrimont. Pet. in-4°, vél., 314 armoiries, XVIII^e s 650 fr de Trooz.

Digitized by Google

993. — *Généalogie de la famille Nizet* (de Verviers). Ms. (1740) orné d'armoiries en couleurs, in-fol. de 3, 515 et 15 ff., rel. mar. rouge. 200 fr. Gothier.

1035 — HARTMANNUS SCHEDEL. *Libri cronicarum cum figuris et ymaginibus*. Nuremb., Anth. Koberger, 1493, in-fol. max., car. goth., 2250 figg. s. bois, v. anc. 220 fr. Leleu.

1145. — [J. LE ROY]. *Le grand théâtre sacré (et profane) du duché de Brabant*. La Haye, 1730-1734, 5 t. en 4 vol. gr. in-fol., planches, ex. s. gr. papier, v. 170 fr. Van Zuylen.

1167. — *Kayserlicher Maiestat || Einreitung* vnnd ander geschichten || so zu Brüssel vn andersz wo in Brabandt ergangen sind || Klärlichen vffgezeichnet vn begriffen wie hiernach volget. Conterf || etung des Ellends, so zu || Brussel in des aller christenlichisten Künig Karolus von || Hispanien thiergarten gesehen ist. || (Suit une grande fig. s. bois représent. un éléphant). S. l. n. d. [1515], in-4° de 12 ff., car. goth., dem. rel., dos et coins mar. brun. 220 fr. Cogels.

C'est à tort que le catalogue donne cet opuscule comme unique. La Bibliothèque royale de Belgique en possède, sous la cote II 36817, un exemplaire qui fut payé 50 francs en 1880. — A cette occasion, qu'il nous soit permis de remarquer que le sonnet de 1622 [n° 130] n'est pas la plus ancienne pièce imprimée en patois de Liége (V. F. Bailleux), *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, I (1858), pp. 135-142) et que le *Nomenclator idiotismi teodiensis* de Ch. de Mean, ouvrage juridique (n° 42), n'a aucun titre à figurer parmi les productions de la littérature wallonne.

1172. — ANT. SANDERUS. *Flandria illustrata*, sive provinciae ac comitatus hujus descriptio. Hag. Com., 1735, 3 vol. in-fol., cartes, portr., planches, gr. papier, v. 110 fr. Leleu.

1324. — *Le Passetemps ov Oevvres poetiqves francoises et latines* de V. MARTIN NOIZET, pastevr de Cvstine. A Namur, chez Jean Godefrin, 1666, 2 part. en 1 vol. Vol. pet. in-4° (4 ff. prél. non ch., 142 et 62 pp. ch.), mar. rouge, dent. intér., tr. dor. (Duru). 200 fr. De Backer.

DOYEN. *Bibliogr. namuroise*, p. 257.

Afin d'aider aux recherches futures des travailleurs, nous croyons utile de donner la liste des numéros acquis par les bibliothèques de l'Etat et par la ville de Liége.

Bibliothèque royale. — 32 lots pour 4707 fr. 50.

Numéros : 13, 140, 144, 178, 202, 222, 241, 242, 243, 244, 259, 393, 450, 516, 554, 561, 583, 791, 811, 812, 813, 819, 821, 866, 872, 961, 964, 965, 966, 968, 969, 1027.

Archives de l'Etat à Liége. — 6 lots pour 1097 fr.

Numéros : 934, 946, 947, 948, 953, 975.

Université de Gand. — 52 lots pour 999 fr.

Numéros : 90, 122, 137, 145, 146, 147, 152, 153, 210, 224, 225, 234, 254, 255, 256, 265, 277, 324, 325, 326, 327, 328, 423,

Digitized by Google

462, 483, 513, 550, 551, 552, 584, 585, 586, 590, 656, 739, 746, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 809, 940, 973, 1003, 1004, 1014, 1044, 1139, 1335.

Université de Liége. — 20 lots pour 4241 fr.

Numéros : 814, 817, 820, 827, 853, 864, 867, 873, 874, 875, 911, 912, 921, 922, 932, 936, 937, 938, 971, 981.

Ville de Liége. — 83 lots pour 6223 fr.

Numéros : 8, 16, 21, 22, 36, 42, 45, 59, 83, 96, 97, 110, 117, 125, 128, 143, 163, 170, 208, 226, 287, 292, 320, 332, 361, 363, 368, 384, 385, 386, 392, 449, 452, 453, 468, 511, 599, 607, 635, 645, 751, 753, 794, 795, 822, 869, 877, 878, 879, 881, 882, 883, 884, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 902, 903, 904, 915, 918, 924, 926, 927, 945, 950, 954, 960, 982, 1016, 1017, 1018.

La vente (1344 nos) a rapporté la somme de 44.000 francs. Un catalogue de la collection avait été rédigé avec beaucoup de soin par M. Vyt : il était illustré de deux planches en phototypie représentant, la première une des grandes miniatures des *Preces piae* (no 824), l'autre le titre de la *Kayserlicher Maiestat Einreitung* de 1517 (no 1167).

OSCAR GROJEAN.

Digitized by Google

NOTICE SUR LES DOCUMENTS RELATIFS A MICHEL-FLORENT VAN LANGREN,

Cosmographe et mathématicien du Roi, conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles.

(Fin).

Tous ces documents se rapportent à une première phase de l'affaire. Van Langren s'y occupe presqu'exclusivement du moyen de préserver la ville des inondations. Dans la suite, il donne à son projet une autre tournure. Pour intéresser directement le gouvernement à ses idées, il insiste sur l'opportunité et sur la nécessité de fortifier Bruxelles à l'aide des eaux de la Senne. Celles-ci, détournées au moment de leur entrée dans la ville, seraient conduites dans la Leybeke, et serviraient le cas échéant à mettre les prairies sous eau. A cette seconde partie du projet, se rattachent les documents suivants :

10° *Demonstracion avec quelle facilité on peut fortifier la ville de Bruxelles, par moyen de la Reviere de Senne.* Placard imprimé à deux colonnes, 32×20, illustré d'un dessin coloriés indiquant la coupe des chutes d'eau nécessaires pour faire tourner les moulins de la ville, (fol. 26). Il est accompagné d'une planche, représentant le premier tirage n° I de la planche de la brochure de 1644 (voir plus haut).

Van Langren y rappelle qu'il a parlé de son projet de fortification à l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas. Comme ce prince avait décidé de le mettre à exécution, en faisant toutefois au préalable l'expérience de l'inondation artificielle, Van Langren crut utile de publier ce placard pour répondre à l'objection de ceux qui prétendaient que l'eau de la Senne une fois détournée, les moulins ne sauraient plus tourner.

L'imprimé n'est pas daté ; en outre, il est sans nom d'imprimeur. Il y est question toutefois de l'archiduc Léopold-Guillaume, or ce prince arriva à Bruxelles le 11 avril 1646, tout en ne prenant définitivement en mains les rênes du gouvernement qu'en février 1647. Il quitta les Pays-Bas, le 8 mai 1656, pour faire place à son successeur don Juan d'Autriche, inauguré

Digitized by Google

solennellement à Bruxelles, le 11 mai 1656. Ces faits indiquent aussitôt les dates extrêmes : le placard doit avoir été imprimé entre 1646 ou 1647 et 1656. Mais nous croyons pouvoir préciser davantage, et rapporter la date de la publication aux dernières années, et peut-être à la dernière année du gouvernement de l'archiduc Léopold. (1655-1656). Tout d'abord, nous savons que des expériences, dans le sens indiqué par l'archiduc, furent officiellement tentées en 1658. En effet, en marge de l'avis défavorable des ingénieurs, daté du 2 novembre 1658, objectant l'impossibilité de faire tourner les moulins de la ville, faute d'eau, Van Langren écrivit qu'il avait déjà résolu cette difficulté dans l'écrit imprimé qui nous occupe (fol. 37). De plus, nous savons par la correspondance de Van Langren, que ce fut en 1655 que l'archiduc approuva le projet qu'il lui soumit (fol. 29 et 33 du *Recueil*), et que cette année là même il procéda à une expérience (fol. 29). Nous obtenons ainsi deux dates extrêmes plus rapprochées, 1655 et 1658, et comme l'auteur parle de l'archiduc, il est plus que probable que ce placard vit le jour au moment même où Léopold-Guillaume était encore gouverneur des Pays-Bas.

Cet imprimé n'est signalé ni par A. Wauters, ni par F. Van der Haeghen. Il doit être excessivement rare.

11° Requête adressée par Van Langren à Son Altesse le Sérénissime Prince don Juan d'Autriche, dans laquelle il expose que ses projets relatifs au moyen de préserver la ville des inondations de la Senne ayant été méprisés, il supplie S. A. de « vouloir ordonner par un royal decret au Chancelier et au Conseil de Brabant de faire considérer meurement cette affaire. » En outre, il se déclare prêt à consigner 100 patacons au profit de celui qui parviendrait à détruire le bien fondé de sa proposition. Minute en français, signée M. F. Van Langren. Sans date. Fol. 28 du *Recueil*. Il faut dater cette requête de la fin de l'année 1657 ou même du commencement de l'année 1658, comme l'indiquent les :

12° Remarques personnelles de Van Langren, qui, interrogé par le prince, lors de l'inondation qui désolait à nouveau la basse ville, lui remit la susdite requête, aussitôt transmise par don Juan aux magistrats de la ville avec la lettre suivante :

Digitized by Google

13° Lettre en copie de don Juan d'Autriche, ordonnant aux magistrats de Bruxelles de s'occuper des projets de Van Langren. 4 mars 1658 (fol. 28 du *Recueil V. L.*)

14° Lettre de Van Langren aux magistrats, annonçant qu'il a consigné 100 patacons, avec prière de nommer une commission chargée d'examiner ses projets. 15 mars 1658. Cette lettre porte cette indication relative au domicile de Van Langren : ***De nostre ville et de ma demeure vis-à-vis la Chapelle.*** Minute en français. *Recueil V. L.*, fol. 28 v°,

15° Nouvelle requête de Van Langren à Don Juan pour lui dire que les expériences jadis ordonnées par l'archiduc Léopold-Guillaume ont réussi, et qu'il est prêt à en faire d'autres. Il supplie le prince d'ordonner aux magistrats de s'occuper du projet. 13 septembre 1658. Minute en français. *Ibidem*, fol. 29.

16° Quatorze attestations du clergé en faveur de Van Langren, touchant la gravité de l'inondation de 1658 et l'opportunité de mettre à exécution les projets du mathématicien. Ecrits originaux du 4 au 18 mai 1658. *Ibidem*, fol. 29 v° à 31 v°.

17° Lettre de Van Langren aux magistrats de la ville de Bruxelles pour se plaindre à nouveau de leur mauvais vouloir et leur annoncer son intention de publier une nouvelle brochure, destinée à mettre le grand public au courant de la malveillance de ses adversaires. 12 juin 1658. Minute en français. *Ibidem*, fol. 38 v°. Voir n° 23.

18° Mémoire de Van Langren à don Juan d'Autriche, dans lequel il se plaint du mauvais vouloir des magistrats, bien que l'expérience ait prouvé que son projet de fortifier Bruxelles par l'inondation des prairies soit excellent. Il supplie le Prince d'en conférer avec le Prince de Condé et avec le marquis de Caracena. 28 septembre 1658. Minute en français. *Ibidem*, fol. 33.

19° Lettre de Charles Verreijcken, écrite de Termonde, au nom de don Juan d'Autriche, à Don Alonso de Cardenas, transmettant les papiers Van Langren pour examen et avis. 5 octobre 1658. Original en espagnol. *Ibidem*, fol. 34.

Digitized by Google

20° Nouvelle lettre de Van Langren à don Juan pour se plaindre des procédés des magistrats, avec prière de les rappeler à leur devoir. 10 octobre 1658. Minute en francais. *Ibidem*, fol. 36.

21° Lettre de Galarretta-Ocari accusant réception des papiers et plans que Van Langren lui a envoyés. 15 octobre 1658. Original en espagnol. *Ibidem*, fol. 35,

22° Rapport des ingénieurs, préposés à l'examen du projet Van Langren, envoyé à ce dernier par don Juan d'Autriche le 2 novembre 1658. Ce rapport est défavorable. Il énumère différentes objections et conclut au rejet du projet. En marge, Van Langren a écrit la minute de la réponse, qu'il envoya le jour même à don Juan. *Ibidem*, fol. 37 et 38.

23° Ecrit imprimé de Van Langren, annoncé ci-dessus n° 17 et intitulé : *Michael Florencio Van Langren cosmographe ende Mathématicien van Sijne Majesteyt, Sprekende aende inwoonders vande Princelijcke Stadt Brussel, om deselve te verlossen van de jarelijcksche Overvloedt van de riviere de Senne, volghens de begheerte van syn Doorluchtighe Hoogheyt Don Juan van Oostenrijck, Groot Prieur van Castilien, Gouverneur, ende Capitain Generael van Neder-landt, ende van Bourgonien, etc.* Imprimé format in fol. de deux feuillets, sans date et sans nom d'imprimeur. (*Recueil*, fol. 39 et 40). Van Langren y retrace l'historique des tentatives faites depuis 1643 pour faire accepter son projet et sauver ainsi la ville des désastres annuels occasionnés par les inondations de la Senne. Cet écrit doit être daté de 1658, comme il ressort clairement du contexte. L'auteur y rappelle en effet qu'il habite la ville depuis 48 ans. Toutefois il ne pouvait y avoir quarante-huit ans révolus, au moment de la publication de cet imprimé, puisqu'il résulte d'autres textes que Van Langren n'arriva à Bruxelles qu'en 1611.

Cet imprimé est signalé par A. Wauters dans la *Biographie nationale*. F. Van der Haeghen n'en parle pas dans la *Bibliotheca Belgica*.

Digitized by Google

III. La Création du Canal de la Sambre et sa jonction avec le Canal de Willebroeck.

Pour favoriser le commerce et faciliter le transport, par Bruxelles vers Anvers, de la houille, du fer et d'autres matériaux venant du pays de Hainaut, on décida la création d'un canal reliant notre ville à la Sambre. L'archiduc Léopold-Guillaume donna le premier coup de pelle, le 29 avril 1656, quelques jours avant son départ des Pays-Bas, (1) (8 mai 1656). Toutefois cette entreprise resta sans exécution.

Van Langren rédigea un nouveau projet pour montrer comment le nouveau Canal, qu'il appela *Fossa Leopoldina* en souvenir de l'archiduc, pouvait être relié au canal de Willebroeck déjà existant et appelé *Fossa Carolina*, en souvenir de Charles-Quint, à l'aide d'un canal de jonction qui passerait à l'intérieur de la ville du côté ouest, contrairement à l'idée de son adversaire Mercx, qui voulait construire le canal de jonction en dehors de la ville. A ce projet se rattachent les documents suivants :

1° Un plan colorié manuscrit (40×25) portant cette inscription : *Proposition de Van Langren, cosmographe du Roy, pour conduire les navires du Canal Leopoldina au Canal Carolina, au travers les deux Sennes en la ville, sans donner incommodité aux habitants dicelle et y bastir nombre des maisons au long dudit canal. Recueil V. L.*, fol. 41.

2° Mémoire de Van Langren pour défendre son projet contre celui de l'architecte Mercx. Minute en flamand. *Ibidem*, fol. 42. Ce mémoire n'est pas daté. Il doit avoir été rédigé en mai 1656.

3° Lettre de Van Langren aux entrepreneurs du nouveau Canal pour leur dire qu'il est prêt à comparaître en assemblée publique pour défendre son projet contre celui de Mercx. Minute en français, non datée (probablement de mai 1656). *Recueil V. L.*, fol. 43 v°.

4° Ecrit commençant par ces mots : *Van Langren Cosmographe et Mathematicien du Roy. represente quelques*

(1) Sur ce canal à creuser voyez le *Recueil* n° 777, qui renferme de nombreuses pièces y relatives. Archives de la ville de Bruxelles.

Digitized by Google

commodités et incommodités du Canal Leopoldina au regard de la ville de Bruxelles pour entrer au Canal Carolina. Minute en français. *Ibidem,* fol. 44.

5° Plan manuscrit colorié (92×18) indiquant le cours de la Senne de Bruxelles à Hal ainsi que celui du nouveau Canal, rejoignant ladite Senne au dessus de Eyssingen. Au revers se trouve un plan plus détaillé de la ville de Hal. *Ibidem*, fol. 45.

6° Autre plan manuscrit colorié (40×25) indiquant la manière la plus pratique de relier la *Fossa Leopoldina* à la *Fossa Carolina,* en passant par la ville, conformément à l'idée de Van Langren. *Ibidem*, fol. 46.

7° Nouveau plan manuscrit colorié (40-25) présentant un amendement au projet de jonction, dans le cas où les magistrats refuseraient le premier projet. *Ibidem*, fol. 47.

IV. Projet de Van Langren touchant les fortifications de Vilvorde et de Bruxelles.

1° Mémoire aux magistrats de la ville dans lequel il se plaint de ce que tous ses projets ont été méprisés jusqu'à présent. Toutefois comme il a appris qu'on désire faire de grands travaux, fort coûteux, pour fortifier Bruxelles, il se présente pour expliquer un projet de fortification facile, rapide et peu frayeux. 16 mai 1666. En marge et à la fin de ce mémoire, Van Langren a consigné des explications sur les agissements malveillants des magistrats, et sur la disposition favorable de la Cour. Minute en français. *Recueil V. L.*, fol. 48 et 49.

2° Plan manuscrit colorié (60×45) touchant les fortifications de Bruxelles, munis de notes explicatives par Van Langren. On y voit figurée la ligne d'étangs et rivières, qui part de l'abbaye de la Cambre, traverse Ixelles et se termine au-delà de l'église de Schaerbeek.

Sur le repli il y a une coupe des fortifications à la porte de Hal, et en outre une petite gravure sur bois (15×12) représentant la porte de Hal. *Recueil V. L.*, fol. 50.

3° Plan manuscrit colorié de la ville de Vilvorde, comportant le projet de fortification par Van Langren, *Ibidem*, fol. 51.

Digitized by Google

4° Plan colorié manuscrit de l'écluse de Trois Fontaines qui, selon Van Langren, devrait être portée devant Vilvorde. *Ibidem* fol. 52.

5° Plan manuscrit colorié des écluses devant Vilvorde. *Ibidem*, fol. 52 v°.

6° Vue d'une porte de la ville de Hal par où la Senne pénètre en ville. 1667. *Ibidem*, fol. 53.

7° Plan manuscrit colorié du château de Vilvorde avec ses défenses environnantes. 1667. *Ibidem*, fol. 54.

8° Plan manuscrit colorié de la ville de Vilvorde. 3 août 1666. *Ibidem*, fol. 54 v°.

V. Projet d'un Canal partant du Pont-Brulé directement sur Malines.

1° Plan gravé (40×38), colorié, représentant le Canal de Willebroeck depuis Vilvorde ; en outre, le nouveau canal partant du Pont-Brulé sur Malines, selon la proposition de Van Langren de l'an 1663. A gauche est collée une note explicative imprimée, commençant par ces mots : *Van Langren, Cosmographe de Sa Majesté, demonstre en cette carte le Canal que Messieurs du Magistrat de Bruxelles ont commencé le 16 Juin de l'an 1550... Recueil V. L.*, fol. 55.

Ce projet se rattache à la conception générale de Van Langren sur la manière de fortifier le pays par l'inondation des plaines.

Ce plan se trouve également dans le volume n° 15767B de la Bibliothèque de la ville. (1) Toutefois il est sensiblement différent de celui de notre Recueil. F. Van der Haeghen dans la *Bibliotheca belgica* signale trois éditions de ce plan. La première édition, remarque-t-il, n'a pas la coupe de l'aqueduc syphon ; la seconde a cette coupe ; la troisième a pareillement la coupe mais en plus porte cette indication *Canal de Moura*. Nous pensons que le plan de notre *Recueil* constitue une quatrième édition. En effet dans la coupe nous lisons *Canal de Maline* au lieu de *Canal de Moura*. En outre,

(1) Ce volume ne comporte pas le placard imprimé, dont il est question au n° 5, et qui accompagnait le plan.

Digitized by Google

le plan donne la ligne de viviers allant d'Ixelles à Schaerbeek ; il comporte plusieurs noms de villages non indiqués dans le plan de la brochure n° 15767B de la Bibliothèque de la ville, correspondant à la troisième édition, telle qu'elle est signalée par Van der Haeghen (1) ; enfin, au-dessus de la *Fossa*, allant du Pont-Brulé à Malines, nous lisons cette date significative : « *Proposition de Van Langren 1663*, » En dessous *Fossa de M.* Les lettres *oura* ont été effacées. Cette date ne se trouvait évidemment pas sur les exemplaires décrits par Van der Haeghen, sinon ce bibliographe perspicace aurait daté avec plus de précision l'imprimé : *Aende Edele...*, qui accompagnait le plan et dont nous parlerons au n° 5 ci-aprés. Il se contente de dire que l'imprimé est postérieur à 1558.

2° Copie d'une lettre du magistrat de Lierre, louant hautement le projet de Van Langren comme étant favorable au commerce. 2 décembre 1664. En flamand. *Recueil V. L.*, fol. 56.

3° Trente attestations émanant de hauts personnages en faveur du projet Van Langren (1663-1670). *Ibidem*, fol. 56 à 58 v° et fol. 61 v°.

4° Observations de Merex sur certains travaux de maçonnerie que Van Langren devra faire exécuter à l'endroit où la Senne, par un aqueduc syphon, passera en dessous du nouveau canal de Malines. *Ibidem*, f. 59.

5° Placard imprimé in-fol. plano, à deux colonnes (40×30), portant cette inscription : *Aende Edele, wijse, ende voorsienighe Heeren, mijne Heeren den Amptman, Borghemeester, Schepenen, Thresoriers, ende Raedt van de Princelycke Stadt Brussel. Als mede aen den Heere Superintendent van de Schipvaert.* Le texte commence par ces mots : *Het is een ieder bekent dat Michaël Florencio Van Langren....* Sans date et nom d'imprimeur.

Dans cet écrit Van Langren insiste sur l'importance commerciale de la nouvelle chaussée, reliant le canal, depuis le Pont

(1) Dans la brochure on trouve en appendice un exemplaire de la deuxième édition du plan, c'est-à dire comportant la coupe mais sans les mots : *Canal de Moura*, et aussi sans les mots *Fossa de Moura*, placés en dessous de la ligne marquant le tracé du nouveau canal.

Digitized by Google

Brulé, directement à Malines et de là à la Campine. Il explique en même temps le moyen de réaliser l'entreprise et la manière de rendre le pays inaccessible par l'inondation des prairies. Cet imprimé se rattache à la carte décrite au n° 1.

F. Van der Haeghen remarque qu'il doit être postérieur à 1658. Nous croyons qu'il a raison, à condition de rattacher cet imprimé à la troisième édition du plan. Le rattacher au plan de notre *Recueil*, ce serait devoir le dater de 1663 au moins, puisque ce plan comporte cette date. (Voir plus haut n° 1).

6° Van Langren, développant son idée de fortifier le pays en inondant les prairies, sises entre Malines et Willebroeck, dresse un plan colorié indiquant l'inondation des prairies, qui s'étendent entre Willebroeck et le fort Marguerite, de manière à rendre l'entrée du Canal inaccessible du côté du Rupel. Au dos de ce plan, qui mesure 32×29, on lit : *Project des ouvrages à faire à Willebrouck du concept du Cosmographe Van Langren, 1667. Recueil V. L.*, fol. 62.

7° Notice explicative en français par Van Langren touchant le dit projet, et intitulée : *Proposition de Van Langren Math^n de Sa M^te pour faire a Willebroeck comme inexpunable a petit frais, et la garder avec peu de soldats. Ibidem*, fol. 62 v°.

L'examen de ces nombreux documents nous révèle toute l'importance des projets de Van Langren. Aucun d'eux ne fut cependant réalisé, grâce à l'hostilité des architectes Francquart et Mercx ainsi qu'aux mauvaises dispositions du Magistrat de la ville. Ces projets n'en restent pas moins remarquables et nous comptons revenir prochainement en détail sur certains d'entre eux.

G. Des Marez.

Digitized by Google

JEAN DU FAY ET JEAN DE MASNUY.

Notes bibliographiques.

Dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXII, 1903, pp. 301-304, M. le Dr Jules Desilve vient de publier une intéressante *Note sur la vie et les œuvres de Jean du Fay, abbé de Saint-Bavon.* Il a signalé dans diverses bibliothèques l'existence de plusieurs manuscrits contenant les œuvres littéraires de Jean du Fay (1).

Parmi ces traités, l'auteur de la note en indiquait aussi quelques-uns qui sont mentionnés par Jean Trithème. M. J. Desilve aurait pu ajouter que les mêmes œuvres sont citées dans le petit essai d'Antoine Sanderus, *De Gandavensibus eruditionis fama claris*, p. 69.

A propos des traités dont le titre seul est relevé par Trithème, M. Desilve fait remarquer que ces trois traités semblent perdus.

Nous serait-il permis de rectifier, au moins partiellement, cette assertion ? En effet, on retrouve deux des traités en question dans le manuscrit n° 2590-602 de la Bibliothèque royale de Belgique, f. 53-67, sous ce titre : *Determinatio quarundam questionum quedam puncta regule beati Benedicti tangentium edita a fratre I. de Fayt, quondam monacho sancti Amandi in Pabula, postmodum abbate sancti Bavonis gandensis, doctore in theologia* (2).

Sous cette rubrique sont élucidées les trois questions suivantes : 1° (f. 53-63) *Esus carnium*, 2° (f 63-64) *de ieiuniis regularibus*, 3° (f. 64-67) *de proprietate*. Ces trois titres semblent bien correspondre au *De esu carnium* et aux *Declarationes in regulam* (*sancti Benedicti*) cités par Trithème.

Dans le même volume des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, M. Alphonse Gosseries publie, pp. 259-84, des

(1) Voir aussi le récent travail de M. P. Fredericq sur *Deux Sermons inédits de Jean du Fayt* dans Bulletins de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts, 1903, p. 688 sqq.

(2) Cf. J. Van den Gheyn, S. J., *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. III, p. 71, n° 5.

Digitized by Google

Recherches généalogiques et héraldiques sur la famille de Masnuy et le fief de Raduelz à Jurbise. Parmi les membres de cette famille Masnuy, il y a un certain Jean dit Griffon de Masnuy, qui fut échevin de Mons en 1538 et 1539.

Si nous attirons l'attention sur ce personnage, c'est qu'il semble avoir été quelque peu bibliophile. En effet, dans le manuscrit n° 4619 de la Bibliothèque royale de Belgique, on lit f. 1, la note suivante : *Ce livre appertient a Griffon de Masnuy. Quy le troeve, se luy rende, il ara ung lot de vin ou mieulx* (1).

Le volume en question renferme les épitres de S. Paul en français.

Non seulement Jean Griffon de Masnuy semble avoir été un bibliophile possédant une bibliothèque, mais il doit peut-être passer dans le catalogue des anciens auteurs de notre pays.

En effet, nous avons trouvé récemment dans un manuscrit, appartenant aujourd'hui à M. Causse, libraire à Huysinghen, et que nous avons l'espoir de voir entrer quelque jour dans les collections de la Bibliothèque royale de Belgique, la rubrique suivante, en tête d'un petit traité de quelques pages : « *Recoeil des mesures de plusieurs terres et bois en plusieurs lieux iadis fait par Jean Giffroij de Masnuy depuis retiré hors d'un sien petit livre par David de Hauchin anno 1573, le 21e Janvier* ».

Le *Giffroy* de ce titre est probablement une mauvaise transcription pour *Griffon*.

J. Van den Gheyn, S. J.

(1) Voir J. Van den Gheyn, *op. cit.*, t. I, p. 46.

Digitized by Google

LE DÉPOT DES ARCHIVES DE L'ETAT DE A LIÉGE.

Aperçu des collections

Les archives de l'Etat conservées à Liége constituent le dépôt de province le plus important à cause du grand nombre de documents d'intérêt politique général qui s'y trouvent. La principauté de Liége a, en effet, formé un état indépendant jusqu'en 1794 et a gardé jusqu'à l'invasion des républicains français toutes les institutions d'un gouvernement central, tandis que les autres provinces belges, placées sous la domination du souverain des Pays-Bas, obéissaient à une administration commune, établie à Bruxelles. Le dépôt conserve aussi une partie des archives du duché de Limbourg, qui s'étendait presque tout entier sur le territoire de la province de Liége actuelle: il faut donc, à Liége, séparer en deux groupes bien distincts les collections d'archives civiles : celles qui concernent la principauté et celles qui concernent le duché de Limbourg. (1)

Mais les collections les plus précieuses et les plus riches sont les archives ecclésiastiques : en peut-il être autrement dans un pays qui eut depuis l'origine et jusqu'à la fin de l'ancien régime, un évêque comme souverain et où le clergé garda une part prépondérante dans le gouvernement ? Les archives des églises, des abbayes et des couvents sont presque la seule source de documents pour l'histoire antérieure au XVI[e] siècle.

Le tableau synoptique des archives de l'Etat dans les provinces publié dans le *Moniteur belge* du 10 juillet 1876, évaluait les collections du dépôt de Liége à 34,013 registres, 12306 cartons, 5749 liasses, 146 cartes et plans et 14081 chartes. Certains fonds se sont depuis lors considérablement augmentés, notamment les archives de la Cité, des métiers et des établissements de bienfaisance de Liége, les procès en appel près de la chambre de Wetzlaer, les protocoles de notaires et les archives des

(1) A la rigueur il faudrait distinguer un troisième groupe : les archives de la principauté de Stavelot-Malmedy. Mais le dépôt de Liège n'en conserve qu'une très faible partie ; elles se trouvent presque toutes à Dusseldorf. Cf. J. Halkin, Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5[e] série, t. VII, p. 233-462.)

Digitized by Google

cours de justice. Actuellement, le dépôt possède 39820 registres, 17253 liasses, 20723 chartes, 396 cartes et plans et 393 sceaux détachés.

Dans le tableau qui suit nous donnons pour chaque fonds le nombre des registres, des liasses et des documents sur parchemin avec l'indication des dates extrêmes, et l'indication des inventaires et cartulaires imprimés.

I. **Archives civiles.**

1° DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE.

A) Administration centrale.

1° CONSEIL PRIVÉ : 473 registres et 411 liasses de 1507 à 1797. Un carton de parchemins du XVII[e] et XVIII[e] siècle.

C'est à ce fonds qu'appartiennent les précieux manuscrits généalogiques de LE FORT, où sont recueillies d'innombrables notes sur les principales familles du pays.

D. Van de Casteele, Inventaire sommaire des archives du Conseil Privé.

S. Bormans, Inventaire de 65 liasses du Conseil Privé. 1 vol. ms., 1866.

S. Bormans, Table des manuscrits généalogiques de Le Fort, 3 vol. 8°, 1860-1864. (Extr. du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IV p. 319, t. V p. 395, t. VI p. 131).

P. Clerx, Supplément aux tables des manuscrits généalogiques de Le Fort (Extr. du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVI, p. 183.)

2° ETATS DU PAYS DE LIÉGE : 1987 registres et 528 liasses de 1470 à 1794.

D. Van de Casteele, Inventaire sommaire des archives des Trois Etats.

3° CHAMBRE DES FINANCES : 995 registres et 305 liasses de 1267 à 1794.

A. Hansay. Inventaire sommaire des archives de la chambre des finances des princes-évêques de Liége.

De Cartier, Recueil des tables alphabétiques de chaque registre qui se trouvent à la Chambre des Comptes. Vol. ms, 1727.

Digitized by Google

Quatre répertoires manuscrits du 18e siècle des registres et documents qui se trouvent dans la Chambre des Comptes.

S. Bormans, Table des octrois et rendages de la Chambre des finances du prince-évêque de Liége. (Extr. du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VII, p. 1.)

B) Juridiction centrale.

1° Cour allodiale : 58 registres de 1430 à 1794 — 13 chartes de 1423 à 1646.

S. Bormans, Les seigneuries allodiales du pays de Liége. Liége, Gothier, 1867.

2° Cour féodale : 134 registres et 2 liasses de 1300 à 1794.

S. Bormans, Les seigneuries féodales de l'ancien pays de Liége. (Extraits du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VIII p. 473, IX p. 451, X p. 111.)

3° Conseil ordinaire : 292 registres et 86 liasses, de 1604 à 1794.

4° Tribunal des Vingt-Deux : 109 registres et 54 liasses de 1570 à 1791.

5° Tribunal des Réviseurs des Vingt-deux : 62 registres et 7 liasses de 1589 à 1794.

6° Voirs jurés des Charbonnages : 104 registres et 2 liasses de 1394 à 1776.

7° Causes en appel devant la Chambre de Wetzlaer : 2958 liasses de 1505 à 1793.

Index alphabétique manuscrit des noms des plaideurs.

8° Le Grand Greffe des Échevins (1) : 2654 registres et 464 liasses de 1463 à 1794.

D. Van de Casteele, Inventaire sommaire des archives du Grand Greffe et du Greffe des Échevins de Liége.

2° DU DUCHÉ DE LIMBOURG.

A) Administration centrale.

La plupart des documents concernant l'administration centrale du duché de Limbourg sont conservés à Bruxelles. Se trouvent à Liége : les archives des Etats du Limbourg, comprenant les

(1) cf C. de Borman, *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liége*. 2 vol. 4°. Liége, D. Cormaux, 1892-1899.

Digitized by Google

registres et liasses aux recès, aux comptes, les matricules, les liasses relatives aux chaussées, les registres de la chambre des tonlieux, etc. : 470 registres et 507 liasses de 1477 à 1794. En outre 122 chartes de 1296 à 1794.

B) JURIDICTION.

Ici nous rangeons les archives de la Cour féodale du Limbourg, de la Haute Cour, du Tribunal Souverain, du Conseil Souverain et du Tribunal Supérieur : 180 registres et 215 liasses de 1505 à 1796.

D. Brouwers, Inventaire sommaire des archives du duché de Limbourg (en préparation),

A. De Ryckel, La Cour féodale de l'ancien duché de Limbourg, Liége, 1895. (Extr. du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. IX p. 273-455.)

3° ARCHIVES DES COMMUNES

1 GREFFE DES ÉCHEVINS DE LIÉGE : 2721 registres et 1116 liasses de 1409 à 1798 ; 10 cartons de parchemins du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

D. van de Casteele, Inventaire sommaire des archives du Grand Greffe et du Greffe des Echevins de Liége.

S. Bormans, Inventaire des convenances et testaments. 2 vol. ms., 1863.

Greffe des Echevins. Liste alphabétique des acheteurs. 1 vol. ms., s. d.

2° ARCHIVES DE LA CITÉ DE LIÉGE ET DES MÉTIERS.

a) Recès de la ville : 134 registres et 6 liasses de 1566 à 1794 ; 2 chartes de 1637 et 1677.

S. Bormans, Table des registres aux recès de la Cité de Liége. Tongres, 1871-1876. 1 vol. 8°.

b) Les bons métiers de Liége ; 258 registres et 47 liasses de 1456 à 1794 ; 150 chartes de 1301 à 1676.

c) Les bons métiers de Huy : 28 registres et 1 liasse de 1426 à 1795 ; 3 chartes de 1560 à 1636.

3° Les GREFFES SCABINAUX où sont classés non seulement des papiers relatifs aux causes judiciaires tels que les œuvres de lois, les rôles et sentences, les embrevures, etc., mais encore des documents relatifs à l'administration et à la comptabilité des

Digitized by Google

communautés, comme les registres aux recès, aux tailles, aux aides et subsides, etc...

Ce fonds, de beaucoup le plus riche, comprend 12705 registres et 3439 liasses de 1361 à 1798, et 2500 chartes de 1332 à 1771, se rapportant aux localités suivantes :

Aaz et Hermée, Abée, Abolens et Poucet. Acosse, Alleur et Hombroux, Amay, Ambresin, Andrimont, Angleur, Ans et Mollin, Anthisnes, Asse, Atrive et Avin, Attenhoven, Aubel, Avernas-le-Bauduin, Les Avins, Avroy, Awans et Loncin, Les Awirs, Axhe (Grand), Axhe (Petit), Aywaille.

Baelen, Banneux, Barchon, Barse, Bas-Oha, Basse-Bodeux, Baugnée, Beaufort, Beaurieux, Beemont et Warzée, Bellaire, Ben-Ahin, Bergilers, Berloz, Berneau, Bertrée. Beucken, Beusdael, Bierset, Blistain-St-Jacques, Bilstain et Villers, Blehen, Bodegnée, Boëlhe, Bognoux, Boing, Boirs, Bolland, Bombaye, Bovegnistier, Boverie-Fétinne, Bra, Braive et Ciplet, Brus-sur-Geer, Burdinne.

Celles, Cerexhe-Heuseux, la Chapelle, Chapon-Seraing, Charneux, Chaumont, Chênée, Cheratte, Chevron, Chockier, Clavier, Clermont sous Aubel, Clermont en Condroz, Comblain au Pont, Cortembach, Couthuin, Cras Avernas, Crehen, Crisnée, Crotteux, Crupet.

Dalhem, Darion, Dolembreux, Dolhain.

Eenenborg, Ehein, Ellemelle, Embourg et Sauheid, Engis, Esneux.

Fairon-Comblain, Fallais, Feneur, Férot, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Fexhe-Slins, Filot, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Fléron, Flone, Forêt, Fosse, Fouron-le-Comte, Fouron-St-Martin, Fouron-St-Pierre, Fragnée, Fraineux, Fraipont, Fraiture, Francorchamps, Freloux, Froidebise, Fumal.

Geer, La Gleize, Goë, Gorhez, Grâce-Berleur, Grâce-Martin, Grandville, Grimonster, Groulle.

Haccourt, Hallet (Grand), Hallet (Petit), Hamoir et Xhignesse, Hanelle, Hannesche, Hannut, Harzé, Harzée, Hautepenne, Hemricourt, Henri-Chapelle, Hermalle-sous-Argenteau, Hermalle-sous-Huy, Herstal, Herve, Herve (ban), Heure-le-Romain, Hody, Hollogne-aux-Pierres, Hollogne-sur-Geer, Hom-

Digitized by Google

bourg, Horion-Hozémont, Hosden, Housse, Houtain-Levêque, Houtain-St-Siméon, Hozémont, Huy.

Jalhay, Jehanster, Jehay, Jemeppe, Jeneffe, Julémont, Jupille.

Kemexhe.

Laer, Laminne, La Montzée, Landen, Lantin, Lantremange, Latinne, Lens-St-Remy, Lens-St-Servais, Lens-sur-Geer. Lierneux, Liers, Ligney, Limont, Linchet, Lizen-en-Condroz, Logne, Lontzen, Lorcé, Louveigné.

Malmedy, Marchin, Marsinne, Meeffe, Melen, Membach, Milmort, Modave, Moha, Momalle, Momelette, Mons-lez-Crotteux, Montegnée, Montzen, Moresnet, Mortier, Mortroux, Mouland, Moxhe, Moxheron, Muschemen.

Nandrin, Neerlanden, Neuberg, Neufchâteau, Neuville-en-Condroz, Neuville-sous-Huy, Nivelles, Noirmont, Notre-Dame-Saint-Albert, Noville.

Oborne, Ochain, Ocquier, Odeur, Oha, Oleye, Olne, Oreye, Oteppe. Othée, Ouffet, Ougnée et Sclessin, Ougrée, Oupeye, Overwinden.

Pailhe, Parfondvaux, Pellaines, Plenevaux, Pouhon, Poulseur sous Rahier, Poulseur sous Renardstein, Pousset.

Racour, Rahier, Ramelot, Ramet, Ramioul, Rechain (Grand), Rechain (Petit), Remersdael, Remouchamp, Retinne, Richelle, Rimière, Roanne, la Rochette, Rocour, Rosoux, Rotheux, Rouveroy, Ruift, Rumsdorp.

St-Hadelin, St-Séverin-en-Condroz, Saive, Saive-en-Hesbaye, Sart, Seilles, Seny, Seraing, Seraing-le-Château, Sippenaeken, Soheit, Soiron, Sombreffe et Athin, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Strée, Strée et Handroux, Streel, Surister.

Tahier, Tavier, Terwagne, Teuven, Tharoul, Theux, Thisnes, Thys, Tignée, Tihange, Tilf, Tilleur, Tourinne, Trembleur, Trognée.

Vaux et Borset, Vaux-Nessonvaux, Velroux, Verlaine, Verviers (1), Vervoz, Viemme, Vien, Vierset, Vieux-Waleffe, Ville-en Hesbaye, Villers-aux-tours, Villers et Lens-St-Remy, Villers-le-Bouillet, Villers-le-Peuplier, Villers-l'Evêque, Villers-le-

(1) cf. D. Brouwers, Répertoire des actes relatifs à Verviers conservés aux archives de l'Etat à Liége. Verviers, 1900, 1 vol. 8° (*Extr. du Bulletin de la Société Verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. I.)

Digitized by Google

Temple, Villers-St-Siméon, Vinalmont, Visé, Vivegnis, Voroux-lez-Liers, Voroux-Goreux, Vottem, Vyle-en-Condroz.

Walais, les Waleffes, Walhorn, Wamont, Wandre, Wanghe, Wanne, Wanze, Wanzin, Waremme, Waret-l'Evêque, Warfusée, Waroux, Warsage, Wasseige, Willin, Wodémont.

Xhendremael, Xhoris.

Yernée, Yvoz.

D. van de Casteele, Inventaire sommaire des anciens greffes scabinaux de la province de Liége.

4° 1021 PROTOCOLES DE NOTAIRES comprenant 1988 registres et 4221 liasses, presque tous du XVIII^e^ siècle. L'acte le plus ancien est de 1538, le plus récent de 1850.

Liste des protocoles de notaires conservés au dépôt de Liége. (Extr. du *Mémorial administratif de la province de Liége*, année 1879, t. XLIX, p. 759).

II. **Archives ecclésiastiques**.

Nous formons ici aussi trois catégories de collections : 1° les archives qui concernent l'administration ou la juridiction générale du clergé, comme les archives du Secrétariat de la cathédrale, du clergé primaire et secondaire, de la prévoté et de l'officialité. 2° Les archives du clergé séculier, c'est-à-dire de la cathédrale et des collégiales, des cures, des commanderies de l'Ordre de Malte et de l'Ordre Teutonique et des établissements de bienfaisance. 3° Les archives du clergé régulier, c'est-à-dire des abbayes, des couvents et monastères,

A. **Administration et juridiction du Clergé**.

1° Archives du SECRÉTARIAT DE LA CATHÉDRALE : 243 registres et 90 liasses de 1413 à 1794.

A. Hansay, Inventaire sommaire des archives du chapitre de St-Lambert à Liége.

S. Bormans, Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre de St-Lambert à Liége, de 1427 à 1670. (Extr. des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 12, p. 238 ; t. 13, p. 287.)

E. Poncelet, Supplément à l'inventaire précédent, même revue, t. 23, p. 455.

Digitized by Google

M. Huisman, Suite du même inventaire de 1670 à 1689. Même revue, t. 26, p. 438.

2° Archives du CLERGÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE : 34 registres et 1 liasse de 1577 à 1793 ; 26 chartes de 1336 à 1724.

S. Bormans, Notice d'un cartulaire du clergé secondaire à Liége. (*Bull. Com. roy. d'hist.*, 3e série, t. XIV, p. 317-370).

3e Archives de la PRÉVÔTÉ : 96 registres de 1443 à 1794.

4° Archives de l'OFFICIALITÉ : 419 registres et 350 liasses de 1502 à 1794.

S. Bormans, Table chronologique et alphabétique des rendages proclamatoires, de 1562 à 1765. 1 vol ms., 1867.

B. **Clergé séculier**. (1)

1° Les archives de la CATHÉDRALE (grande Compterie, Compterie du grenier, bénéfices et anniversaires, collège de St-Materne, Chanoines de la Petite Table) : 2435 registres et 121 liasses de 1200 à 1794 ; 2607 chartes de 830 à 1791

A. Hansay, Inventaire sommaire des archives du chapitre de St Lambert à Liége.

S. Bormans et E. Schoolmeesters, Cartulaire de l'église Saint Lambert. 4 vol. in-f°, 1893-1900, (tome 5 sous presse).

J. G. Schoonbroodt, Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre St, Lambert à Liége. Liége, 1863. 1 vol 4°.

2° ARCHIVES DES COLLÉGIALES DE LIÉGE. *a*) St BARTHÉLEMY :

(1) Dans les collections qui vont suivre nous ne mentionnerons pas spécialement les cartulaires et les obituaires. Une liste en a été dressée par les soins de la Commission Royale d'histoire, en 1895 pour les cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'Etat en Belgique, et en 1899 pour les obituaires belges. Cependant comme depuis la publication de cette dernière liste, le nombres des obituaires conservés à Liége s'est assez bien accru, nous croyons utile de donner la liste des établissements religieux, dont le nécrologe est conservé au dépôt : Cathédrale St-Lambert, Cathédrale (Secrétariat), Cathédrale (grande Compterie), Collège de St-Materne, Chanoines de la Petite Table, St-Barthélemy, Ste Croix, St Denis, St Pierre, Collégiale d'Amay, Collégiale de Huy, Abbaye du Val St Lambert, Abbaye de Sinnich, Abbaye des Bénédictines, Abbaye de Paix N D., Abbaye de Robermont, Couvent des Carmes de la Xhavée, Couvent des Chartreux, Couvent des Frères Mineurs de Liége, Couvent des Augustines de Ste Croix à Lens-St-Remy, Couvent des Carmélites de St Léonard, Couvent des Dames blanches à Huy, Couvent des Célestines de Liége, Couvent des Conceptionistes de Verviers, Couvent des Sœurs grises à Liége.

Digitized by Google

89 registres et 9 liasses de 1420 à 1794 ; 111 chartes de 1273 à 1733.

J. Daris, Cartulaire de l'église St-Barthélemy à Liége, (Dans le t. VI, p. 177-223 des Notices sur les églises du diocèse de Liége).

b) Ste Croix : 524 registres et 6 liasses de 1275 à 1796 ; 9 chartes de 1345 à 1723.

c) St Denis : 679 registres et 18 liasses de 1252 à 1797 : 1009 chartes de 1196 à 1759.

S. Bormans, Notice des Cartulaires de la collégiale St Denis à Liége (*Bull. Com. Roy. d'hist.*, 3e série, t. XIV, p. 23-190.)

d) St Jean-Evangéliste : 661 registres et 120 liasses de 983 à 1797 ; 771 chartes de 1107 à 1768.

e) St Martin : 668 registres et 45 liasses de 1360 à 1797 ; 850 chartes de 1079 à 1709.

J. G. Schoonbroodt; Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de St Martin à Liége. Liége, Desoer, 1871, 1 vol. 4°.

f) St Paul (1) : 3 registres et 1 liasse de 1563 à 1796 : 10 chartes de 1397 à 1673.

O. Thimister, Cartulaire de l'église collégiale de St Paul à Liége. Liége, 1878. 1 vol. 8°. Supplément dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire*, t. VIII, p. 355.

g) St Pierre : 888 registres et 489 liasses de 1329 á 1810 ; 346 chartes de 1228 à 1736.

3° Collégiale d'Amay : 47 registres et 5 liasses de 1436 à 1797 ; 3 chartes de 1554 á 1664.

4° Collégiale de Fouron-le-Comte : 1 registre du XVIIIe s.

5° Collégiale de Huy : 220 registres et 62 liasses de 1404 à 1797 ; 84 chartes de 1357 à 1688.

S. Bormans et E. Schoolmeesters, Notice d'un cartulaire de l'ancienne église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame à Huy. (Dans *Bull. de la Com. roy. d'hist.*, 4e série, t. 1, p. 83-150.)

6° Collégiale de Visé : 17 registres et 2 liasses de 1626 à 1811 ; 2 chartes de 1456 et 1728.

(1) Les autres archives de cette collégiale se trouvent au Grand Séminaire à Liége.

Digitized by Google

7° COMMANDERIES DE L'ORDRE DE MALTE. : Commanderie de Villers-le-Temple (1) : 31 registres et 1 liasse, de 1450 à 1794.

Commanderie de Liége (1) : 6 registres de 1471 à 1577.

8° COMMANDERIE DE FOURON-St-PIERRE, de l'ordre Teutonique : 3 registres de 1628 à 1769.

9° ARCHIVES DES CURES : 535 registres et 97 liasses de 1215 à 1823 : 216 chartes de 1306 à 1772. En outre, 4 registres et 1 liasse de déclarations des biens ecclésiastiques en 1787.

Ces archives se rapportent aux localités suivantes :

Ahin, Alleur, Ampsin, Ans et Mollins, Attenhoven, Avernas-le-Baudoin, Awans, les Awirs, Ayneffe.

Bas-Oha, Bergilers, Beyne-Heusay, Bierset, Blehen, Bléret, Bolland, Borlée, Borset-en-Hesbaye, Braives.

Charneux, Cheratte, Clermont-sous-Aubel, Comblain-au-Pont, Crehen.

Donck.

Eupen.

Fairon-le-Comblain, Fexhe-le-haut-clocher, Fize-le-Marsal, Florennes, Follogne, Fontaine, Fooz, Forville, Fraiture.

Goreux, Grace-Montegnée.

Haneffe, Harzée, Hemricourt, Hermalle-sous-Argenteau, Héron, Hersée, Herstal, Heure-le-Romain, Hodeige, Hollogne-aux-pierres, Horion-Hozémont, Huy.

Jehanster, Jemeppe, Jeneffe.

Laminne, Landen, Lantremange, Lens-St-Remy, Lens-sur-Geer, Liège, Liers, Limont, Lincent, Loncin.

Meeffe, Milmort, Modave, Momalle, Montzen, Moresnet.

Nandrin, Neuville-en-Condroz.

Overlaer.

Perwez, Pouhon (Harzé), Poucet, Pousset.

Ramet, Rolloux, Rumsdorp.

St-Georges-en-Hesbaye, Sclessin, Seilles, Seraing, Spa, Statte, Stavelot, Streel.

Thisnes, Thys, Tihange, Tilleur.

(1) Cette commanderie appartenait anciennement à l'Ordre des Templiers : cf CHESTRET DE HANEFFE, J. (DE). L'ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liége ou la Belgique orientale. (*Bulletin de la Com. roy. d'hist.* 5e série, t. XI, p. 297 à 348.)

Digitized by Google

Val-St-Lambert, Vaux et Chapon (Seraing), Velroux, Verlaine, Verviers, Vieux-Ville, Villers-le-Bouillet, Vottem.

Walhorn, Waremme, Warfuzée, Warnant, Warzée, Wasseige.

Xhoris.

D. Brouwers, Inventaire sommaire des archives des cures et des bénéfices de la province de Liège.

10° Établissements de bienfaisance de Liége.

a) Bureau de Bienfaisance : 1083 registres et 191 liasses de 1260 à 1804 ; 79 chartes de 1268 à 1569.

b) Hospices civils : 2261 registres et 500 liasses de 1296 à 1803 ; un millier de chartes non classées.

c) Béguinages : 73 registres de 1311 à 1807.

D. Van de Casteele, Inventaire sommaire des archives du bureau de bienfaisance et des hospices civils de Liége.

C. **Clergé régulier**.

1° ABBAYES D'HOMMES.

Abbaye de Beaufays. (Ordre de St-Augustin) : 10 registres, et 1 liasse de 1697 à 1796 ; 1 charte de 1431.

Abbaye de Beaurepart (1). (Ordre des Prémontrés) : 63 registres et 5 liasses de 1389 à 1732 ; 1 charte de 1462.

J. Daris, Notice historique sur l'abbaye de Beaurepart à Liége. Documents historiques. (*Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. IX, p. 331-372).

Abbaye de Flône (Ordre de St-Augustin) : 43 registres et 14 liasses du XV^e^ siècle à 1798 ; 502 chartes de 1091 à 1785.

Evrard, Documents relatifs à l'abbaye de Flône (dans *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. 23, p. 273-453 ; t. 24, p. 395-492).

Abbaye de St-Gilles (Augustins) : 2 registres et 1 liasse de 1409 à 1797 ; 21 chartes de 1298 à 1666.

Abbaye de St-Jacques. (Bénédictins) : 16 registres et 10 liasses de 1326 à 1798 ; 2000 chartes de 1015 à 1766.

Abbaye de St-Laurent (Bénédictins) : 16 registres et 1 liasse de 1526 à 1794 ; 9 chartes de 1370 à 1560 (2).

(1) Le Cartulaire se trouve aux Archives du séminaire de Liége.

(2) Les Cartulaires se trouvent aux Archives du séminaire de Liége.

Digitized by Google

J. Daris, Extraits du cartulaire de l'abbaye de St-Laurent (dans *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liége*, t. XI p. 122-221 et dans *Bull. de la Soc. d'Art et d'histoire*, t. II, p. 142-241.)

Abbaye de Neufmoustier (Augustins). 237 registres et 25 liasses de 1400 à 1793 ; 561 chartes de 1125 à 1724.

Abbaye de Stavelot (Bénédictins) (1) : 90 registres et 46 liasses, du XV^e^ siècle à 1794 ; 3 chartes de 1454 à 1490.

J. Halkin et G. G. Roland, Cartulaire de l'abbaye de Stavelot. (Sous presse).

Abbaye de Val-Dieu (ordre de Citeaux) : 23 registres et 7 liasses de 1213 à 1796 ; 1 charte de 1320. (2).

E. Bacha, Chartes de Val-Dieu. (*Bull. de la Com. roy. d'hist.* 5^e^ série, t. IV, p. 123-164 et 241-293.)

Abbaye du Val des Écoliers (Augustins) : 33 registres et 1 liasse de 1391 à 1794 ; 7 chartes de 1377 à 1642.

Abbaye du Val St-Lambert. (Ordre de Citeaux) : 651 registres et 89 liasses de 1196 à 1796 ; 2344 chartes de 1050 à 1788.

J. G. Schoonbroodt, Inventaire analytique et chronologique des archives de l'abbaye du Val-St-Lambert-lez-Liége. Liége, Desoer, 1875. 2 vol. 4°.

S. Bormans, Analyse d'un cartulaire de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, près de Liège. (Publications in-4° de la *Com. Roy. d'hist.)*

2° ABBAYES DE FEMMES.

Chapitre noble de Sinnich (Ordre de St-Augustin) : 80 registres et 82 liasses de 1388 à 1802 ; 116 chartes de 1145 à 1709.

D. Brouwers. Histoire du chapitre noble de Sinnich. Documents dans *Bull. de la Soc. Verviétoise d'Archéol. et d'hist.*, t. V, p. 1 (sous presse).

Abbaye des Bénédictines lez Liége : 37 registres de 1662 à 1796.

(3) Voir note p. 1.

(1) La plupart des chartes se trouvent à la Bibliothèque Nationale à Paris.

Digitized by Google

ABBAYE DE ST-VICTOR-LEZ-HUY (Bénédictines) : 5 registres de 1684 à 1795 ; 4 chartes de 1427 à 1570.

ABBAYE DE PAIX-DIEU A HUY (Ordre de Citeaux) : 98 registres et 20 liasses de 1517 à 1796 ; 261 chartes de 1238 à 1776.

ABBAYE DE ROBERMONT-LEZ-LIÉGE (Ordre de Citeaux) : 86 registres et 21 liasses de 1346 à 1794 ; 396 chartes de 1184 à 1650.

ABBAYE DU VAL-BENOIT (Ordre de Citeaux) : 172 registres et 22 liasses de 1206 à 1796 ; 83 chartes de 1218 à 1652 (1).

J. Cuvelier, Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoit-lez-Liége, (forme le tome XXX *du Bull. de l'Inst. archéol. liégois*).

Le même, Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit (sous presse).

ABBAYE DU VAL-NOTRE-DAME-LEZ-HUY (Ordre de Citeaux) :

62 registres et 22 liasses de 1206 à 1794 ; 775 chartes de 1210 à 1693.

ABBAYE DE VIVEGNIS (Ordre de Citeaux) : 20 registres et 1 liasse de 1392 à 1778 ; 59 chartes de 1230 à 1682

E. Poncelet, L'abbaye de Vivegnis. Annexes. (*Bull. de la Soc. d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. X, p. 21-41.)

3° COUVENTS ET MONASTÈRES D'HOMMES.

AYWAILLE. Prieuré de St-Pierre : 18 registres et 28 liasses de 1337 à 1652.

J. Halkin, Les prieurés clunisiens de l'ancien diocèse de Liége. (*Bull. de la Soc. d'art et d'histoire*, t. X, p. 231-293.)

BERNARDFAGNE.

Monastère de Bernardfagne : 6 registres et 4 liasses de 1220 à 1786 ; 13 chartes de 1159 à 1687.

E. Poncelet, Le monastère de Bernardfagne dit de Saint-Roch. (*Bull. de la Soc. d'art et d'histoire*, t. XIII, p. 193-295.)

DINANT.

Jésuites de Dinant : 6 registres de 1442 à 1772.

EUPEN (2).

Capucins d'Eupen : 1 registre de 1755-1796.

(1) La plus grande partie des archives de cette abbaye sont conservées au château du Val-Benoit-lez-Liége.

(2) Cette commune fait aujourd'hui partie de l'empire d'Allemagne.

Digitized by Google

HUY.

Croisiers : 6 registres et 2 liasses de 1740 à 1796.

3 chartes de 1427 à 1634.

Jésuites : 16 registres de 1316 à 1794.

Mineurs : 41 registres et 2 liasses de 1356 à 1794.

JEMEPPE.

Carmes : 7 registres et 3 liasses de 1633 à 1796.

JUPILLE.

Minimes : 18 registres et 1 liasse de 1640 à 1796.

LIÉGE.

Augustins : 5 registres de 1718 à 1816.

Carmes en Isle : 104 registres et 4 liasses de 1400 à 1794 ; 19 chartes de 1256 à 1565.

Carmes de la Xhavée : 27 registres et 8 liasses de 1516 à 1797 ; 46 chartes de 1337 à 1697.

Chartreux : 7 registres et 3 liasses de 1357 à 1816 ; 3 chartes de 1424 à 1675.

Croisiers : 59 registres de 1417 à 1796 ; 2 chartes de 1441 et 1451.

Dominicains : 108 registres et 28 liasses de 1413 à 1796 ; 602 chartes de 1240 à 1680.

Guillemins : 16 registres et 19 liasses de 1443 à 1794 ; 223 chartes de 1314 à 1657.

Jésuites : 77 registres et 14 liasses de 1574 à 1797 ; 30 chartes de 1580 à 1737.

Mineurs : 5 registres de 1483 à 1796.

Minimes : 17 registres et 3 liasses de 1609 à 1794.

Récollets : 3 registres de 1775 à 1801 ; 1 charte de 1413.

MAESTRICHT.

Jésuites : 1 registre de 1776 à 1778.

VERVIERS.

Carmes : 4 registres et 8 liasses de 1686 à 1796.

VISÉ.

Carmes : 13 registres et 8 liasses de 1587 à 1796.

Oratoriens : 2 registres de 1757 à 1797.

Digitized by Google

4° COUVENTS ET MONASTÈRES DE FEMMES.

HODIMONT,

Récollectines : 1 registre de 1758 à 1797.

HUY.

Carmélites : 4 registres de 1535 à 1796.

Carmélites dites Dames blanches ; 132 registres et 26 liasses de 1339 à 1796 ; 1252 chartes de 1233 à 1693.

Célestines : 1 registre de 1744 à 1796.

Récollectines : 1 registre de 1674 à 1790.

Ste-Aldegonde : 6 registres et 22 liasses de 1350 à 1710 ; 46 chartes de 1406 à 1607

Sépulchrines : 1 registre de 1767 à 1796.

Sœurs grises : 2 registres de 1773 à 1795.

Trinitaires de la Sarte : 1 registre de 1775 à 1796.

Urbanistes : 3 registres de 1726 à 1797.

LENS ST-REMI.

Augustines de Ste-Croix : 25 registres et 6 liasses de 1507 à 1788 : 459 chartes de 1340 à 1776.

LIÉGE

Augustines dites de Beauregard : 27 registres et 1 liasse de 1612 à 1795.

Capucines : 4 registres de 1707 à 1796.

Carmélites de St-Léonard : 11 registres et 45 liasses de 1451 à 1796 ; 7 chartes de 1385 à 1736.

Célestines en Isle : 43 registres et 6 liasses de 1587 à 1796.

Conceptionistes du pont d'Amercœur : 3 registres et 1 liasse de 1655 à 1796.

Dames Anglaises : 1 liasse de 1735 à 1810.

Dominicaines en Glain : 4 registres de 1746 à 1796.

Notre Dame des Anges sur Avroy : 8 registres de 1621 à 1796.

Récollectines en Bèche : 3 registres de 1708 à 1793.

Récollectines du quai St-Léonard : 27 registres et 6 liasses de 1560 à 1793.

Ste-Claire : 3 registres de 1755 à 1796.

Sépulchrines de Ste-Agathe : 19 registres et 6 liasses de 1581 à 1796.

Digitized by Google

Sépulchrines de Ste-Walburge ; 18 registres et 13 liasses de 1609 à 1796 ; 7 chartes de 1622 à 1751.

Sœurs grises en Isle : 30 registres et 22 liasses de 1516 à 1796 ; 27 chartes de 1506 à 1628.

Tertiaires de Hasselt dites Sœurs de Hasque : 18 registres et 40 liasses de 1472 à 1796 ; 10 chartes de 1464 à 1577.

Tertiaires de Hocheporte : 33 registres de 1643 à 1795.

Urbanistes : 5 registres et 6 liasses de 1556 à 1665 ; 33 chartes de 1452 à 1641.

Ursulines : 2 registres et 1 liasse de 1620 à 1794.

THEUX.

Dominicaines : 9 registres et 1 liasse de 1647 à 1763.

VERVIERS.

Conceptionistes : 16 registres et 28 liasses de 1588 à 1796.

Sépulchrines : 1 registre de 1715 à 1797.

VISÉ.

Sépulchrines : 13 registres et 12 liasses de 1433 à 1805.

WAREMME.

Sépulchrines : 10 registres de 1684 à 1796.

III. **Cartes et plans.**

396 cartes et plans provenant de fonds divers, surtout des Etats et de la Chambre des finances, et pour la plupart du XVIII[e] siècle.

IV. **Fonds divers.**

1° 654 registres particuliers.

2° Collection de 173 sceaux détachés et 220 reproductions en plâtre de sceaux provenant du pays de Liége.

E. FAIRON.

Digitized by Google

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

Gand. — Université de l'Etat. — Bibliothèque. — Revues, Journaux et Recueils périodiques en cours de publication. — Liste sommaire. [Gand], Mai 1903, [sans nom d'imprimeur]. In-8°, 55 p.

Les nombreux travailleurs qui fréquentent la Bibliothèque de l'Université de Gand seront certainement reconnaissants à son administration d'avoir songé à leur donner cette liste.

Les titres relevés (environ 700) ne concernent que les publications, revues et journaux reçus actuellement par la bibliothèque. Elle en possède, en outre, un grand nombre d'autres qui ont cessé de paraître ou dont l'abonnement n'a pas été continué.

Les ouvrages sont d'abord classés par ordre alphabétique des titres, puis, par ordre idéologique, sous des rubriques formées par des mots-souches extraits des titres mêmes.

Telle qu'elle est, cette liste comble une lacune et nous la croyons appelée à rendre de très réels services. Nous nous permettrons cependant de signaler à son auteur quelques erreurs à corriger et quelques améliorations dont l'adoption rendrait, nous semble-t-il, une édition future plus utilisable.

Il nous paraît, en effet, qu'en guise de seconde partie, il eût été préférable de présenter les publications périodiques dans un ordre systématique ; le principe des mots-souches, qui a été adopté, dissémine trop au hasard des mots employés dans les titres, les revues traitant de sciences identiques, connexes ou auxiliaires, que l'on a toujours intérêt à trouver rassemblées, pour ainsi dire, en un tableau ; c'est ce qu'eût fourni une bonne classification systématique. Au reste, certains des mots-souches sont faits pour plonger les travailleurs dans l'étonnement. C'est ainsi que l'on trouve notamment : p. 33, au mot-souche *Albany*, l'*Albany Law Journal* qui, par erreur, est intitulé : *Journal Albany Law* ; cette même erreur de titre se répète à la rubrique *Droit*, p. 39, où l'on trouve : *Journal of Albany Law* ; p. 34, au mot *Autriche*, on trouve *Zeitschrift für die österreichische Gymnasien, Wien*, qui ne figure pas au mot *Instruction* p. 44 ; p. 35, au mot *Baltimore* et p. 43, au mot *Hopkins*, on trouve le *Bulletin of the John Hopkins Hospital, Baltimore*, publication que l'on cherche en vain aux rubriques *Chirurgie* ou *Médecine* ; p. 38, à la rubrique : *Bureau des poids et mesures* sont signalés les *Travaux du Bureau international de Paris* qui nous eussent paru mieux placés sous une rubrique *Métrologie* ou, en subdivisant, à *Poids* et à *Mesures*.

Digitized by Google

Page 39, au mot *Dodonée*, il eût fallu, je pense, *Dodonaea* qui est le nom de la société éditrice du *Jaarboek* mentionné ; p. 40, il nous semble que la *Dublin Review* n'a pas plus de raison de se trouver classée au mot *Dublin* que la *Calcutta Review* à *Calcutta* (p. 38) : ces noms de ville ne nous indiquent aucunement les matières traitées par les revues. Page 41, à *Folklore* on s'étonne de ne pas trouver *Wallonia* qu'il faut chercher à la rubrique *Histoire*. Page 42, je crois que si l'on met en rubrique *Groningue*, il faut (plus haut) *Göttingue* et non *Göttingen*, même remarque page 54, où l'on trouve *Tubingen* et *Upsala* ; également, p. 45 on traduira en français le titre de l'Académie romaine des *Lynx*, au lieu de mettre en mot-souche : *Lincei*. Que dire p. 53, de *Claudiopolis*, nom latin de *Kolosszvar* ! Page 42, on peut s'étonner, avec quelque raison, de ne pas trouver des subdivisions à la rubrique *Histoire*, comme on en a pour le *Droit*, la *Médecine*, etc. Il eût été intéressant de trouver ici, groupées par pays, toutes les publications disséminées ailleurs sous des noms de villes ou de provinces. Page 44, la rubrique *Justice* signale la *Statistique judiciaire de Belgique* que l'on ne retrouve pas à *Statistique* pas plus du reste que l'*Annual report of statistics of Labor* que l'on trouve à *Boston* et à *Travail*, ni que l'*Annual report of the Bureau of Labor statistics*, que l'on trouve à *Meriden* et à *Travail*. Il nous paraît cependant que le côté statistique est, dans ces publications, assez important pour être signalé sous ce mot, comme on l'a fait pour *Travail*, pour *Justice* et surtout pour les lieux d'édition. La même remarque s'applique à une foule d'autres publications intéressant la statistique. Page 45, sous la rubrique *Ledeberg*, on trouvera l'*Organe du centre agricole de Ledeberg* que ne relève pas la rubrique *Agriculture*. En outre, on ne trouvera à *Législation* ni le *Recueil des lois et arrêtés royaux de Belgique*, ni le *Recueil des lois et arrêts* de Sirey (1), qui sont cependant relevés dans la liste alphabétique des titres, p. 23 On admettra difficilement, p. 47, la rubrique *Mind* et p. 48 le mot *Muséon*, destinés uniquement à permettre l'inscription de : *Mind, review of psychology and philosophy* et du *Muséon* de Louvain. On admettra moins facilement encore que l'on introduise une rubrique : *Petermann* (p. 49) pour y relever les *Petermann's Mittheilungen* qui figurent, du reste, déjà au mot *Géographie* ; il est vrai que là (p. 41), on écrit *Petermans* Mittheilungen.

Nous pourrions continuer le relevé de ces erreurs, nous étonner de ce qu'à *Philologie* on ait oublié de mentionner les *Atti della R. Academia dei Lincei (classe di scienze morali storiche e philologiche)* ; de ce que, en pays flamand, on écrive : *Waes* et non *Waas* (p. 55) ; nous devrions aussi nous demander pour quelle raison tant de publications sont relevées sous un nom de pays, de province ou de ville (lieu d'édition ou siège de société éditrice) alors que des publications similaires ne le sont pas (Ex. : on trouve les publications de l'Académie R. de Belgique à

(1) Celui-ci, il est vrai, obtient, comme compensation de figurer à la rubrique *Sirey*, [p. 52] !

Digitized by Google

Belgique, mais on ne signale pas à *Italie*, ou même à *Rome* les *Atti delle R. Academie dei Lincei* ; nous avons relevé, plus haut, divers cas de cette nature) ; nous préférons faire crédit à l'auteur jusqu'à la prochaine édition de cette *Liste*, qui se ressentira moins, nous en sommes certains, des incertitudes d'un premier effort.

L. STAINIER.

Jahrbuch der deutschen Bibliotheken, herausgegeben vom VEREIN DEUTSCHER BIBLIOTHEKARE. 2 Jahrgang. Leipzig, Harrassowitz. 1903. In-8°. IV-144 pages. Prix M. 3.40 = 4,25 frs.

Cet annuaire très pratique est divisé en 5 parties. Dans la première on trouve, classée par ordre alphabétique des localités, la liste des bibliothèques allemandes, leur titre exact, l'évaluation de leurs richesses comme celle de leurs ressources, l'indication des heures pendant lesquelles on peut les fréquenter, et des collections particulièrement remarquables à y consulter ; enfin le tableau du personnel qui les dirige.

Dans la seconde partie, les noms des membres du personnel scientifique des bibliothèques sont classés par ordre alphabétique et l'on est renseigné sur les études spéciales faites par chacun des bibliothécaires. On donne également la date d'entrée en fonctions et celle de la dernière promotion.

La troisième partie a trait aux ordonnances et règlements concernant les bibliothèques ; la statistique de 1902-03 fait l'objet de la quatrième division tandis que la cinquième donne le règlement et le mode de fonctionnement (direction, administration financière, etc.) de l'union des bibliothécaires allemands ainsi qu'un aperçu sommaire sur les réunions annuelles qui ont eu lieu.

On le voit, cet annuaire renferme, sous un volume d'aspect fort modeste, des renseignements éminemment utiles pour tout bibliothécaire ou lecteur allemand ; mais ils ne sont pas moins précieux pour tout étranger que ses études pourrait conduire en Allemagne. C'est à ce titre que nous avons voulu attirer sur ce vade mecum l'attention de nos confrères

L. STAINIER

Catalogue de la Bibliothèque du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles dressé par ordre de Matières, Chronologique et Critique par ALFRED WOTQUENNE, Secrétaire-Préfet des Etudes et Bibliothécaire.

La Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles, trop peu visitée, est une des collections bibliographiques spéciales les plus riches du pays. Réunissant en tout 532 volumes lors de la fondation de l'établissement (1832), elle comprend aujourd'hui 12.000 volumes et 6.000 livrets d'opéras, — sans compter le répertoire des concerts de l'établissement (800

Digitized by Google

partitions d'orchestre, 1.200 partitions vocales et 18.000 parties, le tout manuscrit), les bibliothèques particulières des diverses classes (4,000 ouvrages) et la collection formée par l'ancien dépôt légal jusqu'à la suppression de celui-ci (1) (10.000 morceaux).

M Alf. Wotquenne, bibliothécaire, a entrepris de cataloguer systématiquement ces richesses bibliographiques, travail qui n'avait pas encore été fait (à part un essai, d'un genre plutôt joyeux, tenté il y a une trentaine d'années). Deux volumes de ce catalogue ont déjà paru (1898 et 1902) ; ils seront suivis d'un certain nombre d'autres.

Voici les grandes lignes de la classification adoptée par M. Wotquenne, classification qui embrasse tous les genres de la bibliographie musicale :

I. Pratique musicale depuis 1500	1. Musique vocale sans accompagnement. 2 Musique vocale avec accompagnement. 3. Musique dramatique. 4. Musique instrumentale. 5. Collections.
II. Théorie et didactique musicales depuis 1700	6. Théorie générale. 7. Technique de la composition. 8. Technique vocale et instrumentale. 9. Exécution musicale et dramatique.
III. Erudition musicale	10. Monuments. 11. Documents. 12. Ecrits spéculatifs et critiques. 13. Connaissances diverses.

(C'est, pour gouverne, sous la rubrique trop peu explicite «Documents» (III, 11) que se trouvent classés les nombreux ouvrages sur la musique et les musiciens qui composent le fond de la bibliographie musicale).

On remarquera le procédé fort pratique consistant à numéroter les subdivisions par une seule série numérale. Il en est de même pour les nombreux sous-genres, au nombre d'une cinquantaine, et indiqués a) à z), aa) à vv).

Cette classification est parfaitement pratique. Son seul inconvénient, d'ailleurs minime, est la distinction un peu arbitraire entre les compositions antérieures et postérieures au XVI[e] et classées, celles-ci dans la classe I, celles-là dans la classe III ; de même pour les écrits théoriques classés sous II ou sous III (11, nn), suivant qu'ils datent d'après ou d'avant le XVIII[e] siècle. Mais il suffit d'y prendre garde.

Nous avons dit que deux volumes avaient paru jusqu'à présent. Le premier comprend les deux premiers § de la classe I (musique vocale) et une partie du § 3 (musique dramatique) ; le deuxième comprend la suite

(1) On peut regretter l'abrogation de cette formalité conforme au principe de la liberté commerciale, mais qui priva nos bibliothèques publiques d'un source d'accroissement aussi économique pour le Trésor public que peu dispendieuse pour les nombreux éditeurs entre lesquels se partageait l'obligation.

Digitized by Google

de ce dernier, plus le § 4 (musique instrumentale) : il est regrettable qu'on n'ait plus, en y ajoutant le § 5 (collections) épuiser dans ces deux premiers volumes la première classe de la bibliothèque.

On sait combien les travaux de ce genre, outre le patient travail de classification qu'ils comportent, sont aisément extensibles dans le sens de la critique et de l'érudition. Ce travail personnel est représenté ici par les nombreuses notes biographiques et autres accompagnant mainte citation, et dont certaines concentrent en quelques lignes le résultat de longues et ingrates investigations. A ce titre, le catalogue de M. Wotquenne dépasse la portée ordinaire des ouvrages de ce genre, devient, pour le musicographe, une précieuse source de renseignements.

A remarquer, dans le deuxième volume, une classification thématique, vraisemblablement la plus complète, des symphonies de Haydn, que nous signalons aux intéressés. Dans chaque volume, les recherches sont facilitées par une table des noms cités.

Quelques remarques au point de vue de l'exécution matérielle. Le premier volume offre un certain manque de méthode dans la rédaction des intitulés (le nom de l'auteur placé tantôt au commencement, tantôt à la fin), ainsi que dans la destination des divers caractères d'imprimerie. Tout cela a d'ailleurs été parfaitement réformé dans le deuxième volume, sans reproche à ce point de vue

Un reproche plus grave que nous croyons pouvoir faire à l'érudit catalogiste est celui d'avoir assigné à son ouvrage un développement inusité par un espacement anormal de la matière. Les caractères sont trop grands, les lignes trop distancées, les marges trop amples. Il en résulte que deux compacts grands in-8° n'atteignent pas encore, avec leurs 1400 pages la fin de la deuxième classe de la bibliothèque. A ce compte, de combien de volumes se composera l'ouvrage ? Cet ample espacement du texte, recommandable dans un ouvrage de luxe, l'est moins dans un catalogue, qui, afin d'être à la fois pratique et accessible à toutes les bourses, doit réunir le plus de matière possible dans un format restreint et maniable.

Les deux volumes contiennent des reproductions phototypiques de titres, reliures, gravures, qui en augmentent l intérêt.

E. Closson.

Alma Söderhjelm. **Le Régime de la Presse pendant la Révolution française**. — Helsingfors, Imprimerie Hufvudstadsbladet, 1900-1901, 2 vol. in-8°, VIII-286 et III-216 pp.

Mlle Alma Söderhjelm a entrepris, il y a quelques années, des recherches sur la situation faite à la presse périodique pendant la Révolution ; la première partie de son travail a été publiée en 1900, comme thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Helsingfors ; la seconde a paru l'année suivante. Dans cette étude, très détaillée,

Digitized by Google

Mlle S. s'efforce de nous donner une représentation exacte et vivante de ce que fut la presse, comment on comprenait son rôle, quelle attitude prirent à son égard le public et les autorités.

Dans une introduction, l'auteur nous retrace rapidement l'histoire de la presse française avant la période révolutionnaire. Les journaux luttent contre les privilèges et la censure, sans pouvoir arriver à obtenir autre chose qu'une sorte de tolérance assez vague.

Le livre I étudie « le temps de la liberté illimitée » (1789-10 août 1792). Le 5 juillet 1788, une ordonnance du Conseil d'Etat dispensait de la censure préalable les écrits traitant des matières relatives aux États généraux. Aussitôt, nous assistons à un véritable déluge de brochures ; quelques journaux se fondent ; on écrit abondamment en faveur de la liberté de la presse. Mentionnons spécialement ici la très intéressante analyse que donne l'auteur des cahiers des Etats généraux au point de vue qui nous occupe ; presque tous examinent cette question, la grande majorité réclame la liberté complète ou presque complète, parfois avec des garanties.

L'auteur nous montre alors la naissance de la presse politique, après une vaine opposition du gouvernement ; une luxuriante floraison de journaux de toute espèce se montre rapidement. Bientôt, la liberté devient licence, et à défaut de dispositions légales précises à ce sujet, toutes les autorités veulent se charger de la police des journaux.

A ce point de son exposé, Mlle S. a logiquement dû abandonner l'ordre chronologique pur ; elle a examiné successivement l'attitude des divers corps et celle du public vis-à-vis de la presse.

L'Assemblée nationale se montre très irrésolue ; elle adopte finalement, en août 1791, deux articles de la constitution, règlant les affaires de presse (en principe, liberté, et jury pour les délits commis par la voie des journaux). L'attitude de la municipalité de Paris fut tout autre ; nous assistons ici à une lutte très violente entre la presse et la police. Le Club des Jacobins tend nettement dès le début à revendiquer la liberté de la presse pour lui seul ; il exerce une influence marquée sur la presse jacobine entière. Quant au public, généralement favorable à la liberté de la presse, il se montre ennemi de la licence à laquelle elle s'abandonne ; nous le voyons se livrer à des violences contre les journaux qui ne lui plaisent plus.

Le livre II nous fait sortir de cette période, où les journaux ne sont pas encore groupés, pour nous montrer la presse au service des partis (jusqu'au 9 thermidor an II). Le sort de la presse est ici intimement lié à celui des partis girondin et montagnard, dont les chefs dirigent les principaux journaux politiques français ; la Terreur écrase les journalistes non jacobins.

Dans le livre III, qui forme le tome II, l'auteur examine la situation de la presse après la réaction de thermidor, qui amène une nouvelle période de liberté complète. Les journaux républicains anti-jacobins et royalistes reparaissent.

Digitized by Google

Dès les débuts du Directoire, se manifeste de toutes parts une violente opposition au gouvernement, qui organise, pour son propre service, une presse puissamment soutenue. La lutte devient de plus en plus acharnée, jusqu'à la loi du 19 fructidor an V, qui place les journaux sous l'inspection du ministre de la police. Dans cette nouvelle période, la presse reçoit de terribles atteintes, à cause des poursuites incessantes du ministre ; enfin, celui-ci est privé de son pouvoir de surveillance le 14 thermidor an VII.

Le dernier chapitre décrit l'agonie de la presse, à laquelle le 14 thermidor n'a pas rendu la liberté ; les directeurs la poursuivent en effet impitoyablement. En brumaire, les consuls réduisent le nombre des journaux à treize, et défendent d'en créer de nouveaux ; ce régime durera jusqu'en 1815.

Il convient de rendre hommage à l'impartialité avec laquelle l'auteur nous raconte les évènements, ainsi qu'à la sûreté de son information.

L'abondance des détails et de nombreuses citations, judicieusement choisies, rendent son livre attachant et varié, sans l'encombrer ni l'alourdir.

L'auteur a eu soin de donner, au commencement de son travail, une liste des ouvrages qu'elle a consultés ; je me permettrai de lui signaler à ce propos la mercuriale suivante : *La Presse sous la Révolution française. Discours prononcé par* M Van Schoor, *procureur général près de la Cour d'appel de Bruxelles, à l'audience solennelle de rentrée du 1er octobre 1898..... Bruxelles, Veuve Ferd. Larcier, 1898. 1 vol. in-8°, 161 pp.* Ce petit volume présente, dans un espace relativement restreint, une histoire fort bien écrite, pleine d'aperçus intéressants, de la presse de la Révolution, et il mérite certainement d'être consulté

A. Vincent.

R. Fruin. **Beschrijving eener verzameling oorkonden, voorkomende in het cartularium der heeren van Borselen van Souburg**. In-8° de 37 pages. Sans lieu ni date de l'impression. (1)

Le cartulaire analysé ici repose aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, dans le fonds de la Chambre des Comptes. Gachard, *Inventaire des registres de la Chambre des Comptes*, tome I, page 197, l'intitule comme suit : « N° 6 Cartulaire des chartes du temps de Jacqueline de Bavière 1417 à 1452. » M. Fruin restitue à ce volume sa véritable origine. Il provient de la famille van Borselen van Souburg en Brigdamme. A la mort d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, veuve du dernier rejeton de la famille van Borselen, le volume tomba, avec plusieurs chartes originales, entre les mains de la branche bâtarde de

(1) Extrait du rapport annuel de l'Archiviste de l'Etat en Zélande dans les *Verslagen omtrent 's rijks oude Archieven* pour 1902, pp. 272-307.

Digitized by Google

Bourgogne-Falais et de là ces documents passèrent, probablement vers le milieu du 16e siècle, dans les archives du gouvernement.

La direction des Archives de l'Etat en Zélande fit prendre copie du volume en 1902 La plupart des pièces analysées par M. Fruin sont du plus haut intérêt pour l'histoire de Belgique. Elles sont au nombre de 140 et s'étendent sur les années 1387 à 1467.

J Cuvelier.

G. Winter. **Die Gründung des Kaiserlichen und Königlichen Haus-Hof-und Staatsarchivs. 1749-1762.** — (Extrait de *Archiv für Oesterreichische Geschichte*, t. 92, 1902, p. 1-82).

Les Archives impériales de Vienne inauguraient en 1902, sans grand bruit, les nouveaux bâtiments construits pour leurs différents services. A cette occasion, M. Winter vient d'écrire une petite étude très claire et bien documentée sur les origines de cet important dépôt, étude qui ne peut manquer d'intéresser les historiens belges dont plusieurs connaissent la route des archives autrichiennes et ont pu apprécier sur place la richesse des collections.

Dans un premier chapitre l'auteur examine les essais de création d'un dépôt centralisant l'ensemble des documents concernant l'Autriche. Depuis l'ordonnance impériale de 1364 jusqu'au commencement du XVIIIe siècle diverses tentatives furent faites, mais restèrent à l'état de simples projets ; citons à ce sujet un règlement du 5 février 1501 émanant de Maximilien et tendant à établir un dépôt d'archives de l'Etat à Innsbrück ; plus tard, sous le règne de Leopold I, le chancelier von Seibern expose à l'empereur, dans un long factum, la nécessité de créer des Archives générales ; vers 1720 un anonyme écrivit un mémoire : « *Ohnvorgreifliche Reflexiones de archivo domus augustae* » et parvint à intéresser le gouvernement autrichien à ce projet; mais ce furent, en réalité, les difficultés de réunir les documents intéressant la cause de Marie-Thérèse, engagée dans la guerre de succession, qui portèrent la souveraine à créer en 1749 un dépôt général d'archives de l'Etat sous le titre de « *Haus archiv* » Il est privé et doit servir les intérêts de la famille impériale et du gouvernement

Dans un mémoire du 13 septembre 1749 l'impératrice indique les trois espèces de documents qui composeront l'ensemble des archives : 1° une première catégorie comprendra les papiers privés ou archives de famille : « *privilegia domus augustae, documenta genealogica, pacta familiae* » testaments, etc. ; 2°) une seconde englobera les documents relatifs au gouvernement central et au pouvoir exécutif : « *acquisitiones regnorum et provinciarum, sanctiones pragmaticae* » etc. ; 3°) enfin, une troisième réunira les actes concernant les différentes provinces : *acta statuum*..... etc.

Digitized by Google

Le mémoire de l'impératrice fixe également le nombre des archivistes attachés au nouveau dépôt ; à la tête se trouve un homme de grande valeur, Taulow von Rosenthal, secrétaire de la cour ; on lui adjoint deux commis et trois copistes ; ces derniers doivent être bons calligraphes et connaître l'allemand et le latin. Quant aux travaux d'archives proprement dits, l'archiviste a à trier les actes et à faire le collationnement des pièces copiées.

Les archives, sur lesquelles la maison d'Autriche avait la propriété, se trouvaient réunies en trois endroits différents, à Prague, à Innsbrück et à Graz Un des premiers soins de v.Rosenthal,dès son entrée en fonction, fut de se transporter dans ces villes, d'y examiner *de visu* le contenu de ces papiers et de les faire rentrer à Vienne, centre unique des archives de l'Empire. Pendant deux ans et demi, depuis 1749 jusqu'en 1752, v. Rosenthal s'emploie à cette besogne avec un zèle louable et parcourt le pays dans tous les sens.

En 1753, quand tous les documents eurent été transportés à Vienne, un changement assez important se produit dans l'organisation des Archives. Marie-Thérèse place à la tête du dépôt Bartenstein, et désormais le personnel se compose de deux archivistes, parmi lesquels von Rosenthal, un archiviste-adjoint, un expéditeur, deux « *Kanzlisten* » et deux « *accessisten.* » L'archiviste-adjoint et les « régistrateurs » sont employés à la préparation d'un catalogue général des fonds d'archives, des « *real indices* » et de travaux accessoires. Les deux archivistes opèrent le classement des fonds et recueillent les matériaux pour une histoire de Bohème et d'Autriche puisée aux sources diplomatiques.

Un dernier chapitre est consacré à l'organisation du dépôt central de Vienne depuis 1753 à 1762 ; l'auteur examine plusieurs questions importantes ; entre autres, les rapports des archives avec les bureaux de la chancellerie ainsi que les changements introduits dans le service grâce à l'initiative de v. Rosenthal qui expose, en 1772, tout un programme de réformes utiles.

L'étude de M. Winter est fort bien conduite ; outre les faits positifs qu'elle relate, elle renseigne clairement sur les vues que l'on avait, à la fin de l'ancien régime, sur ce qu'était qu'un dépôt d'archives privées et sur le mode de classement que ses collections comportent.

H. Nelis.

II. — REVUE DES REVUES.

1. La Renaissance de la gravure sur bois (*Zeitschrift für Bücherfreunde*, VII Jahrg. Heft 7, 8, 9. Oct., Nov., Déc. 1903.

M. Max. Osborn expose dans ces trois études l'évolution moderne de la gravure sur bois et en cherche la signification dans l'histoire de cet art. Il rappelle d'abord qu'à partir du XVIe siècle on a voulu faire de la gravure sur bois, alors simple fac-simile du dessin tracé sur la planche,

Digitized by Google

une imitation de la gravure sur cuivre, afin de remplacer celle-ci, d'un prix trop élevé : première cause de décadence, la technique du bois ne pouvant s'appliquer à un tel but ; il remarque ensuite que l'art lui-même en abandonnant la ligne harmonieuse et caractéristique pour chercher avec Corrège, Rubens et Rembrandt des effets de lumière et de couleur, avait amené la gravure à l'imitation de la manière noire et de l'eau-forte ; et qu'enfin la grossièreté de la taille de bois l'avait fait abandonner pour les raffinements de la taille douce, même dans l'illustration du livre, son domaine le plus naturel.

Rubens, le dernier artiste qui ait su apprécier la valeur du bois en collaborant avec Christophe Jegher, n'a pu l'employer dans les cent titres de livres qu'il a dessinés pour Plantin ; après lui, le bois attribué à Rembrandt et ceux de Lievens ne sont déjà plus que des imitations d'eau-forte, comme en Italie ceux de Stella imitent le burin.

Au XVIII[e] siècle le bois n'existe plus guère que dans les livres de colportage et les images populaires. Chodowiecki en Allemagne, la famille Papillon et la famille Lesueur en France (ajoutons y le Bruxellois Adam Krafft que l'auteur ne cite pas) maintiennent avec peine la tradition.

Survient alors, avec Thomas Bewick, la technique moderne. Bewick abandonne la taille du bois sur la longueur pour la taille sur le bout des fibres ; il remplace le bois du poirier par le buis et crée ainsi une planche aussi ferme que le métal, permettant des traits fins et délicats. Le couteau lui-même est remplacé par le burin. Mais dès 1843 ces facilités permettent à l'*Illustration* de Paris des innovations dangereuses.

Bientôt la photographie est reportée directement sur la planche, et le graveur sur bois, avec le burin, imite ses effets en *tons*, sans plus de souci du trait.

Cette tendance est portée à son comble par Gustave Doré aidé de son graveur Héliodore Pisan ; désormais, au grand regret de notre auteur, plus de croquis ni de fac-similé ; rien que des ombres épaisses, des demi-tons et des touches de lumière préparant des effets grandioses.

Toutefois, et c'est là la thèse où veut en venir M. Max Osborn, cette splendeur n'est qu'apparente. Par un renversement raffiné et détaillé de ses bases techniques, le bois est employé à des effets qui ne conviennent pas à son essence. Ce n'est rien autre que la fin de l'évolution vers les effets de lumière et de couleur, comme l'impressionisme qui supprime les contours pour ne plus voir que la lumière et la couleur seules n'est que la fin de cette évolution en peinture.

Lorsque les progrès des procédés photographiques chassent le bois des illustrations et des reproductions courantes, arrive la réaction.

Sous l'influence de l'art japonais est né en Europe un art décoratif nouveau, sachant choisir dans la nature la ligne importante et décisive. Déjà l'art de l'illustration s'est lancé dans ce sens décoratif avec William Moris et Walter Crane ; la gravure sur bois n'a qu'à suivre le chemin tracé et ainsi grâce aux Japonais, elle retrouve le chemin de son propre

Digitized by Google

passé européen. D'un autre côté, l'intérêt pour les arts industriels qui anime les artistes de la fin du XIX^e^ siècle, amène au bois comme praticiens des dessinateurs et des peintres : Nicholson en Angleterre, Valloton à Paris vont jusqu'à des effets d'opposition de noir et de blanc en silhouettes, tempérées seulement chez le dernier par quelques hachures blanches de son burin.

Retour fécond à la conception primitive, conclut l'auteur, renaissance de l'art populaire du bois.

Telle est dégagée de certain esprit de clocher, l'intéressante thèse exposée par M. Max Osborn. Hasardons maintenant quelques remarques.

L'auteur a tort, à notre sens, de considérer que la nature de la gravure sur bois est d'être un fac-simile, puis de croire que l'évolution actuelle est un retour à ce fac-simile.

Le fac-simile est un mensonge artistique ; c'est la séparation du praticien et du dessinateur, et c'est précisément la cause la plus ancienne de la décadence du bois. Tout art a droit à une expression résultant spécialement de sa technique : s'il ne la trouve, ou s'il l'abandonne, il périt. Or le bois n'a pas trouvé la sienne, même dans la gravure en fac-simile du XV^e^ et du XVI^e^ siècles : c'est même ce qui a incité les graveurs dès le XV^e^ siècle à essayer la gravure sur métal en relief, le Metalschnitte, qui dégénéra malheureusement en la mécanique *gravure en criblé* ; c'est ce qui créa aussi la gravure en clair obscur et en camaïeu

Le problème en ces temps restait mal posé. Le bois n'avait pas encore surmonté les difficultés techniques primitives Depuis lors l'invention de Bewick les a fait disparaître, et, c'est par ceci que pèche la thèse de M. Max Osborn, il faut voir précisément dans cette disparition la preuve que la grossièreté primitive du bois n'était pas son caractère propre, mais au contraire un empêchement à son vrai développement. L'invention de Bewick n'a d'ailleurs pas empêché le bois de reproduire les dessins de Gigoux et de Meissonier en ce fac-simile que M.Osborn prise avant tout.

Toutefois elle permet d'employer à l'expression exclusivement la technique du bois sans copier ni imiter la technique de la plume, du crayon ou même de l'estompe et du pinceau de Gustave Doré, ce qui est aussi, M. Max Osborn n'y a pas pensé, graver en fac-simile. Lepère, un Français que l'auteur ne cite pas, a pu créer ainsi de toute pièce la technique du bois original pour laquelle le praticien et le dessinateur doivent ne faire qu'un. Il ne s'agit donc plus de retour à l'ancien fac-simile mais d'une nouvelle marche en avant ; non d'une *renaissance*, mais d'un véritable progrès RENÉ VAN BASTELAER.

2. **La Bibliothèque de Suderlande** DANS LEODIUM, n° de Novembre 1903, p. 127-131, Mgr Schoolmeesters publie un testament d'Henri de Suderlande, chanoine de Saint-Lambert et écolâtre de Saint-Géréon à Cologne. Ce testament contient, en faveur de la cathédrale de Liége, la clause d'un legs de manuscrits juridiques.

Mgr Schoolmeesters a parfaitement identifié tous ces volumes. Ayant

Digitized by Google

constaté que la plupart des auteurs de droit canonique et civil représenté dans la bibliothèque d'Henri de Suderlande, se trouvaient aussi à Saint-Jacques, à Liége. Mgr Schoolmeesters se demande si le legs du chanoine n'aurait pas passé de la cathédrale au monastère. On peut sans doute poser la question, mais il faudrait d'autres indices positifs pour la résoudre dans le sens indiqué. Les manuscrits dont il s'agit, sont les ouvrages fondamentaux du droit canonique et civil, et on les trouve dans toutes les bibliothèques importantes.

3. **Un manuscrit attribué à Egide Joseph Smeyers** [par R D'Awans, dans le *Bulletin du cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, T. XIII, 1903, pp. 205-219].

Ce ms. est le n° 17232 de la Bibliothèque royale de Belgique, ancien Van Hulthem 752. Il est anonyme et porte, avec le titre de *Konst-minnende wandelinge . binnen Mechelen*, la date de 1780. Son attribution au peintre et écrivain malinois Smeyers est le fait de Marchal, *Catalogue*, t. I, p. 345. Ainsi que l'établit M. D'Awans, elle est inadmissible ; le ms doit être restitué à l'abbé H. D. Van den Nieuwenhuysen.

Que l'hypothèse de Marchal soit fausse, il n'est guère malaisé de le démontrer ; Smeyers est mort en 1771 et l'ouvrage mentionne encore des faits postérieurs à cette date. Aussi les onze pages consacrées à réfuter cette grossière erreur (p. 205-216) font-elles l'effet d'être quelque peu oiseuses. Il eût suffi à l'auteur, pour trancher le débat, de noter que les trois pièces imprimées relatives à Smeyers, dont il donne le texte p. 211-214, sans en indiquer la provenance, se trouvent encartées à la fin du volume qui nous occupe, et que c'est cela qui a provoqué la méprise de Marchal.

Ajoutons également que les textes reproduits dans cette notice ne le sont pas toujours avec une suffisante méticulosité (1), que les références précises y font parfois défaut (2), et enfin que la description du ms. n'y est pas d'une exactitude absolue (3). A. Bayot.

4. **Le nouveau règlement des Archives de l'Etat en Hollande.** (*De nieuwe grondwet van het Nederlandsche archiefwezen. — Nederlandsch Archievenblad*, 1903-1904, pages 65-70). Par arrêté royal du 30 octobre 1903, un nouveau règlement a été établi pour l'administration des Archives de l'Etat en Hollande.

En en publiant le texte, le président de l'Association des Archivistes hollandais, M. Muller, le fait suivre de commentaires dont voici un résumé succinct : 1° le règlement de 1856 *permettait* aux Archivistes de communiquer des documents à ceux qui faisaient des recherches dans

(1) P. 206, l. 13, lire *getrocken* au lieu de *getrocken* ; p. 211, l. 23, *Heylige* au lieu de *heilige* ; p. 213, l. 22, *voegende* au lieu de *voegen*. Puis aussi, pourquoi tantôt garder l'*y* ancien, tantôt le décomposer en *ij* ?

(2) Ainsi, p. 210, pour le passage tiré de la chronique de Malines par Schellens.

(3) Le vol. mesure 0m276×0m210 ; il est non pas relié dans une couverture en cuir jaune-brun *fort solide*, mais muni d'une demi-reliure avec le dos et les coins en veau raciné.

Digitized by Google

un but d'intérêt général. La communication des documents, qui ne présentaient qu'un intérêt privé, n'était faite qu'aux ayants-droit. Le nouveau règlement *ordonne* aux Archivistes de donner communication de *toutes* les pièces confiées à leur garde à *tous* ceux qui le demandent. 2° L'art. 4c permet aux Archivistes d'envoyer, *sans autorisation préalable, tous les documents* d'archives qui leur sont demandés, à des établissements dont la liste est dressée par le Ministre de l'Intérieur. Le prêt aux particuliers est, par contre, presque totalement supprimé. 3° La publication de tous les documents d'archives peut être faite sans aucune autorisation. 4° Les dispositions de l'ancien règlement n'étaient applicables qu'aux Archives du Royaume à La Haye. Désormais tous les dépôts d'archives de l'Etat dans les provinces sont compris dans le règlement. Les archives postérieures à l'année 1813 pourront être consultées avec le consentement de l'autorité dont elles émanent. 5° Toutes ces dispositions sont également applicables aux manuscrits qui ne constituent pas à proprement parler des documents d'archives.

Ce nouveau règlement, qui a été élaboré au sein de l'Association des Archivistes hollandais, à la suite d'une demande d'avis du Ministre, il y a deux ans, et qui a été adopté *ne varietur* par le gouvernement, ne trouve pas son pareil en Europe, — M. Muller peut l'affirmer hardiment — au point de vue de la largeur d'idées.

En même temps que le gouvernement a accordé aux Archives un nouveau règlement, les Archivistes ont obtenu un nouveau barême pour l'échelle de leurs traitements. Une première amélioration avait été introduite dans leur situation, il y a six ans, mais l'exode des Archivistes vers la magistrature et l'enseignement supérieur ayant continué, le gouvernement, désireux de former désormais des Archivistes de carrière, a établi l'échelle suivante des traitements, que nous trouvons, accompagnée d'excellents commentaires aux pages 135 à 143 de la même revue. Nous ne comptons le florin qu'à deux francs :

Archiviste général du Royaume.	7400 à 9000 fr.
Archivistes-adjoints à La Haye (nos chefs de section) et Archivistes de l'Etat dans les provinces	5600 à 7200 fr.
Commis-chefs (nos sous-chefs de section).	4800 à 5400 fr.
Commis (nos employés de 1re classe)	4000 à 4600 fr.
Commis-adjoints (nos employés de 2e classe).	2060 à 3800 fr.

Ces catégories constituent le personnel scientifique des Archives. Pour ce qui regarde les gens de service, les traitements sont les suivants :

« Amanuenses », clercs et garçons de bureau 800 à 2600 francs.

5. **Le droit de sceau, dû pour les copies authentiques délivrées par les Archivistes** (*Het zegelrecht, verschuldigd van autentieke afschriften, afgegeven door archivarissen* door R. Fruin. — *Nederlandsch Archievenblad* 1903-1904, pages 75 à 77). R. Fruin signale, à ce propos, une curieuse anomalie de la loi hollandaise. D'après lui, les gens à qui on délivre des copies authentiques sur timbre, paient plus

Digitized by Google

qu'ils ne devraient le faire d'après la loi. L'un ou l'autre de nos archivistes, docteurs en droit, ne pourrait-il faire à ce sujet une étude comparative avec la législation belge ?

6. **Les Archives de l'église réformée hollandaise en 1903** (*De Archieven der Nederlandsche Hervormde Kerk in 1903. — Nederlandsch Archievenblad* 1903-1904, pages 79-99) résume les délibérations qui eurent lieu au sein du synode au sujet du règlement, élaboré en 1901, sur la conservation et la fréquentation des Archives ecclésiastiques, à la suite des réponses qui lui parvinrent des administrations provinciales et classicales, et qui, — cela fera plaisir à tous les amis de la publicité et de la bonne conservation des Archives — sont généralement favorables à ce règlement.

7. **Les Archives communales hollandaises en 1902.** [*De Gemeentearchieven in 1902. — Nederlandsch Archievenblad* 1903-1904, pages 100-113]. Détails intéressants sur les archives de la plupart des communes de la Hollande qui ont organisé leur service des Archives.

8. **Thèses admises dans les réunions de l'Association des Archivistes hollandais.** [*Stellingen, in de vergaderingen der Vereeniging van Archivarissen aangenomen. — Nederlandsch Archievenblad* 1903-1904, pages 114-117]. Toutes ces thèses, dont la connaissance est indispensable à tous ceux qui s'occupent d'archivéconomie, ont été reprises et commentées dans la *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van Archieven* par S. Muller, J. A. Feith et R. Fruin. [Groningue, 1898], un volume d'une valeur inestimable, que nous nous proposons de faire connaître à bref délai à nos lecteurs. J. C.

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

1. **Alost.** — Bibliothèque communale. — *Statistique de 1902.* Le nombre de volumes possédés par la bibliothèque s'élève à 10,722 dont 68 ont été acquis en 1902.

La bibliothèque a prêté 7440 livres demandés par 830 emprunteurs.

La dotation de la bibliothèque s'est élevée en 1902 à la somme de 1.065,00 frs.

Autres bibliothèques. — Une bibliothèque populaire est installée au Cercle ouvrier et possède 478 ouvrages

Deux autres bibliothèques populaires viennent de s'installer : l'une inaugurée le 14 septembre 1902, à l'école St-Camille, possède 462 ouvrages, l'autre s'est installée dans la nouvelle paroisse de Mijlbeke.

Digitized by Google

2. **Bruxelles**. — Bibliothèque royale. — *Dons*. — M A. Beernaert, ministre d'Etat a fait don de l'un des deux exemplaires du beau livre grand in-folio, imprimé pour conserver le souvenir de la manifestation nationale dont M. le baron Lambermont a été l'objet Deux exemplaires seulement ont été tirés, destinés, l'un aux jubilaires l'autre à M. Beernaert, président du comité exécutif et c'est cet exemplaire qui vient d'être donné à la Bibliothèque royale dont les collections se trouvent enrichies d'un document historique du plus vif intérêt.

— Le cabinet de numismatique vient d'être favorisé d'un don précieux que vient de lui laisser M. le sénateur baron Surmont de Volsberghe qui a bien voulu extraire de ses collections 105 pièces rares pour les faire servir à compléter une des plus intéressantes séries, celle des médaillons, et insignes patriotiques de la Révolution brabançonne.

3. *Salle des périodiques*. — Statistique de 1903. La salle réservée à la consultation des ouvrages périodiques a reçu, en 1903, 15934 visites pendant le jour (9 h. à 16 h.) et 8722 visites le soir (19 1/2 à 22 1/2 h.), soit un total de 24656 visites Ces visites ont été faites par 1623 lecteurs. L. S.

4. **Gand**. — Archives de l'Etat. — *Accroissements en 1902*. — A) *Dons*.

Don de M. le baron Surmont de Volsberghe, à Bruxelles.

1 registre et 2 liasses de documents concernant les seigneuries Hove, ter Cnocque et Rocques s'étendant dans la commune d'Astene. 1610-1795.

2 registres et 1 liasse de documents concernant la seigneurie den Hoorenschen enclavée dans Deynze et ses environs. 1721-1753.

5 registres concernant la seigneurie d'Overbrouck enclavée dans Meirelbeke. 1601-1742.

1 liasse concernant la seigneurie ten Berghe s'étendant sur Harlebeke. 1571 à 1778.

1 registre concernant la seigneurie de Hauthaghe, située à Aerzele. 1548.

3 liasses de documents concernant Destelbergen. 16e, 17e et 18e siècles.

7 liasses de documents divers concernant Deynze, Hoorebeke-Ste-Marie, Courtrai, Iseghem, etc

Don de M. de la Kethulle de Rijhove à Gand.

1 registre aux rentes de la seigneurie d'Assche, renouvelé en 1760, avec cartes sur parchemin

Don de M. le comte O de Kerchove de Dentergem à Gand.

2 registres aux rentes seigneuriales de la famille de Gand, dite Vilain. 17e et 18e siècles.

9 liasses de documents relatifs à des travaux exécutés aux chaussées et cours d'eau du Vieux-Bourg de Gand. 1770 à 1789.

24 liasses de documents concernant les familles de Loose, Amelot, Van Durme et Van Alstein. 18e siècle.

Digitized by Google

Don de Me Vermandel, avocat à Gand.

14 documents sur parchemin concernant Gand, Beernem et Sottegem. 1563 à 1753.

Don de M. R. Schoorman, à Gand.

Carte de la seigneurie d'Assche. 17e siècle.

Don de M. A. Bernhard, à Gan.

Registre au dénombrement de la seigneurie dite « het hof van Benninghen » 18e siècle.

Don de M. Vande Genachte, à Aeltre.

1 liasse de documents, lettres, pièces de procès, etc. concernant le Conseil de Flandre. 17e et 18e siècles.

Don de l'Administration des Ponts et Chaussées, à Gand.

Quatre photographies du château de Gérard le Diable restauré.

B) *Dépôts.*

1° Par M. le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Gand.

Sommier des avances faites sur le fonds de l'industrie nationale en 1846.

2° Par M l'Archiviste Général du Royaume à Bruxelles.

1 plan de terres et bois sis à Lendelede. 18e siècle.

2 chartes de 1304 et 1642 concernant Grammont et son abbaye.

12 actes concernant la ville de Gand. 1549-1720.

4 actes sur parchemin concernant les cours féodales de Termonde et de St-Bavon. 1549-1673.

1 liasse de documents concernant diverses localités de la Flandre-Orientale. 16e et 17e siècles.

3 chartes de 1373 et 1379 concernant les foulons de Gand.

1 liasse de documents concernant le conseil de Flandre. 16e et 17e siècles

1 liasse de documents concernant des familles de Gand.

2 registres aux cens et rentes sis à Baelegem. 17e siècle.

1 registre aux rentes situées dans le pays d'Alost (seigneurie de Neufville). 17e siècle.

1 liasse de documents concernant le poldre de Calloo. 1649 à 1728.

C) *Achats.*

7 documents sur parchemin concernant Grammont et les Chartreux de Bois-St-Martin. 15e siècle. A. DIEGERICK.

5. **Gand**. — ARCHIVES DE LA VILLE. 1902. — A) *Archives modernes.* — *a*) Le nombre de communications faites aux divers services de la Ville s'élève à 1 23.

Il a été fait un relevé de nombreux dossiers retenus hors du dépôt pour l'étude d'affaires ou procès en cours.

b) Les dépôts nouveaux classés aux Archives concernent les finances, les travaux, l'enseignement et les affaires générales.

Digitized by Google

c) On a reclassé les pièces relatives aux marchés et les dossiers des expropriations.

B) *Archives anciennes.* — *a*) Le journal de la salle de lecture mentionne 836 visites.

136 personnes, dont 93 de la ville et 43 d'autres localités, ont fréquenté les Archives.

b) Les séances du soir (de quatre heures et demi à sept heures) ont été fréquentées pendant toute l'année.

c) Il a été fait une quarantaine de communications en réponse à des demandes par correspondance.

d) L'inventaire sur fiches des grands registres, dits *ordonnantien politique*, a été achevé. Les registres analysés en dernier lieu sont :

Registre	ZZ,	période	1695-1715.
»	AAA,	»	1715-1727.
»	BBB,	»	1725-1746.
»	CCC,	»	1746-1780.
»	DDD,	»	1735-1789
»	EEE,	»	1774-1797.

Ces divers volumes contiennent aussi des enregistrements d'actes antérieurs aux périodes indiquées.

e) Un inventaire sommaire a été fait du registre dit *Librarium gandavense*, 774 ff. en deux volumes, XVII^e^ siècle, comprenant des copies de 1038 à 1695.

f) Il a été fait une table générale des noms de rues des *landboeken vrij huis vrij erve.*

g) On a commencé le classement des nombreuses notes topographiques historiques et généalogiques léguées à la bibliothèque de la Ville et de l'Université par M. van den Bemden. Toutes ces notes seront collées sur des feuilles de papier in-fol.

h) La maladie de feu M. J. Vuylsteke nous a forcés d'interrompre l'impression du volume qui devait contenir des commentaires et des explications sur les principales particularités révélées dans les comptes les plus anciens de la Ville. Cet important travail, que notre regretté collègue n'a pu rédiger qu'en partie, sera continué grâce aux notes laissées par lui. Il paraîtra ultérieurement avec une table analytique générale. Une nouvelle série du cartulaire sera prochainement inauguré par l'édition du *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis.*

i) M. J. Van de Winkele, sous-chef de bureau à l'hôtel de ville, nous a remis une sentence du 26 novembre 1521, concernant l'abbé de Tronchiennes, et un état de biens de la famille Maes-Vyncke 1670 ; M A. Van Werveke trois pièces relatives au corps des volontaires des chefs confréries en 1790 ; MM Gilleman et Van Werveke nous ont fait parvenir une brochure sur la numismatique gantoise (Brux. 1902). — Ouvrages de l'Académie flamande et autres publications officielles.

j) M. A. Van Werveke a été nommé sous-archiviste le 23 mars 1903.

Digitized by Google

k) *Commission des archives* — M. R. Van den Berghe, sous-bibliothécaire, a été nommé membre de la Commission le 27 février 1903, en remplacement de M. J. Vuylsteke, décédé le 16 janvier de la même année.

V. VAN DER HAEGHEN.

6. **Hasselt.** — ARCHIVES DE L'ÉTAT. — *Accroissements en 1903.* — *Dons.* — 1) de M. l'abbé Simenon à St-Trond : 159 chartes et documents concernant l'ancien pays de Looz et émanant des cours de Beaufort, Boyenhoven, Brusthem, Cras-Avernas, Curange, Donck, Gorssum, Groot-Gelmen, Jambes, Haelen, Hasselt, Herck-la-Ville, Herckenrode, Hollogne-sur-Geer, Horion, Houtain-l'Évêque, Léau, Liége, Maestricht, Mheer, Mielen-boven-Aelst, Montenaeken, Muysen, Namur, Neerlinter, Runckelen, Runxt, St-Trond, Stockroye, Trognée, Ulbeek, Velm, Wals-Wezeren et Beets, Wellen et Wilderen.

Ces documents vont de la fin du 14e à la fin du 18e siècle.

2) Du même : Un registre des possessions et des cens en blé et en argent du couvent de Steinaert à St-Trond.

3) De Madame Grosfils-Vanderstraeten à Hasselt : Cour van der Gaelen à Vorst, province d'Anvers : 3 registres aux reliefs (1595-1795), 3 registres aux œuvres (1650-1794), 4 registres de plaids (1571-1618) 12 registres censaux (1388-1785) 1 registre de mesurage des terres (1674) 1 registre au relevé des fonds pour servir à la rédaction d'un livre censal (1740) 1 livre de comptes de l'église (1614).

Un rôle d'impositions de Meerhout (1701-1702) Un livre de recettes de H. B. Cools « heere van Doorne ende Bouchout » (1786-1809).

Un registre concernant la manière de plaider au souverain conseil de Brabant (1783).

4) De M. Vrancken à Beeringen : 2 registres aux œuvres de Beeringen (1581-1597) et (1699-1711), avec tables ; 23 liasses de rôles allant de 1628 à 1716 ; un compte de la ville en 1703.

5) De M. Straven à St-Trond. — St-Trond : Transports, partages, obligations (1567 à 1571).

Envoi des Archives Générales du Royaume :

1) Obituaire des Croisiers de Maeseyck.

2) Obituaire de l'église de Houppertingen.

3) Cens et rentes perçues à Liége et aux environs par les religieuses de Maeseyck (1492-1576).

4) Quatre actes de transport et de réalisation (17e, 18e et 19e siècles).

Achat : Ordonnance et règlement pour le Conseil de Reckheim (1775-1777).

A. HANSAY.

7. **Liége** — ARCHIVES DE L'ÉTAT. — Le gouvernement belge a acquis, en Allemagne, au prix de 6250 francs, un exemplaire du *Liber Chartarum* de l'église Saint-Lambert de Liége. M. Van de Casteele, conservateur des Archives de l'Etat, à Liége, à l'intervention duquel cette importante acquisition a été faite, a adressé à ce sujet un rapport à la

Digitized by Google

Commission royale d'histoire. Nous attendrons l'apparition du travail de M. Van de Casteele pour donner à nos lecteurs de plus amples détails sur ce précieux recueil.

8. **Mons**. — ARCHIVES DE L'ÉTAT — *Les Greffes des Echevins de Mons, du Mardi et du Jeudi.* — Ce fonds fournit des documents historiques qui ne sont pas à dédaigner. Comme le remarque A. Pinchart (1) : « En dehors du siége du chef-lieu les échevins de Mons et de Valenciennes constituaient encore d'autres sièges A Mons il y en avait deux : le siége de l'échevinage et le siége de la police Le siége de l'échevinage ou du jeudi n'était pas, à proprement parler, un siége de justice ; seulement, les échevins y avaient le pouvoir de connaître en dernier ressort de toutes actions intentées pour dettes *reconnues ou liquides*, contre les habitants de leur juridiction, excepté lorsqu'il y avait obligation par devant hommes de fief, ou lorsqu'elles étaient dirigées contre des personnes qui ressortissaient directement à la cour souveraine, d'après les dispositions des chartes. De même qu'au chef-lieu, le greffier y était rapporteur. Le siège de la police portait communément les noms de siége ou plaids du mardi ou plaids d'office. Le magistrat obtint, le 17 juillet 1428, de Jacqueline de Bavière le droit de connaître de toutes actions personnelles, civiles ou criminelles qui n'étaient pas réservées à la cour souveraine, c'est-à-dire, qui ne concernaient pas des personnes ou des corps privilégiés, et avec ce droit celui de recevoir le serment des témoins et de faire des édits et règlements qu'ils devaient faire approuver par le grand-bailli et le prévôt... Le greffier du siège du mardi était quelquefois rapporteur, quelquefois aussi juge, conjointement avec un des pensionnaires de la ville et un échevin ».

Cet aperçu du rôle judiciaire des échevins de Mons permet de se rendre compte de la nature des documents qu'on peut chercher dans ces deux greffes. M. Emile Prud'homme, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Mons, vient de terminer le classement et l'inventaire manuscrit de ces deux greffes. On compte pour le siége du mardi 1432 dossiers des années 1515 à 1790 et pour le siège du jeudi 849 dossiers plus 2 numéros en double et un supplément de 48 dossiers des années 1533 à 1784.

Ces dossiers du greffe du mardi sont, d'après les analyses faites avec soin par M. E. Prud'homme, ceux qui présentent le plus d'intérêt sous le rapport de l'étude du passé. Ils comprennent des poursuites du chef de vols, voies de fait, injures et menaces, bigamie, prostitution, fabrication ou émission de fausses monnaies, duel.

On y trouve des dossiers relatifs à des faits d'hérésie (nos 5, 47, 50, 60, 61, 62, 128, 135, 153, 156, 303) ; de jansénisme (nos 984, 988) ; à des juifs (nos 1352, 1399 et 1413) ; les nos 46, 114, 123, 260, 285, 383, 452, 588, 669, 700, 714, 1028, 1074 et 1323 se rattachent à des faits sacrilèges ou à des vols dans les églises ; les nos 154, 182, 280, 382, 457, 458, 498 et 994 concer-

(1) Histoire du conseil souverain de Hainaut, p. 30.

Digitized by Google

nent la sorcellerie ou les sortilèges. Quelques dossiers ont trait plus directement à des évènements politiques ou militaires, tels le n° 72 à un pillage en 1572 ; n° 88 à des personnes qui ont servi volontairement Louis de Nassau ; n° 127, à une complicité dans la surprise de Mons ; n°s 138 et 139 à des propos séditieux notamment en faveur du prince d'Orange ; n° 140 à des injures aux patriotes qui sont traités de huguenots, n° 250 à une agitation populaire en 1632, etc. Nombre de dossiers intéressent les corporations de métiers de la ville de Mons. Citons encore une plainte contre une manœuvre en vue de faire hausser le prix du froment, en 1725 (n° 845), une poursuite pour violation du secret des lettres (n° 430), la réclamation faite en 1790 par Nicolas Prévost à Maisières contre Charles-Barthélemy Scauflaire à Mons comme affilié à la société formée pour l'exploitation des mines de plomb sous le territoire de Sirault de verser sa quote-part dans l'appel de fonds décidé par cette société.

Le siége du jeudi avait plus spécialement à s'occuper de réclamations en paiement de dettes, d'obligations; les dossiers ont un intérêt moindre, on y rencontre quelques réclamations de chirurgiens que leurs malades guéris ne voulaient pas payer ; une vente d'une tapisserie de haute lice en 1640 (n° 128) ; une réclamation en acquit d'un pari (n° 180) ; une demande en indemnité d'Arnould Massenaire qui s'était engagé à apprendre l'état de peintre au fils d'Antoine Wéry et que ce dernier avait quitté (n° 542) ; une réclamation de Jacques Raymond, maître fondeur et batteur de cuivre à Namur pour cuivre fourni en 1706 à Gilles Dupont, chaudronnier à Mons (n° 750), etc.

En classant chronologiquement ces nombreux dossiers et en dressant un inventaire de leur objet, M. E. Prud'homme a rendu un service notable aux travailleurs et leur permet de tirer parti d'un fonds qui auparavant était inexploré. Il convient de signaler ce travail de classement si laborieusement terminé par le conservateur-adjoint des Archives de l'État, à Mons. E. MATTHIEU.

9. **Verviers**. — BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE. — Le 16 janvier est mort, à Verviers, dans sa cinquante-cinquième année, M. HENRI BARTHÉLEMY, bibliothécaire communal. Il dirigeait la bibliothèque de la ville depuis 1897, avec le zèle le plus louable. Il a fait paraître en 1901 un *Supplément au catalogue de la Bibliothèque de Verviers* (Verviers, P. Féguenne, 1901. 1 vol. in-8° de 327 pages). C'était un archiviste érudit et actif : il a classé avec le plus grand soin les archives de Verviers, travail considérable qui comprend six gros volumes manuscrits in-folio. Il a dressé les inventaires (restés manuscrits) des archives de Charneux, Ensival, Nessonvaux, Petit-Rechain, Sart, Soiron, Theux et Thimister ; il a donné des tables aux registres paroissiaux d'un grand nombre de communes de l'arrondissement de Verviers et de celui de Liége.

M. Henri Barthélemy fut aussi un journaliste distingué (il fonda en 1884 la *Gazette de Dison* qu'il dirigea jusqu'en 1898) et un auteur dramatique non sans talent. O. G.

Digitized by Google

ÉTRANGER.

10. **Marbourg**. — O. HARTWIG. — Le 22 décembre 1903 est mort inopinément à Marbourg le Docteur Otto Hartwig. Il était né le 16 novembre 1830 à Wichmannshausen (Hesse). Pendant de nombreuses années il fut à la tête de la bibliothèque de Halle, qu'il réorganisa selon ses vues de 1878 à 1880; il publia sous le titre *Schema des Realkatalogs der Königl. Universitätsbibliothek zu Halle a S.*, en 1888, le catalogue systématique suivant lequel les livres y étaient classés : c'est une œuvre savante et estimée, encore qu'elle soit d'une ordonnance un peu compliquée. En 1884, M Hartwig fonda le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, la revue de bibliothéconomie universellement connue, qui, sous son active et habile direction, a pris parmi les périodiques une place importante. Peu de temps avant sa mort, il en avait cédé la direction à M. Paul Schwenke, de la Bibliothèque royale de Berlin.

Le défunt laisse encore une œuvre importante pour l'histoire de Florence, les *Quellen und Forschungen z. ältesten Geschichte der Stadt Florenz* (1875-1880, le vol. in-4°).

Par ses travaux, par les services qu'il a rendus aux sciences bibliographiques, par l'impulsion qu'il avait imprimée à nos études, M. Hartwig avait conquis une grande et légitime autorité. Sa disparition causera de vifs regrets dans le monde des bibliothécaires. O. G.

11. **Rome**. — INSTITUT HISTORIQUE BELGE. — *Travaux de 1903*. — L'Institut existe désormais, par suite du vote, par les Chambres belges, d'un crédit annuel de 12.000 francs en sa faveur. Grâce à ce budget, quelque minime qu'il soit, il a reçu sa consécration définitive et a pris place parmi les institutions scientifiques belges, où il est assimilé à un dépôt d'archives, en même temps que parmi les fondations historiques à Rome. D'après les promesses mêmes faites par M. le Ministre de l'Intérieur, ce subside sera certainement augmenté, afin de permettre au nouvel Institut de tenir un rang honorable au milieu des différentes Ecoles analogues.

Actuellement, il se compose d'un Directeur, le R. P. Dom Ursmer Berlière, bénédictin de l'Abbaye de Maredsous, membre de la Commission royale d'Histoire, et d'un assistant, M. Arnold Fayen, détaché de la Bibliothèque de l'Université de Gand. Des pourparlers sont engagés pour la location d'un local, qui servirait de centre d'études et de dépôt pour la Bibliothèque de l'Institut.

Cette Bibliothèque se compose de deux catégories d'ouvrages : les uns concernant les Archives et les Bibliothèques de Rome et de l'Italie, spécialement les Archives du Vatican et les travaux qui y ont été exécutés ; les autres se rattachant à l'histoire de Belgique, tant à l'histoire générale qu'à l'histoire locale

Un premier fonds a été constitué en partie par des acquisitions, en partie par des dons. Outre de nombreuses publications officielles et autres envoyées par le Ministère de l'Intérieur, l'Institut a reçu des dons

Digitized by Google

de plusieurs sociétés et d'un certain nombre de particuliers. Citons spécialement : M. le Gouverneur de la province de Namur, l'Académie flamande, l'Académie d'Archéologie de Belgique, la ville de Bruges, la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, la Société d'Emulation de Bruges, la Société d'Art et d'Histoire de Liège, la Bibliothèque de l'Université de Gand, la Société des lettres, Arts et Sciences du Hainaut, la Société des Bibliophiles Belge, le Cercle archéologique de Mons, la fondation de Saint-Louis des Français. MM. Balau, chanoine Barbier, P. Bergmans, J Brassine, Brom, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, comte de Limburg-Stirum, L. Devillers, P. Fredericq, E. Laloire, E. Matthieu, H. Pirenne, chanoine Roland, Stockmans, V. Vander Haeghen, etc.

Les travaux concernant les Archives Vaticanes avancent rapidement. Le P. Berlière a dépouillé les *Suppliques de Clément VI* (22 volumes), qui ont donné un rendement d'environ 2400 actes, déjà copiés ; le premier volume est sous presse et paraîtra prochainement. Il a achevé aussi l'inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum* de la Chambre Apostolique conservés au Vatican ; le premier fascicule est également sous presse ; il comprend les années 1297 à 1416 et renferme plus d'un millier d'analyses.

De son côté, M. Fayen a dépouillé les Registres de Jean XXII tant de la série du Vatican que de celle d'Avignon, les neuf premières années sont terminées, et ont fourni environ douze cents documents dont l'impression commencera sous peu. En même temps il s'est attaché à un inventaire de manuscrits du fonds de la Reine de Suède, à la Bibliothèque du Vatican, au point de vue belge, inventaire qui ne tardera pas à être achevé.

Les publications de l'Institut, pendant l'année 1903, comprennent les travaux suivants :

Dom U. Berlière. *Aux Archives Vaticanes.* 46 pp. Bruges, Desclée. (Extrait de la *Revue bénédictine*). — *Chronologie des abbés de Lobbes dans la seconde moitié du XIV^e siècle.* 29 pp. Mons, Duquesne (Extrait du tome XXXII des *Annales du Cercle Archéologique de Mons*). — *Les évêques auxiliaires de Cambrai* dans la *Revue bénédictine*, t. XX, pp 720 et 237-266 *(à suivre)*. — *Notes sur la Collégiale d'Eyne, au XIV^e siècle, recueillies aux Archives du Vatican,* annexe au *Rentier et Obituaire de l'Eglise Collégiale d'Eyne* publiés par Paul Bergmans, dans les *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand,* t. V, pp. 212-216. A F.

12. **Turin** — Bibliothèque nationale — Dans la nuit du 26 au 27 janvier un violent incendie a détruit la bibliothèque nationale de Turin. Elle avait été fondée par Victor Emmanuel II qui avait fait don à l'université de la bibliothèque privée des ducs de Savoie, à laquelle furent réunis les livres possédés par la ville de Turin. Au commencement de 1903, la bibliothèque comptait 250.000 volumes imprimés, 4.146 manuscrits et 10.321

Digitized by Google

gravures. Presque toutes ces richesses sont perdues : mille manuscrits seulement ont pu être sauvés.

Parmi les manuscrits précieux qui ont été consumés, on cite entre autres : ceux de l'ancienne bibliothèque de la maison de Savoie, ceux de la célèbre abbaye de Bobbio acquis par la bibliothèque en 1820, des feuilles de palmier recouvertes de texte en langue du Malabar, des manuscrits rares provenant d'une peuplade de l'île de Sumatra, un *Commentaire des petits prophètes* illustré de splendides miniatures byzantines du neuvième siècle, 1,200 manuscrits latins, des palimpsestes de Cassiodore et de Cicéron, deux splendides volumes de l'*Histoire naturelle* de Pline contenant des miniatures d'un élève de Mantegna.

C'est un désastre irréparable. R. N.

NOTES ET DOCUMENTS.

1. **L'accès du public aux rayons,** admis dans certaines bibliothèques américaines nous semble devoir faire l'objet d'une étude approfondie, quant aux inconvénients qu'il comporte, de la part des personnes qui préconisent ce système.

En effet, dans son rapport annuel, le directeur de la New York Public Library, où ce système est en usage, constate que le nombre des vols va toujours croissant.

Pendant l'année écoulée, le nombre des volumes volés s'élève à 5496 contre 3480 l'année précédente. L. S.

2. **Les manuscrits de Brantôme.** — La Bibliothèque nationale de Paris vient d'acquérir, en partie grâce à la libéralité de Mme la baronne James de Rothschild, une série de treize volumes originaux et, pour une part, autographes des œuvres de Brantôme. Ces manuscrits qui ont appartenu jadis au marquis de Bourdeille n'ont encore été utilisés par aucun des éditeurs du célèbre écrivain. Ils renferment le texte des *Vies des grands capitaines*, du *Discours des couronnels*, du premier livre des *Dames*, avec des fragments du second, trois rédactions des *Rodomontades espagnoles* et quelques autres petits traités de Brantôme, parmi lesquels le Discours sur M. de La Noue et sur les Retraites de guerre, dont on ne connaissait jusqu'ici aucun texte manuscrit.

3. **Le Bréviaire Grimani.** — Ce joyau de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise a tenté souvent les éditeurs de manuscrits. Jusqu'à présent on n'en possédait que des reproductions incomplètes et l'on pourrait ajouter fort imparfaites, car nous devenons, de jour en jour, plus exigeants. Cependant, c'est bien là le mot qui caractérise la nature de ces travaux, si on les compare à l'édition que vient d'entreprendre la Maison F. W. Sijthoff de Leide, qui nous a déjà donné tant de reproductions consciencieuses de manuscrits des classiques latins et grecs.

Digitized by Google

Cette fois, le bréviaire sera reproduit dans son entier et de plus, les merveilleuses miniatures dont il est orné seront reproduites, non plus en planches monochromes, mais avec leurs couleurs réelles. La planche que nous avons sous les yeux est un véritable chef d'œuvre, tant en ce qui concerne la finesse et l'exactitude de la reproduction en son ensemble que pour l'imitation parfaite des couleurs délicates qu'employaient les miniaturistes. L. S.

AVIS OFFICIELS.

BIBLIOTHÈQUES.

Examen de stagiaire. — L'examen pour l'admission des aspirants stagiaires est fixé pour l'année 1904 au 30 mai.

Examen de candidat-bibliothécaire. — Les stagiaires de la Bibliothèque royale et des bibliothèques des Universités sont informés que l'examen pour le grade de candidat-bibliothécaire est fixé, pour l'année 1904, au 15 juin.

Contribution à la
Bibliographie des Bibliographies. — V.

AUGENER (H.). — Beiträge zur Kenntnis der Gephyreen, nach Untersuchung der im Göttinger zoologische Museum befindlichen Sipunculiden und Echiuriden.

Archiv für Naturgeschichte, 1903 I, 3. Bibliographie : pp. 367-371.

BAKER (J. P.). — A list of « Musical Association » Papers.

Zeitchrift der internationalen Musikgesellschaft, V, 1903. H. 1, pp. 17-24.

BARACZ (R. VON). — Zur Behandlung des Milzbrandes mit intravenösen Injectionen von löslichem Silber (Collargolum) und über die Anwendbarkeit anderer löslichen silberpräparate zu intravenösen Injectionen.

Archiv f. klin. Chirurgie, BLXX 1903, H. 3. (Bibliographie, p. 517. — 20 sources).

BAYON (P. G.). — Erneute Versuche über den Einfluss des Schilddrüsenverlustes und der Schilddrüsenfütterung auf die Heilung von Knochenbrücken.

Verhandl. der Physik.-Medicinischen Gesellschaft zu Würzburg. N. F., B. XXXV, 1903, N° 6 (Bibliographie ; pp. 307-311).

Digitized by Google

BELLET (...). — M. le Chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut. Son œuvre scientifique. Sa bio-bibliographie. Souvenirs de ses amis pour l'achèvement du *Répertoire des sources historiques du moyen-âge*. Romans le 14 avril 1903. Valence, Céas, 1903.

La bibliographie contient 466 nos.

BERGMANN (W.) — Ueber den Bau des Ovariums bei Cephalopoden und einige Nachträge zur Eibildung derselben.

Archiv für Naturgeschichte, 1903, B I, H. 2. (Bibliographie : pp. 231-235).

BERNDT (W.) — Zur Biologie und Anatomie von Alcippe lampas Hancock.

Zeitschr. f. Wissenschaftl. Zoologie, LXXIV, 1903, H. 3. (Bibliographie : pp. 452-453).

BEST (Dr). — Ueber Glykogen, insbesondere seine Bedeutung bei Entzündung und Eiterung.

Beiträge z. Pathol. Anatomie u. z. allg. Pathologie, B. XXXIII, 1903, H. 3 (Bibliographie; pp. 603-604).

BIAGINI (R.). — Indici de gli *atti* e delle *memorie della reale Accademia lucchese*, publicati per il congresso internazionale di scienze storiche, tenuto in Roma, 1903. Lucca, Guisti, 1903. In-8°, 530 p.

BIBLIOGRAPHIE d'Alphonse Delescluse.

Archives Belges, V. 1903, n° 6 ; p. 128.

BIBLIOGRAPHIE des écrits relatifs à Goethe, publiés en 1902.

Goethe-Jahrbuch, XXIV, 1903. pp. 296-323.

BIBLIOGRAPHIE des travaux de Evrard-Adrien-Thomas-Joseph baron Wittert.

Archives belges, V, 1903, n° 5, p. 124.

BIBLIOGRAPHY of the Louisiana Territory.

Dans *World's Fair Bulletin* (St-Louis) vol. III, n° 11, pp. 32-33. — 82 titres d'ouvrages publiés entre 1684 et 1900.

BISTRAM (A. von). — Beiträge zur kenntnis der Fauna des unteren Lias in der Val Solda.

Dans : *Berichte der naturforschenden Gesellschaft zu Freiburg i. Br.* B. XIII, 1903. Bibliographie : pp. 119-124.

BOLLETTINO di bibliografia storica lombarda. (Décembre 1902. — Mars 1903)

Archivio Storico Lombardo, XXX, 1903, Fasc. 37 ; pp. 166-188.

BRAEUNIG (K.). — Ueber Chromatolyse in den Vorderhornzellen des Rückenmarkes.

Archiv f. Anatomie u. Physiologie (*Physiol. Abt.* 1903. H. 3-4. (Bibliographie : pp. 267-270. — 70 sources).

Digitized by Google

BRAND (F.). - Morphologisch-physiologische Betrachtung über Cyanphyceen.

Beihefte zum Botanischen Centralblatt, XV, 1, 1903 ; Bibliographie : pp. 61-63.

BROWN (E.E.) — The making of our middle schools : an account of secondary education in the United States. New-York, Longmans, Green & C°, 1903, In-8°. XIV-547 p.

Pp. 481-518, bibliographie.

BULLETTINO BIBLIOGRAFICO di storia moderna : Appendice alla *Rivista di storia antica.* Anno I, n° 1 (aprile 1903). Padova Prosperini, 1903. In-8°.

Extrait de *Rivista di storia antica,* nuova serie, anno VII, fasc 2-3.

CARRIKER Jr (M. A). Mallophaga from birds of Costa Rica, Central America.

Dans : *University studies,* publ. by the University of Nebraska, vol.III, 1903, n° 2 (april) Bibliographie : pp. 121-125.

CATALOGUE of a collection of fifteen hundred tracts by Martin Luther and his comtemporaries. 1511-1598.

Bibliotheca Lindesiana. collations and notes, n° 7) S. L., Privately printed, 1903. In-4°, XVIII-142 pp. (Numérotées par colonnes).

CELANI (E.). — Indice generale del *Bullettino di Archeologia e storia dalmata,...* Vol. 1-XXIII, anni 1878-1900. Prato, Giachetti, 1903. In-8 , 188 p.

CORWIN (E. F.) — Bibliography of the Louisiana purchase.

Dans : *Public Libraries ;* June 1903, pp, 267-270. 125 titres.

COURANT (...). — Ueber die Präputialdrüsen des Kaninchens und über Veränderungen derselben in der Brunstzeit.

Archiv. f. Mikrokopische Anatomie... B. 3. XII, 1903, H 2, (Bibliographie ; p 192).

CRAHAY (CH) — De l'eucalyptus.

L'Ingénieur agricole de Gembloux, XIII, 1903, n° 8. (Bibliographie : pp. 368-371)

CROSS (A. L.) — The Anglican episcopate and the american colonies. New-York, Longmans, 1903, In-8°.

Harvard historical studies, V. IX. (Contient 7 pages de bibliographie.)

CROZIER (DE). — Contributions à la bibliographie des travaux de sigillographie française, avec quelques indications sur les travaux de sphragistique à l'Etranger.

Dans : *Revue des questions héraldiques,* Septembre 1903.

FAUROT (L.). — Développement du pharynx des couples et des paires de cloisons chez les Hexactinies.

Archives de zoologie expérimentale et générale, 1903, n° 3; Bibliographie ; p. 397.

Digitized by Google

FINKELNBURG (R.). — Ueber Papillenstarre bei hereditärer syphilis.

Deutsche Zeitschrift für Nervenheilkunde, B. XXIII, 1905, H. 5-6. (Bibliographie ; pp. 480-481. — 11 sources.

FREUND (E.). — Ueber die Beziehung der Tetanie zur Epilepsie und Hysterie, nebst Mittheilung eines Falles von Tetanie bei Osteomalacie.

Deutsche Archiv. f. klin. Medicin B. 76, 1903, H. 1-3 (Bibliographie : p. 23).

FRÖHLICH (A.) und GROSSER (O.). — Beiträge zur metameren Innervation der Haut.

Deutsche Zeitschrift für Nervenheilkunde, B. XXIII, 1903, H. 3-5. Bibliographie : pp. 470-472.

FUCHS (H.). — Anatomische und klinische Beiträge zur Vaporisation des Uterus.

Archiv fr. Gynaekologie, B, LXIX, 1903, H. 1. (Bibliographie : pp. 130-131).

GELERA (E.). — Angelo Brofferio. Contributo bibliografico.

Rivista delle Biblioteche e degli Archivi. XIV, 1903, nos 5-6, pp, 85-92)

GRAHAM-SMITH (G. G.). - The distribution of the diphteria bacillus and the bacillus of Hoffmann in the throats of « Contacts » and normal persons.

The Journal of Hygiene, vol. III, 1903, no 2 ; Bibliographie : pp. 254-257.

GRÜNBERG (K.). — Untersuchungen ueber die Keim- und Nährzellen in den Hoden und Ovarien der Lepidopteren.

Zeitschrift f. wissenschaftl. Zoologie. LXXIV, 1903, H. 3. (Bibliographie ; pp. 390-391).

GÜNTHER (S.). — Maximilian Curtze.

Bibliotheca mathematica, III Folye, B. IV, 1803, H. 1. (Bibliographie ; pp. 76-81).

HASSE (A R.) Some materials for a bibliography of the official publications of the general assembly of the Colony of New-York, 1693-1775.

Bulletin of the New-York public Library, Vol. VII, 1903, nos 2, 3, 4 ; pp. 51-79 ; 95-116 ; 129-151.

HEINEMANN (M.). — Ueber Psychosen and Sprachstörungen nach acut fieberhaften Erkrankungen im Kindersalter.

Archiv f. Kinderheilkunde, B. XXXVI. 1903, H. 3-6. (Bibliographie : pp. 191-195. — 53 sources).

HERXHEIMER (G.). — Ueber die Wirkungsweize des Tuberkelbacillus bei experimenteller Lungentuberkulose.

Beiträge zur pathol. Anatomie u. z. allgem. Pathologie, B XXXIII, 1903, H. 3. (Bibliographie : pp. 405-407).

Digitized by Google

HERMANS (V.). — Bibliothèque Malinoise, catalogue spécial.
Bibliothèque du Cercle Archéologique de Malines, T. XII, 1902, pp. 185-316 et suiv.

HOEHNE (O.). — Zur Differentialdiagnose von Nabelschnurgeräusch und fätalen Herzgeräusch und zur Indikationsstellung bei intra partum erkannten fötalen Herzfehler.
Archiv. f. Gynaekologie, B. LXIX, 1903, H. I. (Bibliographie, p 172).

HOPFNER (E.). — Ueber Gefässnaht, Gefässtransplantationen und Replantationen von amputierten Extremitäten.
Archiv. f. klin. Chirurgie, B. LXX, 1903, H. 3. (Bibliographie : pp. 468-471. — 82 sources).

HUHNER (E. J.). — Pronation of the foot.
The American Journal of the medical sciences CXXV, 1903, n° 5. (Bibliographie : p. 778).

IOTEYKO (Mlle J.). — Etudes sur la contraction tonique du muscle strié et ses excitants.
Travaux du laboratoire de physiologie de l'Institut Solvay, V. 3. Bibliographie : pp. 320-326.

ISERT (A.). — Untersuchung über den Bau der Drüsenanhänge des Darms bei den Monasciden.
Archiv f. Naturgeschichte, 1903. B. I, H. 2 (Bibliographie : pp. 289-291. — 33 sources).

ISRAEL (A.). — Pestalozzi-Bibliographie. Die Schriften und Briefe (Johann Heinrich) Pestalozzis nach der Zeitfolge. Schriften und Aufsätze über ihn nach Inhalt und Zeitfolge. Band I : die Schriften Pestalozzis. Berlin, Hoffmann, 1903. In-8°. XXXVI, 636 p.
Monumenta Germaniae Paedagogica, Band XXV.

JUSTICE (J.) et FAYEN (A.) — Essai d'un répertoire idéologique de la Numismatique belge, pour les années 1883 à 1900.
La Gazette numismatique, 1902 et 1903.

KAST (L.). — Hyper-und metaplastische Hämatopoëse bei universeller Carcinose.
Deutscher Archiv f. klin. Medicine, B. 76, 1903, H. 1-3 (Bibliographie, p 62)

KIRCHGESSNER (Ph.). — Ueber Endothelioma cervicis uteri.
Zeitschrift für Geburtshülfe und Gynaekologie, B. XLIX, 1903. H. 2 ; (Bibliographie : p 205).

KORNILOW (A. Von). — Zur Frage der Associationslähmungen der Augen.
Deutsche Zeitschrift für Nervenheilkunde, B. XXIII. 1903, H. 5-6. (Bibliographie : pp. 439-440. — 12 sources).

Digitized by Google

KREUTER (E.). — Dehnungsgangrän des Cœcum bei Achsendrehung der Flexura sigmoidea und bei Abknickung des Blinddarms.

Archiv f klin. Chirurgie, B. LXX, 1903 H. 3. (Bibliographie : pp. 553-554 — 21 sources).

KULIGA (C.) — Zur Genese der congenitalen Dünndarmstenosen und Atresien.

Beiträge z. pathol. Anatomie und. z. Allg. Pathologie. B.XXXIII, 1903, H. 3 (Bibliographie ; pp. 580-584)

LANGENDORFF (O.) und HUECK (W.). — Die Wirkung des Calciums auf das Herz.

Archiv. f. die gesammte Physiologie, B. XCVI, 1903 H. 9 u. 10 (Bibliographie. p. 485).

LANGER (J.). — Ueber Isoagglutinine beim Menschen mit besonderer Berücksichtigung des Kindesalters.

Zeitschrift f. Heilkunde, B. XXIV, 1903, H. 5. (Bibliographie : pp. 140-141. — 54 sources).

LÉGER (L.). DUBOSCQ (O.) et BRÖLEMANN (H. W.). — Recherches sur les myriapodes de Corse et leurs parasites, avec la description des diplopodes.

Archives de Zoologie expérimentale et générale, 1903, nº 3 ; Bibliographie : pp. 357-358.

LITERATUR (NEUE) [über wissenschaftliche Mikroskopie und mikroskopische Technik.]

Zeitschrift f. Wissensch. Mikroskopie und mikroskopische Technik, B. XIX, 1902-03, H. 4, pp. 536-554.

LUZZATTO (A. M.). — Ueber vasomotorische Muskelatrophie.

Deutsche Zeitschrift für Nervenheilkunde, B. XXIII, 1903, H. 5-6. Bibliographie : pp. 496-498. — 56 sources).

MANGOLD (E.). — Ueber die postmortale Erregbarkeit quergestreifter Warmblütermuskeln.

Archiv f. die gesammte Physiologie B XCVI, 1903, H. 9 a. 10 (Bibliographie : pp 510-512. — 33 sources).

MANTEYER (G. DE). — Eugène Müntz Bibliographie.

Mélanges d'archéologie et d'histoire, 1903, XXIII, *Fasc. 1-3*, pp. 237-272 — 448 titres.

MAREK (J.). — Ueber die Entstehungsweise des Percussionsschalles.

Zeitschrift f. Thiermedecin, B VII, 1903, pp. 249-250.

MARUCCHI (H.). — Le Forum romain et le Palatin, d'après les dernières découvertes. Paris-Rome, Desclée & Cº, 1903. In-8º.

Indications des anciens auteurs, relatives aux monuments principaux du Palatin : pp. 384-385 Bibliographie des publications spéciales sur le Forum romain et le Palatin : pp. 393-395.

Digitized by Google

MAY (W. E. S.). — Index to Contributions to photographic science (from January 1902 to end of March 1903).

The Yearbook of Photography, Vol 44. 1903, pp. 222-246.

MENGE (...) -- Ueber den suprasymphysären Fascienquerschnitt nach Plannenstiel.

Monatsschrift f. Geburtshülfe u. Gynaekologie, XVII, 1903, H. 6. (Bibliographie : pp. 1277-1279).

MULLER (E.). — Zur Aetiologie und pathologischen Anatomie der Geschwülste des Stirnhirns.

Deutsche Zeitschrift für Nervenheilkunde. B XXIII, 1903, H 5-6. (Bibliographie : pp 412-446).

NATHAN (F.). — Beiträge zur Behandlung der Empyeme im Kindersalter mit besonderer Berücksichtigung der Folgezustände.

Archiv für Kinderheilkunde. B. XXXVI, 1903, H. 3-6, (Bibliographie, p. 274).

NETER (E.). — Beiträge zur Kenntniss der weiblichen Genitaltuberculose in Kindersalter.

Archiv für Kinderheilkunde B. XXXVI, 1903, H. 3-6. (Bibliographie, pp. 242-243. — 36 sources).

NETER (E.). — Die letztjährigen Arbeiten über Frauenmilch.

Archiv für Kinderheilkunde, B. XXXVI, 1903, H. 3-6. (Bibliographie : pp 388-391. — 79 sources)

NEUMANN (F.). — Beiträge zur Klinik des Wärmesinnes.

Deutsches Archiv. f. klin. medicin. B. 76, 1903, H. 1 à 3 (Bibliographie : p. 141).

NORRIS (G. W.). — A contribution to the study of the human blood pressure in some pathological conditions.

The American Journal of the medical sciences, CXXV, 1903, n° 5. (Bibliographie : p. 902).

[NOTICE bio-bibliographique sur M^lle^ Mathilde de Ramboux (Hilda Ram)].

Revue bibliographique belge, XV, 1903, n° 5.

NUTTALL (G. H. F.). — Bibliography of recent literature on Malaria and relating chiefly to prophylaxis, epidemiology, and mosquitoes.

The Journal of Hygiene, vol III, 1903, n° 2, pp. 202-205.

PERRONI-GRANDE (L.) — Indici degli *Atti della r. Academia Peloritana* [di Messina]. Messina, Amico, 1903. In-8°, 44 pp.

Attid. r. Acad. Peloritana, vol. XVII.

PEXIDER (J. V.) — Uebersicht über die Literatur des Abelschen Theorems.

Bibliotheca mathematica. III Folge, B IV, 1903, H. T. (Bibliographie : pp. 58-64).

Digitized by Google

PINGRENON (RENÉE). — Les livres ornés et illustrés en couleur, depuis le XV^e^ siècle, en France et en Angleterre, avec une bibliographie. Guide du Bibliophile et du Biblioscope. Paris, Daragon. 1903. In-18, 162 p.

Bibliographie : pp. 69-162.

PREOBRAJENSKY (P. A.). — Contribution to the study of subcortical alexia and similar disturbances.

The Journal of mental Pathology, IV, 1903, n^os^ 1, 2, 3. (Bibliographie : pp. 57-58 — 12 sources).

PRIDEAUX (W. F.). — Additions to the bibliography of the Works of Dante Gabriel Rosselli.

The Bibliographer, 1903, april.

REUSS (H.). — Die Cercarie und Sporocyste des Distomum duplicatum Baer.

Zeitschr f. wissenschaftl. Zoologie, LXXIV, 1903, H 3. (Bibliographie: pp 476-477. — 21 sources).

RUBASCHKIN (W.). — Zur Morphologie des Gehirns der Amphibien.

Archiv. f. Mikroskopische Anatomie. . B. LXII. 1903, H. 2 (Bibliographie : pp. 240-242. — 39 sources).

RUCKER (A.). — Further observations on koenenia.

Zoologische Jahrbücher (Abt f. system. Geogr. u. Biol. d. Thiere) B XVIII, 1903, H. 3. (Bibliographie : p. 430).

RUNGE (E.). — Ueber die Veränderungen der Ovarien bei syncytialen Tumoren und Blasenmole, zugleich ein Beitrag zur Histogenese der Luteïncysten.

Archiv f. Gynaekologie, LXIX, 1903, H. 1. (Bibliographie : pp. 69-70 — 27 sources).

SCHAMBACHER (A.). — Ueber die Persistenz von Drüsenkanälen in der Thymus und ihre Beziehung zur Entstehung der Hassalschen Körperchen.

Virchows Archiv. f. pathol. Anatomie u Physiologie B 172, 1903, H 3. (Bibliographie : pp 392-393).

SCHNÜRER (J.). — Untersuchungen über die Immunität bei der Druse.

Zeitschrift f. Thiermedicin, B. VII, 1903, H. 3-4 (Bibliographie : pp 303-307. — 154 sources).

SCHUBERT (A.). — Untersuchungen über Zellverbindungen. I Theil.

Zeitschrift f. Wissenschaftliche Zoologie, B. LXXIV, 1903, H. 2 (Bibliographie : pp. 306-314).

Digitized by Google

SEITZ (L.). — Zwei sub partu verstorbene Fälle von Eklampsie mit verzeitiger Lösung der normal sitzenden Placenta ; mikroskopische Befunde an Placenta und Eihäuten.

Archiv. f. Gynaekologie, B. LXIX, 1903, H. 1 (Bibliographie : pp. 97-98. — 37 sources).

SHAW (H. B.) — Vascular and toxic acroparaesthesia, or sensory disturbances of the extremities occurring independently of primary disorder of the nervous system.

The Practitioner, 1903, June. (Bibliographie : pp. 785-787. — 72 sources).

SMEYSTERS (J.). — Répertoire quinquennal de la *Revue des questions de droit industriel*. 1898-1902 Tamines, Duculot-Roulin, 1903. in-8°.

Paraît en livraisons.

SMITH (W. G.) and RANKIN (W. M.). — Geographial distribution of vegetation in Yorkshire-Harrogate and Skipton district.

Geographical Journal, XXII, 1903, n° 2 (Bibliographie : p. 178).

SOUKHANOFF (S.) & BOUTENKO (A.). — A study of Korsakoff's disease.

The Journal of Mental Pathology, IV, 1903 n^{os} 1, 2, 3. (Bibliographie : pp. 29-33. — 110 sources.

SPITZY (H.). — Ueber Bau und Entwicklung des kindlichen Fusses.

Jahrbuch f. Kinderheilkunde, LVII, 1903, H. 6 (Bibliographie : pp. 759-762. — 64 sources).

STRAHUBER (A.). — Ueber Degenerations und Proliferationsvorgänge bei multiper sklerose des Nervensystems....

Beiträge z pathol. Anatomie u. z. Algem Pathologie, B. XXXIII, 1903, H. 3. (Bibliographie : pp. 475-479).

TABLE des matières de la *Revue universelle des mines, de la métallurgie, des travaux publics des sciences et des arts appliqués à l'industrie*. III^{e} série, 1888-1902. Liége, (Desser), 1903. In-8°, 92 p.

TRENDELENBURG (W.). — Untersuchungen über das Verhalten des Herzmuskels bei rythmischer elektrischer Reizung.

Archiv. f. Anatomie u. Physiologie Physiol. Abt. 1903, H. 3-4. (Bibliographie : pp. 306-307. — 28 sources).

VAN BLEYENBERGHE. — Etude bibliographique et critique des sources de l'histoire de l'Abbaye de Lobbes. Louvain, Van Linthout, 1903. In-8°.

Publiée dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain 1903*, pp. 346-356.

VAUGHAN (G. T.). — Volvulus of the small intestine. — Its relations to Hernia. Torsion of the entire mesentery. Report and résumé of cases.

The American Journal of the medical sciences, CXXV, 1903, n° 5. (Bibliographie : p. 820).

Digitized by Google

VERZEICHNISS der mineralogischen, geologischen, urgeschichtlichen und hydrologischen Litteratur von Württemberg, Hohenzollern und den angrenzenden Gebieten.

Beilage zu den *Jahresheften des Vereins für vaterländische Naturkunde in Wurtemberg.*

WALKER (J. W. T.). — The Surgical treatment of nephritis. A review of recent Progress in genito-urinary Surgery.

The Practitioner, 1903, June. (Bibliographie: pp 838-839 — 48 sources.

WALKO (K.). — Ueber den Einfluss der Fette auf die Magenverdauung und ueber die Behandlung der Hyperazidität.

Zeitschrift f. Heilkunde B. XXIV, 1903, H. 5. (Bibliographie : pp. 187-189. — 94 sources).

WALTHARD (M). — Zur Aetiologie der Ovarialadenome

Zeitschrift f. Geburtshülfe u. Gynaekologie, B. XLIX, 1903, H. 2, (Bibliographie, pp. 325-326. — 32 sources).

WEBER (A.). — L'origine des glandes annexes de l'intestin moyen chez les Vertébrés

Archives d'anatomie microscopique, V. 1903, n° 4 (Bibliographie : pp. 716-722).

WEIGNER (K.). — Experimenteller Beitrag zur Frage vom zentralen Verlaufe des Nervus cochlearis bei spermophilus citillus.

Archiv f Mikroskopische Anatomie . B. LXII, 1903, H 2. (Bibliographie : p 261-262).

Digitized by Google

CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LA REPRODUCTION DES MANUSCRITS, DES MONNAIES ET DES SCEAUX.

Le récent désastre qui a frappé la Bibliothèque de Turin (1) et qui a entraîné la perte irrémédiable de nombreux documents précieux et uniques, a inspiré à tous les amis des lettres et des arts le désir unanime de voir les autorités compétentes prendre des mesures énergiques afin de prévenir, dans la mesure du possible, le retour de semblables catastrophes.

Il n'en est pas moins vrai que, quelles que soient les précautions prises, nul ne peut prétendre que pareil sinistre ne se reproduira plus. Celui même qui se croirait le plus à l'abri, finirait par s'endormir d'un sommeil trompeur dont le réveil pourrait être terrible.

Aussi, beaucoup ont-ils pensé qu'en vue de nouveaux accidents toujours possibles, et pour conserver au moins un souvenir des richesses que la fatalité peut nous ravir d'un moment à l'autre, il y avait lieu de reproduire ces moments précieux à l'aide de procédés qui permissent aisément et à bon compte la multiplication des copies.

En Belgique, des reproductions photographiques de manuscrits renfermant des miniatures précieuses de l'Ecole flamande, des moulages d'une centaine de monnaies rares et de sceaux remarquables ont été exécutés cette année même, pour figurer à l'Exposition universelle de Saint Louis, dans le compartiment organisé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. On ne pouvait, en effet, songer à y envoyer les originaux ; mais l'essai qui vient d'être fait a été si concluant que les méthodes employées sont apparues immédiatement comme un sérieux moyen de répondre au vœu des érudits et des artistes en multipliant les copies des richesses accumulées dans nos bibliothèques et nos archives.

A cette considération, qui milite suffisamment par elle-même en faveur de l'adoption du principe de la reproduction

(1) Voy. *Revue*, II, 1, p. 71, n° 12.

Digitized by Google

des manuscrits, monnaies et sceaux, est venue s'en ajouter une autre qui a bien sa valeur également.

On n'ignore pas, en effet, que pour mener à bien des études historiques, archéologiques ou artistiques, de même que pour permettre à l'enseignement intuitif de prendre tout son essor, il est indispensable de recourir fréquemment aux sources : manuscrits ou pièces d'archives, et de manier les monnaies, les médailles et les sceaux.

Ici encore, la reproduction des documents précieux qui ne sortent jamais des collections qui les renferment viendrait puissamment en aide à un public nombreux de savants ou de travailleurs qui ne peuvent aller étudier dans les bibliothèques ou dépôts d'archives de l'étranger.

Ce qui s'est déjà réalisé, sur une vaste échelle, dans le domaine des beaux-arts, par la création d'un service international d'échange de moulages doit pouvoir se réaliser en ce qui concerne les manuscrits, les médailles et les sceaux.

C'est ce qui a pensé M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de Belgique.

Aussi a-t-il pris l'initiative, dont il faut le louer, d'inviter en 1905, à propos de l'Exposition universelle de Liége, les bibliothécaires et archivistes de tous les pays à se réunir en un Congrès international qui sera appelé à donner son avis sur les essais de reproduction réalisés en ces derniers temps, dans notre pays et ailleurs, et à étudier les principales questions se rapportant à ce sujet.

De nombreuses personnalités du pays ont été pressenties pour la formation d'un Comité belge d'organisation de ce congrès. Les adhésions sont parvenues nombreuses et nous ne doutons pas que pareil empressement ne réponde à l'appel qui sera adressé aux gouvernements étrangers pour l'envoi de délégués officiels.

Dans tous les pays, la question a déjà été agitée, à diverses reprises, dans les académies, dans les journaux, dans les revues : il y a lieu d'espérer que, par le commun effort des congressistes, en 1905, nos trésors historiques et artistiques seront mis à la portée de tous et à l'abri d'une destruction totale.

L. STAINIER.

Digitized by Google









Digitized by Google

Digitized by Google

UNE MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA FONDATION DE BOIS-LE-DUC.

Vers l'an 1159, (1) le duc Godfroid III de Brabant résolut de mettre fin à une révolte du sire de Grimbergen, son vassal : il marcha contre le rebelle, le vainquit, et s'empara de la forteresse de Grimbergen qu'il démolit de fond en comble.

Cette exécution, banale en elle-même, puisque c'est simplement un fait divers fréquent alors, ne donna pas satisfaction aux rêveries chevaleresques des clercs du XIII[e] et du XIV[e] siècle. C'est l'époque où se coordonnent et s'affinent les grands cycles épiques ; il s'en est dégagé des types que l'on aime à retrouver partout ; à côté du vassal félon dont Doon de Mayence est le modèle primitif, il faut le seigneur fidèle à son suzerain quelle qu'en soit la fortune ; pour peu qu'un évènement soit dramatique, on s'efforce d'y retrouver ces deux protagonistes sans lesquels il n'y a pas de poème ; quand ils font défaut, on les introduit de force dans la trame du récit.

L'histoire de Godfroid III de Brabant et du sire de Grimbergen ne nécessitait pas l'emploi de procédés aussi cavaliers. La figure du duc seul manquait un peu de romanesque. On chercha à lui en donner ; on trouva.

Si l'on fait abstraction de quelques grands noms, tels que Aristote, Cicéron, César et Virgile, d'entre les auteurs de l'antiquité, ce sont les compilateurs tardifs qui ont obtenu le plus de succès au Moyen Age. C'est surtout Isidore de Séville, c'est l'auteur de *Dictys et Darès*, c'est aussi Justin. Or, il y avait chez ce dernier une anecdote qui devait plaire tout particulièrement aux esprits assoiffés d'idéal chevalèresque ; cet historien rapporte que le roi de Macédoine Europus, succédant à son père alors qu'il était encore au berceau, fut attaqué par les Illyriens. Ses guerriers, restant fidèles à leur jeune prince, l'emportèrent avec eux à

(1) F. van den Branden. *Recherches sur la famille des Berthout* (*Mém. cour. et Mém. des savants étrangers publ. par l'Acad. Roy. de Bruxelles.* XVII, 1845, p. 52). Pinchart, *Un document inédit contemporain de la guerre de Grimberghe.* (*Messager des sciences historiques* 1850, p. 487).

Digitized by Google

l'armée, le placèrent au premier rang de leur ligne de bataille pour se donner du courage, et remportèrent la victoire. (1)

Ce motif fut introduit dans l'histoire de Godfroid III (2); on le fit hériter tout jeune de la dignité ducale; on lui attribua l'aventure d'Europus, et au XIV^e^ siècle, un volumineux poème flamand, ***La Guerre de Grimbergen*** (3) développa ce thème avec toutes les variations que réclamait le goût du temps. (4)

Au cours des siècles, des variantes diverses naquirent peu à peu ; l'une d'elle, entre autres, rapportait que le duc, devenu grand, avait fondé la ville de Bois-le-Duc, en souvenir de la victoire remportée par lui alors qu'il était encore au berceau (4).

(1) Justin VII, III, 12. — *Argaeus... successorem filium Philippum reliquit, qui, immatura morte raptus, Europum parvulum admodum instituit heredem. Sed Macedonibus assidua certamina cum Thracibus et Illyriis fuere : quorum armis veluti quotidiano exercitio indurati, gloria bellicae laudi finitimos terrebant. Igitur, Illyrii infantiam regis pupilli contemnentes, bello Macedonas aggrediuntur : qui, praelio pulsi, rege suo in cunis prolato et ponc aciem posito, acrius certamen repetivere, tanquam ideo victi fuissent antea quod bellantibus sibi, regis sui auspicia defuissent, futuri vel propterea victores quod ex superstitione animum vincendi ceperant : simul et miseratio infantis tenebat, quem, si victi forent, captivum de rege facturi videbantur. Concerto itaque praelio, magna caede Illyrios fudere, ostenderuntque hostibus suis priore bello regem Macedonibus, non virtutem defuisse.*

(2) Voy A. Wauters, *Histoire des Environs de Bruxelles* Bruxelles, 1853, II, p. 171, s . et F. Van den Branden de Reeth, *Recherches sur la famille des Berthout*, p. 52. La légende a été considérée comme de l'histoire par tous ceux qui s'en sont occupés jusqu'à Van den Branden, à l'exception de Butkens, *Trophées du Brabant* I, I IV, p 119, et Ernst, *Histoire du Limbourg* III p. 1 4 On trouve l'opinion traditionnelle chez Barlandus, *Libri XIII de rebus gestis ducum Brabantiae*, Louvain, 1532, fo 11, v°; J. B Gramaye, *Historia Brabantica*, Louvain, 1606 fo 26, V°; P. Divaeus, *Rerum Brabanticarum libri XIX*. Anvers, 161 ', p. 94. G.-V. [erstock]. *Leven en daden der hertogen van Brabant*. Anvers, 1664 p. 98-99; J. Van Oudenhoven *Silva ducis aucta et renata* Bois-le-Duc 1670, p. 10. Les principaux travaux des modernes qui ont défendu cette opinion sont ceux de David, *Sur la valeur historique de la chronique rimée de la guerre de Grimberge. Mémoires de la Société littéraire de l'Université de Louvain*. 1841, T. I, p 226, et de De Smet, *Examen critique des anciens monuments sur lesquels les historiens ont fondé le récit de la guerre de Grimbergue. Nouveaux Mém de l'Acad. des sciences et belles lettres de Bruxelles*, 1842, XV

(3) *De Grimbergsche Oorlog*, ridderdicht uit den XIV^en^ eeuw. Gand, 1852-54.

(4) J. B. Gramaye, *Taxandria*, Bruxelles 1610, p. 4 et 5. — *feruntque ad memoriam salicis et victoriae tum partae, duci adulto placitum urbem extruere nec invenitum alibi opportuniorem locum nemore apud Ortduum cuius vicinia si munieretur, et pacis tempore nundinibus receptaculum, et belli contra Batavos Gelrosque propugnaculum erat futurum... factum anno 1185.*

Digitized by Google

Au début des temps modernes, cette tradition poétique fut coulée en médaille. Quatre exemplaires en existent à ma connaissance : trois sont conservés au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique (1) ; le quatrième est au Cabinet royal des médailles de La Haye. Ils proviennent de trois fontes. Les exemplaires des deux premières sont anépigraphiques ; la plus ancienne est représentée par une pièce en argent (diam. 56 mm.), conservée à Bruxelles ; la deuxième en compte deux en vermeil (diam. 57 mm.), à Bruxelles et à La Haye (2) ; la troisième fonte (Bruxelles), beaucoup plus grossière que les précédentes, porte des légendes à l'avers et au revers (62 mm.)

Sur les deux variétés, au droit, on voit un chevalier debout, armé de pied en cap. La tête est légèrement tournée vers la droite ; elle est coiffée d'un casque béotien à vaste panache porté pour l'instant renversé en arrière ; de la main gauche, le guerrier s'appuie sur l'écu de Brabant ; le bras droit repose contre le corps ; l'avant-bras forme un angle droit avec ce dernier, et la main tient un estoc dressé verticalement ; enfin, la jambe gauche est légèrement infléchie en avant, laissant le poids du corps porter sur la jambe droite. (3)

Ce chevalier est le duc Godfroid III de Brabant, le fondateur de Bois-le-Duc d'après la tradition rapportée ci-dessus. En effet, l'arrière plan symbolise son œuvre.

A gauche, c'est une forêt de haute futaie en terrain accidenté ; à la lisière, s'enchevêtrent des fourrés dont s'échappent deux renards courant l'un derrière l'autre (4). Voilà la forêt dont le duc fit une ville.

(1) C'est M. le Conservateur Fr. Alvin qui a attiré mon attention sur cette médaille qu'il soupçonnait être attribuée à tort aux Waterloos.

(2) H. J. de Dompierre de Chaufepié. *Catalogus der Nederlandsche Gedenkpenningen Koninklijk Cabinet van Munten*. La Haye 1903 n° 1

(3) L'exemplaire en argent de Bruxelles présente une particularité ; dans le champ en haut, à droite et à gauche de la tête du chevalier, se trouvent deux plate-bandes curvilignes de 0m0 25 de large faisant légèrement saillie. Elles paraissent avoir été destinées à recevoir des légendes qui n'y ont pas été gravées.

(4) Van Mieris (I préface) a reproduit un spécimen de la médaille sur lequel les renards sont affrontés : cette particularité provient d'une interprétation soit de l'orfèvre chargé de reprendre la médaille au burin, soit du dessinateur qui aura pris la queue pour la tête du renard. M. Dompierre de Chaufepied, directeur du Cabinet royal de La Haye, m'écrivait, le 28 octobre 1903, que l'exemplaire en vermeil conservé dans son dépôt est « exactement conforme à la gravure » de Van Mieris.

Digitized by Google

A droite, c'est une vue de Bois-le-Duc ceinte de ses murailles plongeant dans de vastes fossés ; d'abord, on voit une porte donnant sur un port où se promène une barque montée par un passager et un rameur ; puis à l'abri des remparts, les toits des maisons, les clochers des chapelles et des édifices publics que domine de toute sa hauteur la tour de l'église de S^{t}-Jean l'Evangéliste surmontée d'une statue (1). La ville est réunie à la terre ferme par un pont aboutisssant à une chaussée s'étendant vers la droite. Voici donc la ville sortie de la forêt.

Le revers offre un combat de cavalerie (2). Au premier plan à gauche on voit, suspendu à des arbustes bas, un berceau dans lequel est couché un petit enfant ; de gauche, arrive avec fougue, la pique en arrêt ou le cimeterre haut, une charge de cavaliers vêtus à l'antique, d'une sorte de jupe courte et d'une chlamyde volant au vent. Dans les rangs de cette troupe flotte l'étendard brabançon aisément reconnaissable à son lion rampant. Cette phalange se heurte à d'autres cavaliers venant de droite, vêtus et armés de la même manière que les premiers, groupés autour d'un étendard au dragon volant, blason primitif des Berthout, seigneurs de Grimbergen (3). Au premier plan, au milieu et à droite, un cheval s'est abattu avec son cavalier, sur un cadavre étendu sur tout son long, et des fantassins couverts de boucliers ovales s'avancent, l'épée au poing. C'est donc bien la bataille que le duc Godfroid au berceau livre au seigneur de Grimbergen, et les deux faces de la médaille constituent bien la représentation graphique de la tradition notée par Gramaye.

S'il pouvait encore subsister quelque doute après cet examen,

(1) L'exemplaire en vermeil anépigraphique de Bruxelles a un panache gravé au burin ; Van Mieris (l. c.) donne un énorme coq qu'aurait aussi l'exemplaire en vermeil de La Haye. La pièce en vermeil de la seconde fonte dont l'arrière-plan est complètement repris au burin montre une tour que rien ne couronne.

(2) L'exemplaire en vermeil anépigraphique de Bruxelles et celui de la troisième fonte, surtout ce dernier, ont été repris au burin.

(3) Voy. l'explication que donne à ce sujet une généalogie française du XVI^{e} siècle imprimée à la suite du *Grimbergsche Oorlog* II, p. 367. « Gerald Bertold, hawoé de Malines, sire de Grimberghe fut surnommé Barbe-de-Dragon, pour autant que sur son timbre il portait un dragon volant, comme serait icy représenté sur les vieilles armes de ceulx de Grimberghe. » Le dragon volant figure au franc quartier sur un sceau d'un Berthout avoué de Malines, dont une empreinte est conservée au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale.

Digitized by Google

l'étude des légendes de l'exemplaire de la seconde fonte viendrait les dissiper. Voici ce que porte la pièce du Cabinet des Médailles de Bruxelles :

Avers. FONTE • PVER REPERO SACRO • GODEFRIDVS • ADOPTAT ✠ QVOD • DEDIT E SILVA NOMEN DVXCONDITOR • VRBIS ✠

Revers. DEPRINIT AVSTRASIVS CVNTE DVX • OBVTVS HOSTES ✠ REX CVIBVS EMATHIVS • CERTAT • VIRTVTIBVS INFANS ✠.

Pinchart (1) en a eu en main une autre sur laquelle il a lu :

Avers. ✠ QVOD DEDIT • E • SILVA • NOMEN DVX • CONDITOR • VRBIS ✠ FONTE • PVER • REFERO • SACRO • GODEFRIDVS.

Revers. DEPRIMIT • AVSTRASIVS • CVNIS DVX • OBRVTVS • HOSTES REX • CVIBVS EMATHIVS • CERTAT • VIRTVTIBVS • INFANS.

La médaille de Bruxelles a été fortement reprise au burin ; bien des lettres de l'inscription ont été mal interprétées par l'orfèvre chargé de les retailler et de les débarrasser des bavures produites par la fonte. (2) Celle que Pinchart a étudiée devait se trouver dans le même cas. De plus, cet érudit a commencé par le second membre la lecture de la première légende.

En comparant ces inscriptions, on peut reconstituer à coup sûr leur forme originale. C'étaient quatre hexamètres latins :

Avers : *Fonte puer, refero, sacro, Godefridus adoptat,*
Quod didit e silva nomen dux conditor urbis.

Revers : *Deprimit austrasius cunis dux obvius hostes,*
Rex quibus Emathius certat virtutibus infans.

C'est la médaille qui parle elle-même. Elle dit : *Avers* « A son baptême, je le rappelle, Godfroid enfant prend le titre de duc

(1) Pinchart, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le XVIe siècle jusqu'en 1794. Mém. cour. de l'Acad. Roy. de Belg.* in-4°, XXXV (1870), p. 52.

(2) La pièce de la seconde fonte de Bruxelles porte REPERO pour REFERO : le ciseleur a fait un P d'un F empâté ; Pinchart donne REFERO ; on y lit de même CVNTE, pour CVNIS chez Pinchart. L'orfèvre a fait ici un T d'un I, comme dans OBVTVS pour OBVIVS, et a coupé les deux boucles d'une S empâtée de façon à obtenir E. Pinchart a lu OBRVTVS pour OBVTVS. Ce mot ne pouvait figurer sur la pièce ; dans la légende, il n'y a pas de place pour l'R entre B et V. Il faut voir dans ce mot le produit erroné d'un déchiffrement trop rapide au cours du quel l'esprit a suppléé involontairement la lettre R qui n'existait pas, pour reconnaître un mot venu à la mémoire.

Digitized by Google

qu'il donna à la ville fondée à la place d'une forêt. (1)» *Revers* : Le duc d'Austrasie (2) au berceau marchant à leur rencontre écrase les ennemis contre lesquels, bien qu'enfant, en roi d'Émathie, il lutte avec ses forces. (3)

* * *

Il est intéressant de rechercher à quelle date et à quelle occasion cette médaille commémorative a été coulée. Ni Van Mieris (4) qui a reproduit un exemplaire anépigraphique en en expliquant seulement le revers, ni Pinchart (5) qui l'a décrite plus longuement ne se sont rendu compte de la corrélation qui existe entre les deux faces. Ce dernier auteur attribue l'œuvre à D. et A. Waterloos, quelque peu à l'étourdie et sans apporter d'arguments à l'appui de sa thèse. Cette opinion est certainement inexacte : l'exemplaire de la troisième fonte porte dans le champ du revers, gravée au burin, la date de MCLXIIII (date de la bataille de Grimbergen supposée par le graveur), en caractères tels qu'on en voit dans les impressions de la fin du XV^e^ ou du commencement du XVI^e^ siècle (6).

(1) Ces deux premiers vers sont fort tourmentés et ne renferment pas moins de trois cas d'anacoluthe Ils deviendraient en prose : *fonte sacro, refero, puer Godefridus nomen ducis adoptat, quod e silva condite urbi dedit.*

(2) Le duc d'Austrasie. L'auteur fait parade à son érudition ; il sait très bien que l'Austrasie n'existe plus au temps de Godfroid III de Brabant, mais il veut rappeler que ce dernier descend des ducs d'Austrasie.

(3) C'est une allusion directe au récit de Justin rapporté plus haut. Émathie est le nom d'un canton de la Macédoine. Chez Virgile, Ovide, Stace, Lucain, etc., ce mot sert à désigner la Macédoine entière. Il en est ainsi devenu le nom poétique.

(4) Van Mieris I, préface.

(5) Pinchart *Histoire de la Gravure des Médailles en Belgique*, p. 53.

(6) Cette date de MCLXIIII doit être une erreur pour MCXLIIII, survenu par suite du déplacement de X. En effet, si la bataille a eu lieu alors que Godfroid III était au berceau, comme le croyait le graveur, c'est dans les toutes premières années de son règne qu'elle a dû être livrée, par conséquent, peu près 1140. L'exemplaire anépigraphique en vermeil de Bruxelles porte inscrit au burin dans le champ du revers 1143 en chiffres arabes. C'est là une seconde date, montrant qu'à l'époque où l'on a fait ces médailles, on n'était pas d'accord sur l'année de la bataille de Grimbergen.

Digitized by Google

Pour en déterminer l'âge, l'examen de la médaille fournit des indications précieuses. (1)

D'abord, le revers est copié d'une épreuve d'un cristal de roche oblong gravé par Giovanni Bernardi da Castel Bolognese. L'artiste flamand s'est borné à faire subir à son modèle quelques modifications de détail : au fond à gauche, on voyait sur l'original des murs et une porte de ville : ces motifs ont été supprimés pour pouvoir placer la composition sur une médaille ronde; au premier plan, toujours à gauche, un fleuve était étendu, un sceptre à la main gauche, le bras droit appuyé sur une urne dont s'échappait un cours d'eau ; au fleuve, on a substitué un berceau, mais l'ensemble est resté le même, et les groupes de cavaliers sont, pour ainsi dire, décalqués de la plaquette italienne; seuls, les blasons des étendards ont été modifiés : sur l'original, il est difficile d'en reconnaître les armoiries : l'un, semble-t-il, était décoré d'une espèce de lagène. Enfin, tout à fait à droite, l'artiste italien avait inscrit ses initiales IO-B, sur un grand bouclier quadrangulaire qui abritait un fantassin. Ce bouclier a été remplacé par un autre plus petit et ovale, sans inscription cette fois.

Giovanni Bernardi da Castel Bolognese vécut de 1496 à 1553. (2) M. E. Molinier admet que le cristal de roche dont il s'agit représente vraisemblablement la prise de La Goulette par Charles-Quint, ou quelque fait d'armes de l'expédition de Tunis (3), ce qui porterait la date du motif imité aux environs de 1542. Cela est improbable; La Goulette n'est pas un fleuve, loin s'en faut, et d'autre part, les étendards devraient dans cette éventualité rappeler les armes de Charles-Quint et celles des corsaires de Tunis, ce qui n'est pas le cas. Il me paraît certain que cette composition représente une scène tirée de l'histoire ancienne. C'est bien un combat de cavalerie livré sous les murs d'une ville bâtie au bord d'un fleuve ; mais il devient par là même impossi-

(1) E. Molinier *Les Plaquettes, catalogue raisonné*, Paris, 1886, II, p. 10, n° 338. Voy. aussi, J. Kohn. *Die Medaillen und Plaquetten der Kunstsammlung W. P. Metzler in Frankfurt am Main*, Francfort s/Main, 1898, p. 58 n° 11 et pl. XXIII, II.

(2) Voy. Vasari, ed. Milanesi V, p. 371-75.

(3) E. Molinier, *Les Plaquettes*, II, p. 2.

Digitized by Google

ble de dater l'œuvre de façon précise. On peut seulement dire que le modèle italien est de la première moitié du XVI^e^ siècle.

Heureusement, d'autres particularités permettent de tirer certaines déductions de l'avers de la médaille flamande ; on a déjà fait remarquer que sur l'exemplaire en argent de Bruxelles qui est, celui-là, exempt de toute reprise au burin, la tour de l'église St-Jean l'Evangéliste est surmontée d'une statue. Or, on sait par la chronique d'Albertus Cuperinus (1) que, le premier juillet 1529, quand le clocher de la tour de l'église St-Jean l'Evangéliste fut terminé, on y hissa au faite la statue en cuivre du saint patron. La médaille ne peut donc être antérieure à l'année 1529.

D'autre part, le même chroniqueur, qui s'arrête à l'année 1558, fait mention de la pièce qu'il s'agit de dater : « En l'année 1530, écrit-il, on fit d'abord une belle nouvelle porte, et devant, un nouveau port pour naviguer, et, pour les piétons, une nouvelle chaussée, depuis la Coeporte, ou porte St-Jean, chaussée qui passe à gauche du Donk, pour aller vers Deuteren, Vlijmen, Heusden, jusqu'aux grand'routes, et, plus loin, vers la Hollande, comme il appert, puisque cela se trouvait sur une grande médaille. » (2) Si on étudie la vue de Bois-le-Duc placée à l'arrière plan à droite sur l'avers de la médaille dont il est question, on remarque que la description de Cuperinus y correspond trait pour trait. En effet, en examinant l'ancien plan de Bois-le-Duc

(1) C. R. Hermans. *Verzameling van Kronyken... betrekkelijk de Stad van 's Hertogenbosch*. Bois le Duc 1848, p 101-02. — In dit iaer [1529], op de eersten dach van Iulio, als den grooten houten thoren staende op die Kerck (Et-Jean l'Evangéliste) uolmaeckt was, so heeft men sint Jan wesende van copere gemaeckt, wegende XIIIIe pont, mit twee zeelen rijckende van dat opperste van den thoren tot midden in die loodse staende aen dat chorenhuys, gewonden op, binnen een halff huere omtrent tussen X en XI hueren, ende die ijzere spil daer hij in staet, wegende XIIIe pont mit groote cunsten zoo doen hangen, hebbende vlogelen omgaende.

(2) ibid. p. 103. — Item anno [1530] dartich heeft men eerst gemaeckt en schoon nieu poorte en voorts een nieuwe haven te vaeren, te rijden en te gaen, wesende eenen nieuwen Dyck van der Cœpoorte ofte Sint Jans poort die slincker hant aen die Donck te varen, nae den Oesteren (corrigez nae Deuteren) tot Vlimen, Huesden, tolter langer straten en voorts nae Hollant alst blijckt dat op eenen grooten penninck stont

Digitized by Google

donné en 1742 par van de Velde, (1) le plus ancien que j'aie pu me procurer, on constate que la façade de la tour de l'église St-Jean l'Evangéliste se trouve dans l'axe de la porte St-Jean. Or, sur cette médaille, il en est de même. D'autre part, la chaussée de Vlijmen se dirige vers la gauche quand on part de Bois-le-Duc, de la même manière que sur la médaille commémorative. Il ne peut donc y avoir doute, sur notre pièce la vue de Bois-le-Duc est une vue prise de l'ouest : c'est bien la porte St-Jean avec son port qui y est représentée, et par conséquent, cette médaille est bien celle dont parle Cuperinus. Elle a donc été coulée entre 1529 et 1558.

Mais on peut en déterminer la date d'une façon plus précise : elle commémore la fondation de la ville d'une façon certaine. Seul, un grand évènement intéressant l'existence de la commune elle-même peut lui avoir donné naissance. Or, un fait de cette nature s'est produit dans l'intervalle délimité : à la suite de protestations des états du Brabant contre la violation des privilèges de Bois-le-Duc, le 2 juin 1530 l'empereur Charles Quint accorda à cette ville une nouvelle charte en déterminant nettement les franchises. Cette charte est connue sous le nom de Charte Caroline. (3)

Bois-le-Duc venait d'être l'objet des grands travaux d'art mentionnés ci-dessus ; l'empereur Charles-Quint lui infusait une vie nouvelle ; c'est donc, selon toute apparence, vers 1530 qu'à cette double occasion fut coulée la médaille qui rappelait ses origines.

VICTOR TOURNEUR.

(1) [E. J. van de Velde, dit Honselaer]. *Oudheden en Gestichten van. . 's Hertogenbosch* Leyde 1742, p. 6. Grondteekening der Stad. Il va sans dire qu'au XVIII^e^ siècle les fortifications de la porte St-Jean n'étaient plus les mêmes qu'au XVI^e^.

(2) J. H. van Heusden. *Historie der Stad en Meyerye van 's Hertogenbosch.* Utrecht I, 1776, p. 469-70.

(3) L'avers de la médaille commémorative de la fondation de Bois-le-Duc pourrait bien être le prototype de l'avers de celle du centenaire de la prise de Groeningue par le prince d'Orange en 1694. Sur l'exemplaire reproduit par Le Clercq I, p. 138, on voit au premier plan un chevalier debout armé de pied en cap dans une pose analogue à celle de Godfroid III, et à l'arrière plan, c'est une vue de la ville de Groeningue. Les gravures de Van Loon (IV, p. 175) sont des variétés du type reproduit par Le Clercq.

Digitized by Google

APERÇU DES COLLECTIONS DES ARCHIVES COMMUNALES DE TOURNAI.

Qu'on ne s'attende pas à trouver ci-dessous un véritable *inventaire sommaire* des archives communales de Tournai : il y a encore trop de documents à classer, trop de fonds à reviser surtout, pour qu'il soit possible de dresser, dès maintenant, un tableau absolument précis et complet des riches archives de la ville aux « cheoncq clotiers » ! Un rapide aperçu des principales collections aura néanmoins, je l'espère, quelque intérêt et quelque utilité.

Un inventaire partiel dressé naguère (1841) par Fréd. Hennebert (1), a servi de base à mon travail ; outre ce répertoire, j'ai utilisé quelque peu les notices publiées par A. d'Herbomez dans les « Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai » (2).

Pour la plupart des fonds, je me suis borné à indiquer les dates extrêmes des documents qui les composent et ne suis entré dans quelques détails que pour les collections les plus importantes, c'est-à-dire — les chartes et l'immense fonds des actes privés mis hors de pair — les registres des délibérations et des ordonnances du Conseil de ville, les comptes généraux et les registres « de la loi ». Enfin, le classement actuel des archives devant être complètement remanié, je m'abstiens d'assigner aucun numéro d'ordre aux collections que j'inventorie.

SECTION I.

Actes relatifs à l'histoire politique de la commune ; Rapports avec les souverains, corps d'Etat, gouverneurs, etc.

A. — Actes royaux, seigneuriaux, épiscopaux, etc.

Ces actes, classés chronologiquement et sans distinction des matières auxquelles ils se rapportent, sont, pour la plupart,

(1) Archiviste de 1839 à 1857.
(2) Tomes XXIV et XXV.

Digitized by Google

analysés. L'inventaire des chartes du XIII^e^ siècle, dressé par l'archiviste M. Ad. Hocquet, est actuellement sous presse : il comporte environ 300 numéros.

XIV^e^ siècle : environ 750 numéros.
XV^e^ » : » 700 »
XVI^e^ » : » 700 »
XVII^e^ » : » 600 »
XVIII^e^ » : » 350 »

B. — CARTULAIRES ; RECUEILS D'ACTES ; COPIES.

Cartulaires de la commune :

A) Actes de 1197 à 1626.
B) » 1331 à 1639.
C) » 1333 à 1688.
D) Registre dit de cuir noir ; chartes, ordonnances du magistrat : XIII^e^-XIV^e^ siècles ; joyeuses entrées : 1266-1647.
E) Registre dit de cuir blanc ; règlements de tonlieux : XIV^e^ siècle (1).

« *Registres aux tailles* » :

A) 1278-1635
B) 1233-1642
C) 1386-1675
D) 1556-1687
E) 1629-1699
F) 1474-1730
G) 1650-1734
H) 1662-1744
I) 1711-1748
J) 1726-1756
K) 1615-1757
L) 1757-1762
M) 1762-1765
N) 1763-1769
O) 1769-1781
P) 1780-1785
Q) 1785-1790
R) 1790-1792
S) 1792.

Registres aux octrois : 1629-1727 (2 vol.)
Recueil de copies, pour la plupart authentiquées : 1211-1725 (4 vol.)
Autre recueil : 1422-1725 (1 vol).
Autre recueil : 1289-1755.

Copies extraites des cartulaires du Chapitre de Notre Dame (Du Bus) : XIII^e^-XIV^e^ siècles.

(1) Au f° 4 de ce reg. se trouve une copie des lettres de Philippe-le-Bel confirmant la fausse charte de Chilpéric en faveur de l'église de Tournai.

Digitized by Google

SECTION II.

Administration communale.

Délibérations du conseil : 1385-1529
1535-1547
1553-1572
1580-1589
1593-1621
1624-1795

Minutes des délibérations : 1622-1794

Extraits des délibérations : 1745-1792

Publications et ordonnances du conseil ; 1349-1391
1393-1481
1512-1573
1576-1600
1610-1617
1622-1660
1663-1794

Recueil d'ordonnances du Magistrat :

A) Codification d'ordonnances du XIII^e^ siècle.

B) Ordonnances postérieures, jusqu'au XVI^e^ siècle.

Extraits des registres du conseil et des registres aux tailles : 1521-1744.

Résolutions des « chefs (1) *et conseils »* : 1624-1795.

Résolutions des 36 bannières (régime démocratique instauré en 1424) : 1428-1523.

Rescriptions (2) : 1744-1794.

Rapports du Magistrat avec les États-généraux : 1636-1667.

» » » du Tournaisis : 1733-1759.

» » avec le Chapitre de Notre-Dame : 1687-1780.

Recensements de la population : 1595-1797.

Connétablies : 1706-1796.

Maisons de logement : XVII^e^ siècle.

Monnaies : 1647-1769.

Conscription : 1798-1813.

(1) Présidents des différents consistoires du Conseil

(2) Lettres adressées par le Magistrat au gouverneur général, au ministre plénipotentiaire et à différents corps gouvernementaux.

Digitized by Google

Prix des grains au marché de la ville : 1680-1797.
Offices : 1560-1801.
Compagnies bourgeoises ; inventaire de titres : 1059-1744.
Réfections de maisons : 1467-1691.
Constructions privées ; recueils de plans : XVII^e^-XVIII^e^ siècles.
Listes de la magistrature communale : 1571-1793 (1 reg.).
Rentes dues à la ville ; cartulaires : 1343-1662.
» » par la ville ; cartulaires : 1342-XVIII^e^ siècle.
États généraux des *rentes* : 1690-1793.

SECTION III.

Comptabilité. Impôts.

Comptes généraux (1) : 1^er^ octobre 1396 — 30 septembre 1524.
(quelques lacunes peu importantes).
1^er^ octobre 1526 — 30 septembre 1539.
» 1540 — » 1541.
1^er^ avril 1543 — septembre 1560.
Septembre 1561 — » 1579.
» 1580 — » 1593.
Octobre 1596 — » 1612.
» 1613 — » 1624.
» 1626 — 30 septembre 1670.
1^er^ octobre 1671 — » 1693.
» 1694 — » 1720.
» 1721 — » 1788.
1^er^ novembre 1788 — 31 octobre 1799.
11 brumaire an VIII — 5^e^ jour compl. an VIII.

Comptes d'entremises :
20 février 1398 — 20 février 1405.
» 1406 — 30 juin 1409.
1^er^ janvier 1409 — 31 décembre 1412.
» 1414 — 31 » 1414.
» 1416 — 31 » 1418.
» 1420 — 30 septembre 1521.

PIÈCES A L'APPUI DES COMPTES COMMUNAUX.

Aides : 1561-1785.
Casernes : 1671-1779.

(1) Beaucoup de ces comptes existent en deux exemplaires.

Digitized by Google

Écoles et halles : 1538-1790.
Dépenses ordinaires : 1521-1759
Dépenses extraordinaires : 1525-1760.
Fortifications : 1646-1760.
Garnison : 1563-1776.
Soldes : 1526-1782.
Impôts : 1517 1791.
Justice : 1526-1788.
Moulins : 1622-1791.
Recette générale : 1558-1791.
Présents de vins : 1551-1769.
Traitements des employés : 1507-1789.
Travaux : 1537-1799.
Voyages : 1532-1760.

RECETTES ET DÉPENSES.

Trésorier général: 1724-1771.
Journal du trésorier : 1648-1807.
Contrôles : 1698-1757.

REGISTRES DIVERS RELATIFS A LA COMPTABILITÉ.

Ordonnances de paiements : 1592-1794.
Ordonnances de paiements (6 élus) : 1396-1442.
Bordereaux des comptes d'entremises : 1677-1686.
Projets de comptes : 1765-1768.
Contrôle de comptes : 1777-1784.
Examen et acceptation de comptes ; offices : 1441-1525.
Hainaut-Tournaisis ; *déposito* : 1672-1678.

RECETTES.

Rentes : 1392-1787.
Impôts sur les héritages ; taille, vingtième : 1577-1789.
Droits sur les *ventes d'héritages* : 1538-1792.
Droit d' « escart » : 1654-1787.
Capitation : 1697-1747.
Rachats de garnison (perception par paroisse) : 1642-1680.
Produit des *dépêches* (greffe civil) : 1760-1790.
Ventes d'offices : 1448-1726.
Arrentements, loyers ; offices : 1698-1803.

Digitized by Google

Arrentements ; bans, voyages et amendes : 1413-1437.
Produits de justice ; amendes : 1667-1786.
Achats de *bourgeoisie* (1) ; confiscations, amendes : 1398-1407.
Achats de *bourgeoisie* : 1438-1532.
Amendes, confiscations, biens épaves : 1667-1786.
Confiscations : 1573-1785.
Barrières : 1728-1793.
Ventes de *bois* ; échoppes : 1666-1794
Foires et halles : 1613-1794.
Poids de la halle : 1767-1794.
Entrepôts : 1783-1790.
Mont de piété ; revenus : 1583-1621.
Navigation de l'*Escaut* : 1573-1796.
Seaux des fermes (2) : 1620-1793.
Assise générale : 1277-1278 (rouleau).
Impôts sur le *vin* : 1389-1795.
Impôts sur le *vin* et la *bière* : 1393-1690.
Impôts sur l'*alcool* : 1593-1792.
Impôts sur le *vinaigre* : 1764-1768.
Impôts sur la *bière*, la *cervoise*, le *brais*, etc. :
Maille au lot : 1428-1582.
Maletôte : 1522-1790.
Deuxième impôt : 1621-1675.
Bières étrangères : 1620-1668.
Bières du district : 1670-1690.
Bières d'Antoing : 1763-1791.
Cantines : 1714-1719.
Afforages : 1545-1668.
Brasseries bourgeoises : 1615-1767.
Abonnements des brasseurs : 1635-1763.
Jauge : 1709-1791.
Houblon : 1648-1668.
Brais : 1514-1795.

Moulins :
Assise : 1513.

(1) V. registres de la loi, ci-dessous, p. 104.
(2) Redevances perçues par les fermiers au lieu de seaux à livrer pour l'approvisionnement de la ville.

Digitized by Google

Régie : 1711-1797.
Recettes : 1717-1797.
Poids des grains : 1791-1796.
Moulins à vent : 1746-1796.

Impôts sur le *blé*, le *seigle*, etc. : 1517-1795.
Impôts sur les *draps*, *toiles*, *bas*, etc. : 1557-1729.
Impôts sur la *laine* : 1580-1603 :
Impôts sur la *garance* : 1601-1661.
Impôts sur le *sel*, le *cuir*, le *savon*, les *pierres* : 1575-1653.
Impôts sur le *tabac* : 1744-1750.
Impôts sur *diverses marchandises* : 1578-1585.
Impôts sur les *portes et cheminées* : 1646-1789.
Impôts sur le *bétail* : 1528-1789.
Impôts sur le *poisson* : 1767-1791.
Vaisselles (1) : 1566-1793.
Impôts sur *différents objets* : 1452-1795.
Censes et fermes : 1394-1582.
Menus impôts du *district* : 1670-1746.

DÉPENSES.

Comptes rendus par la « *Charité Saint Christophe* » :
13 décembre 1240 avril 1243.
» 1276 — 13 décembre 1277.

Frais d'*administration* : 1416-1794.
Honoraires des « Chefs et Conseils » : 1734-1766.
Rentes viagères : 1396-1689.
Travaux ordinaires : 1395-1662.
Travaux ordinaires et extraordinaires : 1713-1790.
Escaut : 1615-1674.
Fortifications : 1416-1792.
Casernes : 1549-1793.
Beffroi, ponts, chapelle des doyens : 1395-1792
Ecoles : 1585-1663.
Halles : 1620-1660.
Brasseries bourgeoises : 1616-1712.
Moulins et quais : 1683-1781.

(1) Redevances que supportaient les magistrats lors du renouvellement de la loi (V. Acte du Conseil du 8 mai 1653).

Digitized by Google

Chaussées : 1512-1780.

Éclairage public : 1698.

Achats de *blé* : 1416-1626.

Redevances pour la *liberté du commerce* en pays bourguignon : 1426-1475.

Achats d'*étoffes* : 1607-1621.

Solennités publiques : 1566-1791.

Peste : 1556-1670.

Garnison : 1518-1784.

Adjudication publiques :

Censes et fermes : 1539-1801.

Bois : 1704-1714.

Souliers : 1715-1751.

Cire : 1715-1795.

Houille : 1729-1740.

Boues : 1745-1802.

SECTION IV.

Métiers.

Chambre des arts et métiers :

Ordonnances et sentences : 1484-1792.

Sentences secrètes : 1628-1794.

Comptes : 1641-1787.

Assemblées : 1568-1628.

Résolutions : 1648-1795.

Journaux du greffe : 1631-1799.

Récépissés : 1736-1795.

Recueil d'actes : 1424-1745.

Chambre de commerce :

Délibérations : 1674-1795.

Ordonnances : 1658-1788.

Compte : 1792.

Corps de métiers (1) :

Brasseurs : 1580-1766.

Chaussetiers : 1635-1739.

(1) L'inventaire des archives des métiers est forcément incomplet : outre les fonds que je détaille ici, il existe de nombreux dossiers de documents des différentes corporations ; mais ces dossiers n'étant ni complètement constitués, ni classés chronologiquement, je dois me borner à en signaler l'importance.

Digitized by Google

Cabaretiers : 1575 1587.
Chirurgiens : 1512-1726.
Cordiers : 1500-1722.
Cordonniers : 1587-1748.
Couturiers : 1594-1771.
Maçons : 1566-1777.
Hautelisseurs, tisserands : 1484-1795.
Bateliers : 1627 1789.
Boulangers : 1484-1762.
Portefaix : 1623-1770.
Brasseurs : 1484-1790.
Filetiers : 1693-1791.
Fleuristes : 1723-1736.
Graissiers : 1423-1774.
Menuisiers : 1703-1787.
Laboureurs : 1598-1799.
Lormiers, gorreliers, selliers : 1671-1778.
Maréchaux : 1638-1776.
Teinturiers : 1695-1698.
Tonneliers : 1500-1739.
Peintres : 1424-1794.
Viniers, taverniers : 1386-1390.
Ecriniers : 1703-1704.
Couvreurs : 1766-1767.
Merciers : 1706-1742.
Quincailliers, armuriers ; XV^e^ siècle-1669.
Tanneurs : 1688-1787.
Ordonnances relatives aux corps de métiers : 1404-1690.
Ordonnances de divers métiers, mais surtout des drapiers et viniers : 1343-1451.

SECTION V.

Bienfaisance. Hôpitaux. Fondations.

ASSISTANCE PUBLIQUE :

Biens des pauvres des paroisses : 1360-1782.
Comptes : 1415-1473.
Bienfaisance en général : 1565-1778.
Charité du « Bassin du Saint Esprit » : 1357-1392.

Digitized by Google

Orphelinats : 1260-1798.
Enfants trouvés : 1609-1642.
Hôpital Notre-Dame : 1454-1788.
Hôpital Saint Eleuthère : 1366-1692.
Hôpital Saint Jacques : 1348-1797.
Hôpital Saint Antoine : 1492-1667.
Hôpital Saint Nicolas : 1451-1797.
Hôpital Saint André : 1716.
Hôpital de le Planque : 1719-1721.
« Bonne maison de le Val d'Orcq » : 1343-1740.
Léproseries des « Froides Parois » et de Warchin : 1360-1743.
Pauvres « chartriers » : 1359-1802.
Maison des aveugles : 1717-1802.
Fondations de la paroisse Ste-Marguerite : 1491-1798.
» rue des paniers : 1750-1792.
» des sept douleurs : 1763.
» Degodé : 1772-1784.
» Pierre Jacquerye : 1595-1710.
» du Poncheau : 1647-1777.
» Denis : 1773-1774.
» Manarre : 1676-1792
» Moenens : 1679-1720.
» Roland : 1697-1787.
» Dumont : 1698-1792.
» Leviau : XVIIIe siècle.
» M. C. du Chambge : 1771-1787.
» J. Morel : 1668-1692.
» Vanderdonque : 1695.
» A. M. Le Luystre : 1705-1787.
» J. Gilles : 1752.
» J. Trouille : 1703-1765.
» de Brabant : 1731-1742.
» Bouilly, Lefebvre, Petit, Théry : 1762-1763.
Fondation Despars : 1700-1796.
Fondation des écoliers de Paris : 1709-1738.
Fondations administrées par les Jésuites : 1773-1792.
Bourses d'études Maximilien Manarre : 1714-1739.
Actes relatifs aux *fondations* : XVII-XVIII siècles (reg.)

Digitized by Google

Veuvés de Ste-Arrache : 1639-1793.
» de la paroisse St-Jean : 1462-1600.
» Ste-Elisabeth : 1673-1717.
» Marvis, Sondart, Barre-St-Brice, Clercamp : 1543 1701.
» de la Galterie St-Jean : 1487-1540.
» de la paroisse St-Nicaise : 1710-1769.
» rue de Bève : 1664-1667.

SECTION VI.

Archives Judiciaires,

Registres dits « *de la loi* » (1) :
1275-1276.
1280-1281 (2).
1313-1314.
1315-1354.
1364-1458.
1472-1570.
1553-1568.

Registres des *paix*, *trèves*, etc.
1273-1278.
1279-1280.
1453-1469.

Cour féodale de Tournai : 1398-1792.

Causes de la ville au parlement de Paris : 1394-1487.

Certificats d'accomplissement de pélérinages : XVe siècle, pour la plupart.

Procès de la ville au sujet des péages de Péronne et de Bapaumes : XIVe siècle.

JURIDICTION PRÉVOTALE ET POLICE.

Prévôts et jurés.

Registres-journaux :
I. Paix, obligations, soumissions, appels, etc. : 1440-1595.
II. Condamnations, cautions, obligations, etc. : 1480-1781.

(1) Contiennent, outre les actes des juridictions civile et criminelle, les noms des magistrats communaux, les achats et reliefs de bourgeoisie, etc.
(2) Le m. nº 246 de la bibliothèque de Tournai renferme le registre de la loi de l'année politique 1279-1280.

Digitized by Google

Plaidoyers : 1461-1638.
Sentences : 1562-1787.
Sentences criminelles : 1675-1734.
Mémoriaux du *procureur général* : 1496-1528.
Clercs ; ordonnances : 1638-1704.
Minutes du *greffe* : 1652-1655.
Enregistrement des *procédures* : 1681-1710.
Prisons du beffroi : 1733-1771.
Procurations : 1698-1713.
Procès au conseil : 1666-1711.
Registres aux *verbaux* : 1683-1685.

Police.

Bourgeoisie ; reliefs, amendes : 1591-1633.
Habitants « sous billets de grâce » : 1522-1644.
Autorisations de résidence : 1637-1648.
Amendes : 1632-1792.
Licences aux débitants de boissons : 1706-1744.
Index de personnes mal famées : 1731-1736.

JURIDICTION SCABINALE.

Juridiction gracieuse des échevinages.

(Environ 600.000 actes).

Actes privés ; achats, ventes, reconnaissances de dettes, etc. :
Échevins de la Cité : 1219-1795.
Échevins de S[t]-Brice : 1206-1795.
Échevins du Bruille : 1251-1370.
Échevins des Chaufours : 1222-1289.
Voirs-Jurés : 1208-1370.

Donations et testaments : 1194-1795. (1)
Comptes d'intérêt privé : 1265-1795.
Rôles des plaids :
Échevinages de la « Cité » et du « Bourg de S[t]-Brice ». 1262-1519.

(1) M. Ad. Hocquet, conservateur des Archives, publie chaque année dans les *Annales de la Société historique de Tournai*, une partie de la table des testaments (V. tomes VI et VII) pour les XIII[e] et XIV[e] siècles.

Digitized by Google

A. — Échevinage de la « Cité ».

Registres-journaux : 1552-1778.
« *Werps* » *d'héritages :* 1583-1783.
Ventes : inventaires, prisées : 1568 1796.
Ventes : 1337-1777.
Cautions et obligations : 1671-1743.
Saisies : 1781-1796.
Emprises de testaments : 1700-1795.
Partages : 1702-1782.
Rapports d'héritages : 1637-1795.
Change. Déposito. Namptissements : 1588 1795.
Vues de lieux : 1637-1795.
Poids et mesures, etc. : 1662-1796.
Mains-mises : 1549-1791.
Rentes foncières : 1654-1767.
Hypothèques : 1739-1793.
Comptabilité ; boursier de l'échevinage : 1761-1764.

B. — Échevinage de Saint-Brice.

Registres-journaux : 1537-1769.
« *Werps* » *d'héritages :* 1604-1763.
Ventes : inventaires : 1604-1799.
Ventes : 1332-1779.
Cautions et assignations : 1324-1636.
Saisies ; mains-mises : 1529-1788.
Emprises de testaments : 1709-1756.
Rapports d'héritages : 1631-1795.
Change ; déposito : 1627-1708.
Registres du « justice » ; vues de lieux : 1652-1796.
Boursier de l'échevinage : 1714-1749.
Récépissés : 1732-1799.
Plaids : 1649-1778.
« *Besoignés* » *:* 1646-1747.

Aux collections détaillées ci-dessus, il faut ajouter une quantité considérable de dossiers de procès, non encore classés, qui appartiennent aux XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, mais surtout aux deux derniers. On s'occupe actuellement de trier ces dossiers et d'en retirer les documents susceptibles de

Digitized by Google

figurer, soit dans les fonds des corps des métiers, soit dans ceux des communautés religieuses, soit dans tous autres fonds spéciaux.

SECTION VII.

Archives ecclésiastiques.

Ces archives — peu importantes — ne sont qu'incomplètement classées. Elles se rapportent aux corps et communautés suivants :

Chapitre de la cathédrale.
Abbaye de Saint-Martin.
Abbaye de Saint-Nicolas des Prés, dite de Saint-Médard.
Abbaye des Prés-Porchins.
Clairisses.
Campeaux.
Saulchoir.
Carmes déchaussés.
Béguinage.
Augustins.
Croisiers.
Dominicains.
Chartreux.
Religieuses de Sion.
Sœurs grises.
Sœurs noires.
Ursulines.
Dominicaines.
Abbaye de Saint-Amand.
Filles Dieu.
Célestines Annonciades.
Carmélites déchaussées.
Récollets.
Capucins.
Cordeliers.
Jésuites.
Saint-André.
Églises paroissiales.
Confréries religieuses.

Digitized by Google

SECTION VIII.

Varia.

Inventaires : 12 numéros.
Manuscrits divers : environ 100 numéros.

Aux différentes séries de documents inventoriés ci-devant, il faut ajouter une énorme quantité de pièces de tous genres, incomplètement classées, que l'archiviste M. Ad. Hocquet se propose de répartir en sept catégories, à savoir :

I. Correspondance générale.
II. Administration communale.
III. Arts, industrie, commerce, métiers, gildes et institutions diverses.
IV. Justice.
V. Finances.
VI. Culte et bienfaisance.
VII. Travaux.

Ces documents embrassent les XIII^e^, XIV^e^, XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, mais les plus nombreux appartiennent aux deux derniers.

LÉO VERRIEST,
Archiviste-paléographe.

Digitized by Google

FRANÇOIS PLEKE ET L'HISTOIRE DE NOTRE-DAME DE LAEKEN.

M. Léonard Willems, dans la notice (1) qu'il consacre à François Pleke, curé de Laeken, rectifie l'erreur assez répandue qui attribue à ce dernier un opuscule intitulé : *Oorsprongh van de Kercke van Laken.*

L'erreur avait fait du chemin depuis qu'elle avait été consignée par Frederiks et Vanden Branden dans leur *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde* (2). Il ne fallait cependant pas être grand clerc pour établir la véritable filiation du livre. Il suffisait de lire à la fin de l'opuscule cité, p. 131, l'approbation signée par Jean-Martin De Hondt pour y trouver ces mots : « *Aengesien dit Verhael, oft Oorsprongh van de Kercke van Laken, etc. t' saemen getrocken uijt Lofweirdige Schrijvers door den seer Eerweirdigen Heere* Q. HENNIN, *Oversten van het Oratorie van Laken, Pastoor aldaer, ende Landt-deken...* »

Même sans aller si loin, on peut lire, dans la dédicace de Pleke, cette phrase bien catégorique : « *... heeft in den Iaere 1694, aengeport wijlen den Eerw. Heere* Q. HENNIN, *alsdoen Pastoor der voorsz. Kercke, om in druck ende in 't licht te geven den* Oorsprong der voorsz. Kercke van *Laken,* oft d' eerste Zegenteeckenen der christene Waepenen onder den *Keyser* ARNULPHUS, Koningh van Beyeren, glorieuselijck over 800. Iaeren in dese Nederlanden behaelt door de Nederlaege der Noordmannen, op-gerecht ter-eeren van de Alderheijlighste Moeder Godts MARIA in Laken. Begraef-plaets van den Roemruchtighsten Veldt-Oversten HUGO ; *den voorz. Heere Pastoor heeft dit sijn Werck in 't licht gegeven in drij taelen, verçiert met kopere plaeten...* »

D'ailleurs un éditeur anonyme a fait paraître à Bruxelles, en 1791, une troisième édition du même ouvrage, dont voici le titre en toutes lettres : « *L'histoire et l'origine de l'église mira-*

(1) *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XVII, 1903, col. 802-803.
(2) P. 613 (v° *Pleeck*).

Digitized by Google

culeuse de Lacq par maître Quentin Hennin, prêtre de l'Oratoire pasteur de Lacq, doyen de la chrétienté » (1).

M. Léonard Willems a donc absolument raison de dénier à Pleke et de restituer à Hennin la paternité de l'Histoire de Notre-Dame de Laeken, et il était bon que cela fût établi une fois pour toutes. Mais nous ne suivrons plus M. Willems, lorsque, dans le cours de sa notice, il considère Pleke comme le traducteur de l'ouvrage de Hennin. « Toutefois », dit-il, « comme l'œuvre de Hennin a été écrite et a paru d'abord en français, en 1694, nous considérons comme probable que Pleke en fut le traducteur. » On le voit, M. Willems n'affirme pas catégoriquement. Mais comme les probabilités deviennent facilement, tôt ou tard, sinon des certitudes, du moins des faits généralement admis comme tels, nous croyons devoir nous inscrire en faux contre l'hypothèse de M. Willems.

En effet, nous ne voyons pas sur quelles raisons il peut bien l'appuyer. Et d'abord est-il sûrement établi que l'œuvre de Hennin a été écrite et a paru d'abord en français ? Cette assertion n'est rien moins que probable. Car Pleke, dans la dédicace citée plus haut, rappelle que Hennin publia son ouvrage en trois langues (*in drij taelen*). Nous ignorons, il est vrai, quelles sont ces trois langues. La dédicace ne nous l'apprend point. Mais serait-il trop téméraire de penser que ces trois langues n'étaient autres que le latin, le français et le flamand ? Le flamand, en tous cas, s'imposait pour une œuvre destinée avant tout à des lecteurs flamands. D'ailleurs, voici un fait qui semble indiquer que l'édition flamande a précédé l'édition française. Si l'on se réfère aux approbations que porte le livre de Hennin, on remarquera que les approbations données à l'édition flamande datent des 4 et 6 août 1694, tandis que celles de l'édition française sont respectivement des 19 et 22 octobre de la même année. L'approbation du texte flamand a donc précédé de plus de deux mois l'approbation de l'édition française. Il s'ensuit que l'édition flamande a aussi vu le jour avant l'édition française, et qu'en tous cas M. Willems n'est nullement autorisé à dire que l'opuscule de Hennin sur Notre-Dame de Laeken

(1) Voir au sujet de Quentin Hennin, l'article du chanoine Reusens dans la *Biographie nationale*, t. IX, 1886-87, col. 84-85.

Digitized by Google

a été écrit et a paru d'abord en français, ni fondé à attribuer la version flamande de 1694 à François Pieke.

Dans le fonds Goethals, la Bibliothèque royale de Belgique possède un exemplaire de la version flamande de 1694 ; il y est coté n° 667. Voici le titre complet de cette édition *princeps* : *Oorspronck | van de Kercke van Laken | ofte d'Eerste zeghenteekenen der Christene | Wapenen, onder den Keyser | Arnulphus Coninck van Beyeren, | Glorieuselyk over 800. Iaeren | in de Nederlanden behaelt. | door de Nederlaege der Noormannen. | Op-gerecht | ter eeren van d'Alderheylighste Moeder Godts Maria | in Laken | Begraefplaets van den Roemruchtigen | Velt-oversten | Hugo. | In 't licht gegheven in drij Taelen, | verciert met Kopere-p'aeten, | opgedragen* | S. P. Q. B. | door den Heer Q. Hennin Priester van 't Orat. | Pastor in Laken Landtdeken. | Tot Brussel, Bij Judocus Strijckwant Beockverkooper recht over de Volle-straet, 1694.

De format in-12, le livre se compose de pp. XXVIII (non numérotées) et pp. 214. Il renferme, outre l'histoire de Notre-Dame de Laeken, à la p. 145, *Voordeeligh Tydt Verdryf aengewesen aen alle die de heijlige Moeder Godts, in Laken oft in eenige andere plaetsen van devotie willen gaen besoecken*, à la p. 168, *Litanie van den Heere Jesus. Op Rijm gestelt*, à la p. 185, *Lorettaensche Litanie ghecomponeert ter eeren van de alderheylighste Maghet Maria*, et enfin à la p. 205, *Lof dicht tot de Alder-heyligste Maghet ende Moeder Godts Maria*.

Il contient plusieurs planches dont voici, dans leur ordre respectif, une description sommaire. La première planche montre l'« Image de la S^te^ Vierge honorée à Laque », ainsi que la bénédiction de l'église par le Christ et la S^te^ Vierge, suivis de deux anges (1) ; la deuxième retrace le convoi funèbre du Duc Hugo ; la troisième nous fait assister à la construction miraculeuse de l'église de Notre-Dame de Laeken ; la quatrième montre l'apparition de la Vierge qui, entourée des saintes Barbe et Catherine, remet aux veilleurs de nuit (*wakers*), par la main d'un ange, le cordon miraculeux qui doit guider les architectes dans l'édification de l'église ; dans la cinquième on voit

(1) Cette gravure a été empruntée à l'ouvrage de Sanderus, *Laca Parthenia*, Bruxellae apud Philippum Vleugartium, 1659.

Digitized by Google

S. Guidon, agenouillé au seuil de l'église, recevant des mains du prêtre les clefs du sanctuaire, tandis qu'un ange guide la charrue tirée par deux chevaux ; la gravure porte au bas ces mots : *H. Guido Coster tot Laken : bidt voor ons ;* la sixième reproduit le supplice, sur la grand'place de Bruxelles, « *voor het Broodt huijs* », de Joris Volmaer qui se faisait appeler chef « *Hooft ofte Prince* » des auteurs du vol sacrilège commis en 1633 dans l'église de Laeken pendant l'octave du Saint-Sacrement ; la septième gravure montre l'endroit, tout près de l'église de Laeken, où fut caché pendant les troubles le cordon miraculeux ; enfin la huitième et dernière représente une procession qui se fait, avec un grand concours de peuple et de plusieurs évêques ou abbés mitrés, en l'honneur de Notre-Dame de Laeken. Toutes ces gravures sont anonymes.

Quentin Hennin a dédié son livre aux magistrats de la ville de Bruxelles (S. P. Q. B.). « *Aen de Hoogh ende seer Edele, Wijse ende voorsinnige Heeren die Heeren Amptman, Borghmeesters, Schepenen, Thresoriers, Rendtmeesters ende Raet van de princelijke Stadt Brussel* » Après cette dédicace l'auteur a placé un avant-propos au lecteur et un résumé succint de l'histoire qu'il va retracer. L'œuvre est écrite dans le goût emphatique de l'époque, avec de fréquentes citations non seulement de l'Écriture Sainte, mais aussi des auteurs profanes. Le chanoine Reusens signale l'édition française de 1694 de l'œuvre de Q. Hennin, mais déclare ne l'avoir pas retrouvée (1), nous n'avons pas été plus heureux que lui. Quant à l'édition latine, on ne semble pas en avoir signalé un seul exemplaire jusqu'à ce jour. Peut-être cette édition est-elle restée à l'état de projet.

Si François Pleke n'est point le traducteur du livre de Hennin, quelle part faut-il donc lui attribuer dans l'histoire de Notre-Dame de Laeken ? A notre avis, son rôle s'est borné à donner en 1710 une nouvelle édition et du texte flamand et du texte français de l'opuscule de Q. Hennin. Dans la préface de la nouvelle édition flamande, François Pleke constate que l'ouvrage avait été rapidement épuisé. «*het welck soo aangenaem is geweest, ende door alle Leverige ende Beminnende Dienaers der*

1) *Biographie nationale*, t. IX, col. 84.

Digitized by Google

Alder-heylighste Moeder omhelst, ende gesocht, dat, er op den dagh van heden geene Exemplairen meer en zijn resterende oft te vinden, ende alsoo het te beclaegen waere, dat, principalijck in dese dangereuse conjecture des tijdts, de Eere, de Glorie, ende den Roem van dese Gebenedijde gemeyne Moeder soude verslenst ofte vermindert worden, daer wij dagelijcks door haere Voorspraecke met meerdere, ende meerdere Hemelsche weldaden besproeyt worden, soo hebbe goet ende nootsaeckelijck gevonden soo tot vermeerderinge van de Eere ende Lof van de voorsz. Alder-heylighste Moeder, als tot voldoeninge van haere getrouwe beminnende Dienaeren dit werck te vernieuwen.»

Les éditions, tant flamandes que françaises, de Pleke ne portent pas de date, mais il est probable que ces éditions virent le jour en 1710. En effet, on remarque au bas de la première gravure le millésime 1710. Nous constaterons que cette gravure diffère complètement de celle de l'édition de Hennin ; elle a, sans doute, été exécutée pour l'édition de Pleke. Le titre est à peu près identique à celui de la première édition, sauf quelques modifications dans l'orthographe des mots. Nous croyons cependant utile de le reproduire intégralement : «*Oorsprongh* | *van de Kercke van Laken*, | *ofte d'eerste zegen teeckenen* | *der Christene Waepenen onder den Keyser* | *Arnulphus, Koningh van Beyeren*, | *glorieuselijck over 800. Jaeren in dese* | *Nederlanden behaelt door de Nederlaege* | *der Noordtmannen*, | *opgerecht ter-eeren van d'Alder-heylighste* | *Moeder Godts Maria* | *in Laken* | *begraef-plaets van den Roemruchtighsten* | *Veldt-Oversten Hugo.* | *Tot Brusssl*, | *bij Jacob van de Velde.* | *bij den* | *Hoeck van de Munte, in S. Augustinus.* Volume in-12 de pp. XII (non numérotées) et pp. 132.

Au verso du titre se trouvent les armoiries de «*Messire Libert François Christin vicomte de Vuere et Duysbourg, Seigr de Bautershem, Nederheijn, Loevene, Eyghendonc etc. Conseiller du Roy en son Conseil Souverain de Brabant, et en celuy de son Admirauté Suprême dans ses Pays-bas.*» François Pleke dédie cette nouvelle édition flamande au vicomte Christyn. Après la dédicace, on retrouve l'avant-propos de Q. Hennin avec quelques variantes orthographiques, mais le résumé de l'histoire qui suivait dans l'édition de Hennin a été supprimé, ainsi que les

Digitized by Google

divers suppléments que nous avons mentionnés plus haut. Les approbations sont placées à la fin du livre. Nous ferons remarquer également que Pleke a fortement remanié les deux premiers chapitres de l'édition flamande. Le premier est peut-être quelque peu augmenté, tandis que le second est plutôt écourté. Pleke toutefois, dans ce dernier chapitre, nous met au courant des changements qui ont été apportées à l'église de Laeken, pendant l'administration de son prédécesseur. Nous lisons à la page 16 : «*Heeft den Heere Quintinus Hennin Pastoor tot Laken, met het overstaen van Sijne Doorluchtighste Hooghweirdigheyt den Arts-Bisschop Alphonsus de Berghes terplaetse daer dese Cleyse gestaen heeft, doen bouwen een seer schoon en prachtige Sacristije, door miltheydt van Sijne Koninclijcke Majesteyt met levende Fonteynen verciert ende berijckt...*» Par contre les chapitres suivants ont été réimprimés sans aucune modification, si ce n'est dans l'orthographe. Quant à ce dernier détail, la graphie de Q. Hennin nous paraît supérieure à celle de Pleke, au point de vue de la pureté de la langue flamande.

L'opuscule renferme plusieurs planches. La première, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, est quelque peu modifiée. Elle représente l'autel de la Vierge, non plus avec le caractère fruste de la première édition, mais avec un grand déploiement de luxe. Au bas de la statue on voit le cordon miraculeux, et sur les côtés de l'image, quatre anges portent des médaillons superposés retraçant les scènes connues de l'histoire de Notre-Dame de Laeken. De plus, par la fantaisie du graveur, qui signe Berterham, nous ne sommes plus dans l'étroite chapelle de la Vierge, mais nous avons devant nous des champs à perte de vue, avec, à la droite de la Vierge, l'église de Laeken dans le lointain. Les gravures suivantes sont identiques à celles déjà décrites dans l'édition précédente et représentent : 1° l'endroit, tout proche de l'église, où fut caché le cordon miraculeux, pendant les troubles du XVI^e^ siècle, 2° la remise des clefs de l'église à S. Guidon, 3° le supplice de Quaetfaes, surnom de Joris Volmaer, 4° le convoi funèbre du Duc Hugo (1). Comme on le voit, le nombre des planches a été presque réduit de moitié, et quel-

(1) Nous décrivons ici le n° 25519 du fonds Van Hulthem à la Bibliothèque royale de Belgique.

Digitized by Google

ques exemplaires, par exemple celui du fonds Van Hulthem coté nº 25515 à la Bibliothèque royale de Belgique, n'ont même de S. Guidon, du supplice de ci-dessus. Il y manque celles pas les cinq gravures décrites Quaetfaes et du convoi funèbre de Hugo.

La Bibliothèque des Bollandistes possède une édition postérieure, sans gravures, publiée « *Tot Brussel, bij Aegidius Dams, Boeckdrucker ende Boeckverkooper op de Pens-Merckt in den Bijbel* ».

Pleke donna aussi une seconde édition française du livre de Hennin, en 1726, d'après Piron (1) et Wauters (2). Elle est dédiée « *A Son Altesse Serenissime Marie Elisabeth archiduchesse d'Autriche gouvernante des Pays Bas* », *et a pour titre* : « *Trophée* | *de la Religion catholique,* | *après la défaite des infidelles* | *dans les Pais Bas,* | *par* | *l'empereur Arnulphe* | *roy de Bavière l'an 895.* | *Erigée à la Reine du Ciel* | *par deux Vierges, sœurs* | *de* | *Hugue* | *duc de Germanie* | *et de Lorraine.* | *enseveli au Lacq* | *sous la ruine des Normans.* | *A Bruxelles, chez Nicolas Strijckwant, Marchand Libraire,* | *ruë de l'Evêque à l'image de S. Augustin. — Avec approbation* ». Volume in-12, de pp. X+XIV+112.

On trouve à la Bibliothèque des Bollandistes deux exemplaires de cette dernière édition : ils diffèrent toutefois par les gravures. C'est ainsi que l'un d'entre eux renferme toutes les gravures de l'édition *princeps*, sauf l'apparition de la Vierge, mais en plus les deux gravures de la première et de la seconde édition, représentant Notre-Dame de Laeken, tandis que l'autre ne renferme que cinq gravures : l'endroit où était le cordon miraculeux, Hugo, S. Guidon, la procession et le supplice de Quaetfaes.

Les éditions françaises constituent une traduction assez libre du flamand, ou plus exactement, il semble que l'auteur s'est simplement inspiré de l'édition flamande et s'est donné libre carrière dans la rédaction française de l'histoire de Notre-Dame de Laeken.

(1) *Algemeene Levensbeschrijving der mannen en vrouwen van Belgie*, p. 306.
(2) *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 357.

Digitized by Google

Nous ferons remarquer enfin que l'orthographe du nom de Laeken varie souvent. C'est ainsi que l'on trouve, selon les éditions flamandes ou françaises, *Laken*, *Laque*, *Lacke* et *Lacq*. Quant au nom de François Pleke, il est régulièrement, dans toutes les éditions flamandes que nous avons pu consulter, orthographié : « *Franciscus Pleeck* », tandis que les éditions françaises portent invariablement « *F. Pleke.* »

On peut en conclure, avec assez de vraisemblance, que *Pleeck* représente la véritable et exacte forme du nom. C'est du reste celle qui est encore en usage aujourd'hui, et peut-être eût-il mieux valu, dans la *Biographie nationale*, lui donner la préférence sur la forme française *Pleke*.

C. Bemelmans

Digitized by Google

A PROPOS DU VIRGILE DE JEAN REINHART GRÜNINGER, STRASBOURG, 1502.

La Bibliothèque royale de Belgique possède le célèbre Virgile de 1502, imprimé à Strasbourg par Jean Reinhart Grüninger (1). Celui-ci, qui portait déjà en 1480, à Bâle, le titre de *maître*, acheta à Strasbourg le droit de bourgeoisie le 20 octobre 1482. Le 28 août 1483, il acheva son premier ouvrage, l'*Historia Scolastica* ; son dernier livre daté est de 1531. Grüninger est probablement mort la même année ou l'année suivante.

Cet imprimeur est célèbre par ses éditions illustrées de belles et grandes gravures sur bois ; on estime particulièrement de lui les ouvrages suivants, qui forment une série remarquable :

le Térence de 1496,
l'Horace de 1498,
le Boèce de 1501,
le Virgile de 1502.

Les illustrations de ce dernier sont toutes spécialement gravées pour lui, à part quelques exceptions sans importance.

Comme de légères inexactitudes se sont glissées dans la notice de M. Charles Schmidt, nous donnerons ici la description de l'exemplaire de la Bibliothèque royale.

Publij Virgilij maròis opera. *Une grande gravure occupe le reste de la page : Calliope ailée couronne Virgile; à gauche,* Cornelivs Gallvs, Bavivs, Tvcca, Mevivs, Varrvs ; *à droite,* Mecenates, Avgvstvs, Pollio. *Au fond, à gauche, Virgile couronné, debout, près d'un homme et de deux chevaux ; un paysan s'approche d'eux portant un panier. Plus loin, à droite, un château entouré d'eau, et un bras de mer.*

Au verso : **Publij Virgilij Maronis opera cum quinqz.** || vulgatis commentariis expolitissimisqz figuris atqz imaginibus

(1) Voyez la monographie : *Répertoire Bibliographique Strasbourgeois jusque vers 1530. Jean Grüninger, 1483-1531,* par Charles Schmidt. Strasbourg, J. H. Ed. Heitz, Heitz & Mündel), 1893, 1 vol. in-4°.

Digitized by Google

nuper per Se || bastianum Brant superadditis : exactissimeqz reuisis : atqz elimatis.

Suit le **Sebastian. Brant Ad Lectorē operis** *en distiques ; au bas du feuillet 2 (portant la signature Aii)* : Vigeat floreat Crescat || apud argentinenses || siue Tribotes || pax. liber || tas at= || qz iu || stici || a.

Dernier feuillet, fin de la colonne 2 : Impressum regia in ciuitate Argenteñ or = || dinatione : elimatione : ac relectōne Sebastiani || Brant : operaqz & impensa non mediocri ma = || gistri Iohannis Grieninger. Anno incarnati = || onis christi Millesimo quingentesimo secū = || do quinta kalendas septembres die.

Marque de Grüninger n° 1 de M. Schmidt (et non le n° 2).

In-folio, caractères romains, 446 feuillets, numérotés, sauf les 6 premiers.

L'ouvrage contient 213 illustrations — le titre y compris — formées de 209 gravures différentes. Fol. II^{v} de l'appendice contenant le livre XIII de l'Enéide et les opuscules, le char du soleil est emprunté au Boèce de 1501, fol. 48 ; on en a enlevé les deux personnages qui se trouvaient à droite. Au même feuillet, la gravure illustrant la pièce intitulée : *De littera y*, est formée de deux personnages du Térence de 1496.

Mais il est un point d'une grande importance et sur lequel l'attention doit être attirée. M. Charles Schmidt, p. X, dit textuellement ceci : « Il (Grüninger) parait avoir eu son atelier de gravure dans sa maison même ; là, il entassait peu à peu un nombre prodigieux de bois, mais il était rare qu'il en cédait un, soit en original, soit en cliché, à un de ses confrères ; il n'aimait pas à s'en dessaisir... ». Voici la fin de la note : « ... Kristeller (Die strassburger Bücher-Illustration. Leipzig, 1888) p. 7 *ne connait que 7 gravures de Grüninger qui se rencontrent aussi chez d'autres imprimeurs.* »

C'est nous qui soulignons ces derniers mots : en effet, 205 gravures du Virgile de 1502 se retrouvent dans le Virgile imprimé à Lyon en 1517 par Jacques Sachon ou Sacon, et 189 d'entre elles ont encore servi à illustrer le même ouvrage

Digitized by Google

imprimé également à Lyon par Jean Crespin en 1529 ; ces deux éditions ont donc vu le jour pendant que Grüninger était encore en vie.

Le fait a déjà été signalé dans BRUNET, *Manuel*, V, col. 1282 ; ces indications sont répétées d'une façon un peu ambiguë *Suppl.* II, col. 911 (1880).

Comme les deux éditions se trouvent à la Bibliothèque royale, nous en donnerons ici une description rapide. Voici d'abord celle de Jacques Sacon :

Opera Vergiliana docte r fami = || liariter exposita.....

Au verso du titre : **Sebastianus Brant ad Lectorem Operis.** *(poème en distiques).*

Au 2e feuillet, la grande gravure qui se trouve au titre de l'édition de Grüninger.

Fol. ccvi (fin du tome I) : ... Impressa sunt haec omnia Lugduni ab Iacobo Sachon. M. DXVII, die vige || sima mensis Augusti.

Titre du tome II : **Aeneis Vergiliana cum Ser** = || uij Honorati grammatici huberrimis commentarijs...

Au dernier feuillet : Excussit Lugduni & in officina sua literatoria Iacobus Sacon : Impensas aût protu || lit bibliopolarû optimus Ciriacus Hochperg. Anno a Virginis partu MDXVII. || ad tertium nonas Decembres.

2 tomes en un volume, in-folio, caractères romains, 510 feuillets numérotés, gravures.

Voici ensuite celle de Jean Crespin :

OPERA VIRGILIANA || CVM DECEM COMMENTIS, DOCTE ET || familiariter expositis... M. D. XXIX.

Au verso se trouve l'ELENCHVS OPVSCVLORVM, *et la poésie de Seb. Brant insérée dans l'édition de Grüninger.*

Page XCV, colonne 2 : Lugduni, in typographiaria officina Ioannis || Crespini, anno virginei partus || M. D. XXIX.

Titre du tome II : AENEIS VIRGILIANA. || M. D. XXIX.

Au dernier feuillet: LVGDVNI, IN TYPOGRAPHIARIA OFFICINA || IOANNIS CRESPINI, ANNO || VIRGINEI PARTVS || M. D. XXIX.

2 tomes en un volume, in-folio, caractères romains,

Digitized by Google

494 feuillets paginés (dont manquent, dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale, les pages 89 à 94 des Opuscula) ; *gravures coloriées jusqu'à la page 123* ; *celle de la page 184 l'est aussi, d'une autre main.*

Certains bois du Virgile de 1502 avaient déjà été employés par Grüninger lui-même dans d'autres ouvrages ; dans le *Marsilius Ficinus,* de 1505, on retrouve les gravures suivantes : *Géorgiques*, fol. 51, 65ᵛ, 94ᵛ (erreur de M. Schmidt ; probablement 93ᵛ) ; *Appendice*, fol. 9 et 6ᵛ ; et *Enéide* fol. 161 (erreur ; probablement 162ᵛ). Dans la *Römische History vsz. T. Liuio,* de 1507 (nº 79 de M. Schmidt), 46 gravures, sur 113 différentes, sont tirées du Virgile, notamment celle des feuillets 277 et 170 de l'Enéide. Enfin, la gravure intitulée « Typus inferni » dans la *Margarita philosophica* (nº 66 de M. Schmidt) est la gravure du feuillet CCLXVᵛ du Virgile, mutilée (1). Son histoire, qui rentre dans l'intéressant chapitre des emprunts de gravures, est même assez curieuse pour que j'en dise quelques mots ici ; ce ne sera pas m'éloigner de mon sujet.

En juillet 1503, Jean Schott fit paraître à Fribourg la première édition de la *Margarita philosophica*, de G. Reisch (2), illustrée de nombreuses gravures. Celle du feuillet L6ᵛ représentait l'enfer (*typus loci Infernalis*), et était précisément copiée, trait pour trait pour ainsi dire, sur une portion de la gravure du Virgile qui nous occupe (feuillet CCLXVᵛ) ; on s'était borné à transformer la scène du coin supérieur de droite, en remplaçant le groupe de la Sibylle, Virgile et Palinurus, par un démon frappant à coups de maillet des damnés placés dans une chaudière ; les inscriptions ACHERON et COCYTVS avaient disparu, avec quelques autres détails.

Peu de temps après l'apparition de ce volume, Grüninger, ayant su que Jean Schott préparait une nouvelle édition de la

(1) Voyez Richard Muther. *Die deutsche Bücherillustration der Gothik und Frührenaissance (1480-1530)*. München & Leipzig, G. Hirth, 1884. 2 vol. in-folio. I, p. 221.

(2) Voyez notamment le *Répertoire Bibliographique Strasbourgeois jusque vers 1530. Martin et Jean Schott, 1481-1499, 1500-1545*, par Charles Schmidt. Strasbourg, J. H. Ed. Heitz, (Heitz & Mundel), 1893. 1 vol. in-4º. P. 11, nº 8.

Digitized by Google

Margarita philosophica, se mit à imprimer une contrefaçon (1) de l'édition de 1503, et en fit reproduire à cet effet la plupart des gravures ; pour celle de l'enfer, il se borna à scier, dans le bloc qui lui appartenait, la partie qui avait été imitée par Jean Schott, et l'inséra telle quelle à la place voulue, sans y faire de corrections. Il se servit ainsi d'un original pour en contrefaire, en quelque sorte, la contrefaçon.

Voici le tableau comparatif indiquant le nombre de gravures des trois éditions du Virgile ; le chiffre précédant le signe + donne le nombre de gravures différentes, celui qui le suit, le nombre des répétitions.

	GRÜNINGER	SACON	CRESPIN
	—	—	—
Titre	1	1	—
Eglogues.	10	10	10+1
Géorgiques	39	39	26+10
Enéide	134+2	134+2	133+1
Livre XIII de l'Enéide . . .	6	6	6
Opuscules	20+1	15+1	14+1
Total. . .	210+3	205+3	189+13

Peut-être faut-il ajouter à Crespin la gravure illustrant la *Priapeia* (non reproduite dans Sacon) ; je n'ai pu vérifier le fait, les feuillets qui portaient cette pièce ayant disparu dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale.

Chose très intéressante, grâce à la négligence de Crespin, nous avons la surprise de trouver dans son Virgile un bois indubitablement gravé pour Grüninger et que celui-ci n'a pas employé dans son édition ; c'est la gravure de la page CCCCX, au livre VIII de l'Enéide. En voici une courte description : au premier plan, Vénus, debout, nue, les cheveux déroulés sur le dos, montre à Enée, qui s'avance à droite, à cheval, accompagné de Pallas, les armes qu'elle a fait faire pour lui par Vulcain, et qui sont déposées au pied d'un arbre, à gauche. Au fond, un château. On voit sur des banderolles,

(1) Il réussit à l'achever le 25 février 1504 (Schmidt, Grüninger, n° 66), devançant ainsi Schott, qui ne termina son impression que le 16 mars (Schmidt, Jean Schott, n° 9).

Digitized by Google

comme c'est l'habitude dans les gravures de Grüninger, les noms des personnages : .VENVS, PALAS., ENEAS..

La gravure ne se trouve pas dans le Virgile de Grüninger ; ici elle fait en effet double emploi avec celle de la page CCCCXV (dans Grüninger fol. CCCXXII, marqué fautivement CCCXXIII), où une main sortant d'un nuage tend les armes à Enée, qui se trouve à gauche avec Achate ; à droite on voit Evandre et Pallas ; au fond, pays rocheux avec un château. D'autre part, chez Crespin, la gravure de la page CCCCX y est fort peu à sa place : c'est seulement page CCCCXII que nous voyons Vénus demandant à Vulcain de forger les armes, et les Cyclopes les fabriquant ; ce n'est que page CCCCXXII que se trouvent les vers où est racontée la remise des armes à Enée :

> En perfecta mei promissa coniugis arte
> Munera.....

Sacon, qui suit exactement Grüninger pour l'ordre des gravures (deux d'entre elles seulement ont échangé leur place), n'a pas employé ce bois, qui ne se trouvait pas dans son modèle. Crespin, ayant reçu la collection des bois assez bien diminuée, a jugé bon de tout employer, et s'est empressé d'insérer cette gravure inédite, comme il avait eu recours à de nombreuses répétitions pour mieux orner son Virgile.

Un grand nombre de gravures, surtout dans Crespin, sont endommagées ; chez la plupart, le bord est entamé ; parfois un coin manque. Quelquefois aussi le bois a été cassé en deux morceaux, que l'imprimeur a raccordés tant bien que mal.

Plusieurs gravures ont subi de plus des mutilations intentionnelles, et cela doit avoir eu lieu dans la maison de Grüninger. Nous avons vu plus haut que certains bois du Virgile de 1502 avaient servi à illustrer des ouvrages postérieurs : c'était l'habitude de Grüninger ; parfois, il laissait le bois intact, mais le plus souvent, il mutilait les inscriptions donnant le nom des personnages ; c'est ce qui s'était déjà fait par exemple dans le Térence de 1496. Dans l'Horace de 1498 également, beaucoup de personnages sont repris du Térence, avec le même genre de mutilations.

Ici, chez Sacon et Crespin, une foule de banderolles ne

Digitized by Google

portent plus que trois ou quatre lettres séparées par des blancs, de façon à former des espèces de rébus.

Quatre bois ont été sciés en deux, évidemment par Grüninger, pour illustrer d'autres livres. Chez Sacon et Crespin, on en a rejoint les morceaux ; huit autres bois auxquels on avait, dans le même but, enlevé une bande relativement mince, sont restés mutilés. Je les indique ici par le chiffre du feuillet dans l'édition de Grüninger, de façon à permettre des recherches dans le Marsile Ficin et le Tite-Live, que je n'ai pu voir moi-même. 1°) *Géorgiques*, fol. 61 ; *Enéide*, 124ᵛ, 170 (manque dans Crespin), et 406ᵛ ; 2°) *Enéide*, 265ᵛ, 297ᵛ, 324, 351ᵛ, 372ᵛ, 378, 403 ; *Opuscules*, 33.

AUG. VINCENT.

Digitized by Google

INVENTAIRE DES CHARTES DE L'ABBAYE DE ST-ANDRÉ DU CATEAU (1033-1300.)

II.

46. — **1187.** — *Actum anno ab incarnatione Domini* MCLXXXVII.

Eudes abbé de St-André et Gérard mayeur d'Ors homme lige de l'abbaye déterminent leurs obligations et leurs droits respectifs.

Chirographe non scellé.

47. — **1187.** — *Actum anno incarnati Verbi millesimo centesimo octogesimo* VII.

Eudes abbé de St-André et Gérard prévôt de Douai s'accordent au sujet de leurs droits respectifs à Cuincy où l'abbaye entretient deux religieux.

Chirographe muni de 2 sceaux mutilés.

48. — **1188.** — *Actum anno incarnati Verbi* MCLXXXVIII.

L'abbaye de St-André concède aux religieux d'Arrouaise établis à Gimbermont (1) la terre dite Heriwardi vallis.

Original presque illisible dont le scel manque.

49. — **1193.** — *Anno Incarnati Verbi millesimo centesimo nonagesimo tertio.*

Eudes abbé de St-André et Mathilde dame de Bossut s'accordent au sujet de leurs prétentions mutuelles audit lieu de Bossut.

Chirographe où restent les attaches d'un scel.

50. — **1194, 23 avril (Nv. st.).** — *Datum apud Castellum anno Verbi incarnati* MCXCIII, *decimo kalendas Aprilis.*

Jean, évêque de Cambrai, accorde à l'abbaye de St-André l'autel de Wattignies.

Original auquel pendent les attaches d'un sceau en fil de soie verte.

(1) Ferme située à Catillon.

Digitized by Google

51. — **1194.** — *Acta sunt hec apud Oizi anno ab incarnatione Domini* MCXCIIII.

Genthier, sire d'Avesnes, exempte l'abbaye de St-André de toutes les tailles qu'elle pouvait lui devoir au territoire d'Audregnies.

Chirographe auquel pend un sceau mutilé.

52. — **1195.** — *Actum est hoc anno incarnati Verbi* MCXCV.

Eudes, abbé de St-André, déclare que l'abbaye a acquis d'un clerc nommé Philippe fils de Druon de Turpigny la dime de quatre veaux.

Chirographe dont les deux sceaux ont disparu.

53. — **1197.** — *Actum anno Verbi incarnati* M°C°XC° septimo, electionis vero nostro primo.

Hugues, élu de Cambrai, déclare que l'église de Catillon comme appendice de l'église d'Ors doit appartenir et être restituée à l'abbaye de St-André.

Original scellé.

54. — **1198.** — *Actum anno ab incarnatione Domini* MCXCVIII.

Alard, seigneur d'Audregnies, Ide sa femme et ses héritiers d'une part, Alard abbé et tous les religieux de St-André de l'autre, s'accordent au sujet de leurs droits respectifs à Audregnies.

Chirographe autrefois muni de 2 sceaux.

55. — **1199.** — *Actum apud Roberti Sartum anno dominice incarnationis existente* MCXCVIIII.

Privilège de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, accordé à Arnould (1), abbé de St-André, pour le moulin de Wasvilers.

Copie authentique sur papier de 1683.

Le Glay. — *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, f° 87, d'après la pièce 96 du 1er cartulaire de Hainaut.

(1) Le Glay dans le *Cameracum christianum* ne fait pas mention d'Arnould et ne nomme Alard qu'après 1199.

Digitized by Google

56. — **1200, 27 juin** — *Datum Lateranensi quarto calendas Julii, pontificatus nostri anno tertio.*

Le pape Innocent confirme divers biens à l'abbaye de St-André.

Copie sur papier.

57 — **1205, février (Nv. st).** — *Actum anno gratie* MCCIIII, *mense februario.*

L'abbaye de St-André cède à l'abbaye de Vaucelles les terres qu'elle possédait à Foilleuse.

Chirographe muni de deux sceaux dont un seul persiste.

58. — **1205, 8 Novembre.** — *Datum anno Domini* MCCV° *ferio* IV^a *ante hyemale festum b. Martini.*

Mandement de l'officinal de Cambrai qui renouvelle l'ordre de cesser l'office divin donné pour juste cause et auquel on n'a pas obtempéré dans la ville du Cateau.

Original où le scel manque.

59. — **1205.** *Anno dominice incarnationis* MCC *quinto.*

Barthélemy, abbé de St-Aubert (1) et maitres R. de Bekerelle, J. d'Arras, chanoines de Cambrai, déclarent que Sara, veuve de Hunon de Marcoing, a reconnu l'abbaye de St-André quitte des deux muids de blé qu'elle lui devait. Cette rente sera pourtant payée jusqu'à la mort de Sara.

Original non scellé.
Copie sur papier avec la date de 1204.

60. — **1205.** — *Actum apud Lambres in presentia nostra, anno ab incarnatione Domini* MCCV.

R.. évêque d'Arras, atteste que Hugues de Lambres, chevalier et Béatrix sa femme donnent à l'abbaye de St-André un muid de blé à prendre sur Gœulzin pour tout le temps que leur fils demeurera en qualité de convers dans ladite abbaye.

Copie sous le vidimus de l'official d'Arras en 1215.

[1] Le Glay ne l'indique qu'en 1206.

Digitized by Google

61. — **1207, Janvier (nv. st)**. — *Actum in claustro sancti Amati duacensis..... anno domini* M°CC°VI mense januario.

Pierre, prévôt de St-Pierre et N. écolâtre de St-Amé de Douai déclarent qu'en leur présence M., veuve de Morand de Douai et ses fils, croisés, ont reconnu l'injustice des attaques de leur père contre l'abbaye de St-André.

Original dont les sceaux ont disparu.

62. — **1207**. — *Anno ab incarnatione Domini* MCC *septimo.*

P., du Câteau et J.. de St-Aubert, doyens de chrétienté constatent le compromis survenu entre l'abbaye de St-André et Arnoul de Landast au sujet de la dime de Ligny

Original autrefois muni de deux sceaux.

63. — **1207**. — *Actum apud Bouzies..... anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo septimo.*

Gauthier, de Bousies, ayant molesté l'abbaye de St-André au sujet d'un pré situé dans le bois de Fontaines vers Landrecies déclare céder aux prières de l'abbé et des moines et se désister de toutes prétentions sur ce pré.

Original muni d'un reste de sceau

64. — **1207**. — *Actum anno ab incarnatione Domini* MCC *septimo.*

Hugues, abbé de St-Sépulcre, G., chantre de Cambrai, M. dit Magister, clerc de l'évêque de Cambrai (Jean), choisis comme arbitres, prononcent sur un débat entre l'abbaye de St-André et Arnoul de Landast. Ils adjugent à l'abbaye toute la dime de Ligny jusqu'au grand chemin qui va de Caulery à Cambrai.

Original muni de deux sceaux dont un seul persiste.

65. — **1208, mai**. — *Actum anno ab incarnatione Domini existente millesimo ducentisimo octavo mense maio.*

Barthélemy, abbé de St-Aubert de Cambrai, Hugues, abbé de St-Sépulcre, R. (1), doyen et B, chantre de St-Géry attestent

1] Il n'y a pas dans la liste publiée par Le Glay de nom correspondant à celui-ci.

Digitized by Google

qu'Adam de Caullery et Gobert son frère, chevaliers, ont ratifié le don du terrage de Maretz fait par Gilles leur père à l'abbaye de St-André.

Original muni de 4 sceaux dont il reste 2 fragments.

66. — **1208, septembre.** — *Actum Valencenis, anno incarnationis dominice* MCCVIII, *mense septembri.*

Philippe, marquis et comte de Namur, procureur de Flandre et de Hainaut, s'engage à protéger la villa de Maretz contre Adam sire de Walincourt et Baudouin Buridan son frère.

Original scellé.

67. — **1208.** — *Actum anno ab incarnatione Domini* M *du centesimo octavo.*

Barthélemy, abbé de St-Aubert de Cambrai, H., abbé de St-Sépulcre et frère W., maître de St-Lazare, prononcent sur le débat existant entre l'abbaye de St-André et Alard d'Eng (Awoingt) touchant le produit des herbages d'Awoingt et de Boistrencourt.

Original où restent les attaches de 3 sceaux.

68. — **1209, mai.** — *Actum apud Bouzies et recognitum anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo nono, mense maio.*

Gauthier, sire de Bousies, étant gravement malade, fait don à l'abbaye de St-André de tous les droits qu'il prétendait avoir sur les maisons et cens de la dite abbaye à Fontaine et à Briastre.

Original muni de deux sceaux.

69. — **1209, août.** — *Actum anno Domini* MCC *nono, mense augusti.*

L'abbaye de Bohéries et celle de St-André s'accordent au sujet de la dime de Jussy (1) et du val St-Pierre (2).

Original dont le scel est disparu.

[1] Canton de St-Simon (Aisne).
[2] Hameau cne de Braye en Thiérache.

Digitized by Google

70. — **1209, 31 octobre.** — *Actum in capitulo sancti Quintini, in die solempnitatis ipsius, anno dominice incarnationis* M° *ducentesimo nono, in vigilia omnium sanctorum.*

Baudouin, abbé de St-André, déclare que, considéré le peu de profit de la ferme de Cohayon à cause de son éloignement, il la vend à l'abbaye de St-Quentin en l'île.

Chirographe muni de deux sceaux.
Copie notariée sur papier.

71. — **1209, 31 octobre.** — *Actum in capitulo nostro in die Sancti Quintini, anno* MCC *nono.*

Lettre de Mathieu, abbé de St-Quentin en l'île, sur le même sujet que la précédente.

Original scellé de deux sceaux dont l'un manque.
Copie notariée sur papier.

72. — **1210, janvier (nv. st.).** — *Datum anno domini millesimo ducentesimo nono, mense januario.*

L'official de Cambrai confirme la fondation à Basuel d'une chapellenie sous l'invocation du St Nom de Marie avec un fonds de quarante mencaudées de terre.

Original scellé.

73. — **1210, septembre.** — *Actum publice in nostro capitulo, anno verbi incarnati* MCC *decimo, mense septembri.*

Mathieu, abbé de St-Quentin en l'île reconnait les redevances de son abbaye envers celle de St-André pour la ferme de Cohayon.

Original où il ne reste qu'un sceau.

74. — **1210.** — *Actum apud Castellum, anno gratie* MCC *décimo, mense et kalendas Novembris.*

Jean, évêque de Cambrai, donne à l'abbaye de St-André la cure de St-Martin Rivière (1).

Original où restent les attaches du sceau.
Copie sur papier.

(1) Canton de Wassigny (Aisne).

Digitized by Google

75. — **1210.** — *Actum anno Domini* MCCX.

Alard de Strepi, chevalier et Ide sa femme s'accordent avec l'abbaye de St-André au sujet du bois du moulin d'Audregnies.

Original où restent les attaches du sceau.

76. — **1211, mai.** — *Actum anno Domini* M°CC° *undecimo, mense maio.*

Jean de Tournai, official de Cambrai déclare que Jacques de Baillencourt s'est accordé avec l'abbaye de St-André au sujet de la dime d'Audencourt.

Original dont le scel est disparu.

77. — **1212.** — *Actum anno dominice incarnationis* MCCXII.

Guillaume, abbé de Crespin, déclare que la cession de la dime sur Quiévi et Audregnies faite à l'abbaye de St-André par Alard de Strépi a été ratifiée par Ide femme de ce dernier, Aelis sa fille et Adam de Trith son gendre.

Original dont le scel est perdu.

78. — **1212, avril.** — *Actum anno dominice incarnationis* MCC *duodecimo, mense aprili.*

Baudouin, abbé de St-André, termine amiablement un débat survenu entre lui et Jacques, archidiacre de Laon, à qui la maison de St-André à Besny avait été louée.

Chirographe dont le scel est enlevé.

79. — **1212, mai.** — *Datum anno dominice incarnationis* MCCXII, *mense maio.*

N., abbé (1) et le couvent de Liessies consentent à ce que l'abbaye de St-André jouisse de la dime sur Quiévi concédée par Alard de Strépi et Ide sa femme.

Original où persistent les attaches de deux sceaux.

80. — **1212, 1er juin.** — *Actum Montibus, in castro, anno dominice incarnationis* M *ducentesimo duodecimo, kalendas Junii.*

(1) Cet abbé n'est pas indiqué dans la liste dressée par Le Glay.

Digitized by Google

Fernand et Jeanne, comte de Flandre et de Hainaut ratifient la cession de la dime de Quiévi faite par Alard de Strépi et ses enfants à l'abbaye de St-André.

Original muni de deux sceaux.

81. — **1213, mars (nv. st.).** — *Actum anno dominice incarnationis* MCC *tertio decimo, mense martio.*

Le chapitre N. D. de Cambrai et l'abbaye de St-André s'accordent au sujet des moulins de Wasvilers et de Becquigny.

Original où manque le scel.

82. — **1213, mai.** — *Actum anno dominice incarnationis,* M° *ducentesimo* XIII, *mense maio.*

Pierre, seigneur de Lambres, fait savoir qu'un accord est intervenu entre lui et l'abbaye de St-André au sujet de terres situées à Lambres.

Original scellé.

83. — **1213, mai.** — *Actum anno gratie* MCCXIII, *mense maio.*

Alard de Strepi, déclare abandonner à l'abbaye de St-André une partie de sa terre de Cauchie.

Original dont le scel a disparu.

84. — **1213, mai.** — *Actum anno gratie* MCCXIII, *mense maio.*

Autre lettre d'Alard de Strépi sur le même sujet.

Original où manque le scel.

85. — **1213, mai.** — *Actum anno dominice incarnationis,* MCC *tertio decimo, mense maio.*

Robert, official de Cambrai, constate que Jean, sire d'Oisy, a ratifié l'engagement de la dime de Lambres fait pour 6 ans à l'abbaye de St-André par Gérard de Wazières. Cette dime relevait de la seigneurie d'Oisy.

Original dont les trois sceaux manquent.

Digitized by Google

86. — **1213, juin.** — *Actum anno gratie millesimo ducentesimo, tertio décimo, mense junio.*

Robert, évêque d'Arras, constate que Gérard de Wazières, sa femme et ses frères ont engagé pour 6 ans à l'abbaye de St-André la dime qu'ils avaient à Lambres.

Original scellé.

87. — **1213, novembre** — *Actum apud Beaurevoir, anno ab incarnatione Domini millesimo ducentisimo* XIII, *mense novembri.*

Baudouin de Beaurevoir reconnait que la dime de tout le territoire de Fourmies, de Communia et de Gatignies qu'il tient en fief du comte de Flandre, appartient à l'abbaye de St-André.

Original scellé.

88. — **1213-1214, avril.** — *Actum anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo tertio decimo, mense aprili.*

Gilles, seigneur de Busignies et de Chin, constate que Siger des Préaux a vendu à l'abbaye de St-André la dime d'Hérinnes tenue en fief d'Amaury de Bullemont homme dudit Gilles.

Original scellé

89. — **1213-1214, avril.** — *Actum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo tredecimo, mense aprili.*

Robert, évêque d'Arras, constate l'accord conclu entre l'abbaye de St-André et Pierre, seigneur de Lambres, au sujet des limites de leurs biens et manoirs respectifs situés audit Lambres.

Original scellé.
Copie sur papier.

90. — **1213-1214, avril** — *Actum anno dominice incarnationis, millesimo ducentesimo* XIII, *mense aprili.*

Robert dit chapelain, official de Cambrai, constate la vente faite par Siger de Préaux, chevalier, de toute sa dime d'Hérinnes.

Original scellé.

Digitized by Google

91. — **1214, 12 juillet.** — *Datum sabbato primo post translationem S. Benedicti anno dominice incarnationis* MCCXIIII.

P., doyen de chrétienté et P., maître des écoles au Cateau adjugent à l'abbaye de St-André 4 mencaudées que lui disputaient Watier le François et ses compagnons malgré le legs fait à la dite abbaye par Airic et sa femme.

Original muni de l'attache de deux sceaux.

92. **1215, février (nv. st.)** — *Actum anno domini* MCCXIIII *mense februario.*

Jean, évêque de Cambrai, atteste que Gilles d'Honnechies, chevalier, et Evraldis sa femme ont cédé à l'abbaye de St-André toute leur dime de St-Pithon dont le personat appartient à cette abbaye.

Original scellé.

93. — **1215, mars (nv. st.).** — *Actum anno ab incarnatione Domini* MCCXIIII, *mense martio.*

Watier de Bousies et l'abbaye de St-André s'accordent au sujet des courtils de Fontaines.

Original muni de 2 sceaux dont l'un manque.

94. — **1215, mars (nv. st,).** — *Actum anno dominice incarnationis* MCCXIIII, *mense martio.*

Watier de Bousies reconnait que l'abbaye de St-André a tout droit de forage à Wattignies ainsi que le droit de clôture sur les bois, mais qu'elle ne jouira de ses droits qu'après la fin d'une contestation sur l'avouerie de ce lieu.

Original scellé.

95. — **1215, 16 juillet.** — *Actum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo quinto decimo* XVI *kalendas Augusti.*

Robert, évêque d'Arras, constate le rachat de la dime de Fournes par l'abbaye de St-André.

Double original scellé.

(*à suivre*).

Digitized by Google

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

ALBANO SORBELLI. — **La Biblioteca Capitolare della Cattedrale di Bologna nel secolo XV. Notizie e Catalogo (1451)** Bologna, Ditta Nicola Zanichelli, 1904, in-8°, pp. 182.

Le but principal de ce travail a été la publication et l'annotation d'un ancien inventaire de la bibliothèque du Chapitre de Bologne, dressé en 1451 par Christophe Restani « *Custos librarie dicte ecclesie* ».

De cette tâche d'éditeur et de commentateur, M. A Sorbelli s'est acquitté avec un grand soin et une louable patience, qui lui ont permis, sur des titres parfois un peu bizarres, de retrouver la plupart des ouvrages relevés dans l'inventaire de 1451. Ces identifications ont été établies avec les éditions incunables des volumes recensés.

L'inventaire de Restani signalait, dans la bibliothèque capitulaire de Bologne en 1451, la présence de 329 manuscrits. Il suit l'ordre des dix-neuf pupitres auxquels les volumes étaient attachés. Les pièces sont clairement désignées par les *incipit* et les *desinit*. Les reliures sont décrites d'une façon claire, quoique sommaire ; parfois aussi le donateur est nommé.

M. Sorbelli a fait précéder son intéressante publication de trois études très documentées. La première nous fournit un aperçu sur cinq bibliothèques monastiques de Bologne au XV^e^ siècle. Dans la seconde, c'est la bibliothèque du Chapitre elle-même qui est étudiée.

Dans ce but, M. Sorbelli reprend l'inventaire de 1451 et le soumet à une analyse détaillée. Il a groupé systématiquement les 329 volumes, et nous voyons ainsi d'un coup d'œil toute la richesse de la bibliothèque de Bologne sur un sujet donné. Ce groupement a fait retrouver aussi à M. Sorbelli le principe de classement qui avait présidé à l'ordonnance des dix-neuf pupitres. Enfin l'auteur consacre une notice très étendue à Thomas de Sarzana, plus tard le pape Nicolas V, un des principaux bibliophiles bolonais.

On le voit, par cette courte analyse, M. Sorbelli a fourni à l'histoire des anciennes bibliothèques d'Italie une contribution importante.

J. v. d. G.

Digitized by Google

Catalogue de la Bibliothèque du Musée Thomas Dobrée. Tome II. Imprimés (1re partie), par M. Louis Polain. Nantes, au Musée Thomas Dobrée, Rue Jean V. 1903. In-8. (4)-XI-(1) et 610 pages. Avec un portrait gravé.

M. Dobrée, fils d'un riche armateur de Nantes, avait consacré pendant soixante ans une partie considérable de sa grande fortune à l'acquisition de manuscrits et de livres rares, qui forment, depuis sa mort (1895), le musée Dobrée. La ville de Nantes, pour perpétuer le souvenir du généreux donateur, a fait dresser différents catalogues : l'un, consacré aux manuscrits, va bientôt paraître ; un autre, comprenant des livres rares, notamment du XVe et du XVIe siècle, est celui dont nous annonçons la publication Il est l'œuvre de notre savant compatriote, M. M. Louis Polain, qui s'est déjà fort avantageusement fait connaître par plusieurs publications bibliographiques (1), et auquel le Gouvernement français a confié l'achèvement du *Catalogue général des incunables des bibliothèques françaises*, commencé par la regrettée Marie Pellechet.

Grâce à la munificence de la ville de Nantes, l'auteur a pu ne pas se borner à un simple inventaire ; comme il le dit dans sa préface, il a adopté la forme du catalogue bibliographique, ce qui lui a permis de décrire tous les volumes avec la plus grande exactitude et d'ajouter à bien des numéros de savantes remarques (voir, par exemple, le n° 576, *Histoire des amours du grand Alcandre*). Dans beaucoup de cas, il nous donne aussi quelque fac-simile important. Deux tables alphabétiques rendent facile l'usage du précieux instrument de travail qu'il met à la disposition du monde savant.

Inutile de louer le nouveau livre de M. Polain après qu'un maître comme M. Léopold Delisle l'a fait dans le *Journal des savants* (n° de février 1904). Bornons-nous à exprimer le vœu que l'exemple de la ville Nantes soit suivi en Belgique, où tant de bibliothèques contiennent des trésors bibliographiques bien peu utilisés encore.

Victor Chauvin.

Otto Hupp. **Ein Missale speciale Vorläufer des Psalteriums von 1457.** — München-Regensburg, Nationale Verlagsanstalt, 1898. 1 br. in-4°. — **Gutenberg's erste Drucke.** München-Regensburg, G. J. Manz, 1902. 1 br. in-4°.

Il y a peu de questions plus controversées que celles qui concernent l'impression du *Missale speciale*, incunable dont le détenteur, le libraire Ludwig Rosenthal de Munich, demande sans hésiter 350.000 fr. (2)

(1) Catalogue de la bibliothèque technique du Cercle de la librairie, 1891. — Catalogue de la bibliothèque de feu M. le Comte Riant, 1885-1890, 3 volumes. (En collaboration avec M. de Germon). — Catalogue de la bibliothèque de M. Léon de Sicotière, 1902, 2 volumes, etc. etc.

(2) *Revue biblio-iconographique*, 1903 p. 49.

Digitized by Google

Bien que le débat se soit engagé dès 1898, la question reste encore d'actualité, puisque les grandes revues bibliographiques y ont consacré naguère d'importants articles et que des découvertes nouvelles sont venues compliquer le problème.

Il nous a paru utile de montrer comment celui-ci se pose à l'heure présente et de séparer ce qui est désormais acquis à la science de ce qui n'est encore qu'hypothèse et postulat.

Le *Missale speciale* est un volume in-folio à caractères gothiques et qui ne comprend plus que 176 des folios qu'il a contenus jadis (1).

M. Otto Hupp dans son consciencieux travail intitulé : « Ein Missale speciale », croit pouvoir affirmer que cet incunable est le plus ancien imprimé connu et, dans une étude plus récente, il ne balance pas à voir dans le *Missale speciale* et dans son diminutif le *Missale abbreviatum*, découvert en 1899, les premiers essais de Gutenberg.

Expliquons en tâchant de les mettre en valeur les arguments allégués en 1898 par M. Hupp. Nous les critiquerons ensuite.

La première partie de la démonstration tend à prouver par l'examen de l'impression et des caractères que le Missale est antérieur au Psalterium de 1457.

On est frappé tout d'abord de l'imperfection de l'impression du Missel ; bavures, lettres renversées, lignes irrégulières s'y rencontrent à chaque page. Deux espèces d'encre noire y apparaissent, l'une analogue à celle du Psautier, l'autre mate et brunâtre. Les corrections sont faites à la main et l'on ne saurait penser sans émotion à la patience de celui qui, pour améliorer son œuvre, a retouché à la plume, chaque page, chaque lettre pour ainsi dire. Le Psalterium est au contraire débarrassé de ces surcharges et, détail caractéristique, l'éditeur dans sa préface se vante d'avoir écarté l'intervention du scribe.

L'impression des rubriques en rouge porte aussi la marque de curieux tâtonnements : ou bien elle a suivi l'impression du texte et alors, faute de repères suffisants, l'alignement n'est pas respecté ou l'impression en rouge et en noir ont été simultanées, partant rigoureusement alignées. Ce dernier procédé est le seul qu'a connu le Psautier, ce qui à toute évidence indique un progrès. Ce progrès se marque encore dans le fait que le Psautier est imprimé par feuilles entières et non par pages, comme le Missel.

En ce qui concerne les caractères du *Missale speciale* ils sont identiques aux petits caractères du Psautier et sortent des mêmes matrices. On voit d'ici la conséquence qu'on en peut tirer : comme Schœffer a continué à se servir de ces caractères jusqu'en 1502 et que le Missel n'est pas postérieur à cette date, lui seul a pu imprimer cet ouvrage à moins qu'il ne faille remonter jusqu'à Gutenberg, dont le matériel lui a été adjugé.

(1) On trouvera une description assez complète dans le *Bibliographe moderne*, 1898 Sept. Oct. pp. 297 à 6 article de M. H. Stein et plus complète dans l'ouvrage de M. Hupp mentionné plus haut.

Digitized by Google

Or, les types du Psautier sont mieux fondus, plus nombreux, plus variés que ceux du Missel : étant carrées, les lettres de celui-ci sont bien moins agréables à l'œil. Tout indique dans le *Missale speciale* une imperfection que la technique savante du Psautier devait laisser bien loin derrière elle.

S'étant ainsi efforcé d'établir l'autorité du Missel, M. Hupp compare celui-ci à la Bible aux 42 lignes (de 1453 ?), à la Bible aux 36 lignes et à l'Exhortation aux Chrétiens contre les Turcs (1454) et ne tarde pas à les juger postérieurs à son *Missale*, de par leur beauté même et leur perfection technique.

Maintenant que faut-il répondre à tout cela ?

D'abord, il est faux de conclure de l'imperfection d'une impression à son antériorité sur d'autres moins parfaites, fussent-elles sorties des mêmes presses Schœffer n'a-t-il pas donné en 1490, avec les types de 1457, un ouvrage, dont Van der Linden a pu dire « l'impression est incroyablement mauvaise. »

Les retouches manuscrites restent un mystère. M. Enschédé ne veut pas admettre que l'imprimeur ait presque repassé environ 10.250.000 lettres (si l'on suppose un tirage à 50 exemplaires) (1) Ces corrections n'émanent-elles pas plutôt d'un lecteur méticuleux ou d'un scribe grincheux ?

La dualité du procédé d'impression en rouge n'est-elle pas due à la coopération de deux ouvriers inégalement habiles (2), et ne se retrouve-t-elle pas en 1478 dans les *Epistolæ Hieronymi* éditées par Schœffer ? (3).

On ne peut plus nier, après les affirmations des hommes du métier, que les caractères du Missel ne soient sortis des mêmes matrices que les petits caractères du psautier, mais on peut supposer qu'ils ont été volés à Gutenberg ou à Schœffer (4) ou qu'ils sont tombés en d'autres mains par des voies inconnues (5).

Comme on le constate, ces objections sont elles-mêmes des hypothèses et elles sont loin d'avoir l'homogénéité du système de M. Hupp, admis en partie par M. Enschédé (6), qui fait remonter avant 1455 la gravure du type du Missel (7).

Mais où la position de M. Hupp est moins sûre, c'est quand il veut faire de son missale le tout premier imprimé sorti des presses de Gutenberg. Vient-on de découvrir un fragment de calendrier de 1447 (8), vient-on de faire remonter à 1444 le Donat de 27 lignes de la Bibliothèque Nationale (9), voilà le pauvre M. Hupp obligé de réfugier bien avant

(1) *Bibliographe moderne* 1903, Janvier-Avril.
(2) Comme le remarque M. Zedler (*Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1903, p. 33 sqq.)
(3) *C. f. B.* 1899, p. 369.
(4) Comme le suppose M. Schmidt (*C. f. B.* I Heft. p. 66.)
(5) Comme a rectifié M. Schmidt (*C. f. B.* 1899 p. 364) après une mordante réplique de M. Hupp (C. f. B. 1899, p. 362-363).
(6) *Bibliographe moderne.* Janvier-Avril 1903.
(7) C'est à tort que M. C. M. Briquet prétend imposer la limite de 1457 parce qu'il n'a pas rencontré avant cette date le filigrane que l'on découvre sur le papier du Missel. (*Bibliographe moderne.* Mars-Avril 1900 p. 113-123.
(8) *Revue biblio-iconographique* 1903, Mars, p. 151.
(9) *C. f. B.* 1903, p. 37 sqq.

Digitized by Google

dans le siècle son cher trésor, sans pouvoir expliquer l'imperfection plus grande des caractères du Donat (1).

Voici maintenant que l'on s'attaque au contenu du Missel qui, selon l'abbé Misset, appuyé par M. Zedler, s'applique au diocèse de Constance (2) Cette constatation amène M. Zedler (3) à chercher dans les limites de ce diocèse, le lieu probable d'édition et à s'arrêter à Bâle (4), où il endosse à Berthold Ruppel von Hanau, jadis apprenti de Gutenberg, la responsabilité de la publication.

Mais c'est là une construction théorique, moins bien étayée que celle de M. Hupp.

Il semble donc établi définitivement :

1° Que le *Missale speciale* est antérieur à l'année 1458 (5) ;

2° Que les caractères du *Missale speciale* et du *Missale abbreviatum*, qui n'en est qu'une réduction, sont sortis des mêmes matrices que ceux du Psalterium de 1457.

Il est probable, mais non victorieusement démontré :

1° Que le *Missale speciale* est antérieur au Psautier de 1457 ;

2° Qu'il a été imprimé par Gutenberg ou par Schœffer entre la publication du Donat de 27 lignes et l'édition de la Bible aux 42 lignes, c'est-à-dire approximativement entre 1444 et 1453, sans doute vers 1450.

Quoi qu'il en soit nous devons voir dans le *Missale speciale* un des plus vénérables ancêtres de l'imprimerie en Europe et il faut louer sans réserve M. Hupp d'avoir ouvert, avec autant de sagacité et de franchise, la voie à de nouvelles recherches, qui ne peuvent manquer d'être fécondes.

GUSTAVE COHEN.

ED. LALOIRE. **Médailles historiques de Belgique (Année 1903)**. Bruxelles 1904, 26 pp. 8°, 4 pl.

ED. LALOIRE. **La Médaille Carte de Nouvel An** Bruxelles 1904, 8 pp. 8° 2 pl.

(Extraits de la *Revue belge de numismatique*).

M. Ed. Laloire publie, cette année encore, la revue des médailles et plaquettes parues en Belgique, l'an dernier. C'est un travail fait avec beaucoup de soin, bien que la description des pièces manque souvent de précision technique, et le commentaire, de concision.

Arrêté par des considérations d'un ordre qui n'a rien de scientifique, l'auteur est obligé de jouer un simple rôle de bénisseur facile, ce qui fait dévier la publication du but qu'elle devrait se proposer. Je ne puis

(1) *C. f. B.* 1903, p. 182 (réplique de M. Hupp à M. Zedler, et 1903, p. 187 (réfutation de M. Zedler.)

(2) *Bibliographe moderne* 1899 no 1, cité dans le C. f. B. 1903, p. 37 sqq.

(3) *C. f. B* 1903, 37 sqq.

(4) Le papier employé provient de Bâle ou des environs, ce qui d'ailleurs n'est pas décisif. Briquet dans le *Bibliogr. mod.* Mars 1900, p. 113 123.

(5) Parceque la Messe Præsentationis Mariæ n'y figure pas. Cf. *Bibliographe moderne* 1899 no 1.

Digitized by Google

insister ici davantage sur cette question que je me propose de reprendre prochainement dans un article sur la médaille moderne en Belgique.

La seconde brochure de M. Laloire décrit quelques médailles et plaquettes allemandes de nouvel an. Ce n'est toutefois pas une innovation, comme le dit l'auteur ; le XVIII^e^ siècle a connu des jetons et des médailles s'échangeant entre particuliers au premier janvier.

VICTOR TOURNEUR.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par H. LORIQUET et J. CHAVANON, *Pas-de-Calais. Archives ecclésiastiques. Série H.* t. I. (*Fonds de l'abbaye de Saint-Vaast.*) Art. 1-851. 1902.in-4°, 419 p.

L'inventaire dont nous rendons compte est le premier volume consacré aux archives de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. La place importante qu'occupe dans l'histoire religieuse de la Belgique l'ancien monastère bénédictin justifie amplement l'accueil favorable qu'il faut faire à cette publication. De Saint-Vaast, en effet, est parti au XVI^e^ siècle un puissant mouvement de réforme monastique qui a donné lieu à la création de la congrégation bénédictine des Exempts de Flandre comprenant les abbayes de St-Bertin, de St-Pierre de Gand, de Lobbes et d'Eename (1). Mais il ne rentre pas dans le cadre de cette revue de signaler ici tout ce que ce volume contient de nouveau et d'intéressant pour l'histoire de nos annales monastiques.

Le tome premier, divisé en quatre parties, débute dans un chapitre initial par la description des *Chartes de fondation et de confirmation de fondation*. Sous ce titre, on trouve d'abord l'analyse du célèbre cartulaire-chronique du moine Guimann, écrit au XII^e^ siècle et continué jusqu'à la fin du XVI^e^ ; puis, du cartulaire dit Livre rouge, d'une chronique de l'abbaye composée à la même époque, et enfin, le relevé des diplômes du VII^e^ au IX^e^ siècle

La seconde partie : *Privilèges et Exemptions* comprend le résumé soit de bulles papales de confirmation de privilèges, soit de lettres patentes des ducs de Bourgogne affranchissant l'abbaye des droits d'accise, soit encore de mémoires juridiques du XVIII^e^ siècle pour établir les privilèges d'exemption de Saint-Vaast vis-à-vis de l'ordinaire. On trouvera un grand nombre de documents du plus haut intérêt sur ce dernier point qui fut agité, comme on sait, avec une vivacité extrême sous l'ancien régime par les monastères bénédictins. Il faut en dire autant de la question du droit de visite et de procuration exercé par les évêques et les archidiacres dans ces abbayes.

La troisième partie intitulée : *Vie monastique et spirituelle*, est la plus

(1) V. D. U. BERLIÈRE. *La congrégation bénédictine des Exempts de Flandre* [*Revue bénédictine*, t. *XI* (1894) pp. 415-424 ; 433-445 ; 541-547.]

Digitized by Google

importante au point de vue de la connaissance des anciennes institutions monastiques ; il y est traité des *Exempts de Flandre* (p. 56-66) ; de l'*Agrégation à Cluny* (p. 66-70) ; de la *Vie spirituelle* (p. 70-72) ; de la *Discipline intérieure* (p. 72-75) ; des *Ordres* (p. 76-81) ; des *Bénéfices* (p. 82-104) des *Cartes et Nouvel assenne* (p. 105-119) ; des *Synodes* (p. 120-121) ; et enfin des *Préséances ecclésiastiques* (p. 122-125). Comme on le voit, quelques unes de ces rubriques sont fort élastiques et ne renseignent pas suffisamment sur leur contenu. On est difficilement tenté d'aller chercher sous les mots : *Vie spirituelle* un acte du 11 nov. 1372 de l'abbé de St-Vaast élevant au rang de double les fêtes des douze apôtres et des quatre évangélistes, ni une bulle de Grégoire XIII de 1584 instituant la fête de Ste-Anne (p. 70 et 71). Il est inadmissible aussi de mettre sous la rubrique: *Ordres* soit des extraits de baptême, soit des règlements d'études. On est également étonné de rencontrer dans ce chapitre une lettre de 1679 d'un religieux d'Arras adressée à Dom Mabillon relativement à un professeur d'hébreu (p. 78-79).

La quatrième partie de l'Inventaire est consacrée à l'administration intérieure de l'abbaye et aux offices claustraux Nous attirons l'attention du lecteur sur ce chapitre, parce qu'il fait connaître d'une façon exacte quels étaient, dans un grand monastère comme St-Vaast, les divers services conventuels ainsi que les revenus qui servaient à les alimenter. Les documents analysés ici sont presque tous d'ordre financier et consistent en inventaires de biens, de comptes de recettes et de dépenses, en rôles pour la perception de droits seigneuriaux, etc. Parmi les offices monastiques viennent d'abord, par ordre d'importance, ceux du grand prieuré et de la grande prévôté ; puis les offices inférieurs, tels que la sous-prévôté, la trésorerie, les offices du réfecturier, du cellerier et du vinier.

Il n'est pas sans intérêt de signaler dans cette partie de l'Inventaire les chapitres relatifs aux archives védastines. Sous la première rubrique nous trouvons, entre autres, un règlement de la bibliothèque abbatiale du XVII^e^ siècle, puis la mention d'une vente de livres à Paris en 1643. Pour ce qui regarde les archives, renseignons, en dehors de quelques répertoires de titres du XVIII^e^ siècle, un inventaire manuscrit de chartes composé en 1571 ou plutôt en 1572 si l'on admet, comme cela est probable, que le style gallican était observé à St-Vaast à cette époque.

Tel est, brièvement résumé, l'Inventaire de l'abbaye de St-Vaast d'Arras. Voici quelques observations générales et de détail que la lecture de ce catalogue nous suggère. Et d'abord, la consultation de l'Inventaire est, comme celle de tous les inventaires d'archives départementales de la France, qui passent à juste titre pour être fort touffus, extrêmement pénible et laborieuse. Rien n'est plus fatiguant que la lecture de ces centaines et centaines d'articles enfilés les uns à la suite des autres sans que jamais le moindre alinéa permette au lecteur de reprendre haleine et de reposer l'esprit. Pourquoi ne pas user de ces petits procédés typographiques qui mettent vivement en relief ce qui doit frapper avant

Digitized by Google

tout l'attention et qui rendent la lecture d'un inventaire d'archives moins rebutante, sinon agréable ? Quelques catalogues publiés récemment en Hollande et en Allemagne offrent, à cet égard, des exemples à imiter.

Mais ceci n'atteint évidemment en rien les auteurs de l'Inventaire ; ils ont suivi strictement le plan *ne varietur* imposé pour la rédaction d'inventaires des archives départementales et nous ne leur en faisons aucun grief. Un reproche sérieux que nous formulons par contre avec beaucoup d'insistance c'est de n'avoir pas suivi l'ordre chronologique dans les analyses des cartulaires et des liasses. Ainsi, par exemple, une bulle de Boniface VIII de l'année 1302 se trouve perdue entre l'analyse d'un factum juridique du XVIII^e^ siècle et celle d'une lettre patente de Charles Quint (V, p. 40, col. n° 2) ; il faut avoir lu une cinquantaine de documents du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle pour trouver enfin un privilège du pape Calixte II de novembre 1119 (V. p. 42, col n° 2). Il n'est d'aucun intérêt historique ou diplomatique de donner les analyses des chartes telles que les présentent les cartulaires.

On ne comprend pas pour quelles raisons les auteurs n'ont pas fondu en un seul chapitre les chapitres I et II. Car, en réalité, le chapitre I : *Chartes de fondation* concerne aussi bien les privilèges et exemptions de l'abbaye védastine que le chapitre II intitulé : *Privilèges et Exemptions*. Pour nous, cette dernière dénomination aurait dû comprendre les deux séries de documents, [dont la division en deux chapitres distincts ne paraît pas justifiée]. De plus, on a inséré au chapitre II un grand nombre de *mandements* relatifs à l'administration de l'abbaye qui ne sont pas à leur place dans cette partie de l'Inventaire. On est également étonné de rencontrer parmi les documents : *Privilèges et Exemptions*, un procès-verbal du 29 octobre 1746 de « l'enlèvement et du transport dans les archives de l'abbaye d'un cadre doré... » (V. p. 38). D'autre part, les auteurs analysent dans une division spéciale : *synodes* (pp. 120-121) les actes se rapportant aux chapitres monastiques alors que les documents relatifs aux réunions synodales des exempts et de l'abbaye de St-Bertin sont inventoriés ailleurs. (V. pp. 60-64).

Un autre reproche a rapport aux analyses elles-mêmes. MM. Loriquet et Chavanon se contentent *très souvent*, au lieu de résumer brièvement le contenu d'un acte, de transcrire son en-tête. Tout le monde conviendra qu'il est superflu de copier des titres tels que : « *Ce sont les droix et autres choses du prévost de l'église St-Vaast.* » ou encore « *s'ensuièvent les prouffis extraordinaires de la prévosté...., tant en reliefs, droitures, amendes* . . » Ces superfluités n'apprennent rien de bien intéressant sur ce qu'il importe de connaître et ne font qu'alourdir la marche déjà suffisamment pesante d'un inventaire d'archives. A notre sens, des transcriptions de ce genre doivent être bannies d'un catalogue de documents diplomatiques.

Quelques dernières observations. Les auteurs auraient pu mentionner que le cartulaire-chronique de Guimann dont ils donnent les analyses

Digitized by Google

dans le chapitre I a été publié en 1875 par le chanoine Van Drival. (1) L'expression « père » qui est employée pour désigner un religieux qui assiste à un concile soit œcuménique soit régional n'est pas usitée quand il s'agit d'un chapitre de l'ordre bénédictin. Les mots « père du synode » sont donc mal choisis (v. p. 61). Le Conseil privé de Bruxelles désigne évidemment le conseil privé des Pays-Bas (v. p. 123). Dans la phrase : « cette (sic) office claustral est à la libre disposition de l'Abbé. « *ad nutum abbatis* « » ces derniers mots n'ajoutent rien au contexte et sont superflus, (v. p. 126).

Nous ne voudrions pas que les critiques assez nombreuses que nous avons faites à propos de l'Inventaire de l'abbaye de St-Vaast donnent à croire au lecteur que cette publication soit mal faite. Nous serions injuste si nous ne disions que pour le fond, c'est-à-dire pour l'exactitude des analyses, l'Inventaire est excellent et digne d'éloges. Les remarques ne portent, en somme, que sur la toilette extérieure du livre, ou si l'on veut et si l'on peut parler ainsi d'un catalogue d'archives, sur les qualités esthétiques qui s'appellent en style scientifique concision et rigueur de méthode.

H. Nelis.

Inventare und regesten aus den Kölner Pfarrarchiven par H. Schæfer. Extrait des *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*. Heft 71. Band I, 1901. in-8°, 214 p. Heft 76, Band II, 1903. in-8°, 263 p.

Par le fait même des liens étroits qui existent en Allemagne entre les universités et ceux que nous appelons les travailleurs locaux, les sociétés provinciales d'histoire s'y font une idée plus exacte qu'en Belgique de la façon vraiment utile dont elles peuvent servir les intérêts de la science historique. Elles placent en premier lieu, et avec raison, parmi les objets de leur activité, la publication de sources monumentales, narratives et diplomatiques, dont sortira un jour, comme d'un bloc informe, l'image fidèle du passé. C'est en s'inspirant de telles idées que la société d'histoire du Bas-Rhin s'est décidée récemment à publier, en annexe de ses Annales, les inventaires des documents diplomatiques qui existent dans différentes cures de la région.

La première série de ces petits catalogues a paru en 1901 et comprend les archives de cinq paroisses de Cologne ; St-Géreon, St-Séverin, « Ste-Maria-in-Lyskirchen », et les paroisses des Apôtres et de St-Pierre.

L'inventaire est divisé en deux parties : La première donne sous le mot : *Urkunden* l'analyse des chartes existant en original ou en copie dans les archives paroissiales de Cologne. Si des documents concernant une succursale ont été mêlés, comme c'est le cas pour St-Géreon, aux papiers de l'église principale, ces manuscrits sont également décrits.

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras rédigé au XIIe siècle par Guimann, publié par le chanoine Van Drival*. Arras, 1875, in-8°. L'édition est défectueuse.

Digitized by Google

La seconde partie, intitulée : *Akten*, comprend le relevé de tous les documents qui ne sont pas des chartes Ainsi, en prenant comme exemples les archives de l'église de St-Géreon, on trouve la description sommaire : 1° des cartulaires ; 2° des chroniques et mémoriaux (*Memorienbücher*) ; 3° des rentiers et registres aux dénombrements de fiefs (*Güterverzeichnisse und Urbarielle Notizen*) ; 4° des livres de comptes (*Computazionen*) ; 5° des procès et enfin 6° des fonds varia (*Miscellanea*). Pour quelques églises on trouve aussi les mentions suivantes : *Missalia und Psalteria* (V. p. 178-179).

En 1903 une deuxième série d'inventaires a été publiée ; elle décrit les archives des églises paroissiales de St-André, de Ste Ursule et de St-Columba. H. Nelis.

II. — REVUE DES REVUES.

9. **Emprunts à la Bibliothèque nationale.** (*Journal des Débats*, 21 avril 1904). — On a arrêté dernièrement un individu qui, distraitement, sortait de la Bibliothèque nationale, emportant un gros in-folio dissimulé en faux ventre sous son paletot. Depuis quelque temps, l'administration s'apercevait que des gens indélicats enlevaient beaucoup de volumes Elle cherchait. La conviction s'était faite qu'on était en présence d'une petite bande de bibliophiles hardis ; mais la curiosité diverse de ceux-ci remplissait les esprits d'incertitude. Ils avaient jeté leur dévolu sur les œuvres complètes de Platon : après quoi s'étaient attaqués à une quinzaine de tomes de l'Almanach royal du dix-huitième siècle : puis avaient opéré sur des dictionnaires de médecine et successivement avaient mis à mal des collections de littérature, des recueils de bulles pontificales et des répertoires de jurisprudence. On vient de découvrir l'un d'eux : l'enquête a établi qu'au lieu de reporter les livres à leur place, après les avoir consultés, ainsi que demande le règlement, ces savants passaient chez un bouquiniste quelconque et les y oubliaient contre écus comptants. La justice s'expliquera sur ce mépris excessif des prescriptions que doivent fidèlement suivre ceux qui fréquentent la salle de travail de la rue de Richelieu.

Du reste, il faut le dire, depuis l'enlèvement frauduleux dans les plis d'une ample redingote jusqu'aux emprunts réguliers qu'on oublie de rendre, la Bibliothèque nationale connait toutes les nuances diverses des prêts à fonds perdus Il existe sur la propriété des livres, en ce monde, une casuistique légèrement indécise. Un volume est moins sacré qu'un porte-monnaie. Il va et vient, ne sert plus, se remplace : on le laisse en chemin de fer, dans un hôtel, chez des amis. Une fois lu, il participe du régime communiste. « Messieurs, disait un jour gravement Léon Gautier à ses élèves de l'Ecole des Chartes, ne prêtez jamais vos livres : on ne vous les rend jamais. Ainsi, moi, dans ma bibliothèque, je n'ai que des livres qu'on m'a prêtés ! » Qui n'a gémi du temps interminable que

Digitized by Google

met un ami à restituer le volume qu'on lui a confié ! La délicatesse, paraît-il, a peu de place en la matière. La conscience s'y est émoussée.

La Bibliothèque nationale a beaucoup prêté jadis, entre 1815 et 1830, le résultat est que pour cette période elle est misérablement pauvre. Elle ne possède plus les éditions originales des romantiques, et des lacunes énormes la déshonorent. Depuis, elle prête le moins qu'elle peut. Elle en pâtit toujours. Tel emporte quelque ouvrage, le compulse, l'abandonne dans un tas et n'y pense plus. C'est un vénérable membre de l'Institut, on respecte ses travaux : il meurt. A la succession tout disparaît. Il y a peu de temps un héritier scrupuleux rapporta un volume trouvé dans la poussière d'un galetas et marqué de l'estampille de la Bibliothèque. On rechercha sur les registres, par curiosité, la date de l'emprunt. Il remontait juste à cinquante ans sonnés ! Tout de même, la Bibliothèque prête encore : et on oublie toujours.

Quand on ne peut emporter dehors et qu'on a besoin de longuement consulter un livre, on gémit : les séances sont si courtes ! le temps qu'on met à attendre un volume si long ! Ceux qui détestent le bruit s'impatientent de la foule mouvante autour d'eux. Quelle satisfaction si l'on pouvait étudier son affaire chez soi, à loisir ! Et la tentation vient de glisser l'in-12 dans la poche, d'inventer une histoire pour esquiver le contrôle, et de s'en aller tranquillement lire auprès de son feu. Ce n'est qu'un prêt ! Je le rapporterai rigoureusement dans les quarante-huit heures ! Ce prêt forcé et anonyme dure quelquefois six mois. Tant pis si, dans l'intervalle, intervient un déménagement ! Que faire pour empêcher ? Il vient près de 800 personnes par jour rue Richelieu : on leur communique 4,800 volumes, et le personnel pour ce travail énorme est le même que celui qui existait il y a vingt ans ! Le miracle est qu'il n'y ait pas plus de vide.

« Manque en place ! » Nous avons tous reçu à une demande cette réponse désolée et inquiétante. On pouvait espérer qu'au moins les in-folio des *Acta Sanctorum* n'iraient pas chez des privilégiés à la mémoire légère. Et voilà que des individus discourtois les emportent maintenant à la barbe des surveillants, sous la doublure serrée de leur gilet.

L. B.

10. **Reliures anciennes** — Dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* (XV, 1904, pp. 1-8), M. G. Biagi décrit deux reliures de Jean Grolier, qui ont passé inaperçues jusqu'ici et qui sont conservées à la Laurentienne de Florence. La première, dont on met sous nos yeux une reproduction, recouvre le *Cortigiano* de Baldassare Castiglione ; la seconde, l'*Anthropologia* de Galeazzo Capella, éditée par les Aldes en 1533. Toutes deux sont intéressantes et en excellent état.

La Bibliothèque de l'Université de Gand possède également un spécimen des jolies reliures qu'aimait le célèbre bibliophile lyonnais : M. P. Bergmans le décrit dans l'*Inventaire archéologique de Gand* (4 octobre 1903, p. 303). C'est un Ausone de format petit in-8°, imprimé

Digitized by Google

par les Aldes en 1517, et revêtu d'une charmante reliure en maroquin brun.

Dans le même recueil (p. 304 et p. 313), le même auteur décrit deux reliures du bibliophile brugeois Marc Laurin, et deux reliures signées de Jean Tys, le relieur louvaniste du XVI^e^ siècle. Elles sont la propriété de la Bibliothèque de Gand. O. G.

11. **L'inventaire des obituaires belges,** publié en 1899 par dom Ursmer Berlière, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, vient d'être heureusement complété par deux publications successives parues dans le tome LXXII du B. C. H. La première est due à M. Doppler, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Maestricht, et contient le relevé de tous les obituaires et nécrologes conservés dans des collections soit publiques, soit privées, du Limbourg hollandais et se rapportant, une première partie aux établissements situés dans cette province, une seconde à des établissements situés en Belgique. D'autre part, dom Berlière vient de publier lui-même un supplément à son premier travail. Cette nouvelle liste ne contient pas moins de 151 nouveaux numéros.

Une petite observation. Dans cette dernière publication, de même que dans le premier inventaire des obituaires et dans l'Inventaire des Cartulaires publié par la Commission royale d'histoire, figurent comme se trouvant aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, un grand nombre de manuscrits qui, depuis lors, ont été envoyés dans divers dépôts des Archives de l'État en province. Nous avons l'intention de faire connaître tous ces changements dans un article sur *Le fonds des Cartulaires et Manuscrits aux Archives générales du Royaume* que nous nous proposons d'écrire ici, à bref délai. J. Cuvelier.

12. **L'empereur Charles Quint et sa cour** par A. Rodriguez Villa. (El Emperador Carlos V y su corte (1522-1539)) | *Boletin de la Real Academia de la Historia.* Madrid, 1903, t. XLII, p. 468-481, t. XLIII, p. 5-240].

La Real Academia de la Historia de Madrid possède depuis 1804 un manuscrit, très intéressant et peu connu, qui n'est pas cité dans l'ouvrage de Gachard : *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial.* C'est un gros volume de 418 feuillets, de 0,282 m. de haut sur 0,21 m. de large, contenant un recueil de lettres de D. Martin de Salinas, gentilhomme de la maison de Charles-Quint et chargé d'affaires de l'infant D. Ferdinand, qui devint plus tard empereur d'Allemagne. Quelques-unes de ces lettres sont adressées à ce dernier mais la plupart et les plus intéressantes ont été envoyées à Salamanca, trésorier de l'infant et ami de Salinas. Celui-ci arriva à Bruxelles le 26 avril 1522 et resta plusieurs années à la cour de Charles-Quint. Ses lettres qui vont du 28 avril 1522 au 11 novembre 1539 contiennent des détails très curieux sur les événements du temps : le voyage de Charles-Quint en Angleterre; son arrivée en Espagne; les trou-

Digitized by Google

bles des communes dans le pays ; les moyens employés pour ramener le calme ; les guerres en Flandre, en Espagne, en Italie, en Allemagne, etc. L'auteur nous présente, sous une forme agréable, les faits et gestes de l'empereur et de sa cour presque jour par jour, et envoie à ses correspondants une foule d'anecdotes et de renseignements sur toutes sortes de sujets. Ces renseignements sont inconnus ou confirment d'autres sources et ont d'autant plus de valeur qu'il nous viennent d'un témoin oculaire et digne de foi.

M. Villa a commencé la publication des lettres les plus intéressantes. La dernière publiée à ce jour date du 8 février 1525. J. M.

13. **La nouvelle salle de travail des Archives nationales** (à Paris) par Ch. Schmidt. [*La Révolution française* XXIII, nº 9, 1902, mars, pp. 193-206]. Depuis le 1 juin 1902, le local préhistorique, qui abritait jusque là les travailleurs des Archives nationales de Paris, a fait place à une salle où l'espace au moins ne fera plus défaut. Les quatre longues tables qui y ont été placées permettent, en effet, d'installer cinquante travailleurs, disposant chacun d'un mètre environ et trouvant sous la table un filet destiné à recevoir un portefeuille. C'est, en somme, l'ameublement du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Entre les fenêtres on a disposé encore un certain nombre de petites tables qui peuvent servir à quatorze clients en plus. La salle mesure quinze mètres de longueur sur onze de largeur et six de hauteur. Il y a donc suffisamment de mètres cubes d'air, mais on aurait pu songer à y installer un système de ventilation. En général, la lumière y est suffisante également. En hiver toutefois, les petites lampes à huile que l'on apporte aux travailleurs sont d'un effet bizarre. Mais après le court-circuit qui a occasionné l'incendie de la bibliothèque de Turin, oserait-on encore préconiser l'électricité ? Dans le vestibule d'accès il manque un ample vestiaire. On sait que depuis un certain nombre d'années l'accès des Archives est considérablement facilité. Cependant on se plaint encore parfois du temps assez long qui s'écoule entre le moment où le président de la salle signe la fiche de déplacement et celui où le document est apporté. Mais on se console vite de ces quelques minutes d'attente, lorsque, en recevant le document demandé, on apprend en même temps à qui et à quel moment il a déjà été communiqué. C'est grâce à la conservation et au bon classement des fiches de déplacement que l'on parvient à connaître aussi rapidement ce précieux détail. Il y aurait lieu cependant d'installer des monte-charges qui faciliteraient de beaucoup la besogne des huissiers et feraient gagner du temps. La salle du public contient une bibliothèque comprenant les instruments de travail indispensables, tels que les dictionnaires, les recueils de textes, etc. Elle pourrait encore être complétée par un certain nombre d'ouvrages dont M. Ch. Schmidt donne la liste, au moins pour ce qui regarde la période moderne. L'auteur insiste sur la nécessité de la connaissance des principaux fonds d'archives avant de se rendre pour la première fois aux Archives natio-

Digitized by Google

les. *L'État sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales* (Paris, 1891.) est un excellent guide. La connaissance des inventaires, qui sont pour la plupart à consulter à la salle du public, est tout aussi indispensable. Nous ajouterons qu'il ne serait pas moins utile de les connaître, avec leur mécanisme, avant de pénétrer dans les Archives. Qu'on nous en publie donc une liste complète, tant des inventaires imprimés que des répertoires manuscrits. J. CUVELIER.

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

13. **Bruxelles.** — BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — La *Société Scientifique* de Bruxelles a clôturé le 13 avril les travaux de sa session annuelle. Au banquet dans un toast à M. Ch. Lagasse de Locht, inspecteur général des bâtiments civils, M. le Comte F. Vander Straeten-Ponthoz a émis le vœu que des mesures sérieuses de préservation soient prises pour la sauvegarde des trésors accumulés à la Bibliothèque royale « qui est par trop exposée aux risques d'incendie. »

14. **Bruxelles.**— MUSÉES ROYAUX DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS. — *Legs* — A la précieuse collection de dentelles léguée aux Musées par feu Madame Montefiore, vient de s'ajouter grâce à la munificence de M. Montefiore, la bibliothèque dentellière ayant appartenu à la généreuse donatrice. Parmi les volumes qu'elle contient nous relevons un recueil de modèles pour broderies et dentelles, imprimé à Londres par R. Shorleyker en 1624 (ouvrage rare payé 58 livres sterling à la vente Beckford) et les 13 recueils analogues réimprimés par F. Ongania à Venise, de 1876 à 1880. A cette importante série d'ouvrages M. Montefiore a joint une centaine de photographies de dentelles anciennes.

15. **Bruxelles.** — ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. — *Accroissements.* — Nous donnons ici la liste des accroissements du dépôt des archives générales du royaume à Bruxelles pendant l'année 1903. Nous avons cru bon de ranger ces indications d'après les différentes sections et de les classer d'après les fonds d'archives tels qu'ils existent actuellement et tels qu'ils ont été exposés dans notre tableau synoptique publié l'année passée. (Voy. *Revue* I, 1903, pp. 28-34). Cette disposition permettra au lecteur de trouver plus facilement les renseignements qui l'intéressent.

Ire SECTION.

Biens et revenus des couvents supprimés : divers documents.

Université de Louvain : 3 registres de biens et divers documents concernant des bourses d'étude.

Digitized by Google

Archives ecclésiastiques : Cortenberg (abbaye) : 10 actes sur parchemin des XIII^e^ et XV^e^ siècles, concernant la dîme, perçue à Erps, par l'abbaye de Cortenberg ; 1 acte du XIII^e^ et un du XVIII^e^ siècle, concernant la dîme perçue à Querbs par ladite abbaye : 16 documents sur parchemin et sur papier concernant la même abbaye, XV^e^ et XVIII^e^ siècles.

806 documents sur parchemin provenant de l'ancienne abbaye de Cortenberg et comprenant : la charte originale de fondation de 1096, 10 actes du XII^e^ siècle, 75 du XIII^e^, 144 du XIV^e^, 246 du XV^e^, 187 du XVI^e^, 129 du XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; 10 bulles pontificales du XII^e^ au XVI^e^ siècle, et divers registres relatifs aux biens de cette abbaye. Un grand nombre de ces documents sont munis de sceaux.

Diest : 1943 actes sur parchemin, 67 registres et cahiers relatifs à l'administration de l'ancien béguinage de Diest, du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle.

Grobbendonck : 192 actes sur parchemin, avec 731 sceaux, provenant du prieuré du Trône de Notre-Dame à Ouwen (Voir à ce sujet l'article de M. H. Nélis paru dans cette revue, 1903 pp. 73-88).

Louvain : 20 actes sur parchemin intéressant le couvent des Sœurs Noires, XV^e^-XVII^e^ siècles.

Un acte sur parchemin se rapportant à l'église de St-Quentin.

1233 actes sur parchemin munis de 1416 sceaux, appartenant au prieuré du Val-Saint-Martin à Louvain. (Voir l'article de M. H. Nélis, cité plus haut).

1079 documents des deux prieurés réunis du Val-Saint-Martin à Louvain et du Trône de Notre-Dame à Ouwen (Grobbendonck) et 33 registres, cartulaires et livres terriers de ces mêmes prieurés. (Voir l'article de M. H. Nélis, cité plus haut).

(Voir aussi : cartulaires à la II^e^ section).

Cartes et plans : 1 plan de l'ancien béguinage de Diest.

4 cartes topographiques, géologiques et hydrographiques de Bruxelles et des environs, dressées en 1879 (*Don de M. De Terre*, déjà signalé dans la *Revue*, t. I, p. 342).

II^e^ Section.

Chambres des comptes :

Compte d'Ardenbourg, 1309.

Acte de nomination du bailli de Jauche, 1588.

Cartulaires et manuscrits. Le codex diplomatum Trajectensium, manuscrit des XV^e^ et XVI^e^ siècles, écritures diverses.

Voir aussi : I^re^ section, archives ecclésiastiques.

III^e^ Section.

Grand conseil de Malines. Un acte, du XVII^e^ siècle.

Conseil de Brabant. Cinq actes concernant le conseil de Brabant, les communes de Hérinnes et de Tubize, XVII^e^ siècle.

Cour féodale de Brabant. Deux actes du XVI^e^ siècle.

Archives communales, greffes scabinaux et seigneuriaux, etc.

Digitized by Google

Assche (1). — Bierges (1) (Don de M. E. Matthieu, avocat). — Bois-le-Duc (1). — Brusseghem (1) — Bruxelles (10) (Dons de M. Van Sieleghem et J. Vannerus). — Diest (1). — Goyck (1). — Grimberghen (1). — Haecht (1). — Hal (1). — Heeck (1). — Hérinnes, (3 sept. 1611.). — Jauche (3). — Jodoigne (1). — Keerberghen (1). — Longueville (1). — Louvain (6). — Meldert. 641 documents et 16 registres. XVI-XVIII[e] s. — Neder-over-Heembeek (2). — Nivelles (1). — Orle (1). — Ouchain (4 registres et une liasse). — Piétrain (3). — Rotselaer (6 registres, 17 documents etc.). — Roux-Miroir (1). — Sichem (1). — Thildonck (1). — Tirlemont (1). — Vilvorde (1). — Wespelaer (1). — Wilsele. 601 documents et 6 registres. XV[e]-XVIII[e] s.

Chambre héraldique des Pays Bas. Une liasse de documents, de la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Notariat général du Brabant. 1 acte du notaire J. J. Henault de Bruxelles, 21 mars 1793.

233 registres et 11 actes isolés de notaires ayant résidé à Vilvorde, déposés par M. le notaire Bal de Vilvorde (déjà mentionné dans la *Revue*, t. I, p. 343)

Amirauté suprême. 4 liasses d'archives.

IV[e] Section.

Vente des biens nationaux. Webbecom, 6 dossiers, 1798-1799 (*Don de M. Smolders*, avocat, Louvain).

Chambre des Représentants, session 1902-1903 Procès-verbaux des séances.

Documents concernant les biens de la Légion d'honneur, du prytané et des émigrés, les contributions militaires, les sénatoreries, le séquestre (fin du XVIII[e] et commencement du XIX[e] siècles).

7 lettres de l'archévêque de Malines, du prince d'Anhalt, et d'autres personnages de distinction.

Varia. — Plusieurs liasses de documents divers, non encore classés. (Don de M. H. de Hoon, avocat général à la Cour d'appel de Bruxelles).

Sceaux. — Un grand nombre de sceaux attachés aux documents ecclésiastiques et aux chartes.

Salle de lecture. — Le registre d'inscriptions de la salle de lecture mentionne, pour l'année 1903, 2130 visites, ; le nombre de communications, à plus de 200 personnes, s'élève à 12310.

Ne sont pas comptées les personnes qui viennent à la salle consulter des inventaires imprimés ou demander des renseignements.

Les élèves des classes supérieures des athénées de Bruxelles et d'Ixelles sont venus visiter les archives.

Ed. Laloire.

16. **Liège.** — Archives de l'Etat. — *Acquisition de quatre Cartulaires de l'église Saint-Lambert.* — Nous avons annoncé dans notre dernier

Digitized by Google

n° (p 67) que le gouvernement belge avait acquis en Allemagne, un exemplaire du *Liber Chartarum* de l'église Saint-Lambert à Liège. Maintenant que le rapport adressé par M. van de Casteele, conservateur des archives de l'Etat à Liège, à la Commission royale d'histoire, a paru (B. C. H., tome LXXII, n° 4), nous pouvons communiquer à nos lecteurs des détails un peu plus circonstanciés sur cette précieuse acquisition. Le cartulaire de la Cathédrale de Liège, on le sait par l'introduction du tome I du *Cartulaire de l'église Saint-Lambert* de MM. Bormans et Schoolmeesters, se composait de cinq volumes. Jusque dans ces derniers temps un seul de ces volumes était connu, le premier, dit *liber primus*, découvert en 1851, par Hénaux dans un grenier de la Hesbaie, et acheté depuis par le gouvernement belge. Pour mener leur publication à bonne fin, (le tome V est sous presse) MM. Bormans et Schoolmeesters n'avaient à leur disposition, à côté des chartes originales fort nombreuses heureusement, que les analyses du manuscrit de Hinnisdael qui fait partie des collections de la bibliothèque de l'Université à Liège.

Au mois de mars 1903, un avocat d'Aix-la-Chapelle, M. Schnitzler, originaire, si nous sommes bien informé, de Düsseldorf, cette ville où semblent s'être donné rendez-vous les archives de tous nos établissements liégeois, supprimés par la Révolution française (1), écrivit au Conservateur des Archives de l'Etat à Liège, pour lui offrir en vente quatre volumes dont la description correspondait absolument à celle des *libri chartarum primus, secundus, quartus,* et *supernumerarius* dont MM. Bormans et Schoolmeesters déploraient encore la perte en 1893. Presqu'en même temps des offres de vente de ces volumes furent faites par un libraire de Leipzig à divers autres conservateurs des Archives et historiens de notre pays. Le vendeur, qui connaissait le prix de son trésor, avait, comme on voit, recours à une large publicité. L'honneur de notre pays était en jeu. C'est ce que le gouvernement comprit lorsqu'il autorisa M. van de Casteele à offrir à M Schnitzler la somme de 5000 marks qui constitua le prix d'achat des précieux volumes déposés actuellement aux Archives de l'Etat à Liège. Il est à espérer que le *liber tertius*, le seul qui manque encore à la série, n'est pas irrémédiablement perdu, lui non plus, et qu'un jour il viendra prendre sa place à côté de ses aînés et de ses cadets dans l'antique palais épiscopal de la cité mosane.

M. van de Casteele décrit soigneusement les quatre volumes dans son rapport. Disons toutefois que l'intéressante question de savoir, si le *liber primus* de Hénaux n'est qu'une copie du *liber primus* que l'on vient d'acquérir, n'a pas fait un pas depuis que cela avait été annoncé comme probable dans les *Archives belges* (5e année, page 215). C'est en vain que nous avons cherché dans la lettre de M. van de Casteele la moindre preuve de cette affirmation. Nous osons espérer que la chose ne tardera pas à être tirée au clair.

J. CUVELIER.

(1) Cf. l'*Inventaire des Archives de Stavelot-Malmédy* par Jos. Halkin, et notre *Lettre à la C. R. H. sur les Archives de la grande Commanderie de l'Ordre Teutonique des Vieux-Joncs* (Bruxelles, 1903.)

Digitized by Google

17. — **Louvain.** — Bibliothèque de l'Université — *Don.* — La famille de feu M. le Professeur Alberdingk-Thym vient de faire don de tous les ouvrages composant la bibliothèque de ce savant littérateur. C'est une très riche collection de quatre à cinq mille volumes se rapportant à la littérature, à l'histoire du moyen âge et aux beaux-arts.

18. — **Mons.** — Archives de l'Etat. A) *Dons.*

M. Louis Darras, professeur à l'Athénée royal de Mons, a fait don de 5 actes du greffe scabinal de Châtelet, de 1670-1691 ;

M. Ed. Nifle-Anciaux, docteur en droit, vice-consul du Portugal à Namur, 1° de 47 actes des greffes scabinaux de Châtelet (1379-1681), Cousolre (1589), Fontaine-l'Evêque (1553), Gozée et Marbaix (1626), Jumet (1611), Landelies (1608), Lobbes (1587-1731), Marcinelle et Couillet (1631), Ragnies (1617et 1676), Thuillies (1672 et 1677), Thuin (1625) : 2° de 8 documents concernant la famille de Henry, de Châtelet, de 1572-1602 ;

M Edouard Poncelet, conservateur du dépôt, de 50 empreintes de sceaux :

M. Jules Vannérus, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, à Anvers, d'une liasse d'actes concernant la famille de le Court, d'Ath, de 1530-1794.

B) *Dépôts faits 1° par M. J. Chevalier, notaire à Ollignies.*

Greffes scabinaux : Acren (les deux), une liasse, de 1564-1773 ; Bois de Lessines. 12 registres et 2 liasses, de 1693-1797; Ollignies : 1° 8 liasses, de 1609-1796 ; 2° 2 liasses de criées, de 1631-1795 ; 3° liasse de liquidations, de 1689-1767 ; 4° liasse de contrats de mariage, partages et testaments, de 1690-1795.

Bailliages : Bois-de-Lessines : 1° 5 registres aux plaids, de 1750-1794 ; 2° liasse de 3 procès, du 18e siècle ; Ollignies, liasse de comptes, de 1629-1778.

Enfants mineurs d'Ollignies. Liasse de 9 comptes, de 1653-1733.

2° *Par M. Genonceaux, directeur de l'Enregistrement à Mons.* — *a*) Compte des pauvres de Soignies, de 1775-1777 ;

b) Compte des livraisons faites par la fabrique de papier de l'abbaye de Bonne-Espérance, de 1764-1780 ;

c) 153 liasses de documents relatifs aux domaines, aux rentes, au syndicat d'amortissement, aux biens d'émigrés, des communes et de la légion d'honneur, de la fin du 18e siècle et de la première moitié du 19e.

3° *Par M. l'Archiviste Général du Royaume.* — *a*) 39 actes des greffes scabinaux d'Ath (1591 et 1618), Avesnes (1625 et 1667), Baudour (1608-1786), Dimechaux (1645), Dimont (1638), Felleries (1653), Hensies (1605 et 1613), Mons (1627 et 1630), Neufville-lez-Hensies (1505), Solre-le-Château (1663), Steenkerque (1559), Villers-Saint-Ghislain (1632), Wadelincourt (1635) et des hommes de fief de Hainaut (1516-1647)

b) 2 actes passés l'un devant Jean Godar, tabellion, à Tournai, le 1er février 1690, et l'autre devant Michel-Joseph George, notaire, à Baudour, le 28 avril 1804.

Digitized by Google

c) Cour féodale de Ligne Acte du 25 novembre 1544.

d) Inventaire des actes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, In-f°, sur parchemin et sur papier, 86 feuillets.

e) Obituaire de l'église de Papignies. 1632. — In-8°, sur papier, XVII^e^ siècle, 5 feuillets.

f) Liasse de pièces concernant les familles de Gast et Le Flon. de 1643-1669.

4° *Par l'Administration communale de Thieusies.* — Greffe scabinal de Thieusies. Acte du 9 novembre 1679.

C) *Achat fait par M. le Conservateur.*

11 actes des greffes scabinaux d'Asquillies (1626). Cambron-Saint-Vincent (1560), Cuesmes (1625-1658), Hyon (1589), Jurbise (1665), des hommes de fief de Hainaut (1558 et 1610) et des hommes de fief de Hainaut à Mons (1603).

D) *Echange fait avec M. Van Someren, bibliothécaire de l'Université d'Utrecht.*

a) 62 actes des greffes scabinaux d'Ath (1568-1736), Béclers (1653), Ellignies-Sainte-Anne (1593), Frasnes-lez-Buissenal (1620), Houtaing (1576 et 1586), Irchonwelz (1716), Isières (1639, 1642, 1643), Lanquesaint (1581 et 1584), Ligne (1632), Mainvault (1633), Mévergnies : seigneurie de Venise (1599), Ogy (1699), Ostiches (1563), Quevaucamps (1576), Rebaix (1556-1694), Villers-Sire-Nicole (1621), Wodecq (1609 et 1687), des hommes de fief de Hainaut (1546-1672), et des hommes de fief de Hainaut, à Ath (1562, 1640, 1642.)

b) Cour féodale de Ligne. 2 actes de 1623 et 1643.

CH. HODEVAERE.

ÉTRANGER.

19. **Athènes**. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — Athènes et Samos furent, comme on le sait, les premières villes de l'antiquité grecque qui formèrent des Bibliothèques nationales..

La collection des livres de Samos fut enlevée par Xerxès et transportée en Perse, d'où plus tard elle fut renvoyée par Seleucus Necator à Athènes, où elle fut de nouveau pillée par Sylla et rétablie par l'empereur Adrien. Mais dans le cours des siècles, ces précieuses collections subirent le sort de la plupart des chefs-d'œuvre enfantés par le génie grec, c'est-à-dire qu'elles furent dispersées ou détruites.

Aujourd'hui, la Grèce possède de nouveau une Bibliothèque nationale, qui, grâce à la générosité de M. Vallianos, un philanthrope grec mort récemment, est installée dans un fort beau palais de marbre.

Elle s'est organisée sous la direction d'un érudit, M. Deffner.

Outre un nombre considérable d'ouvrages scientifiques et littéraires en langue grecque, elle contient la plupart des œuvres philosophiques, his-

Digitized by Google

toriques, scientifiques, littéraires et artistiques publiées dans les principales langues modernes.

20. **Christiania.** — Bibliothèque Nobel. — La bibliothèque de l'Institut Nobel de la Paix a été inaugurée le lundi 1er février à Christiania, en présence de membres du gouvernement norvégien, du Storting, de l'Université, etc.

« Le président du Comité, M. Lœvland, ancien ministre, a prononcé le discours d'inauguration.

L'Institut Nobel n'est encore qu'au début de son organisation, a-t-il dit; il ne se compose que d'une bibliothèque qui renferme surtout des ouvrages traitant des questions de paix, d'arbitrage et d'autres matières du même ordre : droit public, droit international privé, histoire générale, etc

A l'Institut, se rattachera plus tard une organisation scientifique dont les détails ne sont pas encore arrêtés. »

Quelques savants norvégiens et étrangers ont élaboré le plan d'une Académie de droit international qui se composerait de membres de tous les pays, et qui aurait pour but d'étudier les litiges internationaux et de donner des avis sur leurs solutions. Cette Académie n'est encore évidemment qu'un projet dont la réalisation dépendra de certaines circonstances.

21. **Paris.** — Un projet de loi va être déposé en France pour la réorganisation complète des Archives. M. Henri Stein, archiviste aux Archives nationales de Paris, sollicité de divers côtés de prendre l'initiative d'une réunion générale des archivistes français, a jugé bon de la provoquer, à l'occasion du Congrès des sociétés savantes qui s'est réuni à Paris, le 10 avril. A l'ordre du jour ne pouvaient figurer que des communications ayant un caractère strictement professionnel.

Nous souhaitons bonne chance à nos collègues de France et nous espérons que le Gouvernement, à l'instar de ce qui se passe en Hollande et en Allemagne, s'éclairera des discussions qui se produiront pour améliorer la situation des Archives et des archivistes français.

A ce propos, pourquoi les archivistes belges ne profiteraient-ils pas de l'une des réunions semestrielles de la *Société pour le progrès des études historiques et philologiques*, dont ils font presque tous partie, pour jeter les bases d'une fédération professionnelle ? J. C.

22. **Paris.** — Bibliothèque Nationale. — *Exposition de manuscrits.* — A l'occasion et comme complément de l'Exposition des Primitifs français qui s'est ouverte le 12 avril au Pavillon de Marsan, l'administration de la Bibliothèque nationale a exposé, dans une salle spéciale (entrée par la rue Vivienne), tous ceux de ses manuscrits qui renferment des miniatures dues ou attribuées aux artistes considérés comme appartenant à la classe des Primitifs.

23. **Rome.** — Bibliothèque Vaticane. — On sait que Léon XIII a fait l'acquisition de la fameuse *Bibliothèque Barberini* pour la trans-

Digitized by Google

férer au Vatican. On vient de terminer le catalogue de cette importante collection, remarquable, non par le grand nombre de volumes, mais par la valeur des documents dont elle se compose. Nous citerons notamment une précieuse collection de manuscrits byzantins.

Le personnel de la bibliothèque s'occupe de l'installation des ces richesses.

24. **Saint-Louis.** — *Un Congrès international des bibliothécaires* se tiendra, en octobre, à St-Louis, à l'occasion de l'exposition universelle.

L'organisation en a été confiée à l'Association des bibliothécaires américains.

25. **Tokio.** — La Bibliothèque impériale. — Les Japonais ont installé dans la capitale de l'empire des établissements scientifiques organisés sur le modèle des établissements européens.

Un des derniers rapports officiels sur la prospérité de cette institution nous montre, à grand renfort de statistiques, combien les Japonais aiment la lecture et ce qu'ils lisent de préférence.

Tandis que le lecteur européen se délecte des œuvres d'imagination et tient en estime de rang secondaire les ouvrages d'histoire et de législation, les Japonais affectionnent, notamment, les ouvrages d'histoire et de géographie, les biographies d'hommes illustres et les relations de voyages. En vingt-quatre jours, 7,770 emprunteurs défilent à la Bibliothèque impériale et demandent 10,228 ouvrages de ces genres divers, dont 9,768 imprimés en langue japonaise ou chinoise, et 460 européens.

Viennent ensuite les ouvrages de littérature et de linguistique, les mathémathiques, les sciences physiques et naturelles, la médecine, la législation, la politique et les sciences sociales.

Comme en Europe, les livres théologiques et religieux sont dédaignés des lecteurs. Ils viennent au dernier rang dans les tables de statistique, qui indiquent le prêt de 635 ouvrages indigènes contre 14 européens.

S. R.

NOTES ET DOCUMENTS.

4. **La Bibliothèque Pierpont Morgan.** — Elle vient d'être déposée à la *Lenox Library* de New-York par son richissime propriétaire et compte 5000 volumes, pour la plupart anciens et précieux. On y trouve : un magnifique exemplaire du Psautier de Mayence imprimé par Fust et Schoeffer, en 1459 ; la Bible de Gutenberg ; une trentaine d'impressions de Caxton ; des *editiones principes* de classiques latins ; des manuscrits du XIV^e^ et du XV^e^ siècles ; des reliures de Grolier, Maioli, Padeloup, etc

5. **La Bible de 36 lignes.** — A la Bibliothèque royale de Munich, on vient de découvrir, dans de vieilles reliures, 5 feuillets perdus de la *Bible de 36 lignes*.

Digitized by Google

6 **Une exposition du « Livre moderne »**. — Une commission vient de se constituer à Anvers, dans le but d'organiser une exposition du Livre moderne. Par le livre moderne, elle entend le livre dans la forme la plus neuve, la plus parfaite, la plus élégante qu'il ait revêtue de nos jours, c'est-à-dire depuis 1875. Elle ne veut pas fournir un aperçu complet de tout ce que l'art de l'imprimerie produit, mais de ce qu'il fournit de meilleur ; elle ne veut pas faire connaître l'œuvre du seul typographe, mais aussi celle du relieur, de l'illustrateur, du dessinateur, du graveur, du clicheur, du graveur de caractères, du fabricant de papier. L'art et l'industrie artistique appliqués à l'ornementation du Livre occuperont une place considérable dans cette exposition.

L'Exposition aura lieu au Musée Plantin-Moretus, dans les quatre salles nouvellement construites, qui resteront disponibles durant l'année 1904.

Elle comprendra les travaux de notre pays et ceux de l'étranger. Elle sera ouverte au mois de juin et fermée au mois de septembre à des dates qui seront déterminées ultérieurement Elle sera ouverte à tous les visiteurs du musée Plantin-Moretus Les objets exposés seront assurés par les soins et aux frais de la Commission.

La Commission a pour présidents d'honneur, MM. Frans Van Kuyck, échevin des Beaux-Arts et artiste peintre, et Aug Delbeke, membre de la Chambre des représentants et bibliophile ; pour président, M. Max Rooses, conservateur du Musée Plantin-Moretus ; pour vice-président, MM. Louis Bellemans et Paul Buschmann, imprimeurs ; pour trésorier, M. L Smeding, libraire ; pour secrétaires, MM. De Bom, sous-bibliothécaire de la Bibliothèque communale d'Anvers ; Léo Bouchery, imprimeur, et G Gilbert, conservateur-adjoint du Musée Plantin-Moretus.

7. **La Société des Aquafortistes Belges** vient de distribuer à ses souscripteurs habituels, en guise de quatorzième *Album annuel*, un véritable livre de bibliophile que nous nous faisons un plaisir de signaler. C'est une édition in-folio de 18 pages à deux colonnes en beaux caractères du conte de Charles De Coster « *Sire Halewyn* » avec en-tête, lettrines et culs de lampes en rouge, dessinés par M. L. Titz et 14 eaux-fortes. Parmi celles-ci, nous citerons : une dramatique composition, gravure serrée de M. Van Holsbeck, l'eau-forte si joliment croquée de M. Ch. Michel, la calme et mystique figure à la pointe sèche de M. F. Khnopff et l'amusant « Sire mal bâti » de M. Victor Mignot.

Tout en n'approuvant pas sans réserve le principe de l'illustration par l'eau-forte — qui a d'ailleurs produit, il y a cinquante ans, l'*Ulenspiegel* si recherché du même Ch De Coster — nous ne doutons pas que l'œuvre des Aquafortistes Belges, tirée sur Hollande à une centaine d'exemplaires, ne devienne une rareté bibliophilique. R. v. B.

8. **Chronologie des papes**. — Il sera peut-être de quelque utilité, au point de vue des études de chronologie papale, de signaler ici les noms des neuf papes dont les noms ont été biffés tout récemment de la

Digitized by Google

Gerarchia catholica, grâce aux travaux de Mgr Duchesne. Ce sont, dans l'ordre chronologique : Anaclet (n'ayant jamais existé, identifié avec saint Clet), Saint Félix II (qui gouverna l'église pendant l'exil du pape Libère), Christophore, l'assassin de Léon V (Xe siècle), Donus II, (n'ayant jamais existé ; une erreur de copiste avait fait Donus de Domnus), Boniface VII, deux fois antipape (Xe siècle), Jean XVII, Benoit X (XIe siècle), Alexandre V (XVe siècle) et Jean XXIII (XVe siècle). On sait que, d'autre part, les trois papes Léon VIII, Sylvestre III et Benoit IX, dont l'existence avait été contestée, ont été définitivement admis au nombre des souverains pontifes.

9. **Le tirage des journaux.** — L'*Informateur* donne le tirage de quelques-uns des principaux journaux de Paris. Nous reproduisons son tableau à titre de document :

A la fin de décembre 1903, les journaux suivants tiraient environ :

L'*Action*, 55.000. — *L'Aurore*, 27 à 28.000. — *L'Auto*, 68 à 70 000. — *L'Autorité*, 39 à 40.000. — *Les Courses*, 18.000. — *L'Echo de Paris*, 100 à 105.000. — *L'Eclair*, 98.000. — *Le Figaro*, 30 à 32.000. — *Le Gil-Blas*, 9 à 10.000. — *L'Intransigeant*, 66.000. — *Le Journal*, 750.000.— *La Lanterne*, 42 000. — *La Liberté*, 20 à 22.000. — *La Libre Parole* 66.000. — *Le Matin* 380 à 400.000. — *Le Monde Sportif*, 25 à 30.000. — *L'Officiel*, une moyenne de 26.000. — *La Patrie*, environ 90.000. — *Le Petit Journal*, 800.000. — *Le Petit Parisien*, 1.500.000. — *La Petite République*, 70 à 72,000. — *La Presse*, 70,000. — *Le Radical*, 48 000. — *Le Rappel*, 20.000. — *La République*, 4,500. — *Le Siècle*, 3.000. — *Le Soir*, 4.000. — *Le Soleil*, 21 à 22.000. — *Le Supplément*, 96.000. — *Le Temps*, 30 à 35.000. — *Le Vélo*, en moyenne 30 à 35.000.

10. **Bibliographie des langues celtiques.** — Une revue consacrée à la bibliographie des langues celtiques, vient d'être fondée à Edimbourg par Miss Ella Carmichaël, la fille du célèbre folkloriste écossais. Elle sera assistée dans sa tâche par MM. D. Mac Kinnon, professeur de langues et littératures celtiques à l'Université d'Edimbourg et M. H. Gaidoz, directeur d'études pour le celtique à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris.

Le premier numéro, qui paraitra au mois de juiliet, donnera la bibliographie de tout ce qui a été publié en breton et sur le breton pendant l'année dernière, avec l'indication de la valeur scientifique de chaque travail.

Le titre de cette revue sera : *Celtic Review*.

VICTOR TOURNEUR

Digitized by Google

AVIS OFFICIELS.

Archives de l'Etat dans les Provinces. — PERSONNEL. — *Nomination.* — Par arrêté ministériel du 31 décembre 1903, M. CARLOT (ARMAND), docteur en histoire, candidat-archiviste, a été nommé employé aux Archives de l'Etat à Namur.

Ville de Verviers — BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE. — Le Conseil communal a nommé M. ANGENOT (HENRI), bibliothécaire de la Ville, en remplacement de M. H. Barthelemy, décédé.

Par arrêté royal du 20 décembre 1903, la Croix civique de première classe a été décernée à M. VAN DEN BERGHE (R. R.), 1er sous-bibliothécaire de la Ville et de l'Université de Gand.

Contribution à la

Bibliographie des Bibliographies. — VI.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. 1902.

Annales de Bretagne, XIX, 1904, pp. 270-284.

BIBLIOGRAPHIE der finnisch-ugrischen Sprach-und Volkskunde für das Jahr 1903.

Finnisch-Ugrische Forschungen, III. 1903, 1-2, pp. 7-174

BIBLIOGRAPHIE des travaux du chanoine E. H. J. Reusens.

Archives Belges, VI. 1904, n° 1, pp 16-20.

BIBLIOGRAPHIE (DEUTSCHE) der Arbeiter-Versorgung. (Jährlich, 4 H.). Grunewald-Berlin, A. Troschel, 1903, gr, in-8°.

BIBLIOGRAPHY OF WALES.

Cardiff (Wales) Public Library Journal. January 1904. Supplement.

BIBLIOTHEK Eugen Muentz, hervorragende Sammlung von Werken zur Geschichte und Theorie der Kunst. I Teil. Schriften von Eugen Muentz... Lagerkatalog 477. Joseph Baer. Frankfurt am Main, 1903. in-8°.

Pp. 6-75. Bibliographie de l'œuvre de Muentz, classée chronologiquement.

Digitized by Google

BLANCHARD (R.). Liste chronologique des publications de F. V. Raspail.

Archives de Parasitologie, VIII, 1904, n° 1, pp. 82-87.

BODEMAMN (E.). Niedersächsische Litteratur 1902/1903.

Zeitschrift d. historischen Vereins f. Niedersachsen, 1903. pp. 670-684.

BROWNE (E. G.). A literary history of Persia, from the earliest times until Firda-Wasi. New-York, Scribner 1903, in-8°, XI-521 p.

Appendice bibliographique.

BÜCHI (J.). Thurgauische Literatur aus dem Jahre 1902.

Thurgauische Beiträge zur Vaterländ. Geschichte. H. 43, 1903. pp. 211-219.

CARNEVALI (L.). Indice generale alfabetico per autori delle memorie ed altri scritti publicati dalla reale accademia Virgiliana di Mantova, dal 1863 a tutto il 1902. Mantova, Mondovi, 1903. In-8°, 16 p.

CERCHIARI (G. L.). Chiromancia tatuaggio. Milano, Hoepli, 1903, in-16, XX-223 p.

Bibliographie.

CHANOINE (LE) ULYSSE CHEVALIER, correspondant de l'Institut, son œuvre scientiflque, sa bi-bibliographie. Souvenir de ses amis pour l'achèvement du Répertoire des sources historiques du moyen-âge. Valence, Céas, 1903. Gr. in-8°, 116 p.

CLARETIE (LÉO). L'Industrie des jouets.

Revue universelle (Larousse) 1904, n° 101, pp. 13-18. Article suivi d'une bibliographie des ouvrages sur le jouet.

COCHERIS (J.). Situation internationale de l'Egypte et du Soudan, juridique et politique. Paris, Plon, 1903. In-8°, 616 p.

Bibliographie.

DELPY (A.). Essai d'une bibliographie spéciales des livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique.

Bulletin de la Soc. Archéol., Histor. et Artistique. Le vieux papier. Janvier 1904.

DESTRÉE (JULES). — Notes sur les primitifs italiens. Sur quelques peintres de Sienne. Bruxelles, Dietrich, 1903. In-8°.

Renferme, pp. 7-12, une bibliographie générale. Donne en outre une bibliographie spéciale pour chaque maître à la suite du catalogue de ses œuvres.

DEWERT (J.). — Histoire de la ville d'Ath. Renaix, Leherte-Courtin, 1903. In-8°.

Renferme une bibliographie, p. 7.

DEWEY (D. R.). — Financial history of the United States. New York, Longmans, 1903. In-12. (American citizen series).

Contient, pp. 9-28 une bibliographie annotée.

Digitized by Google

DIBDIN (E. R.). — A bibliographical account of the works of Charles Dibdin.

Dans : *Notes and queries*, 9 h. series, XII, pp. 183, 243, 283....

DONNET (F.). — Bibliographie des publications du chanoine Ignace Van Spilbeeck.

Bulletin de l'Académie royale d'archéologie d'Anvers, 1903, n° 2, pp. 110-115.

DOTTIN (G.). — La littérature galloise.

Dans *Revue de Synthèse historique*, T. VI, n° 1903, pp. 317-362. Cet article constitue une bibliographie du sujet.

DUINE (F.). — Bio-Bibliographie de Saint Méen.

Annales de Bretagne, XIX, 1904, pp. 2[illegible]4-240.

DUVILLARD (J.). — Liste des travaux contenus dans les volumes des *Mémoires de l'Institut national Genèvois*, 1853-1903. Ouvrages publiés par l'Institut ou ses sections, ou dont la publication a été facilitée par l'achat d'un certain nombre d'exemplaires. — Liste des travaux contenus dans les 35 volumes du *Bulletin de l'Institut.*

Dans : *Le cinquantenaire de l'Institut national Genèvois 1853-1903*, rédigé par J. DUVILLARD. Genève, Kündig, 1903. In-8°, pp. 83-112.

DUVIQUET (G.) — Héliogabale raconté par les historiens grecs et latins. Paris, Soc. du *Mercure de France*, 1903. In-16.

Bibliographie : pp. 333-341.

EDMUNDS (A. J.). — Selected list of naval matters in the library of the Historical Society of Pennsylvania.

Dans : *Pennsylvania Magazine of History and Biography* ; January 1903, pp. 63-75.

FAHIE (J. J.), — Galileo. His Life and Work. London, Murray, 1903. In-8°.

Renferme une bibliographie.

FERRAND (H.). — Etudes de bibliographie alpine en 1902. Grenoble, Allier frères, 1903, 44 pp.

Extrait de : *Annuaire de la Société des touristes du Dauphiné*, 1902.

FRASSETTO (F.). — Notes de craniologie comparée.

Dans : *Annales des sciences naturelles ; zoologie et paléontologie*, VIII[e] série, T. XVII, 1903, n[os] 2-6. Bibliographies : pp. 180 ; 187 ; 191 ; 199-200 ; 222 ; 228 ; 230 ; 231 ; 235 ; 239 ; 242-243 ; 272 ; 279 ; 286 ; 289 ; 310 ; 314 317 ; 324-325 ; 331-332 ; 334 ; 342 ; 341-352.

FREIMANN (A.). — Bibliographie der Schriften und Aufsätze des D[r] A. Berliner.

Dans : *Festschrift zum 70. Geburtstage A. Berliner's*. 25 p.

Digitized by Google

GALTIER-BOISSIÈRE. — La Femme. Conformation, fonctions, maladies et hygiène spéciales. Paris, Schleicher, 1904, in-4°.

Bibliographie au chapitre XIV.

GEETE (R.). — Fornswensk Bibliografi. Förteckning öfver Sveriges medeltida Bokskatt. Stockholm, svenska Fornskriftsällkapet, 1903. In, 8°, XII. 533 p.

Samlingar utgifnd af svenska Fornskriftsällkapet, n° 124.

GOWER (R. S.). — Michael Angelo Buonarroti. London, Bell 1903. In 8°.

Renferme une bibliographie pp. XI-XII.

GRIFFIN (L. E.). — The anatomy of *Nautilus Pompilius*.

Memoirs of the national Academy of sciences, Washington. Vol. VIII. 1900. Bibliographie pp. 195-197.

GUNTHER (R. T.). — Earth-movements in the Bay of Naples.

Dans : *The Geographical Journal*, XXXI 1903, n° 3. September ; Bibliographie : pp. 285-286.

HAMLYN HARRIS (R.). — Die Statocysten der Cephalapoden.

Zoologische Jahrbücher, (Abt. f. Anat. u. Ontogenie der Thiere), XVIII, 1903, H. 3. Bibliographie : pp. 354-355.

HARGITT (G. T.). — Regeneration in *Hydromedusae*.

University Studies. (Univ. of Nebraska) III, 1903, n° 4. Bibliographie, pp. 27-28.

HENTSCHEL (E.) und SCHOEBEL (E.). — Autorenregister zu den *Zoologischen Jahresberichten* für 1891-1900. Berlin, Friedländer. 1903, in-8° 226 p.

HILL (G. F.). — Coins of ancient Sicily. Westminster, Constable, 1903, in 8°.

Renferme 6 pages de bibliographie classée chronologiquement, de 1697 à 1902 inclus.

HOEK (H.). — Geologische Untersuchungen im Plessurgebirge um Arosa.

Dans : *Berichte der Naturforschenden Gesellschaft zu Freiburg i. Br.* B. XIII, 1903. Bibliographie, pp. 267-268.

HOULBERT (C.). — Les insectes ennemis des livres. Leurs mœurs. Moyens de les détruire. Paris, Picard, 1903. In-8°.

Renferme, pp. XXVII-XXXVIII, un index bibliographique des « ouvrages contenant des renseignements généraux sur les insectes nuisibles aux bibliothèques et sur les moyens de les détruire ». — 94 sources.

INDEX (GENERAL) to the volumes from CLXI to CLXXX of the *Quarterly Review*.

Quarterly Review, vol. CLXXXI, n°s 361-362.

Digitized by Google

INDICE del *Cimento* (1843-1847) e del *Nuovo Cimento* (serie 1ª, 2ª, 3ª, 4ª ; 1854-1900) edito per cura della Società italiana di fisica. Pisa, Pieraccini, 1903. In-8°. X-190 p.

INDICE generale degli *Studi italiani di filologia classica*. Vol. I-X (1893-1903). Firenze, Seeber, 1903. In-8°.

INDICI generali della raccolta storica edita dalla società storica comense. Vol. I-IV. Como, 1903. in-8°, 158 p.

JELLINEK (A. L.). — Bibliographie der vergleichenden Literaturgeschichte. Ier Band, 1903. Berlin, Duncker. In-8°.

Paraît en fascicules trimestriels. — Paraît aussi en annexes aux : *Studien zur vergleichenden Literaturgeschichte*.

KELLEN (I.). — Nostradamus-Bibliographie.

Börsenblatt f. den deutschen Buchhandel, 1904, nº 22, pp. 918-921.

KOVATL (F.). Ungarische Bibliographie [d. Social-und Wirtschaftsgeschichte]. 1900-1902.

Vierteljahrschrift f. Social-und Wirtschaftsgeschichte, B. 1, 1903, H. 3-4, pp. 603-617.

KÜSTER (F. W.). und PAUL (TH.), — Namen-und Sachregister zu den Bänden 1-24 d. *Zeitschrift für physikalische Chemie*. Leipzig, Engelmann, 1903. 8 livraisons in-8°.

LANGE (W.). — Verzeichniss neuer hessischer Litteratur. Erscheinungen des Jarhes 1902.

Zeitschrift d. Vereins f. hess. Geschichte und Landeskunde, N. F. XXVII, 1903, pp. I-IX.

LATHAM (A.) and WEST (A. W.). — Prize essay on erection of sanatorium for treatment of Tuberculosis in England, London, Baillière, 1903. In-8°.

Bibliographie en appendice.

LEVASSEUR (E.). — Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789. 2e édition. Paris, 1903. In-8°.

Renferme en annexe, une bibliographie de l'histoire des classes ouvrières en France jusqu'en 1789.

LINCKE (O.). — Register zum *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*. Band (CI-CX Neue Folge I-X). 1903. In-8°, 28 pp.

LIST (A) of Bibliographies published in official documents of the United States. May 1902, to april 1903.

Library Journal, 28, 1903, nº 11, pp. 774-776.

LIST of Works on the history of mathematics (including Works printed before 1800) in the New York public Library.

Bulletin of the New York public Library, VII, 1903, nº 12, pp. 464-495.

Digitized by Google

LITERATURE (The) of the ten principal food fishes of the North sea in the form of compendious monographs (Conseil permanent international pour l'exploration de la mer. Publications de circonstance, n° 3.) Copenhague, Host, 1903. In-8°.

Contient, pp. 3-16, une bibliographie du sujet, signalant les œuvres de 101 auteurs.

MAC DONALD (A.) — Statistics of crime, suicide, insanity, and other forms of abnormality, and criminological studies, with a bibliography. Washington, Government printing office, 1903. In-8°, 195 p.

(86 pp. de bibliographie). Cette bibliographie a paru également dans : Hearing on the bill. (H. R. 14798) to establish « laboratory for the study of the criminal, pauper and defective classes. Washington, Gov. print. Office 1902, et dans : « Abnormal man », *Circular of information* n° 4 *of the Bureau of Education of U. S. A.*

MANDELLO (J.).— Bibliographia economica universalis. Répertoire bibliographique annuel des travaux relatifs aux sciences économiques et sociales. 1re *année* : Travaux de l'année 1902. Paris, Giard et Brière, 1903, gr. in 8°.

MAZZATINTI (G.). — Bibliografia Alfieriana.

Rivista d'Italia, IV, 1903 pp. 685-720 et 1072-1085.

MENDÈS (C.). — Le mouvement poétique français de 1867 à 1900.

Est suivi (340 p.) d'un *Dictionnaire bibliographique et critique et d'une nomenclature chronologique de la plupart des poètes français du XIXe siècle.*

MICHAEL (A. D.). — British Tyroglyphidae. London, Ray Society, 1903. In-8°.

Renferme pp. 152-162 une liste des principaux livres sur la matière.

MICHAUT (G.) — Bibliographie des écrits de Sainte-Beuve.

Revue d'histoire littéraire de la France, IX, 1902 p. 102 et X, 1903, nos 1 et 2.

MILIZIADE (S.). — Bibliografia storica Marchigiana.

Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie delle Marche. Vol. VI. 1903. pp. 59-102.

MONTGOMERY, Jr (T. H.). — The adult organisation of *Paragordius varius* (*Leydi*).

Zoologische Jahrbücher (Abt. f. Anat. u. Ontogenie d. Thiere) XVIII, 1903, H. 3. Bibliographie : pp. 465-467.

NIERSTRASZ (H. F.). — Neue Solenogastren.

Zoologische Jahrbücher (*Abt. f. Anat. u. Ontogenie d. Thiere*) XVIII, 1903, H. 3. Bibliographie : p. 883.

OKEY (T.). — Venice and its story. London, Dent, 1903. in-8°.

Renferme 3 pages de bibliographie.

Digitized by Google

PELLET (M.). — Notes bibliographiques sur l'histoire de la Révolution de Thiers.

La Révolution française, XLVI, 1904, pp. 1-12).

QUINET (F. A.). — Bibliographie postale des anciennes publications françaises, officielles et autres, destinées à renseigner le public sur le service des Postes.

Bulletin de la Soc. Archéol., Histor. et Artistique. Le Vieux Papier. Janvier 1904.

RAVENEAU (L.). — XII[e] bibliographie géographique annuelle. 1902.

Dans : *Annales de Géographie*. T. XII, 1903, n° 65, septembre. Paris, Colin, in-8°, 320 p.

RHEES (W. J.). — Dist of publications of the Smithsonian Institution, 1846-1903. Part I. Complete List. Part II. Available for distribution. (*Smithsonian miscellaneous collections 1376.* Washington city, 1903. In-8°. VIII-100 p.

RIEDER (K.). — Die Kirchengeschichtliche Literatur Badens im Jahre 1902.

Freiburger Diözesan-Archiv, N F. IV, 1903 pp. 366-381.

RUELLE (C. E.) — Essai d'une bibliographie de la Montagne Sainte-Geneviève et de ses abords (V[e] et XII[e] arrondissements).

Bulletin du Comité de la Montagne Sainte-Geneviève, III, 1903.

RUHLAND (W.). — Studien über die Befruchtung der *Albugo Lepigoni*, und einiger Peronosporen.

Jahrbücher für wissenschaftliche Botanik, XXXIX, 2. 1903 ; Bibliographie : pp. 163-164.

SCHERMAN (L.) — Register zu den Jahresberichten der geographischen Gesellschaft in München 1871-1902. München, 1903. In-8° 56 p.

SCHMIDT (R.). — Hand-und Lehrbuch der Staatswissenschaften. Staats-und Verwaltungslehre. II, 2. Die verschiedene Formen der Staatsbildung, Leipzig, Hirschfeld. 1903. In-8°.

Pibliographie en appendice.

SCHŒN (TH.). — Württembergische Geschichtslitteratur vom Jahre 1902 (mit Nachträgen aus 1900 und 1901).

Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte, XII, 1903. pp. 457-481.

SCHÖNDORFF (A.). — Ueber den Farbenwechsel bei Forellen. (Ein beitrag zur Pigmentfrage.

Archiv für Naturgeschichte, 1903. I. 3. Bibliographie : pp. 422-425.

Digitized by Google

SCHLOSSAR (A.). — Bibliographie der Steiermärkischen Volkskunde. (Aug. 1896-Dez. 1902).

Zeitschrift f. österr. Volkskunde, IX, 1903. pp. 65-66.

SINTON (J.). — Journal of a tour in the Higlands and Western Islands of Scotland in 1880, from J. Leyden. With a bibliography. London, Blackwood, 1903. In-8°.

SPOELBERCH DE LOVENJOUL (Vte de). — Poésies de Théophile Gautier mises en musique.

Dans : *Bibliographie et littérature*. Paris, Daragon, 1903 In-8° pp 15-32. (Collection du Bibliophile parisien).

SPOELBERCH DE LOVENJOUL (Vte de). — Prosper Mérimée. Ses œuvres complètes, inscrites dans leur ordre chronologique de publication.

Dans : *Bibliographie et littérature*. Paris, Daragon, 1903. In-8°, pp. 33-64. (Collection du Bibliophile parisien).

TABLE décennale et alphabétique des pièces imprimées par ordre de la Chambre des représentants, 1891-92 à 1900-01, précédée d'une liste des membres qui ont siégé pendant cette période parlementaire. Bruxelles, Hayez, 1902. In-16, 471 p.

TABLE quinquennale de la *Revue Catholique de Droit*. Années 1898-99 à 1902-03. Louvain, Inst. sup. de philosophie, 1903. In-8° 37 p.

TERLINDEN (Ch.) — Le Pape Clément IX et la guerre de Candie (1667-1669), d'après les Archives secrètes du Saint-Siège. Louvain, Peeters, 1904. In-8°.

Bibliographie : pp XXV-XXXII.

VIDIER (A.). — Bibliographie de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France pour les années 1901-1903.

Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, XXIX, 1902, pp. 129-241 (1593 titres).

VIGUIER (C.). — Contribution à l'étude des variations naturelles ou artificielles de la parthénogénèse.

Dans : *Annales des sciences naturelles Zoologie et Paléontologie*. VIIIe série, T. XVII, 1903, n° 1. Bibliographie, pp. 131-134.

VURGEY (). — Bibliographie générale de l'esthétique.

Paraît dans : *La Fédération Artistique*, Bruxelles, depuis 1903, vol. XXX, n° 46, p. 368.

WALTZING (J.-P.). — Orolavnvm vievs. Inscriptions latines de la ville d'Arlon.

Musée Belge, VIII, 1904. n° 1. Bibliographie, pp. 27-25.

WALDEN (P.). — Schriften von W. Ostwald.

Zeitschrift f. physikalische Chemie XLVI, 1903, pp. XVI-XXVII.

Digitized by Google

WEEVERS (Th,). — Die Physiologische Bedeutung einiger Glykoside.

Jahrbücher für wissenschaftliche Botanik, XXXIX, 2, 1903 ; Bibliographie : pp. 271-272.

WILLIAME (G). — François Le Bon (1807-1900). [Président fondateur de la Société Archéologique de l'Arrondissement de Nivelles].

Annales de la Société Archéologique de l'Arr. de Nivelles, 1903, T. VII, pp. 359-382 Bibliographie : pp 381-382.

WILLISTON (S. W.) — North American plesiosaurus.

Field Columbian Museum. Publication 73. *Geological series*. Vol. II, n° I. 19 3. Bibliographie : pp 7-12.

WILSON (L. N.) — Bibliography of the published writings of president G. Stanley Hall.

Dans : *The American Journal of Psychology*, XIV, 1903, nos 3-4. (Commemorative Number) pp. 681-694.

WOODWARD (H). — List of titles of Works and Memoirs by Robert Etheridge.

Geological Magazine, N. S. Decade V, vol. XI, 1904, pp. 46-48.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATUM.

Par suite d'un accident, les lignes 3, 4 et 5 du haut de la page 115 du n° 2 de la REVUE (*1904*) *ont été mal mises en place. Il faut lire :*

ligne

2) n'ont même pas les cinq gravures décrites ci-dessus. Il y manque celles de S. Guidon, du Supplice de Quaefaes et du convoi funèbre de Hugo.

Elle adopte à l'unanimité les candidatures suivantes qui lui sont proposées :

Présidents d'Honneur : MM. Éd. FÉTIS, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique ; FERD. VAN DER HAEGHEN, bibliothécaire en chef de l'Université de Gand ; ST. BORMANS, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége.

Président : M. G. KURTH, professeur à l'Université de Liége.

Vice-Présidents : MM. le c^te^ TH. DE LIMBURG-STIRUM, sénateur ; le v^te^ DE JONGHE, président de la *Société royale belge de Numismatique* ; H. PIRENNE, professeur à l'Université de Gand.

Secrétaires-généraux : MM. FR. ALVIN, conservateur du Cabinet des médailles de l'État ; le R. P. J. VAN DEN GHEYN, conservateur de la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.

Secrétaires-adjoints : MM. A. BAYOT, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique ; L. STAINIER, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique ; V. TOURNEUR, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LA REPRODUCTION DES MANUSCRITS, DES MONNAIES ET DES SCEAUX

Commission belge d'organisation.

Compte rendu sommaire des séances.

La première séance de la Commission belge d'organisation du Congrès s'est tenue au ministère de l'Intérieur, le 17 mai.

M. Sauveur, secrétaire général du département, au nom de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, souhaite la bienvenue aux membres de la commission et les remercie d'avoir bien voulu accepter le mandat d'organiser le Congrès. Il expose ensuite le but du Congrès, qui est d'aviser aux moyens de promouvoir la diffusion des documents historiques (manuscrits, monnaies et sceaux), et de parer aux dangers de destruction qui les menacent.

L'assemblée procède ensuite à la constitution de son bureau. Elle adopte à l'unanimité les candidatures suivantes qui lui sont proposées :

Présidents d'Honneur : MM. Éd. Fétis, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique ; Ferd. van der Haeghen, bibliothécaire en chef de l'Université de Gand ; St. Bormans, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége.

Président : M. G. Kurth, professeur à l'Université de Liége.

Vice-Présidents : MM. le c^te^ Th. de Limburg-Stirum, sénateur ; le v^te^ de Jonghe, président de la *Société royale belge de Numismatique* ; H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand.

Secrétaires-généraux : MM. Fr. Alvin, conservateur du Cabinet des médailles de l'État ; le R. P. J. van den Gheyn, conservateur de la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.

Secrétaires-adjoints : MM. A. Bayot, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique ; L. Stainier, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique ; V. Tourneur, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique.

Digitized by Google

L'assemblée décide ensuite de prier MM. de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et G. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail de vouloir bien accepter le haut patronage du Congrès.

M. le secrétaire général Sauveur donne ensuite des indications précises sur la mission confiée à la commission et l'assemblée s'ajourne au 7 juin.

La deuxième séance de la commission a eu lieu le 7 juin dans la salle du Conseil d'administration de la Bibliothèque royale de Belgique.

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente et lecture de la correspondance, la commission reconnaissant que la présence d'un archiviste dans le bureau de la commission serait utile, décide d'élire M. A. Gaillard, archiviste-adjoint du Royaume, en qualité de quatrième vice-président.

La commission adopte ensuite un projet de budget qui lui est présenté et qui sera transmis au Président du groupe 21 de l'exposition internationale de Liége.

Passant ensuite à l'ordre du jour, l'assemblée établit la liste des États qu'il convient d'inviter à participer au Congrès ainsi que celle des personnes (bibliothécaires, archivistes, propriétaires de collections, particuliers, etc.) dont l'adhésion serait précieuse pour le succès du Congrès.

Des lettres personnelles seront adressées aux personnes qui se sont déjà occupées antérieurement des questions soumises à l'étude du Congrès.

L'adhésion au Congrès n'entrainera aucune contribution pécuniaire ; seules, les personnes désireuses de posséder le recueil des actes du Congrès verseront une cotisation minime basée sur le coût de l'édition du volume.

En outre, les personnes non comprises dans les listes d'invitation, qui désireraient adhérer au Congrès et assister aux séances, n'auront qu'à en exprimer le désir à M. le Président, qui leur fera adresser une invitation.

L'assemblée aborde ensuite l'examen des questions à mettre à l'ordre du jour du Congrès et après une étude des plus sérieuses adopte les sujets de rapports suivants :

Digitized by Google

1° Les tentatives antérieures d'entente internationale pour la reproduction des documents historiques ;

2° Rapport sur l'état actuel des reproductions en fac-similé des chartes et des diplômes, cartes, plans, et autres documents d'archives ;

3° Rapport du même genre pour les reproductions de monnaies et de médailles ;

4° Rapport similaire pour les moulages de sceaux ;

5° Même rapport relativement aux manuscrits ;

6° Item sur les reproductions de miniatures;

7° Étude des procédés techniques les meilleurs et les plus économiques à recommander pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux ;

8° Des papiers à employer comme support des photocollographies, des photogravures et phototypogravures ;

9° Organisation de systèmes pratiques de reproduction dans les grands dépôts publics, bibliothèques, archives, cabinets de numismatique, etc. ;

10° Organisation d'un bureau international d'échange des reproductions.

Toute personne adhérant au Congrès peut proposer à la commission des sujets de rapports en dehors de ceux qui précèdent ou présenter des rapports sur les questions mises à l'ordre du jour.

L'assemblée règle quelques questions de détail et s'ajourne au 4 juillet. L. S.

Les membres de la Commission sont : MM. P. BERGMANS, sous-bibliothécaire de l'Université de Gand ; DOM URSMER BERLIÈRE, directeur de l'Institut historique belge, à Rome ; le chanoine CAUCHIE, professeur à l'Université catholique de Louvain ; B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE, membre de l'Académie royale de Belgique ; A. DELMER, bibliothécaire de l'Université de Liège ; J. DESTRÉE, conservateur aux Musées royaux d'art et d'industrie à Bruxelles ; L. DEVILLERS, conservateur honoraire des Archives de l'État à Mons ; A. DE WITTE, secrétaire de la *Société royale belge de Numismatique* ; A. DIEGERICK, archiviste

Digitized by Google

de l'État à Gand ; G. HULIN, professeur à l'Université de Gand ; L. LECLÈRE, professeur à l'Université libre de Bruxelles ; l'abbé R. MAERE, bibliothécaire de l'Université catholique de Louvain; le R. P. A. PONCELET, bollandiste ; le Dr SIMONIS, membre de la *Société royale belge de Numismatique* ; CH. SURY, bibliothécaire de l'Université de Bruxelles ; V. VAN DER HAEGHEN, archiviste de la ville de Gand ; VAN MALDERGHEM, archiviste de la ville de Bruxelles.

Digitized by Google

L'HISTOIRE DU MANUSCRIT N° 14602-6 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

Ces pages vont raconter très simplement par quelles voies successivement parcourues on est arrivé à déterminer avec exactitude la provenance et à retracer les destinées diverses du manuscrit n° 14602-6 de la Bibliothèque royale de Belgique.

Peut-être trouvera-t-on l'idée de ce récit un peu naïve, et nous ne sommes pas éloigné de partager cette appréciation. Toutefois, ce récit n'est point, croyons-nous, dépourvu de toute utilité. L'histoire de ces recherches bibliographiques et les procédés mis en œuvre au cours de ces investigations nous paraissent constituer un document d'expérimentation qui peut rendre service à d'autres et leur montrer la route à suivre en des circonstances analogues.

Habent sua fata libelli ! Cet adage devenu banal, à force d'avoir été répété, n'a jamais, nous semble-t-il, reçu d'application plus justifiée que dans le cas qui nous occupe.

Le manuscrit n° 14602-6 de la Bibliothèque royale de Belgique renferme la version latine du commentaire d'Aristote par Léonard l'Arétin. Ce volume fut écrit en Italie de 1458 à 1472, en écriture romaine renouvelée, par un certain Dominique Carrolus. C'est ce que nous apprennent les notes suivantes, qui se lisent f. 53v : *Scriptus per me Dominicum Carrolum currente anno Domini MCCCCLVIII°, XXIIIJ° iunii, qua item die maximo capitis dolore laborabam*, et f. 67 : *Scripsit Dominicus Carrolus VIIII° Kalendas novembris anno Salvationis nostrae MCCCCLXXII, quo tempore mala valetudine laborabat oculosque assiduis lucubrationibus prope iam perditos habebat.*

Sur le premier plat intérieur de la reliure est collé un ex-libris armorié et gravé.

Telles sont les seules données fournies par le volume lui-même. A première vue, elles semblent très insuffisantes, et

Digitized by Google

pourtant elles furent le point de départ de recherches qui aboutirent et le poteau indicateur qui orienta sur la bonne piste.

En dessous des armoiries dont nous avons parlé, on lit la devise suivante : *La vertue est la seule noblesse.*

Je résolus d'identifier les armoiries au moyen de cette devise. Ce système est en général plus sûr et plus expéditif que la détermination des meubles de l'écu. Pour cela, je recourus à l'ouvrage de MM. Chassant et Henri Tausin, ***Dictionnaire des Devises historiques et héraldiques***, et j'eus la satisfaction d'y apprendre que cette devise était celle de la famille anglaise des North de Guilford (1).

C'était une première indication, et, comme on le verra, elle fut décisive.

Il s'agissait maintenant de faire plus ample connaissance avec la famille North de Guilford, et de s'assurer si, d'aventure, quelqu'un de ses membres avait été bibliophile.

Dans ce but, je m'adressai au *Dictionary of national Biography*, publié par Sidney Lee, et au tome XLI, pp. 146-183, je trouvai toute la série des North célèbres à quelque titre dans l'histoire d'Angleterre. Parmi eux, l'hésitation ne fut pas longue, ni le choix douteux.

Je rencontrai Frederick North (1766-1827), qui était signalé comme un helléniste de marque et qui avait fondé à l'Université de Corfou une bibliothèque renfermant un certain nombre de manuscrits. Cette notice du *Dictionary* (2) signée J. M. R[igg] faisait également savoir que certains manuscrits de Frédéric North et leur catalogue se trouvaient au British Museum, à Londres.

En consultant le catalogue des manuscrits de ce dépôt, je trouvai au n° *add. Ms.* 8220 le catalogue de la bibliothèque de sir Frédéric North (3).

Aussitôt, j'écrivis à M. G. F. Warner, conservateur au département des manuscrits au British Museum, et le priai de vouloir

(1) T. II, p. 511.
(2) T. XLI, p. 164-66.
(3) *Index to the Additions to the Mss., 1783-1834, n° 8220.*

Digitized by Google

bien rechercher si dans le catalogue de la bibliothèque de sir Frédéric North, notre manuscrit de Léonard l'Arétin n'était pas mentionné.

J'avoue que je m'attendais très fermement à une réponse affirmative, et j'étais absolument convaincu que le manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique serait cité dans l'Add. Ms. 8220 du British Museum.

Et pourtant, la réponse de M. Warner, qui ne se fit point attendre, fut catégoriquement négative. «*The Ms. of Aretino is not entered in Add. Ms. 8220.* »

M. Warner aurait pu s'en tenir à cette réponse, qui était adéquate à la question que je lui avais posée. S'il s'y fût borné, il est probable que l'histoire du manuscrit n° 14602-6 de la Bibliothèque royale de Belgique eût été close ici.

Heureusement, M. Warner eut la grande obligeance de me donner beaucoup plus que je ne lui avais demandé, et il attira mon attention sur le catalogue d'une vente de manuscrits de lord Guilford, qui eut lieu à Londres, le 8 décembre 1830.

Or, dans ce catalogue, sous le n° 301, on lit la note suivante:

301. Aretini (Leonardi) Epistolae. Bapt. Guarini Compendium metamorphosis Ovidii. Aretinus in commentarios de primo libro Punico. Rufi sexti res gestae populi Romani. Famosissimi Beneventi de Rabaldis libellus quod (sic) *dicitur Augustalis. Plutarchi Apophtegmata. Lysiae orationes duae a Philelpho. Leonardi Aretini commentarii in Aristotelis economica et de Studiis et Litteris. 3 vol. of the fifteenth Century.*

Après avoir transcrit intégralement cette notice, M. Warner ajoutait : « Votre manuscrit ne serait-il pas le troisième de ces volumes ? ».

La réponse à cette question ne fut pas un instant douteuse, et l'identification s'imposait à l'évidence. En effet, le n° 14602-6 de la Bibliothèque royale de Belgique contient, f. 1-12 : *Oeconomicorum liber a Leonardo Arretino in latinum conversus ;* f. 12-34 : *Commentarium Leonardi Arretini*

Digitized by Google

super librum economicorum Aristotelis, et f. 68-80 : *Leonardi Aretini de studiis et litteris ad dominum Batistam de Malatestis epistola* (1).

Il était donc hors de toute contestation possible que le manuscrit n° 14602-6 de la Bibliothèque royale de Belgique est celui-là même qui, après avoir appartenu à lord Frédéric North de Guilford, fut mis aux enchères à Londres, le 8 décembre 1830.

M. Warner voulut bien m'apprendre encore que les trois volumes que nous venons de signaler, furent acquis par le libraire londonien, Thomas Thorpe, pour une guinée.

L'année suivante, les trois volumes apparaissent de nouveau dans un catalogue de Thorpe, publié en 1831, sous les n^{os} 3681, 3682 et 3683. La description du dernier numéro correspond trait pour trait avec le contenu de notre manuscrit, n° 14602-6. Thorpe, dans son catalogue, met ce seul volume à prix pour deux guinées, soit le double de la somme que lui ont coûté les trois volumes acquis par lui à la vente des manuscrits de lord Guilford.

Ici s'arrêtent les renseignements, aussi copieux qu'intéressants, que je dois à la bienveillante complaisance de M. Warner.

Restait à savoir de quelle façon le manuscrit de Léonard l'Arétin passa de la boutique de Thomas Thorpe, où il se trouvait en 1831, sur les rayons de la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.

L'idée me vint alors de consulter un ancien inventaire, et je finis par y découvrir que le manuscrit en question avait été acheté par la Bibliothèque royale de Belgique, à Londres, en février 1836, à la vente des livres de Richard Heber, pour 10 sh. 6 d.

En effet, dans la *Bibliotheca Heberiana. Catalogue of the Library of the late Richard Heber Esq. Part the eleventh, manuscripts, 1836*, le n° 45 est ainsi libellé : *Aristotelis*

(1) Voir J. van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. IV, p. 340-41.

Digitized by Google

Œconomica, a Leon. Aretino in Latinum conversa, L. Aretini comentarius Rerum Graecarum et alii ejusdem Tractatus. Codex sec. XV (1).

C'est encore une fois le signalement très précis du nº 14602-6 de la Bibliothèque royale de Belgique.

L'Italie, Corfou, le château de Guilford en Angleterre, le magasin de Thorpe et la bibliothèque de Richard Heber à Londres, Bruxelles enfin, voilà bien des étapes pour un livre !

Espérons que le volume transcrit par Dominique Carrolus a maintenant opéré sa suprême migration et que la Belgique lui sera indéfiniment hospitalière !

J. VAN DEN GHEYN S. J.

(1) P. 5.

Digitized by Google

LA RÉORGANISATION DES ARCHIVES EN FRANCE.

PARMI les pays qui prennent à cœur le développement de leurs Archives, la France occupe incontestablement une des premières places. C'est ce qui vient d'être prouvé une fois de plus par l'initiative de quelques membres du Parlement français. Se souvenant de l'adage : « Qui n'avance pas, recule », ces amis des Archives ont soumis à la législature une proposition de loi dont nous allons faire connaître, d'une manière succincte, l'économie. Cet exposé sera suivi de quelques réflexions.

I. En ce qui concerne la constitution des archives d'abord, le projet de loi fait incorporer annuellement aux Archives nationales — à la rigueur sans transfert dans les *bâtiments* des Archives — les archives de tous les services de l'Etat fonctionnant à Paris, comptant au moins cinquante années de date. Aux Archives départementales seront incorporées — dans les mêmes conditions — 1° les archives, comptant au moins cinquante ans de date des services départementaux et des services nationaux de caractère départemental ; 2° les archives, comptant au moins un siècle d'existence, des greffes ; 3° les archives, comptant au moins cent cinquante années d'existence, des études des notaires, avec incorporation immédiate toutefois, des archives nationales antérieures à 1792.

Tous ces services auront le droit d'exiger la communication, avec déplacement et sans frais, dans leurs bureaux, des documents faisant partie de leurs archives. Toutes les autres communications ont lieu sur place ; l'autorisation ministérielle est nécessaire pour un déplacement, qui n'aura jamais lieu que dans un autre dépôt d'archives.

II. Le personnel scientifique des Archives est fourni exclusivement par les archivistes-bibliothécaires, qui ont acquis ce titre (substitué à celui d'archiviste-paléographe) à l'Ecole nationale professionnelle des archivistes-bibliothécaires (nom destiné à remplacer celui d'Ecole des Chartes). Le programme des cours de cette école comprendra toutes les matières dont la connaissance est nécessaire à la gestion des Archives et des Bibliothè-

Digitized by Google

ques. Le nombre des élèves à admettre par voie de concours sera fixé chaque année et sera en rapport avec le nombre de places vacantes.

III. Le personnel de toutes les Archives susdites constitue un corps unique dépendant du ministère de l'Instruction publique. Les archivistes des Archives nationales et départementales sont nommés par le Ministre de l'Instruction publique. Les emplois aux Archives nationales et les postes d'archivistes départementaux sont répartis en une série de neuf classes aux traitements suivants : 9e classe, traitements inférieurs à 3000 fr. ; 8e cl. id. à 4000 fr. ; 7e cl. id. à 5000 fr. ; 6e cl. id. à 6000 fr. ; 5e cl. id. à 7000 fr. ; 4e cl. id. à 8000 fr. ; 3e cl. id. à 9000 fr. ; 2e cl. id. à 10,000 fr. ; 1e cl. traitements supérieurs à 10,000 fr. Une classe personnelle est attribuée à chaque archiviste. Les archivistes de 9e classe débuteront aux Archives nationales ; ils seront ensuite détachés à un ou plusieurs dépôts départementaux, pour un laps de temps de 3 à 6 mois. Lors de leur passage à la 8e classe, ils seront appelés à des postes d'archivistes départementaux. Ceux qui refuseront d'aller en province n'auront droit qu'à la moitié des vacances dans les emplois de 5e, 4e et 3e classe des Archives nationales et au tiers seulement des emplois des deux premières classes.

L'avancement se fait, en égale proportion, au choix et à l'ancienneté. Un archiviste peut être appelé dans un poste d'une classe supérieure à sa classe personnelle, ou être maintenu dans un poste d'une classe inférieure à sa classe personnelle ; dans tous les cas il reçoit le traitement attribué à sa classe personnelle.

Les archivistes des autres services sont nommés par les ministres intéressés sur la présentation du Ministre de l'Instruction publique ; ils continuent à appartenir au corps des archivistes et conservent leurs droits à l'avancement.

IV. Les deux services d'inspection générale des Archives et d'inspection générale des Bibliothèques sont fusionnés en un seul, qui sera assuré par trois fonctionnaires dénommés inspecteurs généraux des Archives et des Bibliothèques, recrutés parmi les archivistes-bibliothécaires diplômés comptant au moins dix ans de services dans les Archives ou les Bibliothèques.

Digitized by Google

V. Le directeur des Archives nationales est chargé de la direction des Archives de France. Il doit ou bien être pourvu du diplôme d'archiviste-bibliothécaire et compter au moins dix ans de service, ou bien appartenir, depuis dix ans au moins, au personnel de l'enseignement supérieur, et être porté sur une liste de présentation établie par l'Académie des Inscriptions et celle des Sciences morales et politiques réunies, et proposé de la sorte au choix du ministre.

VI. Le budget des Archives comprend six chapitres se rapportant aux Archives nationales et départementales (personnel et matériel), à la contribution de l'Etat dans les dépenses des Archives départementales et à l'inspection générale des Archives et des Bibliothèques. Un chapitre du budget de chaque département comprendra exclusivement les crédits relatifs au traitement de l'archiviste et les crédits divers de matériel. Chaque année le ministre fera connaître aux préfets le montant de ces crédits dont la dépense obligatoire sera versée à l'Etat. En retour, le budget du ministère de l'Instruction publique comprendra deux chapitres relatifs au personnel et au matériel des Archives départementales, dont le montant s'élèvera au chiffre des nouveaux chapitres des recettes de la part des départements.

VII. Au point de vue de la retraite, les fonctionnaires départementaux en exercice lors de la promulgation de cette loi pourront ou bien rester tributaires de la caisse de retraites départementales ou bien devenir tributaires de la caisse de retraites de l'Etat.

* * *

Telles sont, si nous avons bien lu, les dispositions principales de la nouvelle charte que l'on se propose d'octroyer aux Archives et aux archivistes de France. A notre avis, elle contient, à côté de réformes excellentes, certaines innovations qui nous ont paru moins heureuses. Nous allons nous efforcer de justifier cette appréciation.

Mais avant tout, que l'on nous permette de rendre un hommage mérité à MM. Deville, Jaurès et consorts pour leurs excellentes intentions.

Digitized by Google

Ils se proposent, en effet, ce triple but louable : 1° assurer la conservation effective des archives, 2° assurer leur utilisation scientifique, 3° améliorer sensiblement la situation des archivistes.

A l'heure actuelle, il existe une organisation — insuffisante, il est vrai, — des Archives nationales et départementales. En ce qui concerne la plupart des autres services publics, administratifs, financiers, judiciaires, des greffes et des études de notaires, des municipalités et des établissements d'assistance, on se trouve en présence d'une absence totale d'organisation. Aussi, par défaut des soins les plus élémentaires, les archives de ces services sont-elles fatalement condamnées à disparaître.

Ce manque de sollicitude pour les précieux vestiges du passé est d'autant plus regrettable que, lorsque l'archiviste départemental se présente dans ces services, « qu'il s'inquiète de ces documents, qu'il demande et parvient à les voir et que, désireux d'en assurer à la fois la conservation matérielle et l'utilisation administrative et scientifique, il en sollicite la remise au dépôt départemental, aussitôt on témoigne à ces archives le plus vif intérêt. On ne les a jamais vues ; jamais on n'en a fait usage, d'autant mieux qu'on en ignore la nature et qu'on ne pourrait pas toujours les lire ; qu'importe ? On soulève des objections, on multiplie les hypothèses, on invoque la hiérarchie ; on finit même par découvrir un texte qui interdit le dessaisissement. Sans doute, à les laisser en place, on empêche que ces documents, faute d'un classement, d'un inventaire, d'une installation matérielle appropriée servent jamais à personne ni à rien ; il est certain que leur transfert aux Archives départementales les mettrait à l'abri des multiples accidents auxquels sont exposées d'antiques paperasses dont personne ne s'inquiète; nul ne conteste que la situation actuelle n'oblige les historiens à renoncer à l'exploitation d'une mine jusqu'ici inexplorée ; mais un fait domine tout : il y a un texte qui ne permet pas de donner satisfaction à l'archiviste départemental. Et puis, en vérité, à quoi toutes ces paperasses peuvent-elles bien servir ? Cela, de l'histoire ? Vous plaisantez, sans doute ? Quoi, de l'histoire, ce jugement, cette apposition de scellés, ce testament, cet inventaire, cette vente, ce marché, cet état de lieux, ces comp-

Digitized by Google

tes, ces procès-verbaux, ces hypothèques, ces registres de sacristie, de greffe ou de notaire ! Première nouvelle. Honneur à nous, commis et clercs, nous pensions faire des affaires, et nous faisons de l'histoire !

Qu'on ne crie pas à l'exagération, il n'est pas un archiviste qui, au cours de sa carrière ne se soit, à maintes reprises, trouvé dans cette situation. La chose s'explique très-aisément : en dehors des professionnels, on ne sait ni ce que doivent être des archives, ni ce que doivent être des archivistes, »

Le remède à cette situation n'est guère difficile à trouver : A la méthode théorique et stérile des études faites à huis clos par les seuls fonctionnaires de l'ordre administratif, il faut substituer la méthode expérimentale et féconde des examens sur place, effectués simultanément par les représentants de l'administration ou du service intéressé et par les archivistes.

« D'autre part, il faut renoncer à l'habitude de répartir les archives en deux compartiments complètement isolés, archives anciennes ou historiques d'un côté, archives modernes ou administratives de l'autre. En fait, il n'y a que des archives, des archives tout court, des archives en incessant travail de transformation : les archives historiques d'aujourd'hui étaient hier administratives ; les archives administratives d'aujourd'hui seront historiques demain. Conséquemment, il faut, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'ici, prendre à l'égard des archives administratives les mêmes soins dont on entoure avec raison les anciennes. On sait où conduisent les errements actuels : quand, au bout d'un siècle et demi, les services daignent consentir à remettre leurs vieux documents aux Archives départementales, les archivistes se trouvent souvent en face d'un amas de dossiers et de registres d'une saleté repoussante où les souris et les vers ont paisiblement poursuivi leur travail destructeur : dossiers déficelés, registres déreliés, le tout sans étiquettes, sans classement, sans inventaire, mais non sans lacunes.

D'où nous concluons que partout où il y a des archives, quelles que soient ces archives, l'archiviste doit intervenir, parce que toutes les archives sans exception exigent les mêmes opérations de conservation matérielle, d'étiquetage, de classe-

Digitized by Google

ment et d'inventaire, opérations qui précisément distinguent un dépôt d'archives d'un magasin de chiffonnier. »

Il faut donc pour la conservation des archives modernes, comme pour celle des archives anciennes, des archivistes, et non, comme il arrive souvent, des fonctionnaires qui ne conviennent plus au service actif. Les affaires administratives aux gens de bureau, les archives aux archivistes ! « Depuis cinquante ans, le corps des archivistes diplômés a fait ses preuves ; c'est lui qui constitue exclusivement le personnel des Archives nationales et celui des Archives départementales ; c'est à lui qu'on doit les inventaires sommaires des archives départementales, communales et hospitalières, qui s'accroissent chaque année, de même que les inventaires du palais Soubise. Partout où les archivistes-paléographes, les archivistes diplômés du gouvernement ont passé, un labeur énorme a été fourni ; partout, au contraire, où l'on a maladroitement tenu ces archivistes à l'écart, nous constatons le désordre matériel, l'absence de classement et d'inventaire, l'impossibilité de travailler vite et avec profit. Nous estimons qu'un groupement, qui peut montrer de pareils états de services, a le droit d'aller la tête haute, de prétendre à la justice des pouvoirs publics et à la gratitude que doit un gouvernement démocratique à ceux qui le servent avec tant de science et de dévouement.

Aussi bien les archives sont-elles appelées à occuper une place sans cesse plus large, à jouer un rôle toujours plus important dans la préparation de l'œuvre scientifique. Tout récemment un érudit, d'une grande justesse du vues, disait d'elles, dans un rapport au Comité des travaux historiques : « C'est le laboratoire du sociologue », et il montrait l'intérêt supérieur des archives modernes sur les archives du moyen âge. On pourrait étendre cette heureuse formule et définir les archives : « le laboratoire des historiens ».

L'idée d'attacher des archivistes diplômés à toutes les administrations, pour hardie et neuve qu'elle soit, ne nous paraît pas dépourvue de justesse et de bon sens. S'il est vrai qu'il existe une science des archives, qu'il est désirable que les mêmes principes généraux de classement prévalent partout où il y a des archives, qu'elles soient anciennes ou modernes, il faut

Digitized by Google

admettre aussi que les archives doivent être confiées à des hommes possédant la science des archives, à des archivistes. Est-il besoin de dire combien nous nous réjouirions de voir appliquer ces principes en Belgique, où les candidats-archivistes, obligés actuellement d'attendre pendant des années que l'administration des Archives leur ouvre une de ses rares portes, verraient du coup s'élargir leur horizon ! Heureux les archivistes de l'avenir qui recevraient la garde de documents devenus historiques, mais classés, du temps qu'ils étaient modernes, par des archivistes de profession ! Mais, pour arriver à ce but, serait-il absolument nécessaire d'éparpiller, comme le proposent les auteurs du projet de loi, l'administration des Archives dans toutes les administrations de l'Etat ? Ne suffirait-il pas d'exiger de tout archiviste de n'importe quel service de l'Etat le diplôme légal, sans demander qu'il dépende à la fois du service auquel il est attaché (et dont il doit nécessairement dépendre) et de l'administration des Archives ? Nous croyons que ceux qui auront à appliquer la loi se heurteront là à des difficultés que l'on ne paraît même pas soupçonner en ce moment. Puissions-nous nous tromper !

En attendant, les dispositions concernant la conservation des archives, leur classement méthodique et partant leur utilisation scientifique, de même que les excellentes intentions au sujet des archivistes dont nous venons de parler, ne sont pas les seules bonnes choses que contienne le projet de loi. Nous ne parlerons pas de l'échelle des traitements...elle n'est pas faite pour nous. Mais les archivistes départementaux trouveront enfin le moyen de sortir d'une situation intenable, que leurs collègues belges d'à présent — nous le constatons avec quelque fierté — n'ont jamais connue. Jusqu'ici, les archivistes départementaux ne sont pas fonctionnaires de l'Etat. Les inconvénients de ce système sautent aux yeux. Par son caractère de fonctionnaire départemental, nommé par le préfet, l'archiviste participe à la caisse de retraites du département où il exerce ses fonctions. Si, pour l'un ou l'autre motif, il quitte ce département, il perd tous ses droits aux sommes versées par lui pendant de longues années ; en d'autres termes, s'il ne veut se condamner à passer son existence entière dans un même département, il risque de

Digitized by Google

ne jouir dans ses vieux jours que d'une pension fort minime. La proposition de loi fait cesser ce regrettable état de choses, en nationalisant les Archives départementales. Cette mesure entraîne évidemment la nomination des archivistes par le Ministre. Dès ce moment, c'en est fait — et personne ne s'en plaindra — du caractère hybride mi-départemental, mi-national de l'archiviste.

Jusqu'à présent, on l'a vu, nous n'avons guère eu que des éloges à décerner aux auteurs du projet de réorganisation. Nous nous séparons d'eux lorsqu'ils semblent vouloir répartir non seulement les archivistes, mais encore les dépôts d'archives départementales en un certain nombre de classes. Pour eux — si tant est que nous avons bien saisi les divers textes concernant les classes personnelles des archivistes — la récompense du travail et du zèle d'un archiviste consisterait en son passage à un dépôt d'une classe supérieure. S'il ne s'agissait que de son transfert à Paris, aux Archives nationales, il n'y aurait rien à redire. Il est naturel que certains jeunes savants, archivistes ou sous-archivistes, désirent arriver à la capitale : rien n'est plus juste que de leur ouvrir cette perspective. Mais nous considérerions comme néfastes les mutations fréquentes qu'entrainerait la division des dépôts départementaux en diverses classes. Un archiviste ne peut être considéré comme un fonctionnaire ordinaire, receveur de l'enregistrement, percepteur des postes ou magistrat, qui, du jour au lendemain de son arrivée dans une ville, peut rendre des services. L'archiviste, pour se rendre vraiment utile, doit avoir passé *des années* dans son dépôt. Loin de chercher à favoriser les changements de résidence, il faut, au contraire, viser à les raréfier autant que possible. Pour y arriver, il n'existe, à notre connaissance, qu'un seul moyen : la mise sur le même pied de tous les dépôts départementaux. Répartir les archivistes en neuf classes, suivant leur mérite et leur ancienneté, c'est très bien, mais permettre à l'archiviste de l'Etat à Privas ou à Cahors d'arriver, sans quitter son poste, au même traitement que celui de Lille ou de Bordeaux, c'est mieux. Vous m'objectez que les seconds ont plus de besogne que les premiers. Je réponds qu'un archiviste a toujours autant de besogne qu'il veut. Si l'un a plus de visiteurs

Digitized by Google

ou plus de demandes de recherches par écrit, qu'on lui adjoigne des sous-archivistes, mais, par contre, qu'on exige de l'autre plus de célérité dans le classement de ses archives et dans la publication de ses inventaires. Ce sera au directeur, aux inspecteurs généraux des Archives à apprécier la somme et la qualité de travail fourni par chacun, soit en recherches, soit en publications ; mais que ce soit le *travail fourni seul* qui entre en ligne de compte pour le passage de l'archiviste à une classe supérieure. Pour arriver à cela, il serait évidemment nécessaire que l'Etat prît à sa charge tous les traitements des archivistes départementaux et n'opérât pas seulement un simple virement de fonds. Le mérite de l'archiviste et non la caisse départementale doit décider du traitement de ce fonctionnaire.

Le projet de loi semble vouloir supprimer les grades de chef et de sous-chef de section aux Archives nationales. Nous n'y voyons pas grand mal ; aussi bien les Archives nationales sont, avec les Archives générales du Royaume à Bruxelles, le seul établissement qui ait le privilège de posséder des fonctionnaires munis de ces titres assez peu séduisants. Il est vrai que la Belgique a encore un autre avantage : celui d'avoir comme « employés » des docteurs en histoire — candidats archivistes. A la Bibliothèque royale les chefs et les sous-chefs de section s'appellent respectivement conservateurs et conservateurs-adjoints, et il en est de même de nos archivistes et sous-archivistes de province.

Nous ne pousserons pas l'outrecuidance jusqu'à proposer au gouvernement français actuel d'introduire chez lui les dénominations usitées dans les Archives provinciales de l'Etat en Belgique, d'autant moins que les archivistes d'à présent ne sont plus seulement, comme dans le principe, des gens commis à « conserver » les archives. Si la bonne conservation des documents doit toujours rester le premier de leurs soucis, il est certain que depuis la renaissance des études historiques dans notre pays, on peut exiger de nos archivistes une formation scientifique. C'est pourquoi nous croyons que l'appellation de « directeur des Archives de l'Etat » (que portent, du reste, nos collègues d'Allemagne) conviendrait mieux que celle de « conservateur » aux fonctionnaires préposés aux dépôts des Archives de l'Etat.

Digitized by Google

La question de l'éducation scientifique des archivistes nous amène à dire un mot de ce qui, dans le projet de loi, regarde l'Ecole des Chartes. La presque totalité des archivistes français actuels sont sortis, on le sait, de cette école. Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de leur apprendre ce que c'est que l'Ecole des Chartes. Rappelons seulement que l'on y est admis par voie d'examen-concours, que la durée des études est de trois ans et que l'octroi du diplôme d'archiviste-paléographe est subordonné à la présentation d'une dissertation inaugurale. Les cours que l'on y enseigne sont la paléographie, la bibliographie générale et le service des Bibliothèques, le service des Archives, la philologie (latin du moyen âge, vieux-français, provençal), la diplomatique, les institutions politiques, administratives, financières et militaires depuis les Gaulois jusqu'en 1790, les sources de l'histoire de France, l'archéologie, l'histoire du droit.

A l'enseignement donné dans cette école, un des signataires du projet de loi, M. Simyan, dans son rapport sur le budget de l'Instruction publique pour 1904, rendit hommage en ces termes : « Au point de vue scientifique, elle occupe une des premières places parmi nos grands établissements d'enseignement supérieur. Ses anciens élèves brillent au premier rang dans les diverses spécialités auxquelles chacun d'eux s'est consacré et c'est la méthode si rigoureuse et si féconde de l'Ecole des Chartes que doivent suivre tous ceux qui s'adonnent aux études historiques, sous peine de ne produire que des travaux médiocres. Il n'est pas une collection de publications scientifiques qui ne compte d'anciens élèves de l'Ecole des Chartes parmi ses principaux collaborateurs . Il n'est pas une branche de l'histoire, de l'archéologie, de la philologie qu'ils n'aient explorée »

Presque au même moment, M. Bodinier, dans un amendement présenté au Sénat, et adopté du reste, tendant à faire admettre l'équivalence du diplôme d'archiviste-paléographe à celui de professeur pour ce qui concerne les places à conférer dans l'enseignemeut secondaire, prononça cette phrase significative : « Le diplôme d'archiviste-paléographe est en quelque sorte un véritable doctorat d'histoire de France. »

Digitized by Google

Croirait-on, après cela, que c'est cette même Ecole des Chartes, dont l'enseignement est prisé si haut, que les auteurs du projet de loi proposent de transformer ? Comment ? Ils n'en disent rien, si nous en exceptons le changement de titre qu'ils proposent de rendre inutilement et dangereusement kilométrique. Nous ne parvenons pas, en effet, à découvrir le moindre indice de transformation dans le passage suivant — auquel, au demeurant, nous souscrivons entièrement — où M. Simyan prétend exposer les principes qui devraient présider à la réforme de l'Ecole des Chartes et de l'administration des Archives et des Bibliothèques : « Ouvriers d'archives et de bibliothèques, les archivistes et les bibliothécaires doivent connaître leur métier, ce qui exclut les incompétents ; ils doivent vivre de l'exercice de leur métier, ce qui exclut les emplois non rétribués ; ils doivent être payés en raison directe de leur travail, ce qui exige l'application combinée de l'avancement à l'ancienneté et de l'avancement au choix, de l'avancement sur place et de l'avancement par voie de mutation ; enfin, de même que les ouvriers de l'industrie ne toléreraient jamais d'être placés sous l'autorité d'un contremaître incapable de prendre sa place à l'établi et d'y manier l'outillage du métier, de même archivistes et bibliothécaires ne doivent jamais être subordonnés qu'à des chefs qui soient au moins leurs égaux. »

Nous n'étonnerons personne en disant que la réforme projetée de l'Ecole des Chartes a suscité dans le monde savant un légitime émoi. C'est d'abord M. Paul Meyer, directeur de l'établissement, qui, dans une lettre adressée au *Siècle* du 11 mars 1904, prend la défense de l'institution aux destinées de laquelle il préside avec tant d'autorité. Le projet ne dit pas, écrit M. Meyer, en quoi consistera la réorganisation. « Quant au changement du titre en Ecole nationale professionnelle des Archivistes-bibliothécaires, il est inutile. Si le titre d'Ecole des Chartes ne définit pas très bien une école où il existe un cours d'archéologie et où l'histoire de nos institutions est poussée jusqu'à la Constitution de l'an VIII, le titre nouveau est bien long et un peu étroit pour un établissement qui n'est pas seulement professionnel, mais scientifique, qui ne forme pas seulement des bibliothécaires et des archivistes, mais qui a donné à la

Digitized by Google

France des professeurs pour tous les degrés de l'enseignement et des fonctionnaires d'ordres divers. »

Un autre savant relève dans la *Correspondance historique et archéologique* (mars 1904, p. 85 et suiv.) la même absence d'indications au sujet de la réorganisation de l'Ecole. Lui aussi proteste contre le changement du titre dans lequel il voit plus qu'un inconvénient, un vrai danger. « Du jour où l'enseignement donné à l'Ecole des Chartes serait simplement professionnel et où les connaissances techniques ne s'appuieraient plus sur une théorie scientifique, les seuls candidats qui se présenteraient seraient des aspirants archivistes ou bibliothécaires. On ne voit pas que des jeunes gens, se sentant quelque valeur intellectuelle, puissent se proposer comme idéal de classer de vieux papiers. Car l'érudition n'est pas incompatible avec l'accomplissement très consciencieux de la tâche professionnelle. Si nous passions en revue les archivistes actuellement en place, nous trouverions que ceux qui s'acquittent le mieux de leurs fonctions, qui satisfont tout à la fois l'administration et le public, sont aussi ceux qui occupent leurs loisirs à la rédaction d'ouvrages historiques. Ce qui suppose qu'ils ont appris la méthode historique et les connaissances générales nécessaires à l'interprétation des documents confiés à leur garde. Admettons que l'Ecole ne forme que des archivistes, qu'on éloigne de l'Ecole les spéculatifs, ceux qui n'ont d'autre désir que de s'initier aux méthodes de l'érudition pour composer plus tard des ouvrages historiques fondés sur les documents d'archives, voilà qu'on crée une classe de fonctionnaires isolés dans leurs archives et qui ne trouvent plus personne autour d'eux qui connaisse l'objet de leurs travaux. Il y a pour l'avenir des études historiques un véritable danger à établir ainsi des cloisons étanches. N'est-il pas nécessaire qu'il y ait, à côté des archivistes, des gens de même instruction qui utilisent les archives que leurs conservateurs ne sauraient faire connaître, quant au fond, à eux seuls. On doit souhaiter voir à l'Ecole des Chartes deux catégories d'étudiants, les uns visant à remplir une carrière, les autres voulant se mettre à même de faire des études historiques. Ceux-ci doivent connaître le maniement des archives qu'ils ne sauraient apprendre qu'à l'Ecole des Chartes. »

Digitized by Google

Nous croyons que les auteurs du projet de loi seraient sagement inspirés, s'ils supprimaient de leur proposition les articles concernant la réorganisation de l'Ecole des Chartes. Jusqu'à présent son enseignement a été en de bonnes mains, et il suffit de parcourir ses dernières publications pour s'apercevoir que la direction est loin d'être fermée aux idées nouvelles et au progrès.

On excusera la sollicitude avec laquelle nous parlons de l'Ecole des Chartes que les archivistes, en Belgique aussi, considèrent un peu comme leur mère. N'est-ce pas sur le programme de ses cours que le gouvernement belge a visiblement calqué l'examen de candidat-archiviste ? Et la loi de 1890 sur l'enseignement supérieur n'a-t-elle pas organisé dans toutes nos universités ce doctorat en histoire auquel M. le sénateur Bodinier assimilait l'autre jour le diplôme d'archiviste-paléographe ? N'est-ce pas, grâce à ce doctorat en histoire que nous avons obtenu, en Belgique, cette communauté d'origine des archivistes et des professeurs d'histoire de l'enseignement supérieur et moyen, de tous les historiens, enfin, communauté qui existe aujourd'hui entre tous les diplômés de l'Ecole des Chartes et que le malencontreux projet de réforme menace de faire disparaître (1) ?

Dans une lettre adressée à l'*Indépendance belge*, le 26 août 1897, en réponse à deux articles de ce journal préconisant la création d'une Ecole de Chartes en Belgique, j'ai combattu naguère, pour des motifs d'opportunité, l'idée de cette création, en me basant précisément sur l'existence de notre doctorat en histoire et de l'examen de candidat-archiviste. Je n'ai pas changé d'avis depuis lors, mais sept nouvelles années d'expérience m'ont convaincu que loin de restreindre cet enseignement, il y aurait une grande utilité, pour les archivistes belges, à

(1) Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître sur cette question l'opinion d'un savant allemand, M. Gerhard Seeliger. Recensant l'opuscule de Wiegand, *Die Wissenschaftliche Vorbildung des Archivars*, le professeur de Leipzig termine comme suit « Die wichtigste Grundlage der Vorbildung von Archivaren soll nicht eine fachmännisch *abgegrenzte* Archivschule, sondern das universellere Universitätsstudium gewähren. » (*Historische Vierteljahrschrift*, 1900 p. 299)

Digitized by Google

connaitre certaines matières enseignées à l'Ecole des Chartes et qui ne figurent pas parmi les cours du doctorat en histoire ni parmi les branches de l'examen de candidat-archiviste.

Tout en me réservant de revenir sur cette question, je ne citerai aujourd'hui que l'histoire du droit et le service des Archives, en d'autres termes l'archivéconomie. Dans un pays dont la majeure partie des archives se rapportent à des institutions judiciaires, l'utilité d'un cours d'histoire du droit n'a pas besoin d'être démontrée. Mais ce qui est plus indispensable encore aux archivistes, c'est un cours d'archivéconomie. Le jeune docteur en histoire, candidat-archiviste, ignore aujourd'hui le premier mot de la science des archives. Et cependant, elle existe, cette science. Voyez les cours de l'Ecole des Chartes, ceux de l'école des Archivistes, à Marbourg, voyez le traité des archivistes hollandais : *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van Archieven* de Muller, Fruin et Feith, que je ne saurais assez recommander à mes collègues. Que de temps gagné, que de tâtonnements évités, que d'unité et d'ensemble acquis au point de vue de la méthode, si un enseignement théorique pouvait précéder, dans ce domaine aussi, la pratique.! (1)

Mais il est temps de conclure.

Nous approuvons, sans réserves, toutes les mesures préconisées pour assurer la conservation effective des archives et leur utilisation scientifique. L'exécution de ces mesures présentera peut-être certaines difficultés auxquelles les auteurs, dans leur hâte de bien faire, n'ont pas songé, et le règlement d'administration qui doit fixer les formes d'application de la loi ne sera pas d'une élaboration facile. Mais leurs intentions sont incontestablement excellentes et avec de la patience, d'un côté, et de la bonne volonté, de l'autre, nous ne doutons pas qu'ils n'arrivent à bon port. Les difficultés se présenteront surtout lorsqu'il s'agira de réaliser leur conception de ce que j'appellerais volontiers « les plus grandes Archives » : à cet

(1) Le programme des matières de la 2e épreuve du doctorat en histoire comprend une branche *au choix* du récipiendaire. Ne pourrait-on remplacer celle-ci, pour les jeunes docteurs se destinant aux Archives, par un cours obligatoire d'archivéconomie ?

Digitized by Google

égard, l'éparpillement de l'administration des Archives dans les bureaux de toutes les administrations de la France me paraît peu désirable. Si l'échelle des traitements est prévue, nous n'avons découvert nulle part les bases d'augmentations. Les dispositions qui feront des archivistes départementaux des fonctionnaires de l'Etat emporteront, en Belgique, tous les suffrages. Mais, de grâce, n'introduisez pas dans les dépôts d'archives départementales des classes différentes dont le monde savant serait la première victime, et qui installeraient à demeure dans la calme atmosphère qui ne devrait jamais cesser d'être l'apanage d'un dépôt d'archives, l'intrigue et le triomphe des passions politiques. De grâce aussi et surtout, ne touchez pas à l'Ecole des Chartes, elle a trop de titres à votre reconnaissance !

JOSEPH CUVELIER.

Digitized by Google

CONTRIBUTION A LA BIBLIOGRAPHIE DE M.-F. VAN LANGREN

Documents existant à la Bibliothèque royale de Belgique (1).

Deux notices bibliographiques parues récemment dans cette Revue, ont déjà attiré l'attention sur M.-F. VAN LANGREN (2). J'ai cru qu'il serait intéressant d'apporter, à mon tour, une contribution, même provisoire, à la bibliographie de notre cosmographe-mathématicien : telle est la portée de la liste qui va suivre, des documents qui le concernent, conservés à la Bibliothèque royale de Belgique. Je n'utilise pas ici, en effet, tous les documents déposés dans notre bibliothèque et notamment la partie de la correspondance de M.-F. VAN LANGREN, que possède la section des Manuscrits (N^os^ 19837-38). Il faudrait aussi dépouiller, à ce point de vue, les divers atlas de la Bibliothèque, de manière à y relever les emprunts que lui ont faits les éditeurs successifs et les copies qu'ils ont faites de ses planches.

J'ai réuni, dans cette énumération, les brochures par groupes se rattachant à un même sujet et ne me suis pas astreint, d'une manière générale, à en donner une description bibliographique complète, me bornant pour celles déjà signalées par la *Bibliotheca Belgica*, à y renvoyer le lecteur, qui devra toujours y recourir en dernière analyse.

J'ai cru, par contre, devoir m'étendre un peu plus longuement sur les documents cartographiques dont on n'a, jusqu'à présent, jamais donné une description détaillée.

Espérons que les diverses notices parues engageront de nouveaux collaborateurs à nous apporter, dans des contributions ultérieures, des matériaux supplémentaires pour la bibliogra-

(1) Je dois au R. P. H. BOSMANS quelques indications bibliographiques dont je le remercie ici bien sincèrement.

(2) H. BOSMANS. Sur un pamphlet concernant les travaux à effectuer au port d'Ostende, publié en 1660 à Bruxelles. — Revue des Bibl. et Arch. de Belg. I (1903), 289-91.

G. DES MAREZ. Notices sur les documents relatifs à Michel-Florent van Langren, cosmographe et mathématicien du Roi conservés aux Archives de la ville de Bruxelles. — Ibid. II (1904).

Digitized by Google

phie de notre ingénieur-cosmographe ; ce n'est qu'après une série de pareils inventaires fragmentaires de son œuvre, que l'on pourra songer à faire la bibliographie définitive de M.-F. VAN LANGREN.

I. — Brochures théoriques.

1. « *Advertencias de Miguel Florencio Van Langren..... tocantes a la proposicion de la longitud por mar y tierra..... Madrid y Febrero de 1634* ».

4 feuillets non chiffrés.

Bibliotheca belgica, L. 8.
B. R , V. 5012 (1).

2. « *Calendarium perpetuum.... M. F. Van Langren Math^en de S. M^té* ». (1636).

Bibliotheca belgica, L. 9.
B. R., II. 8030.

3. « *La verdadera longitud por mar y tierra : demonstrada y dedicada a Su Mag^d Catholica Philippo IV por Miguel Florencio Van Langren ...*
M. DC. XLIV. »

Pp. 1-14. *Bibliotheca belgica*, L. 10.
B. R., V. 5275.

II. — Brochures pratiques, accompagnées de cartes et plans relatifs aux projets et propositions de l'auteur.

BRUXELLES.

« *Invention et proposition que Michel Florentio Van Langren... a faict.... pour empescher et prevenir les dommages et interests dont la basse ville est annuellement fatiguée par le débordement de la riviere de Senne.... »*

Bruxelles Chez Jean Mommart.. . 1644.

Bibliotheca belgica, L. 11.

Pp. 1-16, 3 plans en 1 feuille, numérotés : N° 1, N° 2, N° 3. La B. R. possède 3 exemplaires de cette brochure.

B. R., H. 27397, V. 5012, V. 5159.

(1) Les lettres B. R. désignent toujours, ci-après, la Bibliothèque Royale.

Digitized by Google

L'un des exemplaires imprimés (H. 27397) porte, au bas de la page 16, cette inscription manuscrite : « *Gerardus Gutischovius Professeur Mathe de Louvain a grandt louué par escrit cette invention de Van Langren, comme aussi H. Sinternel Ingr du Roy, mais quelques infamants l'ont desestimee sans demonstrat.* »

Il en existe également, à la B. R., une copie manuscrite (sans la page du titre ni le plan) dont l'orthographe est assez souvent modernisée et le texte lui-même quelquefois modifié quant au fond.

B. R., Mss. 15213-15, pp. 89-118.

Des plans contenus dans cette brochure, la B. R. possède encore deux exemplaires ; l'un, gravé, est collé sur une carte manuscrite du canal de Malines qui fait partie des collections cartographiques de la 3e section ; le second, est manuscrit et est conservé dans la section des manuscrits de la B. R., sous le N° 20975, et porte ces inscriptions, absentes dans tous autres exemplaires, à savoir, sous le N° 1 « *Cerrant* [?] *A. B F. H. et P. seront les prayries inondées et les moulins mouleront* » et sur le N° 2 « *Unique moyen pour délivrer la ville de l'inondation.* »

OSTENDE.

(a) *Profytelycken middel om met in-dyckinghe van Landt, de Zee-Haven van Oostende te verbeteren.... bedacht ende by een ghestelt door Michael Florentius Van Langren ...*

Tot Brussel by Jan Mommaert.. . 1650.

Pp. 1-6. *Bibliotheca belgica*, L. 12.

B. R., 2 exemplaires : H. 25869 — H. 11347.

1 plan, non numéroté, avec l'inscription : « *Proposition de Van Langren depuis 1627.* »

[A la fin, 4 plans en 1 feuille, relatifs aux travaux de Dunkerque.]

(b) *Briefve description de la ville et havre d'Oostende et de ce que Michel Florencio Van Langren.. .. a représenté dez l'an 1627 pour rendre la dite ville plus forte & le Havre plus commode.. ...*

Bruxelles chez Philippe Vleugart,... 1659.

Digitized by Google

6 feuillets, non chiffrés, le premier et le dernier plus grands que les autres.

Bibliotheca belgica, L. 15.
H. Bosmans, l. c.
B. R., 1 exempl. : H. 24709 (1).
Réimprimé par Bierens de Haan, pp. 9-27.

Au v° du titre, un plan, marqué *N° 1*, occupant la moitié de la page et intitulé « *Proposition de Van Langren depuis 1627* », la seconde moitié de la page est occupée par un texte qui se termine ainsi : « *Cecy a esté imprimée au mois de Mars 1650.* »

Suit le texte : « *Au Roy* ».

A la fin, 1 feuillet portant au r° deux plans, numérotés *N° 2* et *N° 3*, accompagnés, au bas de la page, de cette inscription : « *Ces deux cartes N° 1 et N° 2, ont esté publiées au mois de May 1651.* » Ces deux plans sont respectivement intitulés : « *Ostende. Proposicion de Van Langren para mexorar el puerto y assegurar la villa, y impedir que nola pondrian en peligro de perderla por medio de un dycque* » et « *Ostende. Prop^on de Van Langren pour mèliorer le Havre, et asseurer la ville.* »

Au v° de ces plans, la « *Censure de quelques sçavans mathématiciens* » occupant une grande partie de la page ; au bas de celle-ci : « *Ce verset a esté publié en mars 1652 par forme d'advis* » puis un petit texte, en 8 lignes : « *Si on faisait la Rouge dycque...* »

(c) *Apologie pour par les ingéniaires & Capitaines Jean Heymenss Coeck, Henry Janssens et Pierre Mercx . .*
A Bruxelles chez Gille Stryckwant.... 1660.

H. Bosmans, l. c.
B. R. 1 exempl. H. 26610.

Les deux plans ajoutés en tête de la brochure portent respectivement les inscriptions suivantes : « *Ostende. Proposition de van Langren para mexorar el puerto y assegurar la villa, y impedir que nola pondrian en peligro de perderse por medio de un dycque.* »

Le plan « rouge « (correspondant au n° 3 de la brochure pré-

(1) Existe aussi, accompagné des mêmes plans, aux Archives Générales du Royaume.

Digitized by Google

cédente) est achevé à la main. Au-dessous, les 4 lignes manuscrites citées par H. Bosmans.

[A la fin de la brochure, deux plans d'Ostende et de ses environs, signés « Boel f. »]

Les deux plans annexés au commencement de la brochure (c) ne sont pas identiques à ceux de la « *Briefve description* » mais en représentent un état antérieur. J'en connais, dès-à-présent, 3 états

Plan n° 1. — I. Etat. — Plan non numéroté. Inscription au bas. 1650. Voir brochure (a).

II. Et. — Le plan est numéroté « N° 1 » — L'inscription « *Cecy a esté imprimée au mois de Mars 1650* » fait allusion à la date de publication de la brochure (a). — 1659 ?

Voir : brochure (b).

Reproduit par Bierens de Haan, Kaart n° 2.

III. Et. — Id. Addition de divers projets et indications ultérieurs ; entre autres ces deux dénomination nouvelles : « *Fossa Isabellina* » et « *Fossa Ferdinanda* ». 1670.

Bierens de Haan, Kaart n° V (1).

Houzeau (Bull. Acad., XIX (1852), 3e part. 502) signale encore « un plan général d'Ostende et de ses environs » figurant dans une lettre de V. L. à Boulliaud, du 26 oct. 1652, à la Bibliothèque Nationale à Paris.

L'inscription accompagnant le plan n° 2, dans la brochure (b), fait encore mention d'une édition de 1651 des plans 1 et 2, si tant est qu'il ne faille, avec Bierens de Haan, corriger l'inscription et lire : « Ces deux cartes, Nos 2 et 3.... ».

Plan n° 2. — I. Et. Plan non numéroté. Inscription. Etat antérieur à celui de la brochure (b). 1651 ?

Voir brochure (c).

II. Et. — Plan numéroté « N° 2 ». — Inscription modifiée — 1659 ?

Voir brochure (b).

Bierens de Haan, Kaart n° III.

(1) Cet état figure dans la brochure « *Ayant M. F. V L..... recognu la grande modestie & Prudence de son Exce Monseigneur le Comte de Monterey...* » des Archives Générales du Royaume.

Digitized by Google

HOUZEAU (l. c.) a vu, accompagnant la lettre citée plus haut, un exemplaire gravé de ce plan, au bas duquel est imprimé le « verset » de 1652 qui termine notre exemplaire de la brochure (b). — D'après les inscriptions que cite HOUZEAU, cet exemplaire pourrait représenter un état intermédiaire entre ceux que j'ai vus à la Bibliothèque Royale.

Plan n° 3. — I. Et. Plan non numéroté. Inscription — 1651 ?
Voir brochure (c).

II. Et. — Plan marqué « N° 3 ». Inscription et plan complétés. — 1659 ?
Voir brochure (b).
BIERENS DE HAAN, Kaart n° IV.

L'exemplaire vu à Paris par HOUZEAU (l. c.) accompagné du plan n° 2 et du « verset » de 1652 est peut-être intermédiaire entre les deux états mentionnés ci-dessus.

DUNKERQUE.

Des brochures retatives à Dunkerque, la Bibliothèque Royale ne possède que deux copies manuscrites.

(a) « *Description* (1) *du grand changement que le sable ou banc de Mardyck (c'est* PORTUS ICCIUS *selon Mons^r Chiflet) a fait depuis l'an 1621 jusque au temps présent 1653.*

A Bruxelles chez Franchois Schovardts... »

Cf. *Bibliotheca belgica*, L. 14.
Réimpressions de B.-L. DE RIVE (2), 1835
et de BIERENS DE HAAN (Kaart n° 1^e.

Cette copie d'un exemplaire imprimé, exécutée par DE RIVE et offerte par lui, en 1835, à la Bibliothèque Royale, reproduit le groupe des quatre plans relatifs aux projets de VAN LANGREN.

(b) *Description particulier (sic) du Canal de Marianne et du grand changement que le sable au bancq de Mardijck (c'est* PORTUS ICCIUS *selon Monsieur Chifflet) a fait depuis l'ann. [sic] 1624 jusques au temps présent 1653.*

Cf. *Bibliotheca belgica*, L. 46.
B. R. Mss. 16213-15, pp. 119-127.

(1) « *Description particulière* » d'après la *Bibliotheca belgica*, BIERENS DE HAAN et B. L. DE RIVE.

(2) Précis historique et statistique des canaux et rivieres navigables de la Belgique et d'une partie de la France. Bruxelles 1835.

Digitized by Google

Les plans manquent.

Je connais de ces plans, trois états successsifs :

I. Etat. — Plans non numérotés. — Inscriptions : « *Figure de l'an 1624 — Figure du sable de l'an 1625 à basse mare. — Figure de l'an 1639. Proposition de V. L. dois l'an 1625. — Figure de l'an 1645.* » Le canal proposé ne porte pas d'indication de nom.

Voir : brochure (a) sur Ostende. 1650.

II. Et. — Les 4 plans sont numérotés 1-4. L'inscription au bas du troisième : « *Propos. de V. L...* » a disparu ; par contre le nouveau canal y est dénommé : « *Fossa Marianna Ra* »

Cet état figure dans notre copie (a) de la première édition de la brochure sur Dunkerque et dans les deux réimpressions citées plus haut, qu'en possède la Bibliothèque Royale.

III. Etat. — La dénomination du canal, sur le plan 3 est devenue « *Fossa Mariannae Reginae* ».

Se trouve dans l'exemplaire de la 3e édition, des Archives de la ville de Bruxelles (1), ainsi que dans la 2e édition existant aux Archives Générales du Royaume.

Ces plans ne seraient donc pas identiques à ceux de l'édition précédente.

ANVERS.

Bevvys van de alder-bequaemste ende profytelyckste inventie, om de over-treffelycke ende vermaerde koop-stadt van Antwerpen te verlossen van de pestighe en de onghesonde locht bedacht ende by-een ghebracht door Michael Florencio Van Langren.....

Tot Brussel, by Guilliam Schybels..... 1601.

Bibliotheca belgica, L. 16.

B. R., V. 5159.

A la fin, un plan intitulé : « *Antwerpia* ».

CANAL DE MALINES.

La B. R. possède, relativement à ce projet de Van Langren, quatre plans, désignés ci-après par les lettres a, b, c, et d.

(1) Cette édition est signalée, par la *Bibliotheca belgica*, L. 46, comme n'existant qu'à la Bibliothèque royale de Belgique : je l'y ai cherchée en vain.

Digitized by Google

Il y a lieu de considérer à part, et successivement, les trois éléments qui, tout en formant des pièces distinctes, peuvent y entrer comme parties constitutives, à savoir : 1) le texte « *Van Langren, cosmographe de Sa Majesté démonstre en cette carte...* »; 2) le texte « *Aen de Edele vvyse ende voorsienighe Heeren....* » ; 3) la carte elle-même.

Bibliotheca belgica, L. 17.

1) Le premier texte constitue un imprimé de 29 lignes, en deux colonnes, collé sur l'exemplaire (b) du plan (2e édition), dans le coin supérieur à gauche, où il est superposé à un texte imprimé directement sur la feuille même du plan. — Il donne, comme date initiale des travaux du canal de Willebroek, « *le 19 Juin de l'an 1550* ». (Cf. *bibliotheca belgica*).

Il se termine comme suit : « *Desquelles galanteries & plusieurs autres, il parlera en la responce qu'il a préparé sur l'apologie scandaleuse qu'ils ont publié en l'an 1660, contre l'honneur & la profession de l'Autheur, qui sera toute sa vie un très humble et très obéissant serviteur des gens de bien et d'hommes d'esprit* ».

Le texte sous-jacent, qui commence de la même manière, (et donne également la date du 19 juin) se termine par la même phrase, sauf suppression des mots : « & *la profession* ».

Le même texte se retrouve (avec la phrase finale au complet) dans les exemplaires des Archives communales de Bruxelles (3e et 4e éd.) signalés par G. DES MAREZ (1) mais avec la date du « *16 juin de l'an 1550* » (pas « *de juin 1550* »).

Enfin, l'exemplaire (d) de la Bibliothèque royale (5e édit.), comporte aussi notre texte, avec la date du « *19 Juin de l'an 1550* » (2) et se terminant par ces mots « *contre l'honneur de l'Autheur.. .. .* »

Il y aurait donc, au moins, trois éditions de cet imprimé ; la première daterait de 1663.

(1) L. c.

(2) Il y a des documents en faveur des deux dates, (16 et 19 juin) Alors que le texte (1) oscille entre le 16 et le 19, l'imprimé (2) donne constament, tout au moins dans les exemplaires que j'en ai vus, la date du 19 juin : « *.... soo hebben de Heeren Wethouders met Octroy van sijne Keyserlijcke Majesteyt CAREL den V. op den 19. Junij 1550. begonst te*

Digitized by Google

2) Le texte « *Aende Edele, vvyse ende voorsienighe Heeren...* » n'existe, à la Bibliothèque royale qu'annexé à l'exemplaire (b) de la carte (1e édition) ; il est conforme à la description de la *Bibliotheca belgica*. Ajoutons cependant que, vers le bas de la pièce, dans la colonne de gauche, un passage du texte primitif est remplacé par une bande de papier, portant ces mots : « *.... zyn, als mede de Boter, en andere saken* ».

Le texte des Archives communales de Bruxelles, signalé par G. DES MAREZ, présente également cette variante.

3) De la carte elle-même existent à la Bibliothèque royale, 2 exemplaires (a et b) de la 1e édition, un exemplaire (c) de la 2e édition, enfin un exemplaire (d) d'une cinquième édition.

(a) Carte manuscrite, en une feuille mesurant 50,25×91,75 cm., coloriée. La carte indique tout le réseau hydrographique formée par la Senne, la Dyle et le Rupel et leurs affluents entre Bruxelles, Malines et Willebroek, ainsi que le canal de Willebroek, avec l'inscription : « *Fossa Carolina ascheve 1561* », enfin le canal projeté, accompagné de ces mentions : « *Canal sans sas que Van Langren a proposée* » et « *Aquamductus* » (?).

Fait partie des collections cartographiques de Bibliothèque royale (3e section).

delven een nieuwe Vaert (de welke ick.... t' sijnder memorie FOSSA CAROLINA ghenoemt hebbe), dewelcke volmaeckt wirt in 't jaer 1561 ».

Cette citation, comme d'ailleurs tous autres documents, montre encore, remarquons le en passant, que c'est par erreur que *A. Wauters* (Hist. des environs de Brux. II, 536) applique ce nom de *Fossa Carolina* au nouveau canal projeté par Van Langren. «l'ingénieur Van Langren proposa, vers l'an 1660, la construction de sa *Fossa Carolina*, canal qui aurait eu son point de départ au Pont-Brûlé et se serait dirigé vers Malines .. »

Le manuscrit de la B. R. « *Memorabilia van den vaert van Brussel....* » adopte également la date du 16 juin : « *De vaert is begonst den 16 junij 1550 ende is voleijndt den 12 8bris 1561* » (p. 4) Il en est de même des manuscrits 16212 et 16213-15.

Une gravure du Cabinet des Estampes de la B. R. (figurant également dans le manuscrit 16212) reproduit « *la pelle du bourgmestre J. de Locquenghien* » avec l'inscription que porte celle-ci : « *Als vyfthien hondert vyftich vorde geschreven in de maendt van Junio den sesthiensten dagh heb ick aen de vaert den eersten steeck gegeven, door Heer Jan van Locquenghien, alsoo men sayt, die 't werck heeft besorght en gespoeyt sonder verdragh, tot elf octobris een-en-sestigh op elf jaren, dat elck-een t' scheep binnen Brussel quam gevaren. Fortune chercha Locquenghien.* »

Digitized by Google

Aucun étang à l'est de Bruxelles.

Vers le bas de la feuille, une échelle avec cette inscription : « *Un lieue de Brabant de mille verges de 20 pies la verge.* » 1663 ?

[C'est sur cette pièce qu'a été collé, en haut et à gauche, un exemplaire gravé du groupe de trois plans relatifs aux travaux à effectuer à Bruxelles pour relier la « Fossa Leopoldina » à la « F. Carolina ».]

(b) Carte gravée en une feuille de 23,5×39 cm. (au cuivre). Dans le coin supérieur de gauche est collé un exemplaire de l'imprimé (1) recouvrant un texte antérieur (cf. *supra*). — Correspond à la 1e édition, d'après la *Bibliotheca Belgica* (1).

Le canal de Willebroek y est appelé « *Fossa Carolina* » et le canal de Malines y est accompagné des indications suivantes : « *Proposition de Van Langren* » et « *Aquaeductus* ». A l'est de Bruxelles, ne figurent que les étangs de Schaarbeek.

Echelle avec l'inscription : « *1000 Brabantse Roeden* ». Au bas est collé, sur la carte, l'imprimé « *Aende Edele vvysen....* » Cette carte constitue une pièce détachée intercalée dans un volume de varia de la section des Imprimés. II, 18590, n° 64.

Cette édition est évidemment antérieure à l'arrivée dans les Pays-Bas, du marquis de Castel-Rodrigo, daterait donc de 1663 ou 1664.

(c) Carte gravée, complétée à la main, annexée au manuscrit intitulé : « *Memorabilia van den vaert van Brussel met de Ordonnantien van 1550 tot 1705 ten dezen opzigte gemaekt. Men heeft hier by gevoegd de caerte met het voorwerp van Van Langren om dezen vaert te verlingen in eene regte linie van aen de Verbrande Brug boven Vilvorde tot aen Mechelen, en die men alsdan den Vaert van Moura zoude hebben genoemd.* » [Mss. 16205-206].

C'est un exemplaire de la 3e édition de ce plan, d'après la *Bibliotheca Belgica*, mais sans aucun texte imprimé. — En haut est représenté l'aqueduc avec l'inscription : « *Canal de Moura* ». Sur la carte même, les deux canaux sont respectivement intitulés : « *Fossa Carolina* » et « *Fossa de Moura* ». — Deux autres

(1) Les Archives Générales du Royaume possèdent également un exemplaire de cette édition, accompagné des deux textes.

Digitized by Google

inscriptions le long de cette dernière : « *Proposition de van Langren* » et « *Aquæductus* ».

Au bas de la feuille a été collée une bande de papier qui prolonge celle-ci, recouvrant entre autres, l'échelle et sa légende, identique à celle de l'exemplaire (b).

A la main ont été ajoutés (1) sur la bande de papier du bas, le cours d'un affluent de la Senne et les localités de « *Melsbroeck* », « *Perck* » et « *Cast. Perck* »; (2) sur la feuille même, le cours supérieur du Malbeek et la ligne complète de viviers à l'Est de Bruxelles depuis La Cambre jusqu'à la Senne ; une série de repères désignés par les lettres A à I ; etc.

C'est, en somme, une préparation manuscrite de la 4e édition. 172×288 mm., y compris la bande de papier ajoutée au bas (1).

La 3e édition date de la période pendant laquelle le marquis de Castel Rodrigo était dans les Pays-Bas ; on pourrait la dater de 1664-1665.

(d) Plan gravé et colorié, en une feuille de 232×393 mm., conservé au Cabinet des Estampes, Cartes et Plans de la Bibliothèque Royale. A gauche et en haut, est collé un exemplaire du texte (1) ; le texte (2) est absent.

L'aqueduc est, ici encore, représenté en coupe, en haut de la pièce, mais est intitulé « *Aquæductus Regis* » et surmonté d'une statue de Charles II.

Un texte est ajouté, entre cette coupe et le Rupel : « *Les massons de Bruxelles ont estimé l'Acquaductus a 40 mille florins ceulx de Maline a 25 et Mercx a 80 mille. Il a aussy mis 200 flo trop aux deux dyques près la Senne.* »

Un second texte à droite du Rupel ; « *Cest haulte mer a Willebroeck es iours après la nouvelle et plaine lune, et a Malines un heure plus tard et en Anvers un heure plus tempre* ». A droite de ce dernier texte dans le coin supérieur droit, un

(1) Aux Archives Générales du Royaume, il existe un exemplaire de la 3e édition, corrigé et complété à la main, notamment par l'addition de plusieurs projets de canaux et par la suppression, au moyen de bandes de papier collées sur le plan, des dénominations « *Fossa de Moura* »

Digitized by Google

tableau de chiffres en trois colonnes intitulées « jour » « Heu » « Min », qui complète le texte.

Au bas de la feuille, à gauche, un troisième texte, empiétant sur l'échelle de 1000 verges et la réduisant ainsi à « *600 Brabantse Roeden* » a été gravé : « *V. L. proposa en l'an 1643 lunique moyen pour délivrer la basse ville des inondations, et comment on la pourroit fortifier a petit frais par leau ; surquoy cincq Gouver. du Pays ont escrit et parle a Messrs du Magistrat douse Ingenrs lont censure mais Francqt et Mercx lont meprise.* »

Enfin, au bas et à droite, un quatrième texte : « *Il apert que Van Langren a monstre en l'an 1626 a la Sere Infante ISABEL comment on scauroit faire une navigation de Malines vers la Meuse et de la vers le Rhyn, pour ioindre le Commerce d'All. maing de Lorraine, de France et de Liège a celluy de la Mer en Ostende, en meilleure forme et plus de profit pour ceulx de Brabant et Flandre, que une Liegeoise par induction de Mercx proposa en lan 1655 au Ser. Arch. LEOPOLDE par un canal vers la Sambre.* »

La carte elle-même a été notablement complétée. La ligne de viviers y est indiquée depuis La Cambre jusqu'à la Senne.

Les deux canaux portent de nouveaux noms : la « Fossa Carolina » est devenue la « *Fossa Caroli V* » et porte l'inscription suivante : « *Prop. de Mons. Loquingien* » ; le Canal de Malines est appelé « *Fossa Caroli II* » (traces de grattage après le mot « Fossa ») ; les inscriptions qui l'accompagnaient dans l'édition précédente, sont ici complétées, par l'addition d'un millésime : « *Proposition de van Langren 1663* » et « *Aquæductus.* »

En face de Vilvorde est indiqué un projet d'enceinte fortifiée, avec cette mention : « *V. L 1663, avec le Sas au pont* ».

Parmi les additions intéressantes, il faut signaler encore le tracé d'une dizaine de projets de canaux, s'étendant de 1655 à 1663, dont quelques uns figurent d'ailleurs déjà dans la 4e édition, mais sans aucune mention des auteurs ; dans cette 5e édition apparaissent, au contraire, sur certains projets, les noms

Digitized by Google

de MERCX, de « Mons. VAN UFFEL » et de VAN LANGREN lui-même ; de ce dernier figurent, entre autres, deux projets (datés de 1663) de canaux, quittant à Humbeek la « Fossa Caroli V » pour se diriger respectivement vers Termonde et Malines. Est également indiqué un second tracé éventuel, en ligne droite, de la partie du canal de Willebroek comprise entre « ***Verbrande Brug*** » et le Rupel, qu'accompagne cette remarque : « ***Cecy auroit moins couste.*** »

Le contenu de la carte, et, en particulier, l'apparition de Charles II dans la dénomination du nouveau Canal doivent faire dater cette cinquième édition de 1665 au plus tôt ; l'absence des travaux de défense à l'entrée du canal dans le Rupel, doit, d'autre part, la faire considérer comme n'étant pas posterieure à 1667. 1666 ?

III. Cartes conservées à la 3e Section de la Bibliothèque royale (Cabinet des Estampes, Cartes et Plans).

1) « *Fossae S. Mariae descriptio* ». Dédicace : « ***Serenissimae Principi Isabellae Clarae Eugeniae Hispaniarum Infanti, Michael Florentius Langrenus, Mathematicus R. dedicat consecratque...*** »

1 feuille gravée de 57×83,5 cm.

Ce titre recouvre un titre antérieur, partiellement rétabli : « *Fossae [Eugenianae] a Rheno ad Mosam vera et accurata descriptio* ».

Sur la carte même, l'inscription, ***Fossa Eugeniana*** est remplacée, en une bandelette collée, par celle de ***Fossa S. Mariae.*** La fin de la dédicace est modifiée de la même manière.

D'après le changement de dénomination du canal et la substitution d'un nouveau titre à l'ancien, cette carte doit être l'un des 500 premiers exemplaires gravés, et dater de 1627, ainsi qu'il ressort d'un document manuscrit des Archives générales Royaume, Carton Van Langren.

Le ***Novus Atlas*** de BLAEU, de 1635, appelle déjà le canal en question « ***Fossa S. Mariae quae et Eugeniana*** ».

Digitized by Google

2) « *Secunda pars Brabantiae cujus urbs primaria Bruxellae, Descr. Michael Florentio a Langren Mathematico Regio — Guiljelmus Blaeu excudit.* » —

Texte latin au verso. — (41,75×52.75 cm. au cuivre.)

3) « *Tertia pars Brabantiae qua continetur Marchionat. S. R. I. horum urbs primaria Antverpia. Ex Archetypo Michaelis Florentii a Langren Reg. Maj. Mathematico.* » (42,25×52,5 cm. au cuivre).

(a) Texte latin au verso — « *Guiljelmus Blaeu excudit* ».

(b) Sans texte. — Même inscription. — Planche plus usée. — Etat postérieur.

4) « *Mechlinia dominium et Aerschot ducatus Auctore Michaele Flor. a Langren Regis Catholici Mathematico.* »

(a) Texte latin au verso. — 41,5×52,25 cm. au cuivre).

(b) Texte allemand au verso. — « *Amstelodami. Apud Joannem Janssonium.* » (41,25×51,5 cm. au cuivre).

2 planches différentes.

Toutes ces cartes, ainsi que la « *Prima pars Brabantiae* », figurent dans différents atlas de BLAEU et de JANSSONIUS, entre autres dans le « *Novus Atlas* » de 1635 du premier. L'édition originale doit donc dater au plus tard de cette année.

ALB. TIBERGHIEN.

Digitized by Google

LE DÉPOT DES ARCHIVES DE L'ÉTAT A ANVERS.

Accroissements de l'année 1903. (1)

Le dépôt d'Anvers s'est accru cette année de 407 documents ; ce nombre n'est pas très considérable, mais il est à remarquer que ces pièces comprennent des cartulaires et des obituaires fort importants, venus des Archives Générales du Royaume (Fonds des Cartulaires et Manuscrits) : signalons en tout premier lieu le beau cartulaire de l'abbaye de St-Michel, à Anvers.

Ces accroissements sont dûs, pour ainsi dire exclusivement, à des envois faits par les Archives Générales du Royaume. La plus petite partie provient de *dons* et d'*acquisitions*.

Les *dons* ont été faits par M. l'avocat Aug. Jottrand, de Mons (1 doc. concern. Bouchout) et par M. E. Poswick, de Bruxelles (18 doc., concern. la S^le^ de Hamme, Bouchout, Wavre-Notre-Dame et la famille de Varick).

Les *acquisitions* ont été faites à M. Moorthamers, libraire (1 atlas de Contich et 2 « répertoires de contenances » de Contich et d'Aertselaer), à M. Van Herck, antiquaire (5 doc. concern. la famille de Ruysschen, la Cour féodale et le Mont de piété de Malines), et à M. H. Elsen, tous d'Anvers (42 doc. de la S^rie^ de Bautersem près Contich).

Dans l'*Aperçu* que j'ai donné l'année dernière sur le Dépôt d'Anvers (v. *Revue*, I, p. 152), je disais : « comme j'ai l'intention « de publier dans la *Revue*, au commencement de chaque « année, le relevé des accroissements subis par le dépôt d'Anvers « pendant l'année précédente, il suffira d'additionner les chiffres « donnés par ces relevés annuels avec ceux de la statistique du « 1^er^ janvier 1903, pour avoir exactement la statistique actuelle « de n'importe quelle collection du dépôt. »

Dans le relevé que je donne ci-après, j'ai suivi, pour l'énumé-

(1) Complément annuel de l'article « *Le dépôt des Archives de l'Etat à Anvers.— Aperçu des Collections* », publié dans le fasc. 3, p. 151 du vol. I de la *Revue*

Digitized by Google

ration des collections, tout-à-fait le même ordre que celui adopté dans mon Aperçu : outre les 407 documents signalés plus haut, j'y ai fait figurer, pour que ma statistique soit exacte, 493 documents, qui figuraient jusqu'à présent comme *mélanges* sous la rubrique *Couvents supprimés en général* (v. ma notice susdite p. 156) et qui ont été triés, puis répartis parmi les différentes collections auxquelles ils se rapportent.

Strictement, ces dernières pièces ne devraient pas figurer parmi les *accroissements :* mais, jusqu'à un certain point, on peut considérer comme tels des documents restés jusqu'à présent, perdus et inutilisables, parmi des *mélanges*.

Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il y a à ajouter à l'inventaire de 1903 :

I. — **Fonds ecclésiastique.**

A. — *Clergé régulier.*

ANVERS. — Alexiens ou Cellites, 1 doc. de 1572.

Beggards ou Boggards, 1 obituaire flamand, du XV^e^ siècle, avec ajoutes du XVI^e^ s., écrit sur 29 ff. de parch. ; 1 obituaire latin, du XV^e^ s., avec ajoutes des XVI^e^ et XVII^e^ s., écrit sur 43 ff. de pap., puis de parch. ; 5 d. (1490-1726). En tout, 7 d.

Dominicains, 1 d. de 1551.

Facons, 1 cartulaire, du XV^e^ s., comprenant 3 vol. in-folio, relatifs aux *Immeubles*, aux *Cens* et aux *Rentes*, avec ajoutes du XVI^e^ au XVIII^e^ s. (sur pap.)

Nazareth, ou Waelwyck. 1 obituaire du XVI^e^ s., écrit sur 32 ff. de parch., avec ajoutes postérieures jusqu'au XVIII^e^ s. ; 4 pièces diverses du XVIII^e^ s. En tout, 5 d.

Pauvres Claires, 1 d. de 1481.

Récollets, 1 petit carnet de 32 ff. de papier, donnant les noms de Récollets décédés d'avril 1791 à 1835 ; 1 petit carnet de 11 ff. de papier, intitulé « Nomina Patrum adhuc viventium. 1 juni 1818. »

St-Michel. Un cartulaire du XVII^e^ s., en 10 gros vol. in-fol. (sur parch., sauf le neuvième, qui est sur papier), écrits de

Digitized by Google

1669 à 1686, par les notaires de Riemer et van Bredael. Un 11e vol., in-folio, sur pap., donne un appendice fait en 1726. C'est un cartulaire de la plus grande importance, dressé très consciencieusement, en excellent état de conservation.

Ter Nonnen ou Victorines, 3 doc. du XVIe s., 1615 et 1672.

Tiers Ordre, 1 doc. de 1607.

HERENTHALS. — Augustins, un cahier relié, intitulé « Liber professionum omnium in hoc conventu factarum ab anno fundationis 1613. » Il va jusqu'en 1791.

HOBOKEN. — Brigittins, 1 acte de 1725.

LIERRE. — Chartreux, établis en cette ville depuis 1543 environ, à la suite de la destruction de leur maison de Kiel-lez-Anvers, le 26 juillet 1542, par Martin van Rossem. Un obituaire du XVe s., sur parch., avec ajoutes postér. jusqu'au XVIIIe s.

Sion, 4 doc. (1691-1693).

MALINES. — Augustins, cartulaire écrit par J. Bruyn de Harling *alias* van Harlinghen, vers 1594, sur l'ordre du prieur Henri Jaupen (1 vol. in-folio de 16+186 ff de papier).

Béthanie, 2 doc. de 1558 et 1559.

Carmes chaussés ou Carmélites, livre de cens écrit en 1487, par ordre alphabét. des localités, avec la copie des actes y relatifs, plus quelques ajoutes du XVIe s. (1 reg. sur parch., fortement endommagé, mais restauré).

Chartreux anglais, 2 actes, de 1611 et 1655.

Montagne de Sion ou Blyenberg, 1 acte de 1598.

PITSEMBOURG. — Commanderie de l'Ordre Teutonique, à Malines. 36 actes (1681-1787) passés devant sa cour féodale et concern. des fiefs sis à Merchtem.

ROSENDAEL. — Abbaye de Cisterciennes, 1 doc. de 1572.

JÉSUITES D'ANVERS, 2 doc. de 1562-1618.

Couvents supprimés en général. — 3 doc., du XVIe s. et de 1636.

B. — *Clergé séculier.*

ANVERS. — Evêché, 1 d., de 1731.

Eglises : Notre-Dame, 2 d., de 1558-1586 ; St-Georges, 1 d. de 1502 ; Ste-Walburge, 1 d. de 1525.

Digitized by Google

MALINES. — Chapitre de St-Rombaut, Copie faite au XV^e^ s., sur 18 ff. de papier, de la liste des revenus de St-Rombaut et de différentes chartes de 1230 à 1445 (1 vol.).

Eglises : St-Rombaut, 1 d. de 1572 ; Notre-Dame au delà de la Dyle, chapelle de St-Corneille, 28 doc. (1429-1743) ; Ste-Catherine, obituaire du XV^e^ s., en un petit vol. de papier, auquel manquent les 4 premiers jours de janvier, soit 2 ff.

Béguinages, 1 acte de 1557.

Hôpital Espagnol, 1 acte de 1614.

Mont de Piété, 1 acte de 1731.

II. — **Greffes scabinaux, féodaux et seigneuriaux.**

AERTSELAER : 1 « répertoire de contenances », (1805) ; 1 doc. de 1741.

ANVERS : 181 lettres scabinales (1332-1778). 6 doc. concern. les troubles de juin 1787. 166 doc. divers, de 1511 à 1755.

AUSTRUWEEL : 2 doc. de 1589 et 1657.

BAUTERSEM, cour féodale de Bautersem, Pluyseghem et Yckele : 4 livres de fiefs, de 1592, 1612-13, 1638 et 1753, importants ; 1 reg. aux cens, de 1763 ; 2 cartes de 1694 et 1761, et doc. divers (en tout, 43 doc.).

BEFFEREN : 24 actes (1639-1781).

BERLAER : 13 actes (1558-1781).

BORCHGRAVENBROECK, sous Heyndonck : 7 actes (1480-1685).

BOUCHOUT : 3 actes et 1 carte (1736-1758).

CAPPELLEN : 6 doc. de 1736.

CLEYDAEL, cour à Aertselaer : 2 actes, de 1499 et du XVII^e^ s.

CONTICH : 2 actes de 1344 et de 1498 ; 1 atlas et 1 « répertoire de contenances », (1805-1807).

DUFFEL, Pays de Malines : 1 acte, de 1750. — DUFFEL, S^le^ de Perwys ; 12 actes (1690-1787). — DUFFEL, Voighdye : 1 acte (1772).

DYSEGHEM, cour de l'abbé de Lobbes, à Mortsel : 1 d., de 1483.

EECKEREN : 1 carte du XVII^e^ s.

ELSBROECK, cour et seigneurie sous Heyst-op-den-Berg (« de Witte Hoeve ofte Hoff van Elsbroeck »). 17 actes et 1 carte (1753-1780).

Digitized by Google

EYNTHOUT, tenants de l'abbé de Tongerloo : 1 doc., de 1487.
EYNTHOUTHAM, tenants du dit abbé : 1 doc., de 1528.
GHEEL : 3 actes (1391-1579).
GROBBENDONCK : 1 acte, de 1643.
HAMME, seigneurie, sise à Malines : 6 manuels de cens féodaux et 12 actes (1507-1780).
HEYNDONCK ; 18 doc. (1596-1729).
HEYSSELAER, seigneurie sous Aertselaer : 9 doc. (1614-1671).
HINGENE : 2 actes, de 1743.
LEEST : 1 acte (XVII^e s.).
LIERRE et son « Bijvang » : 26 actes (1733-1803).
LOENHOUT : 3 actes (1455-1666).
MALINES : 23 actes (1571-1624), concern. le bien dit Cretenborch. 1 dénombr. (fin du XV^e s.) et 1 livre de cens seigneuriaux (1601) de la cour de Milse, fief sis en la « Milsestraete ». 11 actes concern. les échevins et la communauté (1552-1786). 5 actes notariaux (1605-1621).
OLMEN, seigneurie : 1 acte, de 1653.
POLDERS de Merxem, d'Oorderen, Wilmarsdonck et Ordam : 2 actes (1601-1722).
PUERS : 1 acte, de 1715.
PULDERBOSCH : 1 acte, de 1657.
PULLE : 6 d. (1617-1718).
PUTTE : 2 actes, de 1780.
RENDELBEECK, cour féodale, près Leest : 4 actes, de 1655.
RUMPST : 17 actes (1779-1782).
RUYSBROECK : 2 doc. (1675-1686).
SANTHOVEN : 3 d. (1553-1686).
SCHILDE : 1 acte imprimé, de 1682.
STABROECK : 1 doc., du XVI^e s.
TEN ESSCHE, cour sous Schelle : 1 acte, de 1452.
TER MOST, près Leest, cour féodale de la prévôté de Leliendael : 3 actes (1629-1748).
TONGERLOO : 1 acte, de 1553.
VALERYCK ou VOLREYCK : Cour de tenants sous Aertselaer, Contich et Reeth. 8 actes (1654-1781).
WAVRE-NOTRE-DAME : 26 actes, de 1294 (en copie) à 1782.
WAVRE-S^te-CATHERINE : 5 doc. (1714-1780).

Digitized by Google

WESTERLOO : 3 actes (1525-1561).
WILLÆBROECK : 5 doc. (1679-1763).
WILRYCK, pays de Ryen : 1 d. de 1521.
WOMMELGHEM, cour féodale d'Immerseel : 1 d. de 1554.
WUESTWEZEL : 4 d. (1633-1641).
ZOERLE, cour des tenants de Norderwyck : 3 d. (1557-1561) ; cour de Parwys sous Gheel : 1 acte de 1546.

III. — **Cour féodale du Pays de Malines.**

Une patente de lieutenant-civil, de 1685 ; 4 actes divers, de 1513 à 1774.

IV. — **Fonds divers.**

B. — *Familles.* — 42 doc., concern. les familles van den Bosch, de Brouchoven de Bergeyck, Clercs, Collart, van der Goes, de Gottignies, Gysmans, Hermans van Clinckenborch, Lathouwers, van Leefdael, le Mesureur, de Milleville, Nassau, van der Piet, Rodrigueez, de Ruysschen, van den Rye, Spillemans, de Varick.

C. — *Pays-Bas.* — 2 doc., concern. Delft et le conseil de Hollande (1608 et 1630).

Récapitulation générale des différents fonds, au 1er janvier 1904.

I.	Fonds ecclésiastique	20,328
II.	Greffes scabinaux, féodaux et seigneuriaux	286,837
III.	Cour féodale du Pays de Malines	4,913
IV.	Fonds divers : A) Edits, ordonnances et placards imprimés	2,275
	B) Familles	110
	C) Pays-Bas	141
	D) Archives modernes	129
	E) Documents étrangers à la province ou douteux	1
	Total des volumes et documents divers	314,734

JULES VANNÉRUS,
Conservateur-adjoint.

Digitized by Google

SUR UN PROJET DE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DES MATHÉMATIQUES A CRÉER EN ALLEMAGNE.

Lors de l'assemblée de la *Deutsche Mathematiker Vereinigung* qui se tint à Carlsbad en 1902, M. Félix Klein émit l'idée de fonder en Allemagne une bibliothèque centrale des mathémathiques. Il s'agissait d'écarter, si c'était possible, les infranchissables obstacles qui s'opposent aux recherches des mathématiciens, soucieux de ne pas se fier à de simples comptes rendus ou aux travaux de seconde main, mais désireux de voir les œuvres originales elles-mêmes de leurs devanciers. C'est qu'en Allemagne, comme partout ailleurs, il arrive souvent que des travaux de premier ordre font défaut dans les bibliothèques, même les plus considérables.

La motion de M. Klein souleva l'enthousiasme. Une « Commission de la Bibliothèque » fut aussitôt nommée avec mission d'étudier le projet pendant un an, et de présenter alors, à la *Deutsche Vereinigung*, un rapport sur les meilleurs moyens de la rendre pratiquement réalisable.

Entretemps, dans un article fort bien pensé (1), le très érudit bibliothécaire de la Bibliothèque royale de Stockholm, M. Enestrom, objecta, par la voie de son journal la *Bibliotheca Mathematica*, qu'en conservant au projet de M. Félix Klein sa forme primitive, on risquait d'échouer. Des embarras financiers difficiles à surmonter empêcheraient probablement sa mise à exécution. D'après M. Enestrom, on pouvait faire autrement et mieux. Sans renoncer pour cela à la création d'une bibliothèque centrale des mathématiques, il fallait d'abord entreprendre certains travaux de moindre envergure, immédiatement réalisables, et destinés à faciliter aux mathématiciens la bibliographie de leur sujet. M. Enestrom citait entre autres, comme modèle à

(1) *Über die Aufgaben einer mathematischen Zentralbibliothek* von G. Enestrom, in Stockholm. *Bibliotheca Mathematica*. Zeitschrift für Geschichte der mathematischen Wissenschaften, herausgegeben von Gustaf Enestrom, in Stockholm. Dritte Folge. Vierter Band. Leipzig und Berlin, 1903, pp. 82-85.

Digitized by Google

imiter, le *Catalogue des ouvrages d'astronomie et de météorologie qui se trouvent dans les principales bibliothèques de la Belgique* (1) publié en 1878, à Bruxelles, par notre compatriote Houzeau.

En 1903, la réunion annuelle de la *Deutsche Mathematiker Vereinigung* eut lieu à Cassel, et les vues de M. Enestrom semblent y avoir en grande partie prévalu.

Voici, d'après un article publié par M. Félix Müller, dans la *Bibliotheca Mathematica*, (2) l'état actuel du projet :

La fondation de la Bibliothèque centrale est subordonnée à un essai de formation d'un capital suffisant. En attendant, et pour ne pas perdre de temps, on a transformé la *Commission de la bibliothèque* en *Commission de bibliographie*, (3) en lui donnant pour mission de faciliter les recherches bibliographiques des travailleurs, par tous les moyens.

Quelques membres de la *Deutsche Mathematiker Vereinigung* parurent voir, dans cette décision, l'ajournement presque indéfini du projet primitif et en exprimèrent le regret. Pour leur donner satisfaction, dans la mesure du possible, on prit les résolutions suivantes :

1° La *Deutsche Mathematiker Vereinigung* fait un appel à tous les mathématiciens, mais plus spécialement à ses propres membres, ainsi qu'aux éditeurs d'ouvrages de mathématiques. Tout envoi, soit d'argent, soit de livres, sera reçu avec reconnaissance.

2° La *Vereinigung* souhaite que le choix des livres à acheter

(1) Outre l'ouvrage de Houzeau, on possède un travail écrit dans le même esprit, pour les bibliothèques du Würtemberg Il est dû à M. E. Wölffing et a été publié sous le titre de : *Verzeichnis der Zeitschriften für die Gebiete der Mathematik, der Physik, der Technik und der verwandten Wissenschaften, welche auf württembergischen Bibliotheken vorhanden sind*, Stuttgart 1899. — On prépare un catalogue, conçu sur un plan beaucoup plus large, pour la bibliothèque royale de Berlin et toutes les Universités de la Prusse.

(2) *Zur Frage der Begründung einer mathematischen Zentralbibliothek*, *Bibliotheca Mathematica*, Dritte Folge, Vierter Band, 1903, pp 389-391.

(3) Nous avons sous les yeux un chaleureux appel de cette commission, daté du 1er janvier 1904, et signé des noms bien connus de MM. les Prof Dr. Félix Muller, de Friedenau-Berlin ; Prof Dr. E. Wölffing, de Stuttgart ; Prof. Dr. A. Gutzmer, d'Iena.

Digitized by Google

soit fait d'une manière judicieuse et vraiment utile. Pour éclairer la commission qui en sera chargée, elle désire recevoir des catalogues de bibliothèques et des listes d'ouvrages rares, avec les noms des dépôts publics qui les possèdent déjà, quand cette indication est possible.

3° Dans le même but d'utilité pratique, on créera un journal périodique consacré à la bibliographie des mathématiques. On pourrait l'intituler *Korrespondenzblatt zur Verbreitung mathematisch-bibliographischer Kenntnisse*, titre qui aurait l'avantage d'en bien donner l'esprit et d'en préciser l'objet (1). La *Vereinigung* espère que ce journal pourra être hebdomadaire et que le prix de l'abonnement annuel ne dépassera pas six marcs.

Enfin 4° la « Commission de Bibliographie », dont il a été parlé plus haut, aura dans ses attributions l'organisation et la rédaction de la *Korrespondenzblatt*.

H. Bosmans S. J.

(1) Pour la bibliographie contemporaine, les mathématiciens ont à leur disposition deux publications périodiques de très grande valeur : la *Revue semestrielle des publications mathématiques* rédigée sous les auspices de la Société mathémathique d'Amsterdam par P. H. Schoute, D. J. Korteweg, J. C. Kluyver, W. Kapteyn, J. S. Cardinaal, Amsterdam, in-8°, et le *Jahrbuch über die Fortschritte der Mathematik* herausgegeben von E. Lampe und G. Wallenberg, Berlin, 8° Il est évident que le but de la *Korrespondenzblatt* ne serait pas de se substituer à elles, ni même de leur faire concurrence.

Digitized by Google

LE DÉPOT DES ARCHIVES DE L'ÉTAT, A NAMUR.

En 1876, les collections du dépôt des Archives de l'Etat, à Namur, étaient évaluées à 7,100 registres, 9,782 liasses et 8,672 parchemins (1). Aujourd'hui, elles comprennent environ 9,000 registres, 16,500 liasses et 14,500 parchemins. Cet accroissement considérable est dû non seulement à la constitution de nouveaux fonds, tels que les archives de la prévôté de Poilvache, les archives des communes et des seigneuries, dont les documents étaient auparavant réunis aux actes des greffes scabinaux, mais encore à l'augmentation constante de certains fonds anciens : les greffes scabinaux, les protocoles de notaires, les archives des églises, chapelles et cures, par suite des envois continuels de M. l'Archiviste général du Royaume, des dons de nombreux particuliers, des inspections faites dans les communes, et des dépôts effectués par des notaires.

Mais le dépôt de Namur est loin d'atteindre le terme de son entier développement. Certaines de ses collections sont incomplètes. De grandes familles détiennent encore les archives de leurs anciennes seigneuries. Les villes, jadis si florissantes, de Bouvignes, Dinant et Namur conservent elles-mêmes les monuments écrits de leur ancienne splendeur ; Namur même, garde avec un soin jaloux les registres de ses échevins, de telle sorte que les actes si importants de l'administration de la justice dans la capitale de l'ancien comté ne peuvent être que difficilement consultés et étudiés (2).

Du jour où ces fonds seront à leur place, dans les collections du dépôt de Namur, celui-ci sera l'un des plus intéressants de la Belgique. Car, il faut attirer l'attention sur ce point, la province actuelle de Namur est composée de territoires, qui, au 18e siècle, appartenaient à de multiples Etats : comté de Namur, duché de Brabant, principauté de Liége, duché de Luxembourg,

(1) *Moniteur Belge*, n° du 10 juillet 1876

(2) Aux Archives générales du Royaume, se trouve le chartrier des comtes de Namur, qui contient 1,417 parchemins, de 1092 à 1387. C'est toute l'histoire du comté pendant son existence autonome, sous le règne de ses souverains particuliers. (Piot. Inventaire des chartes des comtes de Namur. 1 vol. in-4°, Bruxelles 1890).

Digitized by Google

comté d'Agimont, royaume de France. De là, une étonnante diversité d'institutions, qui offre à l'historien un vaste champ de recherches et d'études comparatives.

Le tableau qui suit indique les divers fonds du dépôt, avec leur importance numérique et les périodes qu'ils embrassent, ainsi que les inventaires manuscrits ou imprimés qui existent.

I. — ARCHIVES CIVILES.

1° ADMINISTRATION CENTRALE.

A. COMTÉ : 2 registres (1) et une liasse (2) de 1222 à 1421 ; 15 parchemins de 1184 à 1425 (3).

B. ETATS DE NAMUR.

1° Souverains (inaugurations des souverains et des gouverneurs généraux, visites princières, Pragmatique sanction de Charles VI) : 1 registre et 10 liasses de 1418 à 1793.

2° Trois membres (assemblées, convocations, décrets, résolutions) ; 26 registres et 5 liasses de 1679 à 1791.

3° Clergé (aides ordinaires et extraordinaires, comptes, déclarations des mains-mortes, ordonnances, procès, résolutions, terriers,) : 41 registres et 28 liasses de 1372 à 1792 ; 16 parchemins de 1516 à 1667.

4° Noblesse (admissions, législation, preuves, résolutions) : 27 registres et 29 liasses de 1559 à 1789.

5° Deux premiers membres (assemblées, résolutions) : 19 registres et 8 liasses de 1663 à 1793.

6° Troisième membre (droit de bourgeoisie) : 1 registre et 10 liasses de 1509 à 1772.

7° Relations avec la Cour (instructions aux députés, lettres de la Cour) : 6 registres et 5 liasses de 1533 à 1794.

(1) 1 de copie de chartes et 1 intitulé : compte général du comté (1409-1410).
(2) Copies de chartes.
(3) Voir la note 2, page 41.

Digitized by Google

8° Députation à Bruxelles (correspondance) : 1 registre et 15 liasses de 1791 à 1794.

9° Réglements des Etats (réglements généraux et particuliers, difficultés y relatives) : 3 registres et 8 liasses de 1421 à 1773.

10° Dignitaires (nationalité, lettres de créance, gouverneur, lieutenant-gouverneur, greffiers, receveurs) : 1 registre et 27 liasses de 1282 à 1788.

11° Justice (conseil provincial, conseil souverain, jointe criminelle) : 18 liasses de 1509 à 1791.

12° Etendue du pays (carte du pays ; contestations relatives à Argenton, Blaimont, Bourseigne, Castillon, Dinant (lieu dit devant Bouvignes), Gosselies, Mesnil-St-Blaise, la souveraineté de la Meuse et de la Sambre, Sombreffe, Wasseige et Meffe ; dénombrements, terriers) : 13 registres et 32 liasses de 1229 à 1786.

13° Histoire (traités de paix, réformes de Marie-Thérèse et de Joseph II, révolution brabançonne, révolution française, révolution belge) : 9 registres et 47 liasses de 1545 à 1830.

14° Guerres (comptes de l'étape, contributions de guerres, chariots, émissaires, fortifications, pionniers, prestations, réquisitions) 4 registres et 71 liasses de 1629 à 1793.

15° Aides et tailles (présentations, acceptations, modérations, exemptions, assiettes, acquits, procès) : 24 registres et 52 liasses de 1500 à 1793 ; 35 parchemins de 1500 à 1788.

16° Gabelles (octrois, exemptions, recettes, poursuites) : 9 registres et 20 liasses de 1530 à 1794 ; 2 parchemins de 1737.

17° Soixantième (création, octrois, exemptions, adjudications des levées, receveurs, produits, procès, suppression) : 3 registres et 56 liasses de 1570 à 1783.

18° Impôts spéciaux (droits d'entrée et de sortie, droit de lousse, papier timbré, tonlieux) : 4 liasses de 1648 à 1783.

19° Chaussées (construction, entretien et police des routes de Namur à Bruxelles, à Louvain, à Huy et à Luxembourg et de Gilly à Sombreffe, à Lodelinsart et à Châtelineau ; coches et barrières) : 19 registres, 65 liasses et 1 plan de 1683 à 1792.

Digitized by Google

20° Industrie, commerce, agriculture (batteurs, férons, fabriques, métiers, mines, verreries ; prairies, entrée et sortie des grains, etc.) : 56 liasses de 1345 à 1789.

21° Varia (instruction, police, etc.) 14 registres et 30 liasses (1).

C. DOMAINES.

1° Domaine d'Agimont : 3 registres de 1752 à 1785.

2° Domaine de Bouvignes, Poilvache et Montaigle : 14 registres de 1516 à 1732.

4° Domaine de Fleurus, Golzinne et Walcourt : 27 registres et 4 liasses de 1571 à 1726.

4° Domaine de Namur : 20 registres de 1583 à 1726.

5° Domaine de Samson et Wasseige : 8 registres de 1632 à 1726.

6° Domaine de Namur (province) : 28 registres de 1730 à 1786 (2).

7° Aides et subsides : 32 registres de 1667 à 1766.

8° Chassereaux de rentes : 16 registres de 1600 à 1747.

9° Journaux des recettes et dépenses ; 17 registres de 1746 à 1785.

10° Chairie, chevaux du train d'artillerie, gages, livres d'annotations, tonlieux, vente de bois et futaies, etc. : 77 registres et 14 liasses de 1583 à 1791.

2° JURIDICTION FÉODALE.

A. SOUVERAIN BAILLAGE : 164 registres et 215 liasses de 1343 à 1794.

ST. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, 2 vol. in 8, Namur 1875.

H. DE RADIGUES. *Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur.* (Annales de la Soc. archéologique de Namur, t. XXIII).

(1) Le classement n'est pas terminé.
(2) La province comprend les domaines de Namur, Bouvignes, Fleurus et Samson.

Digitized by Google

B. Prévôté de Poilvache : 29 registres et 21 liasses de 1447 à 1794.

L. Lahaye. *Le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache.* 1 vol in 8°, Namur 1895.

C. Cours féodales : 52 registres et 44 liasses de 1343 à 1791, se rapportant aux localités suivantes :

Agimont, Asche en Refail ;
Boussu en Fagne ;
Corroy le Château, Couvin ;
Emptinne ;
Ferage, Fernelmont, Florenne ;
Gedinne, Gembloux, Gosne, Goyet, Grand Leez ;
Han sur Lesse, Hastière (Waulsort et Blaimont), Haversin, Hodoumont, Hour en Famenne, Hubinne ;
Morialmé ;
Namèche ;
Olloy ;
Sinsin, Sombreffe, Spontin, Stave, Surice ;
Tamines, Taviers, Thy le Château ;
Upigny ;
Vierves ;
Wancenne, Waulsort.

3° juridiction civile.

A. Conseil provincial de justice.

1° Correspondance du procureur général : 20 registres et 140 liasses de 1557 à 1794.

L. Lahaye et H. de Radigues. *Inventaire analytique des pièces et dossiers contenus dans la correspondance du procureur général de Namur.* 1 vol. in-4°, Namur 1892.

2° Correspondance du conseil : 58 registres et 26 liasses de 1611 à 1792.

L. Lahaye et H. de Radigues. *Inventaire analytique des pièces et dossiers contenus dans la correspondance du conseil provincial.* 1 vol. in 4°, Namur 1892.

Digitized by Google

3° Approbations de testaments, contrats de mariage, partages, testaments : 5 registres et 46 liasses de 1433 à 1805.

Inventaire manuscrit (sur fiches).

4° Décrets : 15 registres et 29 liasses de 1621 à 1787.

5° Sentences : 51 registres et 97 liasses de 1443 à 1793.

6° Condamnations volontaires : 94 liasses de 1584 à 1795.

7° Rôles de causes : 35 registres de 1750 à 1787.

8° Enquêtes et verbaux : 523 liasses de 1496 à 1799.

9° Requêtes : 322 liasses de 1554 à 1794.

10° Appels, lettres closes et missives, règlements, commissions, admissions, avis, motifs de droits, cas jugés : 58 registres et 13 liasses de 1445 à 1791,

11° Procédures : 5,000 liasses de 1510 à 1801 (pièces à l'appui : la plus ancienne de 1101).

Inventaire alphabétique des intimés (manuscrit).

B. GREFFES SCABINAUX. Ce fonds, le plus important du dépôt, comprend 4.409 registres et 2863 liasses, de 1350 à 1797 et 7.781 parchemins de 1292 à 1793 ; tous sont relatifs à la justice seule : ce sont des registres de transports, de causes, d'œuvres de loi, des procédures, des embrévures, des testaments, des contrats, des condamnations volontaires, etc.

L. LAHAYE. *Inventaire sommaire des archives des anciens greffes scabinaux de la province de Namur.*

Ces actes concernent les localités suivantes :

Achêne, Agimont, Aherée, Asche en Refail (haute cour et cour du Château), Alle, Ambly, Amée et Velaine, Andenne (haute cour et cour des Alleux), Andoy, Anhée, Annevoie et Rouillon, Anseremme, Anthée, Arbre, Ardenelle, Assesse, Aublain, Aubry, Auffe, Auvelais (comté et voisin), Ave, Agimont et Navauge ;

Baillamont, Baillonville, Balâtre Ste-Aldegonde, Baronville, Barsy, Barvaux en Condroz, Beauraing, Beez, Bellefontaine, Berlacomine, Berzée, Beuzet, Bierwart-Otteppe, Biesme, Bies-

Digitized by Google

merée, Bièvre, Bioul, Biron (cour foncière et cour féodale), Blaimont, Boffeux, Bohan (haute cour et cour féodale), Bois de Villers, Boisseilles, Bolline et Harlue (cour et cour Ste-Gertrude), Boneffe, Boninne, Bonisoul, Bonsin et Chardeneux, Bormenville, Bossière-lez-Gembloux, Bossière-lez-St-Gérard, Botheit, Bouge, Bourseigne Neuve, Bourseigne Vieille, Bousalle, Boussu en Fagne, Bouvignes, Bovesse (haute cour et cour de la Vaux), Braibant, Branchon, Brogne, Brumagne et Lives, Bure, Buzin et Failon ;

Castillon, Celles et Gendron, Cerfontaine (haute cour et cour St-Jean-Baptiste), Chairière la Grande, Chairière le Terne, Chaleux, Champion, Chastret, Chestrevin, Chevetogne, Ciergnon, Ciney, Clermont, Cognelée et Jettefolz, Conneux, Corbion, Corenne, Cornelle, Corroy le château, Courrière, Couvin, Croix, Crupet, Custinne ;

Dailly, Daussois, Daussoux, Dave et Naninnes, Denée, Dhuy, Dinant (haute cour, cour de la chambre de l'Empereur, cour Notre-Dame, cour St-Nicolas), Dion le Mont, Dion le Val, Doische, Dorinne, Dourbe le Mont, Dourbe le Val, Doyon ;

Echerenne, Eghezée, Emines, Emptinne lez Ciney, Enhet, Entre Meuse et Arche à Samson, Epravc, Ermeton sur Biert, Ermeton sur Meuse, Erpent, Evelette, Evrehaille ;

Fagnolles, Falaën, Falisolle, Falmagne et Hulsonneau, Falmignoul, Fanuée, Faulx, Féchaux, Felenne, Fenal, Fernelmont et Noville les Bois, Feroz, Finnevaux, Flavion, Flawinne et Tremouroux, Florée, Floreffe, Florenne (haute cour et cour St-Jean), Floriffoux, Flostoy, Focant (haute cour et cour St-Remacle), Folz et Wépion, Fontaine lez Yves, Fontenelle, Fosses (haute cour, cour St-Feuillen et cour des Tenants), Fraire la Grande, Francdouaire, Franchimont, Franc-Waret, Frandeux, Franière, Franquenée, Frasnes lez Couvin (haute cour et cour Ste Monégonde), Froidefontaine et Tenton, Froidmont, Fronville, Furfooz ;

Gedinne, Gembloux, Gesve et Spinoy, Gimnée, Gochenée, Godinne, Goesne et Filée, Golzinne et Grimsée, Gomezée, Gonrieux, Gourdinne, Goyet, Gozin, Graide, Gramptinne, Grandchamps, Grand Leez, Grandmenil, Grandpré, Graux ;

Digitized by Google

Haillot, Halloy, Haltinne, Hambraine et Cortil-Wodon, Hamerenne, Hamois, Ham sur Sambre, Hanret, Hansinne, Han sur Lesse, Hanzinelle, Havelange, Havenne, Haversin et Buissonville, Heer, Hemptinne lez Namur, Hemptinne lez Philippeville, Herbuchenne, Hingeon, Hodoumont et Jallet, Hogne, Homzée lez Flostoy, Honnay, Hontoir, Houdremont, Hour en Famenne, Hour et Falize, Houx sous Poilvache, Houyet, Hubinne, Hun ;

Isne les Dames ;

Jamagne, Jambe, Jamiolle, Jassogne, Javingue, Jemelle, Jemeppe sur Sambre, Jennevaux, Jodion ;

La Falize, Laforêt, La Mosée et Gosnée, La Motte, Laneffe, Lavaux Ste Anne, Leignon, Lesves, Leuze, Libois, Liernu, Ligny et Tongrinne, Limoy, Lisogne, Longchamps, Louette St Denis et Nafraiture, (cour et cour de Bellin), Louette St Pierre, Loyers, Lustin (Maillien et Profondeville) ;

Maffe, Maharenne, Mahoux, Maizeret et Moinil, Maizeroul et Jausse, Malonne, Malvoisin, Marche sur Meuse, Marchovelette, Maredsous, Mariembourg, Martouzin, Matagne la Grande, Matagne la Petite, Matignolle, Mazée, Mazy, Meffe et Forville, Mehagne et Mehagnoul, Melin, Membre, Menil, Mertenne, Mesnil-Eglise, Mesnil St Blaise, Mettet et Thozée, Meux, Mianoie, Mont Ste Marie, Montaigle, Morialmé, Mornimont, Moulins, Moustier sur Sambre, Mouzaive, Moret, Mussifoy ;

Namêche, Namur (haute cour (1), cour des Croisiers, cour de Falize, chef cour du Feix, cour de Neuville, cour Notre-Dame, cour St Aubain et cour de Vocain), Naomé, Natoye, Nettine, Neuville en Famenne, Neuville lez Philippeville, Nismes, Niverlée ;

Ohey et Atrive, Oisy, Olloy, Omezée, Onhaye, Onoz, Orchimont, Oret, Ossogne lez Ciney, Ossogne, Ostin ;

Patignies, Perwez en Condroz, Peseches, Petigny, Petit Leez, Petit Manil, Philippeville, Pondrôme, Pontillas, Porcheresse, Purnode ;

(1) Neuf registres de 1741 à 1792. Voir l'introduction.

Digitized by Google

Rabozée, Reppe et Spinoy, Resteigne, Reux en Famenne, Revogne, Rhisnes, Rienne, Rivière, Rochefort-Briquemont, Rognée, Roly (haute cour et cour St Jean), Romerée, Ronnet, Rosée ;

St Aubin, St Denis, St Germain, St Marc, St Martin Balâtre, St Martin Hulglise, St Servais et Hastimoulin, Salet, Samart, Sart-Bernard, Sart-Custine, Sart en Fagne, Sart-Eustache, Sautour, Schaltin, Sclayn, Scoville-Mohiville, Scry, Scy, Senenne, Senzeilles, Serville, Sevry, Silenrieux, Sinsin, Skeuvre, Somal, Sombreffe, (cour et cour de Mont), Somme et Houssoy, Somme-Leuze, Sommières, Somzée, Sorée, Sorinne sur Dinant, Soulme, Soumoy, Soye, Spontin, Spy, Stave (haute cour et cour de Vaulx), Strud, Suarlée, Sur, Surice ;

Tahier, Tamines, Tarciennes, Taviers, Taviet, Temploux, Thisnes, Thon et Vaux sous Samson, Thy le Baudouin, Thy le Château, Tillier, Toisoul, Tombes, Tongrenelle, Treigne, (haute cour et cour St Rufin) ;

Upigny ;

Vaucelle, Vedrin-Frizet et Rondchesne, Velaine sur Sambre (Walhain et Keumiotte), Venatte, Vencimont, Verenne, Vezin et Melroy, Vichenet, Vierves, Vieuville, Ville en Waret et Wartheit, Villers deux Eglises, Villers en Fagne, Villers le Gambon, Villers lez Heest, Vitrival et Sart St Lambert, Vodecée, Vodelée, Vogenée, Vonêche, Vresse ;

Wagnée, Waillet, Walcourt (haute cour et cour des Tenables de Notre Dame), Wancenne, Wanlin, Waret la Chaussée, Warisoulx, Warnant, Waulsort (Hastière et Blaimont), Wavreille et Belvaux, Wavremont, Weillien, Wierde, Wiesme, Wignée et Crolcul, Willerzies, Winenne ;

Yves, Yvoir.

C) VÉNERIE, GRUERIE ET BAILLAGE DES BOIS : 10 registres et 24 liasses de 1541 à 1794.

4° ADMINISTRATION LOCALE.

A) NAMUR. (1) 1° Métiers : 12 registres (3 cartulaires) et 24 liasses de 1602 à 1796.

(1) Voir l'introduction.

Digitized by Google

2° Passées des gabelles ; 15 registres de 1656 à 1776.

3° Comptes, fortifications, logements de troupes : 8 registres et 2 liasses de 1624 à 1722.

4° Etablissements de bienfaisance :

a) Grand hôpital ou hôpital Notre Dame : 284 registres et 94 liasses, de 1323 à 1793 ; 563 parchemins de 1243 à 1724.

b) Hôpital St Jacques : 193 registres et 36 liasses de 1410 à 1790.

c) Grand Malades: 3 registres et 28 liasses de 1409 à 1627 ; 63 parchemins de 1210 à 1589.

d) Table des pauvres: 1 registre et 9 liasses de 1313 à 1588 ; 11 parchemins de 1369 à 1572.

e) Hôpitaux réunis : 12 registres et 3 liasses de 1570 à 1774.

f) Ecole dominicale ; 6 registres de 1640 à 1710.

B) COMMUNES. Ce fonds, qui comprend 462 registres et 1310 liasses, de 946 à 1819, renferme des actes relatifs à l'administration, aux comptes, aux assiettes des aides, aux biens communaux, aux métiers, aux hôpitaux et aux tables des pauvres. Ces documents intéressent les localités suivantes :

Asche en Refail, Alle, Amée et Velaine, Andenne, Annevoie et Rouillon, Anseremme, Arbre, Arche en Rendarche, Arthey, Assesse, Aublain, Auvelais, (comté et voisin), Ave ;

Balâtre Ste Aldegonde, Baronville, Beez, Berlacomine, Berzée, Beuzet, Bierwart, Biesme, Biesmerée, Bioul, Biron, Bohan, Bois de Villers, Boneffe, Bonninne, Bossière, Botheit, Bouge, Bourseigne Neuve, Bousalle, Boussu en Fagne, Bouvignes, Bovesse, Branchon, Brogne ;

Castillon, Celles et Gendron, Cerfontaine, Chastret, Ciney, Clermont, Corenne, Corroy le Château, Cortil, Courrière, Couvin, Crupet ;

Dailly, Daussoux, Dave, Denée, Dhuy, Dinant, Doische, Dourbe le Mont ;

Eghezée, Emines, Emptinne, Ermeton, Erpent, Evrehaille ;

Digitized by Google

Fagnolles, Fairoul, Falaën, Falisolle, Falmagne, Falmignoul, Faulx, Felenne, Feroz, Flavion, Flawinne, Floreffe, Florenne, Floriffœux, Folz, Fontenelle, Fosses, Franchimont, Franc-Waret, Franière, Franquenée, Frasnes, Freyr, Froidefontaine, Froidmont, Fronville ;

Gedinne, Gembloux, Gesve et Spinoy, Gimnée, Gochenée, Godinne et Rivière, Goesne, Golzinne, Gomerée, Gourdinne, Goyet, Graide, Grand Menil, Graux ;

Haillot, Haltinne, Hambraine, Hamois, Ham sur Sambre, Hanret, Hansinne, Hanzinelle, Harlue, Haut le Wastia, Havelange, Havenne, Haversin et Buissonville, Heer, Hemptinne, Hingeon, Hodoumont et Jallet, Hour, Houx, Hoyet, Hun ;

Jamagne, Jambe, Jassogne, Jemeppe sur Sambre, Jodion ;

Laneffe, Leignon, Lesves, Leuze, Liernu, Ligny et Tongrinne, Lisogne, Lonchamps, Lustin ;

Maharenne, Mahoux, Maizeret, Maizeroul, Malonne, Marche-les Dames, Marchovelette, Mariembourg, Martouzin, Matagne-la Grande, Matagne la Petite, Matignolle, Maurenne, Mazée, Mazy, Mehagne, Membre, Merlemont, Mertenne, Mesnil Eglise, Mesnil St Blaise, Meux, Mielmont, Montaigle, Mont sur Sombreffe, Morialmé, Mornimont, Moustier, Mouzaive, Mozet ;

Namèche, Natoye, Nettine, Neuville, Nismes, Noville lez Bois;

Ohey, Oisy, Olloy, Omezée, Onhay, Onoz, Orchimont, Oret ;

Pesches, Petigny, Petit Manil, Philippeville, Pondrome, Pontillas, Purnode ;

Recourt, Rienne, Rivière, Roly, Romerée, Rosée ;

St Denis, St-Germain, St Marc, St Martin Balâtre, St Servais, Samson, Sart Bernart, Sart en Fagne, Sart Eustache, Sautour, Sauvenière, Selayn, Scry, Scy, Senzeilles, Serville, Sevry, Silenrieux, Sombreffe, Somme et Houssoy, Somzée, Sorée, Sorinne la Longue, Sorinne sur Dinant, Soulme, Soye, Spontin, Spy, Stave, Strud, Suarlée, Surice ;

Tamines, Tarcienne, Taviers, Temploux, Thon et Vaulx sous Samson, Thy le Baudouin, Thy le Château, Tillier, Tongrenelle, Treigne ;

Digitized by Google

Upigny ;

Vaucelle, Vedrin, Vichenet, Vierves, Vieuville, Ville en Waret, Villers deux Eglises, Villers en Fagne, Villers le Gambon, Villers lez Heest, Vitrival, Vodecée, Vodelée, Vonêche ;

Wagnée, Waillet, Walcourt, Walhain, Wancenne, Waret la Chaussée, Warisoulx, Warnant, Warthet, Waulsort (Hastière et Blaimont), Wavremont, Weillien, Wierde, Willerzies, Wodon;

Yves, Yvoir.

C) SEIGNEURIES : 53 registres et 31 liasses de 1508 à 1795 ; 22 parchemins de 1398 à 1650 (cens, comptes, chassereaux, titres de propriété, procès) relatifs aux localités suivantes :

Assesse et Wavremont ;

Buresse ;

Dave et Naninnes ;

Fernelmont, Flawinne, Fontenelle, Frizet.

Goyet, Grosfays ;

Ham sur Sambre, Haversin, Hour en Famenne, Houyet ;

Jemeppe sur Sambre ;

Lesves et Bois de Villers, Loyers ;

Omezée ;

Scy, Senzeilles, Sombreffe et St Géry, Soye, Spy ;

Thon et Vaulx sous Samson ;

Walcourt, Wansin.

5° ARCHIVES NOTARIALES.

438 protocoles de notaires, comprenant 223 registres et 3554 liasses, du 17e siècle et surtout du 18e siècle. L'acte le plus ancien est de 1507, le plus récent de 1855.

L. LAHAYE. Inventaire sommaire des archives notariales conservées au dépôt de Namur. (à l'impression).

Digitized by Google

II. ARCHIVES ÉCCLÉSIASTIQUES.

1° Évêché et Séminaire.

A. Évêché. 21 registres (1 cartulaire) et 6 liasses de 1565 à 1792.

B. Séminaire. 10 registres et 8 liasses de 1656 à 1797.

2° Clergé séculier.

A. Églises collégiales : 1° Chapitre cathédral de St Aubain à Namur : 151 registres (2 cartulaires) et 12 liasses de 1203 à 1794 ; 39 parchemins de 1174 à 1731.

2° Notre Dame à Ciney : 29 registres de 1664 à 1797 ; 1 parchemin, de 1746.

3° Notre Dame à Dinant : 8 registres (1 cartulaire) et 32 liasses, de 1483 à 1794 ; 405 parchemins, de 1239 à 1778.

4° St Gangulphe à Florennes : 12 registres et 4 liasses, de 1452 à 1786.

5° St Feuillen à Fosses : 42 registres (1 cartulaire) et 18 liasses, de 1057 à 1797 ; 17 parchemins, de 1426 à 1767.

6° Notre Dame à Namur : 113 registres (2 cartulaires) et 31 liasses, de 1047 à 1793 ; 383 parchemins, de 1225 à 1688.

7° St Pierre à Namur : 7 registres (1 obituaire) et 1 liasse, de 1210 à 1695 ; 170 parchemins, de 1198 à 1601.

8° Notre Dame à Selayn : 15 registres et 32 liasses, de 1208 à 1789 ; 196 parchemins, de 1102 à 1699. (L. Lahaye, Inventaire manuscrit).

9° Notre Dame à Walcourt : 11 registres et 32 liasses, de 1026 à 1797 ; 111 parchemins de 1026 à 1722 (L. Lahaye, Inventaire manuscrit).

B. Chapelles, cures, églises. 106 registres et 367 liasses, de 1395 à 1820 ; 67 parchemins de 1450 à 1682 (comptes, confréries, cens, histoire, rentes, obituaires) concernant les localités suivantes :

Digitized by Google

Acosse, Asche en Refail, Alle, Amée, Andenne, Andenelle, Andoy, Anhée, Annevoie, Anseremme, Anthée, Arbre, Arthey, Assesse, Aublain, Auffe, Auvelais, Awagne ;

Balâtre Ste Aldegonde, Barcenal, Beauraing, Behogne, Berzée, Biesme, Biesmerée, Bioul, Biron, Bohan, Bois de Villers, Bolinne, Bonneffe, Bonneville, Boninne, Bossière lez Gembloux, Bourseigne, Bouvignes, Branchon, Bry, Buissonville, Bure, Buzin ;

Castillon, Celles, Cerfontaine, Chairière, Champion, Chardeneux, Chastret, Clermont, Corbion, Corenne, Corroy le Château, Cortil-Wodon, Courrière, Couvin, Croix, Crupet, Custine ;

Daussois, Dave, Denée, Dhuy, Dinant (Carmélites, Croisiers, Jésuites, Notre Dame, St Jacques, St Martin, St Nicolas, St-Pierre, Sœurs Grises, Ursulines), Dion le Mont, Doische, Dorinne, Dourbe ;

Eghezée, Emines, Emptinnal, Emptinne, Ermeton sur Biert, Ernage, Erpent, Esclaye, Evelette, Evrehaille ;

Fagnolles, Fairoul, Falaën, Falisolle, Falize, Falmagne, Falmignoul, Faulx, Felenne, Filée, Finnevaux, Flavion, Flawinne, Floreffe, Fontenelle, Forville, Fosses, Foy (Notre Dame de), Francdouaire, Franchimont, Franc Waret, Frandeux, Franière, Frizet, Froidmont, Fronville, Furnaux ;

Gedinne, Gelbressée, Gembloux, Gendron, Genimont, Gerin, Gesve, Gimnée, Gochenée, Godinne, Golzinne, Gosne, Gourdinne, Graide, Grand Leez, Grand Manil, Graux, Grosfays ;

Haillot, Holloy, Haltinne, Hamois, Ham sur Sambre, Hanret, Hansinne, Han sur Lesse, Hanzinelle, Harlue, Hastière, Havelange, Hemptinne, Heure, Hingeon, Hour, Houx, Houyet, Hubinne ;

Isne, Ivoy ;

Jambe, Jassogne, Jemeppe, Jeneffe, Jennevaux, Jodion, Jusaine ;

Lavaux Ste Anne, Leignon, Lessive, Lesve, Leuze, Libois, Liernu, Ligny, Lisogne, Lives, Longchamps, Louette St Denis, Louette St Pierre, Loyers, Lustin ;

Digitized by Google

Maffe, Maillien, Maizeret, Maizeroul, Malonne, Marchovelette, Mariembourg, Matagne la Grande, Matagne la Petite, Mazée, Méan, Meffe, Mehagne, Membre, Merlemont, Mertenne, Mesnil St Blaise, Mettet, Meux, Mohiville, Moignelée, Mont Gauthier, Mont Ste Marie, Morialmé, Mornimont, Moustier, Mouzaive, Mozet ;

Nafraiture, Namèche, Namur, (Notre Dame, St Aubain, St-Jean Baptiste, St Jean Evangéliste, St Loup, St Nicolas), Natoye, Nettine, Neuville, Nismes, Noville les Bois ;

Ohey, Olloy, Omezée, Onhaye, Onoz, Orchimont, Oret ;

Perwez en Condroz, Pessoux, Philippeville, Pondrôme, Pontillas, Profondeville, Porcheresse, Purnode ;

Reppe, Resteigne, Rhisnes, Rienne, Rivière, Rognée, Romerée, Rosée ;

St Denis, St Gérard, St Martin Balâtre, St Martin Hulglise, St Servais, Samson, Sart en Fagne, Sart Eustache, Sauvenière, Schaltin, Sclayn, Scy, Senenne, Serville, Sevry, Silenrieux, Sinsin, Sombreffe, Somme, Sommières, Somzée, Sorée, Sorinne, Sosoye, Soulme, Soumois, Soye, Spontin, Spy, Stave, Strud, Suarlée, Surice ;

Tamines, Tarcienne, Taviers, Temploux, Thon, Thy le Château, Tillier, Tombes, Tongrinne, Treigne ;

Upigny ;

Velaine, Verlée, Vezin, Vichenet, Vierves, Ville en Waret, Villers deux Eglises, Villers en Fagne, Villers le Gambon, Villers lez Heest, Vitrival, Vodecée, Vodelée, Vonèche, Vresse ;

Walcourt, Wancenne, Wanlin, Warêt la Chaussée, Warnant, Waulsort, Weillien, Wierde, Winenne ;

Yves, Yvoir.

L. LAHAYE, Inventaire (manuscrit).

Digitized by Google

3° Clergé régulier.

A. Abbayes (1). 1° Abbayes d'hommes.

a) Ordre de St-Benoit. (L. Lahaye. Inventaire sommaire en préparation).

1. Florennes : 27 registres et 3 liasses, de 1012 à 1793 ; 5 parchemins de 1248 à 1513.
2. Gembloux : 60 registres et 3 liasses, de 946 à 1796 ; 7 parchemins de 1310 à 1710.
3. St-Gérard : 37 registres (1 cartulaire) et 18 liasses, de 919 à 1780 ; 28 parchemins de 887 à 1562.
4. Waulsort : 69 registres (6 cartulaires) et 18 liasses, de 656 à 1796 ; 319 parchemins de 946 à 1793.

b) Ordre de Citeaux.

1. Boneffe : 13 registres (1 obituaire) et 2 liasses, de 1248 à 1794 ; 2 parchemins de 1248 à 1487.
2. Grandpré : 19 registres (3 cartulaires) et 8 liasses, de 1134 à 1807 ; 7 parchemins de 1231 à 1793.
3. Jardinet : 3 registres et 6 liasses, de 1232 à 1795 ; 25 parchemins de 1473 à 1585. (Inventaire manuscrit).
4. Moulins : 29 registres (2 cartulaires et 1 obituaire) et 28 liasses, de 1165 à 1788 ; 734 parchemins, de 1237 à 1757.
5. St-Remy : 4 registres et 2 liasses, de 1724 à 1797 ; 3 parchemins, de 1262 à 1525.

c) Ordre de Prémontré.

1. Floreffe : 30 registres (3 cartulaires) et 15 liasses, de 1226 à 1815 ; 10 parchemins, de 1152 à 1606 ; 8 plans de 1780.
2. Leffe : 5 registres et 1 liasse, de 1748 à 1796.

(1) Ce fonds est classé conformément au tableau des monastères, dressé par dom Berlière, dans son *Monasticon belge*, I 3. (Pour les chapitres nobles, voir page 56).

Digitized by Google

d) Chanoines réguliers de St-Augustin.

1. Géronsart : 36 registres (1 cartulaire) et 32 liasses, de 1134 à 1796 ; 960 parchemins, de 1134 à 1768.
2. Malonne : 9 registres (1 cartulaire) et 16 liasses, de 1299 à 1796 ; 6 parchemins, de 1216 à 1703.
3. Croisiers de Dinant : 1 liasse de 1786 à 1798.
4. Croisiers de Namur : 9 registres et 8 liasses, de 1427 à 1795 ; 124 parchemins, de 1252 à 1755.

2° Abbayes de femmes.

a) Ordre de St-Benoit.

Namur : 22 registres et 16 liasses, de 1515 à 1795 ; 92 parchemins, de 1521 à 1689.

b) Ordre de Citeaux.

1. Argenton : 50 registres (3 obituaires) et 2 liasses, de 1478 à 1818 ; 105 parchemins, de 1229 à 1767.
2. Marche les Dames : 31 registres et 29 liasses, de 1103 à 1796 ; 1238 parchemins, de 1227 à 1744.
3. Salzinnes : 40 registres (1 cartulaire) et 40 liasses, de 1195 à 1792 ; 392 parchemins, de 1202 à 1748.

B. Couvents. 1° Couvents d'hommes.

a) Augustins de Bouvignes : 4 registres et 6 liasses, de 1545 à 1796.

b) Capucins de Namur : 1 registre et 2 liasses, de 1624 à 1795.

c) Carmes déchaussés et désert de Marlagne, de Namur: 25 registres (1 cartulaire) et 5 liasses, de 1605 à 1796 ; 16 parchemins, du 15e au 17e siècle.

d) Dominicains de Namur: 4 registres et 4 liasses, de 1651 à 1797 ; 1 parchemin de 1648.

e) Jésuites de Dinant : 15 registres et 2 liasses, de 1446 à 1785.

f) Jésuites de Namur : 6 registres et 2 liasses, de 1601 à 1794.

g) Mineurs conventuels, puis Cordeliers de Dinant : 2 registres, de 1654 à 1795.

h) Récollets de Namur : 1 liasse de 1464 à 1797,

Digitized by Google

2° Couvents de femmes.

a) Annonciades de Namur : 4 registres et 3 liasses, de 1539 à 1798 ; 2 parchemins de 1576 à 1635.

b) Béguines hors Postil, de Namur : 2 registres et 1 liasse, de 1366 à 1643.

c) Carmélites déchaussées de Ciney : 8 registres et 11 liasses, de 1519 à 1793 ; 48 parchemins de 1454 à 1654.

d) Carmélites déchaussées de Namur : 6 registres et 1 liasse, de 1624 à 1794.

e) Dames Blanches de Dinant : 3 registres et 2 liasses, de 1615 à 1797.

f) Dames Blanches de Namur : 6 registres et 5 liasses, de 1467 à 1783 ; 60 parchemins, de 1248 à 1681.

g) Dames Blanches de Rochefort : 6 registres et 2 liasses, de 1534 à 1796.

h) Célestines de Namur : 1 liasse, de 1643 à 1796 ; 8 parchemins, de 1639 à 1671.

i) Recollectines de Namur : 50 registres et 6 liasses, de 1555 à 1796.

j) Sépulchrines de Bouvignes : 3 registres et 1 liasse, de 1629 à 1794.

k) Sépulchrines de Mariembourg : 1 registre, de 1770 à 1795.

l) Sœurs Grises, de Dinant : 3 registres, de 1683 à 1795.

m) Sœurs Grises, de Fosses : 9 registres et 13 liasses, de 1379 à 1794 ; 192 parchemins, de 1403 à 1690.

n) Ursulines de Dinant : 7 registres et 1 liasse, de 1629 à 1797.

o) Ursulines de Namur : 1 liasse, de 1754 à 1759.

4° Chapitres nobles.

A. ***Ste-Begge***, à Andenne : 408 registres et 195 liasses, de 1101 à 1797 ; 459 parchemins, de 1101 à 1767 ; 28 cartes généalogiques.

Digitized by Google

B. *St-Pierre*, à Moustier sur Sambre : 202 registres et 74 liasses, de 1208 à 1801 ; 42 parchemins. de 1224 à 1726.

5° Couvents supprimés.

Croisiers de Namur (1779), Dames Blanches et Carmélites déchaussées de Namur (1783), Annonciades et Célestines de Namur (1784), Cisterciens de Moulins (1787) : 32 registres et 59 liasses, de 1779 à 1792 ; 10 plans de 1796.

III. — ARCHIVES MODERNES.

Ces archives proviennent de l'administration des domaines, et des commissariats d'arrondissement : elles concernent les biens vendus par le gouvernement français, les domaines et biens nationaux, les biens des communes et la caisse d'amortissement (1813), la milice. Ce fonds comprend 470 registres et 92 liasses, de 1794 à 1871. (1).

IV. — VARIA.

A. Tabelles cadastrales : 36 liasses de 1766. (2)

B. Placards et ordonnances : 12 registres et 84 liasses, de 1395 à 1820.

C. Cartes et plans : 44 du 18e siècle, provenant de fonds divers.

D. Registres particuliers : 155.

E. Collection de 110 sceaux détachés et de 131 empreintes en platre.

APPENDICE.

Le Cadastre de 1766.

Une ordonnance de Marie-Thérèse, en date du 12 mars 1766, obligea tous les propriétaires de biens fonds ou immeubles quelconques du duché de Luxembourg et du comté de Chiny à

(1) Une dépêche de M. l'Archiviste général du Royaume, en date du 28 mars 1904, autorise le dépot aux Archives de l'Etat, des documents relatifs aux années 1794 à 1830, conservés dans les Administrations provinciales. Ce dépôt n'a pas encore eu lieu, à Namur.

(2) Voir l'appendice.

Digitized by Google

faire une déclaration exacte et sincère de leurs biens de toutes espèces. Cette mesure fut rendue exécutoire, le même jour, pour les terres franches et le comté d'Agimont.

M. H. Michaëlis, conservateur des Archives de l'Etat à Arlon, a publié un inventaire sommaire des tabelles cadastrales de la province du Luxembourg, et a montré l'importance de ces documents.

Certaines régions des pays, dans lesquels ce dénombrement fut exécuté, font aujourd'hui partie de la province de Namur, et les tabelles les concernant ont été remises au dépôt de Namur. En voici l'inventaire-sommaire :

Nombre de liasses	Localités dont les tabelles sont comprises dans ces liasses.
11	Comté d'Agimont : fief de Mussifoy, mairies de Dion le Mont, Dion le Val, Felenne, Ferage, Feschaux, Finnevaux, Javingue, Sevry, Vonêche, Winenne.
5	Seigneurie de Baillamont : justices de Laforêt, Martouzin, Mouzaive, Vresse.
1	Seigneurie de Bièvre.
1	Seigneurie de Bellefontaine.
1	Seigneurie de Bohan.
1	Seigneurie de Beauraing.
1	Prévoté de Durbuy : justice de Sinsin.
1	Seigneurie d'Esclaye.
3	Seigneurie de Han sur Lesse: justices de Hamerenne, des masuirs (1).
1	Seigneurie de Louette St-Denis.
2	Prévôté de Marche : justices de Haid et Chevetogne. de Bricquemont.
1	Mairie de Marche : cour d'Heure.
1	Terre de Mirwart : justice de Froidefontaine.
1	Seigneurie de Naomé.
3	Prévôté d'Orchimont justices d'Oisy, d'Alle.
1	Seigneurie de Rienne.
1	Seigneurie de Willerzies.

A. CARLOT.

(1) Cette justice dont ne ressortissait aucun village, siégeait à Auffe.

Digitized by Google

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

MONTAGUE RHODES JAMES. — **The ancient Libraries of Canterbury and Dover. The Catalogues of the Libraries of Christ Church Priory and St Augustine's Abbey at Canterbury and of St Martin's Priory at Dover.** Now first collected and published with an introduction and identifications of the extant remains. Cambridge, at the University Press, 1903. Un vol. in-8° de XCVI+552 pp.

Cantorbéry est resté, durant tout le moyen âge, l'un des grands centres écclésiastiques et littéraires de l'Angleterre. C'est à ses deux importantes bibliothèques monastiques qu'est consacré le présent ouvrage, à celle du prieuré de l'Église du Christ et à celle de l'abbaye de St-Augustin. De la première, M. James publie sept catalogues ou inventaires partiels, dont le plus ancien remonte aux environs de 1170. De la seconde, il imprime, un catalogue qu'il croit, à bon droit, avoir été rédigé vers 1497. Puis, à raison des liens de dépendance unissant le prieuré de St-Martin, de Douvres, à celui de l'Église du Christ, il complète la série de ces documents par un catalogue qui y a été dressé en 1389.

Ainsi qu'il convient, le volume s'ouvre sur une introduction destinée à retracer l'histoire des trois *librairies*. L'auteur y examine notamment leurs accroissements successifs et fait connaître les donateurs qui les ont enrichies. Il s'arrête aussi à relever ce qu'il y a de plus intéressant dans leur contenu et donne quelques notes rapides sur la décoration des livres exécutés à Cantorbéry. A la fin de l'ouvrage, on trouve plusieurs appendices, dont le plus important est le troisième, contenant les identifications de manuscrits encore existants. Il n'y a pas de table alphabétique et M. James s'explique à ce sujet dans sa préface. Dussé-je paraître lui chercher une facile querelle, force m'est d'avouer que les motifs qu'il invoque pour justifier l'absence de ce précieux instrument de travail, motifs auxquels la science est du reste assez étrangère, ne m'ont pas convaincu. Outre les pertes de temps qu'il entraîne pour le chercheur, le dépouillement de catalogues systématiques ne présente jamais qu'une sûreté relative ; c'est surtout vrai quand il s'agit de catalogues anciens, dont les principes de classification manquent à la fois de clarté et de rigueur, sans compter que nombre de manuscrits, renfermant des morceaux de nature fort diverse, se refusent d'eux-mêmes à un classement exact. .

Les bibliothèques de Cantorbéry étaient des plus riches pour l'époque. Elles comptaient ensemble, au moment de la suppression des deux couvents, en 1538-39, au delà de 3000 manuscrits. Quoique plus modeste,

Digitized by Google

celle de St-Martin à Douvres était également bien fournie : le catalogue de la fin du XIV^e^ siècle accuse 439 volumes. Faut-il le dire ? c'est la littérature cléricale latine qui est le plus largement représentée dans l'une comme dans l'autre. On y rencontre toutefois aussi quelques livres grecs ; mais en hébreu, rien ou presque rien. Les idiomes vulgaires, eux, sont mieux partagés. L'Église du Christ possédait dix-huit livres anglo-saxons, principalement des textes d'Écriture Sainte et d'histoire. A St-Augustin, c'est le français, ou mieux encore l'anglo-normand, qui l'emportait, avec une trentaine de volumes renfermant surtout des traités ascétiques et des romans. A Douvres enfin, on trouvait, en langue française, trente-sept ouvrages, parmi lesquels se remarquent, outre ceux traitant de théologie morale, des romans, des œuvres didactiques, etc.

Après la destruction des maisons religieuses qui les abritaient, tous ces manuscrits furent dispersés aux quatre vents du ciel. La plupart ont péri. On en retrouve cependant encore un certain nombre, surtout dans les bibliothèques anglaises. L'un d'eux est arrivé jusqu'à la Bibliothèque royale de Belgique, où il est coté 9903. C'est un exemplaire du *Polychronicon* de Ranulph Highden, dont on connaît une centaine de copies. Mais celle-ci présente cette particularité que des notes ajoutées sur la garde, lorsque le volume se trouvait encore à Cantorbéry, attribuent l'œuvre au moine Jean Bertelot. C'est sans nul doute une erreur. Une autre annotation, également inscrite sur la garde, nous apprend le chemin que le manuscrit a suivi pour arriver à Bruxelles ; la voici : *Cornely Dúyn Aëmstelredamensis, Hayâ comitis Hollandiae, anno Domini MDCVIII.*

Pour ce qui regarde la méthode suivie par M. James dans l'ordonnance de son travail, je ne pourrais dire que je la trouve des plus satisfaisantes. Les textes — dont il donne des éditions diplomatiques — sont publiés avec grand soin ; le résultat de ses investigations dans les dépôts anglais et dans les différentes bibliothèques du continent, en vue de retrouver les manuscrits provenant de Cantorbéry et de Douvres, lui fait honneur ; mais, pour l'ensemble, le volume s'offre à nous sous un aspect trop fragmenté et trop sommaire. Il sera toujours malaisé à consulter ; souvent, les renseignements que fournissent les documents publiés resteront peu utilisables, faute d'avoir été complétés par l'éditeur. Il eût été possible, me semble-t-il, d'adopter un système présentant à la fois plus d'unité et de précision. Je me permettrai de dire en quelques mots comment je le concevrais, si le travail était à refaire.

Là où existent différents catalogues ou inventaires, le plus important serait choisi comme texte de fonds ; les autres serviraient seulement à le compléter. Pour l'Église du Christ, ce catalogue serait naturellement celui datant du priorat d'Henri d'Eastry. Pour Douvres, ce serait la seconde partie du catalogue de 1389 ; à la première, il suffirait d'emprunter les *dicciones probatoriae* ainsi que les nombres de feuillets. *Dans la mesure où cela serait faisable*, chaque article du catalogue édité serait suivi d'une note indiquant nettement le ou les ouvrages contenus dans le

Digitized by Google

manuscrit ; à l'aide des inventaires secondaires, on s'efforcerait aussi d'établir la présence de celui-ci dans la bibliothèque aux différentes époques ; enfin, on ferait connaître, s'il y a lieu, l'endroit où repose aujourd'hui le volume, en signalant, le cas échéant, les particularités qu'il présenterait. Sans doute, la première de ces tâches serait souvent extrêmement délicate, étant donné le vague des titres portés aux inventaires. Il n'en est pas moins vrai que, dans nombre de cas, elle ne serait pas impossible. Ainsi, p. 371, n° 1507, où le texte donne fautivement *Manne pethiez*, que l'éditeur interprète par *Manuel des pechiez*, pourquoi ne pas dire tout d'un coup qu'il s'agit de l'œuvre de Wilham de Wadington ? P. 374, n° 1533, il serait intéressant de se demander si le *Liber de Guilelmo le March in gallico* n'est pas la très importante *Histoire de Guillaume le Maréchal*, que M. Paul Meyer publie pour la Société de l'histoire de France, d'après le ms. Phillipps 25155, seul actuellement connu (toutefois, je n'y trouve point les mots *viij anz* que le catalogue indique comme incipit du 2° f°). D'autres fois, lorsque les volumes existent encore, des notes de ce genre, tirées directement de l'examen du codex, pourraient suppléer aux mentions absolument insuffisantes des anciens catalogues ; par exemple, p. 372, pour le n° 1510, *Tractatus et multa alia in gallico*, aujourd'hui à Lambeth Palace, n° 522. Un tel système permettrait de se rendre compte, d'un seul coup d'œil, du contenu en même temps que de l'histoire d'un manuscrit, et, par suite, de se représenter, aussi bien que faire se peut, l'état des collections monastiques de Douvres et de Cantorbéry. Au contraire, le volume de M. James, tel qu'il nous est donné, apparaît moins comme une reconstitution de ces vieilles bibliothèques que comme une publication de documents pour servir à leur histoire.

ALPHONSE BAYOT.

Subject List of Works on Electricity, Magnetism and Electro technics in the Library of the Patent Office Library. London, published at the Patent Office Library, 1904. In-16°, 286 p. Price 6 d. [Patent Office Library series, n° 14 ; Bibliographical series, n° 11].

Ce volume continue la série des utiles catalogues que l'administration de la bibliothèque du Bureau des Brevets de Londres édite avec autant de soin que de régularité. Le mode de classement des notices est le même que dans les volumes que nous avons annoncés ici-même. L. S.

Der Buchdruck Kölns bis zum Ende des fünfzehnten Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Inkunabelbibliographie, von Ernst Voulliéme. (*Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde*, XXIV). Borm, H. Behrendt, 1903. 1 vol. in-8°, CXXXIV-543 pp.

La ville de Cologne occupe une place importante dans l'histoire de l'imprimerie ; d'après ce que nous en savons actuellement, elle fut la

Digitized by Google

cinquième qui vit établir des presses dans ses murs : avant elle viennent Mayence, Bamberg, Strasbourg et Subiaco. Jusqu'ici, cependant, la typographie colonaise du XV^e^ siècle n'avait fait l'objet que de travaux partiels, et c'est M. E. Voulliéme, bibliothécaire de la bibliothèque royale de Berlin, qui publie aujourd'hui la première étude d'ensemble sur cette question.

Les renseignements fournis par les dépôts d'archives sur les premiers imprimeurs de Cologne sont souvent très insuffisants ; aussi l'auteur s'est-il, avant tout, attaché à établir, de la manière la plus complète possible, une bibliographie des incunables colonais, et son travail dépasse sensiblement ce que nous connaissions jusqu'ici sur ce sujet. On s'est longtemps servi avec fruit des ensembles fournis par les catalogues de Holtrop. (*Catalogus Bibliothecae regiae Haganae*, 1856) et de Ennen (*Katalog der Incunabeln der Stadtbibliothek zu Köln*, 1865) ; les *Lettres d'un Bibliographe* de Madden donnent également quelques renseignements précieux ; Merlo a fait d'intéressantes recherches biographiques sur certains imprimeurs de Cologne, par exemple Ulrich Zell, Arn. Therhoernen ; enfin, Proctor, dans son *Index*, laissait loin derrière lui ses prédécesseurs. Mais l'établissement d'une bibliographie complète des incunables colonais n'avait jamais été tenté que par le chanoine von Büllingen, dont le travail ne fut jamais publié.

M. Voulliéme, suivant en cela Hain, Campbell, M^lle^ Pellechet, a classé les incunables d'après l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, qui rend l'emploi de l'ouvrage plus facile. En même temps, il a groupé les impressions en tableaux, qui permettent de considérer rapidement l'ensemble des productions d'un même atelier, ainsi que les progrès techniques de chaque imprimeur.

Le nombre d'incunables décrits est de 1273 ; M. Voullième mentionne en outre bon nombre d'ouvrages signalés erronément par d'autres auteurs comme imprimés à Cologne au XV^e^ siècle.

Le premier livre colonais daté que nous connaissions jusqu'ici est le *Johannes Chrysostomus. Super psalmo quinquagesimo « Miserere mei deus » liber primus.* 1466, in-4°, qui sort des presses d'Ulrich Zell.

Nous connaissons du même imprimeur une impression antérieure à celle-là, mais non datée (vers 1465) : *M. Tullius Cicero. De officiis libri tres.* In-4°.

Les descriptions d'incunables de M. Voulliéme se distinguent, par leur précision et leur clarté. Chaque numéro est accompagné de l'indication des types employés (types de Proctor), sauf pour les imprimeurs qui disposaient d'un grand nombre de caractères ; dans ce cas, le manque de reproductions convenables n'a pas permis à l'auteur de préciser ; il s'est borné à indiquer le nombre de types employés.

La bibliographie est précédée d'une introduction d'une centaine de pages, où l'auteur consacre une étude à chaque atelier. De vingt-neuf imprimeurs, dont neuf anonymes, nous avons conservé des impressions,

Digitized by Google

ou des mentions précises d'impressions aujourd'hui perdues ; nous connaissons en outre le nom seul de six imprimeurs, dont un douteux, et celui de quelques libraires ayant exercé à Cologne au XV^e^ siècle.

Les pages LXXX à XCIII nous donnent un intéressant aperçu sur les débuts de la censure des livres à Cologne. Le premier ouvrage portant mention d'un examen et d'une approbation de l'Université est de 1479.

L'exécution matérielle du volume ne laisse rien à désirer ; l'impression en est excellente et fort correcte, et la disposition est claire à souhait.

AUG. VINCENT.

JOSEPH BRASSINNE. — **Liste provisoire des ouvrages à consulter pour la rédaction des catalogues d'actes.** Bruxelles, 1902. In 8° de IX-166 pp. (Publication de la Commission royale d'histoire).

La Commission royale d'histoire a décidé de dresser le catalogue complet des actes diplomatiques des souverains belges, jusqu'à la mort de Philippe le Beau (1506) Ce catalogue comprendra les « actes émanés des princes régnants », comme « aussi tous ceux qui leur sont adressés, soit par une autorité supérieure, — le pape ou l'empereur, — soit par quelque autre prince étranger, soit par leurs propres vassaux ou sujets ». Pour atteindre ce but, la Commission a décidé de s'adjoindre divers érudits qui auront à se partager la tâche gigantesque à accomplir. C'est ainsi que MM. Van Werveke, Ed. de Marneffe, Em. Van der Mynsbrugge, H. Dubrulle et le soussigné ont été respectivement désignés pour dresser les catalogues des actes des comtes puis ducs de Luxembourg, des princes-évêques de Liège, des évêques de Cambrai et des comtes de Looz. Pour faciliter la tâche à ses collaborateurs la Commission d'histoire a chargé M. Joseph Brassinne, sous-bibliothécaire à l'Université de Liège, d'élaborer une liste provisoire des ouvrages destinés à fournir la matière des catalogues d'actes. C'est ce livre que nous présentons à nos lecteurs. Il n'était guère possible, dans un travail de cette envergure, d'atteindre du coup la perfection. L'auteur ne s'est fait aucune illusion à cet égard. Il se doutait qu'un grand nombre des publications citées ne fourniraient aucun élément aux dresseurs de catalogues d'actes, et d'autre part, il savait que des ouvrages utiles à connaître devaient fatalement lui échapper. Nous ne saurions donc lui en faire un grief. Admirons plutôt la somme de travail condensée dans ce petit recueil et félicitons M Brassinne d'être parvenu, en un temps relativement restreint, à rendre un aussi signalé service aux collaborateurs de la Commission royale d'histoire.

J. CUVELIER.

Digitized by Google

H. VANDER LINDEN. — **Rapport sur une mission aux archives de Berlin. Analyse de documents relatifs à l'histoire de Louvain et particulièrement à l'histoire de l'église St Pierre.** Bruxelles, J. Weissenbruch, 1904. In-8, 231 pages

Le 2 avril 1902, M. H. Van der Linden sollicita de la Commission royale d'Histoire de Belgique « la mission d'aller étudier aux Archives du royaume de Prusse, à Berlin, les chartes relatives à la ville de Louvain qui y sont conservées ». Dans la séance du 7 avril suivant, la savante compagnie agréa cette demande et chargea le jeune érudit « de lui faire un rapport détaillé sur cette collection » (CRH Bull. t LXXI, p. XVII).

C'est le rapport de cette mission scientifique, reçu et adopté par la Commission d'histoire à la séance du 4 mai 1903 (Ibid., t. LXXII, p. XIV) et « remanié en vue de l'impression » (Ibid., t. LXXII, p. CXIII), que nous présentons ici au lecteur.

Il est important par son étendue considérable, par l'âge et le grand nombre des pièces dont il contient l'analyse et par la variété des faits qu'il révèle.

« Les documents..., au nombre de plus de 800,... proviennent probablement tous de l'ancien fonds d'archives de l'église Saint-Pierre à Louvain ». Mais ils ne constituent pas tout ce fonds, puisque, de celui-ci, « une grande partie repose actuellement aux Archives générales du Royaume à Bruxelles ». Ils ne reposent, aussi, que depuis quelques années au *Geheimes Staatsarchiv* de Berlin. Auparavant, ils furent conservés aux Archives de Münster. Quand et comment y étaient-ils arrivés ? On ne sait ; et peut-être la question est-elle insoluble ; à moins que, pourtant, on ne puisse trouver sur ce point des renseignements aux Archives de cette dernière ville. Quoi qu'il en soit, du reste, il est certain que ces actes ont passé par les mains de vandales ou d'ignorants — en matière de sciences historiques, s'entend —, puisque « tous les sceaux, sauf un ou deux, ont été enlevés ». Ce qui diminue la valeur de ces pièces à plus d'un point de vue.

Malgré cela, leur importance reste très grande.

Le plus ancien document remonte à 1140 et le plus récent à 1732. Mais entre ces extrêmes, les actes se répartissent, par siècle, d'une manière très inégale, puisque, aussi bien, le deuxième est de 1236 et l'antépénultième de 1699. Le XIV^e^ siècle est le mieux représenté, avec plus de 400 pièces. Le XIII^e^ siècle en compte environ 80, le XV^e^ un peu plus de 200, le XVI^e^ une soixantaine et le XVII^e^ à peine une douzaine.

M. Vander Linden a analysé toutes ces pièces ; il a daté celles qui ne l'étaient pas ; il a réduit toutes les dates au style moderne ; enfin, il a classé le tout dans l'ordre chronologique, qu'il a, d'ailleurs, sauf pour les actes vidimés, « trouvé tout fait aux Archives de Berlin ». — Il n'a pas

Digitized by Google

numéroté les documents, mais devant chacun d'eux il a placé la lettre de la farde qui le contient. De plus, il a signalé, le cas échéant, l'édition ou les éditions du texte des documents ; enfin il a fait connaître la langue de ceux-ci en la spécifiant chaque fois qu'elle n'est pas le latin.

Les actes sont variés par leur origine, par leur objet et par leur importance. Ce sont des chartes ducales, des actes notariés, des documents émanant de prêtres et de religieuses, des notices diverses, mais surtout des lettres scabinales. — Dès lors, il va de soi que la plupart des documents relatent «des ventes, des donations, des constitutions de cens ou de rentes » ; il y a aussi des collations de prébendes du chapître de Saint-Pierre, des concessions de fiefs, des testaments, des procurations, etc. Dans leur ensemble, « ils sont surtout précieux pour l'histoire des domaines du chapître de Saint-Pierre et (vraisemblablement) aussi pour l'histoire des origines de la ville de Louvain. Ils fournissent encore d'amples renseignements sur l'organisation économique, l'évolution sociale et les institutions politiques et religieuses de Louvain au moyen-âge... (Enfin) on (y) trouve à glaner des détails intéressants... pour l'histoire ... du Brabant en général et parfois d'autres contrées de notre pays. »

Les résultats de cette enquête scientifique sont donc considérables. Mais dire « enquête » est peut être s'exprimer mal ; à moins qu'on ne puisse s'abstenir d'attacher à ce mot le sens d'examen approfondi. Il est vrai qu'un inventaire analytique bien exécuté est aussi un examen approfondi, non d'un sujet, mais des matériaux dont on dispose pour le traiter. Mais encore cela, M. Vander Linden n'a pas visé à le faire, puisque, aussi bien, on n'était pas précisément en droit de l'exiger. Et dès lors aussi serait-il déplacé, semble-t-il, de lui adresser, comme s'il s'agissait d'une publication définitive, les observations que nous serions tentés de présenter, mais qu'il ne convient pas de faire à propos d'un « rapport préliminaire », surtout quand il a déjà les grands mérites que nous avons signalés.

E. Vander Mynsbrugge.

II. — REVUE DES REVUES.

14. **Bibliothèques d'autrefois**. — Charles-Emmanuel Van Hulthem, Gand, par M. Ben Linnig. (*Kunst en Leven*, I, n° 10). Celui qui, ayant lu ce titre, s'attendrait à trouver dans l'article une description de la riche collection de livres que Van Hultem amassa depuis sa prime jeunesse, serait étrangement trompé dans ses espérances.

En effet, sous cet énoncé fallacieux l'auteur n'a réuni ni des notes bibliographiques sur les ouvrages rares et précieux de cette bibliothèque, ni des détails biographiques nouveaux sur son propriétaire.

M. B. L. a préféré ramasser chez les détracteurs de Van Hulthem toutes les vilenies que l'envie a pû leur faire inventer : qu'il suffise de noter que M. B. L. épingle précieusement à propos de Van Hulthem,

Digitized by Google

l'opinion de... .. Goethals ! On ne peut se montrer plus novice, ou plus ignorant des choses du monde bibliographique !

Ce qui, dans toute la collection qu'il prétend décrire, a paru le plus intéressant à M. B. L. ce sont... les cinq ex-libris que Van Hulthem fit exécuter pour sa bibliothèque : l'auteur, pour les décrire (dimensions millimétriques à l'appui) emploie près d'une page et demie sur les trois et demie que comporte tout son article. Encore sommes-nous forcé de faire remarquer que M. B. L. n'est pas meilleur copiste qu'il n'est critique éclairé. En effet, la devise de l'ex-libris qu'il signale en cinquième lieu est incomplète et erronnée : au lieu de *Nihilne*, il faut lire *Nihil est*; ensuite, il nous parait indispensable d'ajouter à la fin du texte : *Cic.* qui figure à la fin de l'éloge de l'agriculture et indique la provenance de la citation ; enfin, il était essentiel, nous semble-t-il, de dire que cet éloge, constituant la devise, est précédé de la formule :

EX LIBRIS | C. VAN HULTHEM | SOC. R. AGRIC. ET BOTAN. | GAND. PRAESIDIS.

formule sans laquelle l'attribution de l'ex-libris à un propriétaire deviendrait impossible.

On voit, par ces exemples, que si Van Hulthem eut les travers des amateurs de livres de son temps, M. B. L. a bien ses défauts comme bibliographe. Nous nous permettons de penser que ce n'est pas en écrivant semblables articles qu'il parviendra à se les faire pardonner, tandis que l'on en excuserait volontiers de plus graves chez l'homme qui possèda un goût assez sûr et des connaissances assez universelles pour rassembler la collection qui fut jugée digne d'être la pierre fondamentale de la Bibliothèque royale de Belgique. L. STAINIER.

15. **La morale de l'incendie de Turin**, c'est que les gouvernements à qui incombe la garde de nos trésors nationaux, doivent redoubler de vigilance. Pour arriver à sauvegarder nos richesses bibliographiques, M. Guido Biagi (*Nuova Antologia*, 16 mars 1904) énumère différents moyens : exclure le bois des bibliothèques, immuniser le matériel inflammable, disposer dans les galeries des extincteurs développant de l'anhydride carbonique, placer près des rayons des avertisseurs électriques enregistrant les augmentations de la température, faire des rondes à certaines heures du jour et de la nuit. Ces précautions générales, si l'on peut dire, devraient être prises dans toutes les bibliothèques mais il faudrait également s'inquiéter des dangers auxquels est exposée chaque bibliothèque en particulier, afin qu'on pût y remédier dans la mesure du possible. O. G.

16. **La rédaction des Catalogues des bibliothèques espagnoles**. — En 1902, la *Junta facultativa de Archivos, Bibliotecas y Museos* d'Espagne, a fait paraître un « Recueil d'instructions pour la rédaction des catalogues dans les bibliothèques publiques de l'Etat ». (Voir *Biblioteca de la Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, t. II). Les règles sont au nombre de trois cents. Dans la *Revue hispanique*, t. X, 1903, p. 274-85, M. L. Barrau-Dihigo s'est donné la peine

Digitized by Google

d'examiner, très attentivement, chacune de ces instructions et il a formulé toutes les observations critiques que cet examen approfondi lui a suggéré. Ces critiques sont nombreuses ; cependant, malgré tout, le sévère juge déclare que les *Instrucciones* n'en restent pas moins fort estimables.

17. De quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des Archives provinciales (en France) par ALFRED LEROUX. (*Le Bibliographe moderne*, 1904, janvier-avril, pp. 36-61).

Pendant que le monde officiel se préoccupe, en France, de réorganiser les Archives, comme on aura pu le constater par l'article que nous consacrons plus haut à cette matière, les archivistes, de leur côté, font connaître leurs idées au sujet des améliorations qu'il y aurait lieu d'introduire dans leur administration. Cela n'a rien que de très naturel, dira-t-on, mais ce qui paraîtra plus bizarre, c'est que les auteurs du projet de loi proposent des réformes bien plus radicales que les archivistes eux-mêmes. Au fond, sur la plupart des questions, M. Leroux, dont l'article est daté de novembre 1903, ce qui exclut l'idée d'un plagiat, est d'accord avec MM. Deville et consorts. Comme eux, il déplore la mauvaise conservation de la plupart des archives communales, hospitalières, notariales, etc. ; comme eux, il trouve que l'exploration de ces archives est rendue pour ainsi dire impossible ; comme eux encore, il voudrait assurer d'une façon plus régulière l'accroissement des archives; comme eux enfin, il est d'avis que la situation des archivistes départementaux doit être améliorée, notamment en ce qui concerne les pensions de retraite. Mais, au lieu de demander le transfert de toutes les archives mal gardées au dépôt des Archives départementales, M. Leroux voudrait voir créer un certain nombre de dépôts d'arrondissement, des dépôts en quelque sorte intercommunaux, dont l'entretien incomberait aux communes. Nous ne voyons pas bien, au premier abord, ce que les communes auraient à gagner à pareil système, mais, par contre, il semble évident que le monde des travailleurs y perdrait. S'il faut se déplacer quand même, autant vaut aller au chef-lieu de département, où on est certain de trouver déjà une partie des archives, que d'aller au chef-lieu d'arrondissement où on ne trouvera *jamais* la totalité des archives d'une région ou d'une commune. Nous sommes probablement fort mal informés sur la situation réelle des archivistes français, mais si l'on demandait aux conservateurs des Archives de l'Etat en Belgique de devenir des fonctionnaires mi-provinciaux, mi-nationaux, il est peu probable que l'on obtiendrait leur acquiescement à cette mesure. C'est cependant ce caractère hybride qui semble avoir les préférences de M. Leroux. Notre collègue de la Haute Vienne redoute, dans le système des archivistes départementaux-fonctionnaires de l'Etat, les trop fréquentes mutations, qui seraient, en effet, préjudiciables au service des Archives. Nous avons exposé plus haut (pp. 176 à 190) nos idées au sujet des mesures à prendre pour prévenir cette instabilité des fonctions dans les Archives. J. C.

Digitized by Google

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

26. **Bruxelles.** — Bibliothèque de la Ville. — I). *Organisation intérieure.* — A la suite des mesures prises l'année dernière pour mettre les archives anciennes à l'abri du feu, tous les ouvrages imprimés qui se trouvaient dans la salle contiguë à la Bibliothèque, ont été transportés dans la grande salle des Archives longeant la rue Charles-Buls, où ils ont été rangés provisoirement, en attendant mieux.

L'éloignement de ces ouvrages de la salle de lecture n'était pas sans présenter des inconvénients au point de vue de la facilité des communications, mais comme le service des Archives ne dispose que de quatre salles voûtées, nous avons jugé qu'il était préférable de les réserver exclusivement aux documents anciens plutôt qu'aux imprimés, qu'on peut toujours, à la rigueur retrouver, à de rares exceptions près.

Au demeurant, tous les ouvrages ont été rangés systématiquement dans le même ordre où ils se trouvaient dans la salle-annexe de la bibliothèque et ce travail a été facilité par l'établissement de nouveaux rayons, qui permettront d'attendre patiemment l'agrandissement projeté des locaux, du moins pendant quelques années.

II). *Dons en 1903* — Les dons faits à la Bibliothèque communale ont été assez nombreux pendant cet exercice

Les villes étrangères de l'Europe et de l'Amérique continuent à nous adresser régulièrement leurs publications administratives.

Il en est de même de l'Administration provinciale du Brabant et de la plupart des communes du pays.

De son côté, le Gouvernement belge contribue à enrichir la bibliothèque par l'envoi d'ouvrages scientifiques et littéraires.

MM. Holinsworth, à Birmingham (Angleterre) ; Lanoaille de la Chèze, à Courbevoie (France) ; Joseph Perreau, à Nancy (France) et Alphonse Rubbiani, à Bologne (Italie) ; MM. Charles Buls, Paul Combaz, le commandant Docq, Edouard Vanden Broeck, Alfred Wotquenne et P. Wytsman, à Bruxelles ; M. L. Van der Swaelmen, à Ixelles ; MM. Georges Dansaert et A. Desvachez, à Saint-Gilles, et M. Alph. Mullender, à Liège, nous ont également gratifié d'ouvrages intéressants.

M. Mabille, directeur de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a fait déposer à la bibliothèque quelques publications, parmi lesquelles nous citerons :

a) *Le Ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse* 1749-1753), par l'abbé Joseph Laenen. — Anvers 1901, un vol. in-8° ;

b) *Hommage de la Société Royale l'Orphéon de Bruxelles, à la mémoire de son Directeur-Fondateur, Pierre Edouard Bauwens, Notice nécrologique.* — Bruxelles, 1902, in-8°, de 62 pages, avec portrait ;

Digitized by Google

c) *Catalogue annoté de la Bibliothèque artistique et littéraire de l'Académie royale des Beaux-Arts et Ecole des Arts décoratifs*, par Gustave Lagye. — Bruxelles, 1er janvier 1903, un vol. in-8° ;

d) Une collection de discours prononcés aux distributions des prix de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, de 1837 à 1879.

III). *Acquisitions en 1903.* — Ouvrages acquis dans le cours de cet exercice et qui offrent un intérêt direct pour la Ville :

L'Histoire et l'Origine de l'église de Lacq (Laeken), par Quentin Hennin. — Bruxelles, 1794, un volume grand in-18.

[On sait que le village de Laeken faisait autrefois partie de la *cure* de Bruxelles.]

Variétés du jour. Ouvrage périodique, rédigé par le citoyen Payart. — Bruxelles, 1798, 1 vol. in-8° ;

[Contient des renseignements sur le théâtre de Bruxelles en 1798.]

Inauguration du buste de J.-B. Nothomb, fondateur de l'Académie de médecine de Belgique — Bruxelles, 1886, in-8°.

[Collection de numéros de *L'Echo du Parlement* relatifs à la mort du roi Léopold Ier.

L'Union belge de 1830. — Numéro consacré à l'avènement du roi Léopold II.

Magistri Reneri de Bruxella Tragœdia. — Ed. Tross. — Hamm, 1840, in-4°.

Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas, par Dumont. — Cologne, 1776, un vol. in-4°.

[Ce volume contient 1,100 armoiries gravées, dont un grand nombre de familles bruxelloises.]

L'Ami des Belges. Journal hebdomadaire publié à Bruxelles. — Année 1790. Un volume in-8°.

Catalogue des livres de la mortuaire de feue Mme la baronne de Celles, dont la vente se fera publiquement à Bruxelles, en l'hôtel du Comte d'Halmale près du Petit Sablon, vis-à-vis des écuries des mulets de la Cour... — Bruxelles, 1776, un volume in-18, avec les prix marqués.

[Précieux pour l'histoire bibliographique des Pays-Bas et, en particulier du Brabant et de la ville de Bruxelles.]

La Prise de Bruxelles par l'armée du Roy, le 20 février 1746. Poème par Neel. — Paris, 1746, in-8° carré.

Recherches historiques sur la fabrication de la draperie en Belgique, par Barlet. — Verviers, 1859, un volume in-18.

[Il y est souvent question de la gilde de la draperie de Bruxelles.]

Pertinente beschrivinghe van de bombarderinghe van de stadt Brussel, geschreven uyt Brussel den 16 augusti 1695. — Bruges, 1695, in-8° carré, impression gothique.

[C'est une relation très circonstanciée du bombardement, écrite le lendemain de ce terrible événement.]

L'Exposition des Primitifs flamands à Bruges, par H. Hymans. — Paris, 1902, un vol. grand in-8, orné de planches phototypiques.

Digitized by Google

[Ce bel ouvrage contient plusieurs reproductions peu connues du célèbre Roger vander Weyden, peintre en titre de la ville de Bruxelles au XV^e^ siècle.]

Un important lot de plans et de brochures relatifs aux eaux de Bruxelles et à l'assainissement de la Senne.

De Ci-de Là à Bruxelles et en Brabant, par Amédée Lynen. — Album de 20 cartes postales en couleurs, oblong.

[L'artiste a réuni dans cet album, non seulement quelques-uns de nos paysages urbains les plus caractéristiques : coins de rue familiers, boutiques, entrées d'impasses; etc , mais encore des aspects de la vie bruxelloise d'aujourd'hui : nos gagne-petit, les métiers de la rue, nos soldats, etc.]

Histoire illustrée d'un corps belge au service de la République et de l'Empire. — La 112^e^ demi-brigade, par Eugène Cruyplants. — Bruxelles, 1902, 1 vol. in-8, avec planches.

[Créée par arrêté du 16 germinal an XI, la 112^e^ demi-brigade fut formée à Bruxelles le I^er^ vendémiaire an XII et logée à la caserne de Sainte-Elisabeth.

De nombreux Bruxellois en firent partie, et beaucoup d'entre eux, devinrent, par la suite, des hommes de guerre remarquables. Tels sont, entre autres : Philippe de Vaux, fils naturel du prince Charles de Lorraine ; le feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne, Charles-Albert de Wauthier, Nicolas Stuckens, Joseph Kips, le Comte Henri de Cruquembourg et une foule d'autres personnages issus de familles brabançonnes].

Historie van het H. Sacrament van Mirakelen berustende tot Brussel in de Collegiale kercke van S. Goedele, par Ydens. — Bruxelles, 1642, 1 vol. p. in-18, impression gothique.

Vier-honderd-jaerig Jubilé van het... Sacrament van Mirakel berustende in de Collegiale kercke van den HH Michael en Gudula, par De Boeck. — Bruxelles, 1770, 2 vol. in-18, avec gravures.

Godsrugtige oeffeningen voor ideren dag der octave van het feest van 't Heilig Sacrament van Mirakel. — Bruxelles, 1770, un vol. p. in-18, avec gravure.

Codicillus pharmaceuticus, Consilii de rebus egentium gerendis quod Bruxellis viget, jussu editus. — Bruxelles, 1825, in-8°.

De Roomsche-Catholycke Religie... in Brabant... Kerkelyke historie van Brussel, tot het jaer 1805, par Smet. — Bruxelles, 1807, un vol. p., in-8°.

LXXII. Instrumenten der Goede Wercken van den H. Benedictus (par C. Perduyn), — Bruxelles, 1697, un vol. p. in-8° carré, avec un beau portrait armorié, gravé sur cuivre, d'Isabelle-Claire-Eugenie (prénoms de l'infante Isabelle), comtesse de Grobendonck, abbesse de la Cambre.

Evènements de Bruxelles, du 25 août 1830 et jours suivants, avec les proclamations et pièces officielles. — Bruxelles, 1830, p. in-8°.

Digitized by Google

Kort begryp van verscheyde Placaerten ende Ordonnantien .. met vele Vonnissen en de Reglementen over de Administratie van de Kercke ende Aerme Goederen. — Bruxelles, 1734, un vol. in-18.

Het Leven van de Seer Edele H. Begga, hertoginne van Brabant, stighteresse der Beggynen. — Anvers, 1712, un fort vol. in-18, avec portraits gravés.

[Intéressant pour l'histoire du Béguinage de Bruxelles.]

Konsten der Konsten... door R. P. Daniel, leermeester ende supprior der Carmeliten genaemt O. L. Vrouwen Broeders tot Brussel. — Anvers, 1790, un vol. p. in-18, gravures.

Un volume in-18, relié en plein veau, contenant plusieurs opuscules, entre autres une description de l'image et de la chapelle de Notre-Dame aux Chants d'Oiseaux, à Bruxelles. *Korte beschryvinge van het oudt-vermaert... Beeldt van O. L. Vrouwe ten Vogelen-Sangh binnen Brussel.* — Bruxelles, 1752, et une histoire de l'église de Laeken. *Oorsprongh van de kercke van Laeken*). — Bruxelles, 1694, avec curieuses gravures.)

Meditatien... door Abraham van der Matt. . cappelaen van de Abdy van Vorst buyten Brussel. — Anvers, 1685, un fort vol. in-18, relié en parchemin, impression gothique, avec gravures.

Psalterium Davidis .. — Bruxelles, 1641, un vol. p in-8° carré, reliure ancienne, impression rouge et noire, avec musique notée.

Vita D. Thomæ Aquinatis Othonis Vœni ingenio et manu delineata. — Bruxelles 1778, un vol. p. in-folio, avec un frontispice et 30 planches gravées sur cuivre.

[Un des plus beaux livres illustrés publiés à Bruxelles au XVIII[e] siècle.]

Het Gheestelyck Palays der Beggyn-Hoven. — Anvers, 1628, un vol. in-18.

[Contient de précieux renseignements sur les origines du Béguinage de Bruxelles.]

Faut-il fortifier Bruxelles ? Réfutation de quelques idées sur la défense des Etats, par un officier du génie. — Bruxelles, 1850, grand in-18.

La Vie de sainte Gudule, patronne de l'église collégiale et de la ville de Bruxelles. — Bruxelles, 1703, un vol. in-18.

Recueil de règlements et ordonnances imprimés à Bruxelles au XVIII[e] *siècle.* — Petit in-folio, avec figures de monnaies et nombreuses annotations manuscrites.

Trois listes de dons volontaires ou patriotiques pour les frais de la guerre, du 1[er] janvier au 15 février 1794 (p. in-folio).

Lettre écrite d'une maison de la rue Ducale, n° 1035, en date des 23, 24, 25, 26 et 27 septembre 1830, pendant les événements mémorables de ces journées. — Bruxelles, 1830, p. in-8°.

Mengelwerken der Letter-Kundige afdeeling van den Wyngaerd te Brussel, 1824. — Bruxelles, 1824, p. in-8°.

Paris et Bruxelles, ou les deux grandes semaines. — Ode. — Bruxelles, 1830, pp. in-8°.

Digitized by Google

Concours pour la médaille décrétée par le Congrès afin de perpétuer la mémoire de l'heureux gouvernement du Régent. — 30 juin 1832, in-8°.

La Belgique en 1830 *ou Documents pour servir à l'histoire de son insurrection.* — Paris, 1831, 2 vol., p. in-8°.

[Cet ouvrage est attribué au fameux Libri-Bagnano, dont la librairie, située à Bruxelles, rue de la Madeleine, fut saccagée en 1830.]

De Bloedige compassie van de bedrukte Moeder Godts Maria. — Bruxelles, 1623, p. in-4°, avec vignettes ; impression gothique.

[Ce volume, curieux au point de vue de l'art typographique à Bruxelles au commencement du XVII^e^ siècle, contient une intéressante histoire de l'église de Laeken, par Laurent Van Beneden, curé de cette église.]

Den Pelgrim van Sonien-Bossche naer de H. Maghet Maria van Jesukens-Eyck, par Segers. — Bruxelles (1752), un vol. in-18.

Ordonnancie ende Reglement raeckende het gheniet van den vrydom van de thollen, gheaccordeert aen de poirteren en de inwoonderen deser stadt Bruessel. — Bruxelles, 1627, p. in-8° carré.

Jubilé semi-séculaire du S. Sacrement de Miracles, à Bruxelles — Bruxelles, 1820, in-18.

Rapport sur l'état de la maison d'arrêt dit Porte de Halle et sur le projet de son amélioration, lu au magistrat de Bruxelles, le 2^e^ sans-culottide, 2^e^ année républicaine. — Bruxelles, an II, in-octavo.

Mémoire pour servir de guide aux étrangers dans Bruxelles. — Bruxelles, 1782, in-8°.

Discours prononcé dans le Temple de la Raison de Bruxelles, le 10 germinal an III de la République, par Emmanuel Perès, représentant du peuple. — Bruxelles (1795), in-8°.

Geheime Correspondenz Josefs II. mit seinem Minister in der österreichischen Niederlanden Ferdinand Grafen Trauttmansdorff. — 1787-1780. — Publ. par Hanns Schlitter. Vienne, 1902. un fort volume grand in-8°.

[Cet ouvrage est de la plus haute importance pour l'histoire de Bruxelles à l'époque de la Révolution brabançonne.]

27. **Liége**. — Bibliothèque de l'Université — Décidément, la Bibliothèque de l'Université est en heureuse fortune. Dans ces derniers temps, elle a eu encore à enregistrer divers dons assez importants : M. Van Werts, entre autres, lui a fait parvenir une cinquantaine de volumes, la plupart relatifs aux sciences techniques, tandis que M. E. Bondroit, qui s'est jadis fait connaître par la publication de charmantes scènes de mœurs wallonnes, lui a gracieusement cédé près de cent volumes de littérature et d'histoire. Une inscription, placée à l'intérieur de chacun d'eux, en rappellera la provenance.

— Se rendant aux instances de M.S. Bormans, administrateur-inspecteur de l'Université et de M. le Bibliothécaire A. Delmer, M. le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale, autorisé à cet effet par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, a consenti à se dessaisir en

Digitized by Google

faveur de notre dépôt d'un curieux manuscrit acheté à la vente de Theux. Il s'agit d'un recueil de documents très variés, confectionné pendant le cours du XVI^e^ siècle, à l'abbaye de Saint-Trond. Les écritures qui s'y rencontrent se retrouvent dans bon nombre de codices, provenant de la vieille abbaye bénédictine, qui furent donnés en 1825, par le roi Guillaume I, à notre Bibliothèque universitaire. Ils mériteraient, pensons-nous, une étude comparative et nous comptons la leur consacrer quelque jour.

— En évaluant à 3,500 le nombre total des volumes composant le legs de feu M. Le Roy, nous étions demeuré sensiblement en dessous de la réalité. En effet, déduction faite des doubles destinés aux bibliothèques populaires de la ville de Liége, 3756 volumes sont venus enrichir nos collections. Avant d'y être versé, chacun de ces volumes a été pourvu d'un ex-libris destiné à perpétuer le souvenir du généreux donateur. Leur inscription qui n'avait guère pu être sérieusement entamée qu'en octobre 1903, est aujourd'hui entièrement terminée.

— Notons aussi que les 4,000 dissertations et autres écrits académiques, reçus à la fin de l'année dernière et dans les premiers mois de cette année, seront avant peu complètement catalogués.

— Grâce à la division du travail, les inscriptions avancent rapidement : quarante volumes, en moyenne, peuvent journellement être portés à nos inventaires. Si l'on songe, d'une part, que chaque ouvrage dans le cas le plus simple, doit faire l'objet de trois inscriptions (catalogue alphabétique, systématique, registre d'entrée), et que d'autre part, les employés chargés de ce service ont à pourvoir aux exigences toujours croissantes de la communication et du prêt à l'extérieur, on jugera sans doute que ce résultat est très satisfaisant.

— Le catalogage des livres légués par M. Wittert a dû, à peine entamé, être suspendu. Les volumes venaient, en effet, s'accumuler dans les salles, sans qu'il fût possible de leur donner place sur les rayons actuellement existants. Cet arrêt ne sera d'ailleurs que de courte durée, car la question des locaux à affecter à ces riches collections recevra sous peu une solution définitive.

— On sait qu'à l'Exposition universelle qui s'ouvrira, en notre ville, en avril prochain, sera annexée une exposition de l'Art ancien au Pays de Liége. La classe n° III de la section de l'art civil s'occupera des médailles, des monnaies et des sceaux ; elle est présidée par M. le chevalier C. de Borman. A la classe n° II de la même section est réservée la tâche de réunir les chartes, manuscrits, imprimés, vues, plans et gravures. M. Stanislas Bormans en est le président. Parmi les membres de cette classe, signalons : MM. Delmer, bibliothécaire de l'Université, J.-E. Demarteau, professeur au même établissement, Van Neuss, ancien archiviste de l'Etat à Hasselt, Lahaye, conservateur du dépôt de Namur, Brouwers, archiviste-adjoint à Liége, Gobert, l'auteur bien connu des *Rues de Liége*, Jamar, Vicomte de Ghellinck, G. Ruhl, Houssard, Body, Comte de Grünne et L. Renard. Dès sa première séance, cette classe a décidé de se diviser en sous-comités. Elle s'efforcera de réunir une série

Digitized by Google

de documents relatifs à l'histoire constitutionnelle de l'ancienne principauté, et de rassembler une suite de manuscrits mettant sous les yeux du visiteur, le développement de l'art de l'écriture dans les contrées mosanes. Il est aussi question de constituer une collection d'autographes des princes-évêques liégeois. Les vues et les plans de localités seront classés chronologiquement. Quant aux gravures, le choix projeté mettra parfaitement en relief le talent de nos anciens maîtres.

En tête de chacune des divisions du catalogue explicatif figurera une courte introduction. Nul n'était mieux qualifié que M. S. Bormans pour écrire la notice relative aux chartes ; M. J.-E. Demarteau s'est chargé de présenter les vues, les plans et les gravures ; M. Le Paige fera connaître aux visiteurs les origines de notre typographie ; le savant auteur de la *Numismatique de la principauté de Liège*, M. le baron J. de Chestret, se trouvait tout désigné pour la confection de la notice relative à cette branche ; celle qui traitera des sceaux et de la gravure en médailles sera l'œuvre de M. L. Naveau ; enfin, nous avons reçu mission de donner quelques notes sur les manuscrits.

Qu'il nous soit permis, dès à présent, d'adresser un pressant appel à tous les lecteurs de la *Revue des Bibliothèques et Archives*, qui posséderaient des objets susceptibles de figurer à cette intéressante exhibition.

Un bâtiment spécial, construit en matériaux durs, le Palais de l'art ancien, offrira toutes les garanties désirables pour la sécurité des richesses qui s'y trouveront rassemblées ; d'autre part, l'assurance les couvrira absolument contre tout risque. M. le Commissaire général du gouvernement (Art ancien), Quai de l'Université, 14, à Liège, à qui l'on peut s'adresser en franchise postale, se fera un plaisir de fournir à ce sujet, tous les renseignements nécessaires.

JOSEPH BRASSINNE.

28. **Louvain.** — BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ. — A l'occasion de leur visite à la ville de Louvain, en mai dernier, L. A. R. le Prince et la Princesse Albert de Belgique ont été reçus par les Autorités universitaires et le corps professoral dans la grande salle de la bibliothèque. Le Prince et la Princesse ont signé, à l'aide d'une plume d'or, un acte dressé sur parchemin, relatant leur visite. Ce document ira rejoindre, dans les archives, ceux qui reçurent, en pareille occasion, la signature d'hôtes illustres.

29. **Mons.** — ARCHIVES DE L'ETAT. — *Dons.* — Madame la douairière de Villers Grand Champs, au château de Chin, vient de faire don, à ce dépôt, des documents suivants :

1° 6 registres et 150 actes des greffes scabinaux d'Antoing, Blandain, Bruyelles, Celles, Chin, Ere, Fontenoy, Froyennes, Gaurain-Ramecroix, Haudion à Willemeau, Haudioncelle à Hertain, Hérinnes, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Pecq, Péronnes lez-Antoing, Pottes, Ramegnies, Templeuve, Vaulx-lez-Antoing, Warcoing et Willemeau, de 1348-1746 ;

Digitized by Google

2° Registre des règles de droit observées dans le ressort du Bailliage de Tournai-Tournésis ;

3° 15 actes, sur parchemin, de 1389-1703, du Bailliage de Tournai-Tournésis, Mortagne et Saint-Amand ;

4° 6 registres et 5 liasses des Cours de justice de Chin, Chin et Ramegnies, Haudion et Haudioncelle, de 1524-1755 ;

5° 2 registres et 9 liasses de comptes et cahiers de répartition de tailles, et prestations militaires de Chin et Ramegnies, de 1601-1744 ;

6° Liasse d'actes, chassereau et comptes de l'église de Ramegnies, de 1606-1752 ;

7° 73 actes des Cours féodales de Chin, Enghien à Ramegnies, Haudion, La Haye à Frasnes lez-Buissenal, Leuze, Péronnes lez-Antoing et l'abbaye de Saint-Martin à Kain, de 1481-1748 ;

8° 50 registres et 11 liasses de documents concernant les seigneuries de Chin, Chin et Templeuve, Froyennes, Haudion et Haudioncelle. Houplines à Templeuve en Dossemer, Ramegnies et Templeuve, des 16e, 17e et 18e siècles ;

9° 2 registres et 8 liasses de documents concernant les familles de Bargibant, Picquery, de Sourdeau et des Enffans, d'Hinslin, de Monceau, Sonn, de Vinder, de Zweten et de Sorbreucq, des 16e, 17e et 18e siècles.

Il serait à souhaiter que l'exemple de Madame la douairière de Villers Grand Champs fût imité par les personnes qui détiennent des archives.

CH. HODEVAERE

ÉTRANGER.

30. **Genève.** — Une salle de la bibliothèque vient d'être spécialement affectée aux Archives de J. J. Rousseau.

31. **Grenoble.** - La bibliothèque de la Ville vient de recevoir en don le manuscrit de la *Vie de Jésus-Christ* par le P. Didon. Ce manuscrit est relié en deux forts volumes et constitue un document curieux pour les collections de manuscrits de la bibliothèque

NOTES ET DOCUMENTS.

11. **Précieux souvenirs de voyage.** — A l'occasion du voyage du Président de la République française en Italie, la ville de Milan nomma une commission chargée d'offrir un souvenir à ce visiteur de marque. Cette commission fixa son choix sur le premier exemplaire complet de la reproduction du *Codex Atlanticus*, le célèbre manuscrit de Léonard de Vinci, dont la publication a été entreprise, il y a plusieurs années, par la Reale Academia dei Lincei, et qui constitue un monument d'une grande valeur historique et artistique.

Fréquemment étudié par tous ceux qui s'intéressent à Léonard de

Digitized by Google

Vinci et à la Renaissance italienne, il fournit matière à de nombreux et très intéressants travaux. Cette célébrité décida la R. Academia à le publier intégralement en une édition à petit nombre.

L'exemplaire offert à M. Loubet a été préparé spécialement à son intention et les premières pages, imprimées en lettres d'or, contiennent une préface dédicatoire rappelant les relations que Léonard eut avec la France.

L'énorme volume (1), revêtu d'une double gaîne de cuir ouvragé, de style renaissance, avec fermoirs d'argent, est renfermé dans un coffre de bois sculpté, orné de motifs d'argent encadrant le portrait du maître.

D'autre part, le Ministre de l'Instruction publique d'Italie, à l'instigation du professeur Venturi a fait exécuter, pour l'offrir à M. Loubet, un manuscrit sur parchemin des *Triomphes* de Pétrarque, enluminé de miniatures à l'aquarelle, par le professeur N. Leoni, d'après des encadrements et des tableaux des maîtres du XV^e^ siècle Le tout est recouvert d'une reliure inspirée de celle des « *Heures* » du Vatican.

12. **Manuscrits de Jean Racine**. — M. le marquis de Naurois, récemment décédé, a légué, par testament, à la Bibliothèque nationale de Paris un certain nombre de lettres autographes, de livres et de manuscrits provenant de Jean Racine, dont il était le descendant.

Ce sont : 1° le portrait de Jean Racine par J.-B. Santerre ; 2° des livres sur vélin et des manuscrits à miniatures, des livres annotés par Jean Racine, Louis Racine et André Chénier ; 3° des lettres autographes de Jean Racine, Nicole, d'Aguesseau, J.-B. Racine, Louis Racine, Voltaire, etc. ; 4° trois lettres autographes de Jean Racine et des autographes de Boileau qui se trouvent en tête du premier volume des œuvres de Jean Racine ; 5° tous les manuscrits de Louis Racine (commentaires sur les évangiles, odes et psaumes traduits en vers, recueils, études projets d'ouvrages, etc)

13. **Ordinarius capituli Sancti Petri Anderlechtensis.** — Nous tenons à signaler ici ce manuscrit (un in-8° en parchemin de 47 folios du XIV^e^ s.), non pas tant pour l'intérêt (très mince) qu'il présente pour la liturgie mais parce qu'il est le seul document de ce genre que possèdent les Archives générales du royaume. Il faut le joindre à l'unique ordinaire connu des anciennes collégiales du Brabant et signalé par le R. P. Van den Gheyn dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. I, p. 234. L'*Ordinarius* a fait partie jadis du fonds des Cartulaires et manuscrits où il portait la cote 387^bis^; aujourd'hui, il a été mis dans les archives du chapitre d'Anderlecht, manuscrit n° 173.

Paléographiquement, il se divise en trois parties. La première va du folio 1 au folio 4 v° et relate les statuts du chapitre ; les folios 5 r° à 47 r° contiennent le texte proprement dit de l'ordinaire. L'écriture des folios

(1) Le *Codex Atlanticus* se compose d'environ 800 pages contenant 1750 dessins et notices manuscrites.

Digitized by Google

5 à 21 v° est la grande lettre de forme en usage dans les documents liturgiques ; du folio 22 r° à la fin une écriture plus petite indique une autre main à la copie du manuscrit. Des additions et corrections postérieures ont été apportées au texte au 16e et au 17e siècle.

Relevons en passant une rubrique qui a son importance : au mois de juillet le chapitre célébrait la fête de la dédicace de son église ; l'ordinaire porte à une date inconnue le titre « *in dedicatione ecclesiae Anderlectensis.* » Cette fête devait être une fête mobile puisque le document liturgique a soin de dire que si le jour de la Division des apôtres (15 juillet) tombe dans l'octave de la dédicace, la fête des apôtres sera transposée au lundi suivant (v. folio 33 r°). La dédicace se célébrait donc vraisemblablement un dimanche, et ce dimanche ne saurait être que le second dimanche du mois de juillet. H. Nelis.

ACTES OFFICIELS.

Bibliothèque royale. — Personnel. — *Démission.* — La démission de ses fonctions offerte par M. Mertens, employé de 2e classe, est acceptée.

Nominations. — Par arrêté royal du 31 décembre 1903, M. Bacha (E.), employé de 1re classe, est nommé conservateur-adjoint à titre personnel.

Par arrêté ministériel du 7 mai 1904, M. Delstanche (A.) est nommé employé de 2e classe.

Candidats Bibliothécaires. — A la suite de l'examen subi le 15 juin dernier, M. M. Cohen (G.), docteur en droit et en philosophie et lettres (phil. rom.), Vincent (A.), docteur en philosophie et lettres (phil. class.), Maton (J.) et Defrêcheux (Ch.), docteur en philosophie et lettres (sciences histor.) ont reçu le diplôme de candidat bibliothécaire,

Bibliothèque de l'Université de Gand. — Personnel. — *Nomination.* — Par arrêté ministériel du 31 décembre 1903, M. Goffin (L.), candidat-bibliothécaire, est attaché comme aide-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Gand.

Observatoire royal d'Uccle. — Personnel. — *Nomination.* — Par arrêté royal du 26 janvier 1904, M. Collard (A.), candidat-bibliothécaire, est nommé bibliothécaire à l'Observatoire royal de Belgique.

Digitized by Google

LE CONTROLE DE LA RESTITUTION DES OUVRAGES DONNÉS EN LECTURE

A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

Des vols importants ont été commis à la Bibliothèque royale de Belgique ; coup sur coup, un certain nombre de volumes rares, parfois uniques et toujours de grand prix, ont disparu des rayons, après avoir été communiqués à la salle de lecture.

Des libraires allemands les achetèrent, pour des sommes plutôt dérisoires, à un sieur Berthel, se disant libraire à Bruxelles.

MM. Baer de Francfort et Rosenthal de Munich, qui acquirent de la sorte de précieux volumes appartenant, notamment, à la bibliothèque musicale de feu F. J. Fétis (1) semblent ne pas avoir ouvert le catalogue de ladite bibliothèque (2), dont la richesse en livres rares est cependant connue de tous les musicologues et de tous les antiquaires. La consultation de ce catalogue leur eût certainement fait concevoir des soupçons sur la présence de ces ouvrages entre les mains de Berthel.

Mieux informé, ou plus circonspect dans ses achats, M. Halle, de Munich s'empressa de télégraphier à l'administration de la Bibliothèque royale, aux fins de s'assurer que des ouvrages, offerts en vente par Berthel et connus comme n'existant qu'à Bruxelles, n'avaient pas été soustraits à nos collections.

Cette supposition fut reconnue exacte, et l'enquête faite pour en contrôler l'exactitude, amena la découverte des autres fuites.

L'opinion publique s'est vivement émue de la possibilité de semblables soustractions dans la bibliothèque la plus

(1). Acquise par l'État Belge (loi du 21 Mai 1872) pour la Bibliothèque royale.

(2). Bibliothèque Royale de Belgique. *Catalogue de la Bibliothèque de F. J. Fétis, acquise par l'État Belge.* Bruxelles, C. Muquardt, 1877. 1 vol. gr. in-8°, 946 p.

Digitized by Google

importante du pays, et ceux-là surtout se sont le plus étonnés, qui sont les premiers à profiter de la bénignité des règlements qui régissent la communication des ouvrages dans les salles de lecture de ce dépôt.

Il est, en effet, patent que, parmi les administrations de grandes bibliothèques, celle de la Bibliothèque royale s'est toujours particulièrement appliquée à accorder les plus grandes facilités aux lecteurs, et à éviter de gêner leurs recherches par l'adoption de mesures de précaution usitées partout ailleurs. L'administration eut toujours une grande confiance dans la droiture des personnes qui viennent étudier ses collections. Voyez avec quelle liberté on peut consulter les 1800 revues dont l'année courante est déposée à la salle des périodiques. Entrez à la salle de lecture des imprimés : la même simplicité, pour ainsi dire, préside à la communication des livres ; deux seules formalités sont exigées du lecteur : faire la demande du livre désiré à l'aide d'une formule spéciale, et témoigner sur celle-ci, par un visa, que l'ouvrage a été reçu en lecture. Après consultation, le ou les volumes sont laissés à la place que l'on a occupée (1). Il n'y a donc, dans la salle, aucun contrôle de restitution à subir ; il n'y a pas non plus de reçu à présenter pour passer à la sortie. On conviendra, sans doute, qu'on ne peut réduire les mesures de garantie à plus simple expression.

Malheureusement, nous l'avons vu, une brebis galeuse du troupeau s'est chargée de démontrer que la confiance de l'administration était exagérée ; aussi le public s'attend-il à voir édicter des règles destinées à protéger notre grande collection nationale contre le retour de semblables déprédations. Ayant joui d'une absolue liberté, il s'effraie à la seule pensée que des mesures préventives puissent être prises, et il se préoccupe de la nature de celles-ci.

(1). On voit immédiatement qu'un voisin indélicat pourrait s'approprier le ou les ouvrages ainsi abandonnés et que, dans ce cas, la personne éventuellement incriminée ne saurait être que celle qui a signé et visé la demande.

Digitized by Google

Il va de soi que, dans l'élaboration d'un règlement nouveau, tout en assurant, avant tout, la conservation intégrale des richesses confiées à ses soins, l'administration aura pour devoir de se garder, autant que possible, d'adopter une méthode de contrôle qui, venant après un régime de liberté excessive, paraîtrait vexatoire. La surveillance de la restitution des volumes, tout en étant absolument efficace, devra se réaliser à l'aide d'un minimum de formalités nouvelles, et en évitant, autant qu'il se pourra, la coopération directe du lecteur.

On a parlé de l'adoption du système en vigueur à Paris, à la Bibliothèque nationale.

On sait (1) en quoi il consiste : le lecteur reçoit à l'entrée de la salle de travail, une feuille en-tête de laquelle il doit inscrire ses noms, profession et domicile; cette feuille, appelée «bulletin personnel», offre, en outre, la place suffisante pour l'inscription du titre d'une dizaine d'ouvrages; le lecteur remet aux bibliothécaires ce bulletin personnel, dûment rempli, en même temps que, sur de bulletins spéciaux, il formule sa demande de livres

Chaque fois qu'un ouvrage est communiqué, un bibliothécaire en inscrit le titre et la cote sur le «bulletin personnel» portant le nom du lecteur. Ce dernier, son travail terminé, doit transporter tous les ouvrages consultés au bureau des bibliothécaires et ceux-ci constatent la restitution en apposant sur le bulletin personnel un cachet: «rendu», vis-à-vis de chaque titre. Muni du bulletin ainsi contrôlé, le lecteur se présente à la sortie, où le bulletin est repris par un garde-consigne : celui-ci ne laisse sortir que si tous les titres ont été oblitérés.

Ce système paraît présenter toutes les garanties de sécurité; on a vu, cependant, que des ouvrages, très volumineux

(1). Voy. *Grande Encyclopédie,* V° : Bibliothèque nationale, Vol. VI, p. 673, col. 2. — Voyez aussi : A. Graesel, *Manuel de bibliothéconomie,* trad. J Laude. Paris, 1897, p. 401.— Voyez également : A. Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire,* Paris, 1896, p. 251 et un *modèle du «Bulletin personnel,»* Id., *ibid.,* p. 551.

Digitized by Google

parfois, ont pû être soustraits à la Bibliothèque nationale (1).

Incidemment du reste, nous ne saurions partager la manière de voir de Graesel (2), lorsqu'il croit que: «comme le bibliothécaire a entre les mains le bulletin signé par l'emprunteur, et équivalent à un reçu, il possède tous les éléments nécessaires pour poursuivre la restitution de l'ouvrage disparu.»

Nous croyons, en effet, que l'emprunteur assez indélicat pour voler les livres d'une bibliothèque publique, ne se fera aucun scrupule d'induire d'abord les bibliothécaires en erreur par l'inscription, sur son bulletin personnel, d'indications fausses destinées à égarer les recherches.

Quoi qu'il en soit, et en admettant même que le système employé à la Bibliothèque nationale depuis de longues années, puisse donner toutes les garanties de sécurité désirées, nous pensons qu'il y a lieu de réfléchir mûrement avant de l'imposer au public bruxellois, que nous avons montré peu préparé à se l'assimiler.

Il faut, en effet, ne pas se dissimuler que son adoption à Bruxelles entrainerait, du chef du public destiné à le subir, du personnel chargé de l'appliquer et du conditionnement des locaux de la Bibliothèque royale, des conséquences qui méritent de retenir sérieusement l'attention. Nous en avons consigné quelques-unes ci-après:

a). L'obligation d'inscrire, sur le bulletin personnel, les titres d'ouvrages communiqués allonge le délai de communication, qu'il faudrait, au contraire, s'attacher à réduire le plus possible (3).

b). Cette même formalité absorbe l'activité d'une partie du personnel de la salle de lecture: or, à Bruxelles, le personnel de cette salle, maintenant déjà, peut à peine suffire

(1). Voy. *Revue*, II, 1904, nº 2, p. 143.
(2). *Loc. cit.*
(3). « L'intervalle entre la demande d'un ouvrage et sa communication est d'une demi-heure au moins, quelquefois d'une heure et même plus » (Maurice Faure, *Rapport fait au nom de la Commission du Budget. .. de l'exercice 1902.* Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, ch. 50 : Bibliothèque nationale).

Digitized by Google

au service des recherches (1), surtout l'hiver, aux jours de grande affluence.

c). Ce système oblige le lecteur à transporter au bureau des bibliothécaires tous les livres qu'il a consultés. C'est là une obligation à laquelle les lecteurs bruxellois qui ont été gâtés, jusqu'à présent, se prêteront difficilement : nous en donnerons comme preuve les violentes protestations qui se sont élevées, lorsque, vers 1887, on essaya de faire restituer les ouvrages au bureau du conservateur. Au reste, on concèdera volontiers qu'on peut difficilement exiger d'un lecteur qu'il transporte au bureau les quatre trimestres du *Moniteur belge* par exemple, ou d'une gracile lectrice qu'elle- transporte à travers la salle, les lourds volumes de planches d'un ouvrage sur le costume. Il faut également ne pas oublier que, transportés par des personnes peu exercées, les livres seront exposés à faire des chutes souvent désastreuses.

d). La présence simultanée d'un certain nombre de lecteurs rapportant à la vérification les ouvrages consultés, doit inévitablement amener des encombrements dans une salle de dimensions fort restreintes eu égard au nombre de lecteurs qu'elle reçoit tous les jours. Ce qui, sous ce rapport, est faisable à Paris, dans une salle très vaste (2), serait impraticable à Bruxelles, surtout que:

e). Le va-et-vient des emprunteurs venant restituer s'augmentera de celui des lecteurs venant au bureau prendre des renseignements, demander des volumes, soit pour les séances de jour, soit pour les séances du soir. Que l'on ajoute à cela les personnes qui viennent solliciter l'autorisation de

(1) A Paris, les quatre bibliothécaires de service à la salle de lecture n'ont aucune recherche à exécuter, ce service étant assuré par un personnel spécial, dans une salle contiguë. A Bruxelles il est rare que l'on ait quatre bibliothécaires, et à ceux-ci, néanmoins, incombent toutes les recherches à faire pour donner la cote des ouvrages demandés. On voit donc que le personnel devrait être considérablement renforcé.

(2). La salle de travail, à Paris, peut recevoir 340 lecteurs; à la Bibliothèque royale, il n'y a que 88 places.

Digitized by Google

visiter la salle d'exhibition et celles qui ont besoin d'un permis de fréquenter temporairement la salle des périodiques, et l'on reconnaîtra que tout cela n'ira pas sans occasionner du bruit et troubler le travail des lecteurs.

Le système de bulletin personnel présente encore un autre inconvénient qui est peut-être le plus considérable, en même temps que le plus difficile à surmonter:

f). On a compris que le bon fonctionnement du système exige qu'un lecteur ne puisse avoir de livres en communication, sans que le titre en ait été mentionné sur le bulletin personnel. Or, celui-ci ne comporte qu'une dizaine de cases destinées à cette inscription. On ne peut donc consulter, pendant une séance de travail que 10 ouvrages (1), car l'octroi de deux bulletins rendrait la fraude possible au cas où l'un d'eux serait perdu de vue par le bibliothécaire.

On voit d'ici tous les ennuis résultant de cette restriction (2), pour les lecteurs: professeurs, savants, publicistes, etc. dont les travaux nécessitent la consultation de nombreux ouvrages.

Le règlement actuel de la Bibliothèque royale impose aussi une limite au nombre d'ouvrages qu'il est permis de compulser simultanément, mais la date reculée à laquelle ce règlement remonte (3), explique suffisamment l'existence de cette restriction plutôt ridicule. D'ailleurs, si les exigences légitimes des travailleurs ont changé depuis lors, les bibliothécaires ont su en tenir compte, et nous ne signalons le fait qu'afin d'éviter que le nouveau règlement à édicter ne vienne restaurer, sans dérogation possible, un état de choses tombé en désuétude.

(1) Nous supposons qu'on s'est arrêté à ce nombre pour ne pas rendre difficile la manipulation de feuilles de dimensions plus grandes.

(2) Il y a quelques années, nous avons pu constater, en outre, que si l'on sortait à midi pour se restaurer, la feuille déjà rendue le matin pour sortir, était donnée de nouveau l'après-midi On ne pouvait donc plus obtenir qu'un nombre restreint de volumes. Plusieurs de nos collègues ont constaté le même fait. Si des privilégiés obtiennent — comme nous le croyons — plusieurs bulletins, ce n'est qu'une exception confirmant la règle.

(3) 6 Juillet 1878.

Digitized by Google

Le côté économique des mesures à prendre n'est pas plus à négliger que le côté pratique ; or, on doit reconnaître que:

g). L'adoption du bulletin personnel entrainera un surcroît permanent de dépenses pour l'administration et amènera, pendant longtemps, des complications dans le service, parce que le lecteur bruxellois est trop habitué à l'unique bulletin de demande usité depuis près de 70 ans.

Comme conclusion de cet examen, on devra admettre que ce procédé, s'il donne toute satisfaction à l'administration de la Bibliothèque nationale, ne pourrait que très difficilement s'adapter aux exigences particulières de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

En tenant soigneusement compte de l'état de choses existant et en nous inspirant de l'expérience que nous avons pu acquérir pendant les années où nous fûmes attaché au service de la salle de lecture des imprimés, nous nous permettons d'exposer un système qui, tout en nous paraissant offrir toutes les garanties désirables, évite, semble-t-il, les inconvénients que présenterait, chez nous, l'application de la méthode de contrôle de Paris.

a). Pour demander des livres, le lecteur procéderait absolument comme par le passé, et se servirait du bulletin spécial usité jusqu'à présent.

b). Le bulletin, une fois visé par le lecteur pour constater la communication du volume, serait remis par l'huissier à un bibliothécaire, spécialement désigné à cet effet, qui déposerait le bulletin dans une case inaccessible au public, et portant un numéro correspondant à celui de la place occupée par le lecteur.

c). Le lecteur, son travail terminé, désirerait-il se retirer ? il suffirait qu'il prévint le bibliothécaire ; celui-ci retirerait de la case mentionnée ci-dessus (*b*), le ou les bulletins de demande signés par le lecteur, et, muni de ceux-ci, vérifierait la présence et l'identité de tous les volumes communiqués.

Digitized by Google

d). En cas d'absence d'un ouvrage, des explications seraient demandées ; en cas de restitution intégrale, le vérificateur donnerait un jeton en cuivre au lecteur qui, pour sortir, le remettrait au garde-consigne (1).

e). Les livres restitués seraient immédiatement emportés dans les magasins, triés et remis sur les rayons.

Tel est, dans ses grandes lignes (2), l'exposé de la méthode de contrôle qui nous semble la mieux appropriée aux nécessités de la Bibliothèque royale. Son efficacité complète sautera aux yeux de tous ceux qui fréquentent la salle de lecture ; qu'il nous soit permis d'en montrer brièvement les autres avantages :

On a pu voir (cf. *a* et *b*) que le projet évite toute innovation dans les formalités que le lecteur devra remplir pour demander des livres : donc, absence de toute complication résultant d'une transformation du système de demande ; ajoutons à cela, qu'aucun délai nouveau dans la communication des ouvrages ne résultera de l'emploi du procédé, vu qu'il supprime l'inscription, toujours plus ou moins longue, des volumes communiqués. Nous insisterons aussi sur l'absence pour l'administration de frais nouveaux se renouvelant sans cesse, et résultant de la fourniture de bulletins personnels.

Le paragraphe (*c*) montre que le système préconisé évite au lecteur tout déplacement supplémentaire, tout transport de livres souvent pondéreux, fréquemment poussiéreux ; comme conséquences, aucun va-et-vient troublant le travail des lecteurs et suppression, pour les livres, des risques de chute dangereuse ; enfin et surtout, les travailleurs continueront à recevoir en communication, sans restriction de nombre, tous les ouvrages dont leurs travaux nécessitent la consultation.

(1). Celui-ci se trouverait dans la salle et non plus dans le corridor, ainsi que cela se fait maintenant.

(2). Nous nous réservons, en cas d'adoption du projet, de faire connaître à l'administration quelques détails d'organisation spéciale dont le public ne doit pas avoir connaissance. Nous n'avons exposé ici que les mesures générales pour lesquelles sa coopération directe est requise.

Digitized by Google

Les paragraphes (*c*) et (*d*) font voir que les opérations de contrôle demandées au personnel, tout en étant efficaces, sont réduites à un minimum tel qu'il est peu probable que leur réalisation doive entraîner une augmentation de personnel : peu absorbant est, en effet, le dépôt des bulletins de demandes dans une case, surtout si on le compare à la transcription soigneuse des titres et cotes d'ouvrages.

On nous accordera également que la dépense initiale résultant de l'acquisition de jetons en cuivre, à la marque de la bibliothèque, et de l'installation de 88 cases correspondant aux 88 places des lecteurs, sera réellement minime et n'atteindra vraisemblablement pas la somme de 100 frs.

Enfin nous insisterons sur le fait que l'enlèvement immédiat des volumes, exposé au paragraphe *(e)*, supprime radicalement la possibilité de vols que nous avons signalée plus haut (p. 254, note).

Bien que l'ensemble du système que nous venons d'exposer présente, par lui-même, suffisamment de garanties contre la soustraction de volumes, nous estimons que « deux sûretés valent mieux qu'une » et qu'il faut supprimer radicalement tous les moyens de fraude. Dans cet ordre d'idées, il y a certainement lieu de porter l'attention sur le règlement du *vestiaire* de la Bibliothèque royale.

Jusqu'à l'heure présente, le dépôt des seuls parapluies et cannes est obligatoire, tandis que l'on autorise les lecteurs à conserver d'amples pardessus à pélerines, des cabans et autres vêtements de rue éminemment propices au transport clandestin de volumes dérobés.

Nous comprendrions que l'on tolérât la conservation de ces vêtements, dans des salles mal chauffées l'hiver, mais ce n'est nullement le cas, à la Bibliothèque royale, où l'on a plutôt à se plaindre de l'excès de chaleur (1). Nous serions plus disposé à croire que si le lecteur a une répugnance assez naturelle à laisser au vestiaire ces vêtements

(1) On constate en effet, que les lecteurs, aussitôt arrivés à la salle de lecture, se débarrassent de ces vêtements ; l'administration a même dû prendre des mesures pour en empêcher le dépôt sur les tables, souvent, déjà, trop encombrées par les livres.

Digitized by Google

dont les poches renferment souvent des papiers d'affaires ou des objets usuels, c'est qu'il craint — bien à tort cependant — l'indiscrétion des gardiens, la probité de ceux-ci n'ayant jamais été mise en doute.

Ici encore, nous pensons qu'il y aurait moyen de donner une juste satisfaction au public, tout en rendant obligatoire le dépôt des vêtements de rue au vestiaire.

Nous avons vu fonctionner, à la Bibliothèque de la Ville de Cologne, un système de vestiaire, dû au directeur M. A. Keysser, et qui fut combiné par lui, dans le but d'économiser le traitement d'un gardien.

Voici en quoi il consiste : les parois de la salle du vestiaire sont garnies d'armoires étroites, attenantes les unes aux autres ; chacune d'elles, parfaitement indépendante de ses voisines, possède une excellente serrure munie d'une clef différente pour chaque armoire. A l'intérieur, on trouve une tablette pour le dépôt des livres, portefeuilles, paquets divers ; un crochet pour le chapeau, un autre pour les vêtements de rue ; un porte-parapluie, muni d'un égouttoir en zinc.

Le lecteur, en passant par le vestiaire, dépose — *obligatoirement* — ses vêtements et paquets dans la première armoire libre, la ferme et en emporte la clef ; chaque armoire est numérotée et l'anneau de la clef porte un numéro identique : impossible donc de se tromper d'armoire, de s'introduire dans celle d'un autre lecteur, ou même d'oublier le numéro de la sienne.

Ce système, dont l'essai fut fait, en ces dernières années, avec quelques armoires, sera généralisé, nous a affirmé M. Keysser, tant les résultats obtenus ont été satisfaisants. On ne peut douter qu'il ne produise également d'excellents effets à Bruxelles (1).

(1) On a cependant trop notion de la manie de dégradation qui sévit à Bruxelles pour qu'on n'assure pas le bon fonctionnement de ce système par le maintien d'un gardien, maintien qui se justifierait, au surplus, par le supplément de surveillance qui pourrait être exercée à la sortie de la bibliothèque.

Digitized by Google

Telles sont les considérations et remarques que les événements récents nous ont donné l'occasion de rassembler au sujet de l'institution d'un système de contrôle de la restitution des livres à la Bibliothèque royale de Belgique.

Elles sont, nous l'avons dit, la résultante de l'expérience acquise au cours de nos années de services dans cet établissement : il nous a paru juste de l'en faire bénéficier.

L. Stainier.

Digitized by Google

CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LA REPRODUCTION DES MANUSCRITS, DES MONNAIES ET DES SCEAUX

Commission belge d'organisation

Compte rendu sommaire des séances.

La troisième séance de la Commission s'est tenue à Bruxelles dans la salle du Conseil de la Bibliothèque royale de Belgique, sous la présidence de M. G. Kurth, le 1 juillet 1901.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente et lecture de la correspondance, le R. P. Van den Gheyn, secrétaire, fait connaître les adhésions au congrès parvenues jusqu'à ce jour. La plupart sont accompagnées de déclarations approuvant expressément l'objet du congrès ; presque toutes comportent également la souscription au recueil des actes qui sera publié.

Parmi les adhésions, nous avons noté :

a) ***Belgique*** : celles de MM.

Béthune, gouverneur de la Flandre Occidentale ; J. Béthune, bibliothécaire de Courtrai ; Brouwers, conservateur-adjoint aux Archives de l'État, à Liége ; Fr. Cumont, prof. à l'Université de Gand ; Vte de Ghellinck Vaernewyck ; W. De Vreese, prof. à l'Univ. de Gand ; F. Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique ; Dr Francotte, prof. à l'Univ. de Bruxelles ; Hocquet, bibliothécaire de Tournai ; Hymans, conservateur à la Bibliothèque royale; Kugener, chargé de cours à l'Univ. de Bruxelles ; Monseur, prof. à l'Univ. de Bruxelles ; Poncelet, conservateur des Archives de l'État à Mons ; Roersch, chargé de cours à l'Univ. de Gand ; M. Rooses, conservateur du Musée Plantin ; Vannerus, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Anvers ; Van de Casteele, conservateur des Archives de l'État, à Liége ; Waltzing, prof. à l'Univ. de Liége.

Digitized by Google

b) *Étranger* : celles de MM.

Abbott, bibliothécaire du Trinity College, Dublin ; C. Bernouilli, bibliothécaire en chef de Bâle ; F. Chambon, bibliothécaire à l'Université de Paris ; le chanoine Ulysse Chevalier ; C. Couderc, conservateur-adjoint au département des MSS. de la Bibliothèque nationale, Paris ; Xavier da Cunha, directeur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne ; S. de Vries, bibliothécaire de l'Université de Leyde ; Doutzo, gouverneur de la Banque nationale de Roumanie ; le comte Paul Durrieu, Paris ; H. Escher, bibliothécaire de la Ville de Zurich ; J. Euting, directeur de la Bibliothèque impériale de Strasbourg ; V. Fago, sous-bibliothécaire de la Bibliothèque nationale Victor-Emmanuel, Rome ; H. Haupt, bibliothécaire en chef de l'Université de Giessen ; Helssig bibliothécaire en chef de l'Université de Leipzig ; Karabacek, directeur de la Bibliothèque impériale de Vienne ; Kukula, directeur de la Bibliothèque de l'Université, Prague ; Paul Lejay, professeur à l'Institut catholique, Paris ; Henry Martin, bibliothécaire de l'Arsenal, Paris ; Dr Mendes dos Remedios, directeur de la bibliothèque de l'Université de Coïmbre ; Commandant R. Mowat, Paris ; E. W. B. Nicholson, directeur de la Bibliothèque Bodléenne, Oxford ; H. Omont, conservateur du département des manuscrits, à la Bibliothèque nationale, Paris ; Ovary, archiviste général du royaume de Hongrie ; M. Prou, professeur à l'École des Chartes, Paris ; H. Stein, professeur à l'École des Chartes, Paris ; H. R. Storer, à Newport (U. S.) ; W. Troutowski, conservateur au Palais impérial des armures, Moscou ; J. Stephanik, secrétaire de la Société néerlandaise de numismatique.

Les démarches faites par M. Pirenne auprès de M. Prou, pour obtenir de lui un rapport sur l'état des reproductions en fac-simile des chartes et diplômes ont eu une issue favorable.

La commission examine quelques points relatifs à la propagande destinée à faire connaître aux intéressés l'organisation du Congrès, et à amener des adhésions ; puis

Digitized by Google

elle aborde l'étude des questions à mettre à l'ordre du jour du congrès.

M. A. de Witte fait part à l'assemblée des craintes émises par de nombreux membres de la *Société royale belge de Numismatique*.

Ceux-ci redoutent que la reproduction des médailles et monnaies, poursuivie par le congrès, ne favorise la fabrication des faux. Il y aurait lieu, ajoute-t-il, de poser une question ainsi conçue : « Étudier les moyens d'empêcher que les surmoulages ne servent à la contrefaçon ».

Après échange de vues entre MM. de Witte, Tourneur, Destrée et Alvin, il est entendu que ce dernier étudiera la question dans le rapport dont il s'est chargé.

Le R. P. Poncelet craint que l'élévation du prix de revient des reproductions de manuscrits ne rende le prix d'édition inabordable pour beaucoup de bibliothèques. M. Chambon, dans sa lettre d'adhésion, émet la même crainte et voudrait que l'on recherchât quels sont les procédés les moins coûteux à employer pour obtenir les reproductions désirées.

Ce point de vue pouvant se rattacher à l'étude générale des procédés techniques, M. L. Stainier, chargé du rapport sur cette question, orientera son travail dans ce sens.

M. Sury signale le remarquable travail du P. Gabriel Meier, publié par le *Centralblatt f. Bibliothekswesen* (XVII, *1900*, H. 1-5) et intitulé : *Die Fortschritte der Paläographie mit Hilfe der Photographie*.

Ce travail, s'arrêtant à 1899, ne pourrait-il être continué ?

Dom Berlière se chargera d'entamer des négociations auprès de l'auteur.

M. Bergmans demande si, dans la reproduction des manuscrits, il s'agit d'obtenir des épreuves définitives. Ne suffirait-il pas de prendre des négatifs dont on faciliterait ensuite le tirage, au fur et à mesure des besoins ? Dès lors ne formulerait-on pas une question ainsi conçue : « Des

Digitized by Google

moyens les plus convenables d'obtenir des négatifs et d'en permettre par la suite des tirages d'épreuves. »

Le R. P. Van den Gheyn est d'avis que ce point peut être traité dans le rapport sur la question précédemment posée : » Organisation des systèmes pratiques de reproduction. »

M. Stainier, rappelant ce que les gouvernements ont fait au point de vue des échanges internationaux des productions monumentales et littéraires, estime que le Congrès ne saurait mieux faire que préconiser l'organisation d'un service semblable pour les reproductions des manuscrits, médailles et sceaux ; pareille organisation remédierait aussi à l'inconvénient des reproductions à prix fort élevé, dont a parlé le R. P. Poncelet.

Après observations de Dom Berlière, des RR. PP. Van den Gheyn et Poncelet, et de M. Pirenne, la question : « Quels sont les manuscrits que chaque pays a surtout intérêt à voir reproduire ? » est adoptée.

La préparation d'une liste des manuscrits belges est confiée au R. P. Van den Gheyn et la Commission émet le vœu de voir un délégué de chaque pays se charger d'un travail identique.

La Commission écarte ensuite une proposition tendant à voir poser une série de questions d'ordre secondaire, telles que, par exemple : « Quels sont les meilleurs albums paléographiques à utiliser dans l'enseignement ? »

Elle ne croit pas davantage devoir se rallier au désir exprimé par d'aucuns, de voir comprendre dans l'objet du congrès les estampes et les reliures.

A la demande de M. V. Van der Haegen, les cartes et plans anciens exécutés à la main, seront compris dans la septième question adoptée précédemment.

La Commission charge ensuite son bureau d'élaborer un règlement pour le congrès, et s'ajourne au mois d'octobre.

L. Stainier.

Digitized by Google

LE DÉPOT DES ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS.

Aperçu des Collections.

Le tableau synoptique des archives de l'État dans les provinces, inséré au *Moniteur belge* du 10 juillet 1876, accusait, pour les Archives de Mons, 26493 registres, 106 cartons, 118463 liasses, 9679 chartes et 1222 cartes et plans.

Depuis cette époque, le dépôt a reçu des accroissements considérables qui proviennent des remises faites à la suite de l'inspection des communes de la province de Hainaut, des notaires des arrondissements de Charleroi et de Tournai, du dépôt supprimé de cette dernière ville (1), des administrations des Domaines et du Gouvernement de la province, et des nombreux envois des Archives Générales du Royaume (2), parmi lesquels il faut citer le fonds de l'ancien Évêché de Tournai, des cartulaires et des obituaires concernant le Hainaut, etc. La ville de Mons et l'administration des Hospices civils y ont, de leur côté, déposé leurs archives anciennes.

Actuellement on compte 39075 registres, 125055 liasses, 18169 chartes, 1844 cartes et plans, 2578 sceaux et 1018 volumes imprimés.

Ce dépôt, certainement le plus important du pays au point de vue du nombre des documents, après celui des Archives Générales du Royaume, est installé dans l'ancien couvent des Filles de Sainte-Marie ou de la Visitation, place du Parc. Au rez-de-chaussée, neuf salles sont affectées aux catégories suivantes : Trésorerie des chartes, Archives seigneuriales, Cours féodales, Greffes des justices seigneuriales et échevinales, Archives ecclésiastiques, Archives civiles, États de Hainaut et de Tournai-Tour-

(1) Éd. Poncelet Le fonds des archives de Tournai-Tournésis transférées au dépôt des Archives de l'État, à Mons. — Besançon, Paul Jacquin, 1879 ; in-8°, 8 pp. (Extrait du *Bibliographe moderne*, 1897, n° 4)

(2) Les relevés des envois faits en 1866, 1876, 1879 et 1890 forment deux manuscrits de 183 pages et de 54 feuillets.

Digitized by Google

nésis, Archives communales et Archives des Hospices civils de Mons, Domaines, Bibliothèque et Collection sigillographique.

A l'étage, les archives de la Cour et du Conseil souverain de Hainaut, du Bailliage et du Conseil provincial de Tournai-Tournésis, des Châtellenies, bailliages et prévôtés du comté de Hainaut, du Notariat, du Chef-lieu souverain de Mons, des Greffes scabinaux et les Cartes et plans occupent trois galeries et cinq salles.

Dans un grenier mansardé sont classées les archives du département de Jemappes et de la province de Hainaut.

Il sera nécessaire, dans un temps peu éloigné, de réserver la chapelle servant au Musée de peinture de la ville, à une partie de ces nombreux documents qui se trouvent à l'étroit dans ce local pourtant si spacieux.

M. Devillers (1), dans le but de faire connaître la composition du dépôt dont il avait la garde, publia, en 1871, une Notice, et en 1898, un Aperçu des collections (2).

Le relevé suivant donne l'indication des fonds, le nombre des chartes, des registres, des liasses, etc., avec les dates extrêmes des documents qui en font partie, des inventaires imprimés et manuscrits et des ouvrages bibliographiques rentrant dans le cadre de ce travail.

I. — **Archives civiles.**

1. — Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut et des pièces y annexées : 1679 chartes et 121 registres de 1100-1659.

Jean Godefroy, Inventaire des chartes formé en 1693. — 2 vol. ms.

(1) Voici la liste des conservateurs qui se sont succédé au dépôt des archives de l'État, à Mons : Adrien Dumont, nommé en 1819 ; Henri Delmotte, en 1832 ; Augustin Lacroix, par arrêté royal du 30 avril 1837; Léopold Devillers, par arrêté royal du 15 mars 1869 ; Édouard Poncelet, par arrêté royal du 22 septembre 1898

(2) *Notice sur le dépôt des archives de l'État, à Mons.* Publication du Cercle archéologique de Mons. Mons. Dequesne-Masquillier. In-8° de 459 pages, une pl. et un tableau. — *Aperçu des collections du dépôt des archives de l'État, à Mons*, dans les *Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XXVIII, pp. 257-331.

Digitized by Google

A.-F.-A. Dumont, Nouvel inventaire de la Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, formé dans l'ordre chronologique, comprenant les années 1176 à 1412 (vieux style), et les nos 1 à 836. — Vol. ms., 192 feuillets.

Joseph de Saint-Genois (le comte), Inventaire des titres qui se trouvent à la Trésorerie des Chartes de Hainaut à Mons fait ensuite d'ordre du Roi de France en 1693 par Monsieur Jean Godefroy, dans ses *Monuments anciens*, t. I, pp. 197-461.

Relevé des pièces relatives à la comptabilité des officiers de justice et de finances du comté de Hainaut. — Ms., 6 feuillets.

Inventaire des sceaux de la Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut. — Ms., 18 feuillets.

L. Devillers, Notice sur un cartulaire de Guillaume Ier, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise (*Description de cartulaires et de chartriers*, t. II. pp. 3-34).

L. Devillers, Notice sur un cartulaire de la Trésorerie des comtes de Hainaut (Même publication, t. VI, pp. 3-132).

L. Devillers, Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, 1337-1436 (Publication de la Commission royale d'histoire. — Bruxelles, Hayez, 1881-1896 ; 6 vol. in-4°). — Voyez sur le fonds de la Trésorerie et des pièces y annexées, tome VI, pp. X-XXV de l'introduction.

J. Vannérus, Analyses manuscrites des chartes.

[*Ch. Hodevaere*], Inventaire sommaire des Archives de la Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut et des pièces y annexées ; 8 pp.

2. — Administration des domaines du Hainaut : 990 registres et 252 liasses, de 1335-1862.

3. — Confiscations : 15 registres et 3 liasses, de 1556-1717.

Digitized by Google

Inventaire des archives des domaines et des comptes de confiscations. — Ms. 9 feuillets.

4. — Administration des fortifications et des bâtiments militaires : 9 registres et 7 liasses, de 1430-1818.

5. — États de Hainaut : 409 chartes, 5631 registres et 1815 liasses, de 1200-1794.

J.-B. Dumont, Inventaire des titres, chartes, octrois, etc. — Ms. de 225 feuillets.

L. Devillers, Inventaire des archives des États de Hainaut. — Mons, Hector Manceaux et Dequesne-Masquillier et fils, 1884 et 1892 ; 2 vol. in-4°.

6. — Chambres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers État de Hainaut : 58 chartes, 714 registres et 11 liasses, de 1336-1794.

A. *Lacroix*, Inventaire analytique et chronologique des archives des Chambres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers État de Hainaut. — Mons, Emm. Hoyois, 1852 ; in-4°.

7. — États de Tournai-Tournésis : 218 chartes, 195 registres et 377 liasses, de 1543-1795.

[*Éd. Poncelet*], Inventaire sommaire des Archives des États de Tournai-Tournésis ; 10 pp.

8. — Conseil souverain et Grand Bailliage de Hainaut : 53 chartes, 1946 registres et 94018 liasses, de 1200-1800.

Ce fonds comprend les archives de la Cour souveraine et du Conseil ordinaire qui, par décrets des 2 juin — 1er septembre 1702, furent réunis sous la dénomination de Conseil souverain de Hainaut. — Le Conseil ordinaire se composait des siéges du Grand Bailliage, de l'Audience et du Terrage.

Inventaire des archives du Conseil souverain de Hainaut. — Reg. ms. de 227 feuillets.

Liste chronologique et analytique des actes qui ont été présentés à la Cour et au Conseil de Hainaut, de 1647 à 1787, pour être transcrits dans les registres aux vidimus. — Ms., 21 feuillets.

Digitized by Google

Relevé des procès du Conseil de Hainaut qui concernent spécialement la ville de Mons. — Ms., 13 feuillets.

[*Ém. Prud'homme*], Inventaire sommaire des archives de la Cour et du Conseil souverain de Hainaut ; 22 pp. (Cet inventaire comprend les documents repris sous les nos 8 à 21).

9. — Siége souverain de justice établi a Ath, en 1693 et en 1706 : 11 registres et 141 liasses, de 1693-1710.

10. — Cour féodale de Hainaut : 140 registres et 2 liasses, de 1294-1794.

Table des registres aux actes de déshéritance, d'adhéritance et des reliefs des fiefs de la Cour féodale de Hainaut. — Ms., 69 feuillets.

11. — Cour allodiale de Hainaut : 23 registres et 2 liasses, de 1295-1795.

12. — Dépositairerie générale : 435 registres et 736 liasses, de 1622-1794.

13. — Office fiscal de Hainaut : 118 registres, de 1574-1793.

Éd. Poncelet, Inventaire des dossiers de l'Office fiscal de Hainaut. — Ms.

14. — Office de la navigation : 124 registres et 6 liasses, de 1515-1792.

15. — Judicature des impôts et moyens-courants : 11 registres et 10 liasses, de 1723-1793.

16. — Judicature des droits d'entrée et de sortie : 15 registres et 4 liasses, de 1737-1791.

17. — Grand bailliage des bois de Hainaut : 11 registres et 1 liasses, de 1507-1746.

18. — Office de la recette générale : 1 registre et 5 liasses, de 1471-1773.

19. — Cour des mortemains de Hainaut : 63 registres et 320 liasses, de 1359-1794.

20. — Audience militaire : 5 liasses, de 1676-1707.

21. — Chatellenie d'Ath : 161 registres et 225 liasses, de 1483-1791.

Digitized by Google

22. — Chatellenie de Bouchain : 1 registre et 5 liasses, de 1501-1636.

23. — Chatellenie de Braine-le-Comte : 1 registre et 38 liasses, de 1583-1784.

24. — Bailliage d'Avesnes : 2 liasses, de 1580-1677.

25. — Bailliage d'Enghien : 26 registres et 56 liasses, de 1489-1794.

26. — Bailliage de Flobecq et Lessines : 7 registres et 892 liasses, de 1415-1794.

27. — Bailliage de Hal : 1 liasse, de 1628-1655.

28. — Bailliage de Rœulx : 2 liasses, de 1410-1726.

29. — Bailliage de Wallers : 1 liasse, de 1684.

30. — Prévôté de Bavai : 1 registre et 4 liasses, de 1555-1679.

31. — Prévôté de Beaumont : 17 registres et 87 liasses, de 1542-1792.

32. — Prévôté de Binche : 34 registres et 102 liasses, de 1462-1794.

33. — Prévôté de Chimay : 15 registres et 865 liasses, de 1574-1794.

34. — Prévôté d'Élouges : 20 registres et 120 liasses, de 1559-1790.

35. — Prévôté de Landrecies : 2 liasses, de 1554-1648.

36. — Prévôté de Maubeuge : 9 liasses, de 1537-1777.

37. — Prévôté de Mons : 21 chartes, 404 registres et 1583 liasses, de 1402-1853.

Ém. Prud'homme, Inventaire des archives de la prévôté de Mons. — Ms.

38. — Prévôté de Quesnoy : 4 liasses, de 1586-1770.

39. — Prévôté-le-Comte, a Valenciennes : 6 liasses, de 1358-1677.

[*Ém. Prud'homme*], Inventaire sommaire des châtellenies, bailliages et prévôtés du comté de Hainaut ; 13 pp. (Cet inventaire comprend les documents repris sous les nos 22 à 40.)

40. — Bailliage et Conseil provincial de Tournai-

Digitized by Google

Tournésis : 12 chartes, 709 registres et 2692 liasses, de 1040-1795.

[*Éd. Poncelet*], Inventaire sommaire des archives du Bailliage et du Conseil provincial de Tournai-Tournésis ; 8 pp.

41. — Chef-lieu souverain de Mons : 110 registres et 3027 liasses, de 1410-1794.

42. — Greffe des échevins de Mons, du Jeudi et du Mardi : 96 registres et 2013 liasses, de 1423-1794.

Ém. Prud'homme, Inventaires des procès des siéges du Jeudi et du Mardi. — 2 cahiers ms.

43. — Cours féodales : 171 registres et 116 liasses, de 1294-1811.

Inventaire des archives des Cours féodales autres que celle du comté de Hainaut. — Ms., 36 pp.

[*Ch. Hodevaere*], Inventaire sommaire des archives des Cours féodales du Hainaut. 28 pp.

44. — Greffes des justices seigneuriales et échevinales du Hainaut : 1196 registres et 1141 liasses, de 1414-1816.

[*Ch. Hodevaere*], Inventaire sommaire des Greffes des justices seigneuriales et échevinales du Hainaut ; 42 pp.

45. — Greffes scabinaux : 3887 registres et 3947 liasses, de 1217-1814.

[*Ch. Hodevaere*], Inventaire sommaire des anciens greffes scabinaux de la province de Hainaut (en préparation).

Inventaire des actes scabinaux de localités étrangères à la province de Hainaut et dont la plupart ont fait partie de l'ancien comté de ce nom. — Ms., 15 pp.

46. — Archives seigneuriales : 2710 registres et 65 liasses, de 1215-1856.

[*Ch. Hodevaere*], Inventaire sommaire des Archives seigneuriales du Hainaut ; 56 pp.

47. — Archives des villes et villages : 778 chartes, 711 registres et 1326 liasses, de 1201-1796.

Digitized by Google

Inventaire des archives des villes, villages et anciennes seigneuries du Hainaut ancien et moderne. (Le premier chapitre est spécial aux chartes, octrois et règlements communaux. — Vol. ms., 310 feuillets.

[*Ch. Hodevaere*], Inventaire sommaire, en préparation.

18. — Archives de la ville de Mons : 1185 chartes, 815 registres, 239 liasses et 146 plans, de 1201-1894.

L. Devillers, Inventaire analytique des archives de la ville de Mons. — Mons, Hector Manceaux et Dequesne-Masquillier et fils, 1882-1896 ; 3 vol. in-8°.

19. — Archives du département de Jemappes et de la province de Hainaut : 934 registres et 1752 liasses, de 1794-1830.

50. — Hospices et fondations charitables : 19 chartes, 109 registres et 35 liasses, de 1319-1795.

51. — Archives des Hospices civils de Mons : 1635 registres et 141 liasses, de 1266-1822.

Relevé des archives de l'Administration des Hospices civils de Mons. — Ms.

L. Devillers, Notice sur les archives des établissements de charité de la ville de Mons (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XIII, pp. 311-365 et *Description de cartulaires et de Chartriers*, t. VIII, pp. 5-59) et Cartulaire des hospices et fondations de charité de la ville de Mons (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XV, pp. 275-495; XXXI, pp. 241-348 ; XXXII, pp. 305-329 et *Descr. de cart. et de chart.*, t. VIII, pp. 112-311).

52. — Établissements d'instruction publique : 7 chartes, 5 registres et 17 liasses, de 1519-1830.

53. — Corporations de métiers et confréries dites serments : 356 chartes, 743 registres et 125 liasses, de 1310-1802.

[*Éd. Poncelet*], Inventaire des archives des Corporations de métiers et des confréries dites serments. — Ms., 98 feuillets, et Inventaire sommaire des

Digitized by Google

archives des Métiers et des Serments du Hainaut ; 16 pp.

54. — Sociétés charbonnières et métallurgiques : 91 registres et 40 liasses, de 1696-1808.

55. — Chambres pupillaires : 298 registres et 130 liasses, de 1471-1794.

56. — Mairies : 72 registres et 14 liasses, de 1540-1805.

57. — Tabellions et notaires du Hainaut : 183 registres et 674 liasses, de 1368-1810.

[*Ém. Prud'homme*], Inventaire sommaire des archives des Tabellions et des Notaires du Hainaut ; 26 pp.

58. — Actes de l'état civil. — Généalogie : 47 registres et 50 liasses, de 1513-1903.

Table alphabétique des recueils généalogiques. — Ms. 9 feuillets.

Table alphabétique des lettres mortuaires, 1631-1794. — Ms.

59. — Milice. Tirage au sort : 111 registres, de 1827-1886.

60. — Correspondances, titres et papiers des particuliers : 55 registres et 224 liasses, de 1330-1822.

Inventaire des archives qui concernent spécialement l'état-civil, la généalogie et les particuliers. — Ms., 12 feuillets.

61. — Administration provisoire de la ville libre de Mons : 19 registres et 1 liasse, de 1792-1793.

62. — Assemblée générale des représentants du peuple souverain de Hainaut-Belgique : 2 liasses, de 1792-1793.

63. — Société populaire de la commune de Mons : 1 registre, de 1794.

64. — Administration de l'arrondissement de Tournai : 3 registres, de 1794-1795.

65. — Commission départementale du triage des titres : 5 registres et 2 liasses, de 1796-1809.

Table analytique et chronologique des cinq volumes

Digitized by Google

de pièces qui proviennent de la Commission instituée au Chef-lieu du département de Jemappes, en exécution de la loi du 5 brumaire an V, pour le triage des titres et papiers dévolus à l'État. — Ms., 58 feuillets.

66. — Société de chant Roland de Lattre, a Mons : 2 registres et 20 liasses, de 1841-1880.

II. — Archives ecclésiastiques.

67. — Clergé du Hainaut en général : 2 chartes, 4 registres et 22 liasses, de 1549-1816.

A. — Clergé séculier.

1°. — Administration et juridiction.

68. — Archevêché et officialité de Cambrai : 2 registres et 11 liasses, du XIV^e^ siècle à 1794.

69. — Évêché et officialité de Tournai : 609 chartes 1222 registres et 651 liasses, de 1142-1794.

Inventaire des archives de l'Évêché de Tournai. — Ms., 144 pp.

Voisin, Chartes, diplômes et documents concernant la ville, l'évêché, le chapitre et l'ancien diocèse de Tournai, de 1101 à 1190 inclusivement, avec indication des ouvrages dans lesquels ils se trouvent (*Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XIII, pp. 240-295).

70. — Officialité de Liége en Hainaut : 5 liasses, de 1517-1788.

Inventaire sommaire des archives des officialités de Cambrai, de Tournai et de Liége (dans le Hainaut). — Ms., 4 feuillets.

71. — Prévôté des églises de Mons : 9 chartes, 1 registre et 2 liasses, de 1294-1645.

72. — Doyenné de chrétienté de Binche : 6 registres et 6 liasses, de 1589-1780.

Digitized by Google

2°. — Chapitres séculiers.

73. — Chapitre Métropolitain de Cambrai : 1 chartes, 12 registres et 1 liasse, de 1233-1791.

74. — Chapitre de la cathédrale de Tournai : 37 chartes, 64 registres et 12 liasses, de 1229-1795.

Voyez l'ouvrage de *Voisin*, indiqué au n° 69.

75. — Chapitre de Notre-Dame, a Antoing : 22 chartes, 21 registres et 1 liasses, de 1224-1796.

L. Devillers, Notice sur un cartulaire et sur les archives du chapitre d'Antoing (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. IX, pp. 103-143, 297-320 et *Description de Cartulaires et de chartriers*, t. V, pp. 13-99).

76. — Chapitre de Saint-Nicolas, a Avesnes : 1 liasse, de 1558-1618.

77. — Chapitre de Saint-Ursmer, transféré de Lobbes a Binche, en 1409 : 391 chartes, 950 registres et 41 liasses, de 972-1797.

78. — Chapitre de Sainte-Croix, a Cambrai : 1 registre, du XVII^e^ siècle.

79. — Chapitre de Saint-Géry, a Cambrai : 5 chartes, 1 registre et 1 liasse, de 1309-1720.

80. — Chapitre de Sainte-Monégonde, a Chimay : 3 chartes, 13 registres et 3 liasses, de 1502-1793.

81. — Chapitre de Notre-Dame, a Condé : 12 chartes, 11 registres et 3 liasses, de 1409-1718.

82. — Chapitre de Saint-Pierre, a Leuze : 13 chartes, 20 registres et 3 liasses, de 1388-1810.

83. — Chapitre de Saint-Germain, a Mons : 909 chartes, 275 registres et 185 liasses, de 1182-1796.

84. — Chapitre de Saint-Vincent, a Soignies : 141 chartes, 1077 registres et 39 liasses, de 1172-1796.

Éd. Poncelet, Analyses manuscrites des chartes.

85. — Chapitre de Saint-Théodard, a Thuin : 5 registres et 1 liasses, de 1494-1796.

86. — Chapitre de Saint-Géry, a Valenciennes : 3 registres et 3 liasses, de 1623-1716.

Digitized by Google

87. — Chapitre noble de Sainte-Aldegonde et chapitre de Saint-Quentin, a Maubeuge : 36 chartes, 7 registres et 3 liasses, de 1214-1789.

88. — Chapitre noble de Sainte-Waudru, a Mons : 4171 chartes, 4088 registres et 1926 liasses, de 1149-1795.

Inventaire des titres et papiers du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, fait après 1775. — Ms., 156 feuillets.

Liste des procès intentés ou soutenus par le chapitre de Sainte-Waudru, dressée en 1874. — Ms., 56 feuillets plus une table des noms de lieux.

Inventaire des intendits, crayons généalogiques et preuves de filiation des prétendantes aux prébendes du chapitre de Sainte-Waudru. — Ms., 5 feuillets.

Inventaire des sceaux du chartrier du chapitre de Sainte-Waudru. — Ms., 8 feuillets.

L. Devillers, Recueil des priviléges de l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons (***Description de cartulaires et de chartriers***, t. IV, pp. 25-149).

L. Devillers, Notice sur un petit cartulaire du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons (Même publication, t. VII, pp. 163-171 et t. VIII, pp. 97-107).

L. Devillers, Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru, à Mons (Publication de la Commission royale d'histoire. — Bruxelles, Hayez, 1899 et 1903 ; 2 vol. in-4°).

U. Berlière, O. S. B. Priviléges de la collégiale de Sainte-Waudru à Mons, (*Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XXVII, 1897, pp. 312-328).

3°. — Eglises paroissiales et pauvres.

89. — Administration des églises paroissiales, des biens des cures, des tables des pauvres et des confréries et fondations pieuses des paroisses : 53 chartes, 560 registres et 697 liasses, de 1148-1795.

Digitized by Google

B. — **Clergé régulier.**

Maisons d'Hommes.

1° Abbayes et prieurés.

90. — Abbaye d'Alne (Ordre de Cîteaux) : 54 chartes, 23 registres et 59 liasses, de 1144-1795.

L. Devillers, Mémoire sur un cartulaire et les archives de ce monastère (*Ann. du Cercle arch. de Mons,* t. IV, pp. 237-280 ; V, pp. 193-122 et *Cartulaires et chartriers,* t. I, pp. 23-296) et Notice sur son chartrier (*Ann. du Cercle arch. de Mons,* t. IX, pp. 222-251 et *Cartulaires et chartriers,* t. V, pp. 1-32).

91. — Abbaye d'Anchin (Ordre de St-Benoît) : 10 registres, de 1475-1708.

92. — Abbaye de Bonne-Espérance (Ordre des Prémontrés) : 598 chartes, 331 registres et 52 liasses, de 1127-1796.

Éd. Poncelet, Analyses manuscrites des chartes.

93. — Abbaye de Cambron (Ordre de Cîteaux) : 28 chartes, 68 registres et 19 liasses, de 1253-1796.

94. — Abbaye de Chateau-l'Abbaye lez-Mortagne (Ordre des Prémontrés) : 2 chartes et 1 liasse, de 1308-1790.

95. — Abbaye de Crespin (Ordre de St-Benoît) : 26 chartes et 7 registres, de 1082-1686.

M. G. Decamps a publié dans les *Ann. du Cercle arch. de Mons,* t. XXIII, pp. 270-281, quelques chartes relatives à cette abbaye.

96. — Abbaye de Cysoing (Ordre de St-Augustin) : 5 chartes, 1 registre et 1 liasse, de 863-1790.

97. — Abbaye de Fémy (Ordre de St-Benoît) : 5 chartes et 5 registres, de 1546-1617.

98. — Abbaye d'Hasnon (Id.) : 14 chartes, 22 registres et 1 liasse, de 1077-1790.

(1) Le cartulaire de cette abbaye se trouve à la Bibliothèque nationale, à Paris, n° 1386.

Digitized by Google

99. — Abbaye d'Hautmont (1) (Id.) : 10 chartes, 2 registres et 1 liasse, de 1182-1771.

L. Devillers, Cartulaire de l'abbaye d'Hautmont (*Cartulaires et chartriers*, t. III, pp. 113-232).

100. — Abbaye de Liessies (Ordre de St-Benoît) : 15 chartes, 9 registres et 2 liasses, de 1119-1730.

P. Jacquin, O. P. Étude sur l'abbaye de Liessies, 1095-1147 (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. LXXI, 1902, pp. 283-400).

101. — Abbaye de Lobbes (Ordre de St-Benoît) : 65 chartes, 58 registres et 8 liasses, de 1131-1796.

L. Devillers, Notice sur un recueil manuscrit de l'abbaye de Lobbes (*Cartulaires et chartriers*, t. III, pp. 85-99).

102. — Abbaye de Loos (Ordre de Cîteaux) : 1 charte et 1 liasse, de 1317-1790.

103. — Abbaye de Marchiennes (Ordre de St-Benoît) : 17 chartes, de 1230-1649.

104. — Abbaye de Maroilles (Id.) : 11 chartes, 2 registres et 1 liasse, de 1291-1793.

105. — Abbaye de Saint-Amand et prévôté de Sirault (Id.) : 64 chartes, 11 registres et 1 liasse, de 660-1790.

106. — Abbaye de Saint-André du Cateau (Id.) : 2 chartes, 2 registres et 1 liasse, de 1471-1790.

107. — Abbaye de Saint-Aubert, a Cambrai (Id.) : 14 chartes, de 1249-1694.

108. — Abbaye de Saint-Augustin lez-Thérouanne (Ordre des Prémontrés) : 1 charte, de 1777.

109. — Abbaye de Saint-Denis en Broqueroie (Ordre de St-Benoît) : 22 chartes, 172 registres et 215 liasses, de 1081-1795.

L. Devillers, Mémoire sur les cartulaires et notice sur les archives de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. X, pp. 103-241 et *Cartulaires et chartriers*, t. V, pp. 103-220).

110. — Abbaye de Saint-Feuillien, a Rœulx (Ordre

Digitized by Google

des Prémontrés) : 14 chartes, 31 registres et 4 liasses, de 1125-1796.

L. Devillers, Description sommaire du cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien, au Rœulx (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XXI, pp. 285-316).

111. — Abbaye de Saint-Ghislain (Ordre de St-Benoît) : 220 chartes, 121 registres et 17 liasses, de 965-1795.

Plusieurs chartes de cette abbaye ont été imprimées dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I. [*Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, par Dom Pierre Baudry] ; d'autres ont été publiées par Miræus, *Op. dipl.* et par Alb. Poncelet, S. J. Annales de l'abbaye de St-Ghislain par Dom Pierre Baudry et Dom A. Durot. Livres X, XI et XII (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXVI, 1897).

L. Devillers, Notice sur un cartulaire de l'abbaye de Saint-Ghislain (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. IV, pp. 129-146).

Éd. Poncelet, Analyses manuscrites des chartes.

112. — Abbaye de Saint-Jean, a Valenciennes (Ordre de St-Augustin) : 5 chartes et 9 registres, de 1392-1655.

113. — Abbaye de Saint-Martin, a Tournai (Ordre de St-Benoît) : 332 chartes, 122 registres et 95 liasses, de 1092-1796.

Armand D'Herbomez, Cartulaires de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles (*Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XXIV, pp. 316-339) et Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai (*Publication de la Commission royale d'histoire.* — Bruxelles, Hayez, 1898 et 1901 ; 2 vol. in-4°).

114. — Abbaye de Saint-Nicolas des Prés dite ensuite de Saint-Médard, a Tournai (Ordre de St-Augustin) : 17 chartes, 159 registres et 11 liasses, de 1146-1811.

J. Vos, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Médard ou de

Digitized by Google

Saint-Nicolas des Prés (*Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XII et XIII).

115. — Abbaye du Saint-Sépulcre, a Cambrai (Ordre de St-Benoît) : 12 chartes et 1 liasse, de 1473-1650.

116. — Abbaye du Val-des-Écoliers, a Mons (Ordre des chanoines réguliers de St-Augustin) : 18 chartes, 4 registres et 1 liasse, de 1258-1795.

G. Decamps. Notre-Dame du Val-des-Écoliers. (*Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XIX, 1886, pp. 1-384).

117. — Abbaye de Vaucelles (Ordre de Cîteaux) : 1 charte, de 1537.

118. — Abbaye de Vicogne (Ordre des Prémontrés) : 23 chartes et 2 registres, de 1129-1689.

119. — Prieuré d'Aymeries (Ordre de St-Benoît) : 9 chartes et 1 liasse, de 1170-1607.

120. — Prieuré de Chapelle lez-Herlaimont (dépendance de l'abbaye de Floreffe) : 2 chartes et 1 liasse, de 1289-1795.

121. — Prieuré de Frasnes lez-Gosselies (dépendance de l'abbaye d'Afflighem) : 2 chartes, de 1245 et 1401.

122. — Prévôté de Haspres (Ordre de St-Benoît) : 1 charte et 16 registres, de 1605-1675.

123. — Prieuré d'Oignies, a Aiseau (Ordre des chanoines réguliers de St-Augustin) : 391 chartes, 31 registres et 11 liasses, de 1187-1796.

Éd. Poncelet, Analyses manuscrites des chartes.

124. — Prieuré de Renissart, a Arquennes (dépendance de l'abbaye de Ninove) : 1 liasse, de 1796.

V. Berlière, O. S. B. La prévôté de Renissart à Arquennes (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXVIII, 1898, pp. 193-218).

125. — Prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse, a Havré : 13 chartes et 1 liasse, de 1450-1796.

126. — Prieuré de Saint-Nicolas, a Seneffe (dépendance de l'abbaye de Bonne-Espérance) : 1 liasse, de 1796.

Digitized by Google

127. — Prieuré de Saint-Saulve lez-Valenciennes (1) (Ordre de St-Benoit) : 4 chartes et 7 registres, de 1442-1514.

128. — Prieuré des Sarts-les-Moines, a Gosselies (dépendance de l'abbaye de Liessies) : 2 chartes, 19 registres et 2 liasses, de 1125-1796.

129. — Prieuré du Val-Notre-Dame ou des Guillemins, a Walincourt : 2 chartes, de 1565 et 1574.

2°. — *Couvents.*

Ath.

130. — Capucins : 1 liasse, de 1610-1796.

131. — Récollets : 1 liasse, de 1614-1796.

Audregnies.

132. — Trinitaires : 5 chartes, 10 registres et 9 liasses, de 1427-1783.

Binche.

133. — Récollets : 1 liasse, de 1724-1796.

Braine-le-Comte.

134. — Dominicains : 2 registres et 2 liasses, de 1703-1797.

135. — Oratoriens : 1 registre et 1 liasse, de 1648-1797.

Brugelette.

136. — Carmes chaussés : 135 chartes, 10 registres et 2 liasses, de 1365-1796.

Charleroi.

137. — Capucins : 1 liasse, de 1679-1796.

Chercq (lez-Tournai).

138. — Chartreux de Mont-Saint-André : 360 chartes, 31 registres et 7 liasses, de 1326-1793.

(1) Ce prieuré a été érigé en abbaye, en 1629.

Digitized by Google

CHIÈVRES.

139. — Oratoriens : 50 chartes, 28 registres et 2 liasses, de 1570-1796.

CHIMAY.

140. — Récollets : 1 registre et 1 liasse, de 1681 1796.

DOUAI.

141. — Dominicains : 1 liasse, de 1790.

ENGHIEN.

142. — Augustins : 3 registres et 2 liasses, de 1472-1796.

143. — Capucins : 1 liasse, de 1748-1796.

144. — Carmes chaussés : 7 registres et 1 liasse, de 1407-1796.

FARCIENNES.

145. — Récollets : 1 registre et 1 liasse, de 1674-1796.

FLEURUS.

146. — Récollets : 1 liasse, de 1796.

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

147. — Récollets : 1 liasse, de 1796.

HAM-SUR-HEURE.

148. — Dominicains : 1 liasse, de 1647.

HÉRIMELZ LEZ-BRUGELETTE.

149. — Carmes de Saint-Nicolas : 1 liasse, de 1502-1632.

LANNOY (Nord).

150. — Croisiers : 1 liasse, de 1702-1790.

LENS.

151. — Trinitaires : 16 registres et 6 liasses, de 1213-1796.

LIBERCHIES.

152. — Dominicains : 1 liasse, de 1696-1796.

Digitized by Google

MAUBEUGE.

153. — Oratoriens : 6 registres, de 1697-1723.

MONS.

154. — Capucins : 1 liasse, de 1623-1795.

155. — Carmes chaussés : 6 registres et 2 liasses, de 1665-1796.

156. — Carmes déchaussés : 11 registres et 3 liasses, de 1651-1796.

157. — Dominicains : 1 liasse, de 1623-1796.

158. — Minimes : 86 chartes, 38 registres et 8 liasses, de 1487-1796.

159. — Oratoriens : 3 registres et 1 liasses, de 1685-1796.

160. — Récollets : 10 chartes, 3 registres et 1 liasse, de 1287-1796.

161. — Sainte-Croix, dit le Borgne-Agace : 1 liasse, de 1519-1586.

L. Devillers, Notice sur le chartrier de l'ancien monastère de Sainte-Croix dit la maison du Borgne-Agace, à Mons (*Cartulaires et chartriers*, t. VIII, pp. 61-94).

MONTIGNIES-SAINT-CHRISTOPHE.

162. — Carmes de Sainte-Anne : 1 liasse, de 1796.

PÉRUWELZ.

163. — Brigittins : 9 registres et 5 liasses, de 1677-1782.

SOIGNIES.

164. — Capucins : 1 registre et 1 liasse, de 1768-1796.

165. — Oratoriens : 1 registre et 1 liasse, de 1742-1797.

THUIN.

166. — Capucins : 1 liasse, de 1620-1796.

167. — Oratoriens : 1 liasse, de 1570-1796.

TOURNAI.

168. — Augustins : 6 chartes, 1 registre et 2 liasses, de 1468-1796.

Digitized by Google

169. — Capucins : 1 liasse, de 1682-1796.

170. — Carmes déchaussés : 1 registre et 1 liasse, de 1780-1796.

171. — Croisiers : 180 chartes, 19 registres et 2 liasses, de 1284-1712.

172. — Dominicains : 3 registres et 2 liasses, de 1551-1796.

173. — Récollets : 1 liasse, de 1726-1796.

Valenciennes.

174. — Chartreux : 1 liasse, de 1605-1626.

3°. — Ermitages.

175. — *Baudour :* 1 chartes, de 1621-1623.

176. — *Mouligneau, au bois de Ghlin* : 1 charte, de 1698.

177. — *Saint-Fiacre, à Mellet :* 1 liasse, de 1734.

178. — *Wilhours lez-Ath :* 1 liasse, de 1795-1798.

Maisons de Femmes.

1°. — Abbayes.

179. — Abbaye de l'Abbiette, a Lille (Ordre de St-Dominique) : 1 liasse, de 1790.

180. — Abbaye de Bélian ou de Bethléem, a Mesvin (Ordre de St-Augustin) : 9 chartes et 1 liasse, de 1445-1796.

G. Decamps, L'abbaye de Bethléem ou de Bélian à Mesvin lez-Mons (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XXXII, pp. 17-160 F).

181. — Abbaye d'Épinlieu, a Mons (Ordre de Cîteaux) : 107 chartes, 131 registres et 11 liasses, de 1216-1789.

L. Devillers, Cartulaire de l'abbaye d'Épinlieu (*Cartulaires et chartriers*, t. III, pp. 1-84).

182. — Abbaye de Flines (Id.) : 2 chartes, de 1333 et 1672.

183. — Abbaye de Fontenelle lez-Valenciennes (Id.) : 1 liasse, de 1406-1645.

Digitized by Google

184. — Abbaye de Ghislenghien (Ordre de St-Benoît) : 861 chartes, 242 registres et 25 liasses, de 1132-1796.

L. Baudelet, Cartulaire de l'abbaye de Ghislenghien reposant aux archives de l'État, à Mons (*Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XIV, pp. 119-202).

Éd. Poncelet, Analyses manuscrites des chartes.

185. — Abbaye de La Thure, a Solre-sur-Sambre (Ordre de St-Augustin) : 742 chartes, 47 registres et 11 liasses, de 1244-1796.

Éd. Poncelet, Analyses manuscrites des chartes.

186. — Abbaye de Marquette, près Lille (Ordre de Cîteaux) : 1 liasse, de 1751.

187. — Abbaye de Notre-Dame de Bon-Conseil dite des Prés Porcins, a Tournai (Ordre de St-Augustin) : 63 chartes, 267 registres et 14 liasses, de 1254-1795.

188. — Abbaye de Notre-Dame des Prés, à Douai (Ordre de Cîteaux) : 1 liasse, de 1675-1790.

189. — Abbaye de Notre-Dame du Refuge, à Ath (Id.) : 5 chartes, 10 registres et 1 liasse, de 1248-1796.

190. — Abbaye de Notre-Dame du Sart, dite du Saulchoir, près de Tournai (Id.) : 25 chartes, 10 registres et 4 liasses, de 1293-1796.

L. Devillers, Quelques titres de l'abbaye du Saulchoir (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XX, pp. 83-89).

191. — Abbaye de l'Olive, à Morlanwelz (Id.) : 3 chartes, 1 registre et 1 liasse, de 1237-1796.

192. — Abbaye de la Paix-Notre-Dame, à Saint-Amand (Ordre de Saint-Benoît) : 1 liasse, de 1714.

193. — Abbaye de Sin, près de Douai (Ordre de St-Augustin) : 1 liasse, de 1438.

194. — Abbaye de Soleilmont, à Gilly (Ordre de Cîteaux) : 323 chartes, 1 registre et 1 liasse, de 1237-1796.

L. Devillers, Chartrier de l'Abbaye de Soleilmont (*Doc. et rapp. de la soc. paléont. et arch. de Charleroi*, t. VII, pp. 193-307 et *Cartulaires et chartriers*, t. VII, pp. 1-115).

Digitized by Google

M. Van Spilbeeck, Archives de Soleilmont (*Doc. et rapp. de la Soc. paléont. et arch. de Charleroi*, t. XIV, pp. 85-130).

5° — *Couvents.*

ATH.

195. — Capucines ou Pénitentes : 2 registres et 1 liasse, de 1697-1795.

196. — Conceptionistes ou couvent de Nazareth : 135 chartes, 2 registres, et 1 liasse, de 1481-1795.

BEAUMONT.

197. — Récollectines : 1 liasse, de 1701-1771.

198. — Sœurs-Grises : 1 liasse, de 1571-1572.

BINCHE.

199. — Augustines ou Sœurs-Noires : 3 registres et 1 liasse, de 1641-1797.

200. — Récollectines : 15 chartes, 3 registres et 1 liasse, de 1617-1795.

BLICQUY.

201. — Sœurs-Grises : 1 liasse, de 1795-1796.

BRAINE-LE-COMTE.

202. — Récollectines : 1 liasse, de 1629-1793.

BRUGELETTE.

203. — Sœurs-Grises : 1 liasse, de 1793-1796.

CHATELET.

204. — Dominicaines : 2 liasses, de 1652-1796.

CHIÈVRES.

205. — Sœurs-Grises : 82 chartes, 22 registres et 4 liasses, de 1428-1796.

ENGHIEN.

206. — Conceptionistes ou couvent de Nazareth : 18 chartes, 1 registre et 2 liasses, de 1619-1796.

Digitized by Google

Flobecq.

207. — Sœurs-Grises ou couvent de Bethléem : 202 chartes, 13 registres et 5 liasses, de 1552-1796.

Fontaine-l'Evêque.

208. — Récollectines : 1 liasse, de 1703-1796.

Frasnes lez-Buissenal.

209. — Sœurs-Grises : 1 liasse, de 1690-1796.

Gosselies.

210. — Récollectines : 1 liasse, de 1796-1797.

Hautrage.

211. — Sœurs-Grises : 1 liasse, de 1526-1796.

Lessines.

212. — Sœurs-Noires : 1 liasse, de 1556-1796.

Marchienne-au-Pont.

213. — Sépulchrines de la Miséricorde : 1 liasse, de 1699-1796.

Maubeuge.

214. — Sœurs-Noires : 1 liasse, de 1678-1725.

Mons.

215. — Bénédictines de la Paix : 1 charte, 5 registres et 2 liasses, de 1509-1796.

216. — Capucines : 12 registres et 15 liasses, de 1630-1779.

217. — Carmélites : 1 charte, 13 registres et 4 liasses, de 1609-1783.

218. — Célestines ou Annonciades célestes : 15 chartes, 9 registres et 5 liasses, de 1630-1785.

219. — Clarisses : 19 chartes, 1 registre et 3 liasses, de 1479-1787.

220. — Filles de Notre-Dame : 179 chartes, 3 registres et 22 liasses, de 1483-1806.

221. — Pauvres-Sœurs : 1 charte et 2 liasses, de 1351-1796.

Digitized by Google

222. — Repenties : 1 charte, 9 registres et 5 liasses, de 1485-1782.

223. — Sœurs-Grises : 2 chartes,2 registres et 6 liasses, de 1470-1796.

224. — Sœurs-Noires : 4 chartes et 1 liasse,de 1487-1796.

225. — Ursulines : 3 chartes et 1 liasse, de 1648-1796.

226. — Visitandines ou Filles de Sainte-Marie : 25 chartes, 1 registre et 2 liasses, de 1691-1796.

Saint-Ghislain.

227. — Sœurs hospitalières : 1 liasse, de 1796-1798.

Soignies.

228. — Sœurs-Grises : 2 liasses, de 1507-1796.

Thuin.

229. — Sœurs-Grises : 2 chartes et 1 liasse, de 1598-1796.

Tournai.

230. — Annonciades dites Célestines : 43 chartes, 9 registres et 4 liasses, de 1583-1785.

231. — Carmélites déchaussées : 3 registres et 1 liasse, de 1614-1796.

232. — Clarisses : 6 registres et 2 liasses, de 1630-1784.

233. — Dominicaines : 4 registres et 2 liasses, de 1610-1796.

234. — Repenties, dites Filles-Dieu : 1 liasse, de 1502-1796.

235. — Saint-André : 19 registres et 17 liasses, de 1667-1796.

236. — Saint-Sauveur dit Campeaux : 3 registres et 2 liasses, de 1619-1796.

237. — Sion : 15 chartes,2 registres et 4 liasses, de 1613-1796.

238. — Sœurs-Grises : 17 chartes, 11 registres et 2 liasses, de 1564-1796.

239. — Sœurs-Noires : 44 chartes, 1 registre et 1 liasse, de 1402-1796.

240. — Ursulines : 1 charte et 1 liasse, de 1621-1796.

Digitized by Google

Valenciennes.

241. — Dominicaines ou monastère de Notre-Dame de Beaumont : 4 chartes et 1 liasse, de 1534-1574.

6° — *Congrégations.*

242. — *Filles de Saint-Joseph, à Ath :* 1 liasse, de 1796.

243. — *Filles de la Providence, à Gosselies :* 1 registre, de 1735-1750.

244. — *Filles de Saint-François de Sales, à Leuze :* 1 liasse, de 1796-1798.

7° — *Béguinages.*

245. — *Maillet Boudant, à Ath :* 1 charte, de 1122.

246. — Cantimpret, a Binche : 4 chartes et 1 liasse, de 1327-1436.

247. — *Enghien :* 1 registre et 2 liasses, de 1571-1797.

248. — *Cantimpret, à Mons :* 4 chartes, 4 registres et 2 liasses, de 1245-1796.

L. Devillers, Cartulaire du Béguinage de Cantimpret, à Mons (*Ann. du Cercle arch. de Mons,* t. VI, pp. 197-352 ; XII, pp. 427-465 et *Cartulaires et chartriers,* t. II, pp. 119-274 ; VII, pp. 173-213).

249. — *Saint-Germain, à Mons :* 62 chartes et 2 liasses, de 1294-1792.

250. — *Morlanwelz :* 3 registres, de 1650-1779.

251. — *Thuin :* 1 registre, de 1559-1560.

252. — *Tournai :* 11 registres, de 1431-1798.

253. — *Valenciennes :* 1 charte, de 1540.

C. — **Ordres religieux et militaires.**

254. — *Commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte :* 137 chartes, 771 registres et 335 liasses, de 1121-1797.

L. Devillers, Inventaire analytique des archives des Commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de

Digitized by Google

Jérusalem ou de Malte. — Mons, Hector Manceaux, 1876 ; in-4°.

255. — *Commanderie de Tournai. — Ordre de Notre-Dame de Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem :* 1 liasse, de 1676-1689.

D — Société de Jésus.

256. — *Ath :* 6 chartes, de 1637-1778.

257. — *Mons :* 2 registres et 4 liasses, de 1592-1782.

258. — *Tournai :* 4 registres et 3 liasses, de 1678-1793.

259. — *Séminaire Notre-Dame, à Mons :* 25 registres et 21 liasses, de 1612-1773.

E — Cartulaires et Obituaires. (1)

260. — 105 cartulaires de l'abbaye d'Alne, de l'église collégiale de Notre-Dame, à Antoing, du chapitre de Saint-Ursmer, à Binche, de l'abbaye de Bonne-Espérance, des commanderies de Castres, de Chantraine, Tirlemont et Vaillempont, des couvents des Chartreux de Mont-Saint-André, à Chercq lez-Tournai, des Oratoriens, à Chièvres, de l'abbaye de Crespin, de l'abbaye de Saint-Calixte, à Cysoing, du couvent des Carmes, à Enghien, du bailliage de Flobecq et Lessines, de l'abbaye de Ghislenghien, du comté de Hainaut, de l'abbaye d'Hasnon, de l'hôpital d'Hautrage, du couvent des Trinitaires, à Leus, de l'hôpital Notre-Dame à la Rose, à Lessines, de l'ordre de Malte, de la ville de Mons, des chapitres de Sainte-Waudru, de Saint-Germain, de l'abbaye d'Épinlieu et du béguinage de Cantimpret, à Mons, du prieuré d'Oignies, à Aiseau, de la commanderie du Piéton, du Quesnoy, de l'abbaye de Saint-Feuillien, au Rœulx, des abbayes de Saint-Denis en Broqueroie et de Saint-Ghislain, de la prévôté de Sirault, de la commanderie de Slype, du chapitre de Saint-Vincent, à Soignies, de l'abbaye de La

(1) Les cartulaires et les obituaires ont été comptés avec les fonds auxquels ils se rapportent.

Digitized by Google

Thure, à Solre-sur-Sambre, de l'évêché et de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, du Conseil et Bailliage de Tournai. — Tournésis. — Inventaire ms.

261. — 51 obituaires de l'église de Baudour, de la cathédrale de Beauvais, du chapitre de Saint-Ursmer, à Binche, de l'abbaye de Bonne-Espérance, du couvent des Carmes de Brugelette, de l'abbaye de Cambron, des Chartreux de Mont-Saint-André, à Chercq lez-Tournai, des couvents des Tertiaires Franciscaines et des Oratoriens de Chièvres, du couvent des Carmes et de la confrérie Notre-Dame, à Enghien, du couvent des Récollets de Farciennes, de la paroisse de Haine-Saint-Paul, du chapitre de Sainte-Waudru, du béguinage de Cantimpret, des couvents des Annonciades célestes et des Récollets, de l'hôpital Saint-Nicolas, de la bonne maison des Chartriers, à Mons, des églises de Morlanwelz, d'Obourg, d'Œudeghien, d'Onnaing, de Papignies, de Péruwelz, du chapitre de Saint-Vincent, à Soignies, de l'église de Stambruges, du chapitre Notre-Dame, de l'abbaye de Saint-Martin et des Jésuites de Tournai. — Inventaire ms.

III — **Cartes et plans.**

262. — 1698 cartes et plans, des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

L. Devillers, Inventaire et Supplément des cartes et plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés au dépôt provincial des Archives de l'État, à Mons. — Mons, Albert Duquesne et J. Boulle, 1870 et 1896, 2 vol. in-4°.

IV — **Bibliothèque.**

263.— La bibliothèque se compose de 1048 volumes relatifs à la paléographie, à la diplomatique, à la linguistique, au droit coutumier, à la chronologie, à l'histoire, à la géographie, à la littérature ancienne, etc.

Digitized by Google

V — **Collection sigillographique**.

264. — 2578 sceaux détachés, empreintes modernes et matrices.

Ém. Prud'homme, Inventaire des empreintes et des matrices qui composent la collection sigillographique. — Ms.

Éd. Poncelet, Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux Archives de l'État, à Mons (Ouvrage en cours de publication à paraître dans les *Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XXXIII et XXXIV).

Ch. Hodevaere.
Attaché aux Archives de l'Etat, à Mons.

Digitized by Google

LA PROVENANCE DU MANUSCRIT N° 6439-51 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

Ce beau volume du XI^e^ siècle, qui renferme un certain nombre de chroniques du moyen âge, jouit depuis longtemps d'une grande notoriété dans l'histoire littéraire.

S'il faut en croire Mommsen (1), dès 1546, Antoine Schonhovius s'en serait servi pour son édition de la chronique du comte Marcellin.

Au XVIII^e^ siècle, Pierre-François Chifflet collationna ce manuscrit avec l'édition de la chronique du comte Marcellin faite par Jacques Sirmond (2). Les variantes relevées par Chifflet sont données à la suite de la préface de l'édition citée des *Opera varia* de Sirmond.

En 1781, D'Hoop signala le manuscrit dans son inventaire (3) des « manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique qui existent ou ont existé dans différents dépôts publics ou particuliers. »

En 1826, Georges Pertz utilise ce volume pour fournir des variantes à l'édition des Annales de Saint-Bertin et publier celles de Saint-Vaast (4).

Plus tard, il a servi à M. Arndt pour éditer l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours (5). En 1888, M. Bruno Krusch y a trouvé la chronique de Frédégaire (6), et en 1892, Mommsen la *Notitia Galliae* (7). Le célèbre historien est revenu à ce manuscrit en 1894, pour sa publication de la *Cronica Marcellini* (8).

Dans l'entretemps, Mgr Dehaisnes avait mis le même volume à profit pour son édition des *Annales de Saint-*

(1) *Monumenta Germaniae historica. Chronica minora*, t. II, p. 48.
(2) Voir SIRMONDUS, *Opera varia*, Parisiis, 1696, t. II, in praef., n° III.
(3) Publié par le B^on^ DE REIFFENBERG, *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. II, 1838, p. 119, n° 44.
(4) *Mon. germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 102-4.
(5) *Ibid., Scr. rer. merov.*, t. I, p. 26.
(6) *Ibid.*, t. II, p. 13-14.
(7) *Ibid., Chronica minora*, t. I, p 566.
(8) *Ibid.*, t. II, p. 47-48.

Digitized by Google

Bertin et de Saint-Vaast (1). Lorsqu'en 1883, ce travail fut repris par Waitz (2), notre manuscrit fut encore mis à contribution.

D'où provient ce volume aujourd'hui conservé à la Bibliothèque royale de Belgique ? Il n'est pas sans intérêt de le rechercher, ni surtout de rectifier, chemin faisant, un certain nombre d'opinions erronées qui ont été émises à ce sujet.

Le volume lui-même ne renferme, à cet égard, d'autre indication que l'annotation suivante, reproduite deux fois, f. 1 et f. 3 : *Collegii Societatis Iesu Brugis.* L'exactitude de cette note nous est attestée par le témoignage de Sanderus, qui, en 1641, constate encore la présence de ce manuscrit chez les Jésuites de Bruges (3).

Au f. 2_v du manuscrit, on lit avec une autre note écrite au XVIII[e] siècle, et qui a été barrée dans la suite : *Hic est liber ille de quo meminit Aubertus Miraeus in Donat*[*ionum*] *Belgic*[*arum*] *lib*[*ro*] *I, cap. XXX in notationi*-[*bus*].

Voici ce que dit Aubert Le Mire, à l'endroit cité : *Genealogia ista* (4) *legitur ad calcem chronici Hugonis Floriacensis, quod cum aliis adiunctis an. 1227. Petrus monachus in pergameno descripsit et S. Quintino obtulit. Est volumen ingens pergamenicum quod Iacobus Ricardus Iureconsultus emit a milite, qui illud in direptione opidi S. Quintini an. 1558 acceperat. Fuit postea Iacobi Pamelij Episcopi Audomarensis nominati ; hodie Brugis adservatur in bibliotheca soc.* Iesu (5).

Ce signalement donné par Aubert Le Mire ne convient d'aucune façon au manuscrit n° 6139-51 de la Bibliothèque

(1) C. Dehaisnes, *Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast*, Paris, 1871, pp II, III, XI, XVII.

(2) *Annales Sancti Bertini*, dans *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, 1883, p. IX.

(3) *Bibliotheca belgica manuscripta*, part. I. p. 282.

(4) Celle du duc de Lotharingie, qu'il vient de publier, à la page précédente.

(5) Aubertus Miraeus, *op. cit.*, p. 71.

Digitized by Google

royale de Belgique, qui ne renferme pas la chronique d'Hugo de Fleury ; mais il désigne très nettement un autre volume du même dépôt, savoir le n° 9178-87, dont il n'avait pas été possible de déterminer jusqu'à ce jour la provenance.

A quelque chose erreur est bonne !

Est-il possible de savoir de quelle façon le manuscrit n° 6439-51 est arrivé dans la bibliothèque des Jésuites de Bruges ?

Il n'est pas invraisemblable que, comme le n° 9178-87, ce volume a fait partie de l'héritage de Jacques de Pamele. En effet, bon nombre de notes marginales qui se trouvent dans le n° 6439-51, semblent bien être de la main de cet éruditt.

MM. Waitz, (1) Bruno Krusch (2) et Mommsen (3) prétendent que de la bibliothèque des Jésuites de Bruges, le manuscrit dont nous nous occupons passa dans celle des Bollandistes à Anvers. Nous ignorons où ces savants historiens ont trouvé la preuve de cette assertion, que nous croyons tout à fait inexacte. En effet, cette assertion est démentie formellement par le fait que, lorsque, dans les dernières années du XVIII^e^ siècle, D'Hoop rédigea sa notice des ouvrages manuscrits antérieurs au XV^e^ siècle et relatifs à l'histoire des Pays-Bas, il signale encore notre manuscrit n° 6439-51 chez les Jésuites de Bruges (4).

Parmi les manuscrits qui aujourd'hui encore fournissent le texte de la chronique du comte Marcellin, Potthast mentionne un manuscrit de la bibliothèque des Jésuites de Bruges et le n° 6441-48 de la Bibliothèque royale de Belgique (5). Après ce que nous venons de dire, il est évi-

(1) *Annales Sancti Bertini*, 1883, p. IX.
(2) *Mon. germ. hist., Scr. rer. mer.*, t. II, p. 14.
(3) *Ibid., Chronica minora*, t. II, p. 47
(4) *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. II, 1838, p. 119, n° 44. Le baron de Reiffenberg, qui a publié de larges extraits de cette notice de D'Hoop, a décrit assez incorrectement notre manuscrit. On y lit entre autres erreurs *Marullini* pour *Marcellini Chronicon*.
(5) *Bibliotheca historica medii aevi*, 2^e^ éd., p. 704.

Digitized by Google

dent que Potthast recense deux fois le même volume, savoir le n° 6139-51 (et non 6141-48) de la Bibliothèque royale de Belgique.

Nous avons pu remonter jusqu'à Jacques de Pamele, (1536-1587) pour établir la provenance de notre manuscrit. Il faudrait aller au delà et retrouver les plus anciens possesseurs.

Mgr Dehaisnes affirme que notre volume « compilé par un moine de Lobbes, fut longtemps conservé dans la bibliothèque de cette abbaye » (1). Il est regrettable que Mgr Dehaisnes n'ait point administré la preuve de cette opinion qu'il se contente de formuler, d'autant plus que le volume en question ne se trouve renseigné dans aucun des anciens catalogues de l'abbaye de Lobbes, ni dans celui dressé par Folcuin en 1049 (2), ni dans celui de Philippe Bosquier confectionné en 1629 et publié par Sanderus en 1641 (3).

M. Waitz ne croit pas non plus à la provenance de Lobbes, et il pense avoir découvert la cause de l'erreur commise par Mgr Dehaisnes. Voici ce qu'il dit à ce sujet : *Dehaisnes quidem p. II codicem in monasterio Lobiensi compilatum diuque servatum dicit, perperam, ut videtur, Pertzii verbis SS. II, p. 192, intellectis* (4).

Avec Pertz (5), qui a le premier émis cette opinion, MM. Waitz (6), Bruno Krusch (7) et Mommsen (8), toute l'école des *Monumenta*, pensent que le manuscrit n° 6139-51 est originaire du monastère de Saint-Vaast, à Arras.

Mais, malgré la haute autorité des érudits qui patronnent cette hypothèse, il faut bien reconnaitre qu'ici encore nous nous trouvons en présence d'une simple affirmation.

(1) *Op. cit.*, p. II-III
(2) Voir H. Omont, *Catalogue des manuscrits de l'abbaye de Lobbes*, dans Revue des Bibliothèques, t. I, p. 3-14
(3) *Bibliotheca belgica manuscripta*, part. I, p. 297-304.
(4) *Annales Sancti Bertini*, p. IX.
(5) *Archiv*, t. VIII, p. 501.
(6) *Loc. cit*
(7) *Mon. germ. hist., Scr. rer. mer.*, t. II, p. 13-14.
(8) *Ibid., Chronica minora*, t. II, p. 47.

Digitized by Google

Nous ignorons absolument sur quelles données s'appuient Pertz, Waitz, Mommsen et M. Krusch. En particulier, l'ouvrage n'apparaît point dans le catalogue de la bibliothèque de Saint-Vaast publié par Sanderus (1) ni dans ceux qu'a fait connaître le comte Achmet d'Hericourt (2).

Ce qui est plus certainement établi, c'est la parenté du manuscrit n° 697+706 de la Bibliothèque de Saint-Omer (3), qui provient de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin.

Dans une étude très approfondie sur le travail de Mgr Dehaisnes (4), M. Monod, quoique incidemment, a touché à la question des rapports du manuscrit de Bruxelles avec celui de Saint-Omer. Pour lui, ces deux textes auraient été transcrits chacun d'un troisième.

M. Waitz ne partagea pas cette manière de voir, mais admet que le manuscrit de Bruxelles avait été directement copié de celui de Saint-Bertin, aujourd'hui le n° 697+706 de Saint-Omer (5).

Tel fut aussi l'avis de Mommsen (6), qui a toutefois commis à ce sujet une légère erreur. Il reporte le n° 6439-51 de Bruxelles au X^e^ siècle (7), tandis qu'il recule le manuscrit de Saint-Omer jusqu'à la fin du X^e^ ou au commencement du XI^e^ siècle. Comment, dès lors, le volume de Bruxelles a-t-il pu être copié, comme le dit Mommsen, de l'exemplaire de Saint-Omer, qui lui serait postérieur ? Mommsen ne paraît du reste pas être très fixé sur l'âge de notre manuscrit qu'à un autre endroit il date du XII^e^ siècle (8). Pour le dire en passant, il n'est pas douteux, croyons-nous, que le manuscrit n° 6439-51 remonte à la seconde moitié du XI^e^ siècle.

Des rapports qui paraissent bien établis entre le volume

(1) *Op. cit.*, p. 61-64
(2) *Le Bibliophile belge*, t. VI, 1850, p. 116-19.
(3) Voir *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des Départements*, t. III, p 505 ; cf. aussi p. 2 9.
(4) *Revue critique d'histoire et de littérature*, t. VI, 1872, p. 247.
(5) *Annales Sancti Bertini*, p. IX.
(6) *Mon. germ. hist., Chronica minora*, t. I, p. 566 ; t. II, p. 47-48.
(7) *Ibid.*, t. I, p. 566.
(8) *Ibid.*, t. II, p. 47.

Digitized by Google

de la Bibliothèque royale et celui de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin, ne serait-il pas permis de conclure que le manuscrit n° 6439-51 provient aussi de la même abbaye ? Cette conjecture, si nous ne nous abusons, trouve dans les rapports des deux manuscrits, un appui que ne possède pas l'hypothèse qui fait le manuscrit de Bruxelles originaire de Saint-Vaast.

Assurément, le fait de la transcription qui a été constaté, ne constitue pas une preuve péremptoire, et nous n'ignorons pas que, dès le haut moyen âge, les échanges littéraires entre les divers centres monastiques d'érudition sont fréquents. Et certes, s'il était prouvé d'ailleurs que le manuscrit n° 6439-51 a été transcrit à Saint-Vaast, rien ne s'opposerait à ce que le modèle fût venu de l'abbaye de Saint-Bertin, ou que, pour accomplir son œuvre, le moine de Saint-Vaast fût allé séjourner, le temps nécessaire, dans le monastère si voisin de Saint-Bertin.

En résumé, le manuscrit n° 6439-51, qui repose à la Bibliothèque royale de Belgique depuis la fin du XVIII^e^ siècle, y est arrivé de la bibliothèque des Jésuites de Bruges, après la suppression de la Compagnie de Jésus (1).

Avant de se trouver chez les Jésuites de Bruges, le manuscrit est aux mains de Jacques de Pamele.

Là s'arrêtent les données certaines. Les conjectures ultérieures ne s'appuient sur aucune preuve décisive ; celle qui fait venir le manuscrit de Lobbes n'a pour elle aucune probabilité. Plus plausible, quoique non démontrée, est la provenance de l'abbaye de Saint-Vaast, et l'hypothèse qui fait le volume originaire de Saint-Bertin, a pour elle un indice qu'il ne faudrait pas systématiquement négliger.

J. Van den Gheyn, S. J.

(1) En 1777, le prince de Starhemberg fit remettre à la Bibliothèque de Bruxelles tous les manuscrits provenant des couvents supprimés des Jésuites, cf. La Serna Santander, *Mémoire historique sur la Bibliothèque dite de Bourgogne*, 1809, p. 88-89.

Digitized by Google

INVENTAIRE DES CHARTES DE L'ABBAYE DE ST-ANDRÉ DU CATEAU (1033-1300.)

III.

96. — **1216 Novembre.** — *Datum anno dominice incarnationis* MCCXVI, *mense Novembri.*

L'archidiacre de Laon déclare que, durant la vacance du siège, pendant qu'il remplissait les fonctions vicariales, Watier de Chiri, Gui son neveu fils de Richard de Brissel, ont reconnu que l'abbaye de St-André quitte de 20 mares réclamés jadis par eux pour la cense de Cohayon. De son côté, l'abbé de St-André déclare que l'abbaye de St-Quentin en l'Isle ne doit à celle du Cateau que 100 sous de rente annuelle à cause de la même cense de Cohayon.

Original où manque le scel.

97. — **1216-1217 Avril.** — *Actum anno domini* M°CC°XVI°, *mense aprili.*

Robert, évêque d'Arras, déclare que Robert de Fournes reconnait avoir été payé de ce qui lui était dû par l'abbaye de St-André pour la dime de Fournes.

Original scellé.
Copie notariée de 1711.

98. — **1217-1218 Mars.** — *Actum anno Domini* MCCXVII, *mense martio.*

Jean, abbé d'Arrouaise, au nom de son couvent et moyennant indemnité suffisante, renonce à tous droits et prétentions sur le moulin Quikempois en faveur de l'abbaye de St-André.

Original scellé de deux sceaux.
Copie notariée de 1683.

99. — **1217-1218 Mars.** — *Actum anno dominice Incarnationis millesimo ducentesimo septimo decimo, mense martio.*

Jean, évêque de Cambrai, mentionne un accord survenu entre lui et l'abbaye d'Arrouaise au sujet du moulin de Quinkempois.

Copie notariée sur papier de 1589.

Digitized by Google

100. — **1218 Janvier (nv. st.)** — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo* XVII, *mense januario.*

Jean, évêque de Cambrai, constate la cession du moulin de Quikempois sous Bekerel et des biens à Basuel, par le chapitre cathédral à l'abbaye de St-André en échange du moulin de St-Martin à Cambrai.

Original scellé.
Copie notariée sur papier de 1683.

101. — **1218 Janvier (Nv. st.)** — *Actum anno domini millesimo ducentesimo septimo decimo, mense januario.*

Michel, prévôt ; Adam, doyen de la cathédrale de Cambrai déclarent accepter l'échange entre leur moulin de Quikempois et le moulin de St-André à Cambrai.

Double copie sur papier dont l'une notariée de 1683.

102. — **1218 Janvier (nv. st.)** — *Actum anno domini* MCC *decimo septimo, mense Januario*

Acte de compromis par devant Robert, chanoine de Guise et Gozuin arbitres, entre l'abbaye de St-André d'une part et Hector avoué de Besny, la comtesse sa femme d'autre part, touchant un manoir et une ferme que ces derniers avaient bâti sur un fonds appartenant à l'abbaye.

Double chirographe dont l'un scellé de deux sceaux.

103. — **1218 Février (nv. st)** — *Actum anno Domini* MCCXVII, *mense februario.*

Baudouin, abbé et le couvent de St-André, ayant achetés le moulin de Quikempois donne quittance à l'abbaye d'Arrouaise du cens dont elle leur était redevable à cause du dit moulin.

Original scellé de deux sceaux.
Double copie sur papier.

104. — **1218. 20 avril.** — *Actum anno dominice incarnationis* MCCXVIII, *mense aprili*, XI *kalendas maii.*

Robert, évêque d'Arras, constate que Hellin fils aîné de Robert de Fournes a ratifié la vente faite par ce dernier de la dime de Fournes à l'abbaye de St-André.

Original scellé.

Digitized by Google

105. — **1218 Août**. — *Actum anno domini* MCCXVIII, *mense augusto.*

Les fils de Robert de Fournes devenus majeurs prononcent la libération des otages donnés pour eux par leur père lors de la vente de la dime de Fournes.

Original non scellé.

106. — **1218**. — *Actum anno gratie millesimo ducentesimo octavo.*

Adam de Walaincourt déclare qu'Alulphe de Caudri, chevalier son homme, a cédé à l'abbaye de St-André de l'aveu de lui, Adam, le terrage dont il jouissait sur 7 mencaudées de terre de la dite abbaye sises à Naulicourt.

Original ou pendent des locs de soie.
Copie notariée sur papier.

107. — **1201-1219 sans date.**

Jean, évêque de Cambrai, charge Guillaume, l'abbé de Crespin, d'opérer solennellement le transfert de la dime possédée par Adam de Strepi sur Quievy et Audregnies à l'abbaye de St-André.

Original.

108. — **1219 Janvier (nv. st)** — *Actum anno gratie* MCCXVIII, *mense januario.*

Robert, évêque d'Arras, vidime l'accord conclu entre l'abbaye de St-André et Hildiarde fille d'Enguerrand de Gœulzin sur une portion contestée de la dime au territoire de Lambres.

Original scellé.

109. — **1219 février (nv. st.)** — *Actum anno gratie* MCCXVIII, *mense februario.*

R. doyen, R. chantre et J. de St-Martin, chanoine de St-Vaast de Soissons prononcent sur un débat soulevé entre l'abbaye de St-André et le chapitre St-Etienne de Soissons qui réclamait certaines redevances à cause de la sépulture d'Evrard de Béthencourt dans son église.

Original auquel manquent trois sceaux.

Digitized by Google

110. — **1219 Février, (nv. st.)** — *Actum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo octavo decimo mense februario.*

Robert, évêque d'Arras fait savoir qu'Enguerrand de Gœulzin chevalier, du consentement de sa femme Sarch, de ses fils Landri et Eustache, a donné à l'église St-André, à cause de sa fille Hildiarde qui y est converse, un muid annuel de froment imputé sur son terrage à Cauhentin, et non à Gœulzin comme l'avait dit un acte précédent.

Original scellé.

111. — **1219 Mars (nv. st)** — *Actum anno dominice incarnationis* MCC *octavo decimo, mense martio.*

Jean, évêque de Cambrai, déclare que son homme Jean de Baellon et Elisabeth femme du dit Baellon ont vendu à l'abbaye de St-André le terrage de 56 mencaudées de terre mesure de Baudival sises au-delà de l'eau de St-Géry.

Original scellé.
Double copie authentique de 1698.

112. — **1219. 18 Novembre.** — *Actum anno Domini* MCC *nono decimo, mense Novembri, feria secunda post festum beati Michaelis.*

Un chanoine de Cambrai écrit à l'official qu'étant proviseur de l'hôpital du Fresnoy (de Frasneto) (1) il a reconnu les droits de l'abbaye de St-André sur une terre sise à St-Python.

Original dont le scel est disparu.

113. — **1219.** — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo nono decimo.*

Roger de Vermeille prevôt et official de Cambrai déclare que Polius de Gussignies chevalier et Marie sa femme ont vendu à l'abbaye de St-André le sixième qu'ils possédaient sur la dime de St-Python.

Original scellé.

(1) Ancienne seigneurie des Templiers aujourd'hui au territoire de Boussières.

Digitized by Google

114. — **1220 février** (**nv. st.**) — *Actum Attrebati, anno dominice incarnationis* MCC *nono decimo, mense februario.*

Nivelon, maréchal de France, constate qu'en sa présence, Roger, châtelain de Lille, a confirmé la vente de la dime de Fournes faite à l'abbaye de St-André par Robert de Fournes.

Original non scellé,

115. — **1220 Mars** (**nv. st.**) — *Actum anno dominice incarnationis* MCCXIX, *mense martio*

Robert, évêque d'Arras, déclare qu'en sa présence Roger, châtelain de Lille, a ratifié la vente faite par Robert de Fournes, chevalier, à l'abbaye de St-André, de sa dime dudit Fournes.

Original scellé.

116. — **1220 mars** (**nv. st.**) — *Actum anno gratie* MCCXIX, *mense martio.*

Robert, évêque d'Arras, ratifie la vente de la dime de Fournes à l'abbaye de St-André.

Original scellé.

117. — **1220 mai.** — *Actum apud Fluerin anno Domini* MCCXX, *mense maio.*

Eudes, doyen de chrétienté de la Bassée, annonce que Péronne de Fournes renonce à une redevance de 20 livres de blanc qu'elle prétendait sur la dime de Fournes.

Original muni des attaches du scel.

118. — **1220 Juillet.** — *Actum apud Oysiacum, anno dominice incarnationis* MCC *vicesimo, mense Julio.*

Jean de Montmirail, seigneur d'Oisy autorise Gérard de Waziers son homme à vendre le dimage de Lambres à l'abbaye de St-André.

Original scellé.

Digitized by Google

119. — **1220 Juillet.** — *Actum Atrebati, anno Domini* MCC *vicesimo, mense Julio.*

Pierre, seigneur de Lambres, et Guillaume de Placi, chevalier, se rendent cautions d'Alard fils mineur de Gérard de Waziers en ce qui touche la vente de la dime de Lambres effectuée par le dit Gérard.

Original où pendent les attaches d'un scel.

120. — **1220 Juillet.** — *Actum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo vicesimo, mense Julio.*

Robert, évêque d'Arras, confirme la vente du dimage de Lambres faite à l'abbaye de St-André par Gérard de Waziers.

Original avec les attaches du sceau.
Copie sur papier.

121. — **1220 Juillet.** — *Actum anno dominice incarnationis* MCCXX, *mense Julio.*

Robert, évêque d'Arras, met l'abbaye de S[t] André en possession du dimage de Lambres vendu par Gérard de Waziers.

Original scellé.

122. — **1220, Juillet.** — *Actum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo vigesimo, mense Julio.*

Godefroy, évêque de Cambrai, atteste que Gérard de S[t] Soupplet et sa femme Maria ont remis entre ses mains le personat du dit S[t] Soupplet et que lui-même l'a accordé a l'église de S[t]André.

Original scellé.
Copie sur papier.

123. — **1220, 1[er] Août.** — *Actum juxta templum sancti Petri duacensis, anno domini* M°CC°XX°, *in nocte beati Petri ad vincula.*

O. doyen de St-Pierre de Douai reconnait le paiement fait par l'église St-André à Gérard de Waziers chevalier pour la dime de Lambres.

Original où restent les attaches du scel.

Digitized by Google

124. — **1220, 6 Novembre.** — *Actum anno Domini* MCC *vicesimo, feria* VI° *post festum B Andree apostoli.*

Jacques de Béthune. official de Cambrai, déclare que les frères Grehier et Arnoul de Niergnies n'ont aucun droit sur la dîme novale de Ligny qui appartient à l'abbaye de S[t] André.

Original scellé.

125. — **1220, Décembre.** — *Actum anno Domini* MCCXX, *mense Decembri.*

Godefroid, évêque de Cambrai, constate la vente faite à l'abbaye de St-André par Baudouin dit Doyen et Mathilde sa femme d'un revenu annuel de 29 mencaudées et demi de blé à percevoir sur Basuel.

Original scellé.

126. — **1221, janvier (nv. st).** *Actum anno dominice incarnationis Millesimo ducentesimo vicesimo, mense Januario.*

Godefroy, évêque de Cambrai, constate la vente faite par Mathieu du Cateau à l'abbaye de St-André de la dime du Cateau.

Original où pendent les attaches du scel

127. — **1221, mai.** — *Actum anno Domini* MCCXXI, *mense Maio.*

L'official de Cambrai adjuge à l'abbaye de St-André le tiers de la dîme d'Audencourt qui était réclamée par Jacques de Traillencourt.

Original où restent les attaches du sceau

128. — **1221, Juillet** — *Actum anno gratie* MCC, *vicesimo primo mense Julio.*

Baudouin, sire de Beauvoir donne à l'abbaye de St-André un bois sis à Maretz contigu à un bien que possède l'abbaye à Beauquesne avec le terrage que ledit Baudouin possédait sur Beauquesne.

Original scellé.

Digitized by Google

129. — **1221, Octobre.** — *Actum anno Domini* MCCXXI, *mense Octobri.*

Watier sire de Forest, prévôt de Quesnoy, declare que Hugues de Maretz fils de Bertrand le Roux a engagé tous ses biens pour sureté de sa foi envers l'abbaye de St André.

Original avec les attaches du scel.

130. — **1221 décembre.** — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo primo, mense Decembri.*

Godefroy, évêque de Cambrai, déclare que Baudouin dit doyen du Cateau et Mathilde sa femme ont reconnu avoir vendu à l'abbaye de St André un revenu qu'ils possédaient sur une terre de Basuel.

Original scellé.
Copie sur papier de 1709

131. — **1221.** — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo primo.*

Crespin et Jean de Roye chanoines de Cambrai confirment l'accord survenu entre l'abbaye de St André et les frères hospitaliers de Jérusalem au Fresnoy au sujet des terres et dimes de St Python.

Original endommagé où manquent les deux sceaux.
Fragment dans les *Annales du cercle archéologique de Mons t. VI p. 42.* — DEVILLERS. *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut t. II, p. 66.*

132. — **1222, 27 mars (nv. st.)** *Actum anno Domini* MCCXXI, *mense Martio, in crastino letare Jerusalem.*

Jacques de Béthune, official de Cambrai, attribue à l'abbaye de St-André 4 mencaudées de terre réclamées par Robert Cordonnier.

Original dont le scel est perdu.

133. — **1222, mars (nv. st.)** — *Actum anno gratie* MCCXXI, *mense Martio.*

Raoul ? abbé et Jean prieur d'Hautmont déclarent qu'il y a

Digitized by Google

lieu à réparation pour les dommages causés à l'abbaye de Saint André en son domaine de Cohayon par Richard de Brissel.

Original avec les attaches d'un seel.

134. — **1222**, **Avril**. — *Actum anno Domini* M°CC° XXII° *mense aprili.*

R. abbé et Jean prieur de Hautmont annoncent que Gui Lovet fils de dame Basile de Brissel qui avait été excommunié, a ratifié l'accord survenu entre ses frères et sa mère d'une part, l'abbaye du Cateau de l'autre, au sujet de la ferme de Cohayon.

Original où manquent les sceaux.

135. — **1222**, **1er août**.— *Actum juxta templum S. Petri duacensis anno Domini* MCCXXII, *in nocte B. Petri ad vincula*.

O Doyen de St Pierre de Douai annonce que la somme stipulée pour l'achat de la dime de Lambres a été payée à Gérard de de Waziers par l'abbaye de S. André.

Original dont le seel est perdu.

136. — **1222**, **Août**. — *Actum anno Domini* MCCXXII, *mense Augusto*.

Godefroy, évêque de Cambrai, annonce que Watier de Marcoing a fait abandon à l'abbaye de St André des droits qu'il prétendait tenir de son père sur Fontaine au bois ainsi que d'un muid de blé payé jadis par l'abbaye à Sarah de Marcoing, mère de Watier.

Original scellé.
Copie sur papier.

137. — **1222**, **26 Novembre**. — *Ce fu fait à Mons l'an deu m ans* CC*ans* XXII *ans lendemain sainte Katerine*.

Colon, prévôt de Mons, déclare avoir donné à l'hôtelerie de Catenières de St André plusieurs « moies » de terre pour fonder une chapellenie à la condition qu'un obit soit célébré pour lui.

Original où reste un fragment de sceau.

Digitized by Google

138. — **1223 février (nv. st.)** — *Actum Cameraci, anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo secundo, mense Februario.*

Godefroy, évêque de Cambrai, mentionne la ratification faite par Gérard, sire de Busignies, de la donation à l'abbaye de Saint André par Adam Corbes d'Honnechies et Marie sa femme de ce qu'ils possédaient au Cateau en la maison de Watier de Haulaincourt.

Original où restent les attaches d'un scel.

139. — **1223, Octobre.** — *Datum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo vicesimo tertio, mense Octobri.*

Watier de Boussut et l'abbaye de St André s'accordent au sujet d'un cens annuel de 40 sous.

Original muni de deux sceaux.
Une copie en parchemin.

140. — **1223, Novembre.** — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo tertio, mense Novembri.*

Arnoul chantre, et Renier de Flavigny, chanoine de Guise jugent le débat qui avait surgi entre l'abbaye de St André et Robert de Apia (1) au sujet de la tour et manoir de Besny.

Original scellé.

(A suivre).

[1] d'Eppes Aisne.

Digitized by Google

LA GRAMMAIRE FRANÇOISE DE JEAN BOSQUET.

Jean Bosquet doit être compté au nombre des maîtres d'école les plus remarquables et les plus instruits du XVI^e^ siècle dans les provinces belges. Sa carrière dans l'enseignement élémentaire fut longue et bien remplie. Dès 1566, il tenait école à Mons, rue du Hautbois ; accusé d'avoir, après la surprise de Mons par Louis de Nassau, en 1572, excité la populace en faveur de ce dernier, il fut classé parmi les suspects et porté sur les listes des bannis par la Commission des troubles. Bosquet s'était refugié à Liège, mais dès 1574 sa grâce lui avait été accordée et le magistrat de Mons n'avait pas tardé à lui confier la direction de l'école des pauvres.

La manière dont il s'acquitta pendant plus de vingt ans de cette charge, en instruisant non seulement les indigents mais les enfants de bourgeois, lui valut le 17 mars 1581, un témoignage flatteur du Conseil de ville et l'augmentation de son traitement qui fut porté à 120 livres (1).

Bosquet mourut en fonctions en 1595 à un âge avancé.

Pour faciliter à la jeunesse, l'étude de la langue maternelle, cet écolâtre publia une grammaire en français. La seconde édition dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque publique de Mons fut éditée en 1586, sous le titre : *Elemens ov institvtions de la langve Françoise, propres povr façonner la ieunesse, à parfaictement, & nayuement entendre, parler et escrire icelle langue. Ensemble, vn Traicté de l'office, des Poincts et Accens. Plus vne table*

(1) « Jean Bosquet a pryé par requeste que en considération des paines et labeures qu'il a exposet et expose encore à l'instruction tant des povres enffans à l'escolle, comme de la jeunesse y envoyée par les bourgeois, prenant regard qu'il n'a que trois patars par jour, luy donner tèle augmentation et récompense qu'il plaira à messieurs.

« Considérant les bons devroirs faictz par ledit Bosquet et affin de luy donner occasion de continuer de bien en mieulx, a esté conclud de lui donner cxx l. »

Registre des consaux de la ville de Mons, du 27 mai 1581 au 27 octobre 1586, f° 148v. Archives communales de Mons.

Digitized by Google

des termes, esquelz l'S, s'exprime, Le tout reueu, corrigé, augmenté, et mis en meilleur ordre qu'au paravant, par son Autheur premier Iean Bosquet. Av Senat Montois. *A Mons, chez Charles Michel, imprimeur iuré en la rue des Clercs.* M. D. LXXXVI.

C'est un volume petit in-8° de 172 pages de texte outre 8 feuillets de liminaires. Plusieurs écrivains ont déjà signalé ce curieux volume (1).

Sa dédicace « à ses très-honorés seignevrs et Mecenas, Messeignevrs les Magistras de la Ville de Mons en Haynault » rappelle que : « Ceste ardeur, quy passé vingt ans, me feit mettre en lumière, quelque petites institutions Françoises, pour aider la ieunesse ; et n'estre trouué inutile au corps de la Republique, laquelle vous gouuernez pour le present ; a renffammé ce meme desir en moy (alimenté et esguillonné des faueurs que i'ay receu de vous) de renouueller et donner la derniere main, à ce petit precepte Grammatical, pour, le premier m'avoir seruy d'un aisement et fruit sy grand ès enfans desoubz ma charge, et discipline, que ie ne me repentiray iamais, d'y auoir employé le temps, que sans reproche, i'eusse peu dedier à relaschement, et recreation de mes espritz fatiguez et presque rompus. »

Comme ces lignes nous l'apprennent, c'était une seconde édition d'un traité publié vingt ans auparavant que donnait en 1586 Jean Bosquet.

Aucun exemplaire de la première édition de ses *Elemens ou institutions de la langue Françoise* n'a été retrouvé jusqu'ici. Un article du compte de la massarderie de Mons du 1er octobre 1567 au 30 septembre 1568 (2) permet de dater sa publication en 1567 ou 1568 ; il est ainsi libellé : « A Me Jean Bosquet, mre d'escolle en ceste ville, pour

(1) H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, n° 35, p. 154. — C. Wins, *Eléments de la grammaire latine, par Jean Gillet*, p. 15-17. — E Matthieu, *Maximilien de La Haize, Grammairien montois*, p. 25-27. — *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2e série, t. 1, p. 188, 4e série, t. IX, p. 189 et s.

(2) Archives communales de Mons.

Digitized by Google

avoir mis en lumière et fait imprimer aucuns libvres par luy composez qui estoit un grantmaire en franchois, quoy faisant avoit eu grant despence, tantmoins d'icelle luy a esté ordonné la somme de xx l. t. »

Ce texte, s'il précise l'année d'impression et fait connaître les encouragements donnés par les échevins de la ville de Mons à Jean Bosquet, ne nous apprend rien sur le lieu de publication de cette grammaire.

Comme on le sait, c'est seulement en 1580 que fut fondé dans la capitale du Hainaut le premier établissement typographique par Rutger Velpius. Notre écolâtre a donc dû s'adresser à l'étranger pour faire imprimer la première édition de sa grammaire. C'est, nous paraît-il, à Anvers, qu'elle aura été éditée.

Dès le second tiers du XVI^e^ siècle, on trouvait à Mons des libraires qui jouissaient d'une grande vogue et qui furent assez entreprenants pour faire publier pour leur compte des ouvrages par des imprimeurs d'Anvers. Ces libraires faisaient inscrire leur nom sur ces éditions ; on connaît Jean Pissart, libraire à Mons de 1525 à 1544; Jean Monseur, libraire en 1553 et Laurent Lenfant de 1550 à 1554 (1). Ce dernier s'était même fait faire une marque spéciale représentant Saint Jean l'Evangéliste assis au pied d'un arbre, tenant un livre ouvert et accosté d'un aigle (2).

Il fit éditer en 1554, à Anvers, chez Jean Verwithagen un volume classique intitulé : *Les Mots Fran | cois selon lordre des lettres | ainsi que les fault escrire : | tournez en Latin | pour les enfans.* | A Mons. | On les vend en la rue des Cleres, à l'enseigne de | sainct Iehan l'Euangeliste, par Laurens | L'enfant. Anno. 1554. | Cum gratia et priuilegio.

Cet ouvrage est un in-4° (0.186×0.125) de 152 pages, il

(1) H Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 37 et s. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*, t. II. p. 81.

(2) Elle est reproduite dans les *Bulletins du Cercle arch. de Mons*, 6^e^ série, p. 123.

Digitized by Google

doit y manquer quelques feuillets à la fin. Notre exemplaire est relié avec un Dictionnaire latin-français dont le titre manque ; en haut de la page 3 est l'intitulé : *Dictionariolum puerorum.*

Si comme nous le constatons, les libraires montois se chargaient de faire imprimer les ouvrages classiques habituellement à Anvers, nous sommes amenés à conjecturer que Jean Bosquet aura eu recours pour cette publication, non à Laurent Lenfant qui était mort avant 1556, mais vraisemblablement à Antoine Pissart qui était allié à la famille de Lenfant et qui en 1558 faisait imprimer les *Loix, chartes & coustumes du chief lieu de la ville de Mons & des villes resortissantes audict chief lieu de Mons*, en vertu d'un privilège concédé le 26 avril 1553 par le Conseil de Brabant à Laurent Lenfant.

Retrouver cette première édition serait un fait important pour l'histoire pédagogiste, car les *Elemens ou institutions de la grammaire francoise* sont l'un des premiers traités élémentaires publiés dans les provinces belges, ils sont seulement de dix années postérieures à *La Grammaire francoise contenante plusieurs belles règles propres et necessaires pour ceulx qui désirent apprendre la dicte langue.* Par Gabriel Meurier. Anvers, Christ. Plantin, 1557, in-8°, 64 ff. chiffrés dont un exemplaire a été retrouvé il y a une dizaine d'années (1).

La circonstance que nous avons pu déterminer la date de l'édition princeps de la Grammaire françoise de Bosquet aidera peut-être à la retrouver.

Ernest Matthieu.

(1) *Biographie nationale*, t. XIV, vol. 729.

Digitized by Google

Bibliographie

I. — COMPTES-RENDUS.

Inventario dei codici superstiti greci e latini antichi della biblioteca nazionale di Torino. Torino, Loescher, 1904, in 8°, 196 pages.

Cet inventaire est dû, pour les manuscrits grecs, à M. Gaetano de Sanctis, et pour les manuscrits latins à MM. Carlo Cipolla et Carlo Frati. On y trouvera la liste des manuscrits qui ont échappé au désastre du 25 janvier dernier, et la description sommaire de l'état en lequel les deux grands ennemis des livres, le feu et l'eau, ont laissé les volumes sauvés.

La collection des manuscrits grecs a été surtout éprouvée; sur 406 volumes, il n'en reste que 155.

Les manuscrits latins ont été mieux épargnés; des 770 volumes de Bobbio, 13 seulement ont disparu. Pour les autres fonds, les auteurs de l'inventaire n'ont pas dressé de statistique.

Les célèbres Heures de Turin, ayant appartenu au Duc de Berry, sont réduites à trois fragments très endommagés, savoir les planches XX, XXII et XXIV du *fac-simile* publié en 1902 par la Société de l'Histoire de France et la Société de l'École des chartes en l'honneur de M. Léopold Delisle.

Comme complément à l'*Inventario*, signalons l'article de M. Fr. Cumont, *Reliquiae Taurinenses*, dans les *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, (classe des lettres), n° 3, pp. 81-96, 1904. M. Cumont donne des extraits du *Taurinensis* grec n° cc, qui a été complètement brûlé.

J. V. d. G.

Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft herausgegeben von ARTHUR L. JELLINEK. Erste Jahrgang 1902. Berlin, B. Behr, 1903 in-8°, X-366 p. PRIX : 15 marks.

On s'était rendu compte de l'utilité qu'offrait cette bibliographie des beaux-arts, lors de l'apparition des premières livraisons bimestrielles ; à voir le volume complet que forme la première année, on en apprécie toute l'importance, on en comprend mieux l'ordonnance pratique et l'on peut estimer les nombreux services qu'elle sera capable de rendre.

Cette bibliographie condense une information presque complète; elle donne surtout un développement considérable et des plus utiles au dépouillement des publications périodiques. Une table par noms d'au-

Digitized by Google

teurs, une autre par matières, rendent des plus faciles les recherches à faire dans le répertoire, où chaque titre est numéroté. Une particularité digne de remarque est que l'auteur a soigneusement évité les répétitions. Cependant, afin qu'on ne puisse négliger aucune source d'information, de nombreux renvois à d'autres numéros permettent de signaler à l'attention des lecteurs les volumes ou articles complexes.

On ne saurait trop engager les bibliothécaires et tous ceux que préoccupent les questions artistiques, à encourager par leurs souscriptions cette œuvre aussi remarquable qu'utile, mais dont la nature très spéciale fait prévoir une diffusion plutôt restreinte, qui pourrait amener l'auteur et l'éditeur à cesser la publication : triste sort trop souvent réservé aux travaux bibliographiques.

L. STAINIER.

Annotated Syllabus for the systematic study of librarianship, with tables of factors and percentages in connection with library finance, building, book selection, statistics, etc., by JAMES DUFF BROWN. London, Library Supply C°, 1904, in-8°, 29-III p. PRIX : 1 Shilling.

M. Brown, qui a publié récemment (Voyez *Revue* I, 1903, n° 6 p. 403) un *Manual of library economy* devenu classique pour les bibliothécaires anglais, vient, à la demande des bibliothécaires-assistants, de préparer ce syllabus destiné à leur servir simultanément de bibliographie et de guide dans leurs études.

Les références se rapportent, pour le plus grand nombre, à des ouvrages ou à des revues de langue anglaise et l'auteur, dans sa préface, semble vouloir s'en excuser. On lui saura gré cependant, surtout chez nous, d'avoir donné aux spécialistes le fil conducteur qui les guidera dans leurs recherches concernant une copieuse littérature qu'on peut moins que jamais ignorer.

Notons aussi que ce syllabus a été adopté par la Library Association of the United Kingdom à l'usage des aspirants qui préparent l'examen de bibliothécaires.

L. STAINIER.

Year-Book of the Bibliographical Society of Chicago, 1902-1903. Chicago, [printed for the Society, by Mayer et Miller], 1903, in-8°, 90 p.

Cet annuaire renferme, outre un extrait des actes de la Société, un extrait d'un travail de M. O. J. THATCHER sur les bibliothèques de Rome. (A celles qu'il signale, il faudra maintenant ajouter la bibliothèque de l'Institut historique belge) ; des notes sur la bibliographie de l'histoire de la philosophie, de M. J. H. TUFTS ; quelques remarques concernant la

Digitized by Google

bibliographie des mathématiques, par M. J. W. A. Young, etc... On y trouve encore la liste des fonctionnaires et des membres de la Société, ses statuts, et enfin la liste de ses publications et des accroissements de sa bibliothèque. Le tout donne l'idée d'une louable activité.

L. Stainier.

H. NÉLIS. — **Étude diplomatique sur le tabellionage royal de Tournai au moyen âge. 1367-1521).**

Le mémoire que M. N. vient de publier sous ce titre dans le *Bulletin de la C. R. H.*, a le grand mérite d'aborder un sujet dont l'examen n'avait pas encore fait l'objet de recherches suffisamment étendues. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente l'étude de l'organisation de la juridiction gracieuse au moyen âge: l'exposé rapide des différents points de vue envisagés par M. N. montrera assez combien c'est une mine précieuse à exploiter.

Après un court préambule sur la naissance du notariat royal français, l'auteur énumère les différentes autorités qui se partageaient à Tournai la passation des actes privés et signale leur compétence respective en cette matière; puis il étudie l'établissement du tabellionage royal (1367) et les fonctions du «garde-scel,», préposé à la direction de la nouvelle institution; les attributions des tabellions royaux, auxiliaires du garde-scel, et la nature des actes qu'ils passaient sont ensuite minutieusement scrutées, et ce chapitre est plein de lumineuses conclusions. Le paragraphe suivant n'a pas moins d'intérêt: c'est le récit des conflits, aigus parfois, que l'autorité communale suscita aux notaires royaux dont les empiètements ne pouvaient, on le conçoit, qu'être mal agréés.

Avec la seconde partie du travail, nous sortons du domaine de l'histoire pure; l'auteur envisage maintenant les documents des tabellions tournaisiens au point de vue diplomatique. Avant d'être délivré aux intéressés, l'*instrumentum publicum* passait en général par trois phases distinctes: d'abord le notaire rédigeait, sous la dictée des parties, une sorte de brouillon de l'acte; il en notait brièvement la substance; cette minute était ensuite développée dans un registre spécial; enfin on constituait la «grosse» que nous appelons l'acte original et qui n'était, en définitif, qu'une expédition. Quant aux formules des actes notariés elles étaient soumises à des règles uniformes, dont le notaire ne se départ issait guère M. N. fait connaître la texture de ces actes et s'arrête à chacune de leurs parties constitutives; enfin il annexe à l'appui de ses conclusions, le texte de sept documents inédits tirés des Archives communales de Tournai, et des Archives de l'État à Mons et à Bruxelles

Pour toutes ses recherches, l'auteur a interrogé les meilleures sources et les a scrutées attentivement; aucun détail n'a échappé à son attention: aussi doit-on lui savoir gré de nous avoir transmis, de si heureuse façon, le résultat de ses travaux.

Léo Verriest.

Digitized by Google

R. FRUIN. — **Het archief van prelaat en edelen van Zeeland.** 1904. 's Gravenhage, in-4° de 312 pages.

Les États de Zélande, composés des trois membres : le clergé, la noblesse et les communes, ont laissé des archives assez peu considérables pour la période antérieure à la séparation des dix-sept provinces des Pays-Bas. Cette assemblée provinciale n'a jamais connu d'autre part, ni greffier, ni archiviste chargés de la conservation et de la mise en ordre des papiers administratifs qui s'amoncelaient dans ses bureaux. Avant 1501, les privilèges et octrois étaient gardés dans les archives de la ville de Middelbourg et plus tard, par les chambres du clergé et de la noblesse.

Comme l'activité principale des États consistait dans le vote des subsides à accorder au prince, il est tout naturel que les documents d'ordre financier occupent dans l'inventaire de M. Fruin une place considérable et même prépondérante. L'ouvrage de l'archiviste de Zélande exécuté sur le même plan que l'*Archief der O. L. V. abdij te Middelburg* est divisé en deux parties : la première intitulée *Inventaris* comprend le classement des documents d'après un ordre logique ; la seconde, appelée *Regestenlijst*, donne la description plus étendue de ces pièces rangées chronologiquement.

Le nouvel inventaire de M. Fruin se distingue par l'exactitude dans l'analyse des documents et la rigueur dans leur classement. Mais, au point de vue belge, nous sommes assez près de regretter que des qualités d'ordre éminentes aient été dépensées par l'auteur dans la composition d'un inventaire d'un intérêt assez mince pour notre histoire nationale.

H. NÉLIS.

II. — REVUE DES REVUES.

18. **Reproduction des manuscrits des Bibliothèques publiques.** — Un groupe de députés français a déposé, dans la séance du 2 février 1904, une proposition de loi tendant à ouvrir au Ministère de l'Instruction publique, un crédit spécial de 100.000 francs pour permettre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de faire photographier les manuscrits importants déposés dans les grandes bibliothèques publiques On trouvera les considérants et le texte du projet de loi dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1904, nos 1-3, pp. 308-309.

On pourra consulter aussi : *Séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 5 février 1904.

D'autre part, l'Académie des Sciences de Turin a demandé au Ministre de l'Instruction publique les crédits nécessaires pour faire photographier les manuscrits les plus importants que l'on a pu sauver de l'incendie. Beaucoup de manuscrits appartenant à la bibliothèque incendiée avaient déjà été photographiés. (Voyez *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1904, nos 1-3, pp. 139-140).

Digitized by Google

Signalons aussi que la *Tribuna* (Rome) du 3 février 1904, dans un article intitulé : *Biblioteche e fotografie*, annonçait que le Ministre de l'Instruction publique avait l'intention d'organiser, dans les bibliothèques, un cabinet photographique semblable à celui de la Brera de Milan. On sait aussi que grâce à l'initiative de MM. Ricci, Beltrami et Boito, les principales collections de tableaux d'Italie seront dotées d'un atelier pour reproductions photographiques. Notons en terminant, que l'on annonçait récemment qu'un nouveau règlement était élaboré, concernant la reproduction des manuscrits des bibliothèques italiennes

A en croire le *Pungolo* (Naples) du 12 juin 1904, les dispositions nouvelles seraient presque prohibitives : on aurait à payer 10 francs de droit fixe même pour une seule page reproduite, et, dans le cas de reproduction intégrale, on devrait faire l'abandon d'un tiers ou d'un quart de l'édition au profit du dépôt détenteur du manuscrit reproduit.

L. S

19. **Les matériaux sur lesquels on écrivait**, depuis l'antiquité jusqu'à la découverte de l'imprimerie, font l'objet d'une savante étude de M. Alb. Maire, dans la *Revue scientifique* (Vᵉ série, T. II, 1904, 13 et 20 août, pp. 193-196 et 234-239). Ce travail servira utilement à la préparation de l'examen de candidat-bibliothécaire.

20. **Le prix des incunables vendus en 1903.** — (Sale prices of Incunabula in 1903, by R. A. Peddie.— *Library*, V. 1904, nº 19, pp. 318-335).—M. P a relevé avec soin le prix payé pour les incunables offerts en vente en 1903. Il signale 69 impressions allemandes, 139 italiennes, 14 suisses, 13 françaises, 7 hollandaises, 6 belges (1 de Jan Veldener, 1 de Jean de Paderborn, 3 de Gérard Leeu et 1 de Ar. de Keysere), 1 autrichienne et 2 anglaises, soit au total 237 incunables.

21. **L'incendie dans les bibliothèques.** — Le Docteur R. Kukula, directeur de la Bibliothèque de l'Université de Prague, expose quelques mesures prises dans cette bibliothèque, pour prévenir l'incendie, et décrit les appareils disposés pour combattre le feu à ses débuts. On trouvera cet article d'actualité (*Ueber einzelne an der K. K. Universitäts-Bibliothek in Prag getroffene Massregeln gegen Feuersgefahr*) dans les *Mitteilungen d. osterreichischen Vereins für Bibliothekswesen*, VII, 1904, pp. 95-98. L. S.

22. **L'incendie de la bibliothèque de Turin** est l'objet d'un article de M. Léon Dorez dans la *Revue des bibliothèques* (XIV, 1904, nᵒˢ 1-4, pp. 77-101.) C'est l'une des meilleures études publiées sur ce sujet : c'est aussi l'une des plus complètes. Après avoir décrit le sinistre et son action destructive dans les différents locaux de la bibliothèque, M. D. examine les causes de l'incendie, et commente l'action des pompiers. Il

Digitized by Google

suppute ensuite les pertes que l'on aura à déplorer et passe en revue les mesures prises pour sauvegarder les manuscrits sauvés. On trouvera aussi, dans cet article, la lettre de M. L. Delisle à M. Curta, bibliothécaire de Turin, la communication de M Paul Meyer à l'Académie des Inscriptions, une étude sur l'inventaire des manuscrits grecs et latins de Turin, dressé par MM. G. de Sanctis, C. Cipolla et C. Frati (Extrait de : *Rivista di Filologia e d'Istruzione classica*) et, en appendice, la circulaire adressée à ses membres par la Società bibliografica Italiana.

L. S.

23. **L'utilité de la « theofakkel » dans les commencements d'incendie dans des bâtiments d'archives, bibliothèques, musées, etc.** (*Het nut van de « theofakkel » bij begin van brand in archiefgebouwen, bibliotheken, museum's, enz.*,) par A. J. Flament. (*Nederlandsch Archievenblad*, 1903-1904, pp. 204-206.) Voici un article qui sera lu avec intérêt par tous les conservateurs d'archives, de bibliothèques et de musées. L'archiviste de l'État à Maestricht a fait procéder, le 9 février 1904, à des expériences de la « theofakkel » de M. D. Neelmeyer d'Apeldoorn. La « theofakkel » est un engin contenant de la theoline, une poudre grise absolument inoffensive, qui, répandue sur les objets atteints par le feu, éteint immédiatement celui-ci sans endommager en rien les objets eux-mêmes. Les expériences ont été, paraît-il, concluantes. Des objets enduits de pétrole et de poix, auxquels on avait mis le feu, ont pu être sauvés presque intégralement. L'unique inconvénient de la theoline, c'est que jusqu'à présent, on n'a pas encore trouvé le moyen de la projeter en l'air à une hauteur sensible. Son emploi n'est efficace que pour les objets que l'on peut atteindre à la main, ce qui sera bientôt le cas pour tous les dépôts d'archives, construits d'après le système de galeries.

J. C.

24. **Coster et l'invention de l'imprimerie.** — Dans le *Nederlandsche Spectator* (n° 14, pp. 114-116) M. R. Fruin, archiviste, examine les arguments historiques fournis par M. Ch. Enschédé pour démontrer que Laurens Jansz. Coster aurait inventé les caractères d'imprimerie avant l'an 1440. (1)

M. F réfute, victorieusement, semble-t-il, ces arguments et maintient les conclusions de M. Robert Fruin, son oncle, d'après lesquelles l'invention de Harlem, en admettant qu'il y ait eu invention, est postérieure au fonctionnement de l'imprimerie à Mayence. Ajoutons que M. H. Brugmans, dans un article intitulé : *Toch Harlem*, (*Onze Eeuw*, Janvier, pp. 105-153), avait déjà critiqué très sérieusement l'opinion de M. Enschédé.

L. S.

(1) Voir les brochures de M. Ch. Enschédé : 1) *Technisch onderzoek naar uitvinding der boekdrukkunst* [Harlem, Even F. Bohn, 1901] et 2) *Laurens Jansz. Coster, de uitvinder der boekdrukkunst*, Ibid. 1904.

Digitized by Google

25. **Notice sur un cartulaire du chapitre de Saint-Vincent de Soignies** par L. De Villers (*Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, tome 73, (1904) pp. 268-288.)

Il existe quatre cartulaires de l'ancienne collégiale de Soignies Le premier, le *Liber Catenatus* et le second, le *Livre blanc* reposent à Soignies dans les archives de l'église Le troisième fait partie des fonds ecclésiastiques du dépôt des Archives de l'État à Mons, et enfin le quatrième est la propriété de M. A. Lefort à Horrues C'est ce dernier que M. De Villers examine et décrit avec le soin minutieux qu'on retrouve dans tous ses travaux. Le cartulaire se compose de dix quaternions réunis à une époque inconnue, l'écriture est de la fin du XIII^e^ siècle et du commencement du XIV^e^. On y trouve; 1°) la copie de vingt-deux chartes relatives au chapitre de Soignies. La plupart des documents sont repris dans le *Liber Catenatus* et ont été publiés ou analysés par Th. Lejeune, (*Histoire de Soignies)* ou par M. A. Demeuldre, (*Le Chapitre de Soignies*) 2°) Des documents divers où il faut relever la rubrique: *De Ornamentis templi*. On remarque dans ce chapitre, en dehors de quelques données intéressantes pour le mobilier ecclésiastique, la mention d'un *Vita beati Vincentii* et d'un « *epystoler* » qui ne peut désigner qu'un formulaire d'actes à l'usage des scribes du chapitre.

H. N.

26. **Documents relatifs à l'histoire de Malmedy pendant les années 1792 et 1793.** — par F. Magnette. (Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, T. 73, (1904) pp. 289 à 350.)

M. F. Magnette a eu la bonne fortune de découvrir au dépôt des archives de l'État à Liège, un registre intéressant. C'est un recueil de copies émanant d'un ancien religieux d'Averbode, le chanoine S. Joris. Le volume Halkin, n'est pas mentionné dans l'inventaire des archives de l'Abbaye de Stavelot-Malmedy.

M. Magnette fait connaître à la Commission Royale d'Histoire (II^e^ Bulletin 1904, p. 289) et les circonstances de M. J. Halkin, dans lesquelles il a fait sa découverte, et la valeur historique du volume.

Après un résumé très intéressant des évènements qui eurent lieu à Malmedy, du 6 mars 1792 au 28 janvier 1793, il publie tout au long les pièces justificatives, qui sont au nombre de 54. On peut, par la lecture, juger de leur grande importance.

Ed. L.

27. **Publicité des archives en Hollande.** — *Nederlandsch Archievenblad*, (1903-1904, pp. 150-154). Un arrêté royal du 16 janvier 1904 ordonne le transfert aux Archives de l'État, des archives des administrations antérieures à 1831. Le 30 octobre 1903, un arrêté royal prescrivit la publicité la plus complète de toutes les archives de l'État, jusqu'à l'année 1813. La nouvelle mesure officielle accorde une publicité très

Digitized by Google

large des archives de 1813 à 1831, mais l'autorisation ministérielle est nécessaire pour y avoir accès. M. Muller, qui commente le nouvel arrêté royal, tout en se félicitant de ce nouveau progrès, émet le vœu de voir l'accès des archives modernes débarassé de toute entrave, de voir reculer la date du transfert des documents aux Archives de l'État jusqu'à l'année 1848, et enfin, puisque les bâtiments des Archives ne sauraient matériellement plus suffire à recevoir toute cette paperasserie du XIX^e^ siècle, de voir procéder à un triage sérieux entre ce qui mérite d'être conservé et ce qui pourrait prendre avantageusement le chemin du pilon.

J. C.

28. **Le droit de sceau dû pour les copies authentiques délivrées par les Archivistes.** — L'article de M. Fruin, signalé par nous dans la première livraison de cette année (page 62), a provoqué une assez vive polémique dans un certain nombre de revues hollandaises. C'est d'abord M. J. C. Beth qui, dans le *Nederlandsch Archievenblad*, 1903-1904, pp. 185-192, fait connaître l'historique de la législation sur la matière. La même revue, (pp. 192-2) nous apporte ensuite, d'une part, un résumé substantiel des articles consacrés au factum de M. Fruin par M. Ph. B. Libourel dans le *Weekblad voor Burgerlijke Administratie*, et des réponses de l'archiviste de l'État en Zélande dans le même *Weekblad;* d'autre part, la quintessence d'un travail de M. M. L.Van Goudoever, paru à ce même sujet, dans le *Weekblad voor Privaatrecht, Notarisambt en Registratie* et la réplique de M. Fruin ; enfin, une dernière contribution à cette étude, écrite dans le *Weekblad voor Privaatrecht,* etc., par M.Koomans. On n'accusera pas nos frères du Nord de se désintéresser des questions scientifiques traitées dans leurs revues. La conclusion de toutes ces polémiques, c'est que si l'intention du législateur ne paraît guère être douteuse en la matière, le texte de la loi, par contre, est fort ambigu et pourrait être utilement revisé.

J. C.

29. **L'éducation des Archivistes.** — (*Polemiek over de Opleiding tot het archivarisambt. Nederlandsch Archievenblad.* 1903-1904 n° 4, pp. 223-240.)

Reproduction de quatre articles, parus respectivement dans les n^os^ 12, 23, 25 et 28 du *Nederlandsche Spectator* de 1903, et dûs à MM. Blok et Fruin. Lors de la discussion qui eut lieu à la treizième réunion des Archivistes de l'État, reproduite dans les *Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven*, XXV (190 2) pp.56 et suivantes, on émit le vœu de ne voir nommer en qualité d'archivistes, que les porteurs d'un diplôme de docteur en droit qui, après un stage de deux ans dans un dépôt d'archives, auraient subi devant un jury d'archivistes, un examen sur l'archive-économie, la diplomatique, la paléographie et la chronologie. Seraient assimilés aux docteurs en droit, les porteurs d'un diplôme de docteur en histoire, lorsqu'un tel doctorat aurait été organisé dans les universités hollandaises.

Digitized by Google

M. Blok prend prétexte de ce vœu pour contester la supériorité du diplôme de docteur en droit sur celui de docteur en lettres, en ce qui concerne la préparation aux archives. Le savant professeur de Leyde prétend encore que l'enseignement de la diplomatique est aussi bien donné en Hollande qu'en Allemagne, que les docteurs en lettres possèdent suffisamment de connaissances historiques pour faire de bons archivistes, et qu'au surplus il n'existe pas de science des archives.

A cela M Fruin répond, en citant des extraits du cours de diplomatique de M. Blok, que cet enseignement est absolument insuffisant en l'occurrence, que la science des archives est *plus* qu'une science auxiliaire de l'histoire, qu'elle existe en elle-même, et que la position d'archiviste est une carrière autonome qui exige une éducation spéciale. "Pour l'historien, la connaissance des archives est une science auxiliaire, pour l'archiviste, c'est l'histoire qui est dans ce cas.., Afin de pouvoir remplir sa mission c'est-à-dire : 1) ordonner et décrire convenablement les archives confiées à ses soins ; 2) donner au gouvernement et aux diverses administrations les renseignements nécessaires; 3) aider dans leurs recherches les historiens et les autres visiteurs, l'archiviste doit avoir une formation académique, soit juridique, soit historique. Mais alors que l'éducation académique-juridique est donnée convenablement au point de vue de la préparation aux Archives dans les universités hollandaises, le savant archiviste de la Zélande conteste qu'il en soit de même de l'éducation historique des futurs archivistes.

Ainsi, il se comprend que M. Fruin et les archivistes hollandais soient partisans d'un examen sur les branches qui intéressent spécialement les archivistes, examen subi après un stage de deux ans, devant un jury d'archivistes. J. C.

30. **Organisation des missions scientifiques.** — M. A. Cauchie a présenté à la séance de Janvier dernier de la *Commission Royale d'Histoire* un rapport sur l'organisation des missions scientifiques en vue de répertoriser, à l'étranger, les documents diplomatiques relatifs à l'histoire de Belgique. (Voyez : *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, T. LXXIII, 1904, pp. XVI-XXVII.) Après une étude approfondie, en Avril, la *Commission* a pris les décisions suivantes (Voy. *Ibid.* p. XLVI) :

1.) Il sera rédigé un répertoire de dépôts d'archives étrangers qui possèdent des documents intéressant l'histoire de Belgique. La rédaction de ce répertoire est confiée à M. le chanoine A. Cauchie.

2.) Il y a lieu d'organiser des missions scientifiques pour élaborer des inventaires sommaires de chacun des fonds signalés dans ce répertoire. Ces missions seront confiées de préférence à des archivistes.

3.) La Commission se réserve de déterminer ultérieurement l'ordre dans lequel les divers fonds devront être explorés.

L. S

Digitized by Google

31. **La Charité Saint-Christophe et ses comptes du XIII^e^ siècle. Contribution à l'étude des institutions financières de Tournai au moyen âge** par Leo Verriest. [*Bulletin de la Commission royale d'histoire* t. LXXIII (1904), pp. 143 à 267].

Qu'est-ce que la Charité Saint-Christophe? Telle est la question qu'examine M. Verriest au commencement de son ouvrage. Plusieurs historiens avaient déjà donné une interprétation de cette association; Wauters croyait y voir un hôpital, mais sa théorie sur son origine et sa nature est inadmissible MM. Pirenne et Van der Linden la considéraient comme dérivée d'une primitive gilde marchande. Basant sa définition sur l'étude et l'examen des comptes, M. Verriest nous montre la Charité Saint-Christophe comme étant à l'origine une association de marchands exclusivement commerciale qui conquit dans la cité une place prépondérante. Elle était administrée par un prévôt choisi parmi les trente jurés de Tournai, qui s'adjoignaient quelques notables dont la seule situation sociale légitimait l'intervention dans les affaires de la cité, et deux échevins Ses fonctions étaient financières; ses charges nombreuses et assez lourdes consistaient en frais de voyages, en travaux, dons, présents et frais d'administration et rentes. Pour l'apurement des comptes, les jours et les dates étaient entièrement au choix des administrateurs. Après avoir fonctionné pendant plus d'un siècle, on perd toute trace de la Charité Saint-Christophe Elle fut probablement supprimée de 1354 à 1366.

Si nous parlons ici de cet ouvrage, ce n'est pas tant à cause de sa valeur historique indiscutable, mais bien à raison de l'heureuse façon de publier les comptes, qui en fait une publication d'archives digne d'être signalée à l'attention de tous ceux qui s'occuperont de travaux de ce genre.

H. Coppieters Stochove.

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

32. **Bruxelles**. — Bibliothèque royale. — Il y a quelque temps, l'administration de la Bibliothèque royale fut avertie que des ouvrages appartenant à ses collections avaient été dérobés. Des volumes précieux avaient été volés. Puis, ils avaient été vendus aux libraires Halle et Rosenthal de Munich, Baer de Francfort, par un sieur Berthel, se disant libraire à Bruxelles. Une enquête judiciaire, confiée à M. le juge d'instruction Havaux, fut ouverte et n'est pas encore terminée.

Les volumes enlevés appartiennent aux fonds Fétis (n^os^ 1353, 2208, 2893, 4014, 4539, 5289, 5290, 5302, 5307 et 5452), Van Hulthem (n^os^ 1322 et 1324) et de la Ville (n^o^ 11363).

Digitized by Google

A l'heure qu'il est, ces volumes ont réintégré notre grand dépôt national.

A peu près au moment où ces fuites étaient constatées, et sans qu'il semble y avoir, jusqu'à ce jour, la moindre corrélation entre ces deux ordres de faits, disparaissait le conservateur du Bureau d'entrée, M. Jules Petit.

Une enquête administrative fut décidée par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, qui en chargea M. Sauveur, secrétaire général.

De plus, à la suite de ces incidents, divers récolements furent ordonnés, à l'effet d'établir l'état actuel des collections.

Ont reçu mission de récoler le fonds des Incunables : MM. Bayot et Delstanche ; les fonds Fétis, Van Hulthem, et de la Ville MM. Grojean et Stainier.

33. **Bruxelles** — Musée professionnel de l'industrie du livre. — Un comité s'est constitué à Bruxelles, sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, pour jeter les bases d'un musée où seront exposés tous les perfectionnements se rattachant à l'industrie du livre.

Ce musée comportera, entre autres, une exposition permanente de typographie, lithographie, gravure, reliure, etc.

MM. Ed. Grégoir et J. Van Overstraeten, respectivement président et secrétaire du Cercle d'études typographiques, promoteurs de cet intéressant projet, ont été reçus par M. Francotte, qui a complètement approuvé cette initiative, à laquelle il a promis son précieux concours.

34. **Bruxelles** — Bibliothèque de l'Université libre. — Des causes indépendantes de ma volonté m'ont, bien à regret, obligé de retarder ces renseignements, extraits du *Rapport sur l'année académique 1902-03.*

Afin de répondre à une demande de statistique formulée par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, le recensement de la bibliothèque a été vérifié ; cette opération a révélé que, pour la bibliothèque centrale, le nombre des volumes s'élevait à 32,310, à la fin de juillet 1903. Le compte des ouvrages nombreux, déposés dans les instituts, les laboratoires et les différentes annexes de l'Université, sera entrepris à bref délai ; on pourra dès lors connaître exactement l'avoir livresque au complet de l'Université et apprécier les efforts poursuivis dans le but de le reconstituer depuis l'incendie de juillet 1886.

Remarquons, en outre, que la très importante bibliothèque de l'Institut de sociologie Solvay (13,000 volumes et 250 périodiques) est, sur autorisation du directeur, ouverte à MM. les professeurs et aux étudiants (1).

Le nouveau catalogue de la bibliothèque de l'Université est terminé sauf de minimes détails qui seront incessamment parachevés. Ce cata-

(1) Pour plus de détails, voy. *La bibliothèque de l'Institut de sociologie Solvay*, par Charles Scrv, bibliothécaire de l'Université libre de Bruxelles, avec note de M. E. Waxweiler, directeur de l'Institut. Extrait de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. Ier 1903. Une brochure in-8°, 15 p. avec 5 grav. hors texte.

Digitized by Google

logue (des ouvrages et des périodiques) se compose de trois exemplaires identiques dans le fond, mais classés différemment : le catalogue numérique ou registre-inventaire ; le catalogue onomastique ou par noms d'auteurs; le catalogue systématique ou par ordre de matières ; pour ce dernier j'ai a élaboré une classification scientifique complète. Les catalogues onomastique et systématique (avec index alphabétique) sont établis sur fiches, blanches pour les titres, rouges et saillantes pour les sous-classements, vertes pour les mentions synthétiques de classification ; ces fiches, rigoureusement rangées, sont déposées dans les tiroirs d'un meuble-classeur, à la disposition directe des lecteurs. A l'usage de ces derniers, j'ai, dans un travail (1) publié sur le désir de la Commission de la bibliothèque, exposé la description complète du catalogue, les règles bibliographiques qui lui sont appliquées, la classification dans tous ses détails, et enfin un index alphabétique des matières.

Des exemplaires cartonnés de ce travail ont été déposés dans les salles de professeurs, les divers services et toutes les annexes de l'Université.

Sans nous attarder à décrire les nombreuses améliorations internes qui ont été effectuées, notamment quant au rangement et à l'étiquetage des volumes, il y a lieu de constater que l'accroissement de la bibliothèque, tant par suite d'hommages que par voie d'acquisitions, est des plus satisfaisants. En effet, des dons importants lui ont été faits par divers établissements scientifiques et des sociétés savantes de Belgique et de l'étranger, et spécialement par plusieurs membres de l'Université libre : MM. Graux, administrateur-inspecteur, qui a offert une collection importante de l'*Économiste français* ; Van Drunen, recteur ; Hyernaux, professeur honoraire ; Vanderkindere, professeur ordinaire, président de la Commission de la bibliothèque ; Mme veuve D. Poncelet lui a fait un legs considérable et M. L. Berline a mis à la disposition des étudiants en médecine une série importante d'ouvrages fondamentaux, déposés à l'Institut d'anatomie.

Comme précédemment, le Gouvernement belge et divers Etats étrangers, l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis et plusieurs républiques sud-américaines, ont, en outre, contribué à augmenter les collections. D'autre part, les achats habituels ont porté principalement sur de grands travaux de référence et sur des ouvrages importants d'histoire, de philologie grecque, de droit, de sciences mathématiques et naturelles, de géographie, de médecine et de chirurgie, d'électricité appliquée et enfin d'économie politique.

MM. les professeurs et les étudiants ont utilisé normalement la bibliothèque et le nombre des lecteurs est en progrès constant. En ce qui concerne les étudiants, la salle de lecture a compté 1,687 lecteurs appartenant à la Faculté de philosophie et lettres, 1,681 à la Faculté de droit,

(1) *Université libre de Bruxelles. Le catalogue de la bibliothèque. rédaction, disposition, classification systématique*, par CHARLES SURY, bibliothécaire de l'Université libre de Bruxelles. Bruxelles. Lamberty, 1903, une brochure in-8o, 16 p. Voir Compte-rendu : *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. 1er [1903], p. 411].

Digitized by Google

2,740 à la Faculté des sciences, 3,639 à la Faculté de médecine, 3,285 à la Faculté des sciences appliquées, soit en tout 13.212 lecteurs. Pour le prêt au dehors, on compte, en outre, 34 inscriptions nouvelles, portant sur 1,120 ouvrages. CH. SURY

35 **Bruxelles** — ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME — Au mois de juin 1904, le greffier provincial du Brabant, autorisé par dépêche ministérielle du 23 mars 1904 (n° 328), fit remise au dépôt des Archives générales du royaume d'un grand nombre d'archives qui se trouvaient dans les bureaux de l'administration provinciale à Bruxelles.

Ces documents concernent le premier tiers du XIX^e^ siècle (1798 à 1833) et comptent plus de 350 cartons et registres : ils seront réunis aux dossiers, déjà nombreux, de la IV^e^ section des Archives générales du royaume.

Ils proviennent de l'Administration centrale de la Dyle, de la Préfecture de la Dyle, de l'Intendance de la Dyle, du gouvernement provincial sous le régime hollandais et sous le régime belge.

En voici l'énumération sommaire d'après l'inventaire qui accompagne cet envoi.

I. Conseil général du département de la Dyle, délibérations.

II. Députation des Etats, délibérations ; arrêtés du préfet, du gouverneur, de la députation permanente ; personnel administratif et comptabilité départementale et provinciale.

III. Bienfaisance publique : Dépôt de mendicité de la Cambre, établissements de charité, bureaux de bienfaisance, hospices, mont-de-piété.

IV. Cultes catholique et protestant.

V. Cadastre, domaines.

VI. Administration municipale et communale, personnel, comptabilité.

VII. Etat-civil, statistique.

VIII. Affaires militaires, nobiliaires, etc.

36. **Gand** — EXPOSITION ET MUSÉE DU LIVRE. — Sous les auspices du *Syndicat de l'industrie du livre de la Flandre orientale* une exposition du livre s'est ouverte à Gand, du 2 au 31 juillet 1904, dans une des annexes de la Bibliothèque de la Ville et de l'Université.

La partie rétrospective, organisée sous la direction de M. F. Van der Haeghen, par MM. Van den Berghe et Bergmans, est des plus intéressantes.

On a reconstitué une imprimerie ancienne. L'imprimerie Van der Haeghen a prêté une presse à vis de 1655, une presse de 1700 et des casses pour compositeurs ; M. Onghena un matériel pour la taille-douce.

On a reconstitué également l'histoire du livre. Des manuscrits sur parchemin et sur papier, quelques-uns enrichis de miniatures ; des incunables de Schoeffer, Caxton, Thierry Martens, Jean de Westphalie et Colard Mansion ; des reliures heureusement choisies font toucher du doigt, pour ainsi dire, l'évolution du livre.

Digitized by Google

Quand l'exposition aura fermé ses portes le savant bibliothécaire de la Ville et de l'Université de Gand a l'intention de rendre permanente et de développer la section de l'histoire du livre. Aux productions de la typographie ancienne viendront s'ajouter les spécimens les plus curieux de la typographie moderne et ainsi, Gand possédera un véritable *Musée du Livre*.

37. **Mons.** — Le congrès historique et archéologique de Belgique, réuni à Mons, vient de prendre, sur la proposition de M. le professeur Henri Pirenne, une initiative sur laquelle nous croyons devoir attirer tout spécialement l'attention de nos lecteurs. Il a été décidé d'entreprendre l'inventaire sommaire de toutes les petites archives du pays (archives communales, hospitalières, ecclésiastiques, familiales, etc.) Chaque société se chargera de la besogne pour la province ou son arrondissement. Les inventaires seront publiés sur le même plan et avec la même disposition typographique, formant, parmi les publications de chaque société, une série spéciale.

Le plan adopté est, dans ses traits essentiels, celui des inventaires sommaires publiés dans les *Annalen des historischen Vereins für der Niederrhein*.

Bien entendu, les archives des grandes communes possédant un dépôt organisé restent en dehors de l'œuvre entreprise Les inventaires seront publiés par fascicules, au fur et à mesure de leur apparition. Des tables générales seront dressées plus tard. Un comité composé de MM. Houzeau de Lehaye, président de la Société des Sciences du Hainaut, Devillers, archiviste honoraire de l'Etat, à Mons, Cauchie, professeur à l'Université de Louvain et Pirenne, professeur à l'Université de Gand, est chargé de l'organisation définitive de ce travail qui est appelé à rendre aux études historiques un service essentiel et qui honorera singulièrement la Fédération historique et archéologique de Belgique qui en a décidé l'exécution.

38. **Verviers.** — Bibliothèque Communale — *Statistique de 1902-03.* Pendant cet exercice, 329 ouvrages sont entrés dans les collections, soit par voie d'acquisition, soit par don du Gouvernement.

Le nombre d'ouvrages possédés par la bibliothèque s'élève à 12,756, représentant un total d'environ 40,500 volumes.

La fréquentation de la bibliothèque continue à être des plus actives. Pendant cet exercice, il a été donné en lecture 36755 volumes, se répartissant comme suit: *Commerce et Industrie* : 1172 ; *Histoire et Géographie* : 2510 ; *Romans et Littérature* : 28289 (dans ce chiffre, les ouvrages de philologie, d'étymologie et de poésies figurent pour 4698 volumes) ; *Sciences morales, politiques et administratives* : 1474 ; *Sciences naturelles, mathématiques et physiques* : 1608 ; *Divers* : 1702

Digitized by Google

ÉTRANGER.

39. **Groningue.** — Un cours de paléographie, de diplomatique et d'autres sciences auxiliaires de l'histoire vient d'être institué à l'Université de Groningue. C'est M. Schoengen, attaché aux Archives de l'Etat, en Frise, qui en a été chargé La leçon d'ouverture du jeune archiviste traite de l'importance de la paléographie et des autres sciences auxiliaires de l'histoire. Elle est à lire toute entière dans le *Nederlandsch Archievenblad*, 1903-1904, pp. 171-18[illegible]. J. C.

40. **Paris.** — Bibliothèque nationale. — *Don.* — Madame Vve Emile Zola vient de faire don à la Section des Manuscrits de tous les manuscrits des romans de son mari qu'elle a pû retrouver. Il manque les manuscrits de quelques œuvres très importantes que l'on recherche activement pour les joindre à la collection.

41. **Portugal.** — Depuis 1902 paraît à Coïmbre une revue officielle intitulée *Boletim das Bibliothecas e Archivos Nacionaes. Publicação official trimensal.* Les premiers numéros contiennent les nouveaux règlements des bibliothèques et des archives du Portugal dont les services ont été réorganisés en 1901. On y rencontre également des actes officiels, la liste des acquisitions, etc. Les articles d'ordre scientifique sont peu nombreux. J. M.

42. **Rome.** — Bibliothèque Vaticane. — *Exposition Grégorienne.* — Il s'est tenu à Rome, du 6 au 14 avril dernier, un congrès historico-liturgique destiné à fêter le IIIe centenaire de S. Grégoire le-Grand. A cette occasion, le R. P. Ehrle organisa, avec le concours de ses *Scriptores* et du Rév. Bannister, une exposition comprenant : 1° les vies et écrits de S Grégoire ; 2° les Sacramentaires et Missels anciens ; 3° la notation musicale ancienne du Xe siècle au début du XIVe siècle ; enfin 4° les traités de musique. Le catalogue de cette exposition : *Catalogo sommario della Esposizione Gregoriana.* (Roma, tip. Vaticana, 1904, in-8°, 68 p.) constitue, outre un précieux souvenir de cette remarquable exposition, un véritable répertoire de sources grégoriennes. On trouvera des notices de V. Federici, sur les plus intéressants manuscrits exposés, dans : *Archivio della Società Romana per la Storia patria*, XXVII, 1904, nos 1-2, pp. 225-233.

43 **Rome.** — Institut historique belge — Depuis le 24 avril 1904, l'Institut est installé dans son nouveau local, au premier étage du Palais Rusticucci, près du Vatican (Piazza Rusticucci, 18).

Une des premières préoccupations de la direction a été de former une bibliothèque : celle-ci devra fournir aux membres de l'Institut les instruments de travail qui leur sont nécessaires, et en même temps grouper les ouvrages de consultation relatifs à notre histoire nationale. Déjà, un fonds important a été constitué par les dons du Gouvernement, des Académies, des sociétés savantes et des historiens belges. Judicieusement

Digitized by Google

composée et aménagée, la bibliothèque servira de salle de travail et de rendez-vous pour les savants belges qui résident à Rome et pour les savants étrangers qu'intéresse notre pays.

Dès la fin de cette année, l'Institut compte publier l'*Inventaire analytique des livres d'obligations et de quittances* des Archives vaticanes; cette publication sera suivie de celle des *Suppliques de Clément VI.*

NOTES ET DOCUMENTS.

14. **Répertoire des collections d'ouvrages périodiques des bibliothèques Suisses.** — Sous les auspices de la *Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare*, M. H. Escher vient de publier un *Verzeichnis der an Schweizerischen Bibliotheken gehaltenen Periodica*, contenant 4093 titres d'ouvrages périodiques possédés par 93 bibliothèques établies dans 19 localités.

Rappelons qu'en Belgique, pareil travail fut publié en 1881, par M. E. Gossart, sous le titre : *Catalogue des ouvrages périodiques que reçoivent les principales bibliothèques de Belgique.* (Bruxelles, Mayolez, 1881, in-8°, VIII-100 p).

M. G. avait répertorié dans ce catalogue les collections de 27 bibliothèques, possédant environ 2600 ouvrages périodiques.

Il est fort regrettable que l'on n'ait pû mettre sur pied une seconde édition, revue et augmentée, de ce catalogue qui a rendu d'importants services aux travailleurs. L. S.

15. **Bibliothèques pour Aveugles.** — On a dit qu'il n'existait qu'en Italie des bibliothèques pour les aveugles. C'est là une information inexacte qu'il convient de rectifier.

La Bibliothèque Braille existe à Paris ; elle a été fondée en 1884 et met à la disposition des aveugles des ouvrages de tous genres, instructifs ou récréatifs, ainsi que des livres de musique copiés en points saillants. Elle est ouverte le mercredi, de trois à cinq heures, 31, avenue de Breteuil.

La Bibliothèque Braille possède aujourd'hui douze mille volumes, et au moyen de bibliothèques roulantes expédiées périodiquement, ces livres circulent dans les principales villes de France. S. R.

16. **Une revue bibliographique roumaine** (*Revista bibliografică*) a vu le jour l'an dernier, à Bucharest, chez l'éditeur Socecu. Dirigée par M. Nerva Hodos, elle se propose de renseigner le public sur les ouvrages publiés en Roumanie. En outre, elle donnera des comptes rendus critiques sur les ouvrages de valeur et entreprendra la publication d'une bibliographie critique et d'une bibliographie rétrospective.

17. **Annual index to periodicals.** — Cette excellente bibliographie préparée par M. Stead pendant 13 ans (1890-1902), concurremment avec sa *Review of Reviews*, ne sera plus publiée.

Digitized by Google

N'ayant pas été encouragé par des souscriptions suffisamment nombreuses pour couvrir les frais, M. Stead suspend son travail, et ne le reprendra que si on lui suggère un moyen pratique de couvrir les frais d'édition. Nous souhaitons de tout cœur qu'il le trouve. L. S.

18. **Un Dictionnaire général de la Langue wallonne.** — La *Société liégeoise de Littérature wallonne* réunit depuis longtemps les matériaux d'un dictionnaire général de la langue wallonne, dont elle compte commencer prochainement la publication. Une commission composée de MM. Julien Delaite, Auguste Doutrepont, Jules Feller et Jean Haust, a recueilli et classé les richesses dialectologiques du pays wallon. Une brochure qui vient de paraître (1) expose d'après quel plan l'œuvre a été conçue et donne quelques exemples de la forme dans laquelle elle sera réalisée. On a pris comme modèle le *Dictionnaire* de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, et comme point de départ le dialecte liégeois. Le dictionnaire sera complété par un *Traité de la formation de la langue wallonne*, consacré à la phonétique, la morphologie et la syntaxe du wallon. Les différents articles donnés comme spécimens (v. par exemple, celui qui concerne le suffixe *-a*, équivalent du français *-ail*) ne laissent rien à désirer au point de vue scientifique et l'on saisira sur le vif les résultats obtenus, en comparant l'un ou l'autre de ces articles avec le mot correspondant de Grandgagnage, généralement consulté. L'œuvre, si elle tient ses promesses, pourra affronter sans crainte le jugement des philologues.

Il est à souhaiter que, comme la Suisse romande et la Provence, notre pays possède bientôt un inventaire de ses trésors dialectaux, et il serait superflu d'insister longuement sur l'intérêt, à la fois patriotique et scientifique, de l'entreprise que nous signalons. Puissent les sympathies du public savant et l'appui des pouvoirs publics ne pas lui être ménagés !

O. G.

AVIS OFFICIELS.

Observatoire royal. — Personnel. — *Nomination.* — Par arrêté ministériel, en date du 1er mars 1903, M. Van den Schrieck (Gaston) est nommé aide-bibliothécaire à l'Observatoire royal.

(1) *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne* publié par la *Société liégeoise de Littérature wallonne*. Liege, Vaillant Carmanne, 1904. 1 br. in-8° de 36 pages.

Digitized by Google

LE NOUVEAU RÈGLEMENT ORGANIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

Le *Moniteur belge* du 18 septembre 1904 a publié (pages 4633-4637) un arrêté royal, daté du 16 septembre, qui promulgue un nouveau règlement organique de la Bibliothèque royale. Nous en donnons le texte ci-après, en imprimant en italique les dispositions nouvelles qu'il contient et en le comparant, lorsqu'il y a lieu, à l'ancien règlement organique, édicté par l'arrêté royal du 4 juillet 1878. Nous le ferons suivre de quelques brèves considérations, que, vu son importance, il appelle nécessairement.

Art. 1er. La Bibliothèque royale, établie à Bruxelles par l'arrêté royal du 19 juin 1837, constitue le dépôt général et public des livres, imprimés et manuscrits, des estampes, des planches gravées, des cartes et plans, des monnaies, médailles, jetons, méreaux appartenant à l'Etat et qui ne sont pas spécialement affectés au service d'une institution ou d'un établissement particulier.

Art. 2. Les divers services ressortissant à la Bibliothèque royale sont partagés en *six* sections :

La première section comprend les livres, imprimés (1) *et les périodiques* (2) ;

La deuxième, le bureau du catalogue des imprimés et des périodiques, ainsi que le bureau des renseignements bibliographiques ;

La troisième, les manuscrits *et la salle d'exhibition* (3) ;

La quatrième, les estampes, les planches gravées formant la chalcographie, les cartes et les plans ;

La cinquième, les médailles, monnaies, jetons et méreaux ;

(1) Il faut probab'ement lire : *les livres imprimés*.

(2) Le département des périodiques, créé comme section indépendante (6e section) par arrêté royal du 27 février 1882, a été rattaché à la première section par arrêté royal du 17 juin 1887.

(3) La « salle d'exhibition », ouverte au public par un arrêté ministériel du 9 août 1899, dépendait jusqu'ici du Conservateur en chef.

Digitized by Google

La sixième comprend le secrétariat, le bureau d'entrée et la comptabilité (1).

Art. 3. La Bibliothèque royale est placée sous la direction générale d'un conservateur en chef nommé par le Roi. Tous les fonctionnaires, employés et gens de service lui sont subordonnés.

Le conservateur en chef a de plus dans ses attributions la direction effective de la sixième section.

La gestion du conservateur en chef est assujettie au contrôle d'un conseil d'administration composé de *onze* membres (2), également nommés par le Roi, pour un terme de six ans.

En cas d'absence du conservateur en chef, le plus ancien en grade des conservateurs le remplace.

Art. 4. *Le conservateur en chef rend compte annuellement, avant le 1er mars, au Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, de l'état de la Bibliothèque royale ainsi que du zèle apporté à leurs fonctions par les membres du personnel soit permanent, soit temporaire.*

Art. 5. Le personnel de la Bibliothèque royale comporte, outre le conservateur en chef, cinq conservateurs, *des* conservateurs adjoints (3), des employés de 1re et de 2e classe et des gens de service.

Des employés temporaires *et des employés volontaires* peuvent être admis à la Bibliothèque royale. Ils ne font point partie du cadre du personnel et ils peuvent recevoir des indemnités réglées d'après leur travail.

Les employés temporaires *et les employés volontaires* sont agréés par le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Ils peuvent être remerciés, sans indemnité, dès que leurs services ne sont plus jugés nécessaires.

Art. 6. *Nul ne peut être nommé employé de 1re ou de 2e classe, s'il n'est porteur du diplôme de candidat bibliothécaire.*

(1) Cf. ancien article 2 : « La cinquième section] comprend, sous la dénomination de secrétariat, les services administratifs, le bureau d'entrée ».

(2) Anc. art. 3 : *huit* membres.

(3) Anc. art. 4 : *cinq* conservateurs adjoints.

Digitized by Google

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique fixe les conditions à remplir pour l'obtention de ce diplôme.

Des dispenses pourront être accordées aux hommes qui auront fait preuve d'un mérite reconnu dans des travaux originaux sur la science à la pratique de laquelle ils désirent se consacrer.

Art. 7. Les conservateurs et les conservateurs adjoints sont nommés par le Roi. Les autres employés et les gens de service le sont par le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

L'arrêté qui nomme un conservateur désigne celle des sections dont la direction lui est confiée.

Quant au reste du personnel, il est à la disposition du conservateur en chef, qui, d'accord avec le conseil d'administration *et les conservateurs intéressés entendus*, fixe et modifie les attributions suivant les besoins du service.

Art. 8. *Les conservateurs arrêtent annuellement et de commun accord avec le conservateur en chef, la distribution des travaux pour leur service respectif.*

Ils fournissent chaque trimestre au Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, par l'intermédiaire du conservateur en chef, un rapport sur les travaux de leur section.

Art. 9. Le président du conseil d'administration est nommé par le Roi.

Le conseil choisit lui-même son vice-président et son secrétaire.

La durée du mandat de ceux-ci est de trois ans.

Art. 10. Le conseil se réunit sur la convocation du président. La présence de *six* membres (1) dûment convoqués suffit pour délibérer.

Le conservateur en chef y siège avec voix consultative ; il en est de même des conservateurs pour les affaires relevant de leur service respectif.

Toutefois le conseil peut, quand il le juge utile, siéger à huis clos.

Les réunions ont lieu à la Bibliothèque royale.

(1) Anc. art. 7 : *quatre* membres.

Digitized by Google

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages des membres présents ; elles sont signées par le président et contre-signées par le secrétaire.

Un jeton de présence de la valeur de 10 francs est attribué à chacun des membres du conseil présents à la séance.

En outre, les indemnités de déplacement allouées par l'arrêté du 13 décembre 1866, aux membres de l'Académie royale qui n'habitent pas la capitale, sont attribuées aux membres du conseil qui ne résident pas à Bruxelles (1).

Art. 11. Le conseil exerce la haute surveillance sur le personnel, le matériel et tout ce qui intéresse la Bibliothèque royale.

Il émet un avis sur les questions qui lui sont sont soumises par le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Il délègue, une fois l'an, un ou plusieurs de ses membres pour inspecter toutes les branches du service et pour vérifier si les dispositions des arrêtés et des règlements sont exactement observées.

A la suite de cette inspection, il adresse au Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, *avant le 30 avril*, un rapport sur la situation de la Bibliothèque royale.

A ce rapport se trouvent joints les rapports des conservateurs sur les travaux de leur section pendant l'année.

Art. 12. Les traitements du personnel sont fixés conformément au tableau suivant :

	Minimum.	Maximum.
	—	—
Conservateur en chef . . .	7,000	8,000
Conservateur	5,000	6,000
Conservateur adjoint . . .	3,700	4,500
Employé de 1re classe . . .	2,600	3,400
Employé de 2e classe . . .	1,600	2,400

L'arrêté de nomination alloue au titulaire le minimum du traitement de son grade.

Les traitements moyen et maximum ne sont accordés

(1) Cf. arrêté royal du 26 septembre 1898.

Digitized by Google

que dans les limites budgétaires et, après trois et six ans, aux fonctionnaires et employés dont le traitement minimum n'excède pas 2,600 francs ; après quatre et huit ans, à ceux dont le traitement minimum est de 3,700 francs et au-dessus.

Les fonctionnaires et les employés comptant plus de vingt-cinq années de service et plus de 50 ans d'âge et jouissant du maximum de leur traitement depuis quatre ans, peuvent, si l'importance des services rendus justifie une telle mesure, obtenir une augmentation d'un dixième et, quatre ans après, une nouvelle augmentation d'un dixième de ce maximum (1).

Art. 13. Le traitement des huissiers et des gardes-consignes de la Bibliothèque royale est fixé comme suit :

	Minimum.	Medium.	Maximum.
1re classe . .	1,600	1,700	1,800
2e classe . .	1,200	1,300	1,400

Ce traitement ne peut être respectivement porté aux taux medium et maximum qu'après trois et six années de grade.

Nul n'est promu au grade supérieur avant d'avoir servi au moins trois ans au traitement maximum du grade inférieur (2).

Le traitement des concierges est fixé par le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Art. 14. *Les huissiers et les gardes-consignes de mérite comptant plus de vingt-cinq années de service et plus de 50 ans d'âge et jouissant du maximum du traitement de 1re classe depuis trois ans peuvent obtenir une augmentation d'un dixième, et trois ans après, une nouvelle augmentation d'un dixième de ce maximum.*

(1) Ancien art. 9 : « Le traitement maximum des fonctionnaires ou employés comptant plus de vingt-cinq années de service et plus de cinquante années d'âge peut, si l'importance des services rendus justifie une telle mesure, être augmenté d'une quotité qui ne dépassera, en aucun cas, le cinquième de ce traitement. » En fait, cette augmentation était accordée conformément aux règles édictées par le nouvel article 12, mais celui-ci a le mérite de fixer clairement et définitivement la procédure.

(2) Ces dispositions ont été mises en vigueur par un arrêté royal du 28 janvier 1903.

Digitized by Google

Art. 15. Lorsqu'il s'agit de promotion ou d'augmentation de traitement (1), le conservateur en chef adresse un rapport au Ministre, après avoir consulté le conseil *et les conservateurs intéressés*, dont *les avis* doivent être joints à la proposition.

Art. 16. *Les conservateurs* sont responsables personnellement des objets appartenant *à leur section* (2), qui viendraient à se perdre ou à se détériorer, lorsque les formalités auxquelles sont soumis le prêt et l'usage de ces objets n'ont pas été observées.

Art. 17. La Bibliothèque royale a des catalogues particuliers :

1° Pour les livres imprimés et *pour les périodiques* (3) ;

2° Pour les manuscrits ;

3° Pour les estampes et les planches gravées ;

4° Pour les cartes et les plans ;

5° Pour le cabinet numismatique (4).

Art. 18. Il est tenu, *dans chaque section*, un registre particulier dans lequel sont inscrits les noms des personnes qui enrichissent la Bibliothèque royale de leurs dons. Les objets offerts *à la section* y sont sommairement indiqués.

(1) Ancien art. 10 : *de nomination*, de promotion ou d'augmentation.

(2) Anc. art. 11 : [*Le conservateur en chef*] est responsable personnellement des objets appartenant *à la Bibliothèque*.. ..

(3) Dès l'ouverture au public de la salle des périodiques, un catalogue imprimé des ouvrages périodiques a été mis à la disposition des lecteurs. La dernière édition date de 1902.

(4) L'ancien article 12 ajoutait : « Les catalogues des imprimés et des manuscrits sont rédigés sous la double forme alphabétique et systématique ». — On sait que la section des imprimés possède, sur fiches manuscrites, un catalogue alphabétique, un catalogue systématique (non classé), et un « catalogue dictionnaire » par mots-souches (catalogue Nizet). — Des manuscrits, existent les catalogues de J. Marchal et du P. J. Van den Gheyn : le premier, déjà vieilli ; le dernier actuellement en cours de publication. (v. [J. MARCHAL], *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne* (Bruxelles, Muquardt, 184 ', 3 vol. pet. in-fol.) et *Répertoire onomastique des manuscrits formant la deuxième section de la Bibliothèque royale de Belgique* (Bruxelles, Muquardt, 1857, 1 vol. pet. in-fol.) — J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*. Bruxelles, Lamertin, in-8°. T. I (1901), II (1902), III (1903), IV (1904). — Le catalogue des pièces de la section des estampes se rapportant à l'art ornemental est sous presse. — Enfin, le catalogue des monnaies grecques du cabinet numismatique est en préparation.

Digitized by Google

Art. 19. Indépendamment des catalogues mentionnés à l'article 17, il est tenu, *par le conservateur de chacune des cinq premières sections, un inventaire des objets entrant dans la section* (1).

Ces inventaires, outre la désignation de chaque objet, indiquent la date de l'entrée, le nom du vendeur ou du donateur et le prix d'achat.

Ils sont dressés *en double*, dont une expédition est adressée, une fois l'an, par le conservateur en chef, au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, où elle demeure déposée.

Art. 20. Tout objet acquis par la Bibliothèque royale, sauf les pièces du cabinet numismatique et les planches gravées, est estampillé au moyen d'un timbre humide, dans le délai de huit jours à partir de son entrée.

L'inscription à l'inventaire précède l'apposition du timbre.

Art. 21. Les crédits nécessaires tant pour les traitements du personnel que pour le matériel et les acquisitions sont portés au budget du département de l'intérieur et de l'instruction publique.

Art. 22. *Le conservateur en chef arrête et transmet au Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, à la date fixée par ce dernier, le projet de budget détaillé de l'année qui suit cette date (personnel et matériel).*

A ce document se trouvent jointes les propositions des conservateurs en ce qui concerne leur service respectif.

Le projet de budget prévoit, en ce qui concerne le matériel, la part de crédit réservée à chaque section.

Après approbation, ces prévisions ne peuvent être modifiées sans l'autorisation préalable du Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Art. 23. Le conservateur en chef est chargé des achats, sous le contrôle du conseil d'administration.

Les dépenses de toute nature, les achats, les échanges

(1) Ancien art. 14 : « Indépendamment des catalogues mentionnés à l'article 12, il est tenu, pour chacune des cinq divisions indiquées audit article, un inventaire des objets entrant à la Bibliothèque ».

Digitized by Google

de doubles sont soumis à des conditions déterminées par une section spéciale du règlement d'ordre intérieur à arrêter par le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, en conformité de la loi de comptabilité générale.

Art. 24. Toutes les décisions contraires aux dispositions du présent arrêté sont rapportées.

Art. 25. Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il est également chargé d'arrêter le règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque royale.

Comme on aura pu s'en rendre compte à la lecture, le nouveau règlement organique institue plus d'une innovation.

Beaucoup sont rationnelles. Il est légitime de faire au service des périodiques, qui a fait ses preuves et qui deviendra de plus en plus important, puisque la plus grande part du mouvement scientifique se manifeste actuellement dans les revues, il est légitime de faire à ce service la place qui lui revient à côté du service des imprimés (art. 2). Il est logique de rattacher à la section des manuscrits la « salle d'exhibition », où sont exposés les spécimens les plus intéressants du livre manuscrit aux différentes époques (art. 2), et l'on ne comprendrait pas qu'il en fût autrement.

Il est d'autres mesures encore dont on se félicitera.

L'ancien article 4 limitait à cinq le nombre des conservateurs adjoints. Cette disposition, prise à un moment où la Bibliothèque royale était loin d'avoir l'importance qu'elle a maintenant, n'était pas sans léser un personnel qui, depuis, s'est accru notablement en nombre. Le nouvel article 5 donnera à beaucoup d'employés l'espoir d'obtenir, un jour, la récompense méritée de leurs services et fera naître entre eux une émulation salutaire, au grand profit de leur travail et de la science.

D'autre part, on remarquera que l'autonomie des sections est accrue, et l'indépendance de leurs chefs. Le projet annuel de budget, arrêté par le conservateur en

Digitized by Google

chef, contient les propositions des conservateurs en ce qui concerne leur service respectif ; il prévoit, pour ce qui regarde le matériel, la part de crédit réservée à chaque section et, une fois approuvées, ces prévisions ne peuvent être modifiées qu'avec l'autorisation du ministre (art. 22). Qu'il s'agisse non seulement des propositions budgétaires mais encore des attributions du personnel (art. 7), de promotion ou d'augmentation (art. 15) ou des affaires qui se rapportent à leur service (art. 10), les conservateurs intéressés sont directement consultés. En même temps, leur responsabilité grandit, qu'elle concerne (art. 16) les objets appartenant à leur section ou bien (art. 8 et 11) les travaux qu'ils dirigent. Voilà de la bonne décentralisation, à laquelle, sans doute, on applaudira.

Il semble aussi qu'on ait voulu multiplier les précautions afin que l'administration fût régulièrement assurée. Les services du secrétariat et de la comptabilité passent (art. 3) sous la direction immédiate du conservateur en chef. Celui-ci est astreint à fournir annuellement au Ministre, à une date fixée par ce dernier, le projet de budget (art. 22) et, avant le 1er mars, le rapport sur l'état de la Bibliothèque et le zèle du personnel (art. 4). De plus, à la suite de l'inspection d'un ou de plusieurs de ses membres, le Conseil d'administration adresse au Ministre, avant le 30 avril, un rapport annuel sur la situation de la Bibliothèque royale (art. 11). Enfin, les conservateurs doivent transmettre au Ministre, par l'intermédiaire du conservateur en chef, un rapport trimestriel (art. 8) et au Conseil un rapport annuel (art. 11) sur les travaux de leur section.

Si l'on s'est préoccupé des services administratifs, on n'a pas négligé non plus les services techniques. Une section est créée, la deuxième, qui comprend (art. 2) « le bureau du catalogue des imprimés et des périodiques, ainsi que le bureau des renseignements bibliographiques. » On semble avoir pris comme modèle l'organisation de la Bibliothèque du Congrès de Washington, où existent une section du catalogue et une section de biblio-

Digitized by Google

graphie (1). De toutes les transformations que consacre le nouveau règlement, c'est la plus importante.

Elle est heureuse. La section des imprimés prend tous les jours une extension plus considérable. La production livresque a décuplé depuis quelques années (2), les exigences du public ont crû en proportion, et les besoins des bibliothèques, qui deviennent de véritables établissements d'enseignement, de véritables laboratoires. Le nombre des livres et des revues qui viennent prendre place sur les rayons, augmente, ou plutôt devrait augmenter sans cesse et, d'un autre côté, la « démocratisation » continue de la culture amène un public de plus en plus étendu à consulter les collections bibliographiques de l'Etat (3).

En séparant la besogne matérielle et pratique (communication des imprimés et des périodiques à la salle de lecture) de la besogne purement scientifique (catalogue des ouvrages et renseignements bibliographiques), l'article 2 du règlement en garantit, dans une large mesure, le parfait accomplissement. Il serait superflu d'insister sur la nécessité pour une bibliothèque d'avoir des catalogues élaborés avec méthode et tenus à jour : sans eux, les richesses bibliographiques les plus précieuses ne peuvent rendre aucun service, et une bibliothèque est d'autant plus utile qu'elle peut mieux renseigner ceux qui recourent à elle. Les mesures nouvelles qui tendent à faire donner aux imprimés, si nous pouvons ainsi dire, leur maximum de

(1) v. *Report of the Librarian of Congress for the fiscal year ending June 30, 1901*, p. 224 et 241, et *Report... for... 1903*, p. 84 et 87. — A Washington, la section du catalogue (*Catalogue division*) compte 85 employés et la section de bibliographie (*Division of bibliography*) 7.

(2) Selon M. P. Otlet (*Bulletin de l'Institut international de Bibliographie*, V (1900), p. 109-121), on aurait imprimé en 1822, 65,000 livres et 200,000 en 1898 ; les périodiques qui s'élevaient à 424 en 1823, auraient atteint en 1898 le chiffre de 12,104. — M. F. Milkau (*Centralkataloge und Titeldrucke* Leipzig, 1898, in-8°) estime à un demi-million le nombre des livres que la librairie de nos jours produit annuellement.

(3) Le dernier rapport qui ait été publié sur la situation de la Bibliothèque royale, accuse, pour l'année 1899, un chiffre de 37,938 lecteurs ayant fréquenté la salle de lecture et de 24,648 visites à la salle des périodiques. (*Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique sur la situation de la Bibliothèque royale durant l'année 1899, par M. Ed. Fétis.* Bruxelles, A. R. De Ghilage & Cie, 1900).

Digitized by Google

rendement ne manqueront pas d'être accueillies avec faveur.

Cependant, peut-être pourrait-on concevoir de manière un peu autre que ne fait le règlement, l'organisation de cette deuxième section.

On s'étonnera que l'ancien « bureau d'entrée » ait été rattaché à la sixième section, plutôt qu'à la deuxième, à laquelle il semblait devoir normalement ressortir. A moins que ce « bureau d'entrée » n'ait ses attributions modifiées et ne devienne un rouage administratif, le conservateur en chef, à qui incombe déjà le lourd fardeau du secrétariat et de la comptabilité, devra dorénavant assumer l'examen des ouvrages envoyés à l'inspection par les libraires, le dépouillement des catalogues de livres d'occasion et des catalogues des ventes publiques, la formation des listes de *desiderata*, les publications concernant les acquisitions nouvelles ! Il est permis de penser que ces différentes tâches reviendraient plus légitimement à ceux qui seront chargés du catalogue et des recherches bibliographiques (1).

Il nous reste à dire un mot des articles 6 et 12, qui fixent le recrutement et les appointements du personnel.

Depuis 1878, les employés inférieurs débutent à un minimum de 1,600 francs pour atteindre, après quinze années, un maximum de 3,400 francs. Bien que, depuis vingt-cinq ans, les conditions matérielles de la vie aient singulièrement changé et que l'Etat ait vis-à-vis de ses serviteurs le devoir moral de leur assurer une situation convenable, l'ancien barème n'est pas modifié.

En fait, cependant, les traitements inférieurs ont été relevés. Il n'y avait plus de raison de ne pas proclamer le

(1) Autre difficulté, nous paraît-il. L'article 19 décide qu'il sera tenu « par le conservateur de chacune des cinq premières sections, un inventaire des objets entrant dans la section ». Quel sera l'inventaire des première et deuxième sections, sinon celui des nouvelles acquisitions faites par le bureau d'entrée ? Veut-on que cet inventaire soit tenu en partie triple ? Nous touchons là à des questions qu'il serait prématuré d'aborder en détails, et dont nous reparlerons quand le « règlement d'ordre intérieur » aura interprété et complété le « règlement organique », ce qui ne peut tarder.

Digitized by Google

principe dans le règlement. Puisqu'on ne l'a pas fait, nous ne pouvons nous empêcher de craindre qu'on n'ait, même involontairement, jeté la lassitude et le découragement parmi ceux qui cherchent à faire leur carrière à la Bibliothèque royale, et d'être convaincu que les bibliothécaires ont tous les titres à un traitement meilleur (1).

Si même on les décore du titre d'« employés », les bibliothécaires, en effet, ne sont pas de simples commis. Ils doivent justifier d'une formation scientifique : la plupart sont docteurs, et leurs connaissances techniques s'appuient sur une méthode scientifique. On exige d'eux qu'ils soient polyglottes. Il y a une « science des bibliothèques », à laquelle ils doivent être initiés, afin de pouvoir rédiger les catalogues, surveiller les collections confiées à leurs soins, en prévenir ou en combler les lacunes, se tenir au courant du progrès de leur spécialité, renseigner et éclairer les travailleurs.

C'est ce qu'on a compris à l'étranger. Nous ne dirons rien des plantureux traitements alloués aux bibliothécaires américains et anglais : ils sont loin d'être faits pour nous. Mais jetons, par exemple, un coup d'œil sur ce qui se passe en France. A la Bibliothèque nationale de Paris, le traitement des sous-bibliothécaires (titre qui correspond à celui de nos employés de 2e classe) va de 2,400 à 3,300 francs, celui des bibliothécaires de 3,600 à 6,000 francs (2). Les sous-bibliothécaires des Universités débutent à 2,400 francs (3).

Qui plus est, *en Belgique même*, les aides-bibliothé-

(1) *Le 28 juillet 1833*, M. J. Marchal, conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, écrivait au Ministre de l'intérieur, qui avait l'intention de lui adjoindre deux employés capables de l'aider dans la rédaction de son catalogue : « Je vous prie de considérer que ces employés doivent connaître pour m'aider les langues anciennes et nos langues modernes, les sciences et arts et l'histoire... Je propose qu'il leur soit alloué à chacun la somme de cent florins par mois .. J'ai la certitude qu'on ne peut leur donner moins de 100 florins ou 211 francs, parce qu'il faut payer l'intérêt de leur études... En donnant moins, nous n'aurons que des misérables. » Voyez manuscrit 21,583-8 de la Bibliothèque royale.

(2) Les conservateurs adjoints touchent 7,000 francs ; les conservateurs 10,000 ; l'administrateur général 15,000. v. Jean Gautier *Nos Bibliothèques publiques*, p. 141 (2e édition. Paris, Chevalier et Rivière, 1903. 1 vol. in-8°)

(3) *Ibidem*, p. 164.

Digitized by Google

caires des Universités de Gand et de Liége ont comme traitement minimun 2,200, medium 2,600, maximum 3,000 francs (1).

Or, il importe de le remarquer, non seulement ces aides-bibliothécaires doivent satisfaire au même examen que les employés de la Bibliothèque royale, mais, quand il s'agit d'être admis au stage sans avoir à subir d'examen préalable, il suffit aux stagiaires universitaires d'être *candidats* (2), alors que les stagiaires de la Bibliothèque royale doivent être *docteurs* (3), et, tandis que les stagiaires de la Bibliothèque royale sont soumis aux mêmes obligations que les employés (3), les stagiaires universitaires ne sont astreints qu'à deux heures de présence par jour ! (2).

Déjà, il est vrai, — ainsi que nous le rappelions plus haut, — les employés de seconde classe de la Bibliothèque royale ont naguère vu, chacun à leur tour, leur traitement porté, par autant d'arrêtés royaux, au minimum de 2,200 francs (4). Nous avons la persuasion que cette faveur ne sera pas la seule dont ils sont dignes de bénéficier et que la sollicitude de ceux qui ont la charge des intérêts scientifiques de notre patrie, leur sera continuée.

« Les pouvoirs publics devraient bien se pénétrer de cette idée, dit Graesel dans son célèbre *Manuel de Bibliothéconomie* (5), que la profession de bibliothécaire exige un grand esprit de sacrifice, une infatigable ardeur au travail, une complaisance toujours en éveil, et que celui qui l'exerce consciencieusement doit être payé de son dévouement ».

En ce qui concerne le personnel, l'article 6 mérite de nous arrêter.

(1) Arrêté royal du 12 février 1903 V. *Revue des Bibl. et Arch. de Belgique*, t. I (1903), p. 136.

(2) Arrêté ministériel du 31 janvier 1900. Voyez L. Beckers, *L'Enseignement supérieur en Belgique*, p. 31 et suivantes (Bruxelles, Castaigne, 1903. 1 vol. in-8°).

(3) Arrêté royal du 24 décembre 1897. art. 5 et 15.

(4) Notons qu'en fait comme en principe, la situation des employés des Archives générales du Royaume est identique (Cf. arrêté royal du 27 février 1878).

(5) *Handbuch der Bibliothekslehre*, p. 177.

Digitized by Google

Depuis quelques années, le personnel de la Bibliothèque royale est recruté par voie d'examen. L'arrêté qui détermine ce mode de recrutement, est relativement récent : il date du 24 décembre 1897 (1). Jusqu'alors, le recrutement a été, si l'on peut dire, *inorganique*, inorganisé.

En établissant un stage d'un an, suivi d'un examen technique, on s'est, d'ailleurs, inspiré de l'exemple que les grands pays donnaient depuis longtemps (2), et on a profité, avec beaucoup de raison, des expériences qu'ils avaient faites.

L'article 6 stipule que les futurs employés devront être porteurs du diplôme de candidat bibliothécaire. Mais retirant ce qu'il vient de sanctionner, il ajoute que « des dispenses pourront être accordées aux hommes (3) qui auront fait preuve d'un mérite reconnu dans des travaux originaux sur la science à la pratique de laquelle ils désirent se consacrer (4) ».

Cette stipulation additionnelle, empruntée à la loi du 15 juillet 1849 sur l'enseignement supérieur (5), est, à notre humble avis, inutile et dangereuse.

Nous n'avons pas le fétichisme des mandarinats. Mais, puisqu'il n'existe pas dans nos universités de cours de bibliothéconomie comme en Allemagne et en France, puisqu'il n'y a pas chez nous d' « écoles de bibliothécaires » comme en Amérique ou en Angleterre, il est juste de reconnaître que l'examen pouvait seul imposer quelques conditions à la formation professionnelle. Il assure les garanties indispensables d'érudition. Du classement qui en découle, l'autorité supérieure n'est pas — cela va de soi — obligée de tenir compte mais, au moins, le candidat choisi est digne d'occuper la place qui lui est confiée.

(1) Un examen de candidat archiviste avait été institué par arrêté royal du 14 juin 1895.

(2) v. GRAESEL, *o. c*, p. 461 sqq.

(3) Moins libéral que les règlements américains et anglais, le règlement belge ferme aux femmes la porte des bibliothèques.

(4) Il ne peut évidemment être question que de bibliographie, paléographie, histoire de l'art, cartographie, numismatique ou d'une science similaire qui trouve sa place à la Bibliothèque royale.

(5) v. BECKERS, *o. c*, p. 10.

Digitized by Google

Certes, l'examen, tel qu'il est conçu en Belgique, n'est pas exempt de défauts. On l'a critiqué (1) ; on pourrait lui reprocher d'être trop vaste, nécessairement superficiel et, malgré tout, trop peu spécialisé (2). Mais autre chose serait de le perfectionner, autre chose est de l'énerver.

Si c'est l'accès aux emplois inférieurs que vise la dispense, on admettra difficilement qu'un spécialiste éminent, numismate, historien de l'art, bibliographe puisse hésiter à affronter un examen en somme peu redoutable en soi et un stage plus profitable que la lecture de tous les traités (3).

Si c'est l'accès aux fonctions supérieures qu'elle ouvre, — alors qu'il faudra prouver officiellement ses aptitudes pour un emploi modeste, — la dispense crée un privilège injustifié. Elle causera un préjudice grave à des employés méritants qui seront dépassés, dont elle entravera l'avenir et ruinera les espérances.

Qu'un savant, particulièrement doué, ambitionne un de ces emplois, qui jugera si ses travaux personnels équivalent aux diplômes que ses concurrents auront conquis ? (4) L'administration est-elle qualifiée pour apprécier la valeur d'un travail scientifique ?

Au surplus, il ne suffit pas d'être un érudit, même bien doué. On ne s'improvise pas bibliothécaire. Les bibliothécaires sont, avant tout, des « ouvriers de bibliothèques », des techniciens, des hommes à qui une longue pratique donne des connaissances adéquates à leur métier. Ce n'est pas un paradoxe que d'affirmer qu'on peut être un savant fort distingué et faire un mauvais bibliothécaire. « Les pouvoirs publics qui ont la haute main sur les nominations, dit l'illustre Petzholdt, se persuaderont de plus en

(1) *Le Soir* du 7 février 1899 (cf. *Le Bibliographe moderne*, III (1899), p. 223)

(2) A la Bibliothèque nationale, l'examen pour le Département des imprimés est différent de celui du Département des manuscrits. (v. A. MAIRE, *Manuel pratique du bibliothécaire*, p. 34).

(3) v. MAIRE, *o. c.*, p. 36.

(4) Il est probable qu'en matière de nomination, le conservateur en chef ne sera plus consulté. (Comparez ancien article 10 et nouvel article 15).

Digitized by Google

plus que pour être bibliothécaire, il ne suffit pas d'être un savant, mais qu'il faut avoir fait des études spéciales et être versé à fond dans la science des bibliothèques (1). »

Hâtons-nous d'ajouter — après avoir insisté, comme il était nécessaire, sur des inconvénients qui sont propres à toutes les mesures d'exception, — empressons-nous d'ajouter que, quant à l'application éventuelle de celle-ci, nous sommes pleinement rassurés. Nous avons trop de confiance dans la sagesse de ceux qui pourraient user de cette arme redoutable et délicate, pour croire qu'ils ne s'en serviront pas à bon escient. Bien au contraire, nous sommes convaincus qu'on n'aura recours à la dispense qu'à l'extrême rigueur, dans les cas désespérés, quand la nécessité — ce qui peut arriver — l'imposera.

S'il devait, par malheur, en être autrement, ne serait-ce pas introduire l'intrigue dans la paix des bibliothèques et lier le recrutement d'un personnel technique et scientifique aux hasards changeants de la fortune politique ? On en a eu, ailleurs, la cruelle expérience. Il n'y a pas bien longtemps, en effet, outrés de l'arbitraire des pouvoirs publics et redoutant ses résultats humiliants et désastreux pour les études, des érudits et des universitaires français, groupés sans distinction d'opinion, étaient réduits à la nécessité de fonder un *Comité de défense scientifique* (2). Jamais, — nous sommes tranquilles — les amis de nos bibliothèques et de nos archives ne seront acculés à cette lamentable extrémité !

OSCAR GROJEAN.

(1) Cité par GRAESEL, *o. c.*, p. 461. — Comparez ce que dit ce dernier *ibid.*, p. 459 : « La profession de bibliothécaire n'exige pas seulement une instruction étendue et solide, mais encore une préparation et des connaissances spéciales qui ne peuvent s'acquérir que par un long séjour et une pratique assidue dans la bibliothèque. » — Le récent Projet de réorganisation des archives de France (v. *Bibliothèque de l'Ec. des Chartes*, t. LXV (1904), p. 290 sqq. et *Revue des Bibl. et Arch. de Belg*, t. II (1904), p. 176) stipule sagement : « Les [trois] inspecteurs généraux des archives et des bibliothèques sont *exclusivement* recrutés parmi les archivistes bibliothécaires diplômés comptant *au moins 10 ans* de service dans les archives et les bibliothèques. »

(2) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXIV (1903), p. 217 et t. LXV (1904), p. 277.

Digitized by Google

QUELQUES AUTOGRAPHES PRÉCIEUX.

Au cours de recherches faites naguère aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer une petite liasse contenant un certain nombre d'autographes précieux. C'est dans un carton, coté *Varia Societatis Iesu*, N° 20, que nous avons fait cette trouvaille.

Il y a une trentaine d'années, le Père Charles Waldack S. J. avait entrepris le dépouillement de cette partie du fonds jésuitique, non encore inventorié (1).

Toutefois, cette liasse, égarée au milieu de comptes assez peu intéressants des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, avait complètement échappé à ses investigations. Rien, dans l'inventaire qui porte son nom, n'en trahit la présence.

Nous avons cru qu'il serait utile de signaler cette découverte, et de donner une courte analyse de ces documents. Certes, toutes ces pièces n'ont pas une égale valeur; la plupart même ne présentent guère d'intérêt historique. Mais beaucoup d'entre elles se recommandent par la célébrité du nom de l'écrivain ou du correspondant, et à ce titre elles méritent de sortir de l'oubli.

Nous mentionnons d'abord les neuf lettres se rapportant au célèbre commentateur des Évangiles, François Lucas de Bruges ; pour les autres documents, nous avons suivi l'ordre chronologique, réservant pour la fin deux pièces non datées.

1. — Christophe Plantin à François Lucas, de Bruges, chanoine de Saint-Omer. *Anvers, 3 décembre 1585.*

A son retour de Leyde, Plantin raconte à son ami les embarras financiers, qui ont nécessité son départ pour la Hollande. Ces difficultés continuent ; mais il espère, malgré tout, les surmonter.

Inc. *Nihil crede mihi.*

Original, sur double feuille de papier. Petit cachet en cire brune, au monogramme de Plantin.

(1) M. A. Gaillard, archiviste-général du Royaume, s'occupe en ce moment du classement des Archives jésuitiques et en publiera sous peu l'inventaire sommaire.

Digitized by Google

2. — Guillaume Estius à François Lucas. *Douai, 9 mars 1593.*

François Lucas avait envoyé à son ami Estius une partie notable de son commentaire manuscrit sur l'Évangile de S. Matthieu. Celui-ci l'encourage à poursuivre son travail, et lui communique quelques critiques de détail.

Inc. *Enarrationum tuarum in Matthaeum.*

Original, sur double feuille de papier. Le petit cachet en cire rouge est détérioré.

3. — François Lucas à Guillaume Estius. *Sans date.*

Minute de la réponse à la lettre précédente. Elle est écrite de la main même de l'auteur sur le second feuillet de la lettre d'Estius. François Lucas remercie son ami de ses encouragements et répond brièvement à ses critiques.

Inc. *Gratias tibi debeo maximas.*

4. — Juste Lipse à François Lucas. *Louvain, 17 janvier 1604.*

Lettre de remercîment pour l'envoi du *Correctorium* de la Bible. Juste Lipse promet à son ami de lui envoyer en retour son dernier ouvrage sur Notre-Dame de Hal.

Inc. *Reducem me Bruxella.*

Original, sur double feuille de papier. Le cachet placard est conservé.

5. — Le Père Olivier Manare à Jean Moretus I. *Bruxelles, 8 avril 1606.*

A la demande de l'imprimeur Jean Moretus, le jésuite Olivier Manare a présenté le *Commentarius in quatuor Evangelia* de François Lucas, à l'archiduc Albert, au nonce apostolique Frangipani et au chef président du conseil privé, Jean Richardot. Tous trois ont manifesté leur vive satisfaction.

Inc. *Monsieur, hyer seoir je présentay.*

Original, sur double feuille de papier. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus, sans légende.

6. — Le Père Léonard Lessius à François Lucas. *Louvain, 15 juillet 1606* (1).

François Lucas a fait présent à la bibliothèque des

(1) Voir le n° 19.

Digitized by Google

Jésuites de Louvain, de son commentaire sur les Évangiles. Lessius le remercie et l'engage à entreprendre le commentaire des Psaumes de David. Le recteur du collège envoie à l'auteur un ouvrage, en signe de gratitude.

Inc. *Accepimus opus D. V. eruditum.*

Original, sur feuille simple; l'adresse a disparu.

7. — Le cardinal Bellarmin à François Lucas. *Rome, 18 septembre 1606.*

François Lucas avait annoncé au cardinal l'envoi de son commentaire sur les Évangiles ; Bellarmin l'informe que l'ouvrage ne lui est pas parvenu.

Inc. *Litteras D. V. quibus adiuncti.*

Original, sur double feuille de papier. Le cachet placard porte les armes du cardinal avec la légende *Robertus S. R. E. presb. Card. Bellarminus.*

8. — Le cardinal Bellarmin à François Lucas. *Rome, 16 juillet 1612* (1).

François Lucas a fait hommage au cardinal du troisième volume de son commentaire sur les Évangiles. L'ouvrage n'est pas encore arrivé ; mais Bellarmin ne veut pas tarder davantage de remercier l'auteur. Les héritiers de Jean Moretus lui ont envoyé le volume des sermons de François Lucas ; il en fait l'éloge.

Inc. *Litteris tuis datis 24 aprilis.*

Original, sur double feuille de papier. Le cachet p'acard est conservé, (comme au n° 7).

9. — Le Père Cornelius a Lapide au P. Guillaume De Graet. *Rome, 4 avril 1620.*

Cornelius a Lapide encourage le P. De Graet, cousin germain de François Lucas, à poursuivre la réimpression des commentaires sur les Évangiles, l'œuvre principale de son parent. Il fait l'éloge de cet ouvrage et indique quelques modifications à introduire dans la disposition des matières. En terminant, il donne son appréciation sur l'opuscule de Canterus, imprimé dans le 8e volume de la Bible polyglotte.

(1) Voir les nos 7 et 23.

Digitized by Google

Inc. *Iam pridem accepi vestras.*

Original, sur feuille simple. Au verso : *Iudicium R. P. Cornelii de commentariis Lucae Brugensis, Roma missum ad P. De Graet* (1).

10. — Thomas Morus à Conrad Gorlenius à Louvain. *Londres, sans date.*

Gorlenius, professeur au Collège des Trois Langues, à Louvain, a dédié à Thomas Morus son *Luciani Hermotimus, seu de sectis philosophorum dialogus e graeco latine versus.* Lovanii 1522. Thomas Morus le remercie et fait l'éloge de l'ouvrage.

Inc. *Misit ad me pridem.*

Original, sur feuille simple. Le sceau en cire rouge est tombé

11. — Guillaume Warham, archevêque de Cantorbery, à Érasme. *Knolle, 8 mars* [*1518*] (2).

L'archevêque de Cantorbery, Guillaume Warham, regrette que la santé d'Érasme et l'état de ses affaires ne lui permettent pas de passer en Angleterre, comme le roi le lui avait fait proposer. Il encourage son ami à lutter contre ses détracteurs et prend diverses dispositions pour lui assurer le paiement de sa pension.

Inc. *Ex literis tuis duplicatis.*

Original, sur double feuille de papier. Au verso du second feuillet : *Litterae autographae Willemi Cantuariens's.*

12. — Gisbert Genebrardus, professeur d'hébreu à l'Université de Paris, à B. Arias Montanus. *Paris, 25 novembre 1574.*

Genebrardus félicite Arias Montanus au sujet de la publication de la Bible polyglotte, dite Bible Royale. Il l'encourage à ne pas se laisser abattre par les attaques de ses adversaires. Enfin, il donne une longue dissertation sur l'intégrité des manuscrits hébraïques de l'Ancien Testament.

(1) Nous avons publié ces neuf documents dans les Annales de la Société d'Émulation de Bruges, 1904 ; sous le titre : *Dix lettres inédites relatives à François Lucas Brugensis.*

(2) Cette date n'est pas indiquée, mais on peut la déduire, avec assez de vraisemblance, de plusieurs données de la lettre.

Digitized by Google

Inc. *Pro officiosissima salute.*

Copie. Au verso du second feuillet : *Exemplar epistolae Genebrardi professoris hebraei de integritate codicum hebraeorum ad B. Ariam Montanum.*

13. — Lettres patentes d'Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays-Bas, nommant François d'Aguilar Alvarado, gouverneur de la place de Dunkerque, datées du *Camp lez Ypres, 28 septembre 1583.*

Inc. *Comme pour la garde et seureté.*

Original, sur parchemin. Le sceau plaqué porte les armes du gouverneur. Au verso : *Patentes de gouverneur.*

14. — Le Père Robert Southwell au Père Jean Deckerius, à Douai. *Saint-Omer, 2 juillet 1586.*

Le P. Southwell sur le point de s'embarquer pour l'Angleterre, recommande la plus extrême prudence pour que sa présence reste ignorée des Anglais. Il donne au P. Deckerius quelques indications au sujet d'un dépôt d'argent qu'il lui a confié. Salutations.

Inc. *Promisi me ante quinque dies.*

Original sur feuille simple. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus avec la légende : *Sigillum coll. Societ. Iesu. Audomari.* La signature a été découpée. Au bas de la lettre, on lit la note suivante : *Epistola haec scripta est propria manu R. P. Roberti Sotowelli; nomen proprium est positum in reliquiario magno.* En dessous de l'adresse, le P. Deckerius a écrit de sa main : *Recepi illas 17 iulii, die S. Alexii 1586.*

15. — Fragment d'une lettre du Père Martin-Antoine del Rio à un Jésuite de Louvain. *Liège, 30 mai 1592.*

La fin de la lettre est seule conservée. Del Rio prie son correspondant de faire une démarche auprès d'Henri Cuyckius, vicaire général de Malines, au sujet d'une affaire dont il a été question dans la première partie de la lettre. Salutations.

Inc. *Quaeso itaque R. V. ab ipso.*

Original.

16. — Le Père Louis Molina au Père Léonard Lessius. *Cuença* (Espagne), *20 novembre 1596.*

Molina remercie Lessius de la part qu'il a prise à la

Digitized by Google

réimpression de son ouvrage : *Concordia liberi arbitrii cum gratiae donis*, Anvers 1595 ; et lui demande d'en faire expédier quelques exemplaires en Italie et en Espagne. Après avoir donné quelques détails sur l'état de la controverse *de Auxiliis*, il parle d'un grand ouvrage *de iure et iustitia*, qu'il a sur le métier. Salutations.

Inc. *Meis literis antevertissem.*

Original, sur feuille simple. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus.

17.— Le Père Gabriel Vasquez au Père Léonard Lessius. *Alcala de Hénarès, 19 avril 1599.*

Lettre de recommandation pour le Père Rolandus, qui se rend à Louvain. L'écrivain parle ensuite de ses travaux théologiques et spécialement de ses commentaires sur S. Thomas.

Inc. *Tametsi amantissimus noster.*

Original, sur feuille double de papier. Le cachet placard est détérioré La signature a été découpée.

18. — Le Bienheureux Bernardino Realino au P. Mastrillo, à Rome. *Lecce, 15 mai 1607* (1).

Dans un billet joint à une lettre, Realino donne quelques renseignements sur un jeune étudiant du nom de Claudio.

Inc. *Nella lettera al mio Padre.*

Original.

19. — Le Père Léonard Lessius au Père François Delaprée, recteur de Bruxelles. *Louvain, 14 juin 1607* (2).

Lessius examine ce cas de conscience : les princes ont-ils le droit de permettre l'usure et dans quelles conditions?

Inc. *Gaudeo tandem de conditione.*

Original sur feuille double de papier. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus, avec la légende : *Rect. coll. Lovanien. Societ. Iesu.* Au verso du second feuillet, on lit : *De licentia usuras exposcendi danda per principem ; P. Lessii.*

20. — Le Père Jacques Gretser au Père Léonard Lessius. *Ingolstadt, 29 novembre 1611.*

A la demande de Lessius, Gretser a recueilli l'avis de

(1) Voir le n° 22.
(2) Voir le n° 6.

Digitized by Google

plusieurs théologiens sur six propositions relatives à la question de la grâce. Il fait l'éloge des travaux théologiques de Lessius et l'encourage à persévérer malgré ses détracteurs.

Inc. *Serius respondeo ad literas R. V.*

Original sur feuille simple. Le cachet placard est tombé. La signature a disparu. Au verso, on lit : *Litterae P. Gretzerii de 6. propositionibus.*

21. — Le P. Ferdinand Alber au P. Léonard Lessius. *Rome, 11 août 1612.*

Cette lettre a trait à l'opposition que rencontrait à Rome la réimpression de l'ouvrage de Lessius sur la grâce. Le P. Alber l'engage à éviter toute attaque contre la doctrine de Bellarmin, et à abandonner le succès de cette affaire aux mains du Père Général.

Inc. *Peperit novas R. V. molestias.*

Original, sur double feuille de papier. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus, sans légende.

22. — Le Bienheureux Bernardino Realino au Père Antoine Sucquet, maître des novices à Malines. *Lecce, 24 septembre 1612* (1).

Le saint vieillard remercie le P. Sucquet de lui avoir écrit, et se recommande à ses prières.

Inc. *O Pater mi, quam cara.*

Original sur feuille simple. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus.

23. — Le cardinal Bellarmin au Père Marc van den Tympel. *Rome, 1 juin 1613* (2).

Le cardinal proteste de son amour pour les Belges, et rappelle le souvenir de son séjour à Louvain. Il a été heureux d'apprendre que le P. van den Tympel avait trouvé un manuscrit des sermons qu'il a prêchés autrefois à Louvain. Il a recommandé au pape le comte Jean de Nassau, mais Sa Sainteté n'a pas pu accorder à ce dernier la forte somme qu'il demandait pour payer ses dettes.

(1) Voir le n° 18.
(2) Voir les n°s 7 et 8.

Digitized by Google

Inc. *Verum est quod R. V. scribit.*

Original sur double feuille de papier. Le cachet placard est conservé, comme au nº 17. Au verso du second feuillet, on lit : *Epistola cardinalis Bellarmini de negotio comitis Ioannis de Nassau.*

24. — Le Père Antoine Sucquet au Père Ferdinand del Plano, à Malines. *Maestricht, 14 septembre* (1).

Le P. Sucquet, recteur de Malines, en route pour Rome, envoie quelques recommandations au P. del Plano. Il désire être tenu au courant des nouvelles de sa maison. Salutations.

Inc. *Spero nos die crastina.*

Original, sur feuille simple. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus avec la légende : *Rect. dom. prob. Mechlin. Societ. Iesu.*

25. — Le baron de Grobendoncq à la Faille, secrétaire de l'archiduchesse Isabelle. *Bois-le-Duc, 21 mai 1625.*

Il fait part d'un avantage remporté sur l'ennemi, demande des secours, et donne quelques renseignements sur les mouvements de l'armée ennemie autour de Bréda.

Inc. *J'estime le succès du 15 de ce moys.*

Original sur feuille simple. Au verso, on lit : *Baro postea comes de Grobendoncq ad secret. la Faille.*

26. — Le Père Jacques van der Zype au Père Spilleben, brugeois *Macori (?), 7 mai 1626.*

Le P. van der Zype raconte les mutineries des Indiens évangélisés par les missionnaires. Le surlendemain de la Pentecôte, il a été attaqué dans sa hutte et percé d'une flèche empoisonnée. Transporté par des Indiens fidèles dans différents postes successifs, il eut beaucoup à souffrir de sa blessure. Le silex de la flèche, resté dans la plaie, n'en sortit qu'au bout de six mois. A présent, il est en convalescence, et se prépare à retourner parmi les sauvages. En terminant, il félicite le P. Martin de ses succès à Mexico (2).

(1) La lettre est de 1615. Le Père Sucquet se rendait à la septième congrégation générale.

(2) Sur les Jésuites belges, missionnaires au Mexique, voir *Précis historiques*, 1879, p. 150 et suivantes. — Sur le P. Jacques van der Zype, voir A. Pérez de Rivas, *Coronica y Historia religiosa de la Prov. de la Com.*

Digitized by Google

Inc. *La de V. R. recebi y las nuevas de la patria.*

Au verso du second feuillet on lit : *Haec epistola est ipsummet manuscriptum P. Iacobi van der Zype, magni in Mexico apostoli, in qua narrat sui confixionem stupendam per Barbaros.*

Et plus bas : *Ego habeo pro magno thesauro.*

Original, sur double feuille de papier. Le cachet placard est tombé.

27. — Le comte Jean DE TILLY à une personne de l'entourage de la gouvernante. *Au camp proche de Lutter, 28 août 1626.*

Le général annonce la victoire qu'il vient de remporter près du château de Lutter sur le roi de Danemark. Il joint à sa lettre la relation de la bataille.

Inc. *Ayant pleu à Dieu de nous donner.*

Suit *Extrait de lettre en forme de relation mandé à la Sérénissime Infante par son excellence le Comte de Tilly, général.*

Inc. *La ville de Gottingen s'estant rendue.*

Copie. Au verso on lit : *Comes de Tilly, 1626. Victoria prope Lutter* (1).

28. — Le Père Aegidius DE CONINCK, préfet des études à Louvain, au Père Jacques STRATIUS, provincial de la province Flandro-Belge. *Louvain, 19 septembre 1628.*

Le P. De Coninck envoie au Père Provincial la solution de deux cas de conscience, touchant l'Institut de la Compagnie de Jésus. Ensuite, il demande que, conformément à l'avis du Père Général, les étudiants en philosophie soient envoyés à Louvain pour la rentrée des cours, et ne soient plus retenus au noviciat de Malines, jusqu'au jour de leurs premiers vœux.

Inc. *Ad primum casum.*

Original, sur feuille simple. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus, avec la légende : *Coll. Lovanien. Societ. Iesu.*

de Jes. de Mexico en la Nueva Espana (2 vol. in-8°, Mexico, 1896), t. II, pp. 514-526. Le fait raconté dans cette lettre est rapporté à la page 521.

(1) Voir VILLERMONT, *Tilly ou la guerre de trente ans*, t. I, pp. 369-384, le récit de la bataille, et t. II, p. 369, la lettre adressée à l'archiduchesse Isabelle, d'après laquelle cet extrait a été fait. On y constate pourtant quelques variantes sans importance.

Digitized by Google

29. — Le Père Vincent CARAFFE, général de la Compagnie de Jésus, au Père Robert FRÉMAULT, à Anvers. *Rome, 11 juillet 1648.*

Le P. Général demande au P. Frémault d'intervenir dans le litige, qui a surgi entre le P. Famianus Strada et la veuve de l'imprimeur Cnobbaert, au sujet de l'impression de la seconde décade du *de Bello Belgico.*

Inc. *Hisce rogo R. V.*

Original sur feuille simple. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus, avec la légende : *Praepositi Generalis Societatis Iesu.*

30. — Le Père Alexandre GODEFREDUS, visiteur de la province de Germanie, au Père Jean-Baptiste ENGELGRAVE, provincial de la province Flandro-Belge, à Bruxelles. *Liège, 18 août 1648.*

Le Père Godefredus demande au provincial de charger un père d'Anvers, d'arranger le différend entre le Père Famianus Strada et la veuve Cnobbaert; il donne quelques renseignements au sujet de ce procès.

Inc. *P. Famianus Strada scribit mihi ab urbe.*

Original, sur feuille simple. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus, avec la légende : *Visitator prov. german. Societatis Jesu.*

31. — LÉOPOLD-GUILLAUME, archiduc d'Autriche et gouverneur général des Pays-Bas, au Père Jean-Baptiste ENGELGRAVE, provincial de la province Flandro-Belge, à Rome. *Bruxelles, 16 mars 1650.*

Grâce à l'entremise du P. Provincial, l'archiduc a obtenu du pape la concession de reliques insignes. Il le remercie, et s'en remet à lui pour le mode d'expédition.

Inc. *Ex literis vestris libenter intelleximus.*

Original, sur double feuille de papier. Le sceau en cire rouge porte les armes de l'archiduc.

32. — Un petit manuscrit du Père François SUAREZ, contenant :

1°) *Platica de renovacion de votos.* Une conférence spirituelle pour la rénovation des vœux, sur le texte : *De-*

Digitized by Google

ponere vos secundum pristinam conversationem veterem hominem. (Ephes., VI, 22).

Inc. *El modo de proceder en la Compania.*

2°) Explications parénétiques de quelques chapitres du *Cantique des Cantiques.*

Inc. *Per res exteriores debemus ad interiores.*

3°) Notes diverses en espagnol et en latin.

Au verso du dernier feuillet, on lit : *Haec scripta sunt propria manu R. P. Francisci Suarez, quae dono dedit huic bibliothecae P. P. Guilielmus Wely, qui haec Conimbricae studens accepit a R. P. Ioanne de Matos. S. I. postea assistente. Anno 1657.*

33. — Enfin une feuille simple portant au verso ces mots: *Epistola* Iuliae *iaponicae exulantis pro fide ad P. Petrum* Morejon.

La lettre elle-même a disparu, mais sur le papier qui sans doute servait d'enveloppe on retrouve l'historique et le résumé de cette lettre. Julia, noble veuve japonaise, convertie au christianisme, avait réuni autour d'elle quelques-unes de ses compatriotes, appartenant comme elle à la haute classe. Elle menait avec ses compagnes une vie se rapprochant de la vie religieuse, se dévouant au service du prochain et à la conversion des âmes. Pressées de renoncer à leur foi, elles résistèrent, et après avoir été exposées dans des sacs au mépris public, elles furent chassées du pays. C'est de l'exil que Julia écrit au Père Jean Morejon; elle lui raconte les souffrances de ses compagnes et les prières et les austérités qu'elles font pour obtenir la rentrée des Jésuites au Japon.

Inc. *Epistola Iulianae nupta viro principali.*

A la suite de ce résumé, une autre main a écrit cette note : *Eam epistolam P. Morejon praedictus dedit Patri Chrysostomo Gall. Ipse Patri Guilielmo Wely. Erat autem P. Morejon Iaponiae procurator et P. Gall, Germanus, e Lusitania in Aethiopiam deinde profectus cum R^mo Patre Almeida Patriarcha Aethiopiae, circa annum 1629 probabiliter ibi mortuus est.*

Alfred Poncelet S. J.

Digitized by Google

CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LA REPRODUCTION DES MANUSCRITS, DES MONNAIES ET DES SCEAUX.

Commission belge d'organisation.

Compte rendu sommaire des séances.

La quatrième séance de la Commission s'est tenue à Bruxelles, dans la salle du Conseil de la Bibliothèque royale de Belgique, sous la présidence de M. G. Kurth, le 3 octobre 1904. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. La correspondance comprend une dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique annonçant que M. H. Hymans, récemment promu conservateur en chef de la Bibliothèque royale, est nommé membre de la Commission. Le R. P. Van den Gheyn, secrétaire, donne ensuite la liste de 33 nouvelles adhésions de particuliers ; l'adhésion officielle de la France est parvenue au bureau ; l'Allemagne a demandé l'envoi des documents publiés par la Commission.

La Commission procède ensuite à la discussion des articles du règlement du Congrès.

Après quelques observations de détail, ce règlement est adopté. En voici la teneur :

RÈGLEMENT DU CONGRÈS.

I. — But et objet du Congrès.

Article premier. — Il est institué par le gouvernement belge un Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux.

Art. 2. — Ce Congrès se réunira à Liége, à l'occasion de l'Exposition universelle et internationale, dans le courant du mois d'août 1905.

Art. 2. — Le Congrès est placé sous le haut patronage de M. Jules de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'In-

Digitized by Google

struction publique, et de M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail.

Art. 4. — Le Congrès a pour but : 1° d'étudier toutes les questions théoriques et techniques se rapportant à la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux ; 2° de provoquer une entente internationale pour la réalisation pratique des vœux du Congrès.

Art. 5. — Le Congrès se composera des membres de la Commission belge d'organisation nommés par le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, des délégués des gouvernements étrangers et des personnes auxquelles la Commission d'organisation aura fait appel.

Art. 6. — La qualité de membre du Congrès n'entraine aucune cotisation.

Art. 7. — Les questions à traiter au Congrès seront déterminées par la Commission d'organisation ou par le Bureau du Congrès qui décideront également s'il y a lieu ou non d'imprimer les rapports rédigés sur ces questions.

Art. 8. — Les rapports devront parvenir à la Commission d'organisation avant le 1er mars 1905. Ce délai passé, aucun rapport ne sera plus imprimé avant le Congrès. Toutefois jusqu'au 1er juin 1905, la Commission recevra le titre de questions à porter à l'ordre du jour ou le texte de rapports à discuter qui pourront, avec son approbation, figurer dans les Actes du Congrès.

II. — Des séances du Congrès

Art. 9. — Le Congrès tiendra des assemblées générales et des réunions de sections.

Art. 10. — Il y aura au moins deux assemblées générales ; la première, d'ouverture, pour l'installation du Congrès et la nomination du bureau du Congrès et des bureaux des sections ; la seconde, de clôture, pour l'adoption éventuelle des vœux émis par les sections.

Art. 11. — Pour leurs travaux, les membres du Congrès

Digitized by Google

seront répartis en deux sections : I. Section d'études ; II. Section technique.

Art. 12. — Les séances des sections ne se tiendront pas simultanément. Leur durée n'excédera pas deux heures.

Art. 13. — Dans les séances on discutera les rapports présentés au Congrès et préalablement imprimés et distribués, et subsidiairement, les questions soumises par la Commission d'organisation et par le Bureau du Congrès.

Art. 14. — Il y aura liberté absolue pour l'usage des langues.

Art. 15. — La parole ne sera pas maintenue plus de dix minutes à chaque orateur. Les rapporteurs disposeront de vingt minutes, soit pour défendre leurs rapports imprimés, soit pour présenter de nouveaux développements ou proposer des conclusions ultérieures.

Art. 16. — Chaque section aura son bureau spécial qui règlera l'ordre du jour des séances et présidera aux délibérations.

Art. 17. — A l'assemblée générale de clôture, chaque section présentera un rapport sommaire sur ces travaux ainsi que les vœux qu'elle désire voir ratifier par le Congrès.

Art. 18. — Les Actes du Congrès seront publiés et mis en vente. Les membres qui auront souscrit d'avance pourront se les procurer au prix d'impression.

La Commission, sur la proposition du R. P. Van den Gheyn, décide qu'une présidence d'honneur sera offerte à M. H. Hymans, conservateur en chef de la Bibliothèque royale.

MM. X. da Cunha et H. Stein ont annoncé leur intention de présenter au Congrès un rapport ; le premier concernera « la législation portugaise touchant la reproduc-

Digitized by Google

tion des manuscrits » ; le second décrira « la collection de moulages de sceaux des Archives de France, à Paris ».

M. Gaillard annonce qu'il présentera également un rapport sur « les moulages de sceaux ». Ce rapport est terminé à l'heure actuelle.

Sur la proposition de M. Stainier, la Commission s'efforcera de dresser une liste des institutions qui possèdent des installations pour la reproduction photographique des manuscrits et pour le moulage des monnaies et sceaux. La Commission compte sur la coopération de ses membres et sur celle des adhérents belges et étrangers pour rendre cette liste aussi complète que possible.

Il serait à souhaiter qu'elle se complétât par une description exacte des installations.

La Commission s'ajourne ensuite au premier lundi de décembre.

L. Stainier.

Digitized by Google

LE MANUSCRIT N° 757ᶜ DES ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME.

(FONDS DES CARTULAIRES ET MANUSCRITS.)

Le fonds des Cartulaires et Manuscrits des Archives générales contient sous la cote n° 757ᶜ un petit livre connu sous le nom de *Liber fratrum tertii ordinis sancti Francisci in Antverpia.*

Ce volume a été acquis par l'administration des Archives le 18 janvier 1886, à la vente des manuscrits de la famille Van der Straelen-Moons-Van Lerius, à Anvers. Voici comment M. Alph. Goovaerts le signale dans le tome V du catalogue qu'il dressa jadis de cette importante collection (1).

« *276. Incipit prologus egregii ac devoti patris Dyonisii Carthusiensis, in-4° parch.*

« Ms. très important du XVᵉ siècle, sur papier avec une » gravure sur cuivre de l'époque. Il est précédé d'un » *Modus et forma vivendi sive Regula fratrum et sororum* » *tertii ordinis S. Francisci* et contient aussi un cartulaire » des Bogards d'Anvers, commençant à l'année 1323 ; les » statuts du Chapitre de Zepperen au diocèse de Liège (1387) » et un traité : *Hier volget van Symonie diemen hanteert* » *int ontfangen der personen totten clooster.* Sur la reliure » on lit : *Liber fratrum tertii ordinis sancti Francisci in* » *Antverpia.* »

Si nous reprenons aujourd'hui en détail l'analyse du manuscrit, ce n'est pas que nous nous en exagérons la valeur ou que nous croyons y avoir trouvé des renseignements de toute première importance. Non, mais l'intérêt qu'on attache depuis quelques années à l'histoire de l'ordre de Saint François d'Assise et à ses diverses ramifications, ainsi que la curiosité avec laquelle on suit les vicissitudes des com-

(1) A. Goovaerts. *Les collections Van der Straelen-Moons-Van Lerius à Anvers.* T. V, 1886, p. 45.

Digitized by Google

munautés mi-religieuses mi-laïques, telle que celle des Bogards, nous semblent être des raisons suffissantes pour faire connaître les remarques qui suivent. D'autre part, notre codex contient le commentaire sur la règle du Tiers-Ordre franciscain fait par Denis le Chartreux dont le texte manuscrit, après les plus récentes recherches, était encore resté introuvable. Il nous est particulièrement agréable de pouvoir le signaler aux modestes éditeurs des œuvres volumineuses du docteur extatique (1).

L'histoire de notre manuscrit est assez simple, et le codex semble avoir passé par deux étapes successives avant d'être devenu la propriété des archives du royaume. Deux indications inscrites à l'intérieur du livre permettent de connaître deux des détenteurs du manuscrit. La première est une note du commencement du seizième siècle, placée au haut du folio 16 r°. « *Liber domus fratrum III ordinis domini Francisci in Antverpia* »; la seconde est une signature autographe de J. B. Van der Straelen (1761-1847) «*Ex libris J. B. Van der Straelen, antv.*» mise sur la couverture intérieure du manuscrit. En somme donc, au seizième siècle, le volume était la propriété du Tiers-Ordre de Saint François à Anvers et au début du dix-neuvième, il appartenait à la célèbre collection Van der Straelen. Il est impossible par les seuls éléments que fournit le volume, de savoir par quels intermédiaires le manuscrit en question passa de la bibliothèque du tiers-ordre entre les mains de la célèbre famille des bibliophiles anversois.

Aux indications fournies par M. Goovaerts, concernant la description du manuscrit, on peut ajouter les suivantes quant à la forme et au fond.

Ms. sur papier, 116 folios, 0 m 014 + 0 m 020. Sur le dos intérieur de la couverture on trouve une gravure en cuivre du seizième siècle, représentant différents religieux de l'ordre de S^t^-Dominique. En haut de la gravure, on trouve les

(1) *Doctoris extatici D. Dionysii Cartusiani opera omnia.* En cours de publication depuis 1896 Quatre volumes ont été publiés jusqu'ici. L'introduction contient le tableau détaillé de toutes les œuvres de Denis, avec indication des mss. et des différentes éditions.

Digitized by Google

images de S^t^-Dominique, de la S^te^-Vierge et puis d'un autre saint de l'ordre des Dominicains du nom de Pierre, docteur ; les personnages placés en bas sont : S^t^-Thomas d'Aquin, S^te^-Catherine de Sienne et S^t^-Vincent Ferrier. Entre les compartiments supérieur et inférieur où se trouvent placés ces saints, on lit le nom d'un religieux inconnu, probablement dominicain: «*F* (*rater*) *Philippus Cinericius Antverpius.* »

Au point de vue paléographique on distingue plusieurs écritures. Pas moins de huit mains différentes ont collaboré à la transcription des documents qui se présentent dans l'ordre suivant :

Fol. 1-14 v°. — Écriture du 17^e^ siècle.

Fol. 16 r° - 78 v°. — Écriture cursive employée ordinairement dans la seconde partie du 15^e^ siècle et au début du siècle suivant pour la transcription de livres de piété et d'ouvrages mystiques. (1)

Fol. 79-79 v°. — Écriture du 16^e^ siècle.

Fol. 80 r°-85 v°. — Ecriture du 17^e^ siècle.

Fol. 85 v°-98 v°. — Écriture majuscule de la seconde moitié du 15^e^ siècle.

Fol. 99 r°-101 r°. — Écriture minuscule du 16^e^ siècle.

Fol. 104 r°-106 v°. — Écriture minuscule du commencement du 16^e^ siècle.

Fol. 108 r°-116 r°. — Écriture du 16^e^ siècle.

Dans cette diversité d'écritures, il n'y a en réalité que deux parties offrant quelque intérêt paléographique et qui constituent les deux morceaux primitifs du volume; le reste est composé d'additions postérieures. Ce sont d'abord les textes compris entre le fol. 16 r° et le folio 78 v°, et ensuite les textes allant du fol. 85 au fol. 98 v°.

La première partie, comprenant tout le commentaire de

(1) L'écriture qui se rapproche le plus de celle de notre manuscrit est celle fournie par *Reusens, Eléments de paléographie,* p. 328.

Digitized by Google

Denis le Chartreux, est divisée en différents paragraphes qui commencent chacun par une grande lettre majuscule en couleur rouge. Les en-tête des chapitres sont également écrits en lettres rouges; de plus, le début des phrases principales est précédé du signe ordinaire ⊂‖. La seconde partie offre un exemple de calligraphie du 15e siècle et contient aussi des lettrines rouges et des en-tête coloriés.

Si nous passons maintenant à l'examen des documents mêmes du manuscrit, nous y constatons, comme pour l'écriture, la même réunion de pièces de nature diverse et disparate au premier abord. Toutefois, le manuscrit forme un ensemble homogène dont toutes les parties, pour avoir été rédigées à des époques différentes, se relient entre elles par un autre lien que celui formé par le hasard, comme c'est le cas pour la plupart des manuscrits du moyen âge. Le centre pour ainsi dire du volume est le commentaire de Denis et à celui-ci s'ajoutent assez naturellement les privilèges accordés aux 14e et15e siècles au tiers ordre de la ville d'Anvers; puis viennent encore les statuts mêmes de cette communauté religieuse édités en chapitre général tenu à Zepperen. Tout ce qui suit, c'est-à-dire quelques pages d'un nombre très restreint, est occupé par des considérations pieuses et exhortations morales.

Les principaux documents contenus dans le manuscrit sont les suivants :

Fol. 1-9 v°. — Bulle du pape Nicolas IV du 18 août 1288 approuvant l'institution du tiers ordre de St-François.

Fol. 16 v°-61 r°. — Commentaire de Denis le Chartreux sur la règle du tiers-ordre. Le docteur extatique reprend, phrase par phrase pour l'expliquer, la bulle de Nicolas IV, et en fait l'objet de développements d'ordre mystique.

Il existe deux éditions imprimées de ce commentaire, celle de Cologne, faite en 1534 et celle de Naples, de 1619; mais le manuscrit est resté inconnu jusqu'aujourd'hui. (1)

(1) Cf. *Doctoris ecstatici D. Dionysii Cartusiani opera omnia*, t I. *Introd.* p. LXIII n° 115. Voyez encore sur les manuscrits de Denis *J. Van den Gheyn. Cat. des mss. de la bibl. royale de Belgique*, t. III. pp. 329-336, et *A. Auger. Etude sur les mystiques des Pays-Bas au moyen âge*, pp. 313-347.

Digitized by Google

Fol. 61 r°-64 r°. — Charte de Jean d'Arckel, évêque de Liège, du 3 juillet 1372.

Fol. 64 r°-65 r°. — Bulle du pape Eugène IV du 11 mai 1443 et charte de Jean de Heinsberg, évêque de Liège, du 22 avril 1441.

Fol. 66. — Charte de Jean de Heinsberg du 16 avril 1447.

Fol. 66 v°-67 v°. — Bulle du pape Nicolas V, du 11 août 1447.

Fol. 67 v°-70 v°. — Indult de Nicolas V, du 1 mai 1450.

Fol. 70ro-71 v°. — Bulle de Nicolas V, du 20 janvier 1452.

Fol. 71ro-73 r°. — Bulle de Nicolas V, du 11 avril 1453.

Fol. 73ro-74 v° — Bulle de Sixte IV ordonnant la soumission du Tiers Ordre d'Anvers au chapitre général de Zepperen. 6 octobre 1472.

Fol. 79ro-82 v°. — Bulle du pape Clément VII du 20 avril 1529.

Toutes ces pièces encore inédites ont rapport au Tiers-Ordre d'Anvers et aux chapitres généraux tenus à Zepperen.

Fol. 85ro-98 r°. — C'est la partie la plus importante du manuscrit et elle comprend les statuts du Tiers-Ordre de St-François formulés en chapitre général de Zepperen (Limbourg) en 1387 et confirmé en 1433. Ne pouvant publier ici ce document capital pour l'histoire du Tiers-Ordre, nous nous bornons à transcrire les en-tête des 28 chapitres dont ces statuts se composent.

Cap. I. *De generali capitulo rite observando.*

Cap. II. *De annua visitatione.*

Cap. III. *De ministro generali ceterisque ministris conventualibus rite eligendis.*

Cap. IV. *De procuratore eligendo.*

Cap. V. *De custodia infirmorum.*

Cap. VI. *De vestium custodia.*

Digitized by Google

Cap. VII- *De liborum custodia* (1).

Cap. VIII. *De personis ad ordinem recipiendis.*

Cap. IX. *De institutione noviciorum.*

Cap. X. *De professione er modo profitendi. - Forma professionis faciende.*

Cap. XI. *De conventuali capitulo observando.*

Cap. XII. *De quibusdam defectibus sen excessibus pro-quibus fratres incarcerari poscent.*

Cap. XIII. *De servando silentio.*

Cap. XIV. *De mutua fratrum caritate.*

Cap. XV. *De temporibus frequentandi ecclesiam et divina in conventibus ubi septem servantur hore canonice.*

Cap. XVI. *De tempore mane surgendi et ad templum veniendi in conventibus ubi hore canonice non servantur.*

Cap. XVII. *De modo in refectorio observando.*

Cap. XVIII. *De dispensatione in cibo et potu.*

Cap. XIX. *De labore manuum.*

Cap. XX. *De quibusdam per qua plura possunt vitari scandala.*

Cap. XXI. *De temporibus minutionum observandis.*

Cap. XXII. *De temporibus eundi ad sacram communionem.*

Cap. XXIII. *De hiis qui ob causam legittimam extra conventum mittuntur.*

Cap. XXIV. *De assumendis novis conventibus.*

(1) Cf. Fol. 88 r°: «Liberarius seu librorum curam gerens eorum nomina in scriptis servabit, et ut debite emendentur et custodiantur sollicitus erit, neque extra conventum aliquem accommodato dabit, nisi de ministri licentia, nomenque conscribet et rehabendi tempus statuet, sine corruptione servari debent sacri codices, et ut facilius reperiri possent frater librum aliquem ad cellam deferens certo declarabit signo ».

Digitized by Google

Cap. XXV. *De conventuum locutoriis.*

Cap. XXVI. *De his qui ad alium ordinem se transferre nituntur.*

Cap. XXVII. *De annua contributione.*

Cap. XXVIII. *De predictis statutis certis temporibus communitati fratrum legendis.*

Fol. 98 v°. — *Forma absolutionis in singulis conventibus in foro et conscientie observanda.*

Fol. 98 v°-99 r°. — *Forma professionis fratrum cappuciatorum.* 19 mai 1538.

Fol. 104 r°-112 r°. — Petit traité ascétique intitulé « *De religionis ingressu,* et *Hier volght van symonie die men hanteert int ontfanghen der personen totten clooster.* »

Fol. 112 r°-113 r°. — Traité de maître David Zuenen de Bruxelles.

Fol. 114 r°-116 r°. — Lettre d'Adrien d'Utrecht, doyen du chapitre de S^{t}-Pierre à Louvain à l'abbé d'Averbode, relative à la vie religieuse.

H. Nelis.

Digitized by Google

INVENTAIRE DES CHARTES DE L'ABBAYE DE ST-ANDRÉ DU CATEAU (1033-1300.)

IV.

141. — **1222-1223, (Avril)** — *Actum anno Domini* MCCXXII, *mense aprili.*

R (1) abbé et J prieur d'Hautmont déclarent que Gui surnommé Lovet fils de Basile de Brissel frappé d'excommunication par l'abbaye de St André a reconnu et ratifié ce qu'avaient fait sa mère et ses frères au sujet de la cense de Cohayon réclamée par l'abbaye.

Original scellé.

142. — **1224, Mai.** — *Actum anno gratie millésimo ducentesimo vigesimo quarto, mense maio.*

Godefroy, évêque de Cambrai, constate le transfert à l'abbaye de St-André de la dime de Vendegies vendue à lui Godefroy par Gilles de Vendegies.

Original dont le scel est enlevé.
Double copie sur papier.

143. — **1224, Mai.** — *Actum dominice incarnationis anno millesimo ducentesimo* XX° *quarto, mense mayo.*

Accord entre Godefroy, évêque de Cambrai et W. seigneur d'Avesnes au sujet des bois entre Ors et Landrecies.

Vidimus de 1364.

144. — **1224, Mai.** — *Datum anno gratie* MCCXXIV, *mense maio.*

Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut ratifie la cession de la dime de Vendegies avec amortissement en faveur de l'abbaye de St-André.

Original dont le scel est enlevé.

(1) Raoul et Jean.

Digitized by Google

145. — **1225, Juin.** — *Actum anno Domini* MCCXX *quinto, mense Junio*

Jacques de Béthune, official de Cambrai, adjuge à l'abbaye de St-André deux mencauds d'avoine payables chaque année par Adam de Caullery et imputables sur la terre de Montigny.

Original dont le scel est enlevé.

146. — **1226, Janvier (Nv. st.)** — *Actum anno Domini* MCCXXVI, *mense Januarii.*

Les abbayes de St-André et de Haucourt acceptent un arbitrage au sujet d'une redevance annuelle de 3 mares d'argent.

Original dont le scel est enlevé.
Vidimus de l'official de Cambrai en 1367.

147. — **1226, Mai.** — *Actum anno gratie* MCCXXVI, *mense maio.*

Jean de Fonsommes, chevalier, seigneur de la Malemaison donne un terrage sur Maretz à l'abbaye de St-André.

Original dont le scel est enlevé.

148. — **1226, Mai.** — *Actum anno gratie* MCC *vicesimo sexto, mense Maio.*

Gilles de Fonsommes, sénéchal de Vermandois, ratifie le don fait par Jean son frère à l'abbaye de St-André du terrage dont il jouissait à Maretz sur les terres de l'abbaye.

Original scellé.

149. — **1226, Juillet.** — *Actum anno gratie* MCCXXVI, *mense Julio*

Baudouin abbé de St-André termine un débat survenu entre son abbaye et celle de St-Vincent de Laon au sujet de vignobles sis à Mons en Laonnois.

Original ou restent les attaches du scel.

Digitized by Google

150. — **1227, Février (nv.st.)** — *Actum anno incarnationis dominice* M°CC°XX° *sexto, feria sexta post purificationem beate virginis.*

G. de Mareng, chanoine et official de Tournai annonce que Gérard prêtre de Pottes et Roger du bois chevalier se sont entendus au sujet de la dime de Pottes.

Original dont le scel a disparu.

151. — **1228, Mars (Nv. st.)** — *Datum anno Domini* M°CC°XX° *septimo, mense martio.*

Jean de Roye chanoine de Cambrai déclare abandonner à l'abbaye de S^t^-André quatre mencaudées et demi de terre qu'il possédait près du bois de Wasvillers.

Original dont le scel est disparu.

152. — **1228, Avril (Nv st.)** — *Datum anno Domini* MCCXXVII, *mense martio*

Même teneur que la précédente.

Original dont le scel est enlevé.

153. — **1229, 24 Janvier (Nv. st.)** — *Datum anno Domini* M°CC° *vicesimo octavo, feria tercia post octavas sancti Remigii.*

Jacques de Béthune chanoine et official de Cambrai règle un différend entre l'abbaye de S^t^-André et Symon dit du Cateau, curé de Maretz, au sujet des cires brûlées les jours de funéraille.

Original dont le scel est disparu.

154. — **1229, 21 Février (Nv. st)** — *Che fu fait au castiel, l'an nostre signeur mil* CCXXVIII, *au mois de féverier le demars devant le fieste saint Piere en le caiére.*

Godefroy, évêque de Cambray, déclare que Raoul de Sesnecourt chevalier, homme d'Adam de Caullery, et Adeline sa femme ont partie cédé, partie vendu, à l'abbaye de S^t^-André, un manoir et des terres qu'ils possédaient à Cattenières.

Original non scellé.

Digitized by Google

155. — **1230, Mai** — *Datum anno Domini* MCCXXX *mense maio.*

Watier de Bousies constate la façon dont l'abbaye de S^{t}-André doit jouir de la Haye de Fontaine.

Original avec deux fragments de sceau.
Copié dans une pièce en forme de rouleau

156. — **1230, Juin** — *Actum anno Domini* MCC *tricesimo mense junio.*

Renard de Vendegies chevalier déclare que Gossuin son neveu a donné à l'église S^{t}-André un demi muid de blé mesure de Valenciennes à prendre chaque année sur le moulin de Poix.

Original muni d'un sceau fruste.
Copié sur papier.

157. — **1230, 31 Juillet** — *Actum anno gratie* MCCXXX, *feria IV ante festum b. Petri ad vincula.*

Un nommé Maurice, du consentement d'Alaïs sa femme, déclare, devant Odon archidiacre et E. de la Vigne official de Cambrai avoir donné à l'église S^{t}-André un fief qu'il tenait de la dite église.

Original auquel pendaient deux sceaux.

158. — **1230, Septembre** — *Actum anno Domini* MCC *tricesimo, mense septembri.*

L'abbaye de S^{t}-André et Simon doyen de chrétienté, curé de Marest s'accordent au sujet de dimes au Sart de Beaurevoir à Arguechies, à Asonville (1) et au sujet de terres sises à Fourmies.

Original dont les 3 sceaux sont perdus.

159. — **1231, Mai** — *Actum anno Domini* MCCXXXI, *mense maio.*

Philippe de Turpigny (Tupegny) donne à l'abbaye de S^{t}-André un sart près le bois de Villers.

Original dont le scel est perdu.

(1) Peut-être Arsonville commune de Maizy, canton de Neufchâtel (Aisne).

Digitized by Google

160. — **1231, Juin.** — *Actum anno Domini* MCCXXXI, *mense Junio.*

Baudouin, seigneur de Beaurevoir en Arrouaise donne à l'église St-André sa terre de Fourmies et en échange reçoit d'elle la seigneurie de Moilains. (1)

Original muni d'un reste de scel.

161. — **1231, Juin.** — *Actum anno Domini* MCC *tricesimo primo, mense Junio*

Baudouin, abbé de St-André du Cateau reçoit de Baudouin seigneur de Beaurevoir en Arrouaise la terre de Fourmies et en échange lui abandonne la seigneurie de Moilains.

Original muni de deux sceaux disparus.

162. — **1231, Juin.** — *Actum anno Domini* MCCXXXI, *mense junio.*

Fernand, comte de Flandre et de Hainaut consent à l'échange des censes des Fourmies et de Moilains effectué entre l'abbaye de St-André et Baudouin de Beaurevoir.

Original en mauvais état scellé.

163. — **1231, Octobre.**— *Datum anno Domini* M°CC°XXX° *primo, mense Octobri.*

Baudouin Buridan, seigneur de Walincourt s'accorde avec l'abbaye de St-André.

Original presque illisible.

164. — **1231, Octobre.** — *Datum anno Domini millesimo ducentisimo tricesimo primo, mense Octobri.*

Jean de Fonsommes ratifie la vente d'une terre et d'un terrage sis à Maretz faite par Alard Makériaus à l'abbaye de St-André.

Original avec un fragment de sceau.

(1) Molain canton de Wassigny (Aisne)

Digitized by Google

165. — **1231, Octobre.** — *Datum anno Domini* MCCXXXI, *mense Octobri.*

Baudouin Buridan, seigneur de Walincourt ratifie la vente faite par Alard Makériaus à l'abbaye de St-André.

Original où restent les attaches d'un scel.

166. — **1231, Novembre.** — *Actum anno Domini* MCC *tricesimo primo, mense Novembri.*

Watier de Honnechies et Herscnde sa femme vendent à l'abbaye de St-André toute la dime qu'ils possédaient sur le territoire de St-Python.

Original dont le sceau est dans une boîte en fer-blanc.

167. — **1232, 15 Mars (nv. st.)** — *Actum anno dominice incarnationis* MCC *tricesimo primo, sabbato ante ramos palmarum.*

Godefroy, évêque de Cambrai, constate qu'Alard Makériaus a été payé du prix de sept muids de terre vendus par lui à l'abbaye de St-André.

Original portant les attaches d'un scel.

168. — **1232, Mai.** - *Actum anno Domini* MCCXXX *secundo, mense maio.*

Jean de Fonsommes, chevalier, déclare que, d'accord avec Elisabeth sa femme, il a vendu à l'abbaye de St-André un pré et un terrage seigneurial de cinq muids de terre au terroir de Maretz domaine de Prémont.

Original avec un reste de sceau.

169. — **1232, Mai.** — *Actum anno Domini* MCCXXXII, *mense maio.*

Baudouin, seigneur de Walincourt, approuve la vente faite à l'abbaye de St-André par Jean de Fonsommes.

Original dont le scel est détruit.

Digitized by Google

170. — **1232, Mai** — *Actum anno Domini* MCC *tricesimo secundo, mense maio.*

Godefroy, évêque de Cambrai, confirme un échange de bois et de terres situés à Maretz entre l'abbaye de S^{t}- André et Jean de Fonsommes.

Original scellé,

171 — **1232, Juin** — *Actum anno Domini* M°CC° *tricesimo secundo, menso junio.*

W. archidiacre de Brabant et vicaire spirituel de l'évêque de Cambrai déclare la séparation des paroisses de Basuel et d'Ors.

Original dont le scel est disparu.

172 — **1232, Juin** — *Actum anno Domini* MCC *tricesimo secundo, mense Junio.*

E. chanoine et official forain de Cambrai prononce la séparation de l'église de Basuel avec celle d'Ors et en fait une paroisse spéciale.

Original non scellé.

173 — **1234, 15 Mars (Nv. st)** — *Datum anno Domini* MCCXXXIII, *feria tertia post letare Jerusalem.*

L'official de Cambrai statue sur un débat entre l'abbaye de S^{t}-André et Watier de Pézières au sujet de certaines terres entre Basuel et Baudival.

Original où manque le scel.

174. — **1234, Mai** — *Datum anno Domini* M°CC°XXXIV, *mense maio.*

Syger maitre de l'hôpital de Marins ? à Tournai annonce qu'il a accepté l'arbitrage de l'abbé de S^{t}-Eloi de Noyon dans une querelle avec le couvent de S^{t} Nicolas au bois de Laon.

Original scellé.

Digitized by Google

175. — **1236, 15 Mai** — *Actum anno Domini* MCCXXXVI *mense maio, in octavis ascensionis Domini.*

L'abbaye d'Arrouaise et le curé d'Ors s'accordent au sujet de leurs droits respectifs sur le cense de Gumbermont au territoire d'Ors.

Original ou restent les attaches du scel.
Copie sur papier.

176. — **1239, Avril** — *Actum anno Domini* MCCXXXIX, *mense Aprili.*

Adam de S[t] Denis, official de Cambrai, adjuge à l'abbaye de S[t]-André le terrage de Fontaine N.-D. malgré les prétentions de Thiesson de Fontaine et Ode sa femme.

Original ou manque le scel.

177. — **1241, Mai** — *Datum anno Domini* MCCXLI, *mense maio.*

L'abbaye de M[t] S[t] Martin et celle de S[t]-André échangent des dimes sur Awoingt et sur Cantaing.

Original où il ne reste qu'un scel.

178. — **1241, Juin** — *Datum anno Domini* M°CC° *quadragesimo primo, mense Junio.*

Nicolas de S[t] Albin et Gilles de Strat chanoines de S[t] Amè de Douai, jugent le débat entre l'abbaye de S[t]-André et le prêtre de Cuincy au sujet de la dime du lieu.

Copie moderne sur papier.

179 — **1242, Février (Nv. st)** — *Actum et datum anno Domini* MCC *quadragesimo secundo, mense februario.*

L'abbaye de S[t]-André et le seigneur de Bousies s'accordent au sujet de leurs droits sur la mairie de Fontaine.

Original portant les attaches de six sceaux.
Copie du temps en langue vulgaire.
Vidimus de 1242.

Digitized by Google

180. — **1243, 15 Février (Nv. st.)** — *L'an del incarnation nostre signeur* MCCXLII, *le dioes apriès les octaves del purification Nostre Dame.*

Arnoul de Landast, sire d'Esnes, ratifie comme seigneur, ce que fera Gilles d'Argi dans l'affaire de la dime de Hérinnes vendue par Gérard du Puits à l'abbaye de S^{t}-André.

Original où manque le scel,

181. — **1243, 9 Mars (Nv. st.)** — *Datum anno Domini* MCC *quadragesimo secundo, feria* II *post reminiscere.*

Guy évêque de Cambrai ordonne à R. de S^{t} Quentin chanoine de Tournai de constater les conditions et formalités de la vente d'une portion de dime à Hérinnes faite par Gérard du Puits à l'abbaye de S^{t}-André.

Original où manque le scel.

182. — **1243 15 Mars (Nv st)** — *Datum anno Domini* MCCXLII, *dominica qua cantatur oculi mei, mense martio*

R. de S^{t} Quentin, chanoine de Tournai, mande à l'évêque de Cambrai les conditions et formalités de la vente de la dime d'Hérinnes à l'abbaye de S^{t}-André.

Original où manque le scel.

183. — **1243, 15 Mars (Nv. st.)** — *Datum anno Domini Millisimo ducentesimo quagradesimo secundo, dominica qua cantatur Oculi.*

Arnoul de Landast sire d'Esnes constate la vente faite par Gérard du Puits à l'abbaye de S^{t}-André d'une portion de la dime de Hérinnes.

Original scellé

184. — **1243, Octobre** — *Actum anno Domini* MCCXLIII, *mense Octobri.*

L'abbaye de S^{t}-André et le chapitre S^{te} Croix de Cambrai s'accordent, pour le partage de la dime sur Béthencourt, Hanlaincourt et Lievigies (1).

Original où manque le scel.
Copie notariée.

(1) Ligny.

Digitized by Google

185. — **1244, Juin** — *Datum anno Domini* M°CC°, *quadragesimo quarto mense Junio.*

Watier abbé de S^{t}-André et W. doyen de S^{t}-Quentin donnent ordre de payer à Gérard Prévôt de Risparia (1) dix livres qui lui sont dûes d'après le testament de W. de Tupigny.

Original dont le scel est perdu.

186. — **1245, 21 Février** — *Datum anno Domini* MCCXLV, *in vigilia beati Patri ad cathedram.*

R. évêque d'Arras ratifie des lettres de 1205 où l'on avait écrit apud Gulesin au lieu de apud Cauhentin (2).

Vidimus de l'official d'Arras.

187. — **1245, 20 Avril** — *Datum anno Domini* MCCXL *quinto, feria quinta post Misericordiam Domini.*

Guy, évêque de Cambrai, ordonne à A. Hospitalier, chanoine de Cambrai, de se rendre à Hérinnes pour assister aux formalités de la vente de la dime du dit lieu, et veiller à ce qu'elle soit faite régulièrement.

Original où manque le scel.

188. — **1245, Mai** — *Actum anno Domini* MCCXLV, *mense maio.*

Arnoul de Landast confirme la vente de la dime d'Hérinnes par Gilles des Préaux à l'abbaye de S^{t}-André.

Original scellé.

189. — **1245, Mai** — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Seigneur mil* CCet XLV, *el mois de Mai.*

Arnoul de Landast donne procuration à Francon son chambellan, pour le représenter à la vente de la dime de Hérinnes faite par Gilles des Préaux à l'abbaye de S^{t}-André.

Original scellé.

(1) Rivière hameau de Berny Rivière (Aisne).
(2) Voir N° 110.

Digitized by Google

190.— **1245, 20 Mai.** — *Datum anno Domini millesimo* CC° *quadragesimo quinto, feria tertia post cantate.*

A. chanoine de Tournai informe Guy évêque de Cambrai de l'enquête faite sur la vente d'une dîme à Hérinnes.

Original dont le scel est disparu.

191. — **1245, 23 Mai.** — *Actum anno Domini* MCCXLV, *feria tertia ante ascensionem Domini.*

L'official de Cambrai constate l'abandon d'une dîme située sur le territoire d'Hérinnes fait à l'abbaye de St-André par Gilles des Préaux et Isabelle sa femme.

Original scellé.

192. — **1245, Juin.** — *Actum anno dominice incarnationis* MCCXLV, *mense junio.*

Guy, évêque de Cambrai, confirme la vente de la dîme de Hérinnes faite par Gilles les Préaux à l'abbaye de St-André.

Original où manque le scel.

193.— **1246, 26 Février.** — *Datum Lugduni,* IIII *kalendas martii, pontificatus nostri anno quarto.*

Bref du pape Innocent IV à l'abbé et au couvent de St-André portant défense de lancer aucune excommunication contre cette communauté.

Original scellé.

194. — **1246, Juin.** — *Actum apud Solemmes, anno Domini* MCCXLVI, *mense junio.*

Watier de Bousies ratifie la vente à l'abbaye de St-André par Watier de Briastre de toute la dîme que ce dernier possédait sur le territoire de St-Python.

Original scellé.

195. — **1246, 16 Juin.** — *Datum anno Domini* MCCXLVI, *feria sexta post octavas Trinitatis.*

Guy, évêque de Cambrai, ratifie la vente de la dîme de St-Pithon par Watier de Briastre à l'abbaye de St-André.

Original où manque le scel.

Digitized by Google

196. — **1246, 11 Décembre.** — *Actum feria quarta post festum B. Nicholai anno Domini* MCC *quadragesimo sexto.*

L'official de Cambrai déclare que Renaut de Honnecourt chevalier a reconnu devant lui tenir héréditairement de l'abbaye de St-André deux mencaudées de terre sises à Marest.

Original où manque le scel

197. — **1247, 13 Avril.** — *Datum sabbato post quasimodo, anno Domini* MCCXLVII.

Walter abbé de St-André déclare commettre un procureur pour traiter de l'engagement d'une dime à Hérinnes avec un nommé Martin et sa femme.

Original sans scel.

198. — **1247, 25 Avril.** — *Datum anno Domini* M°CC°XL *septimo, in festo beati Marchi evangeliste.*

Vidimus d'une lettre d'Innocent IV donnée à Lyon le XIII des kalendes d'Août, 4e année du pontificat, et adressée aux couvents de l'ordre de St-Bernard.

Original scellé presque illisible.

199. — **1248, 2 Février (Nv st.)** — *Actum anno Domini* MCCXLVII, *in die Purificationis B. Virginis*

L'official de Tournai constate que Jacques dit des Praiaux renonce à tous les droits qu'il pourrait avoir sur la dime d'Hérinnes.

Original portant les attaches d'un scel.

200. — **1249, Mars (Nv. st.)** — *Datum anno Domini* MCCXLVIII, *mense martio*

Marguerite comtesse de Flandre et de Hainaut amortit la Haye de Fontaine au profit de l'abbaye de St-André.

Original où pendent les lacs du sceau.
Copie du temps.

Digitized by Google

201. — **1249 Mars (Nv. st.)** -- *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, mense Martio.*

Jean d'Avesnes fils de Marguerite déclare approuver la cession de la Haye de Fontaine faite par Watier de Bousies à l'abbaye S^{t}-André.

Original scellé.
Copie du temps.

202. — **1249, Mars (Nv. st)** — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, mense martio*

Watier de Bousies vend à l'abbaye de S^{t}-André la terre dite La Haye de Fontaine située entre Landrecies et Fontaine au bois.

Original scellé.
Copie du temps.
Copie notariée sur papier de 1689.

203. — **1249, Mars (Nv. st.)** — *Actum anno Domini* MCCXLVIII, *mense martio.*

L'official de Cambrai approuve la vente de la Haye de Fontaine faite par Watier de Bousies à l'abbaye S^{t}-André.

Original scellé
Copie du temps — copie du XV^{e} s. en papier.

204 -- **1250, Avril** — *Actum apud Waulincourt, anno Domini* MCCL, *mense aprili.*

Jean, sire de Walincourt, chevalier, constate et ratifie la vente faite par Louis, fils de Gilles d'Estourmel, à l'abbaye de S^{t}-André, de tout le terrage dont il jouissait sur 71 mencaudées de terre à Haulicourt.

Original scellé.

205. — **1250, 22 Avril** — *Actum et datum anno Domini* MCCL, *mense aprili, feria VI^{a} post dominicam qua cantatur jubilate.*

J. Prévôt de Soignies et official de Cambrai constate que Louis d'Estourmel a vendu à l'abbaye de S^{t}-André, son terrage sur Haulicourt.

Original auquel pendent des lacs de soie.

Digitized by Google

206. — **1252, Mars (Nv. st.)** — *Datum anno Domini* MCCLI, *mense martio.*

Nicolas évêque de Cambrai, constate et confirme la vente de la moitié de la dîme de Ruesme faite à l'abbaye S^{t}-André par le chevalier Guillaume de Ruesme.

Original où pendent les attaches d'un sceau.

207. — **1252, 28 Mars (Nv. st.)** — *Ce fu fait le demars devant le paske florie l'an de l'incarnation* MCCLI.

Gérard, sire de Gommegnies approuve l'acte par lequel Guillaume de Ruesme se deshérite de la moitié de la dîme du dit Ruesme pour en adhériter l'abbaye S^{t}-André.

Original portant l'attache d'un scel.

208. — **1252, Juillet** — *Actum anno Domini* MCCLII, *mense julio.*

Guillaume du Vivier official de Laon constate que Louis dit de Erlong et Agnès sa femme ont vendu à l'abbaye S^{t}-André 20 sols parisis assignés sur les maisons de l'abbaye à Besni.

Original dont le scel est perdu.

209. — **1252, 28 Décembre** — *Datum et actum anno Domini* MCCLII, *feria tertia post nativitatem domini.*

Nicolas, évêque de Cambrai, règle le service de la chapelle de N.-D. fondée en l'église paroissiale de S^{t}-Martin du Cateau par feu Jacques de Guise bourgeois de cette ville.

Original scellé.

210. — **1253.** *Datum et actum anno Domini* MCCLIII.

Lettres de Nicolas évêque de Cambrai identiques à celles du 1252.

Original.

211. — **1254, 10 Janvier (Nv. st.)** — *Datum anno Domini* M°CC *quinquagesimo tertio, feria quarta post octavas Epiphaniæ Domini.*

R. de Williaco official d'Arras confirme l'accord survenu entre S^{t}-André de Cateau et le prêtre de Cuincy.

Copie moderne sur papier.

Digitized by Google

212. — **1254, Mars (Nv. st.)** — *Datum anno Domini* MCCLIII, *mense martio.*

L'official de Laon déclare, Lupi sous Rochefort (1) redevable envers l'église S^t^-André d'une rente annuel d'un denier.

Original scellé.

213. — **1254, 14 Novembre** — *Datum anno Domini* MCCLIV, *sabbato post festum B. Martin hiemalis.* — *Reddite Litteras.*

Les abbés de S^t^-Aubert, du S^t^-Sépulcre, de Cantimpré, de Cambrai vidiment un bref d'Innocent IV (Datum Parisii, VIII kalendas februarii, Pontificatus nostri anno decimo) qui accorde des immunités à l'abbaye de S^t^-André.

Original dont les 4 sceaux ont disparu.

214. — **1255, 10 Avril** — *Actum anno Domini* MCCLV, *die dominica post quasimodo.*

L'official de Laon certifie le payement d'une somme de 100 livres fait par l'abbaye de S^t^-André à Lambert de Villour.

Original scellé.

215. — **1255, 27 Janvier** — *Datum apud monasterium S. Andree de Castello, VI kalendas februarii, anno Domini* MCCLV.

Pierre cardinal diacre de S^t^-George au voile d'or, légat du S^t^-Siège, confirme à l'abbaye ses revenus, oblations et droits sur les églises paroissiales dont elle a le patronat.

Original scellé.

216. — **1255, 10 Juin** — *Datum anno Domini* MCCLV, *die mercurii post festum B. Barnabe apostoli.*

Nicolas, évêque de Cambrai, règle les obligations respectives des échevins du Cateau et de l'abbaye de S^t^-André au sujet de la reconstruction d'un mur de la ville.

Double original, dont l'un manque de scel.

(1) C^ne^ de S^t^-Michel (Aine)

Digitized by Google

217. — **1256, 26 Avril** — *Datum Laterani, V kalendas maii pontificatus nostri anno secundo.*

Le pape Alexandre accorde à l'abbaye du Cateau de ne payer immédiatement que les dettes contractées pour l'utilité du couvent.

Original scellé.

218. — **1256, 7 Juin** — *Datum et actum anno Domini* M°CC°L°. *sexto, feria quinta post pentecosten.*

Gautier sire de Turpigny reconnait avoir reçu cent livres parisis de l'église St-André.

Original scellé.

219. — **1256, Juin.** — *Datum anno Domini* M°CC°L°VI°, *mense junio.*

Nicolas, évêque de Cambrai, déclare que l'abbaye de St-André à payé à son neveu Gauthier de Turpigny cent livres sur l'argent que Philippe de Turpigny avait déposé dans l'abbaye.

Original où manque le scel.

220. — **1256. 28 Décembre.** — *Datum et actum anno Domini* MCCLVI, *feria tertia post nativitatem Domini.*

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme la fondation par Jacques de Guise d'une chapelle dans l'église St-Martin du Cateau.

Original avec les attaches d'un scel.

221. — **1257.** — *Anno Domini* MCCLVII.

Séparation des paroisses de Prouvy et de Robersart.

Original en partie illisible.

222. — **1257.** — *Ce fu fait l'an del incarnation J.-C.* MCCLVII, *après la Trinitet.*

Baudouin de Péronne, chevalier, quitte et libère l'abbaye de St-André de toutes dettes et obligations contractées envers lui par la dite église.

Original où manque le scel.

Digitized by Google

223. — **1257, 13 Octobre.** — *Datum anno Domini* M°CC°L° *septimo, sabbato predicto (samedi après la fête de St-Denys).*

Acte de non préjudice donné par Thomas, archevêque de Reims qui avait été reçu dans la maison de Wasvillers.

Original où manque le scel.

224. — **1258, 18 Septembre.** — *Datum feria quarta post exaltationem sante crucis, anno Domini* MCCL *octavo.*

Nicolas, évêque de Cambrai, écrit à frère Jean proviseur de la Malmaison d'ordonner au châtelain et aux échevins du Cateau de permettre aux religieux de construire un mur.

Original dont le scel a disparu.

225. — **1258-1259, Mars.** — *Datum anno Domini,* MCCLVIII, *mense martio.*

Jean d'Avesnes fils de la comtesse Marguerite, amortit la Haye de Fontaine.

Original scellé.
Copie du temps.

226. — **1259, Mai** — *Ce fu fait en l'an del incarnation J-C* MCCLIX, *el mois de mai.*

Gilles, abbé de St-André, déclare échanger avec Jean Forniel chevalier, un pré situé près de Wasvillers contre deux prés sis à Ors au delà de la Sambre.

Original où manquent les deux sceaux.

227. — **1260, Mars.** — *Datum anno Domini* MCCLX, *mense martio.*

Jean de Donamaria, official de Laon, établit que Jean curé de Landousies (1) s'est reconnu redevable envers l'abbaye de St-André d'une rente de 12 deniers à cause d'une vigne sise à Besni.

Original non scellé.

(1) Landousy la cour canton de Vervins.

Digitized by Google

228. — **1260, 11 Juillet** — *Datum anno Domini* MCCLX, *dominica ante divisionem apostolorum.*

Nicolas, évêque de Cambrai, déclare avoir revendu à Sagalon Larkier bourgeois d'Arras, les dépouilles du bois de Watignies achetées à l'abbaye de S[t]-André.

Original avec les attaches d'un scel.

229. — **1260, Septembre** — *Datum anno Domini* MCCLX, *mense septembri.*

Nicolas, évêque de Cambrai, détermine les conditions pour l'ouverture d'une porte de l'abbaye dans le mur de la ville.

Original scellé.

230. — **1262, 14 Mai** — *Datum Dominica ante ascensionem Domini* MCCLXII.

Nicolas, évêque de Cambrai, ordonne à l'abbé S[t]-André de payer à Colard le Sauvage bourgeois de Valenciennes une somme d'argent que l'abbaye devait au dit évêque.

Original où manque le scel.

231. — **1262, 29 Juillet** — *Datum anno Domini* MCCLXII, *sabbato post festum Jacobi et Christophori apostolorum.*

Nicolas, évêque de Cambrai, sépare les paroisses de Romeries et de Verlaines.

Original avec les attaches d'un sceau.

(*A suivre.*)

H. DUBRULLE.

Digitized by Google

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

Beiträge zur Kenntnis des Schrift-, Buch- und Bibliothekswesens, herausgegeben von KONRAD HAEBLER. VIII. (*Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, begründet von KARL DZIATZKO †, fortgeführt und herausgegeben von Prof. Dr. KONRAD HAEBLER. 17. Heft). Halle a. S., Rudolf Haupt, 1904. In-8°, 49 pp., portr.

C'est le Prof. Dr. Konrad Haebler, bibliothécaire de la Bibliothèque royale de Dresde, qui prend la direction de cette collection bien connue, fondée en 1887 par Karl Dziatzko, décédé il y a quelques mois.

Le nouveau directeur se propose d'en revenir à la règle établie primitivement par le fondateur, c'est-à-dire de n'admettre qu'un seul travail par fascicule ; d'autre part, il acceptera des dissertations rédigées en d'autres grandes langues modernes que l'allemand.

Le fascicule 17 contient un beau portrait de Dziatzko, une bibliographie de ses œuvres, par le Dr Alfred Schneider, et deux petits travaux de lui : *Der Drucker mit dem bizarren R*, et *Die Göttinger Bibliothek in westfälischer Zeit*.

Les bibliographes s'étaient depuis longtemps efforcés de découvrir quel pouvait être l'imprimeur du XV^e^ siècle, dont on connaissait de nombreuses impressions anonymes et non datées, caractérisées par l'emploi d'un certain R majuscule de forme bizarre. Hain ne savait s'il fallait le placer à Cologne ou à Strasbourg ; Madden penchait pour Cologne ; Proctor, dans son *Index*, l'avait rangé parmi les imprimeurs strasbourgeois.

Une lettre datée du 11 février 1478, envoyée par le conseil de Lubeck à celui de Strasbourg, et découverte dans les archives de la première de ces villes, a permis à Dziatzko d'identifier l'imprimeur à l'R bizarre avec Adolphe Rusch, imprimeur strasbourgeois, qui avait déjà été désigné, mais sans preuve décisive.

Dans le second travail, Dziatzko examine la situation de la bibliothèque universitaire de Goettingue durant l'occupation française, de 1806 à 1813. La ville, séparée du Hanovre, fut incorporée dans le royaume de Westphalie le 18 août 1807. La situation financière de l'Université, d'abord mauvaise, s'améliora grâce à la protection du roi Jérôme. A cette époque, la bibliothèque était remarquable par le plan suivi dans l'acquisition des livres ; elle contenait environ 170,000 volumes, de première importance par leur valeur scientifique. Toutes les facilités étaient accordées au public pour leur utilisation ; le prêt au dehors se faisait presque sans restriction.

Digitized by Google

Le roi envoya à plusieurs reprises des livres précieux enlevés à d'autres bibliothèques allemandes ; mais après l'expulsion des Français, la restitution de ces acquisitions nécessita, dans les collections et dans le catalogue, un énorme travail de triage, qui ne prit entièrement fin que vers 1838, et causa un long arrêt dans le développement de la Bibliothèque.

A. VINCENT.

A Primer of Library Practice for Junior Assistants, by GEORGE E. ROEBUCK and W. BENSON THORNE. London & New-York, G. P. Putnam's Sons, 1904. In-8°, VIII-160 p.

On sait quel développement considérable ont pris les bibliothèques populaires en Angleterre. Ce remarquable mouvement démocratique a nécessité la formation rapide d'un grand nombre de bibliothécaires et d'assistants. Ces derniers trouveront, en ce volume, un guide sûr qui dirigera leurs premiers pas dans la carrière. Mais nous en recommanderons aussi la lecture à tous ceux qui, chez nous ont la gestion d'une bibliothèque populaire, car à côté de renseignements utiles, intéressant seulement l'Angleterre (ch. I et appendices), ils trouveront beaucoup d'indications pratiques sur la manière de diriger l'établissement qui leur est confié. Les chapitres II à VI les prépareront très bien à l'étude de traités plus complets.

L. STAINIER.

Recueil alphabétique et systématique de tous les journaux, revues et publications périodiques paraissant en Belgique, 6e édition. Laeken-Bruxelles, A. N. Bosch, s. d. [1904]. In-8°. 108 p. Prix 1,90 fr.

Ce recueil, dont les éditions précédentes furent publiées comme suite à l'*Annuaire de la Librairie belge*, donne la liste: 1° des journaux en langue française ; 2° les almanachs et annuaires ; 3° les publications flamandes. On y a ajouté un appendice contenant la liste des publications sur l'existence actuelle desquelles on n'était pas entièrement fixé et le titre de publications parues pour la première fois pendant l'impression. Une table systématique clôture l'ouvrage.

Cette nomenclature — qui pourrait rendre des services — révèle malheureusement quelque négligence dans sa préparation ainsi qu'une certaine insuffisance de correction C'est ainsi qu'on y lit : *Acta Santorium*, p. 1 ; *Analecta-Bollandia*, p. 2 ; *Belgique judicière* et *Bibliographica sociologica*, p. 8 ; *Bulletin de la Classification des sciences de l'académie royale*, p. 12 ; etc.

Plusieurs revues qui ont cessé de paraître sont néanmoins portées sur les listes, telles, par exemple : *Bulletin de la fédération nationale des Sociétés d'aviculture ; le Drapeau ; Petite revue illustrée de l'art et de*

Digitized by Google

l'archéologie en Flandre ; Répertoire bibliographique (*Vromant*) ; *Belgische Hoenderkweeker ; Licht* ; etc.

Signalons aussi des renseignements erronés, tels ceux qui font de la présente *Revue* une publication bi-mensuelle et notons pour finir que le classement des revues, à la table systématique, est passablement bizarre.

L. STAINIER.

Catalogue de la Bibliothèque de la Commission centrale de statistique. Tome II. *Ouvrages concernant la Belgique*. Bruxelles, Hayez, 1904. In-8°, XX-538 p. [*Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Administration de la Statistique générale*].

Sur le plan adopté pour le tome I (*Ouvrages généraux*) la Commission centrale de statistique vient de publier le tome II du catalogue de sa bibliothèque.

On sait que les ouvrages sont catalogués suivant les règles de la classification décimale, développée par l'Office international de Bibliographie.

Dans chacune des rubriques de cette classification, les ouvrages sont classés chronologiquement.

Une table méthodique des divisions principales de la classification et une table des noms d'auteurs rendent aisée la consultation de ce catalogue, dont la publication se poursuit avec une régularité digne d'être signalée.

L. STAINIER.

LOUIS DENISE. — **Bibliographie historique et iconographique du Jardin des Plantes**. Paris, H. Daragon, M.D.CCCC.III. In-8°, IV-268 pages, orné de 8 pl. hors texte. Tiré à 265 exemplaires numérotés [*Bibliothèque du Vieux Paris*].

L'auteur, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, est, depuis sa jeunesse, un fervent du Jardin des Plantes, auquel il a voué une sorte de culte.

Chargé, au cours de ses travaux professionnels, d'inventorier le fonds *Sciences naturelles* de la Bibliothèque nationale, il y puisa les éléments de la présente bibliographie, qu'il compléta dans la suite en vue de sa publication.

Elle relève les titres de 728 documents, dont la majeure partie sont déposés à la Bibliothèque nationale et dans quelques autres bibliothèques parisiennes ; l'auteur a eu l'attention de joindre chaque fois, la cote des ouvrages dans les susdits dépôts.

Les ouvrages sont classés chronologiquement dans sept divisions

Digitized by Google

générales. Une table des auteurs complète l'ouvrage qui est, en outre, orné de 8 planches reproduisant des estampes rares.

Ce travail, par sa précision et sa clarté, sera d'une incontestable utilité aussi bien pour les naturalistes que pour ceux qui feront un jour l'histoire de ce coin de Paris.

L. STAINIER.

A. CAUCHIE et R. MAERE. — **Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre (1596-1635)**. Publication de la Commission royale d'histoire de Belgique. Bruxelles, Kiessling, 1904, in-8°, 283 pages.

Bien que les matières traitées dans ce *Recueil* ne rentrent pas directement dans le cadre des publications dont s'occupe la *Revue*, il est hautement désirable que ce travail, qui se distingue par l'excellence de sa méthode, l'élégance de son exécution et dont tous les éléments sont tirés des fonds d'archives, ne reste point inconnu des archivistes et reçoive la diffusion qu'il mérite. Nous ne rendons donc compte ici que de la façon dont les documents sont présentés et préparés pour leur mise en œuvre future.

Les instructions générales de Flandre sont de longs mémoires rédigés en italien par le cardinal-secrétaire, remis aux nonces lors de leur départ pour les Pays-Bas et qui leur servent de programme pour leur mission de délégués du St-Siège. Ces documents étaient déposés ensuite aux archives de la nonciature ; malheureusement aucun d'eux n'est parvenu jusqu'à nous ; mais on conserve aux Archives du Vatican assez de minutes ou de copies inscrites dans les registres de la secrétairerie pontificale pour pouvoir reconstituer au complet la chaine ininterrompue des *Instructions* depuis l'origine des nonciatures dans notre pays jusqu'à l'heure actuelle. Aux *Instructions* s'ajoutaient ordinairement, pour orienter le nouveau titulaire, soit des documents spéciaux sur une affaire à traiter, soit des notes confidentielles relatives aux difficultés amenées au cours des négociations. C'est ainsi que Frangipani, premier nonce de Flandre, ne recevant pas d'instruction générale, le cardinal Aldobrandino lui adressa deux lettres ayant un caractère quasi officiel.

Les *Instructions générales*, sans être totalement inconnues, n'ont jamais encore été publiées, exceptée celle éditée par Gachard et relative au nonce Bagno (*BCRH. Sér. III, t. XI, 1870, p. 87 sq.*). Le lecteur belge a donc le plaisir de pouvoir puiser aujourd'hui, pour la première fois, à une source d'informations historiques dont il n'avait pu apprécier auparavant ni toute la profondeur ni toute l'étendue.

Le dépôt principal d'où les *Instructions* ont été extraites est naturellement celui des Archives Vaticanes où les fonds *Nunziatura di Fiandra* et *Borghese* ont fourni le plus grand nombre de pièces. Ajoutons-y la collection des *Varia politicorum* du même établissement et quelques

Digitized by Google

recueils de documents conservés à la bibliothèque Barberini. Les Archives générales à Bruxelles (*Fonds Audience et Papiers d'Etat*) ont donné également quelques copies du 17e siècle à dépouiller.

Le *Recueil* comprend essentiellement trois parties : 1) L'introduction qui fait connaître le caractère, l'importance et la méthode de publication. 2) Le texte qui comprend d'abord un résumé étendu donnant toutes les indications nécessaires concernant la provenance des mss. Le texte proprement dit est édité suivant les règles fixées jadis par la Commission d'histoire. Dans la marge en haut de la page est inscrite la date de l'acte et en regard de chaque paragraphe l'indication de l'objet de l'Instruction. Enfin, au bas, on trouve des notes étendues et éminemment instructives avec renvoi perpétuel à nos anciens canonistes comme Zypaeus et Van Espen ou aux modernes tels que Hinchius et Bellesheim. Une partie importante de l'histoire des relations de l'Eglise et de l'Etat dans les Pays-Bas revit tout entière en ces pages si intéressantes : luttes politiques, prérogatives du nonce, droits des Ordinaires, monastères exempts, élections d'abbés, affaires bénéficiales, droit d'asile, etc, etc. 3) Un index alphabétique termine le volume.

Le livre de MM. C. et M. nous semble être le modèle du genre et digne d'être mis en parallèle avec les *Nunciaturberichte* publiés à Vienne. Nous le recommandons aussi, sans réserve, à ceux de nos collègues qui entreprendront l'édition de documents relatifs à la diplomatie. Mais il va sans dire que la publication d'actes de nature ecclésiastique comme ceux-ci où une compétence toute spéciale est exigée des éditeurs, doit toujours être abandonnée à un historien doublé d'un canoniste.

H. Nelis.

DD. Brouwers. — **Histoire du chapitre noble de Sinnich de l'ordre de St-Augustin**, Verviers, 1904. In 8° de 210 pp.

L'abbaye de Sinnich était située dans la commune de Teuven (prov. de Liége) près de la frontière hollandaise. Ses archives sont conservées, en partie aux Archives du Royaume à Maestricht, en partie aux Archives de l'Etat à Liége. Les premières furent inventoriées, en 1869, par Franquinet (1). C'est en faisant l'inventaire des autres, que le Conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Liége eut l'idée de publier l'histoire de Sinnich.

Des revues critiques d'histoire ont parlé avec éloges de la partie historique de ce livre. Dans notre appréciation nous pourrons donc nous en tenir exclusivement à ce qui concerne les archives, c'est-à-dire aux inventaires publiés en appendice.

Disons, tout d'abord, que les documents de Sinnich conservés à Liége sont, sinon nombreux, du moins assez importants pour justifier la publication de M. Brouwers. La plus ancienne charte remonte à l'année

(1) Franquinet : Beredeneerde Inventaris der oorkonden en bescheiden van de abdijen Kloosterrade, Marienthal en Sinnich.

Digitized by Google

1145. Parmi les registres et les liasses on rencontre des recueils de baux du 15e au 18e siècle, des spécifications de biens du 16e, des comptes du 16e au 18e siècle, etc. Ces recueils ont été inventoriés assez sommairement.

Les chartes, par contre, sont l'objet d'analyses détaillées, quelques unes mêmes sont publiées intégralement. M. Brouwers a adopté, dans ses grandes lignes, le modèle suivi par M. Dubrulle dans son *Inventaire des Chartes de l'abbaye de St-André du Câteau*, qui paraît en ce moment dans cette revue et que j'ai appliqué, pour la première fois, dans l'*Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît* (Liège, 1902). Ce modèle, qui a eu également les préférences de M. Hocquet dans son *Inventaire des chartes de la ville de Tournai* (sous presse) a le grand avantage de prendre relativement peu de place tout en permettant au travailleur de se rendre compte, du premier coup d'œil, de ce qu'il désire apprendre.

M. Brouwers se sépare de nous en plaçant la transcription intégrale de la date — lorsqu'il la transcrit — à la fin de l'analyse, parfois même (charte n° 30) après la description matérielle de l'acte. Nous ne croyons pas que ce soit là un progrès. Si la transcription textuelle de la date a une raison d'être, c'est qu'elle sert à contrôler la réduction en style moderne, et, dans ce cas, elle doit se trouver immédiatement après cette réduction.

L'auteur ne nous paraît pas non plus avoir toujours fait un emploi judicieux du petit texte. Il imprime, en effet, en ce caractère, non seulement les indications matérielles et bibliographiques, ce qui est parfait, mais encore toutes ses transcriptions intégrales de chartes, l'énumération des témoins, maires et échevins, et les noms des personnages qui ont scellé l'acte, alors même qu'il n'existe plus que sous forme de copie. Combien il eût été préférable de nous donner une description fidèle des sceaux encore existants !

Dans les travaux de l'espèce, nous croyons que la forme a une certaine importance. Pour ce qui regarde le fond, je ne puis m'empêcher de regretter que l'auteur ait cru devoir intercaler, parmi ses analyses des chartes de Liége, *un certain nombre* d'analyses de Franquinet se rapportant à des actes non conservés à Liége. A sa place, j'aurais publié à nouveau toutes les analyses de Franquinet, ou mieux encore — puisque la publication de l'ancien archiviste de Maestricht est à la fois excellente et très répandue — je m'en serais tenu aux chartes du dépôt de Liége. Quant à faire un choix, m'est avis que l'auteur d'un inventaire doit s'en abstenir totalement. Un inventaire est un instrument de travail qui doit être complet, avant tout, et il n'appartient pas à l'archiviste de préjuger quels seront les documents qui intéresseront ses lecteurs. Nous n'avons guère besoin de sortir de ce livre pour montrer jusqu'à quelle aberration peut conduire ce choix : « Quant à la manière de publier, écrit M. Brouwers dans son introduction, nous avons cru bon de donner in extenso les actes les plus anciens jusqu'au XIVe siècle, *au moins ceux qui*

Digitized by Google

étaient rédigés en latin (!), ceux écrits en langue flamande ont été analysés avec soin..... !! » Voilà une décision qui ne donnera certes aucune satisfaction aux philologues, et, comme historien, j'avoue ne pas comprendre « ni cet excès d'honneurs ni cette indignité. »

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de cette série d'observations. Il y a dans l'ouvrage de M. Brouwers du bon, beaucoup de bon. L'auteur sait, au demeurant, de science personnelle, combien nous prisons son activité scientifique et professionnelle. Si nous avons insisté surtout sur les imperfections de ce livre, c'est que notre revue, tout en cherchant à mettre nos jeunes collègues en garde contre les écueils qui se dressent nombreux sur leur route, a principalement pour but de nous prêter une aide mutuelle dans notre formation scientifique. J. CUVELIER.

II. — REVUE DES REVUES.

32. **La Protection des Manuscrits** contre les risques d'incendie fait l'objet d'un article de M. A. Brette, dans *La Révolution française* (XXIV, 1904, n° 3, pp. 193-197). M. B. a consulté une personne qui s'est occupée de la question, il y a quelques années. D'après elle, le coût très élevé des procédés photomécaniques sera toujours un obstacle insurmontable : c'est à lui que l'on doit l'échec des tentatives faites à Lyon par M. Clédat. La méthode la plus pratique consisterait à choisir trois villes disposant de vastes locaux, dans lesquelles on déposerait : 1° l'original ; 2° le cliché photographique ; 3° une épreuve sur papier. Les travailleurs des régions voisines des trois villes pourraient s'instruire par la consultation de ces documents de natures diverses ; enfin les clichés conservés pourraient toujours servir à des tirages ultérieurs suivant les nécessités de conservation ou de publications éventuelles.

Ce système est en somme celui que l'Etat emploie pour la conservation de son grand livre de la dette publique, dont un double est conservé loin de l'original. Par son adoption, la dépense serait fortement diminuée, tout en restant assez élevée.

Nous nous permettons d'ajouter qu'il ne faut pas considérer comme possible la consultation des clichés. On connaît trop la nature délicate de ces objets pour en permettre la manipulation constante, ainsi que le propose l'auteur. Il faudrait au contraire, pensons-nous, les déposer en lieu sûr, à l'abri des causes de détérioration, humidité, insectes, etc. qui guettent ces sortes de documents particulièrement fragiles.

L'auteur termine son article en signalant quelques documents uniques qu'il y aurait grand intérêt à faire reproduire ; ils concernent particulièrement l'histoire de Paris.

L. STAINIER.

33. **Chiffres romains et chiffres arabes.** — M. Robert M. Yerkes s'élève dans *Science* contre la fâcheuse tradition qui nous porte

Digitized by Google

à employer les nombres écrits en chiffres romains à côté de nombres écrits en chiffres arabes dans maintes circonstances, et notamment dans la numération des tomes d'un ouvrage, et il dénonce l'infériorité de la numération romaine.

D'après des expériences suivies, on a reconnu qu'il faut trois fois plus de temps pour écrire les nombres de 1 à 100 en caractères romains qu'en signes arabes, et que la chance d'erreur est vingt et une fois plus grande; ensuite il faudrait trois fois plus de temps pour lire les nombres de 1 à 100 écrits en chiffres romains que ceux écrits en chiffres arabes et les chances d'erreur seraient huit fois plus grandes.

34. **Une Ecole des Chartes anglaise.** Tel est le titre d'un article paru dans l'*Athenaeum* du 10 septembre dernier. L'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire pourrait être mieux organisé en Angleterre et particulièrement à Londres, centre des études historiques. Des efforts louables ont été faits pour remédier à cette situation et des cours pratiques ont été créés dans diverses universités. Déjà, avant l'institution de ces cours, quelques historiens (surtout Regius) proposèrent comme remède le plus efficace la création par l'Etat d'une Ecole des Chartes à l'instar de celle de Paris. Le gouvernement ne voulut rien entendre de ce côté et, peu après, la reconstitution de l'université de Londres fit abandonner l'idée. Jusqu'ici les branches auxiliaires de l'histoire n'y sont enseignées que grâce à des dotations privées ; cet enseignement a donc un caractère instable et l'on parle de nouveau dans certains milieux scientifiques de la création d'une Ecole des Chartes. L'auteur de l'article cité n'en est pas enthousiaste et invoque quelques arguments développés par M Cuvelier dans la *Revue* de mai-juin.

Selon lui, la réforme est trop radicale et trop brusque. Certes, les futurs archivistes et bibliothécaires devraient recevoir une formation technique et scientifique, mais l'opinion publique n'y est pas préparée. Qu'on continue provisoirement l'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire tel qu'il est donné maintenant. Cet enseignement a déjà porté ses fruits et a formé un grand nombre de savants et d'archivistes distingués. Son utilité deviendra de plus en plus évidente et le jour viendra où le gouvernement sera amené tout naturellement à lui donner une organisation définitive. « Mais pour le moment ne parlons plus d'une Ecole des Chartes ».

J. Mees.

35. **Documents cartographiques anciens dans les bibliothèques allemandes.** — (Aelteres kartographisches Material in deutschen Bibliotheken. Erster u zweiter Reisebericht von W. Ruge. Leipzig. *Nachr. v. d. Ges. d. Wiss. zu Göttingen. Philol.-histor. Klasse.* 1904, H. I, 1-69.)

Ruge nous donne, dans ces 69 pages, le commencement d'un travail destiné à prendre des proportions bien plus considérables. C'est un

Digitized by Google

nouvel exemple de ces catalogues, qui se multiplient de plus en plus, renseignant tous les documents possédés par un pays relativement à une science déterminée : celui-ci intéressera plus particulièrement les géographes et tous ceux qui sont appelés à cataloguer et à conserver un dépôt cartographique ; il s'agit, en effet, de dresser le catalogue général de tous les documents cartographiques (anciens) existant dans les bibliothèques allemandes.

C'est en 1902 que cette mission fut confiée à R. (cf. *Nachr. d. phil. hist. kl.* 29. XI. 02) ; il nous donne ici le résultat de ses deux premiers voyages, s'étendant à 25 villes, qu'il énumère dans son article. Le catalogue projeté doit comprendre 6 catégories de documents : documents cartographiques manuscrits ; portulans et cartes du monde ; cartes imprimées ; manuscrits intéressant la géographie ; écrits se rapportant à l'histoire des découvertes ; cosmographies et autres manuels ; globes. La limite de temps admise est environ 1570, sauf pour les documents manuscrits que l'on poursuivra jusqu'au XVII^{e} s.

Provisoirement, l'auteur ne renseigne, dans le présent article, qui comporte 71 n^{os}, que les cartes et les globes. Sous chaque rubrique, R. range les pièces par ordre chronologique ; pour chaque pièce, il donne les détails suivants : Auteur, titre général, date et échelle ; description externe : procédé (dessin, gravure sur bois ou sur cuivre), matière (parchemin ou papier), orientation et dimensions en millimètres au cadre intérieur (sauf indication contraire) de gauche à droite puis de haut en bas ; description plus détaillée du contenu, du mode de représentation (« Art der Zeichnung »), langue, mode de projection, graduation (corrigée éventuellement entre parenthèses), roses des vents, échelles, distances et autres remarques éventuelles ; lieu et état de conservation ; autres exemplaires connus ; facsimile ou descriptions.

L'article se termine par une table alphabétique des noms d'auteurs et une table des matières qui facilitent grandement les recherches.

ALB. TIBERGHIEN.

36. **L'Illustration des livres au Moyen Age.** — (HENRY MARTIN. Observations sur la technique de l'illustration des livres au moyen âge. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, Mars-Avril 1904, p. 121-132).

Cette étude réforme quelque peu l'idée qu'on a accoutumé de se faire du travail des miniaturistes, tout au moins pour la période qui s'étend jusque dans le premier quart du XV^{e} siècle et en ce qui concerne les ateliers laïques.

Le chef d'atelier indiquait aux enlumineurs les sujets à traiter non seulement au moyen d'instructions verbales ou écrites, mais aussi — et c'est ce qui n'avait pas été remarqué jusqu'à présent — à l'aide d'esquisses qu'il traçait dans les marges et qui, par la suite, étaient grattées ou poncées. Des ouvriers reportaient ces dessins à leur place et les revêtaient de couleurs. Puis il arrivait que d'autres encore fussent

Digitized by Google

chargés de peindre les fonds ou *champaignes d'histoires* Cette collaboration multiple, dont l'auteur a retrouvé des traces nombreuses, explique les inégalités d'exécution qui se rencontrent dans l'illustration de certains livres, alors que leurs miniatures offrent cependant une indiscutable unité de conception.

Il est intéressant de rapprocher la découverte de M. Martin, qui est décisive dans les limites où elle se renferme, de l'hypothèse émise, voici longtemps déjà, par C. Ruelens (*Gazette archéologique*, t. VIII, 1883, p. 325-6). Ayant observé que le célèbre frontispice de présentation des *Chroniques de Hainaut* (ms. B. R 9242) se trouve reproduit en substance dans plusieurs volumes (mss. 9043, 10976, 9278-8), Ruelens pensait qu'il avait dû exister un dessin soigneusement travaillé de cette composition et que des enlumineurs différents avaient suivi ce même dessin chacun à sa manière, c'est-à-dire en le coloriant à sa guise et en le modifiant plus ou moins.

Les deux opinions se confondent en ce qu'elles conduisent à la théorie de la division du travail dans l'illustration des manuscrits du moyen âge.

A. Bayot.

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

44. **Bruges** — Archives de l'Etat. - Le bâtiment principal du futur dépôt des Archives de l'Etat, l'ancienne Poorterslogie, est entièrement aménagé.

On se demande pourquoi l'adjudication des travaux de restauration et d'aménagement du bâtiment contigu (la maison Cottem) est retardée encore. Il y a beau temps que l'accord entre le Ministre compétent et l'administration communale a été ratifié par le conseil communal

Il paraît que les archives sont tellement nombreuses que la Poorterslogie et la maison Cottem réunies seront insuffisantes. Le ministre s'oppose absolument, et avec raison, au placement d'archives sous les combles Il faudra donc acquérir encore la maison adjacente, propriété de Mme Ve Van den Abeele Cet immeuble spacieux qui a une belle façade renaissance flamande bien conservée, complèterait heureusement le groupe de bâtiments nécessaires pour y installer convenablement les Archives de l'Etat.

L'acquisition projetée permettrait de démolir l'écurie et de joindre les deux jardins ; de la sorte le dépôt serait — chose capitale — en grande partie isolé.

45. **Bruxelles.** - Bibliothèque royale et Archives générales du Royaume. — Au nombre des distinctions obtenues par les exposants

Digitized by Google

belges à l'exposition internationale de Saint-Louis, figure un Grand prix obtenu en collectivité par les Archives générales du Royaume, la Bibliothèque royale et le Musée d'histoire naturelle

Parmi les objets qui ont valu cette haute distinction à nos grandes institutions scientifiques figurait en premier lieu une importante collection de moulages de sceaux préparés avec une rare perfection par M. Mesdagh, sigillographe des Archives générales du Royaume. Mais ce qui a surtout attiré et retenu l'attention des visiteurs, c'est la suite des moulages de médailles préparée par le Cabinet des médailles de l'Etat. M. Alvin avait eu l'heureuse idée de constituer une histoire de la médaille d'art aux Pays-Bas, à l'aide des fac-similés en plâtre patiné exécutés par M. F. Bondeau, surveillant du Cabinet.

Les amateurs de peinture primitive trouvèrent aussi de quoi satisfaire leur goût dans la série importante de photographies représentant les miniatures les plus précieuses de la Bibliothèque de Bourgogne, conservées à la section des Manuscrits de la Bibliothèque royale.

Le succès remporté et d'autant plus remarquable que l'on avait affaire à un essai tenté hâtivement.

Il sera continué et considérablement amplifié, l'an prochain, à l'occasion de l'Exposition de Liège et du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux.

46. **Bruxelles.** — Archives communales en 1903-04. — A. *Archives modernes.* — Le nombre des dossiers des affaires traitées, envoyés aux Archives communales par les divers services de l'Administration pendant l'exercice qui vient de s'écouler, s'est élevé à 15,225.

Le dépôt a reçu, en outre, les pièces à l'appui du compte de la Ville de l'exercice 1902 et 402 registres divers.

1,300 dossiers et registres ont été communiqués au dehors pour les besoins administratifs.

Comme nous l'avions prévu l'année dernière, le travail de remaniement de la Section des archives modernes a pu s'achever dans le cours de cet exercice. Malheureusement, les documents, bien que classés, n'ont pu trouver tous place sur les rayons, devenus insuffisants. Pour remédier à cet état de choses, on a mis à la disposition du Service des archives deux nouvelles salles sous les combles. Ces salles seront aménagées d'urgence, de façon à pouvoir recevoir à bref délai le trop-plein des autres salles.

Aux fonds particuliers, on a joint quelques lettres d'un sieur Lalanne, entrepreneur de cirques, datées du mois de juillet 183[0], où il est fait mention de l'exposition de Bruxelles et des fêtes qui ont lieu dans cette ville (don de M. P.-L Meunier).

B. *Archives anciennes.* — La Section des archives anciennes s'est enrichie :

1° D'un tableau généalogique sur parchemin, avec armoiries coloriées, dûment authentiqué, à la requête de Victor Janssens, « très expert mais-

Digitized by Google

tre peintre », par le roi d'armes, à titre de Flandre, de S. M. l'empereur Charles VI, le 17 novembre 1711, établissant l'ascendance et la descendance de ce célèbre artiste, à qui l'on doit le magnifique plafond de la salle où siège le Conseil communal et qui représente l'Assemblée des Dieux (don de M. Camille Picqué et de Mme Willems-Picqué).

2° Des lettres patentes originales données à Vienne, le 16 juillet 1720, par lesquelles l'impératrice-douairière Wilhelmine-Amélie nomme Victor Janssens peintre de sa cour (don des mêmes) ;

3° De quelques feuillets manuscrits du XVIIe siècle relatifs aux coutumes de Bruxelles, aux aides et subsides en Brabant, etc. (don de M. le Dr Van Neck) ;

4° D'un lot composé de 165 pièces, dont les plus anciennes remontent au XIVe siècle, et d'une série de 11 registres des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, se rapportant à des biens situés dans le quartier de Bruxelles (acquisition) ;

(Ce lot comprend, en outre, un curieux mémoire manuscrit du XVIIIe siècle sur l'exemption d'impôt dont jouissaient les curés en Brabant).

(Les données que fournissent ces documents sur les anciennes familles bruxelloises et sur leurs biens sont précieuses à plus d'un titre et complètent heureusement les différents fonds, notamment ceux concernant Grimberghen, Asseche, Saventhem, Leeuw-Saint-Pierre, Lennick et Grand-Bigard).

5° D'un dossier relatif à la liquidation des fournitures faites, en 1726, par le carrossier Frédéric-Théodore de Mackau, pour le service de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas, (acquisition) ;

6° D'un document sur parchemin relatif à une rente sur une propriété située à Bruxelles, au « Nieulant » (14 décembre 1778) (acquisition) ;

7° D'un acte du Magistrat de Bruxelles, relatif au partage de la succession de François Jacobs, daté du 14 mars 1596, muni du sceau aux causes, en placard, de la Ville (acquisition) ;

8° D'un acte de constitution (consentie par le Magistrat de Bruxelles), par messire Georges van Beerssele (Beersel), seigneur de Withem, au profit de Henri de Hane, secrétaire ordinaire de S. M. l'Empereur, en son Conseil de Prabant, d'une rente assignée sur une maison située à Bruxelles, rue du Prévôt (acquisition) ;

[et acte a été passé devant les échevins de Laeken le 20 décembre 1530].

9° D'une liasse de pièces concernant les familles Van Hamme et Van der Noot, de Bruxelles (acquisition) ;

10° D'un volume manuscrit in-8° formé par M. Félix Hachez, ancien directeur général honoraire au Ministère de la justice, et comprenant, en résumé, toutes les conférences données par feu M. l'archiviste Wauters, au cours public d'histoire nationale créé par la ville de Bruxelles en 1861 (acquisition) ;

[Ce cours fut supprimé en 1892].

11° De cinq lots de documents, la plupart du XVIIe siècle, concernant

Digitized by Google

l'histoire de Bruxelles, et particulièrement les corporations de métiers, l'organisition des patrouilles, l'église de Sablon (acquisition) ;

12° D'un manuscrit pp. in-8° carré, daté de 1719, intitulé : *Defencie gedaen aen syne keyserlycke en koninckiyke Majesteydt voor die Dekens van de negen Natien, maeckende het derde lidt der stad Brussele, aengaende het vangen van eenige van hunne mede-confreers* (acquisition) ;

13° De deux petits manuscrits intitulés, l'un : *Belges, vous dormez !* ; l'autre *Qu'en pensez-vous ?*, relatif à l'établissement du nouveau régime constitutionnel de la Belgique sous la souveraineté du roi de Hollande (acquisition) ;

14° D'un « Règlement (ms.) pour l'admission à l'état noble du pays et « duché de Brabant, pour messire Jean-Joseph-Philippe van der Noot, « comte de Duras, en qualité de baron de Carloo » (document du XVIIIe siècle) (acquisition)

ÉTRANGER.

47. **Italie**. — Contre l'incendie. — Le *Bollettino officiale del Ministero dell'Istruzione pubblica* 1904, n. 31, 4 août, publie la loi qui accorde des crédits extraordinaires, à concurrence de 350,000 lires pour exécuter dans les Bibliothèques et Archives de l'Etat, des travaux préventifs de l'incendie.

48. **Londres**. — British Museum. — La commission des Trustees a décidé de fermer la salle de lecture à 7 heures au lieu de 8 heures, le nombre de lecteurs étant trop peu considérable pour justifier la dépense résultant de l'ouverture jusqu'à cette heure.

Des protestations se sont élevées dans le public, contre cette décision. Elles s'appuyent sur le fait que ceux qui fréquentent la bibliothèque à cette heure tardive sont des lecteurs que leurs affaires retiennent toute la journée et pour lesquels la période de 7 à 8 heures est la seule disponible pour l'étude et la lecture

Au reste, il paraîtrait que si le nombre de personnes présentes pendant cette heure est plutôt restreint, le chiffre total des présences de l'année entière est néanmoins fort respectable.

49. **Turin**. — Bibliothèque Nationale — Une loi publiée au *Bollettino officiale* du 4 août 1904, met à la disposition du Ministre de l'Instructruction publique un crédit extraordinaire de 400,000 lires pour réparer les dommages causés directement ou indirectement par l'incendie de la Bibliothèque.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS.

19. **Le Catalogue général de la librairie française,** créé par Otto Lorenz en 1867 et continué par D. Jordell depuis 1892, vient de s'enrichir de deux nouveaux volumes, qui forment les tomes XIV et XV de la collection (Paris, Nilsson). Ceux-ci mentionnent les publications parues depuis 1891 jusqu'à 1899 inclusivement, et ils seront complétés par la table des matières correspondant à cette période décennale.

20. **Le dos des vieux livres.** — Les anciens relieurs savaient ou ne savaient pas lire. Ceux qui ne le savaient pas étaient souvent préférés, pour la discrétion, si on avait à leur confier quelque recueil manuscrit. Les relieurs officiels, employés par la maison du roi, les ministres, les hauts personnages étaient tenus de ne pas savoir lire, à cause des secrets d'Etat qu'on les chargeait d'habiller de peau ou de fleurs de lys.

Que les anciens relieurs aient ânonné sur les lettres, cela est certifié par le *dos des livres.* C'est un art difficile, de déchiffrer ces dos striés de signes incohérents. Tous les bibliophiles se sont exercés sur de mystérieux veaux et maroquins. Devant une rangée de dos anciens, le plus expert demeure un moment perplexe. Voici des exemples :

FERR
DE VE
SIGRI

De Verborum Significatione, par Ferrière, 1686

GOVVER
DE
BOVLAT

Histoire de l'ancien Gouvernement de la France, par M. de Boulainvilliers, 1717.

MEMOI
DE
MIOLY

Mémoires de M. Joly, 1718.

HISTOI
DE
M. DANI

Histoire de Marguerite d'Anjou, 1740.

HISTO
DE
OONQVI

Histoire de Don Quichotte, 1753.

TRENT
AMOVP

Trente Amours sacrés, 1777.

LETTR
TAITIE

Lettres Taïtiennes, 1786.

Digitized by Google

21. **Un curieux ex-libris.** — Nous l'avons copié sur le plat intérieur d'un registre, relié en cuir, que le hasard a mis sous nos yeux. Il se compose de trois distiques latins : une formule d'exécration contre ceux qui porteraient sur le volume une main téméraire, un encouragement à la discrétion et une invocation pieuse. En voici le texte :

Laus Deo semper.
Registre appartenant
a
Hendricque Honne
Marchand et Menusier (*sic*)
a
Veruier anno
1697.

Quisquis in hunc librum furtivos fixerit ungues
Ibit ad infernas non rediturus aquas.

———

Virtutem primam esse puta compescere linguam
Proximus ille Deo est qui scit ratione tacere.

———

Si specto siccis oculis tua vulnera, Christe,
Sum cruce, sum clavis durior ipse tuis.

†
I. H. S.

O. G.

ACTES OFFICIELS.

Bibliothèque royale. — PERSONNEL. — *Démission. Nomination. Révocation.*

Par arrêté royal du 16 septembre 1904, démission honorable de ses fonctions est accordée, sur sa demande, à M. FÉTIS (E.), conservateur en chef de la Bibliothèque royale.

M. Fétis est admis à faire valoir ses droits à la pension et autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

Par arrêté royal de la même date, M. HYMANS (H.), conservateur à la Bibliothèque royale, est nommé conservateur en chef du dit établissement.

Par arrêté de la même date, M. PETIT (J.) est révoqué de ses fonctions de conservateur à la Bibliothèque royale.

Digitized by Google

Archives générales du Royaume. — PERSONNEL. *Mise en disponibilité. — Nomination.*

Par arrêté royal du 13 septembre 1904, M. GOOVAERTS (A.), archiviste général du royaume, est mis en disponibilité pour motifs de santé.

Par arrêté royal de même date, M GAILLARD (A.) archiviste adjoint à l'administration des Archives générales du Royaume, est nommé archiviste général du royaume, à titre personnel.

Répertoire méthodique des publications d'archives et de manuscrits.

Ce travail fait suite à celui que nous avons publié l'année dernière; (Voyez Revue *t. I, pp. 221-226, et 353-360). Il se rapporte aux publications d'archives et de manuscrits qui ont vu le jour en 1903. Un certain nombre de travaux, portant le millésime de 1902, sont également indiqués ici. Si nous ne les avons pas mentionnés l'année dernière, c'est que la plupart n'avaient pas paru au moment de la publication de notre travail.*

J. CUVELIER.

Cuvelier (J.) — Les Archives [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. I, pp. 6-23, Bruxelles, 1903].

Pirenne (H.) — Les documents d'archives comme source de la démographie historique. [Extrait du *compte rendu du Congrès International d'hygiène et de démographie tenu à Bruxelles en 1903*. Bruxelles, Weissenbruch, 1903, in-8° de 15 pp.]

Berlière (U.) — Aux Archives Vaticanes [*Revue Bénédictine*, 20e année, pp. 132-173, Maredsous, 1903].

Gaillard (A.) — Inventaire des mémoriaux du Grand Conseil de Malines. Tome II, Bruxelles, Weissenbruch, 1903. In-8° de 502 pp.

Stroobant (L.) — Les magistrats du Grand Conseil de Malines. [*Annales de l'Académie royale d'Archéologie*, 5e série, t. IV., 4e livraison et t. V, 1e livraison, pp. 483-615, Anvers, 1903]

Kernkamp (G. W.) — Verslag van een onderzoek in Zweden Noorwegen en Denemarken, naar Archivalia, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland op last der regeering ingesteld. La Haye, Van Stockum, 1903, in-8° de XII-376 pp.

Berlière (U.) — Supplément à l'inventaire des obituaires belges. [*Bulletin de la Commission royale d'Histoire* t. 72, 4e bulletin, pp. LXXXII-CXIII, Bruxelles, 1903.]

Digitized by Google

Van den Gheyn (J.) — Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. T. III. Bruxelles, Lamertin, 1903. In-8° de XII-515 pp.

Krusch (B.) — Monumenta Germaniæ historica Scriptores rerum Merovingicarum, t. IV, Hanovre et Leipzig, 1902 in-4° de VIII-817 pp.

Monumenta Germaniæ Historica. — Diplomata. T. III. Pars posterior. Heinrici II et Arduini diplomata. Hanovre, 1900-1903, In-4° de XXX-132 pp.

Klicman (L.) — Monumenta Vaticana res gestas Bohemicas illustrantia ... Tomus I. Acta Clementis VI, 1342-1352. Prague, 1903, in-8° de XV-954 pp.

Van der Mijnsbrugge (E.) — Autour d'une lettre en original du Tsar Boris Godounof à l'Empereur Rodolphe II. [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique.*, t. I, pp. 394-395, Bruxelles, 1903.]

Coulon (H.) — Proverbes d'autrefois, avec lettre-préface de M. F. Coppée Cambrai, Régnier, 1903 in-8° de VI-174 pp.

Breton (A.) — Un cas de banqueroute frauduleuse et d'extradition à Orléans au XVIII^e^ siècle. [*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIII, n° 176, pp. 113-119, Orléans, 1902.]

Duvivier (Ch.) — Actes et documents anciens intéressant la Belgique. Nouvelle série. [Publication de la *Commission royale d'histoire*]. Bruxelles, Weissenbruch, 1903, in-8° de VIII-460 pp.

Van Houtte (H.) — Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794. Note complémentaire. [*Bulletin de la Commission royale d'histoire*. T. LXXII, 2^e^ bulletin, pp. 76-120, Bruxelles, Weissenbruch, 1903].

Julin (A.) — Les grandes fabriques en Belgique vers le milieu du XVIII^e^ siècle (1764) [Extrait du tome LXIII des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*]. Bruxelles, Hayez, 1903, in-8°, de 81 pp.

Fredericq (P.) — Corpus documentorum Inquisitionis Haereticae Pravitatis neerlandicae. Tome V, Gand, Vuylsteke et La Haye, Nijhoff, 1903, in-8° de 485 pp.

Fredericq (P.) — Deux sermons inédits de Jean de Fayt sur les Flagellants (3 octobre 1349) et sur le grand schisme d'Occident. [*Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres* 1903, n° 10. pp 688-718, Bruxelles, 1903].

Cramer (S.) et **Pyper** (F.) — Bibliotheca reformatoria neerlandica, t. I. La Haye, Nijhoff, 1903.

Kirsch (J. P.) — Die päpstlichen Annaten in Deutschland wäh-

Digitized by Google

rend des XIVen Jahrhunderts. Tome I, von Johann XXII bis Innocenz VI *(Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte IX)*. Paderborn, Schöningh, 1903. Gr. in-8° de LVI-344 pp.

Cauchie (**A.**) — L'extension de la juridiction du nonce de Bruxelles aux duchés de Limbourg et de Luxembourg en 1781. [*Bulletin de la Commission royale d'histoire*. T. 72, n° 1 pp. 1-17 Bruxelles, Weissenbruch, 1903.]

Kalkoff (**P.**) — Die Vermittlungspolitik des Erasmus und sein Anteil anden Flugschriften der ersten Reformation. [*Archiv für Reformationsgeschichte* T. I, n° 1 pp. 1-83, Berlin, 1903].

De Poorter (**A.**) — Témoignages inédits du frère Corneille Adriaensz de Dordrecht, O. S F. [*Cercle historique et archéologique de Courtrai*. 1e année, 1e livraison, Courtrai, 1903.]

Reusens (**E.**) — Statuta antiquissina dioecesis cameracensis [*Analectes pour servir à l'histoire ecclesiastique de la Belgique*, IIe section, série des Cartulaires et Documents étendus, 6e fascicule, Louvain, 1903].

Déprez (**E.**) — La guerre de Cent ans à la mort de Benoît XII. L'intervention des cardinaux avant le conclave et du pape Clément VI avant son couronnement (25 avril-19 mai 1342). [*Revue historique*, t. 83, septembre-octobre, pp. 58-76, Paris, 1903].

Rodriguez Villa (**A.**) — El emperador Carlos V y su Corte. [*Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. XLII, p. 468-481, t. XLIII p 5-240., Madrid, 1903]

Terlinden (**Ch.**) — La révolution belge de 1830 racontée par les affiches, Bruxelles, Richez 1903, in-8° de 127 pp.

Anonyme. — « La Brabançonne » of het Belgisch Volkslied nagevolgd en geparodieerd, 1830-1831. [*De Navorscher*. Aflevering 3, pp. 133-140, Zaltbommel, 1903.]

Guillaume (**Baron.**) — L'Escaut depuis 1830. Bruxelles, Castaigne, 1903. 2 vol. in-8° de 554 et 565 pp., avec cartes et plans hors texte.

Petit. — Deux lettres de Henri IV. [*Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, t. LVI, pp. 303-307, Cambrai, 1902].

Declève (**J.**) — Lettres de prince au XVIIe siècle. Florent de Ligne à Nancy, 1607-1608 [*Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6e série, t. IV, 54e vol. Mons, 1903.]

Rosenlehner (**A.**) — Zur Restitutionspolitik Kurfürst Max-Emanuels von Bayern. [*Forschungen zur Geschichte Bayerns* XI Band, pp. 156-218, Munich, 1903-1904.]

Digitized by Google

Gauthier (**J.**) — Le Cardinal de Granvelle et les artistes de son temps. [*Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 7e série, 6e vol., pp. 305-351, 1901. Besançon, 1902]

De Poorter (**A.**) — Extraits de correspondance de Guillaume d'Orange de 1578-1579. [*Cercle historique et archéologique de Courtrai*. 1e année, 2e livraison, pp. 68-70. Courtrai, 1903].

Nève (**J**) — Antoine de la Salle. Sa vie et ses ouvrages d'après des documents inédits.... Paris, H. Champion; Bruxelles, Falk fils, 1903. In-16 de 291 pp.

De Mandrot (**B.**) — Mémoires de Philippe de Commynes, Nouvelle édition (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.*) T. I. (1464-1477) 1901; t. II, (1477-1498) Paris, Picard, 1903. 2 vol. in-8° de CXXV-473 pp. et 483 pp.

Halkin (**L**) — Correspondance de J. F. Schannat avec G. de Crassier et dom E. Martène [*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XIV, pp. 1-159, Liège, 1903].

Willemsen (**G.**) — Un détail inédit de l'enfance de Mercator. [*Annales du Cercle archéologique et historique du pays de Waes*, t. XXI, fasc. 2, pp 317-322, St-Nicolas, 1903].

Schweisthal (**M.**) — Le voyage du P. Reginbald Moehner, bénédictin chapelain major au service du margrave Léopold-Guillaume de Bade, pendant l'expédition au secours des Pays-Bas espagnols en 1651. [*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVI, livr. 3 et 4, pp. 213-300, Bruxelles, 1903]

Wins (**A.**) — Albert-Joseph Paridaens. Journal historique 1787-1794. (Publication de la *Société des Bibliophiles Belges*) t. I. Mons, 1903. Gr. in-8° de XIV-304 pp.

Hosdey (**H**) — Trois lettres autographes inédites de Sidronius Hosschius [*Annales de la Société d'Emulation de la Flandre*, 53e volume pp. 49-88. Bruges, 1903].

Roersch (**A**) — La correspondance de Nicolas Olahus. [*Bulletin de la Société d'histoire et d'Archéologie de Gand*, 11e année. pp. 297-307, Gand, 1903].

Roersch (**A.**) — Chr. Ischyrius, Homulus. Texte latin, publié avec une introduction et des notes. Gand, Librairie néerlandaise, 1903. In-8° de XLIV-63 pp.

d'Awans (**R.**) — Un manuscrit attribué à Egide Joseph Smeyers. [*Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, t. XIII, pp. 205-219. Malines, 1903].

Digitized by Google

Kentenich (**G.**) — Noch einmal « die Handschriften der Imitatio Christi und die Autorschaft des Thomas ». Eine Entgegnung. [*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXIV. pp. 594-604. Gotha, 1903].

Felder (**H**.) — Jacobi Vitriacensi episcopis et cardinalis 1180-1240. Sermones ad fratres minores. Rome, Befani, 1903. In-8° de XI-63 pp.

Van der Vet (**W. A.**) — Het biënboec van Thomas van Cantimpré en zijn exempelen. La Haye, 1902. In-8° de 454 pp.

ANVERS. — **Vannérus** (**J.**) — Le dépôt des Archives de l'Etat à Anvers [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. I, pp.151-171. Bruxelles, 1903].

Dilis (**E**.) — De overzetdienst tusschen Antwerpen en het Vlaamsch Hoofd in vroegere tijden. [*Annales du cercle archéologique du pays de Waes*, t. XXI, fasc. 2, pp. 153-279. St-Nicolas, 1903].

d'Awans (**R.**) — Les archives et la bibliothèque communale de Malines. [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. I, pp. 384-393. Bruxelles, 1903].

Van Caster (**G.**) — Festivités en l'honneur de Saint-Rumold. [*Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*. T. XIII, pp. 221-367. Malines, 1903].

Coninckx (**H**.) — Le livre des apprentis de la corporation des peintres et des sculpteurs à Malines. [*Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*. T. XIII, pp. 143-204. Malines, 1903].

Gevelers (**L.**) — Eene bladzijde uit de geschiedenis der Arme Claren van Mechelen (1580-1585). [*Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, t. XII, pp. 67-78. Malines, 1902].

Hermans (**V.**) — Ancienne maison échevinale ou Vieux palais (à Malines). [*Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, t. XII. pp. 13-66, Malines, 1902].

Van Spilbeeck (**W.**) — Necrologium ecclesiae B. M. V. de Tongerloo. ord. Praemonstr. Tongerloo, 1902, In-8° de VIII-307 pp.

BRABANT. — **Laloire** (**Ed.**) et **Lefèvre** (**Em.**) — Les Archives générales du Royaume à Bruxelles. [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t I, pp. 28-34. Bruxelles, 1903].

Goetschalckx. — Bijdragen tot de Geschiedenis, bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant. 2e année, Eeckeren Donck, 1903.

de Troostenbergh (**M.**) — Documents relatifs à l'histoire d'Archennes. [*Bibliothèque Norbertine*, 5e année, pp. 18-34. Abbaye de Parc, 1903].

Digitized by Google

d'Hoop (**A.**) — Les anciennes archives de l'église collégiale de Léau. [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t I, pp. 306-311, Bruxelles, 1903].

Bols (**J.**) — Guldebock van St-Sebastiaansbroederschap te Linkebeek. [*Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal- en Letterkunde*, 1903, pp. 97-108. Gand, 1903].

Reusens (**E**). — Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain [*Analectes pour servir à l'histoire ecclesiastique de la Belgique*, 2e série, t. XIV, pp. 5-128, Louvain, 1903].

Reusens (**E.**) — Actes ou procès-verbaux des séances tenues par le Conseil de l'Université de Louvain. Tome I (31 mai 1432 — 21 septembre 1443). (Publication de la *Commission royale d'histoire*). Bruxelles, Kiessling, 1903. In-4° de XXII-525 pp.

Reusens (**E**) — Matricule de l'Université de Louvain, T. I, 1426-1453. (Publication de la *Commission royale d'histoire*) Bruxelles, Kiessling, 1903. In-4° de XXVIII-423 pp

Van der Linden (**H**) — Rapport sur une mission aux Archives de Berlin. Analyse de documents relatifs à l'histoire de Louvain et particulièrement à l'histoire de l'église Saint-Pierre. [*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 72, 4e bull. pp 305-533, Bruxelles, 1903].

Willame (**G.**) — Notes sur les serments nivellois. [*Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*. T. VII, 2e livr. pp 171-358. Nivelles, 1903].

Nélis (**H.**) — Les Archives des prieurés du Val-St-Martin à Louvain et de Trône-Notre-Dame près de Grobbendonck. [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. I, pp. 73-88. Bruxelles, 1903].

Schuermans (**H**) — L'abbaye de Villers en 1749 [*Annales de la Société d'archéologie de l'arrondissement de Nivelles*, t. VII, 2e livr. pp. 117-134, Nivelles, 1903]

FLANDRE. — **Bayot** (**A**) — Un manuscrit du livre de Baudouin de Flandre. [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. I, pp. 361-370. Bruxelles, 1903].

Weale (**J.**) — Livres d'heures d'origine flamande vendus à Londres en 1903 [*Annales de la Société d'Emulation .. de la Flandre*, LIIIe volume, Année 1903, pp. 141-147. Bruges. 1903].

Coppieters Stochove (**H.**) — Regestes de Philippe d'Alsace. [*Bulletin de la Société d'histoire et d'Archéologie de Gand*, 11e année, pp. 308-311, Gand, 1903].

Digitized by Google

Vannerus (**J.**) — Deux documents relatifs à la guerre de Philippe le Bel avec la Flandre 1303-1309. [*Bulletin de la Commission royale d'histoire.* Tome 72, 2e bull. pp. 60-75. Bruxelles, Weissenbruch, 1903].

Pirenne (**H.**) — La seule lettre connue de Jacques Van Artevelde. [*Bulletin de la Société d'histoire et d'Archéologie de Gand*, 11e année, no 2, pp. 106-108. Gand, 1903].

Gilliodts-van Severen (**L.**) — Documents judiciaires concernant Olivier de Wree (Vredius) et sa famille. [*Annales de la Société d'Emulation. ... de la Flandre*, LIIe volume, Livraisons 2, 3 et 4. Année, 1902, pp. 87-133. Bruges, 1903].

Béthune (**J. et F.**) — Notice sur le vieil rentier des seigneurs d'Audenaerde. [*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 72, 4e bulletin, pp. LXXVII-LXXXII, Bruxelles, 1903].

Cuvelier (**J.**) — Le nouveau règlement des Archives communales de Bruges. [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. I, pp. 292-296, Bruxelles, 1903].

Pirenne (**H.**) — Le privilège de Louis de Male pour la ville de Bruges du mois de juin 1380. [*Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres*, 1903, no 1, pp. 13-25. Bruxelles, Hayez, 1903].

De Schrevel (**A. C.**) — Remi Drieux, évêque de Bruges et les troubles des Pays-Bas. [*Revue d'histoire ecclésiastique*. Louvain, t. II. (1901) pp. 828-839 ; t. III (1902), pp. 36-65 ; 349-369 ; 644-668 ; t. IV (1903), pp. 645-678].

De Schrevel (**A.-C.**) — Statuts de la gilde des libraires, imprimeurs, maîtres et maîtresses d'école à Bruges, 19 janvier 1612. [*Annales de la Société d'Emulation de la Flandre* LIIe volume, livraison, 2, 3 et 4. Année 1902, pp. 135-302. Bruges, 1903].

Gilliodts-van Severen (**L.**) — Documents relatifs au couvent des dames anglaises à Bruges. [*Annales de la Société d'Emulation...., de la Flandre*, 53e volume, pp. 1-30. Bruges, 1903].

Ghijssaert (**A.**) et **Hosten** (**E.**) — De Koninklijke handboog-gilde Sint-Sebastiaan te Dixmuide. Dixmude, 1903, in-8° de 133 pp.

Bergmans (**P.**) — Rentier et obituaire de l'église collégiale d'Eyne. [*Annales de la Société d'histoire et d'Archéologie de Gand*, t. V, 2e fascicule, pp. 176-216. Gand, 1903].

Coppieters-Stochove (**E.**) — Inventaire des archives de l'église Saint-Nicolas (à Gand). [*Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, 11e année, pp. 226-229. Gand, 1903].

Digitized by Google

Coppieters-Stochove (**E.**) — Les archives de l'église Saint-Nicolas (à Gand). [*Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. V. 2e fasc., pp. 217-272. Gand, 1903]

Berten (**D.**) — Coutumes des Pays et Comté de Flandre (Quartier de Gand). Coutumes du Vieux-bourg de Gand, T. VIII. Bruxelles, Goemaere, 1903 In-4° de 668 pp.

Vuylsteke (**J.**) — Cartulaire de la ville de Gand. Comptes de la ville et des baillis de Gand, 1280-1336. Gand, Meyer-van Looz, 1900 (paru en 1903) grand in-8° de XIII-1048 pp.

Romberg (**Ed.**) et **Malet** (**A.**) — Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand. Recueil de documents inédits publiés pour la Société d'histoire contemporaine. Paris, Picard, 1902, 2 vol. in-8° de LXIV-256 et XV-314 pp.

Anonyme. — Johannes van Nieulande, pastoor van Sint-Nicolaas en kronijkschrijver, [*Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, t. XXII, fasc. I, pp. 43-188, St-Nicolas, 1903].

B....., (**A**.) — Le couvent des Augustins à Termonde. Documents. [*Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde*, 2e série, t. X, pp. 89-128 et 243-272. Termonde, 1903].

Balieus (**H.**) — Rentier de la famille Van der Zickelen à Severgem [*Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 11e année, pp. 307-308, Gand, 1903].

HAINAUT. — **de Prelle de la Nieppe** (**E.**) — L'inventaire de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainaut, en 1358 [*Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. VII, 2e livr. pp. 107-116, Nivelles, 1903].

Hachez (**F.**) — Cour féodale du Comté de Hainaut [*Annales du Cercle archéologique de Mons* t. XXXII, pp. 331-333, Mons, 1903].

Vannerus (**J.**) — Documents relatifs aux conflits ayant surgi de 1302 à 1310 entre le comté de Hainaut et l'évêché de Liège [*Bulletin de la Commission Royale d'histoire* t. 72, 3e bull. pp. 180-304, Bruxelles, 1903].

Berlière (**U.**) — Chronologie des abbés de Lobbes dans la seconde moitié du XIVe siècle [*Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. XXXII, pp. 234-257, Mons, 1903].

De Loisne (**Comte.**) — Les miniatures du Cartulaire de Marchienne [*Bulletin archéologique des Comités des travaux historiques et scientifiques*, 1903, 3e livraison, pp. 476-489 Paris, 1903].

Devillers (**L.**) — Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, (Publication de la *Commission Royale d'histoire*) t. II, Bruxelles, Kiessling, 1903. In-4° de VI-879 pp.

Digitized by Google

Devillers (**L.**) — Cartulaire des hospices et des établissements de charité de la ville de Mons (suite). [*Annales du Cercle Archéologique de Mons*. t. XXXII, pp. 305-329, Mons, 1903].

Devillers (**L.**)— Sur un prétendu complot concernant la vente de la ville de Mons aux Français en juin 1467. [*Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. XXXII, pp. 331-333, Mons, 1903].

Matthieu (**E.**) — Chapelle de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Mons [*Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. XXXII, pp. 293-300, Mons, 1903].

Decamps (**G.**) — L'Abbaye de Bethléem ou de Bélian à Mervin-lez-Mons, 1244-1796. [*Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. XXXII, pp. 17-160, Mons, 1903].

Hocquet (**A.**) — Table des testaments, comptes de tutelle et d'exécution testamentaire, reposant aux Archives de Tournai XIVe siècle. [*Annales de la société historique et archéologique de Tournai*. Nouvelle série t VII, pp. 81-161, Tournai, 1902].

Hubert (**E.**) — Le protestantisme à Tournai pendant le XVIIIe s. [Extrait des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique*. Bruxelles, 1903. In-4° de 280 pp].

Serbat (**L.**) — Estatus des Sœurs de Tournay [*Annales de la société Historique et Archéologique de Tournai*. Nouvelle série, t. VII, pp. 57-65, Tournai, 1902].

De Pas (**J.**) — Au sujet d'une édition des œuvres poétiques de Jean Roseer, prêtre, pasteur d'Esplechin au diocèse de Tournai, (1610). [*Bulletin historique de la société des antiquaires de la Morinie*, 1903, pp. 202-208, Saint-Omer, 1903].

Bergmans (**P.**) — Le tombeau poétique de Gilbert d'Ongnies, évêque de Tournai, 1574 [*Annales de la Société Historique et Archéologique de Tournai*. Nouvelle série, t. VII, pp. 266-283, Tournai, 1902].

LIÈGE. — **Alexandre** (**J.**) — Chronique d'Adrien d'Oudenbosch. Traduction française, Liège, Cormaux, 1903 In-8° de 359 pp. (Publication de la *Société des Bibliophiles Liégeois*).

Leuridan (**abbé.**) — Table des noms de lieux des provinces de Liège, Limbourg, Luxembourg et Namur, mentionnés dans l'inventaire sommaire de la série B des Archives départementales du Nord. [*Bulletin de la Société d'Études de la province de Cambrai*. 5e année, pp. 144-156, Lille, 1903].

Straven (**Fr.**) — Les Archives des Trois Etats de l'ancien pays de Liège. [*Bulletin de la Commission Royale d'histoire*. T. 72, pp. 18-26, Bruxelles, Weissenbruch, 1903].

Digitized by Google

Naveau (**L.**) — Encore quelques manuscrits historiques liégeois. [*Société des Bibliophiles liégeois, Bulletin*, t. VI, 2e fasc. pp. 196-223. Liège, 1903].

Schoolmeesters (**Mgr. E.**) — Rudolphe de Habsbourg et la principauté de Liège. [*Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois*. t. XXXIII, pp. 1-44, Liège, 1903].

Monchamp (**Mgr. G**) — Cinq lettres formées adressées à Francon, évêque de Liège. [*Bulletin de l'Académie Royale de Belgique. Classe des lettres*, 1903, n° 6, pp 421-431, Bruxelles, 1903].

Simenon (**G.**) — Une lettre inédite de Raoul de Zaehringen à Wiric, abbé de St-Trond, (juillet 118 ?) [*Leodium*, 2e année, pp. 146-148, Liège, 1903].

Schoolmeesters (**Mgr. E**) — Deux lettres inédites de Georges-Louis de Berghes au pape Clément XII, (1732) à propos du conflit de juridiction de Maestricht. [*Leodium*, 2e année pp. 80-84, Liège, 1903].

Paquay (**J.**) — Actes émanés du légat du St-Siège et de Henri, élu de Liège, au siège d'Aix-la-Chapelle [*Leodium*, 2e année, pp. 101-112. Liège, 1903].

Paquay (**J.**) — L'archidiaconat liégeois d'Urbain IV. [*Leodium*, 2e année, pp. 60-63, Liège, 1903].

De Chestret (**B**$^{\text{on}}$.) — Anthisnes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vien [*Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois*, t. XXXIII, pp. 115-219. Liège, 1903].

Schoolmeesters (**Mgr. E.**) — Une lettre de Chapeaville concernant Huy. [*Leodium*, 2e année, pp. 63-64, Liège, 1903].

Leclère (**C.**) — Notes sur un manuscrit d'Albert de Haske, bourgmestre de Huy. [*Annales du Cercle hutois des sciences et des beaux-arts*, t. XIV, 2e livr. pp. 145-158, Huy, 1903].

Monchamp (**Mgr. G.**) — Une pasquie liégeoise de 1721. [*Leodium*, 2e année, pp. 131-136, Liège, 1903].

Monchamps (**Mgr. G.**) — Une ordonnance somptuaire des églises de Liège en 1353. [*Leodium*, 2e année, pp. 137-142, Liège, 1903].

Brassinne (**J.**) — La population de Liège en 1650. [*Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois*, t. XXXIII, pp. 232-250, Liège, 1903].

Van de Casteele (**D.**) — Notice sur les Libri Cartarum de l'église à Liège. [*Bulletin de la Commission Royale d'histoire*, t. 72, 4e bull. pp. 534-542, Bruxelles, 1903].

Digitized by Google

Fredericq (**P**) — Les comptes des indulgences dans les Pays-Bas, 2e série : les comptes des indulgences papales émises au profit de la Cathédrale de St-Lambert, (1443-1446). [Extrait des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique*. Collection in-8° t LXIII, 5e fasc. 42 pp. Bruxelles, 1903].

Dubois (**R.**) — Les deux derniers abbés du couvent de Neufmoustier (1749-1789) [*Annales du Cercle hutois des sciences et des beaux-arts*, t. XIV, 2e livr. pp 121-145. Huy, 1903].

Hubbard (**E**) — Le séjour à Spa et à Chaudfontaine d'un officier français en 1748 [*Société des Bibliophiles liégeois. Bulletin*. t. VI, 2e fasc. pp. 165-184, Liège, 1903].

Body (**A.**) — Les émigrés à Spa (1789-1794). [*Société des Bibliophiles liégeois Bulletin*, t. VI, 2e fasc. pp. 121-164, Liège, 1903].

Body (**A**). — Note sur la vente des manuscrits de l'abbaye de Stavelot. [*Société des Bibliophiles Liégeois. Bulletin* t. VI, 2e fasc. pp. 194-195, Liège, 1903].

Brouwers (**D.**) — Documents relatifs à la matricule du duché de Limbourg en 1705. [*Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois*, t XXXIII, pp. 69-88, Liège, 1903].

LIMBOURG. — **Hansay** (**A**) — Les Archives de l'Etat à Hasselt. [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t 1. pp. 249-250, Bruxelles, 1903].

LUXEMBOURG. — **Michaëlis** (**H.**) — Les Archives de l'Etat à Arlon. [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. 1 pp. 279-286, Bruxelles, 1903].

Van Werveke (**N.**) — Mélanges historiques. Luxembourg, 1903. In 8°, de 248 pp.

Kurth (**G**) — Chartes de l'abbaye de St-Hubert en Ardenne t. I. [Publication de la *Commission royale d'histoire*]. Bruxelles, Imbreghts, 1903. In 4° de LXXVII-760 pp.

Hénault (**M**) — La perception du droit de quête à l'abbaye de Saint-Hubert, en 1438. [*Revue historique ardennaise*, 10e année, mars-avril 1903, pp 99-101, Paris, 1903].

NAMUR. — **Marleix** (**J.-B**) — Le district de Couvin en 1494. [*Revue historique ardennaise*, 10e année, juillet-août 1903, pp. 233-236. Paris, 1903].

FRANCE. — **Berger** (**E.**) — Inventaires et documents publiés par la direction des Archives. Layettes du trésor des chartes. t. IV. Paris, Plon-Nourrit, 1902. In 4° de 593 pp.

Digitized by Google

Berlière (U.) — Les évêques auxiliaires de Cambrai aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. [*Revue Bénédictine*, 20^e^ année, n° 1, pp. 7-25, Maredsous, 1903].

Guesnon — Le cartulaire de l'évêché d'Arras. [*Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2^e^ série, t. XXXIII, Arras, 1902.]

Leuridan (abbé) — Inventaire sommaire des archives communales de Bachy, antérieures à 1790. [*Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix*, 4^e^ série, t. II. (23^e^ de la collection), Roubaix, 1903].

Rodière (R.) — Essai sur les prieurés de Beaurain et de Maintenay et leurs chartes. [*Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXIV, 2^e^ série, pp. 235-290. Arras, 1904].

Leuridan (abbé). — Inventaire sommaire des archives communales de Bourghelles, antérieures à 1790. [*Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix*. 4^e^ série, t. I (22^e^ de la collection) pp. 5-68. Roubaix, 1902].

Bombart (D^r^) — Le tabellion du Cateau. [*Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*. t. LVI, pp. 311-329, Cambrai, 1902].

Bréard (Ch.) — Le Crotoy et les armements maritimes des XIV^e^ et XV^e^ siècles. [*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie*, 4^e^ série, t. IV, pp. 1-214. Amiens, 1903].

Anonyme. — Les chartes du prieuré de Fives 1104-1336. [*Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, 5^e^ année, pp. 129-143, Lille, 1903].

Leuridan (abbé). — Inventaire sommaire des archives communales de Gondecourt, antérieures à 1790. [*Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix*, 4^e^ série, t. I (22^e^ de la collection) pp. 193-250. Roubaix, 1902].

Anonyme. Chronique de l'abbaye de St-Sauveur à Ham (XVIII^e^ siècle) [*Bulletin historique de la société des Antiquaires de la Morinie*, 206^e^ et 207^e^ livraisons. Saint-Omer, d'Homont, 1903, pp. 209-228, et 283-275].

Broche (L.) — Inventaire sommaire des documents originaux de la Bibliothèque communale de Laon. [*Revue des Bibliothèques*, Juillet-septembre, 1902, pp. 289-399].

Anonyme. — M. Primat à Lille. [*Bull. de la Soc. d'Etudes de la prov. de Cambrai*, 5^e^ année, pp. 156-162. Lille, 1903].

Liagre (Ch.) — Une liste des abbés de Loos, près Lille. [*Bull. de la Soc. d'Etudes de la prov. de Cambrai*, 5^e^ année, pp. 61-65. Lille, 1903].

Digitized by Google

Le même. — Les curés, vicaires et chapelains de Loos, près Lille. [*Bull. de la Soc. d'Etudes de la prov. de Cambrai*, 5e année, pp. 65-68. Lille, 1903].

Le même. — Les seigneurs des Fresnes, à Loos. [*Bull. de la Soc. d'Etudes de la prov. de Cambrai*, 5e année, pp. 68-73. Lille, 1903].

Gossart (M.) — Jean Gossart de Maubeuge, sa vie et son œuvre. Lille, 1903. In 8o de 147 pp. avec 11 reproductions en phototypie.

Rafin (abbé). — Obitier de la paroisse de Radinghem. [*Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai*, 5e année, pp. 304-306 Lille, 1903].

Albot (N.) — La surprise de Rocroi en 1586. [*Revue historique ardennaise*, 10e année, mars-avril 1903, pp. 78-98. Paris, 1903].

Desilve. — Les chartriers de St-Amand. [*Bulletin de la Société d'Études de la province de Cambrai*, 5e année pp. 248-251. Lille, 1903].

Desilve et Bocquillet. — Testament de Jean Tate, chapelain de St-Amand (1293). [*Bulletin de la Société d'Études de la province de Cambrai*. 3e année, pp. 259-263, Lille, 1903].

Bled (abbé). — Regestes des évêques de Thérouanne (500-1543), t. I, 2e fasc. 1159-1251. Saint-Omer, d'Homont. 1903, pp. 145-280. Introduction XLVIII pp. in-4o.

Bled (abbé). — Inventaire des ornements et joyaux de l'église de Thérouanne en 1422. [*Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1e livraison pp. 133-155. Paris, 1903].

Masure (E). — Quelques documents concernant les églises des faubourgs de Valenciennes. [*Bulletin de la Société d'Études de la province de Cambrai*, 5e année pp. 117-119. Lille, 1903].

HOLLANDE. — **Doppler (P.)** — Inventaire des obituaires de la province du Limbourg hollandais [*Bulletin de la Commission Royale d'histoire*, t. 72, 3e bull. pp. LVII-LXXI, Bruxelles, 1903].

Doppler (P.) — Schepenbrieven van het kappitel van St-Servaas [*Publications de la Société historique et Archéologique dans le duché de Limbourg*. T. XXXIX pp. 272-376, Maestricht, 1903].

Van Hasselt. — Geschiedenis van het klooster der Kruisheeren te Maastricht [*Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*. T. XXXIX, pp. 1-137. Maestricht, 1903].

Dazert (Fr.) — Geschiedenis van het voormalig klooster van het H. Graf thans Bonnefantenkazerne te Maastricht. [*Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*. t. XXXVIII, pp 251-376. Maestricht, 1902].

Digitized by Google

Flament (**A.**) — Verhaal der vreedheden te Roermond tegen de geestelijken gepleegd, den 23 Juli 1572, naar een gelijktijdig Italiaansch verhaal. [*Publications de la Société historique et archéologique dans le Duché de Limbourg*. T. XXXIX pp. 389-397. Maestricht, 1903].

De Maasgouw, orgaan voor Limburgsche Geschiedenis, Taal en Letterkunde. 25e Jaargang. Maestricht, 1903.

Juten (**G. C. A.**) — Slusana sacra [*Annales de la Société d'Emulation... de la Flandre*, LIIIe volume, Année 1903, pp. 197-224, Bruges, 1903]

PRUSSE RHÉNANE. — **Sauerland** (**H. V.**) — Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vatikanischen Archiv. T. II, Bonn, Hanstein, 1903. 8°-de XXI-647 pp.

Knipping (**R.**) — Ungedruckte Urkun den der Erzbischöfe von Köln aus dem 12 und 13 Jahrhundert. [*Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*. T. LXXV, pp. 112-142, Cologne, 1903].

LUXEMBOURG. (GRAND-DUCHÉ). — **Wolf** (**E**.) — Le blocus de Luxembourg (1 août 1681 – 1 mai 1684). Luxembourg, Beffort 1903, In-4° de 56 pp.

Grob (**J**.) — Eustachs von Wiltheim historische Werke [*Ons Hemecht, Organ des Vereines für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst*, Luxembourg, 1903].

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PREMIÈRE PARTIE DE LA CHRONIQUE DITE DE BAUDOUIN D'AVESNES

Jacques de Guise raconte dans ses *Annales* que, vers l'an 1200, Baudouin VI, comte de Hainaut et de Flandre († 1205), fit rédiger en français des chroniques succinctes s'étendant de la création du monde jusqu'à l'époque contemporaine, et dans lesquelles étaient spécialement consignées l'histoire de son pays ainsi que les généalogies de ses ancêtres. Il ajoute que, de ce fait, l'œuvre avait reçu la dénomination d'*Histoires de Baudouin*, et il dit y avoir fait lui-même plusieurs emprunts (1).

Ces histoires n'ont jamais été retrouvées. En revanche, on connaît une autre compilation historique qui, dès le XIV^e^ siècle, circulait sous le nom de Baudouin d'Avesnes († 1289), le second fils de Marguerite de Constantinople et de Bouchard d'Avesnes, le petit-fils par conséquent de Baudouin VI, compilation qui, jusqu'à un certain point, correspond à la description donnée par le chroniqueur hennuyer. Longtemps, on s'est même demandé si elle n'était pas un remaniement de la première. Mais Jean Heller, le savant collaborateur des *Monumenta* de Pertz, a démontré depuis que cette première n'a pas existé. Les *Histoires de Baudouin* que Jacques de Guise cite comme lui servant de sources ne sont autres que celles dites de Baudouin d'Avesnes. L'attribution qu'il en fait à Baudouin VI est le résultat d'une confusion, simplement (2).

(1) Le passage a été souvent cité. Le voici : *His temporibus Balduinus Hanonie atque Flandrie comes, a magnis suarum patriarum clericis inductus, fecit historias a mundi creacione abreviatas usque ad tempora sua sub brevi epilogacione recoligi atque conscribi, et specialiter historias que tangere videbantur patrias, atque genealogias a quibus ipse dirivari credebatur, de quibus nonnullas in precedentibus huic operi annotavi ; quas in Gallicano ydiomate redigi fecit, que ab ipso* Historie Balduini *nuncupabantur. MGH., SS.*, t. XXX, 1^a^ pars, p. 240.

(2) *Neues Archiv*, t. VI, 1881, p. 145-147.

Digitized by Google

Ce n'est là du reste que l'un des nombreux problèmes auxquels donnent lieu les textes qui nous sont arrivés sous le couvert de Baudouin d'Avesnes, et l'on sait que, malgré les multiples travaux consacrés jusqu'ici à la question (1), la critique n'y a pas encore dit son dernier mot. Toutefois, certains points peuvent, dès à présent, être considérés comme éclaircis. Il ne sera pas inutile que nous les indiquions sommairement avant d'en venir à l'objet propre de cette note.

Rien ne permet de croire que Baudouin d'Avesnes ait été l'auteur de la compilation qui porte son nom. Mais il est incontestable qu'elle a été préparée sous son influence immédiate. Cela résulte de la large place qui s'y trouve faite à lui-même et à sa famille, comme aussi de ce qui y est tu, par exemple l'union illégitime à laquelle il devait le jour. Baudouin a donc été le patron de l'œuvre, dont nous avons deux recensions, dues à un même écrivain. La première se place entre 1278 et 1281. La seconde a été écrite avant 1284 ; elle présente un style plus travaillé, et surtout les généalogies y sont continuées pendant un espace de deux années.

Peu de temps après sa rédaction définitive, entre 1295 et 1307, on traduisit le recueil en latin. Mais tout ce qui touchait à l'Orient et à l'histoire générale de l'Europe fut élagué. Il ne restait plus ainsi qu'une sorte de chronique latine du Hainaut.

En 1303, Enguerrand de Coucy, cousin de Félicité de Coucy, femme de Baudouin, fit tirer de l'œuvre les passages relatifs aux grandes familles françaises et spécialement à la sienne. En les complétant, on eut le *Livre du lignage de Coucy*.

(1) On trouvera la bibliographie dans POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, 2e éd., t. I, p. 269-70. Ajouter : GACHARD, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. I, 1875, p. 56-8 (Publicat. de la Commiss. roy. d'hist., in-4°) ; — *Archives de l'Orient latin*, t. I, 1881, p. 276 ; — *Chronique normande du XIVe siècle* publ. pour la Soc. de l'hist. de Fr. par A. et E. MOLINIER, 1882, Introd., p. lij-lv ; — GASTON PARIS, *Manuel*, 2e éd., 1890, § 95 ; — E. SACKUR, *MGH*, *SS.*, t. XXX, 1a pars, 1896, p. 61-2 ; — GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II 1, 1902, p. 1014-15.

Digitized by Google

Plus tard encore, dans le courant du XIV^e^ siècle, la compilation fut résumée sous le titre de *Chroniques abrégées de Baudouin d'Avesnes*. C'est la forme qui a eu le plus de succès. On la rencontre dans une quantité de manuscrits, avec des suites différentes, dont les éléments ne sont pas encore bien démêlés à ce jour.

Mais ce n'est pas de ces remaniements que nous allons nous occuper ici ; c'est du texte primitif du recueil.

Un point sur lequel la lumière n'a pas été faite jusqu'à présent est celui de son étendue. Si l'on s'accorde à reconnaître qu'il s'arrêtait en 1278, au supplice de Pierre de la Brosse, le fameux chirurgien et favori de Philippe le Hardi, on est moins bien fixé sur l'époque où il prenait son point de départ, et cela malgré les renseignements fournis par Jacques de Guise, malgré les *Chroniques abrégées*, qui le font remonter, les uns et les autres, jusqu'à la Création. Jean Heller, qui a reconnu l'existence des deux rédactions successives, ayant remarqué que, parmi les manuscrits de la première, le plus complet, le ms. fr. B. N. 17264, commençait seulement à Pharamond, en inféra que tel était bien, à l'origine, le point de départ de l'œuvre, et c'est celui qu'il lui assigna dans les extraits qu'il en a publiés au t. XXV des *MGH.*, *SS.*, p. 414-467. Tout au plus admit-il, mais sans se montrer bien explicite sur ce point, que, dans la seconde recension, la *Chronique* remontait à la naissance du Christ, ou peut-être même au commencement du monde (1). Parmi les exemplaires contenant cette seconde recension, il en est deux, en effet, celui de Tournai et le ms. fr. B. N. 15460, où la narration s'ouvre sous la règne de Tibère, et, de plus, on a noté, voici longtemps déjà, que leur première phrase renvoie à une partie antérieure du récit. Aussi les érudits belges qui se sont le plus occupés de la *Chronique*, tels Gachet (2), Kervyn de Lettenhove (3), avaient-ils pensé qu'un premier volume du recueil devait être perdu.

(1) *Neues Archiv*, t. VI, p. 1-3-4.
(2) *Bulletin de la Commiss. roy. d'hist.*, 2^e^ sér., t. IX, 1857, p. 281.
(3) *Istore et croniques de Flandres*, t. I, 1879, Introd., p. XIV (Publicat. de la Commiss. roy. d'hist., in-4°).

Digitized by Google

En conjecturant ainsi que la *Chronique* complète comportait une première partie consacrée à l'antiquité, ils ne se trompaient pas. Ils étaient moins heureux lorsqu'ils la croyaient perdue. Elle existe, et dans un nombre respectable de manuscrits. Il ne lui a manqué jusqu'ici que d'être identifiée. C'est l'omission que nous nous proposons de réparer aujourd'hui.

Mais auparavant, puisqu'il ne nous est parvenu aucun exemplaire complet du recueil, rappelons quels en sont les fragments présentement connus :

1. — Paris, B. N., fr. 17264. XIII^e-XIV^e s. **Pharamond-1278** Première recension.

2. — Paris, B. N., fr. 2801. XV^e s. **1186-1278**. Première recension.

3. — Munich, Etr. 127 (Gall. 52). XV^e s. **1186 1278**. Première recension.

4. — Paris, B. N., fr. 15460. XIV^e s. **Tibère-1278**. Deuxième recension.

5. — Paris, B. N., fr. 17265. XVIII^e s. Copie du précédent.

6. — Tournai, sans cote. XV^e s. **Tibère-1090** et **1131-1278**. Deuxième recension.

7. — Paris, B. N., nouv. acq. fr., 5218. XIII^e s. **Tibère-1131** (1).

8. — Paris, B. N., fr. 2633. XIII^e-XIV^e s. **1090-1278**.

9. — Bruxelles, B. R., 9003. XIV^e s. **Guerre des Gaules-1124**.

10. — Bruxelles, B. R., 9271. XV^e s. **Tibère-1131** (2).

(1) Ce ms n'a pas été connu de J. Heller. J'ignore quelle recension il renferme. De même le suivant.

(2) Le ms. Arsenal 5269, que les *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 256, rangent parmi les exemplaires de la rédaction complète, renferme seulement les *Chroniques abrégées*.

Gröber *loc cit.*, mentionne aussi le ms. de Rennes 149. Mais l'ouvrage contenu dans ce volume, ff. 3-101, n'est autre que le roman historique connu sous le nom de *Livre de Baudouin de Flandre*. Cf. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements*, t. XXIV, 1891, p. 248, n° 594.

Digitized by Google

J. Heller s'est tout à fait mépris sur le caractère et la valeur de ces deux derniers manuscrits. Le récit de la guerre des Gaules qui ouvre le n° 9003 lui est apparu comme une interpolation de nature fabuleuse, et, dans la partie postérieure, il a cru retrouver seulement les chapitres relatifs aux croisades, tandis que ceux qui concernent l'histoire de nos pays auraient été supprimés. En outre, il fait dériver l'une et l'autre de ces copies de la seconde recension (1).

Mais, en réalité, il n'en va pas ainsi. Les généalogies contenues dans les deux manuscrits les rattachent nettement à la plus ancienne rédaction. Les passages qui s'y trouvent omis ou écourtés ne sont pas non plus tellement nombreux qu'ils leur enlèvent toute importance (2). Enfin, les premiers cahiers du n° 9003 forment une portion bien authentique de l'œuvre. On y rencontre les chapitres auxquels se réfère la phrase initiale de la seconde partie, qui commence ici au f. 44*a*, sans nulle séparation d'avec ce qui précède.

Ces chapitres, nous les retrouvons dans une série de manuscrits qui conservent en entier, ou en partie, le premier volume de la compilation. Nous allons maintenant les faire connaître, en continuant la liste commencée ci-dessus :

11. — Bruxelles, B. R., II 988. XIV^e^ s. **Création 1186.** Première recension.

Deux très beaux volumes sur parchemin ; dans l'un, 300 feuillets, dont trois en tête pour la table, 0^m^393×0^m^27 ; dans l'autre, cinq

(1) *MGH*, *SS.*, t XXV, p. 418 ; *Neues Archiv*, t VI, p 140, note 2.

(2) Le ms. 9003 présente à trois reprises une rédaction abrégée : f. 152 *a-b* (correspondant au f. 124*c*-126*d* du ms. II 988, t 2, dont il sera question ci-dessous — dans le chap 48 de l'édit. des *MGH*), f. 155*a*-156*d* (= f. 130*a*-132*d*, — chap. 53-54), f. 157*c*-158*a* (= 133*d*-135*a* — chap. 56). En outre, on n'y trouve point, f. 15 *d* et f. 18*c*, la généalogie des familles issues de la comtesse Richilde de Hainaut (= f. 137 *b*-138*d* et 167*b*-172*b*, — chap. 56 et 85)

Le copiste du ms. 9271 a supprimé les mêmes généalogies, ff. 18.*b*, 225*c*, ainsi que, f. 283*d*, celle des descendants de Louis le Gros parmi lesquels figurent surtout les Coucy (= f. 217*d* - 219*c*, — chap. 128) Mais, pour le reste, et même en cela, il ne se rattache pas directement au ms précédent.

Digitized by Google

feuillets de table plus 288 de texte, 0m402×0m278. A la fin du t. 2, au bas du f. 293, une main a inscrit cette note : *Chi faut chou que ensiv'r se doit, de l'ance M c. iiiixx. et vj dusques a le ance M ijc. lxxvj.* Dans l'encadrement du f. 4, t. 1, ont été peintes, postérieurement à la confection du codex, les armoiries suivantes, dont nous n'avons pu découvrir avec certitude les propriétaires : 1°) d'or à trois lions d'azur armés et lampassés de gueules ; 2°) chevronné d'argent et de sable de six pièces ; 3) un écu aujourd'hui difficile à déchiffrer et qui semblerait devoir se blasonner ainsi : de sable semé de fleurs de lis d'or, fretté d'azur (?). Au t. 2, ff. 2 et 293, il y a en outre cet ex-libris : *Iste liber pertinet ecclesie sancti Gisleni in cella Ordinis sancti Benedicti. Cameracensis diocesis* (1). Par la suite, le manuscrit a fait partie de la collection Phillipps, à Cheltenham, où la Bibliothèque royale de Belgique l'a acquis le 23 août 1888.

Le t. 1 s'étend jusqu'à Tibère. On y rencontre les premiers mots du ms. B R. 9003 au cours du récit de la conquête des Gaules, f. 254 *b*. Le t. 2 commence au même endroit que l'exemplaire de Tournai et que les mss. B. N. fr. 15460 et nouv. acq. fr. 5218, c'est à dire exactement au règne d'Hérode Antipas et à la décollation de saint Jean-Baptiste. Le ms. B. R 9271 a également le même commencement, sauf que le premier paragraphe lui fait défaut,

12. — Bruxelles, B. R., 9069. XV^e s. **Création-Tibère.**

Superbe ms. en parchemin ; 274 feuillets, dont onze de table en tête ; 0m5.2×0m378. L'explicit nous apprend qu'il est l'œuvre de JACQUEMART PILAVAINNE, *escripvain et enlumineur, demourant a Mons en Haynnaut, natif de Peronne en Vermendois.* Ainsi qu'en témoignent les armes peintes dans les lettrines et les encadrements, comme aussi la clochette tricolore et la devise *Moy seul* qui ornent ces derniers, il a été exécuté pour un seigneur de Croy, de la branche de Chimai. F. 274, on relève du reste l'annotation autographe que voici : *Ce livre est appelle les Martinienes, traittant de la creacion du monde et des fais et rengne de plusieurs empereurs, ou il y a xv histoires, lequel est a monseigneur Charles de Croy, comte de Chimay.* CHARLES (2).

Le contenu est de tous points identique à celui du t. 1 de notre ms. II 988. Comme on vient de le voir, la compilation porte ici le nom de

(1) C'est sans doute le t. 1 que SANDERUS mentionne ainsi dans sa *Bibliotheca belgica manuscripta*, Insulis, 1641, in-4°, p. 247, d'après une liste datée de 1628 : *Histoire depuis Adam jusqu'à nostre Sauveur.* Les deux volumes figurent au catalogue inséré par Dom PIERRE BAUDRY, vers le milieu du XVIII^e siècle, dans ses *Annales de l'abbaye de St-Ghislain ;* voir l'édit. du P. A. PONCELET dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XXVI. 1897, p 364-5.

(2) Voir sur ce ms. LÉON PAULET, *Jacmart Pilavaine, miniaturiste du XV^e siècle*, Brux., A. Decq, 1858, broch. in-8°, et ALEXANDRE PINCHART, *Archives des arts, des sciences et lettres*, 1^re sér., t. II, 1863, p. 21-24.

Digitized by Google

Chroniques martiniennes, qui lui est attribué non seulement dans l'ex-libris du propriétaire, mais aussi en tête de la table et à l'explicit du copiste. Evidemment, il y a là une erreur. L'appellation de Chroniques martiniennes s'applique proprement aux traductions du *Cronicon pontificum et imperatorum* de MARTINUS POLONUS. Une version du XIVe siècle est mentionnée, par exemple, à l'*Inventaire des livres de l'ancienne Bibliothèque du Louvre fait en l'année 1373 par* GILLES MALLET, [publ. par J. VAN PRAET], Paris, 1836, n° 64 (cf. également 78,81). Une autre, plus récente et abrégée, se conserve dans le ms. B. R. 12181-5, du XVe siècle. On connaît aussi celle de SÉBASTIEN MAMEROT, datée de 1458 (1). Mais pour ce qui regarde le présent volume, c'est abusivement que le titre d'*Histoires martiniennes* lui a été donné.

13. — Bruxelles, B. R., 10201. XVe s. **Création-Septime Sévère.**

Parchemin, 87 feuillets, 0m332×0m244. A la fin, on lit : *C'est le livre abregiez depuis le temps de Severus, empereur de Rome, lequel est a monseigneur Charles de Croy, comte de Chimay.* CHARLES.

Cet exemplaire renferme la première partie du recueil (f. 1-69*c*), avec en plus le commencement de la seconde ; ses derniers mots se trouvent, dans le ms. II 988, au t. 2, f. 28*b*. Mais il comporte des suppressions correspondant aux passages suivants du même ms : t. 1, f. 15*c*-56*c*, f. 180*b*-224*d*. Un certain nombre de chapitres y sont en outre fortement abrégés : f. 7*a*-16*b* (= II 988, t. 1, f. 11*b*-52*a*), f 27*a*-29*a* (= 65*d*-81*c*), f. 32*d*-34*c* (= 86*a*-176*a*), f 38*d* (= f. 225*c*-263*c*).

14. — Bruxelles, B. R., 9277. XVe s. **Triumvirat de César-Valens.**

Très beau volume en parchemin, 295 feuillets, 0m385×0m283. Les armes de la maison de Croy-Chimai figurent dans l'encadrement du f. 1. A la fin, il y a cette note : *C'est le livre des xij Cesariennes, qui parle de la grand bataille de Thesaille, et y a vingt chincq histoires, lequel est a monseigneur Charles de Croy, comte de Chimay.* CHARLES (2).

(1) Voy. GRÖBER, *op. cit.* t. II[1], p. 1158.

(2) Nous aurons l'occasion de reparler de ce volume et des deux précédents dans une notice que nous consacrerons prochainement à la riche collection de manuscrits réunie au XVe siècle par les Croy de Chimai. En attendant, on trouvera quelques renseignements à ce sujet dans les ouvrages suivants : FROCHEUR, *Brunetto Latini*, dans le TRÉSOR NATIONAL, t. II (2e sér.), 1843, p. 157-175 ; VAN EVEN, *Notice sur la bibliothèque de Charles de Croy, duc d'Aerschot (1614)*, dans le BULL. DU BIBLIOPHILE BELGE, t. IX, 1852, p. 448-9 ; L. DELISLE, *Cabinet des manuscrits*, t. II. 1874, p. 359 ; H. SUCHIER, *Œuvres poétiques de Philippe*

Digitized by Google

Le titre cité par Charles de Croy dans son ex-libris est pris à la rubrique initiale du volume, qui porte : *Cy commencent les histores des. xij. Cesariens.* C'est bien d'ailleurs la partie comprenant l'histoire des Césars que le scribe du ms., ou de son modèle, a voulu emprunter au recueil, car, f. 2 *d*, on lit cette phrase, insérée par lui au début d'un chapitre : *Or commencerons a parler de Cesar, sur qui nostre euvre presente est fondee et intitullee, car ce qui est dit cy dessus n'est sinon introyte et narration de la matere sequente.* La copie que nous avons ici respecte moins que les autres la lettre de l'œuvre. Toutefois, elle en suit le texte jusqu'au règne de Valentinien et de Valens, c'est-à-dire jusqu'au partage de l'empire romain (f. 241 *c* = ms. II 988, t. 2, f. 43 *a*). A partir de là, on ne trouve plus qu'une rapide continuation, qui s'éloigne de plus en plus de notre compilation, et qui est poursuivie jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois, en 1328.

15. — Paris, B. N., fr. 685. XV^e^ s. **Création-Tibère** (1).

16. — Paris, B. N., fr. 1367. XV^e^ s. **Création-Tibère.**

La traduction des *Distiques de Caton* de JEAN LEFEVRE y est insérée à la suite du récit de la mort de Caton (2).

17. — Paris, Arsenal, 5076. XV^e^ s. **Création-Tibère.**

Parchemin, 262 feuillets, 0^m^,91×0^m^283. Ce ms. a fait partie de la bibliothèque des Augustins déchaussés de Lyon (3).

Il contient le premier volume du recueil, moins le dernier paragraphe.

de Beaumanoir, t I, 1884, Introd., p. xiv-xix (SOC. DES ANC. TEXTES FR.) ; PAUL MEYER, *Alexandre le Grand dans la littér. franç. du moyen âge*, Paris, t. II, 1886, p. 302-3 ; HENRY MARTIN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. VIII, 1899, p. 129 ; P. MEYER, dans la *Romania*, t. XXX, 1902, p. 296.

Notons ici que le ms. B. R. 9271 a également appartenu aux mêmes seigneurs Il porte cet ex-libris, f. 293^v^ : *C'est le second livre du Trésor des histoires, dont il en y a deux, lequel est a monseigneur Charles de Croy, comte de Chimay.* CHARLES Il y avait donc, dans leur bibliothèque, quatre fragments différents de la *Chronique de Baudouin d'Avesnes*. On remarquera que Charles, lorsqu'il y a apposé son ex-libris, entre 1482 et 1486, dans les années où il porta le titre de comte de Chimai, n'a pas songé à les identifier.

(1) *Cat. des manuscrits franç. Ancien fonds*, in-4°, t. I, 1868, p. 70. Ce ms. et les trois suivants ont été cités incidemment par PAUL MEYER, *Romania*, t. XIV, 1885, p. 64, n. 2, comme renfermant une compilation d'histoire ancienne dénommée, d'après ses premiers mots, le *Trésor de sapience*.

(2) *Catalogue* cité, t. I, p. 218.

(3) HENRY MARTIN, *Cat. des manuscrits de la Bibl. de l'Arsenal*, t. V, 1889, p. 40.

Digitized by Google

18. — Turin, L. II, 1. XV^e s. **Création-Tibère** et histoire des **Croisades.**

Parchemin, 236 feuillets (1).

Outre le texte du premier volume, nous avons en plus, dans cet exemplaire, la partie relative aux Croisades, dont le début se trouve f. 207 : *En l'an de l'Incarnacion N. S. mil iiii^xx et x...* Ce passage est situé, dans le ms. II 988, t. 2, f. 140. A la fin, on lit : *Cy fine l'ystoire de la conqueste de la Sainte Terre faite par le preus Godefroy de Buillon et par plusieurs autres barons et loyaux crestiens* (2).

19. — La Haye, B. R., 71 A 14-15. XV^e s. **Création-1126.**

Deux in-folios de luxe, sur parchemin, contenant respectivement 317 et 215 feuillets, plus trois et quatre réservés aux tables initiales. Ils ont été exécutés pour Philippe de Clèves, dont ils portent les armes et la signature (3).

Le t. 1 est formé, comme celui du ms. B. R. II 988, de la première partie de la compilation, jusqu'à Tibère.

Tels sont les manuscrits qui nous ont conservé le premier livre de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes.* Il est hors de doute que des recherches plus minutieuses en augmenteront le nombre (4). Nous ne prétendons pas ici

(1) Je n'ai pu savoir jusqu'à présent si ce ms. a échappé à l'incendie du 26 janvier dernier.

(2) JOSEPHUS PASINUS, *Codices manuscripti bibliothecae regii Taurinensis Athenaei*, Taurini, 1749, in-f°, t. II, p. 480.

(3) Voy. *De Oranje Nassau Boekerij ... in de Koninklijke Bibliotheek ... te 's Gravenhage*, Haarlem, H. Kleinmann, 1898, in-4°, p. 13, art. 25. En attendant une notice sur la bibliothèque de Philippe de Clèves, dont les débris se rencontrent à La Haye, Iéna, Copenhague, Bruxelles, Munich, Paris, etc., on peut voir encore ABRAHAMS, *Description des manuscrits français ... de la Bibliothèque royale de Copenhague*, Copenhague, 1814, in-4°, *passim* ; PAUL DURRIEU, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LIII, 1892, p. 129 ; A. BAYOT, *Le roman de Gillion de Trazegnies*, Louvain, 1903, in-8°, p. 16.

Je dois mes renseignements sur le contenu de cet exemplaire à une très obligeante communication de MM. Byvanck, conservateur en chef, et de Boer, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale de La Haye.

(4) Chose étonnante, je n'en ai point trouvé jusqu'ici qui ait fait partie de la *librairie* des ducs de Bourgogne au XV^e siècle. Le seul exemplaire de la *Chronique* que j'y rencontre n'en est que le second volume, commençant à Tibère. Il figure à l'inventaire de vers 1467, BARROIS, *Bibliothèque protypographique*, n° 1415, ainsi que dans celui de 1487, n° 1696, où nous apprenons qu'il se terminait par ces mots : *que je remytz en leur bonne discrecion.* En 1577, il est encore mentionné dans l'inv. Viglius (MARCHAL, *Cat. des manuscrits de la Bibl. roy*, t. I, Introd., p. cc^lij, n° 60) ; puis il disparaît.

Digitized by Google

en faire le relevé complet. Il nous suffira, après avoir restitué dans son intégrité une œuvre historique particulièrement célèbre du XIII^e^ siècle, de jeter un coup d'œil sur ce que peut nous apprendre la partie nouvellement retrouvée.

Les chapitres de cette première partie compris dans le ms. B. R. 9003 ont été résumés autrefois par GACHET (1). Nous ne tenterons pas l'analyse de la portion antérieure, pour la raison qu'elle s'y prête fort peu. L'étude détaillée de ses sources ne pourra pas davantage être abordée dans cette rapide notice. Ce sera l'affaire de la critique. La seconde partie attend du reste encore elle-même un travail de ce genre. D'une façon générale, le premier volume du recueil est formé des mêmes éléments que les œuvres analogues du moyen âge, notamment que cette compilation du XIII^me^ siècle, à laquelle PAUL MEYER a donné le titre d'*Histoire ancienne jusqu'à César* (2). Seulement, tandis que dans cette dernière les matériaux ne sont guère que juxtaposés, au point que l'œuvre peut être découpée en tranches de provenances déterminées, dans notre *Chronique*, il y a un effort visible pour fondre ces divers éléments et en même temps pour les condenser. L'histoire sainte forme le fonds du récit. Chemin faisant, l'ordre chronologique amène des chapitres consacrés successivement aux différents peuples de l'antiquité. A la suite des enseignements d'Aristote à Alexandre, on remarque aussi tout un petit traité didactique d'après plusieurs philosophes anciens. Ce goût de la moralisation, qui dépare tant d'œuvres du moyen-âge, reparaît du reste encore dans la seconde partie de la compilation, notamment lorsque l'auteur vient à parler de Sénèque. Mais à part ces quelques hors d'œuvre, le recueil, distribué comme il l'est, donne l'impression d'un ouvrage beaucoup mieux composé que l'*Histoire ancienne jusqu'à César*. Par là, à défaut d'une valeur historique spéciale, la première partie de la *Chronique de*

(1) *Bull. de la Commiss. roy. d'hist*, 2^e^ sér., t. IX, 1857, p. 282-9.
(2) *Romania*, t. XIV, 1885, p. 36-63.

Digitized by Google

Baudouin d'Avesnes ne laisse pas de présenter de l'intérêt pour l'histoire littéraire.

En tête figure un prologue que nous transcrivons d'après le ms. B. R. II 983, t. 1, f. 4 *a-b* :

Ki le tresor de sapience veut metre en l'aumaire de sa memoire et l'ensegnement des saiges es tables de sen cuer escrire, sour toutes choses il doit fuir le fardiel de confusion, car elle engenre ignorance et est mere d'oubliance. Mais discretions et distinctions enlumine entendement et conforme memoire, car ordenance fait les choses veoir si comme elles sont et les met en retenance et en legier recort. D'un meisme gourle trait bien et apparilliement li cangieres pluiseurs mounoies sans errer, pour les diviers entrecastres dont il set les angles. Li pourfis de toute doctrine gist en la memoire, car aussi ke riens ne vaut oir la chose a chelui ki ne le puet entendre, tout aussi est la chose perdue se elle n'est retenue Tant donques vaut oirs ke on entent et tant pourfite entendres ke on en retient. Hystoire, si comme dist Tullius el livre de l'Oratour, est tiesmoins des tempoires, lumiere de verite, vie de memoire (1), anonceresse d'anchienete. Mais pour chou ke memoire s'esleeche en briele et les giestes (2) temporaus sont pries (3) sans fin et sans nombre, et avoec chou les escriptures sont longes, et les hystoires fortes et pesans (4), et li liseur perecheus et negligent a l'estude, j'ai compille pluiseurs hystoires des fais anchiiens a brief parole, par coi li entendemens de chascun le puist legierement entendre et en memoire retenir, *et ai mis trois choses briement et ordenement : che sont les paroles, li tans et li liu, par cui et quant et ou les choses furent faites.*

Ce prologue nous donne la clef de l'œuvre, dont jusqu'ici la nature n'a pas toujours été bien comprise. Ce qu'il faut chercher dans la *Chronique*, c'est une compilation d'histoire générale, un vaste *compendium* des faits qui se sont produits au sein de l'humanité, avec leur date et leur localisation géographique; c'est, en d'autres termes, un *trésor*. De la sorte se trouve justifié le titre de *Trésor des histoires* qui lui est donné dans les mss. de Brux. 9271 et de La Haye, titre sous lequel on pourrait la désigner désormais.

Mais si l'idée fondamentale qui a présidé à cette compilation était d'en faire une encyclopédie historique, il va de

(1) *Mss. 10201, 9069 add.* maistresse de vie.
(2) *Id. add.* des
(3) *Ms.* priis.
(4) *Mss. 10201, 9069 deff.* et pesans.

Digitized by Google

soi qu'au fur et à mesure qu'il se rapprochait de son temps et de son pays, l'auteur a dû être amené fatalement à entrer toujours davantage dans le détail de l'histoire. De là, les développements plus considérables qui se rencontrent dans la dernière partie et qui lui donnent une physionomie plus locale, un air plus particulariste. De là surtout, ces généalogies qui entravent la lecture du *Trésor*, mais qui, du moins, lui procurent aujourd'hui sa principale valeur aux yeux des historiens.

Dans le principe, la *Chronique* était-elle partagée en chapitres? Il y a lieu de le croire, car si plusieurs manuscrits sont dépourvus de rubriques (tels B. R. 9003, 10201, B. N. fr. 15460), le plus grand nombre gardent fidèlement une certaine somme de divisions qui se retrouvent partout les mêmes, à côté de nombreuses autres introduites dans le texte selon la fantaisie des copistes.

Outre cela, le recueil dut, dès l'origine, et à raison de son étendue, être soumis à des sectionnements plus considérables. Selon toute apparence, il était distribué en plusieurs volumes. L'existence du premier, comprenant l'antiquité, ne fait pas de doute, encore que trois manuscrits en reproduisent des fragments sans les distinguer de ce qui suit (B. R. 9003, 10201, 9277). Quant à la partie postérieure, elle était assez vaste pour en remplir deux autres. Seulement, il est plus difficile de dire de quelle façon elle se trouvait partagée. On a comme ligne de démarcation, dans les copies, soit le siège de Tyr, sous Baudouin II de Jérusalem, en 1124 (ms. B. R. 9003), soit la nomination de Guillaume à l'archévêché de Tyr (ms. de La Haye), soit l'avènement de Foulque d'Anjou, en 1131 (ms. B. N. nouv. acq. fr. 5218, B. R. 9271 et Tournai,) soit enfin le mariage de Béla III, roi de Hongrie, avec Marguerite de France, veuve de Henri au Court Mantel, en 1186 (ms. B. N. fr. 2801, Munich Etr. 127, B. R. II 988). Toutefois, dans ce dernier manuscrit II 988, le scribe a séparé l'histoire des croisades des chapitres précédents, en en reportant le début sur un nouveau feuillet, t. 2. f. 140. De même dans

Digitized by Google

la copie de La Haye, t. 2, f. 137. Une division identique est fournie par le ms. B. N. fr. 2633, ainsi que par les exemplaires de Turin et de Tournai. Incontestablement, elle est la plus naturelle de toutes. Pour ce motif, nous inclinerions à la croire originale. Si elle a été abandonnée par la suite, cela est dû sans doute à ce fait que la partie comprise entre Tibère et l'année 1090 formait un volume trop mince vis-à-vis des deux autres.

Une remarque que l'on aura faite aussi à la lecture du prologue, c'est que le nom du protecteur de l'œuvre n'y figure pas, non plus que dans les nombreux manuscrits qui nous ont conservé la forme originale du recueil. D'où vient donc que Baudouin a néanmoins attaché son nom au *Trésor ?* D'abord, c'est que le nombre de pages qui y sont réservées à sa famille et à lui-même ne permettait pas de se méprendre sur le rôle qu'il avait joué dans son élaboration. Puis aussi, c'est qu'apparamment il en avait possédé les premiers exemplaires: l'intitulation bien connue du *Lignage de Coucy* nous renseigne sur ce point, en nous apprenant que le dit *Lignage* fut extrait *des originaux d'un grand livre de croniques que messire Baudouin d'Avesnes, jadis sire de Beaumont, avoit* (1).

Ainsi, la figure de ce prince, dont la naissance fut tragique et les destinées souvent douloureuses, apparaît avec quelque relief dans l'histoire de la culture médiévale. Dès la fin du XII[e] siècle, l'aristocratie française, et spécialement hennuyère, avait marqué son désir de lire l'histoire nationale dans des ouvrages en prose vulgaire: on n'ignore pas que c'est à la prière d'Ioland, comtesse de Saint-Pol, sœur de Baudouin V de Hainaut, que fut faite, par Nicolas de Senlis, la plus ancienne traduction de la prétendue chronique de Turpin. Quelques années plus tard, vers 1225, Wauchier de Denain avait compilé pour Roger, châtelain de Lille, l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, projetant peut-

(1) Cité, entre autres, par Heller, *Neues Archiv.*, t. VI, p. 141.

Digitized by Google

être de la poursuivre jusqu'à son temps (1). Avec Baudouin d'Avesnes, la curiosité des esprits continuant de s'élargir, le goût de l'histoire universelle se trouvait consacré, et le premier essai d'un recueil de ce genre, écrit en français et en prose, était mené à bien.

ALPHONSE BAYOT.

(1) Le nom de l'auteur de l'*Histoire ancienne*, retrouvé par PAUL MEYER, nous est révélé dans une publication récente, que le P. J. VAN DEN GHEYN veut bien me communiquer au moment où je corrige les épreuves de cette note : [HENRY IATES THOMPSON], *Facsimiles of two « histoires » by Jean Fouquet from vols I and II of the Anciennetes des Juifs*, London, privately printed, 1903, in-f°, p. 9, n. 1.

Digitized by Google

LE DEPOT DES ARCHIVES DE L'ETAT A BRUGES.
APERÇU DES COLLECTIONS.

A la suite de la loi du 5 Brumaire an V, les archives anciennes du département de la Lys furent concentrées à Bruges. Elles formèrent sous les périodes française et hollandaise, les archives départementales et provinciales. Ce régime subsista jusqu'à la promulgation de l'arrêté royal du 17 décembre 1851 qui fit passer les archives des diverses provinces sous la direction de l'Etat. Le 31 juillet 1858, un arrêté royal complémentaire sur la classification des dépôts de province, rangea dans la seconde classe le dépôt de Bruges. Par suite de l'importance acquise par ses collections, il fut élevé à la première classe par arrêté royal du 21 mai 1902.

Les archives du dépôt de Bruges s'accrurent successivement par l'adjonction de documents provenant de nombreuses acquisitions faites par l'Etat, de plusieurs dons importants et de constants envois des archives du Royaume et des provinces.

Parmi ces nombreux accroissements, notons l'adjonction des archives de la Châtellenie de Warneton le 21 février 1877; de celles des greffes des tribunaux de Bruges, le 22 novembre 1869; de Courtrai, le 19 septembre 1870; de Furnes, le 7 octobre 1870 et d'Ypres, le 8 mai 1871 ; les fonds provenant de l'inspection faite dans les communes des arrondissements de Bruges, de Courtrai, de Furnes et d'Ypres en vertu de la décision ministérielle de 1873 ; les registres et les cartons des Jésuites de Bruges, envoyés par le dépôt de Gand en 1876; enfin, les dépôts faits par les communes de Leke en 1839 et de Cortemarck en 1893.

Le local actuel situé au Palais de Justice ayant été jugé trop exigu et offrant beaucoup de dangers par suite des infiltrations d'eau et de la multiplicité des feux allumés pour le service des tribunaux, qui peuvent à tout moment occasionner un incendie, l'autorité supérieure a décidé

Digitized by Google

l'aménagement de la « Poortersloge » ou ancienne loge des bourgeois de Bruges, pour y transporter les collections. Ce bâtiment du XV^e^ siècle est complètement restauré mais le transfert des archives n'a pu s'effectuer jusqu'ici par suite de travaux importants à exécuter à la maison contiguë dite « Cottem » et des agrandissements nécessités par l'annexion des archives modernes de la Flandre-Occidentale. Celles-ci doivent être jointes aux archives anciennes par suite d'un accord intervenu entre le Ministre de l'Intérieur et l'autorité provinciale de la Flandre-Occidentale.

* * *

Dans le tableau qui suit, nous donnons pour chaque fonds le nombre des chartes, des registres et des liasses avec l'indication des dates extrêmes et la mention des inventaires et cartulaires imprimés et des principaux ouvrages concernant les collections (1).

A Archives civiles

I. Comté de Flandre, chambre légale, conseil de Flandre, États généraux, charges et impositions, commerce, etc., etc.: 65 chartes de 1438 à 1776 et 16 registres et liasses de 1374 à 1796.

II. Franc de Bruges. 1° Administration et juridiction : 1077 chartes de 1180 à 1753 et 6204 registres et liasses de 863 à 1796.

Inventaire des Archives de l'État à Bruges. Section première, Franc de Bruges, par E. Van den Bussche,

(1) Bibliographie — Archives de la province de la Flandre Occidentale par O. Delepierre. (*Société d'émulation à Bruges*, t. I, 1849)
Archives de la province et de la ville de Bruges par O. Delepierre, (*Loc. cit.* t. IV, 1842).
État des archives de la Flandre Occidentale sous l'Empire français, par de Coene, (*Loc. cit.* t. V, 1843)
Notice sur les Archives de l'État à Bruges par F. H. d'Hoop. (*Loc. cit.* t. XVII, 1864-1865).
Rapport sur les Archives de la Flandre Occidentale par F. van de Putte (*Loc. cit.* t. II, 1840).

Digitized by Google

conservateur des Archives de l'État. Bruges, 2 vol. in 4°, 1881-1884.

2° Chambre pupillaire : 129 registres de 1414 à 1795.

3° Etats de biens : 42774 registres et cahiers de 1544 à 1795.

4° Wateringues : 450 registres et liasses de 1371 à 1796.

5° Cour féodale du Bourg de Bruges : 65 chartes de 1367 à 1779 et 223 registres et liasses du XV^e^ siècle jusqu'à 1834.

Les seigneuries de la cour féodale du Bourg de Bruges, par E. Van den Bussche. Revue «*la Flandre*», t. XVI, 1885 Bruges.

6° Seigneuries et paroisses sises sous le Franc : 819 chartes de 1229 à 1797 et 27,333 registres, cahiers et liasses de 961 à 1801.

Ces documents concernent les localités suivantes :

Adeghem, Aerdenbourg, Aertrycke, Ardoye, Assebrouck, Assemaet, Aveschoot et Ayshove ;

Bardonexsshen, Beernem, Beerst, Bekeghem, Bentille, Berghe (ten), Beveren, Bierhuus, Bovekerke, Breedene, Broucke, Burchgravesteyn, Buskensambacht ;

Caerlestroo, Calkersleen, Calverkete, Camaerde, Canonicat de S^t^-Donatien, Caprycke, Cazant, Clemskerke, Clercken, Colve, Coolkerke, Coolscamp, Cortemarck, Corvere, Couckelaere, Coudebrouck, Coudekerke, Coutsy, Cringhen, Cruyszande ;

Damme (cour de), Dekenslaeten, Doele (ten), Doorne (ten), Dudzeele ;

Edewalle, Eeckhof, Eerneghem, Eessen, Emsrode, Erckeghem, Ettelghem ;

Fiennes (cour de, à Bruges,) Franzeele ;

Ghendtbrugghe, Ghistelles, Gits, Grammez, Greveninghe Groede, Gruuithuuse, Guysen ;

Digitized by Google

Haeghebrouck, Handzaeme, Hazelbosch, Hecke (ten), Heede (ten), Hertsberghe, Heyde (ter), Heyle, Heyst, Houck Ghits-Lichtervelde, Houdschen, Houttave, Hughevliet ;

Ichteghem ;

Jabbeke, Jonckersambacht, Jonckershove ;

Ketelaere, Koyem, Knesselaersche, Knocke ;

Lapscheure, L'Ecluse (cour de), Leffinghe, Leke, Lembeke, Leenaertspoorte, Lichtervelde, Lisseweghe, Lombartzyde, Lophem ;

Maldeghem, Mâle, Mannekensvere, Marchove, Mariakerke, Mazières (briefs de), Meetkercke, Merckem, Middelbourg, Middelkerke, Moere, Moerkerke, Mortagne ;

Neckerstliet, Nieuvliet, Nieuwe Heyde, Nieuportpoldre (cour de), Nieuwen in Beernem, Nieuwen in Lophem, Nieuwenhove, Nieuwhof, Nieuwmunster, Nockeroutte, Noordover ;

Oedeghem, Oedelem, Ogierlande, Onlede, Oostburg (cour de), Oostcamp, Oosthove, Oostkerke, Ouckevliet, Oudenburg, Oudenburghouck, Oudeman, Oudepraet ;

Paddebrouck, Pausschen, Peereboom, Poele, Potvliet, Praet, Prévôté de St-Donatien ;

Ramscappelle, Reygaersvliet, Roden, Roxem, Ruddervoorde, Russchavere, Rysschele ;

S^{t}-Amand à Leke, S^{t}-André dit straeter, S^{t}-André (cour de l'abbé), S^{te}-Anne ter Muyden, S^{te}-Anne ter Straeten, S^{t}-Bavon, S^{te}-Catherine-lez-Bruges, S^{te}-Catherine-lez-Damme, S^{te}-Croix-lez-Aerdenbourg, S^{te}-Croix-lez-Bruges, S^{t}-Gilles hors Bruges, S^{t}-Georges ten Distel, S^{t}-Jean (cour de) à Bruges, S^{t}-Jean in Eremo, S^{t}-Jean sur la Digue, S^{t}-Laurent, S^{t}-Michel, S^{t}-Pierre-Capelle, S^{t}-Pierre sur la Digue, S^{t}-Quentin (cour de) à Moerkerke ;

Schapprayken, Scharphout, Schipsdaele, Schoondycke, Schoore, Sheerboudewynsburgh, Slype, Snaeskerke, Snel-

Digitized by Google

leghem, Snellekinskerke, Spyckercasteel, Stalhille, Steenbrugghe, Steene, Straeten, Straeten (ter) à Coolscamp, Tilleghem ;

Uitkerke, Ursele ;

Varssenaere, Varssenaere (cour de), Veldegoed, Vladsloo Vladsloohove, Vlisseghem, Vryen in Handzaeme, Vryen in Lophem, Vyve, Vyversschen ;

Waelschen in Beernem, Waerdamme, Waeze (ter), Wal ackere, Walle, Watergravebrieven, Waterlandt, Watervlet, Wenduyne, Wercken, Werve (vande), Westcapelle, Westende, Wielsbeke, Woestyne, Woumen, Wulfsberghe, Wydebrouck, Wyckhuuse, Wynenburg, Wynendaele ;

Zande, Zandvoorde, Zarren, Zedelghem, Zerkeghem, Zevecote, Zuudhove, Zuyenkerke et Zwankendamme.

7° Villes mises à la suite du Franc (Blankenberghe, Bruges, Damme, Houcke et Meunickereede, Eecloo, Ghistelles, L'Ecluse, Lombartsyde, Ostende, Oudenbourg et Thourout) 2490 chartes de 1225 à 1794 et 2480 registres et cahiers de 1287 à 1811.

Keuren ou statuts de tous les métiers de Bruges. Société d'émulation à Bruges. 1842. (Collection des in-4°)

Documents concernant le métier des orfèvres à Bruges, par Feys. Même société. 1880.

III. Chatellenie de Courtrai. 1°) administration et juridiction : 283 chartes de 1122 à 1780 et 1091 registres, cahiers et liasses de 1382 à 1796.

2° Cour féodale ou château de Courtrai : 10 chartes de 1582 à 1765 et 60 registres de 1304 à 1789.

3° Seigneuries et paroisses: 413 chartes de 1341 à 1789 et 9384 registres et cahiers de 1331 à 1796.

Ces documents concernent les localités suivantes : (1)

(1) Ces archives proviennent en grande partie du greffe du tribunal de Courtrai. Outre les localités sises dans la Châtellenie de Courtrai, ce fonds comprend des paroisses et des seigneuries situées autrefois dans la Châ-

Digitized by Google

Ackere (ten), Aelbeke, Aerden (ten), Aerseele, Argisselaere, Assche, Astene ;

Bauwede, Baveghem, Bavichove, Beaulieu, Beeteveld, Beke (ter), Belleghem, Berghe, Berghelines, Beveren, Biest (ter), Billemont, Bisseghem, Bisseghemstraete, Blauwpoorte, Bogaertsbrouck, Bogaertsrente, Bogghem, Boonhove, Borcht (ter), Boosterhout, Bouchem, Boulaerde, Bouvekerke, Brabant, Brande (ter), Brandstraete, Broucke, Brugghe (van der), Bueteghem (ter), Burgenootschap, Bussche (ter), Buuckinghe, Buxhem, Buysvelt ;

Cachtem, Caelberch, Caeseele, Caneghem, Chrestaengeboom, Claerhout, Cleenheerschip, Cleenhuysse, Cleenwillecomme, Clessenaers, Comines, Coyghem, Coutere (ter), Cral, Croix (la), Croonveld, Cruyce (ter), Cuerne, Cuernebrugghe ;

Dadizeele, Damast, Damhouder, Deerlyk, Denterghem, Desselghem, Dierdonck, Diesveld, Donseghem, Doorn, Doorne (ten), Dottignies, Driessche (ten), Duufhuuse ;

Eechoute, Eeghem, Eenaeme, Elst (ter), Emelghem, Emstro, Ertbrugghe, Espierres ;

Frans ;

Gaveren, Gaverinnes, Gehuchte, Gheluwe, Gorghem, Gothem, Gouttières, Gracht, Grammene, Grave, Groeninghe, Grootepoorte, Groothuysse, Grootschothoucke, Gros Gruerie (la), Gruuthuuse, Grysperre, Gryspersche, Gulleghem ;

tellenie d'Audenarde, celle du Vieux Bourg de Gand et l'ancien Tournaisis Elles font partie actuellement de la Flandre Occidentale et ont été classées dans la Châtellenie de Courtrai. Il en est de même de plusieurs paroisses et seigneuries ayant eu un greffier commun : celui-ci inscrivait dans le même registre et à la suite les uns des autres les actes passés devant le magistrat de ces diverses juridictions Par suite de ce procédé, il est impossible de scinder ces collections.

Dans ces deux catégories se trouvent : Anseghem, Autryve, Avelghem, Ayshove, Berghe (den), Bossuyt, Castre, Ghyselbrechteghem, Grootbeulcke, Helchin, Hofdriesch, Huysse, Kerkhove, Landreghem, Leverghem, Mullem, Nevele, Nieugoed, Nokere, Oudtmooreghem, St-Denis, St-Genois, Schaeghe, Severen, Tieghem, Voldersveld, Waermaerde, Wambeke, Worteghem.

Digitized by Google

Haeghe, Halewyn, Halewynsche, Halle, Hamme (ten), Harlebeke (chapitre d'), Hauweelschen, Hecke, Heede (ten) Heedeghem, Heerschip in Wevelghem, Hele, Hemelrycx, Hemsrode, Herseaux, Heule, Hoenacker. Hondschote dans Menin, Hoogbauwede, Hooghendoorne, Hooghenwalle, Hulst, Huussele;

Imbiese, Ingelmunster, Ingoyghem, Iseghem ;

Jouveneeles ;

Kemps (te), Kerckem, Keselberghe, Ketelaers, Kleenpoortje ;

Langheschuere, Lannote, Lassus, Lauwe, Leinschen (ten), Lembeke, Lendelede, Lettenhove, Leucke, Leverghem, Linden (ter), Loo dans Meulebeke, Lormier, Luigne;

Machelen, Maelstaple, Mallaerde (ter), Mandel (ter), Marcke, Marckeghem, Meulebeke, Meynaertstichele, Moen, Moorseele, Mouscron, Munken (der) ;

Naemensche (t), Nederhuysse, Nedermontjoye, Nedermoosscher, Noeufville, Nieuwenhove, Nieuwenhuysse, Nieuwheerschip, Noortassche ;

Olsene, Oostroosebeke, Ooteghem, Opperammanschap à Meulebeke, Ouderyck, Oudewalle, Ousselghem, Overacker Overbeke, Oyghem, Oyvaertsnest ;

Passchendaele à Dottignies, Peperstraete, Peteghem, Pilterie, Pitthem, Poelvoorde, Poorte (ter), Poteghem, Poucke, Poucker, Poulaerde, Poussche, Priems, Proost, Pudenbrouck, Pynox ;

Quaedestraete ;

Ravertynsche, Reckem, Rodemonts, Rolleghem, Ronsevalsche, Roosenbergh, Roosbeecx, Roosebeke, Ruppelghem, Ruysselede, Ryhove, Rycquaertschuere ;

St-Amand (prévôté), St-Bavon (Thielt), St-Martin (Gulleghem), St-Pierre (chapitre de), Salens, Schaluwe, Schardau, Schellebrouck, Schiervelde, Schoppeghem, Schothoucke, Simmersacke, Sons, Stappe, Steenbeke,

Digitized by Google

Steenberghe, Steenbrugghe, Stoopenberghe, Stratenhove, Strypmeersch, Stuerenambocht, Swaeghenaers, Sweveghem, Swevezeele,

Tenuwelle, Tombrouck, Tomme, Tournai (chapitre de) Triest ;

Val (de le) Venissien, Vichte, Vlacht (ter), Vlienderghem Vliette, Vloet (ter), Volsberghe, Vroone, Vryeigen, Vryeigendom, Vyfvainsche, Vyve St-Bavon, Vyve St-Éloy ;

Wacken, Wadripont, Waelhout, Waereghem, Walle, Wallincourt, Wallemote, Watere (vande), Waterschap, Wervicq, Wevelghem, Wielsbeke, Willecomme, Wonterghem, Wostyne, Woubrechts, Wulfswynckel, Wynkelcapelle, Wynckel St-Eloy, Wynghene ;

Zickele et Zulte.

4° Villes mises à la suite de la Châtellenie : (Courtrai, Harelbeke, Menin, Thielt et Wervicq): 375 chartes de 1303 à 1765 et 842 registres et cahiers de 1371 à 1796.

IV. Chatellenie de Furnes. 1°) administration et juridiction : 169 chartes de 1249 à 1777 et 498 registres et liasses de 1448 à 1796.

Veurnambacht. Recherches sur l'ancienne Châtellenie de Furnes par E. van den Bussche, Revue «*la Flandre*», t. I et II, Bruges, 1867.

Offices du Veurnambacht par J. Colens, loc. cit., t. VII, Bruges 1875.

2° Chambre pupillaire : 111 registres et liasses de 1548 à 1796.

3° Etats de biens : 37915 registres et cahiers du XVI^e^ s. au XVIII^e^ s.

4° Cour féodale du bourg de Furnes: 190 chartes de 1374 à 1792 et 40 registres et liasses de 1304 au XVIII^e^ s.

5° Seigneuries et paroisses: 446 chartes de 1431 à 1772 et 224 registres et liasses de 1445 à 1796.

Digitized by Google

Ces documents concernent :

Adinkerke, Alveringhem, Avecapelle ;
Bargaerde, Beveren, Broucke, Bulscamp ;
Clytte (ter), Cortewylle ;
Douve (la) ;
Eerewicxwal, Eggewaertscapelle, Exaerde ;
Franc de Lille ;
Ghyverinchove ;
Halewyn, Haringhe, Hauwe (ter), Heernessen, Houthem;
Isenberge ;
Jacobvischbrugghe ;
Lampernisse, Leyseele, Loo ;
Marienhove ;
Nevele, Noortburg ;
Oeren, Oostkerke, Oostvleteren, Oudecapelle ;
Palynckbrugghe, Pauwhof, Peereboombrugghe, Pollinchove, Pont-Rohard, Proven ;
Rellemscapelle, Reninghe, Rousbrugghe ;
St-Denis bewesterpoort, St-Jean-hors-Poperinghe, St-Nicolas bewesterpoort, St-Ricquiers, Ste-Walburge, Saxbrouck, Sporkinshove, Stavele, Steenkerke, Stuvekinskerke, Swenne (ter), Syboutsdilf ;
Tonlieu, Torre (ten), Torreelen ;
Valkeravekynderskerke, Vinchem, Vliet (ter), Voxvrie;
Walcourt, Walle, Westvleteren ;
Zoutenaeye.

6° Villes mises à la suite de la Châtellenie: 31 chartes de 1413 à 1801 et 922 registres et liasses de 1479 à 1796.

V. Généralité des huit paroisses, 1°) administration et juridiction : 4 chartes de 1586 à 1653 et 842 registres et liasses de 1065 à 1796.

2° Seigneuries et paroisses : 61 chartes de 1502 à 1789 et 413 registres et liasses de 1443 à 1794.

Ces documents ont rapport à :

Bercle ;
Coppenolle, Coudenburch, Couthof, Crombeke ;

Digitized by Google

Diepezeele ;
Elsendamme, Elverdinghe, Eversham ;
Franc de Lille, Franc de Messines ;
Hofland in Reninghe, Hofland de St-Pierre de Cassel ;
Lichtervelde sous Elverdinghe, Locre ;
Nieucapelle, Noordschote ;
Oostswylande, Oostvleteren ;
Reninghe, Reninghelst ;
Ste-Catherine-Capelle ;
Templiers ;
Vlamertinghe, Vleminchove. Vryen in Reninghe ;
Watou, Westoutre, Westswylande, Woesten et Zuidschote.

VI. Chatellenie de Warneton. 1°) administration et juridiction : 96 chartes de 1463 à 1778 et 2346 registres, cahiers et liasses de 1312 à 1796.

Warneton. Son état administratif et politique au siècle dernier, par E. van den Bussche. Revue «*la Flandre*», t. IX, 1878, Bruges.

2° Cour féodale: 55 chartes de 1507 à 1766 et 67 registres et liasses de 1455 à 1795.

3° Seigneuries et paroissses : 95 chartes de 1418 à 1754 et 169 registres et liasses de 1495 à 1794.

Ces documents se rapportent à :

Aubert ;
Bas (Grand). Beauregard, Beaurepaire, Berghes, Breedenheere, Bussche (la) ;
Cardonnerie, Cellier (le), Chaussée (la), Crebbe, Croix, Coutere ;
Deulemont, Doulieu, Douve (la), Dranoutre ;
Estaires ;
Flencques ;
Hem, Herbeyerlinck, Herlies, Herrewaghe, Hooghentarweland, Houplines ;
Kemmel, Kemmeland ;
Langhenacker, Lynde, Lysche, ;

Digitized by Google

Meeuwerie, Melane, Monstrul, Morbeke, Mortagne, Motte (la) ;

Niepkerke, Nieppe, Nieugoet, Nœufcourt ;

Oostbrouck, Oosthove, Oudencem, Overbeke ;

Pont d'Estaires, Ponte, Potterie, Prévôté de St-Jean, Pulsdouvie ;

Quitrouille ;

Rabeke, Rebroennes, Reebrouck, Robermetz, Rosenbergh ;

Slutsebeke, Steelant, Steenwerck, Strazeele ;

Tarweland ;

Vendeville et Vroylant ;

Warnave, Westbrouck, Wulverghem.

VII. Chatellenie d'Ypres. 1°) administration et juridiction, 94 chartes de 1329 à 1791 et 1576 registres, cahiers et liasses de 1364 à l'an VII.

2° Chambre pupillaire : 28 registres de 1640 à 1793.

3° Cour féodale ou salle d'Ypres : 140 chartes de 1414 à 1754 et 67 registres et cahiers de 1304 à 1792.

Seigneuries et vierscharen ressortissant de la salle d'Ypres par J. Colens. Revue « *la Flandre* », t. VIII, 1876, Bruges.

4° Seigneuries et paroisses : 312 chartes de 1220 à 1784 et 7045 registres, cahiers et liasses de 1100 à 1796.

Ces documents concernent :

Acquets ;

Bas-Warneton, Becelaere, Bixschote, Boesinghe, Bonnières, Brielen, Bussche ;

Cléves à Langhemarck, Comines, Corbie à Langhemarck, Coutere, Coutsy, Crebbe, Crommenelst, Cruyseeke;

Denterghem à Langhemarck, Dickebusch, Dilnynghe ;

Eeckhoutte, Emsrode à Ledeghem ;

Fillets, Frelinghien ;

Gheluveld, Ghesworenschip, Ghistelhof, Gits, Gruterzaele, Guysen ;

Digitized by Google

Haghebucx, Halewyn, Halewynsche, Hallebast, Haye (Grande), Hollebeke, Hooghlede, Houthem, Houthulst, Houtkerke, Hulstbussche ;

Inghelant ;

Kemmel (chapitre de) ;

Lamote, Langhemarck, Langhenesset, Ledeghem, Leghere, Letuwe ;

Messines (chapitre de), Moorslede, Moosscher ;

Neuve-Eglise ;

Oosthove, Oostnieuwkerke, Ouckene ;

Passchendaele, Pilckem, Plouviers, Poelcapelle ;

Rode, Rolleghemcapelle, Roosebeke, Rumbeke ;

St-Jacques, St-Jean et St-Nicolas-lez-Ypres, Schaghe, Schiervelde, Schinckelshil, Staden, Swylande.

Vlamertinghe (chapitre de) ;

Zillebeke, Zuudschote ;

Yperambacht.

5° Villes mises à la suite de la Châtellenie (Messines, Roulers et Ypres) : 134 chartes de 1215 à 1780 et 113 registres et liasses de 1470 à 1796.

VIII. *Union de la Westflandre*, comprenant les chefs collèges des sept châtellenies d'Ypres, Cassel, Furnes, Bailleul, Berghes, Bourbourg et Warneton : 3 chartes de 1539 à 1565 et 8 registres de 1680 à 1791.

VIII. *Varia* : 225 chartes du XIII^e^ s. à 1729 et 590 registres, cahiers et liasses de 1374 à 1796.

B. — Archives ecclésiastiques.

I. — *Clergé séculier.*

1° Evêchés de Bruges, Tournai et Ypres: 133 chartes de 1467 à 1779 et 106 registres et liasses de 1284 à 1795.

2° Officialité de Bruges : 7 chartes de 1711 à 1763 et 93 registres et liasses de 1569 à 1787.

3° Doyens de chrétienté : 11 chartes de 1241 à 1286.

4° Séminaire à Bruges : 9 chartes de 1577 à 1760 et 8 registres et liasses de 1554 à 1790.

Digitized by Google

II. — *Clergé régulier.*

a) Monastères d'hommes.

§ 1. — *Abbayes.*

Anchin (Ordre de St-Benoît) : 1 charte 1679 et 10 registres de 1740-1792.

Dunes, à Bruges (Ordre de Cîteaux) : 13 chartes de 1281 à 1793 et 14 registres et liasses de 1107 à 1796.

Chronica abbatum monasterii de Dunis, suivie du cartulaire de l'abbaye des Dunes Société d'Emulation à Bruges. Collection in-4°, 1864-67.

Eechoute, à Bruges (Chanoines Réguliers de St-Augustin) : 6 chartes de 1260 à 1658 et 5 registres et liasses de 1646-1796.

Eversham à Stavele (Même ordre): 2 chartes de 1680 et 1 registre de 1091 à 1294.

Loo (Même ordre) : 2 chartes de 1436 et 1645.

Oudenbourg (Ordre de St-Benoît) : 315 chartes de 1084 à 1773 et 59 registres et liasses de 1119 à 1794.

Histoire d'Oudenbourg, par E. Feys et D. Vande Casteele. *Société d'Emulation.* Collection in 4°. 2 vol. 1873 et *Chronicon Alderburgense majus, avec le cartulaire* par F. Vande Putte. Même collection, 1843.

St-André-lez-Bruges, (Même ordre), 599 chartes de 1118 à 1756 et 120 registres et liasses de 1100 à 1796.

St-Jean-au-Mont-lez-Ypres, (Même ordre) 18 chartes de 1252 à 1760 et 18 registres de 1711 à 1789.

St-Nicolas à Furnes (Ordre des Prémontrés) 1 registre de 1124 à 1408.

Chronicon et cartularium abbatiæ S. Nicolai Furnensis par F. V. D. P. et C. C. *Société d'Emulation à Bruges*, collection in 4°, 1849.

St-Quentin en Vermandois (Ordre de St-Benoît) : 7 chartes de 1351 à 1512 et 2 registres de 1400 à 1648.

Ter Doest à Lisseweghe (Ordre de Cîteaux): 4 chartes de 1309 à 1606 et 15 registres et liasses de 1463 à 1783.

Voormezeele (Chanoines Réguliers de St-Augustin) : 3 chartes de 1263 à 1718 et 6 registres du XVI^e^ s. à 1796.

Digitized by Google

Warneton (Même ordre) : 4 chartes de 1536 à 1764.

Zoetendale, (Même ordre) : 122 chartes de 1218 à 1584 et 5 liasses de 1424 à 1584.

Zonnebeke, (Même ordre) : 2 chartes de 1262 à 1460 et 5 registres et liasses du XVIII^e^ s.

§ 2. — *Prévôtés.*

Hertsberghe (Chanoines Réguliers de St-Augustin) 4 chartes de 1563 à 1669 et 32 registres, cahiers et liasses de 876 à 1795.

La Prévôté d'Hertsberghe. Notice historique par E. Van den Bussche. Revue « *la Flandre* », t. II, 1868, Bruges.

St-Bertin à Poperinghe (Ordre de St-Benoît) : 5 chartes de 1242 à 1253 et 32 registres et liasses de 1577 à 1792.

§ 3. — *Couvents.*

Alexiens ou Frères Cellites à Bruges : 1 charte 1666 et 3 liasses 1696 à XVIII^e^ s.

Augustins (Ermites de St-Augustin) à Bruges: 13 chartes de 1294 à 1733 et 7 registres de 1687 à 1796.

Augustins (Idem) à Roulers : 1 liasse de 1789 à 1801.

Capucins à Bruges : 2 liasses XVIII^e^ s.

Capucins à Courtrai : 1 charte 1612.

Capucins à Ypres : 1 liasse 1759-80.

Carmes Chaussés à Bruges : 10 chartes de 1479 à 1551 et 4 liasses XVII^e^ s. à 1796.

Carmes Déchaussés à Bruges: 1 charte 1770 et 5 registres et liasses, de 1630 à 1796.

Carmes à Nieuport : 1 charte 1698.

Chartreux à Bruges : 580 chartes de 1318 à 1786 et 106 registres, cahiers et liasses de 1263 à 1787.

Chartreux Anglais à Nieuport : 3 chartes de 1659 à 1711 et 6 liasses de 1739 à 1788.

Dominicains, à Bruges : 21 chartes de 1433 à 1768 et 71 registres et liasses de 1233 à 1796.

Dominicains à Ypres : 1 liasse de 1794 à 1796.

Frères Mineurs à Hulste : 2 chartes de 1519 et de 1520.

Digitized by Google

Guillelmites à Bruges : 2 chartes de 1552 et 1556 et une liasse des XVI^e^ et XVII^e^ s.

Oratoriens à Ostende : 1 charte 1653 et une liasse 1653-1697.

Récollets à Bruges : 31 chartes de 1458 à 1719 et une liasse de 1711 à 1725.

Récollets à Poperinghe : 1 charte 1635.

St-Sixte à Westvleteren (Brigittins) : 1 liasse, an IV.

Stalysers à Bruges : 13 chartes de 1437 à 1562.

Trinitaires à Hondschote : 1 liasse de 1621 à 1756.

b) Monastères de femmes.

§ 1. — *Abbayes.*

Bourbourg (Ordre de St-Benoît) : 1 liasse de 1566 à 1738.

Groeninghe à Courtrai (Ordre de Cîteaux) : 2 chartes de 1579 à 1629 et 1 liasse du XVII^e^ s.

Hemelsdaele à Bruges, (Même ordre) : 1 charte de 1704 et une liasse du XVI s. à 1796.

Merckem (Ordre de St-Benoît) : 1 charte de 1532.

Messines (Même ordre) : 3 chartes de 1612 à 1659 et 8 registres et liasses de 1554 à 1796.

Moorseele, transférée plus tard à Wevelghem (Ordre de Cîteaux) : 4 chartes de 1261 à 1741 et 6 registres et liasses de 1621 à 1793.

Nonnenbossche (Ordre de St-Benoît) : 108 chartes de 1221 à 1707.

L'abbaye de Nonnenbossche, suivi du cartulaire de cette institution par L. Van Hollebeke, *Société d'Emulation*, collection in 4°, 1865.

Ravensberghe (Ordre de Cîteaux) : 1 liasse de 1519.

Ste-Godelieve, transféré de Ghistelles à Bruges (Ordre de St-Benoît) : 5 chartes de 1543 à 1654 et 6 liasses du XVII^e^ s. au XVIII^e^ s.

St-Trond à Bruges (Chanoinesses Régulières de St-Augustin) : 128 chartes de 1254 à 1783 et 9 liasses de 1481 à 1796.

Spermaillie à Bruges (Ordre de Cîteaux) : 71 chartes de 1250 à 1780 et 63 registres et liasses de 1421 à 1796.

Wevelghem (voir Moorseele).

Digitized by Google

§ 2. — *Couvents.*

Annonciades à Bruges : 89 chartes de 1418 à 1780 et 36 registres et liasses de 1534 à 1789.

Annonciades à Nieuport : 5 liasses et cahiers de 1783 à 1788.

Apostolines à Bruges : 1 liasse du XVIII^e^ s.

Augustines à Ostende : 1 charte de 1749.

Bénédictines à Menin : 1 liasse de l'an V.

Béthanie à Bruges : 39 chartes de 1460 à 1742 et 44 registres et liasses de 1460 à 1786.

Bunder à Ypres : 1 liasse de 1672.

Capucines à Bruges : 1 liasse de 1716 à 1794.

Capucines à Courtrai : 1 liasse de 1772.

Carmélites Chaussées dites de Sion à Bruges : 38 chartes de 1488 à 1752 et 21 registres et liasses de 1483 à 1794.

Carmélites Déchaussées ou Thérésiennes à Bruges : 9 chartes de 1649 à 1796 et 15 registres et liasses de 1666 à 1794.

Carmélites Déchaussées à Ypres : 2 liasses de 1623 à 1747.

Chartreuses à Bruges et auparavant à St-André : 294 chartes de 1329 à 1707 et 92 registres et liasses de 1357 à 1783.

Colettines à Bruges : 1 liasse de 1636 à 1783.

Conceptionistes ou Sœurs du St-Esprit à Bruges : 1 charte de 1586 et 3 registres et liasses de 1689 à 1796.

Conceptionistes à Ostende : 1 charte de 1724 et 4 registres et liasses de 1764 à 1797.

Dominicaines à Bruges : 13 chartes de 1336 à 1366 et 10 registres et liasses de 1664 à 1795.

Pénitentes à Bruges : 4 liasses du XVII^e^ s. à 1796.

Pénitentes dites d'Aerdenburg à Bruges : 1 liasse de 1680 à 1796.

Pénitentes à Nieuport : 1 liasse de 1787 à 1794.

Ste-Catherine dit Sion ou Mont Sinay à Courtrai : 2 chartes de 1482 et 1775 et une liasse du XVI^e^ s.

Ste-Christine à Ypres : 1 charte de 1397.

Ste-Claire à Courtrai : 1 liasse du XV^e^ s.

Digitized by Google

Ste-Claire à Ypres : 1 charte de 1215.

Sarepta à Bruges : 100 chartes de 1471 à 1796 et 62 registres et liasses de 1484 à 1796.

Sœurs Grises à Bruges : 19 chartes de 1373 à 1796 et 2 liasses de 1630 à 1796.

Sœurs Grises à Loo : 1 charte de 1735.

Sœurs Noires à Bruges : 1 liasse du XVIII^e^ s.

Sœurs Noires à Dixmude : 2 liasses de 1707 à 1793.

Urbanistes à Bruges : 6 chartes de 1268 à 1591 et 4 registres et liasses de 1761 à 1794.

Urbanistes à Ypres : 55 registres, cahiers et liasses de 1591 à 1762.

§ 3. — *Béguinages.*

Aerdenbourg : 2 chartes de 1312 et 1378.

Bruges : 6 chartes de 1372 à 1735 et 9 registres et liasses de 1441 à 1788.

Damme : 9 chartes de 1471 à 1558 et 1 liasse de 1450.

Ypres : 11 registres et liasses de 1597 à 1675.

III. — *Société de Jésus.*

Jésuites à Bruges : 1403 chartes de 1349 à 1706 et 112 registres et cartons de 1215 à 1773.

Jésuites Anglais à Bruges : 2 liasses du XVII^e^ au XVIII^e^ s.

Jésuites à Courtrai : 4 chartes de 1610 à 1660 et 2 liasses de 1660 à la fin du XVII^e^ s.

Jésuites à Ypres : 4 liasses du XVI^e^ s. au XVIII^e^ s.

IV. — *Institutions hospitalières.*

Hôpital St-Jean à Bruges : 274 chartes de 1229 à 1738 et 33 registres et liasses de 1290 au XVIII^e^ s.

Hôpital St-Jean à Damme : 2 chartes de 1735 et 1 liasse de 1727.

Hospice St-Aubert à Bruges : 183 chartes de 1220 à 1692 et 4 liasses de 1277 à 1619.

Hospice St-Hubert : 3 liasses de 1641 à 1789.

Digitized by Google

Hospice St-Josse : 1 charte de 1510 et 1 liasse de 1663 à 1668.

Hospice St-Julien : 6 chartes de 1390 à 1558 et 3 liasses de 1668 à 1729.

Hospice Ste-Marie-Madeleine à Bruges : 43 chartes de 1266 à 1774 et 2 liasses de 1658-1671.

Hospice de Jérusalem à Bruges : 7 chartes de 1442 à 1724 et 1 registre et 1 liasse de 1405 au XVIII^e^ s.

Hospice de la Potterie à Bruges : 1 charte de 1292.

Hospice Van Boonem : 1 charte de 1354.

Léproserie (Ancienne) de la Madeleine à Courtrai : 1 charte de 1559.

Léproserie (Ancienne) de la Madeleine à Ypres (Hooghesiecken) : 4 liasses de 1727 à 1753.

V. — *Ordres religieux et militaires.*

Commanderie de Caestre : 1 liasse de 1637 à 1641.

Commanderie de Slype : 2 chartes de 1417 et 1504 et 12 registres et liasses de 1557 et 1795.

VI. — *Varia.*

Couvents en général, leur suppression sous Joseph II, etc., etc. : 240 registres et liasses de 1599 à l'an V.

Ecole Bogaerde à Bruges : 8 chartes de 1344 à 1657 et 1 liasse de 1748 à 1749.

Fondations de bourses d'études à Douai et à Louvain : 2 chartes de 1636 et 1664 et 9 liasses de 1481 à 1791.

C. — Cartes et plans.

863 pièces du XVI^e^ au XIX^e^ s. concernant la Flandre Occidentale.

D. — Fonds divers.

I. — Collection de 186 reproductions de sceaux des comtes de Flandre, des monastères et des villes de la

Digitized by Google

province ainsi que des Métiers de la ville de Bruges de 941 à 1767.

II. — Bibliothèque des imprimés comprenant 757 ouvrages et 20 périodiques concernant la paléographie, la diplomatique, la linguistique, l'héraldique, la généalogie, le droit coutumier, l'histoire, la géographie, etc., etc.

B^on^ A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT,
conservateur-adjoint.

Digitized by Google

NOTICE SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE LISBONNE

Le 29 février 1796 est pour tous les Portugais, et surtout pour les habitants de Lisbonne, une date mémorable. En ce jour, la Reine Dona Maria I a inauguré, au profit des hommes de lettres et de science, la *Real Bibliotheca Publica da Côrte* (Bibliothèque royale et publique de la Cour). A cette fondation, le Dr Antonio Ribeiro dos Santos, nommé *Bibliothecario-Mór* (Grand Bibliothécaire) de la Bibliothèque, eut une grande part, et il concourut de toute son intelligence, de tout son savoir et de toute son énergie, au développement d'un institut si utile. Lorsque le savant vieillard exhala le dernier soupir, le 16 janvier 1818, il emportait la suprême consolation d'avoir pleinement réussi par ses efforts et par sa persévérance dans l'œuvre de sa vie, savoir l'agrandissement et le perfectionnemment de la Bibliothèque, dont il avait pendant si longtemps gardé la haute direction.

D'autres lui ont tour à tour succédé dans la charge de « Grand Bibliothécaire », d'autres qui ont aussi laissé un sillon lumineux dans la voie qu'ils ont suivie. Tels furent successivement Monseigneur Joaquim-José Ferreira Gordo, Vasco Pinto de Balsemão, José-Feliciano de Castilho Barreto e Noronha, Antonio de Oliveira Marreca, José Barbosa Canaes de Figueiredo Castello-Branco, et José da Silva Mendes Leal.

A côté de ces illustres noms il serait injuste de ne point citer ceux de quelques auxiliaires très importants, tels que Francisco Martins de Andrade, Antonio-José Viale, Antonio da Silva Tullio, José Ribeiro Guimarães, José Gomes Goes, M. José Ramos-Coelho, qui a déjà obtenu sa retraite, et M. le vicomte Julio de Castilho, qui est aussi sur le point de l'obtenir.

En 1887, par décret du 29 décembre, on supprima l'ancien titre de « Grand Bibliothécaire » de la Bibliothèque nationale de Lisbonne (*Bibliotheca National de Lisboa* — c'est le nom que dès 1836 on donna à l'ancienne *Real*

Digitized by Google

Bibliotheca Pública da Côrte), et on le remplaça par celui de *Director* (Directeur) de la Bibliothèque.

M. Gabriel-Victor do Monte Pereira fut choisi, parmi les quatre conservateurs de l'établissement, pour remplir les fonctions de la nouvelle place, dont le titre d'ailleurs n'était pas d'invention tout à fait nouvelle, puisqu'on l'avait adopté autrefois, lors de la nomination de Joaquim Larcher, le 25 février 1834, en remplacement de Monseigneur Ferreira Gordo. De même, Vasco Pinto de Balsemão, qui succéda à Joaquim Larcher par décret du 8 avril de la même année (1834) et qui le 19 juillet fut nommé « Grand Bibliothécaire », avait porté d'abord le titre de Directeur de la Bibliothèque.

Le titulaire qui, lors de la réforme de 1887, remplissait les fonctions de « Grand Bibliothécaire » de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, échangea son ancien titre contre celui d'*Inspector Geral das Bibliothecas e Archivos Publicos* (Inspecteur Général des Bibliothèques et des Archives publiques).

Le service des Bibliothèques et des Archives publiques ayant été réorganisé par décret du 24 décembre 1901, on a rétabli le titre de *Bibliothecario-Mór* (Grand-Bibliothécaire), mais on lui a donné des attributions plus larges que celles dont jouissait auparavant le *Bibliothecario-Mór da Bibliotheca Nacional de Lisboa*, le nouveau fonctionnaire étant désigné sous le titre de *Bibliothecario-Mór do Reino* (Grand Bibliothécaire du royaume) et ayant la surintendance non seulement de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, mais encore celle des Bibliothèques d'Evora, de Braga, de Villa-Real, de Castello-Branco, de Ponta-Delgada (Açores), aussi bien que celle du *Real Archivo da Torre do Tombo* (Archives royales de la « Torre do Tombo »). Tous ces établissements sont régis (*mutatis mutandis*) par des règlements semblables.

C'est l'ambassadeur de Portugal à Pékin, M. le Conseiller José d'Azevedo Castello-Branco, qui occupe le poste de Grand Bibliothécaire du Royaume. Il a pour

Digitized by Google

lieutenant l'Inspecteur des Bibliothèques et des Archives (*Inspector das Bibliothecas e Archivos*). C'est donc à l'Inspecteur qu'il appartient de remplacer le Grand-Bibliothécaire pendant son absence.

M. Gabriel Pereira, qui, lors de la dernière réforme (décembre 1901), avait été définitivement nommé à la charge de Directeur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, a été désigné par décret du 13 novembre 1902 pour la haute place d'Inspecteur. A l'auteur de cette notice échut l'honneur de lui succéder dans ses anciennes fonctions de Directeur par décret du 27 du même mois.

Je ne saurais passer sous silence les remarquables services rendus, durant les quinze années qu'il fut en exercice, par M. Gabriel Pereira, qui a laissé des traditions dignes d'être maintenues et que je m'efforce de suivre, *non passibus æquis*, hélas ! guidé par ses bons conseils et par sa profonde connaissance du métier.

Parmi les innombrables bienfaits que le Dr Antonio Ribeiro dos Santos a prodigués à la Bibliothèque, il faut surtout remarquer la généreuse donation qu'il a daigné lui faire d'une précieuse collection de manuscrits, y compris les textes originaux de ses ouvrages, pour la plupart inédits. Cet acte de générosité suffirait à lui seul pour lui acquérir la respectueuse reconnaissance de ses compatriotes.

Mais, dans la liste des donations qui ont enrichi la Bibliothèque, il ne faut pas oublier les dons précieux dont elle est redevable au savant évêque de Beja Dom Manuel do Cenaculo Villas-Boas. On en trouvera l'indication dans l'éloge que le Dr Antonio Ribeiro dos Santos lui a consacré en vers latins sous le titre *De Regia Bibliotheca Olisiponensi librorum, numismatum aliorumque antiquitatis monumentorum copia ex donatione Emmanuelis Coenaculi Villas-Bonensis, Episcopi Bejensis (seu Pace-Juliensis), magnificentissime auctâ* (1). Voir aussi : GABRIEL

(1) *Poesias de Elpino Duriense*, tom. III (Lisboa, 1817), pag. 184 à 189.

Digitized by Google

Pereira, *A collecção dos codices com illuminuras da Bibliotheca Nacional de Lisboa* (1).

D'abord établie au second étage de la *Praça do Commercio* (Place du Commerce), la Bibliothèque vint plus tard, après la suppression des ordres religieux, s'installer dans le vaste Couvent de San'-Francisco, où l'on recueillit les dépouilles des bibliothèques de plusieurs autres couvents, ce qui augmenta beaucoup le fond ancien provenant de la *Real Mesa Censoria* (2) et de quelques autres sources, telles que les maisons de la Compagnie de Jésus, etc.

La Bibliothèque nationale de Lisbonne possédant dans la section de ses manuscrits un ensemble de 16,000 volumes, — y compris les 6,000 volumes et liasses de l'*Archivo de Marinha e Ultramar* (Archives de la Marine et des Possessions d'outremer) (3), et y compris également un grand nombre de manuscrits avec enluminures, dont M. Gabriel Pereira nous a récemment présenté l'énumération dans sa plaquette *A collecção dos codices com illuminuras da Bibliotheca Nacional de Lisboa* (Lisboa, 1904) — il a fallu établir une législation spéciale concernant la copie et la reproduction de ces trésors (5).

Lisbonne, novembre 1904.

Xavier da Cunha,
directeur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne.

(1) Lisboa, 1904

(2) C'était un ancien tribunal établi pour la censure des livres qu'on se proposait de publier. Ce tribunal, qu'on appelait vulgairement *Real Mesa Censoria* (Bureau royal de Censure), portait officiellement le titre un peu prolixe de *Real Mesa da Commissão Geral sobre o exame e censura dos livros* (Bureau royal du Comité général pour l'examen et la censure des livres).

(3) Vid. Gabriel Pereira, *O Archivo de Marinha* (Lisboa, 1901) et *O Archivo Ultramarino* (Lisboa, 1902).

(4) Au prochain Congrès pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, qui se tiendra à Liège en 1905, je présenterai un rapport sur ce sujet.

Digitized by Google

LE DIPLOME ORIGINAL DE 1056 DU COMTE BAUDOUIN DE FLANDRE POUR L'ABBAYE DE SAINT PIERRE LEZ GAND.

Le hasard des recherches nous a fait mettre la main dernièrement, dans un carton d'archives à expédier en province, sur la charte originale par laquelle le comte Bauduin V, confirme à l'abbaye de Saint Pierre, la possession du domaine de Harnes, situé dans l'Artois.

Ce précieux document a été acheté jadis, au mois de septembre 1882, par les Archives du Royaume, à M. Cremmery-Coucke, de Courtrai, héritier des papiers importants laissés par le chanoine F. Van de Putte. Conservée jusqu'à présent au dépôt central où la pièce n'avait sa place que dans les séries de documents variés, la charte sera envoyée sous peu aux Archives de l'Etat à Gand, pour rentrer à son lieu d'origine, c'est-à-dire dans le chartrier de Saint-Pierre.

Tous les caractères internes et externes du document font de celui-ci un document diplomatique original parfaitement authentique, rédigé non par un chancelier de Flandre, qui n'existait pas encore en 1056, mais par un moine de l'abbaye du nom de Folcard (1).

La pièce est un parchemin en excellent état de conservation, mesurant $0^m50 \times 0^m33$. L'écriture a une teinte brunâtre et est la grande minuscule employée au XI^e siècle. Les lettres sont larges et bien faites, les abréviations rares et régulières. La lettre *a* est toujours fermée et la lettre *e* accompagnée d'une cédile. Les hastes de certaines lettres (*b, d, h, l,*) sont terminées en haut par de petits traits se dirigeant vers la gauche. On peut considérer, sans nulle

(1) « *Ego quoque Folkardus nonachorum ultimus* INTERFUI *et* NOTAVI. » V. E. REUSENS. Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIII^e siècle. *Ann. pour servir à l'hist. eccl. de Belgique,* Sér. II, t. X, 1896, p. 45.

Digitized by Google

hardiesse, notre charte comme un spécimen de calligraphie du XI[e] siècle (1).

Au bas de l'acte on remarque une assez grande incision qui pourrait provenir soit de la maladresse avec laquelle la charte a été ôtée à un registre auquel elle a servi de couverture, soit de l'incision pratiquée dans le parchemin pour faire passer le sceau-pendant du comte. Peut-être aussi, croyons nous, la charte était-elle plus longue qu'elle ne l'est aujourd'hui et était-elle munie du sceau plaqué de Baudouin.

Le document ne semble avoir servi de couverture qu'à la fin du dix-huitième siècle ; il porte, en effet, au dos, une analyse de son contenu faite à cette époque. Et il est sans exemple qu'un résumé d'un acte qu'on a voulu conserver ait été inscrit sur le plat de la couverture d'un registre.

A. Van Lokeren a donné dans ses *Chartes et documents de l'abbaye de Saint Pierre au Mont Blandin*, transcription fautive au possible de la pièce dans laquelle on ne rencontre pas moins de quatre-vingt incorrections ! Il est vrai que l'éditeur s'était servi d'un registre du XIV[e] siècle, le *Zwaerte Bouck*, du fonds de l'abbaye gantoise. Cette copie très fautive du registre n'a certainement pas été faite sur l'original comme semble l'indiquer la constatation suivante : Sur la ligne 10 on lit à peu de distance, d'abord le mot *abbas* seul, puis une seconde fois *abbas et monachi* (2). Or, le scribe du *Zwaerte Bouck* a écrit deux fois *abbas et Monachi* ; cette erreur ne peut être due qu'à une inadvertance du copiste qui a lu le passage non

(1) L'écriture de l'acte datant de 1056, offre de grandes analogies avec celle d'une charte de 1101-1105 de Baudry, évêque de Tournai-Noyon pour l'église de Saint Pierre à Lille. V. Flammermont. *Album paléographique du Nord de la France*, planche n° II. Notez aussi que la charte de 1096 de Robert, comte de Flandre, possède encore tous les caractères paléographiques du premier quart du XI[e] siècle.

(2) « Sed et abbas ipsius fidejussor factus viginti marcos meri argenti pro eo nobis persolvit, unde constituimus ut ipse abbas et monachi. ...», Charte originale de 1056, aux *Archives générales du royaume*.

Digitized by Google

sur l'original, mais bien vraisemblablement sur un manuscrit où les mots *abbas*, puis *abbas et monachi* se trouvaient écrits les un en dessous de l'autre.

Une autre édition de la charte a été donnée par A. Teulet, dans les *Layettes du Trésor des Chartes, t. I, pp. 21-22*. L'acte a été correctement copié sur un *vidimus* du XIII^e^ siècle et reposant aux Archives nationales à Paris, série J, 572. Flandre, IV, sac. 3, n° 1.

H. Nelis.

Digitized by Google

LA BIBLIOTHÈQUE GRAND-DUCALE DE LA COUR, A DARMSTADT.

Me trouvant, lors de mon dernier voyage de vacances, dans l'élégante capitale du Grand-Duché de Hesse, j'y ai visité l'importante Bibliothèque Grand-Ducale de la Cour (*Grossherzogliche Hofbibliothek*) (1), où son Directeur, M. le Dr Adolf Schmidt, me fit l'accueil le plus empressé.

Instaurée sous les auspices du Landgrave Louis VI (1661-1678), la Bibliothèque Grand-Ducale, ouverte en 1817, eut comme véritable fondateur, un prince éclairé, le Landgrave Louis X, (1790-1830) qui, depuis 1806, régna sous le titre de Grand-Duc et le nom de Louis I.

La Bibliothèque Grand-Ducale occupe trois étages dans la partie postérieure de l'aile gauche du Château de la Résidence (*Grossh. Residenzschloss*), bâtiment grandiose du commencement du 18e siècle, situé au cœur de la ville. Elle est confiée aux soins d'un directeur, aidé de deux secrétaires, d'un assistant, d'un trésorier-comptable et d'un huissier. Son budget annuel s'élève actuellement à 23,000 Mk pour les acquisitions, plus 10,000 Mk pour les reliures, les assurances et autres frais.

La Bibliothèque Grand-Ducale possède environ 480,000 volumes, 1500 incunables, 3000 manuscrits, 4000 cartes, 2100 dessins et gravures et 6000 œuvres musicales. Le fonds des imprimés est encyclopédique, mais il est spécialement très riche en littérature française du grand siècle, représentée par de précieux originaux ; on y trouve en outre d'importants ouvrages de médecine et d'histoire de la médecine, de sciences occultes, d'histoire locale et

(1) Outre les travaux mentionnés au cours de cette notice, on pourra consulter, avec circonspection, les ouvrages suivants :

Walther (P. A F.), *Beiträge z. näh. Kenntnis d. Grossh. Hofbibliothek z Darmstadt. — Darmstadt, 1867, in-8°.*

Du même, *Neue Beiträge.... — Darmstadt, 1871, in-8°*

Du même, *Geschichte d. Grossh. Hofbibliothek in Darmstadt. — Darmstadt, Archiv. f. hess. Geschichte und Alterthumskunde, XI (1867).*

Digitized by Google

d'art militaire. D'une façon générale, les impressions sont judicieusement choisies, les exemplaires luxueux abondent, les reliures, nombreuses, solides, et souvent même de grande valeur, assurent aux livres une parfaite conservation. Le fonds des imprimés s'accroît considérablement grâce au dépôt légal de toutes les publications hessoises, grâce aussi à la fusion opérée avec un grand nombre de bibliothèques de sociétés savantes et artistiques qui lui continuent le service de leurs livres et de leurs périodiques.

La Bibliothèque Grand-Ducale possède d'inestimables raretés en précieux xylographes ; en incunables admirables, dont plusieurs sont dus aux primitifs de Mayence; en manuscrits des 10e et 11e siècles notamment, et dont beaucoup sont importants au point de vue de l'histoire rhénane ; en manuscrits à miniatures du commencement du 15e siècle ; en cartes et gravures des 15e et 16e siècles ; la collection musicale contient un grand nombre de pièces introuvables du 18e siècle.

Tous ces ouvrages sont soigneusement inventoriés et catalogués. Le catalogue est manuscrit et classé systématiquement, avec table abrégée onomastique ; il est établi sur des feuilles individuelles grand in-8°, à trois colonnes, contenant le nom d'auteur, la date de sa naissance et de sa mort, le titre complet de l'ouvrage, suivi de toutes les mentions bibliographiques requises et la cote d'inventaire; ces feuilles sont réunies dans des fardes correspondant aux rubriques du système de classification, lesquelles fardes, renfermées dans les boîtes d'un vaste cartonnier, sont soumises directement aux recherches des lecteurs.

Le système de classification du catalogue est dû au savant A. A. E. Schleiermacher, bibliothécaire de la Bibliothèque Grand-Ducale de 1811 à 1854 ; publié pour la première fois en 1847, son édition définitive date de 1852 et porte le titre de *Bibliographisches System der gesammten Wissenschaftskunde, mit einer Anleitung*

Digitized by Google

zum Ordnen von Bibliotheken, Kupferstichen, Musikalien, wissenschaftlichen und Geschäftspapieren. — Braunschweig, 2 Bde in-8°.

Ce système, d'un emploi assez laborieux, est une vaste sériation empirique des connaissances humaines ; il n'a rien de scientifique surtout en ce qui concerne ses 25 rubriques générales de classement, correspondant aux 25 lettres de l'alphabet, et qui sont à leur tour subdivisées en une infinité de sous-rubriques ; amendé et augmenté successivement, ce système comporte aujourd'hui plus de 11,000 rubriques (1).

Le catalogue onomastique, ou table abrégée du catalogue systématique, ne contient que les mentions indispensables ; il est établi sur de petites fiches manuscrites, renfermées dans des boîtes qui sont également à la disposition directe des lecteurs.

Les incunables, les manuscrits, les cartes, les dessins' les œuvres musicales, sont catalogués séparément. Divers extraits du catalogue ont été imprimés, savoir :

Die Musikalien, von P. A. F. Walther. — Darmstadt, 1874, in 8°.

Verzeichniss d. kölner Inkunabeln, von R. Busch ; Centralblatt f. Bibliothekswesen, 1889-1890.

Zeitschriften, Verzeichniss von Ad. Schmidt ; Centralblatt f. Bibliothekswesen, 1892.

En outre, diverses monographies bibliographiques et critiques ont été publiées sur les spécimens les plus célèbres du fonds des manuscrits. Enfin, la Bibliothèque Grand-Ducale fait paraître annuellement, depuis 1877, le catalogue de ses périodiques et de ses accroissements. (*Zugangs-Verzeichniss d. Grossh. Hofbibliothek, in Darmstadt. — Darmstadt, in 8°.*)

(1) Cf Graesel, *Handbuch d. Bibliothekslehre, 1902, S. 510. Petzholdt, Bibliotheca bibliographica, S. 59 ;* et surtout du même, *Neuer Anzeiger f. Bibliographie, 1853, H. 2 und 8.*

Digitized by Google

La Bibliothèque Grand-Ducale est installée sans luxe inutile. La salle de lecture assez exiguë, contient une collection complète d'ouvrages de référence classés systématiquement et que l'on consulte sans formalités. Les salles renfermant les fonds imprimés sont commodes malgré leur ancienneté, un ascenseur les dessert. Dans des rayons en bois très élevés, les livres sont rangés strictement d'après le système du catalogue et sous-classés chronologiquement, après avoir été timbrés et munis d'un signet portant la cote d'inventaire. Si vastes que soient les locaux, le manque de place commence à se faire sentir, on a dû installer des rayons dans les cages d'escaliers. Il est vrai que, depuis quelques années, on divise les volumes en six catégories d'après les dimensions des formats, ce qui permet de ménager l'emplacement que fait perdre forcément le rangement systématique.

Les incunables et les manuscrits sont conservés dans des salles solidement voûtées, et les pièces les plus précieuses sont enfermées dans des armoires en fer ; la Bibliothèque Grand-Ducale est du reste assurée pour plus de cinq millions de Mk, non compris les manuscrits (1).

La salle de lecture est ouverte au public, pendant la semaine, de 9 h. du matin à 1 h., puis, le samedi excepté, de 2 h. à 4 h., en hiver ; de 3 h. à 5 h., en été. On peut consulter dans la salle de lecture, non seulement les imprimés, mais aussi les incunables et les manuscrits ; les demandes se font par bulletins sous forme de bloc-notes, il y est donné suite immédiatement.

Le prêt au dehors est largement pratiqué à la Bibliothèque Grand-Ducale ; depuis 1895, notamment, elle envoie sans frais pour le destinataire, contre renvoi franco, ses livres,dans toutes les localités du Grand-Duché de Hesse et la restitution générale annuelle n'est point exigée ; les incunables et les manuscrits ne sont prêtés

(1) Cf. Schmidt (Dr Adolf), *Feuerversicherung v. Bibliotheken ; Sammlung bibliothekswiss. Arbeiten, herausg. v. K. Dziatzko, H. 13, S. 46-60.*

Digitized by Google

qu'aux institutions scientifiques ; la faveur du prêt est libéralement concédée aux autres pays allemands et même à l'étranger.

Au point de vue de son utilisation, qui n'a cessé de progresser, la Bibliothèque Grand-Ducale fournit officiellement, pour 1903, les chiffres suivants (1) :

Salle de lecture : 10,586 lecteurs, pour 69,049 volumes.

Prêts à Darmstadt : 4,458 emprunteurs, pour 11,402 volumes.

Prêts dant le Grand-Duché : 1,479 emprunteurs, pour 4,913 volumes.

Prêts dans l'Empire allemand : 107 emprunteurs, pour 483 volumes.

Prêts aux pays étrangers : 12 emprunteurs, pour 58 volumes.

Parmi ces derniers, on le remarque avec satisfaction, la Belgique vient en tête, avec 8 emprunteurs pour 44 volumes.

CH. SURY,
Bibliothécaire de l'Université de Bruxelles.

(1) *Mitteilungen d. Grossh. hess. Zentralstelle f. d. Landesstatistik, Februar, 1904. — Darmstadt, in-8°.*

Digitized by Google

SUR UNE SOUTENANCE DE THÈSES PRÉSIDÉE A GRONINGUE, PAR JEAN BERNOULLI (1), EN 1701

Note bibliographique

La dissertation dont il s'agit, se trouve à la Bibliothèque royale de Belgique, où elle fait partie d'un paquet varia du fonds Van Hulthem, coté 20809, renseigné au catalogue imprimé dans les termes suivants : « Collection de 299 thèses latines, écrites en Allemagne et en Hollande, sur la philologie, l'histoire, les antiquités, le droit, etc., renfermées en 13 portefeuilles. in-4°. *Collection très précieuse* » (2).

Cette pièce est importante : car intéressant l'histoire de la science aux Pays-Bas elle n'a plus été rééditée dans les œuvres complètes de Jean Bernoulli (3). Elle est devenue excessivement rare et la *Bibliographie néerlandaise historico-scientifique* de Bierens de Haan ne la nomme pas (4).

(1) Jean Bernoulli naquit à Bâle, le 27 juin 1667, d'une famille d'origine anversoise. Professeur de mathématiques à Groningue puis à Bâle, sa patrie, il fut l un des savants les plus illustres de son temps. Il mourut à Bâle, le 1er janvier 1648.

Voir, pour ses travaux mathématiques : *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik* von Mauritz Cantor, 2e édit. tom 3, Leipzig, Teubner, 1901, (passim) : — et pour ses découvertes en physique : *Die Geschichte der Physik in Grundzügen mit synchronistischen Tabellen der Mathematik, der Chemie und beschreibenden Naturwissenschaften sowie der allgemeine Geschichte*, von Dr Ferd. Rosenberger. Tom. 2, Braunschweig, Vieweg, 1884.

(2) *Bibliotheca Hulthemiana*, tom. 5, Gand 1836, p. 32.

(3) Johannis Bernoulli opera omnia in quatuor tomos distributa. Lausannæ et Genevæ sumptibus Marci Michaëlis Bousquet et sociorum, 1742. In-4°.

(4) *Bibliographie néerlandaise historico scientifique des ouvrages importants dont les auteurs sont nés aux 16e, 17e et 18e siècles, sur les sciences mathématiques et physiques avec leurs applications*, par le Dr Bierens de Haan, publiée dans les tom. 14, 15 et 16 du *Bullettino di Bibliographia e di Storia delle Scienze Matematiche e Fisiche* de Boncompagni. Rome, 1881-1883.

Digitized by Google

C'est une brochure in-8° de 16 pages non chiffrées, mais signées A-(A.), B-(B.), et intitulée :

DISSERTATIO PHILOSOPHICA

DE

AËRIS

GRAVITATE ET ELASTICITATE

QUAM

VOLENTE DEO TER OPT. MAX.

SUB PRÆSIDIO

Acutissimi ac longe Celeberrimi VIRI

JOANNIS BERNOULLI,

Med : ac Phil : Doctoris, Matheseosque in Illustri Illustr : ac Præp : Groninguæ & Omlandiæ Ordinum Academiæ Professoris dignissimi

Publico Curiosorum examini subjicio

PHÆBUS THEMMEN, NOORT-

BROEDO-OLDAMPTINUS.

A. M. D. : CCI. A. D. XV. Kal. April : hor : loc : solit.

(petit fleuron)

GRONINGÆ,

Typis CATHARINÆ ZANDT, Provinciæ & Academiæ Typographæ Ordinariæ Anno 1701.

Au verso du titre, on lit cette dédicace :

Patriæ Patribus Viris Gravissimis Amplissimus Cognatis sane quam honorandis.

Cornelio Scay, Inclytæ Urbis Groninganæ Senatori prudentissimo, hujusque reipublicæ Nobiliss. ac Praepot. Ordinum Delegatis hoc tempore adscripto, Soietatis Indiæ Occidentalis Assertori Vigilantissimo &c.

Nec Non.

Digitized by Google

Omni eruditionis genere Praestantissimo Viro *Joanni Bernoulli*, Med. ac Phil : Doctori, Matheseos Professori ; Regiæ Gall. Academiæ Scientiarum longe lateque per Europam florentis membro ; Præceptori sempiterno honore prosequendo.

Hitzero Themmen, Ecclesiæ Groninganæ Pastori, Patri meo amantissimo.

Avunculis denique ac Patruo, omnibus, et singulis prout iis ob plurima in me merita plurimum debeo,sic pro mutuo meo in illos amore, voluntate, atque observantia, haec studiorum meorum rudimenta sacra esse volo *Phaebus Themmen*, Auctor.

La dissertation proprement dite a en tête les mots : *Dissertatio philosophica de aeris gravitate et elasticitate*, et est composée de 20 énoncés de thèses [pp. $A r^{o}$-B v^{o}]. Ces thèses sont très curieuses, mais je sortirais du cadre de la Revue en les analysant en détail, au point de vue de l'histoire de la science. J'observerai cependant qu'elles mettent dès lors en évidence un trait du caractère du président de la solennité. Themmen semble attribuer à Jean Bernoulli plusieurs découvertes dont celui-ci n'est certainement pas l'auteur. Bernoulli les aurait-il présentées à ses élèves, comme venant de lui ? On sait comme l'illustre savant s'est souvent rendu insupportable par ses mauvaises querelles de priorité et quel préjudice il a porté par là à sa gloire (1).

Après la dissertation vient un court hors d'œuvre intitulé *Annexum* [pp. $B_2 v^{o}$-(B_3) r^{o}], dans lequel Themmen et Bernoulli cèdent à un mouvement de prosélytisme protestant, qui se comprend de leur part, mais dont on ne voit pas bien la raison d'être à cette place. Je le transcris à titre de document ; les mots en italique le sont dans le texte :

Quicunque Philosophiam, seu usum rationis, non esse colendum docet, propterea quod mens nostra admodum sit corrupta, is doceat quoque id quod corruptum est et per-

(1) Voir le tome 3 des *Vorlesungen* de Cantor, cité ci-dessus.

Digitized by Google

versum non debere sanari ac restaurari, sed negligi ac porro perverti : vel quicunque ut Philosophiæ odium aliis inculcet, dicet in *genere* hanc vel illam sententiam absurdam pectori *Philosophorum* inclusam esse (e. g. Mundum esse æternum) cum *unus* vel *alter* id tantum *in specie* senserit, nec monet eos hoc dicere *non* ut *philosophos* sed ut *sophistas*, is imitatur fraudulentam pontificiorum artem, dum ut reformatæ religionis odium suis inspirent, dicunt quamvis sententiam absurdam a Reformatis in *genere* foveri, quæ, in *specie*, ab *uno* vel *altero* tantum, non ut *reformato* catenus, sed *haeretico*, qui nomen reformati *falso* praetendit, fovetur.

Suivent des *Corollaria*, au nombre de douze [pp. (B_3) r° et v°]. Ces *Corollaires* sont des thèses de métaphysique, rédigées dans un style assez différent de celui des *Dissertations*. Les énoncés en sont aussi courts et précis que ceux des *Dissertations* sont longs et prolixes.

L'opuscule se termine enfin par une poésie de huit distiques latins, dédiée «Ad doctissimum respondentem » et signée des initiales P. A. [p. (B)v°].

H. Bosmans, S. J.

Digitized by Google

INVENTAIRE DES CHARTES DE L'ABBAYE DE ST-ANDRÉ-DU-CATEAU (1033-1300)

V

232. — **1262 Novembre.** — *Actum anno Domini* MCCLXII *mense Novembri.*

Bail de deux pièces de terre sises à Besny, louées par l'abbaye de Saint-André à Huart de Mons et Berthe sa femme, habitants de Laon en la présence de Jean de Donnamaria, official de Laon.

Original où manque le scel.

233. — **1263 Avril.** — *Datum anno Domini* MCCLXIII, *mense aprili.*

Gérard Grousials, Jacques et Amaury de St-Pithon, Philippe de Solesmes fondent une chapelle de St-Pithon en l'église paroissiale de la Madeleine à Cambrai.

Original sans scel.

234. — **1263 Mai.** — *Datum anno Domini* MCCLXIII, *mense maio.*

Nicolas, évêque de Cambrai, renonce à se prévaloir de toutes lettres émanées de son siège qui seraient de nature à porter préjudice à l'abbaye de St-André.

Original où manque le scel.

235. — **1263 13 Novembre.** — *Datum anno Domini* MCCLXIII, *feria tertia post festum B. Martini hyemalis.*

L'official de Cambrai témoigne que Baudouin, curé de Pottes, a reconnu que la dime dite de Pons, au terroir de Pottes, appartient à l'abbaye de St-André.

Original avec les attaches d'un scel.

236. — **1264 29 Octobre.** — *Datum et actum anno Domini* MCCLXIV, *feria quarta ante festum omnium sanctorum*

L'official de Cambrai annonce que Godefroi de Makeigni et Helvide sa femme, ont reconnu devant lui n'avoir aucun droit

Digitized by Google

sur 13 mencaudées de terre sises au territoire de Gunbermont, au lieu dit Herewantval.

Original où restent les attaches d'un scel.

237 — **1265 Août.** — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Signeur* MCCLXV, *el mois d'Aoust.*

Hues d'Antoing dit le jeune, prévôt de Douai, sire de Cuincy le prévôt, s'accorde avec l'abbé de St-André au sujet des obligations à remplir par les religieux en résidence à Quincy.

Original scellé.

238. — **1265 Septembre.** — *Ce fut fait l'an del incarnation nostre Signeur* MCCLXV, *el mois de Septembre.*

Gossuin de Pois, chevalier, confirme le don fait par lui à l'abbaye de St-André d'un demi muid de blé à prendre sur son moulin de Poix qu'il tient en fief de Renard de Vendegies.

Original sans scel
Copie sur papier.

239. — **1265 Décembre.** — *Ce fu fait en l'an del incarnation nostre Signeur* MCCLXV, *el mois de Décembre.*

Hues d'Antoing prévôt de Douai, sire de Cuincy le prévôt et Gérard, sire de Prouvy et de Cuincy s'accordent au sujet des 6 hommes des deux Cuincy qui doivent battre et engranger le blé des dîmes de l'abbaye de St-André.

Original scellé de deux sceaux.

240. — **1265.**

Le doyen de la chrétienté de Douai vidime l'acte précédent (décembre 1265.)

241. — **1266 30 Janvier (nv. st.)** — *Datum anno Domini* MCCLXV, *feria sexta ante purificationem B. Virginis.*

L'official d'Arras intervient au sujet d'une redevance annuelle d'un muid de blé payable à l'abbaye de St-André et affectée sur

[1] Cuincy Baudouin, arrondissement de Douai

Digitized by Google

le territoire de Cantaing par Enguerrand de Goeulzin et Sara, sa femme.

Original scellé.

242. — **1266 15-22 Février (nv st)** — *L'an del incarnation J. C.* MCCLXV, *el semaine devant le grand quaresme.*

Hues d'Antoing, prévôt de Douai, sire de Cuincy, fait savoir qu'il ne peut empêcher les eaux de pluie de se rendre dans les fossés de la résidence des religieux à Cuincy.

Original scellé.

243. — **1266 31 Juillet.** — *Datum anno Domini* MCCLXVI, *sabbato ante festum B. Petri ad vincula*

L'official d'Arras annonce qu'Enguerrand, chapelain de la comtesse de Flandre a promis de sauvegarder l'abbaye de St-André contre toute insulte faite à l'occasion de la cure de Lambres.

Original sans scel.

244. — **1266 3 Décembre.** — *Datum anno Domini* MCCLXVI, *feria sexta post festum B. Andreæ apostoli.*

Jean de Donnamaria, official de Laon, choisi comme arbitre, termine les discussions entre l'abbaye de St-André et Baudouin de Lescheries au sujet du vinage de Guise et de Lescheries. (1)

Original scellé.

245. — **1267.** — *Datum anno Domini* MCCLXVII.

L'official de Laon déclare que Gérard et Aelis sa femme, veuve de Jacques Lamiret ont libéré l'abbaye de St-André de toutes les charges et obligations qu'elle pouvait avoir envers eux.

Original.

246. — **1269 23 Avril.** — *Datum anno Domini* MCCLXIX. *feria tertia post Cantate.*

Nicolas, évêque de Cambrai déclare que la cense de Waswillers n'est sujette à aucune corvée envers son évêché.

Original où manque le scel.

(1) Lesquielles St-Germain canton de Guise.

Digitized by Google

247. — **1271 19 Avril.** — *Datum anno Domini* MCCLXXI, *dominica ante nativitatem B Joannis Baptistæ.*

L'official de Cambrai termine le débat né entre l'abbaye de St-André et Aelis, veuve de Watier, sire de Bousies au sujet de la Haye de Fontaine, vendue autrefois par le dit Watier.

Original scellé.

248. — **1272 Juin.** — *L'an del incarnation Nostre Signeur* MCCLXXII, *el mois de Juin.*

Pierre de St-Vaast et l'église de St-André s'accordent au sujet des droits respectifs de forage sur deux maisons situées au Cateau.

Original scellé.

249. — **1272 Juin.**

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme l'accord précédent

250. — **1273 7 Janvier.** — *Datum Lugduni, idus Januarii pontificatus nostri anno tertio*

Grégoire X déclare que l'abbaye de St-André n'est tenue de payer ses anciennes dettes que si elles ont été contractées pour l'utilité de la maison.

Original avec bulle.

251. — **1276 27 Mars (nv. st.)** — *Datum sede Lauduni vacante, anno Domini* MCCLXXV, *mense martio, feria quarta post lætare Jerusalem*

L'official de Laon déclare que Raoul de Laon, curé de Maizy (1) s'est reconnu redevable d'une cense de 13 setiers de vin envers l'abbaye de St-André à cause d'une vigne qu'il possède au territoire de Scommarcello.

Original où manque le scel.

252. — **1278.** - *Che fu fait l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist el mois de février mil deus cens et soisante dis et siet.*

Wallerand de Luxembourg, sire de Ligny et de Beaurevoir et

(1) Maisy, canton de Neufchâtel (Aisne).

Digitized by Google

Jeanne sa femme, confirment la fondation d'une chapellenie à Somescaut faite par Baudouin de Beaurevoir aïeul de Jeanne.

Original où manquent les sceaux.

253. — **1278. Juillet.** — *Actum anno Domini* MCCLXXVIII, *mense Julio.*

Jean de Flachy, official de Laon, constate un échange conclu entre l'abbaye de St-André d'une part, Huard seigneur d'Aulnoi (1) et Marie sa femme de l'autre, au sujet du vinage de Besny.

Original scellé.

254. — **1279. 30 Mars (Nv. st.).** — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo octavo, feria tertia ante resurrectionem Domini.*

L'official de Cambrai fait connaitre que Guillaume dit Brognart et Ermengarde son épouse ont abandonné à l'abbaye du Cateau un bien qu'ils possédaient à Ohain.

Original scellé.

255. — **1280. Mai.** — *Datum anno Domini* MCCLXXX, *mense mayo.*

Pierre, abbé de Vaucelles, s'accorde avec l'abbaye de St-André au sujet d'une redevance sur deux meucaudées et demie de terre au bien dit la Fontaine Richard, terroir du Cateau.

Original avec les attaches d'un scel.

256. — **1280. Novembre.** — *Datum anno Domini* MCCLXXX, *mense Novembri.*

L'official de Laon déclare que Mathieu de Campolupi (2) sous Laon et Emmeline sa femme ont pris à cens perpétuel de l'abbaye de St-André une pièce de terre sise au lieu dit Auchaisne devant la ferme d'Avaus (3) moyennant une redevance annuelle de 30 sols parisis.

Original scellé.

(1) Aulnois canton de Laon.
(2) Champleu commune de Laon.
(3) Avaux (Aisne).

Digitized by Google

257. — **1281.** — *Datum anno Domini* MCCLXXXI.

Robert de St-Médard, archidiacre de Laon, atteste que les biens possédés par l'abbaye de St-André à Besny sont loués pour une somme annuelle de 100 livres.

Original auquel manquent les 3 sceaux.

258. — **1281. 17 Mars (nv. st.)** — *Datum anno Domini* MCCLXXXI, *feria sexta post Reminiscere. Reddite litteras.*

Jacques Buchicle et d'autres donnent à l'abbaye de St-André 20 mencaudées de terre sises à Pommereuil.

Original dont le scel est perdu.

259. — **1281. 15 Novembre.** — *L'an del incarnation Nostre Signeur* MCCLXXXI, *le Samedi apriès les octaves de la Tiéphane*

Enguerrand, évêque de Cambrai, commet Gilles le Doyen, châtelain du Cateau, pour recevoir en son nom de Gilles Lestoc et de Marie sa femme, la deshéritance de tout ce qu'ils tiennent de lui en fief, en quelque lieu que ce soit.

Original scellé.

260. — **1284. Janvier (nv. st.)** — *Datum anno Domini* MCCLXXXIII, *mense Januario.*

L'official de Laon constate que Gobert de Garniaco et Jean son frère ont pris en arrentement de l'abbaye de St-André, une pièce de terre de la contenance de trois « galetots » et demi moins une verge, sise à Besny.

Original où pend l'attache d'un scel.

261. — **1284 Mars (nv. st.)** — *Che fu fait en l'an del incarnation J.-C.* MCCLXXXIII, *ou mois de March.*

Watier de Turpigny, sire d'Yron et de S[t] Martin, et Gaisse sa femme, reconnaissent la mitoyenneté du mur dit « Nake » entre leur manoir et l'abbaye de S[t] André.

Original où manquent les deux sceaux.

[1] Iron canton de Guise.

Digitized by Google

262. — **1286. 4 Avril (nv. st.)** — *Datum anno* MCCLXXXIIII, *feria tertia ante resurrectionem Domini*

L'official de Cambrai mentionne l'accord survenu entre l'abbaye de St-André d'une part, Willaume Brognars et Ermengarde sa femme de l'autre, au sujet d'un manoir situé à Awoingt.

Original où manque le scel.

263. — **1285 21 Février (nv. st.)** — *Datum anno Domini* MCCLXXXIV, *feria tertia ante festum B. Petri ad cathedram.*

Guillaume de Haussi dit Coullis chevalier et Marie dite de Cambrai, sa femme, accordent à l'abbaye de S^t^ André, une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous.

Original où restent les attaches d'un sceau.

264. — **1288 28 Septembre** — *Ce fut fait en l'an de grase* MCCLXXXVIII, *le mardi devant le fieste S^t^ Remi el chief d'Octembre.*

Guillaume, évêque de Cambrai, et Baudouin de S^t^ Crespin s'accordent au sujet de la justice de S^t^ Crespin.

Original où il ne reste qu'un scel.

265 — **1288 16 Décembre.** — *Datum anno Domini* MCCLXXXVIIII, *feria quinta ante festum B. Thomœ apostoli.*

Thomas de Mortagne chevalier et Marie sa femme reconnaissent que l'abbé et tout le couvent de S^t^ André, les ont autorisés à fonder une chapelle en leur maison de Romeries.

Original scellé.

266. — **1289** - Déclaration de terres sises à Basuel et au Cateau rouleau.

Rouleau.

267. — **1292 23 Mai.** — *Datum anno Domini* MCCLXXXXII *feria VI^a^ ante festum Penthecoustes.*

L'official de Cambrai affirme la donation à l'abbaye de Saint-

Digitized by Google

André par Jean Calisses, chanoine de S^te^ Croix, de 80 livres parisis et de deux manoirs situés à Maretz.

Original scellé.

268. — **1293** 15 Juillet. — *En l'an de grasse* MCCLXXXXIII *au mois de Juli, le demerkes devant le fieste de la Madelainne.*

Watier, sire de Bousies, confirme la cession de la Haye de Fontaine à l'abbaye de S^t^ André.

Original avec deux sceaux

269. — **1293 Septembre**. — *Che fu fait en l'an de grasse* MCCLXXXXIII, *el mois de Sietembre.*

Loi donnée aux habitants d'Haveluy le petit par Baudouin de Beaurevoir, chevalier, sire d'Haveluy.

Original scellé.

270. — **1294** 20 Août. — *Datum anno Domini* MCCLXXXXIV, *feria sexta post Assumptionem B. Virginis.*

Guillaume, évêque de Cambrai, reconnaît que son droit de visite dans l'abbaye de S^t^ André ne doit s'exercer qu'une fois par an si ce n'est en cas d'urgence ou par bienséance et courtoisie.

Original où manque le scel

271. — **1294 30 Novembre**. — *L'an de grâce* MCCLXXXXIV *le nuit St Andriu l'apostre.*

Vidimus par Hues de Castillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, des lettres latines de Barthélémy, évêque de Laon, (1281) constatant que Guy de Guise à fait remise à l'abbaye de S^t^ André de tout droit de vinage sur ses terres.

Original dont le scel est perdu.

272. — **1295 9 Avril** — *Datum ut supra, anno Domini* MCCLXXXXV, *sabbato post resurrectionem Domini.*

Sentence arbitrale entre l'abbaye de S^t^ André et Gérard de Beaumont portant que la dite abbaye doit refaire le chœur de l'église de Beaumont.

Original en mauvais état.

Digitized by Google

273. — **1298 Novembre** — *Actum anno Domini* MCCLXXXXVIII. *mense Novembri.*

Amand, abbé de S[t] André, loue pour sept ans à Jacques, archidiacre de Laon, la cense de Besny.

Original dont le sceau est enlevé

274. — Extrait de compte. — Les sommes payées le sont surtout à des membres de la famille de Turpigny.

H. DUBRULLE.

Digitized by Google

Bibliographie.

I. — COMPTES RENDUS.

La Question douanière en Angleterre. Essai bibliographique, par D. WARNOTTE. Bruxelles, Misch et Thron, 1904. 1 br. in-12, 31 p.

Cet essai a d'abord paru en appendice à l'ouvrage de M. D. CRICK, *Le Procès du libre échange en Angleterre* (Publication de l'Institut de sociologie Solvay. *Actualités sociales*, n° 4). M. Warnotte y relève avec soin tous les discours, livres, brochures et articles qui ont été publiés, en Angleterre et ailleurs, sur la première campagne de M. J. Chamberlain, de mai 1903 à avril 1904. Documentée et précise, cette bibliographie sera d'un grand secours aux économistes et aux sociologues.

O. G.

L'imprimeur-libraire brugeois Joseph-Ignace van Praet, par PAUL BERGMANS. (Extrait des *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*. LVI, 5e série. — Tome. VI. (1904), pages 230-270.)

Joseph-Ignace Van Praet, né à Bruges le 22 juillet 1724, exerça d'abord le métier paternel, celui de la draperie ; mais il préféra l'abandonner pour solliciter, en février 1762, l'autorisation d'établir dans sa ville natale une imprimerie et une librairie spécialement consacrée aux ouvrages français. Malgré les protestations des imprimeurs et des libraires, qui voyaient dans cette demande une atteinte à leurs droits et privilèges — les différentes pièces du dossier, reproduites à la fin de la notice, ne sont pas sans intérêt au point de vue de l'organisation de la typographie à cette époque — il obtint, le 31 mai suivant, l'octroi sollicité et s'établit à la Place des Tonneliers, à l'enseigne des Armes d'Autriche.

Cette branche de commerce correspondait mieux aux goûts de Van Praet, qui avait une parfaite connaissance des livres ; aussi son officine fut-elle bien vite avantageusement connue.

Ses impressions ne sont pas très nombreuses : il a surtout travaillé pour la ville et le Franc de Bruges, dont il était devenu l'imprimeur en titre dès 1762. On connaît de lui des livres d'école, des pièces de circonstance et le Calendrier du Franc. Les ouvrages les plus importants sortis de ses presses seraient, d'après l'auteur, la 2e édition en 3 vol. in-8° des *Jaer-boeken der stadt Brugge* de Ch. Custis, continués par notre imprimeur depuis 1750 jusque 1765, et le *Jaer-boek der.... gilde van.... Sint-Joris* (1786), dont il était à la fois l'auteur et l'éditeur. Nous connais-

Digitized by Google

sons cependant comme sorties de ses presses les œuvres posthumes de Pierre Massemin, ancien chanoine gradué de Saint-Donat à Bruges, né en 1664 et décédé le 26 mai 1742 ; un exemplaire de ses sermons et de ses méditations, qui ne comportent pas moins de dix volumes in-8° portant tous la date de 1765, repose à la Bibliothèque royale.

Sa librairie fut certainement plus importante que son imprimerie et le nombre de catalogues d'ouvrages d'occasion qu'il publia est très considérable.

Après la mort de Van Praet, survenue à Bruges le 20 janvier 1792, sa veuve continua l'établissement jusque dans les premières années du XIX^e^ siècle.

On comprend aisément quelle heureuse influence le milieu, dans lequel il a été élevé, a dû exercer sur l'aîné de ses fils, Joseph-Basile Bernard Van Praet, qui devint conservateur de la Bibliothèque royale à Paris et membre de l'Institut de France.

Comme on le voit, l'érudit bibliothécaire gantois complète d'heureuse façon les « particularités » concernant notre imprimeur, publiées par C. Piot dans le *Bibliophile belge* de 1845.

Nous aurons décerné à l'auteur la louange qu'il mérite, en disant que cette notice bio-bibliographique est une excellente contribution à l'histoire de la typographie brugeoise. T Goffin.

Dom Ursmer Berlière. — **Inventaire analytique des libri obligationum et solutionum des Archives vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai** [Publication de l'Institut historique belge à Rome]. Rome-Bruges-Paris 1904. In-8° de XXVII-315 pp.

Ce livre justifie à la fois la nécessité impérieuse qu'il y avait pour le gouvernement belge de créer un institut historique belge à Rome et l'excellence du choix qu'a fait ce même gouvernement dans la personne de son directeur dom Ursmer Berlière

A peine créé depuis une couple d'années, l'institut public aujourd'hui un volume d'une importance capitale pour l'histoire ecclésiastique de Belgique et il annonce l'apparition à bref délai de trois autres volumes, les tomes I et II des Analecta Vaticano-Belgica (Suppliques de Clément VI et lettres de Jean XXII [1]) et l'Inventaire Analytique des « Diversa Cameralia » des Archives Vaticanes. Voilà certes une vitalité et une activité peu communes, de nature à réjouir tous les historiens et à justifier l'augmentation de subsides demandée par le gouvernement aux Chambres législatives.

En notre qualité d'archiviste nous nous félicitons tout particulièrement de la publication de ce travail, parce qu'il constitue, à notre sens,

[1] Ce dernier à publier par Arnold Fayen.

Digitized by Google

un modèle qui pourra être suivi, dans bien des cas, par les archivistes belges. C'est, en effet, le déblayement systématique, au point de vue de la Belgique, des cent et quelques volumes qui composent le fonds des *Obligationes et Solutiones* des Archives vaticanes.

Les analyses publiées se rapportent aux obligations et quittances de paiements effectués par les évêques et les abbés lors de leur promotion, aux visites *ad limina*, aux paiements du cens apostolique, des annates etc. Une substantielle introduction contient à ce sujet tous les renseignements nécessaires, et nous initie, en outre, au procédé de rédaction de l'inventaire qui est surtout de nature à intéresser les lecteurs de cette revue.

Les analyses — que l'auteur à juste titre préfère dans l'espèce à des publications de texte intégrales — contiennent toutes les particularités de l'acte : personnages, sommes de paiements, circonstances particulières. Les variétés d'orthographe des noms propres, pouvant présenter quelque intérêt, ont été imprimées en italique. Les identifications ont été faites, soit au cours même du travail, soit dans la table (1). Une trentaine de pièces présentant un intérêt spécial pour la connaissance des différentes sortes de documents contenus dans la série des *obligationes* et des *solutiones* ont été publiées comme annexes.

Quant aux dispositions typographiques, l'auteur a eu raison d'être ménager de son papier et de nous fournir des pages bien remplies, à la place de ces immenses marges et trous blancs qui font l'admiration de la plupart de nos imprimeurs officiels. L'emploi judicieux des caractères prévient, du reste, toute confusion. Le numéro d'ordre est imprimé en caractères gras, ce qui se justifie par suite du système adopté de renvoyer dans la table alphabétique au numéro et non à la page. La date en chiffres et le corps de l'analyse sont imprimés en petit romain, les références, les variantes de noms propres et les dates transcrites intégralement en italique (2).

La table analytique des noms de lieux et de personnes est excellente. Nous avons été surtout heureux de voir classer chronologiquement aux noms des évêchés et monastères les noms des dignitaires ecclésiastiques, évêques, abbés et prévôts (3). Ce système, déjà employé par M. Kurth, dans son tome I des *Chartes de St-Hubert*, finira sans doute par prévaloir dans toutes nos publications de sources.

Comme on le voit, nous n'avons que des éloges à l'adresse de l'auteur

[1] Nous eussions préféré l'emploi exclusif de ce dernier système, qui a l'avantage de de grouper en un même endroit toutes les variétés. Il va de soi que lorsqu'il s'agit d'une pure hypothèse, ou d'une solution que l'on désire justifier longuement, le système des notes au bas des pages est le seul possible.

[2] Nous croyons toutefois que l'auteur aurait bien fait d'indiquer *tous* les endroits où figure un nom, et pas seulement lorsqu'il se trouve dans l'analyse d'un acte. Ainsi, par exemple, Bordeaux est signalé seulement sous le no 13, alors qu'il figure aussi dans la transcription de la date du no 12 (*Burdegalis*).

[3] Il nous a paru que lorsque la transcription intégrale de la date ne contient aucun élément nouveau de chronologie ou de doute possible concernant la réduction en style moderne, l'auteur aurait pu se passer de nous la donner *in-extenso*.

Digitized by Google

de ce livre qui fera prendre du coup à la Belgique une place d'honneur à côté des grandes nations possédant depuis longtemps des instituts historiques dans la Ville éternelle. J CUVELIER.

Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du Royaume, par JOSEPH CUVELIER, sous-chef de section. Bruxelles, P. Weissenbruch, 1904. 1 vol. in-8°, XXXIX-342 pp.

Cet inventaire fait partie de la collection des inventaires des Archives de Belgique publiés par ordre du gouvernement, sous la direction de l'administration des Archives Générales du Royaume. Il comprend :

1° La description de tous les inventaires se rapportant aux collections de la deuxième section, c'est-à-dire à la Chambre des Comptes, aux corps des métiers, aux papiers d'Etat et de l'Audience, aux Cartulaires et manuscrits ;

2° Les inventaires de la 2e section conservés dans divers dépôts de de l'étranger ;

3° La liste de tous les registres, portefeuilles et cartons ayant fait l'objet d'un travail d'inventaire ;

4° Une table des principales réductions des dénominations anciennes en numéros modernes ;

5° Une table alphabétique des noms de lieu, de personnes et de matières.

L'introduction de l'inventaire s'attache à justifier l'utilité de ce travail, en fait connaître l'économie et la place qu'il occupe dans la littérature générale des Archives

Comme l'annonce lui-même l'auteur, son inventaire est la première publication d'ensemble de ce genre en Belgique, et même à l'étranger. Nous sommes heureux de constater que ce premier essai constitue un modèle excellent que nous voudrions voir imiter dans tous les grands dépôts d'archives. On sent que la grande préoccupation de M.C. a été d'être le plus complet possible. Il a dans ce but assimilé aux inventaires tous les répertoires, index, tables des noms et de matières, etc , en un mot tous les recueils susceptibles de faciliter n'importe quelle espèce de recherches. Il a de même réuni aux inventaires se rapportant aux recueils des chartes de la Chambre des Comptes, ceux qui ont trait aux chartes elles-mêmes, bien que celles-ci constituent un fonds séparé : un grand nombre de ces chartes étant recopiés dans les registres de la Chambre des Comptes, il était, en effet, assez logique de réunir tous les inventaires se rapportant à l'une et à l'autre des deux collections L'auteur a, de cette façon, recueilli et analysé avec la plus scrupuleuse minutie 590 inventaires, anciens ou modernes. Chacune des notices comprend le numéro d'ordre, le titre, les diverses indications matérielles de format, nombre de feuillets, etc., la date de la composition, l'histoire de l'inventaire dans ses grandes lignes et la manière de s'en servir.

Digitized by Google

Pour les répertoires anciens, faits à une époque où les collections étaient classées tout autrement qu'aujourd'hui, ces descriptions n'étaient pas toujours faciles. Il fallait d'abord s'initier aux anciennes méthodes et comprendre leurs signes conventionnels. L'inlassable patience de M. C. a réussi à pénétrer tous ces secrets et son œuvre a l'immense mérite de rendre désormais utilisables au grand public plus de cinq cents inventaires inconnus ou inaccessibles jusqu'ici aux travailleurs, et de rendre possible l'histoire définitive des collections de la seconde section des Archives Générales du Royaume. Ce travail sera donc accueilli avec reconnaissance par tous les habitués des Archives et nous sommes heureux d'en féliciter l'auteur. E. FAIRON.

H. DUBRULLE. **Documents tirés des archives de l'Etat à Rome et concernant le diocèse de Cambrai.** [Extrait de la *Revue de la Société d'Etudes de la province de Cambrai*. 1904].

M. Dubrulle a excellemment profité d'un séjour à Rome, d'où il compte revenir bientôt avec un gros volume de *Documents concernant la province de Reims sous le pontificat de Pie II*, pour recueillir aux Archives de l'Etat italien, une moisson assez considérable de documents d'ordre financier relatifs à l'organisation ecclésiastique du diocèse de Cambrai. Notons toutefois que nos anciens diocèses de Thérouanne et de Tournai ne sont pas trop mal représentés dans la présente publication. L'auteur donne d'abord la liste d'un grand nombre de bénéficiers, établis dans les limites actuelles du diocèse de Cambrai, ayant payé à la chambre apostolique les annates les quittances ou ayant résigné leurs dignités. Puis, dans la seconde partie on trouve une liste analogue d'analyses concernant les paroisses ayant appartenu autrefois au diocèse de Cambrai. Tous ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique ou locale remercieront vivement M. D de leur avoir si bien donné cette liste de 304 noms, un peu sèche pour les non-initiés, mais qui rendra de grands services. Peut-être jugera-t on que l'auteur aurait bien fait de donner pour *certaines* localités l'orthographe moderne et ne pas écrire *Havrech* pour *Havré* (Mons) ou *Pommerolles* pour *Pommereul*.

H. N.

R. KNIPPING. **Niederrheinische Archivalien in der Nationalbibliothek und dem Nationalarchiv zu Paris.** (Mitteilungen der K. Preussischen Archivverwaltung. Heft 8). Leipzig, 1904, un vol. in-8° de 126 pp.

La présente notice est le fruit d'une minutieuse enquête entreprise par M. Knipping, archiviste de l'Etat à Dusseldorf, au cours d'un séjour d'un mois fait à Paris pendant le printemps de cette année. Le but de sa

Digitized by Google

mission était de signaler au public tout ce que l'histoire du Bas-Rhin, entendue au sens large du mot, peut avoir intérêt à connaître à la Bibliothèque et aux Archives nationales de Paris. M. K. ne s'est toutefois pas tenu aux seuls documents d'archives, comme le titre de sa notice (*Niederrheinische Archivalien*) semble l'indiquer, mais il a en outre compris dans ses recherches les œuvres littéraires (Vies de saints, chroniques rimées, romans, ouvrages mystiques). Il faut certainement féliciter l'auteur d'avoir compris de la sorte l'objet de sa mission

Que la récolte de documents précieux que l'histoire rhénane peut faire à Paris est immense c'est ce que montre aujourd'hui clairement et à toute évidence l'archiviste de l'Etat à Dusseldorf, à la suite des brèves notices de Th. Ilgen, L. Korth, H Menzel et V. Sauerland. Des recherches patientes ont été poursuivies, avec grand succès comme on peut le constater, à la Bibliothèque nationale dans la section des manuscrits (Fonds latin, français, allemand ; collection de Lorraine, Brienne, Clairembault, Dupuy, Moreau, Renaudot ; fonds de Cluny, portefeuilles de Fontanieu). Aux archives nationales, l'auteur a surtout exploité les chartes, les registres des séries J, K, KK ; puis, pour l'histoire contemporaine, la série AT. IV (Secrétairerie d'Etat).

La méthode adoptée par M. K. dans sa notice est claire et simple. Sous la rublique *Urkunden*, il donne les régestes des chartes (depuis le X^e^ siècle) avec renvoi aux imprimés, quand il y a lieu. Sous la mention *Handschriften* on trouvera l'indication succinte (âge du ms., nombre de folios, parchemin, etc) des manuscrits renseignés. Le numéro III *Akten* donne la description de mémoires, statuts, etc. de l'époque contemporaine (1800-1820).

L'histoire des Pays Bas est tellement liée à celle du pays rhénan (Clèves, Juliers) qu'il est impossible, pour ainsi dire, de signaler tout ce que la notice de M. K. contient d'important à son égard. Nous pouvons noter toutefois :

Page 37, Bibl. mss. Fonds latin. ms. 10160 : Actes du synode provincial de Cologne de 1549.

Page 41, Ms. 17793. XIV-XVI^e^ s. : Statuts synodaux des évêques de Liége de 1287, 1290, 1337, 1423 (V. *Raikem et Polain. Coutumes du pays de Liége*, t. I, p. 417. Page 44, ms. 72^e^, XV^e^ s. : *Thomae a Kempis dialogus novitiorum*)

Page 44, ms. 2165 : *Acta Universitatis Coloniensis ab anno 1388 ad 175[4]*.

Signalons dans le fonds français le n° 1608 : Registre des privilèges de Flandre, du Brabant et du Hainaut du XIV^e^ siècle ; le n° 5618 comprenant une copie de la chronique de Jean Molinet. Relevons, enfin, les n^os^ 4538, 3863, 4224, 4682, 4720, 4789 et 5470.

La lecture de l'excellente notice de M. K. fait voir combien vaste est l'aire dans laquelle l'érudition historique doit aujourd'hui diriger ses recherches. Des ouvrages comme celui-ci et ceux de *Brugmans* (*Verslag van een onderzoek naar archieven in Engeland*) et d'*Uhlenbeck*

Digitized by Google

(*Verslag aangaande een onderzoek in de archieven van Rusland*) indiquent, sur la carte idéale de nos richesses scientifiques, quelles sont les provinces qui restent à explorer aux historiens belges. Nous formons des vœux, à propos du livre de M. K., pour que notre gouvernement ne tarde pas longtemps à donner suite au récent projet de M. le chanoine Cauchie, afin que l'érudition belge puisse renouer bientôt la tradition longtemps interrompue, des missions à l'étranger accomplies jadis par Gachard, Kervyn de Lettenhove et A. Wauters.

H. NELIS.

TH. BUSSEMAKER. **Over Spaansche en Portugeesche Archieven** [Extrait du *Nederlandsch Archievenblad*, t. XIII (1904-1905) pp. 24-38].

Depuis les travaux de Gachard il semblera quelque peu oiseux de faire connaître aux archivistes belges une brochure traitant des archives espagnoles. Mais si, depuis le dernier voyage de l'illustre archiviste général en Espagne, on n'a guère mis au jour des documents nouveaux concernant l'histoire de notre pays, l'administration des archives espagnoles a évolué, elle, et les renseignements aussi concis que clairs contenus dans l'opuscule de M. le professeur Th. Bussemaker (envoyé là-bas en mission par le gouvernement hollandais), seront lus avec intérêt. Nous y apprenons, entre autres, que le dernier règlement concernant les Archives espagnoles (novembre 1901) les distingue en trois classes : a) *Archivos generales*, ayant trait à la nation espagnole en général et d'une importance historique considérable ; b) *Archivos regionales* se rapportant à une seule contrée ou à l'un des anciens royaumes d'Espagne ; c) *Archivos especiales* concernant les documents d'administration contemporains des divers départements ministériels et de leurs dépendances. Les premières sont réparties en quatre dépôts, à Madrid, à Alcala de Henares, à Simancas et à Séville. Dans la seconde classe sont rangées les archives d'Arragon à Barcelone, de Valence à Valence, de la Galice à La Coruna et de Mallorca à Palma. Les archives de Navarre à Pampelune ne dépendent pas de l'Etat et les archives communales, notariales, ecclésiastiques, etc. en sont également tout-à-fait indépendantes, ce qui équivaut à dire inaccessibles au public. Le personnel chargé de la direction des Archives, des Bibliothèques et des Musées de l'Etat forme le *Cuerpo facultativo* [c'est à dire de la faculté, à éducation académique] *de Archiveros, Bibliothecarios y Arquéologos*. Ils sont formés à la *Escuela superior de Diplomatica*, instituée en 1856. L'enseignement de cette école comprend pour les archivistes : la grammaire historique des langues romanes, la paléographie, la géographie de l'Espagne ancienne et médiévale ; l'histoire des institutions espagnoles du moyen-âge et des temps modernes : l'archivéconomie avec exercices pratiques ; la bibliothéconomie et le

Digitized by Google

service des bibliothèques avec exercices pratiques. Le programme est le même pour les bibliothécaires avec cette réserve qu'ils n'ont point à connaître l'histoire des institutions espagnoles. Les futurs conservateurs des musées n'ont comme cours communs avec les archivistes et les bibliothécaires que la grammaire historique, la paléographie et la géographie. Les autres matières sont remplacées pour eux par l'archéologie et le service des musées, la numismatique, l'épigraphie, l'histoire de l'art, des exercices pratiques de classement, cataloguement et organisation des musées.

Voilà un programme superbe, et si l'enseignement était convenablement donné, l'Espagne pourrait posséder des conservateurs d'archives, de bibliothèques et de musées uniques Mais la réalité est, hélas, tout autre. Dire que les jeunes gens arrivent à l'école supérieure à l'âge de de quinze ans, c'est tout dire sur la valeur de leur préparation et leur degré d'instruction moyenne.

Quant au service des archives des différents dépôts visités par M. Bussemaker, il n'y a rien qui mérite d'être signalé ici. A côté de fonctionnaires et d'employés généralement prévenants et obligeants, il a trouvé des inventaires fort médiocres, quand ils ne faisaient pas totalement défaut. L'aperçu de diverses collections intéressant l'histoire des Pays-Bas et la description des instruments de travail seront lus avec intérêt par les historiens belges que la générosité éclairée de notre gouvernement enverra bientôt, à la demande de la Commission royale d'histoire, dans la péninsule ibérique.

S'il faut en croire le savant professeur de l'Université de Groningue, ils tireront beaucoup moins de profit d'une visite à l'*Archivo da Torre do Tombo*, alias aux Archives générales du royaume de Portugal, à Lisbonne. L'éducation des archivistes et des bibliothécaires en Portugal est absolument identique. Elle fait l'objet d'un cours de trois ans où sont successivement enseignées la géographie, les langues et les littératures françaises anglaises et allemandes, l'histoire ancienne, la bibliologie, la paléographie, la philologie romane, l'histoire du moyen âge, la diplomatique, la philologie et la littérature portugaises, l'histoire nationale et la numismatique. Chose intéressante, la paléographie et la diplomatique sont enseignées dans le bâtiment des Archives, la bibliologie et la numismatique dans celui de la Bibliothèque, par des conservateurs de ces institutions.

Le terrible tremblement de terre de 1755 causa pour les archives portugaises des pertes irréparables qui furent encore accrues par la trop grande facilité avec laquelle, sous l'ancien régime, on prêta les archives au dehors.

Les inventaires sont plus complets et les archivistes aussi serviables que ceux d'Espagne.

J. Cuvelier.

Digitized by Google

II. — REVUE DES REVUES.

37. **Quelques mots sur les bibliothèques françaises à propos de la Proposition de loi portant réorganisation générale des archives de France** — Sous ce titre, M. Jules Laude publie dans le *Bibliographe moderne* (mai-août 1904, pp. 157-177) un important article où il examine la proposition de loi, que nos lecteurs connaissent (v. ci-dessus, p. 176) et qui concerne les bibliothécaires autant que les archivistes Les conclusions de M. Laude sont qu'il faudrait nationaliser les grandes bibliothèques françaises (rien ne se fera, dit-il, en dépit des projets de loi, tant que les villes auront la haute main sur leurs bibliothèques), rattacher le personnel des bibliothèques au ministère de l'instruction publique, instituer un examen unique qui garantisse un recrutement convenable, assurer aux candidats un chiffre minimum de traitement et un avancement réglé sur le mérite et les services rendus. A l'appui des idées qu'il préconise, l'auteur formule, en appendices, une contre-proposition de loi et donne un tableau de classement des bibliothèques ainsi que le programme du concours qu'il voudrait voir établir. L'article tout entier est à lire et, nous paraît-il, à prendre en sérieuse considération O. G.

38. **Supplément à la Bibliographie de la Presse par Hatin.** — C'est une liste que publie M. A. Tougard dans le *Bulletin critique* (XXV, 1904, n° 34, pp 671-676), en ajoutant au titre de chaque publication quelques détails intéressants.

39. **La plus ancienne carte portant le nom : Amérique.** — Hermann Wagner. — Fischer Jos. S. J. und Fr. v Wieser die älteste Karte mit dem Namen Amerika aus dem Jahre 1507 und die *Carta marina* aus dem Jahre 1516 des *M. Waldseemüller* (Ilacomilus) *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1904, Nr VI, 477-490.

C'est un nouvel atlas *fac-simile*, venant s'ajouter à tous ceux qui ont vu le jour au cours de ces dernières années, que nous présente M. Wagner, en cet article assez détaillé. Il s'agit cette fois d'un monument cartographique très important à plus d'un point de vue, d'un document unique de la cartographie de la Renaissance: deux cartes à grande échelle du cosmographe alsacien M. Waldseemüller, que l'on croyait perdues, l'une tirée jadis à 1000 exemplaires, et dont le seul connu actuellement a été découvert récemment, en 1901, par le P. J. Fischer, à Wolfegg; les deux cartes, composées chacune de 12 feuilles grand folio, gravées sur bois, y ont été retrouvées reliées ensemble en un volume ayant appartenu au cartographe allemand Joh. Schöner; chacune d'elles constituerait, par la juxtaposition de ses 12 feuilles, une carte de 2340 X 1300 m/m., ce qui correspond à une échelle approximative de 1 : 15.000.000, et la rend plus grande que la grande carte de Mercator de 1569. — La réapparition de

Digitized by Google

ces deux cartes soulève nombre de questions relatives à l'histoire de la cartographie: on pourra s'en convaincre en lisant l'article si documenté de M. H. WAGNER; il suffira de dire ici que la carte de 1507 est la première sur laquelle apparaisse la dénomination «America». La description sommaire des deux cartes se trouve insérée, sous les nos 29 et 30, dans la bibliographie de W. RUGE, analysée dans le fascicule précédent.

Quant à la reproduction photolithographique des documents, augmentée d'un tableau d'assemblage à 1/4 de l'échelle principale et accompagnée d'un texte allemand et d'un texte anglais, elle vient prendre place à la suite des deux atlas désormais classiques de NORDENSKIÖLD, dont elle a adopté le format, et ne peut manquer dans aucune collection cartographique centrale.

ALB TIBERGHIEN.

40. **Archives modernes**. — L'arrêté royal du 16 janvier 1904 concernant les Archives hollandaises ayant décidé la publicité des archives des départements des administrations générales, M. J. C. Beth a jugé utile de faire connaître l'organisation de ces départements. Dans une première contribution, parue dans le *Nederlandsch Archievenblad*, t. XIII (1904-1905) pp. 44-66, il étudie le département des Finances depuis 1798 jusqu'à 1904, avec des indications plutôt sommaires pour la période 1846 à 1904. Cette étude fort documentée présente autant d'intérêt pour les archivistes belges que pour leurs frères du Nord, car le moment viendra certainement où, chez nous aussi, les archives des départements ministériels seront transportées aux Archives de l'Etat. Le travail de M. Beth présente, en outre, un grand intérêt pour l'histoire contemporaine.

J. C.

41. **Le Projet de réorganisation des Archives en France** fait l'objet d'un intéressant article de M. R. Fruin (*Nederlandsch Archievenblad* t. XIII, (1904-1905) pp. 38-43.) L'archiviste de Middelbourg s'étonne que le projet ne dise pas un mot du droit d'inspection de l'Etat sur les archives communales, surtout dans un pays de centralisation comme la France. La question de la publicité des archives aussi lui semble trop passée sous silence. Une idée, qui mérite d'être examinée d'une manière approfondie, au sujet de l'examen d'admission à l'Ecole des Chartes : Les auteurs du projet de réorganisation voudraient n'y voir admettre que des jeunes gens se destinant aux Archives et aux Bibliothèques. Comme nous, M. Fruin combat cette exclusion des autres historiens et préfère le système actuel, avec cette réserve pourtant que l'examen d'entrée soit supprimé pour que les futurs archivistes et bibliothécaires ne se voient pas refuser l'entrée au bénéfice des autres. Sur tous les autres points, l'archiviste de l'Etat en Zélande partage notre manière de voir. (Voir *Revue* p. 176 et suiv.)

J. C.

Digitized by Google

42. **Comment désencombrer les archives des préfectures et des sous-préfectures ?** (Le *Bibliographe moderne* 1904, t. VIII, pp. 113-120, par Alf. Leroux). — On sait que les anciennes minutes de notaires français, déposées chez des particuliers vont être envoyées bientôt par forme *»de dépôt«* aux ar- chives départementales. Cet accroissement considérable de documents donnera lieu certainement à un encombrement général dans la plupart de ces dépôts. Que comptent faire les archivistes en face de ce débordement de papiers et de registres ? C'est à cette question que répond brièvement, et trop brièvement à notre sens, l'article de M. Leroux. Mais notons au préalable que lorsqu'il s'agit de désencombrer les archives départementales, il est bien entendu qu'on n'a pas en vue les séries A à J (archives anciennes), mais bien les séries R à Z (section moderne).

Quatre moyens ont été proposés pour pourvoir à l'accroîssement successif des fonds d'archives; c'est d'abord l'agrandissement du local, comme à Laval, Vannes, Poitiers, Tours, La Rochelle) mais c'est reculer pour quelques années la difficulté; puis, on pourrait faire anéantir aux archives même les documents sans intérêt après vingt ans de conservation au lieu de trente. Ici encore, la mesure proposée n'atteindrait probablement pas entièrement son but. Un autre remède serait de faire conserver par les administrations départementales tous les dossiers qui pourraient être supprimés un jour. Mais il est probable que cette proposition émanant des archivistes ne sera jamais agréée par les bureaux des préfectures dont les locaux sont parfois trop exigus. Reste enfin un quatrième moyen préconisé par M. F. Pasquier, archiviste de la Haute Garonne et adopté par M. Leroux. Il consiste à laisser chez le trésorier-payeur de chaque département tous les documents relatifs aux finances modernes (rôles de contributions, registres de comptabilité, carnets à souche, etc.) et d'empêcher par là l'accroîssement trop considérable de la série P. (Trésorerie générale). En tout cas, cette dernière continuerait d'exister. Il n'y a nul doute que cette mesure raisonnable ne sera adoptée avec joie par un grand nombre d'archivistes français, mesure qui viendrait débarrasser les dépôts départementaux d'une masse encombrante de paperasseries que personne ne consulte à l'heure actuelle. Mais il serait intéressant d'entendre sur cette question capitale l'autre cloche et de voir exposer dans le *Bibliographe moderne* les différents avis de certains de nos collègues français.

H. N.

Digitized by Google

Chronique des Bibliothèques et Archives.

BELGIQUE.

50. **Arlon**. — ARCHIVES DE L'ÉTAT. — *Accroissements en 1903*. — a) Dons. De M. Pierlot, inspecteur de l'enseignement primaire. Un lot de documents du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, intéressant particulièrement la commune de Forrières.

b) Dépôts ordonnés par le gouvernement. De M. Tandel, commissaire d'arrondissement à Arlon. Soixante quinze registres de milice de 1879 à 1898.

De l'administration des Archives du Royaume. Un dénombrement de feux dans les quartiers d'Arlon et Bastogne au XVI^e^ siècle et un dossier relatif aux impositions militaires de la même époque (Documents provenant du dépôt de Liège). 25 registres de correspondances des abbés de St-Hubert au XVIII^e^ siècle (provenant des Archives générales du Royaume).

51. **Chapelle-lez-Herlaimont**. — BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE. — Le conseil communal de cette localité vient d'instituer une bibliothèque populaire et de tenter, en même temps, un essai intéressant qui mérite d'être vivement encouragé. En effet, à la bibliothèque populaire, qui fait les prêts le dimanche de 10 à 11 heures, a été annexée une salle de lecture accessible au public, le dimanche de 10 à 12 heures et, en outre les mardis, jeudis et samedis de 17 à 21 heures, pendant les mois d'hiver (octobre à mars). Les jours ainsi fixés sont ceux qui ne coïncident pas avec les jours des cours professionnels dans les écoles avoisinantes.

L'administration communale a acquis une collection importante d'ouvrages traitant spécialement des professions et industries exercées dans la région, des matériaux et moyens d'utilisation en usage dans la contrée En outre, les élèves des écoles d'adultes, industrielles et professionnelles trouvent à la bibliothèque tous les livres qui conviennent aux cours qu'ils fréquentent. Les acquisitions nouvelles compléteront, dans ce sens, les collections, au fur et à mesure des crédits disponibles.

L. S.

52. **Dion-le-Val**. — ARCHIVES COMMUNALES. — Dans la nuit du 25 au 26 février 1904, une incendie éclata dans les bâtiments servant d'école communale de Dion-le-Val et détruisit toutes les archives de cette commune, y compris tous les registres aux actes de naissances, de décès, de mariages, tenus depuis l'année 1793 jusqu'à 1903. Pour prévenir les conséquences désastreuses de ce sinistre, qui pourrait compromettre la constitution légale de plusieurs familles, le tribunal de 1^re^ instance de Nivelles, par jugement du 25 octobre 1904 (inséré au *Moniteur Belge* du 10 novembre suivant, pp. 5667-5668) a ordonné « que dans le plus bref délai, il sera, par le greffier de ce tribunal, sur de nouveaux registres fournis par la commune, préalablement cotés et paraphés, procédé à la

Digitized by Google

transcription littérale de tous les actes de l'état-civil de Dion-le-Val, qui se trouvent inscrits sur les registres (2e minute) déposés au greffe et ce depuis l'origine (1793) jusques et y compris ceux de l'année 1903, ensemble les tables annuelles et décennales correspondantes et les mentions de clôture et autres consignées sur lesdites secondes minutes. »

« Ces copies seront, au fur et à mesure de leur confection, déposées aux archives de la commune de Dion-le-Val où toutes expéditions ou extraits, faisant foi comme s'ils avaient été tirés sur l'une des minutes, pourront en être délivrés par l'officier de l'état-civil compétent.... »

53. **Gand.** — ARCHIVES DE LA VILLE. — *Archives modernes.* — *a*) Le registre des bureaux donne pour les divers services 1493 communications.

b) Les dépôts nouveaux ont été classés : finances, alignements, contentieux, ventes et acquisitions de terrains, fabriques d'églises, cimetières, domicile de secours.

c) On a reclassé les dossiers : hôpitaux et bienfaisance, fabriques d'église, enseignement primaire, règlements de police, tramways, famille royale, etc.

d) Classement des brochures et imprimés de l'administration. Une salle presque entière est occupée par les archives des anciens emprunts ; il y aura lieu de détruire la majeure partie de ces papiers inutiles. On gagnera ainsi de la place pour ranger le fonds des imprimés qui, grâce surtout aux gros volumes du *Bulletin communal* et du *Mémorial administratif*, devient très-encombrant.

e) Quelques bureaux de police ont été autorisés à reprendre aux archives les registres de population de leur section respective. La Commission des archives espère que ces importants volumes reviendront en bon état dans quelques années, et surtout complets aux coins inférieurs des feuillets : nous faisons allusion à l'habitude de mouiller les doigts pour tourner les pages, habitude qui sévit encore toujours parmi les employés.

Archives anciennes. — *a*) Fréquentation du dépôt. Le journal de la salle de lecture indique 1091 visites, faites par 280 personnes, dont 224 de la ville et 56 d'autres localités.

b) Les séances du soir (de quatre heures et demie à sept heures) ont été fréquentées régulièrement.

c) Une soixantaine de communications historiques, archéologiques et généalogiques ont été faites par correspondance.

d) Inventaires. Les registres suivants ont été inventoriés sur fiches :

Grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre, dit *St-Pieters Zwartenboek*, 649 à 1685.

Petit cartulaire de Saint-Pierre, 964-1385.

Registre *Watergangen, dijken*, etc, 1251-1574.

Les sept *Vaertboeken* 1167-1618,

Registre de l'hospice Rijke Gasthuis 1236-1623.

e) Les pièces relatives à la conspiration pour délivrer Gand et la

Digitized by Google

Flandre de la domination espagnole en 1631 ont été publiées par l'archiviste (1).

f) Les archivistes ont prêté leur aide au classement d'archives d'églises ou de couvents de la ville. Cette année, les comptes et quittances de l'église Saint-Nicolas ont été revus et triés. — On ne doit pas oublier que tous les dépôts d'une même ville se complètent les uns les autres, tant au point de vue topographique qu'au point de vue historique et archéologique.

g) Cartulaire de Gand. La rédaction de la table analytique des comptes de la ville et des baillis de Gand 1280-1336, a été continuée.

Comme on a décidé de donner à cette table un développement plus grand qu'il n'avait été prévu dans le principe, les notes recueillies antérieurement par M. Vuylsteke ont dû être revues et complétées.

Le *liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis* est sous presse (Edition préparée par M. A. Fayen). C'est un recueil de documents et de renseignements sur des donations concernant l'abbaye de Saint-Pierre, écrit au XI[e] siècle (2).

h) L'administration des archives, comme précédemment, a fait transcrire les airs du carrillon du Beffroi. La collection de cette musique, qui commence au XVII[e] siècle, est tenue au courant avec soin.

i) Accroissements. — Manuscrits : pièce concernant l'hospice du *Poortackere*, 1721 ; deux pièces généalogiques concernant la famille De Moor (Don de M[r] Ch[es] Gilleman). — Livres et Revues.

VICTOR VAN DER HAEGHEN.

54. **Liège (Province de)**. — Le conseil provincial a alloué en 1903, un subside de 5000 francs qui a été réparti entre 57 bibliothèques populaires de la province, par sommes variant entre 10 et 250 francs.

55. **Limbourg (Province de)**. — Le nombre des bibliothèques populaires est de 50, soit quatre de plus qu'en 1903.

Louvain. — BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ — L'administration de la bibliothèque procède à des remaniements importants, dans le but de trouver de la place pour caser les livres, en tirant le meilleur parti possible des locaux dont elle peut disposer; ici, comme un peu partout, en Belgique, ces locaux sont convenables pour tout usage, sauf celui d'une bibliothèque, mais il a bien fallu se contenter de ce que l'on avait.

(1) Annales de l'Académie royale d'Archéologie, 1903.

(2) Ce *liber* débute par une histoire du monastère depuis l'époque de Saint-Amand, sous Dagobert I roi d'Austrasie (622-638), jusqu'au temps de l'abbé Ainardus (Eginhard) au IX[e] siècle : *Ratio fundationis seu aedificationis Blandiniensis coenobii quod est situm in territorio Gandensi in loco Blandinium dicto.*

L'annaliste s'occupe successivement des abbés Flobert, Jean, Rathadus, Baudemont, Hatta, Celestin. Ce dernier fut dépossédé pendant la guerre entre Charles Martel et Ragenfried, maire du palais. Viennent ensuite des renseignements sur l'administration de l'abbé Eginhard (815-844) et sur l'état des revenus de l'abbaye à cette époque.

Plusieurs diplômes et lettres figurent dans ce recueil qui est spécialement consacré aux notices des donations faites à l'abbaye depuis les premiers temps.

Pour quelques parties de notre édition, on a pu donner en regard un texte plus ancien, remontant au commencement du X[e] siècle.

Digitized by Google

Don. — La bibliothèque a reçu, par l'intermédiaire de S. E. le Nonce, un exemplaire richement relié de l'édition phototypique récemment publiée du Codex Vaticanus B. du Nouveau Testament. R. M.

57. — **Namur.** — Archives de l'Etat. — *Accroissements en 1903.* — a) Dons. De M. de Lannoy à Namur : huit actes sur parchemin intéressant la cour féodale de Poilvache des XVI^e^ et XVII^e^ siècles ; un acte de la cour féodale de Goyet de 1541 De M. A. Oger, à Namur : 22 actes sur parchemin de la cour de Feix de 1471 à 1644 un acte passé devant les échevins de Namur en 1670 ; 3 actes concernant le conseil provincial de Namur du XVII^e^ siècle.

b) Dépôts ordonnés par le gouvernement. De M. le receveur des domaines à Walcourt. Une liasse d'actes et un registre se rapportant à la souscription à l'emprunt national de 1848.

Des Archives générales du Royaume : 2 obituaires de l'abbaye d'Argenton ; 1 obituaire de l'abbaye de Moulins ; la liste des religieuses de l'abbaye d'Argenton ; la liste des religieuses de l'abbaye de Floreffe ; un acte concernant la cour de St-Aubin, de 1697 ; 8 actes concernant le conseil provincial de Namur ; 37 actes sur parchemin de la cour des échevins de Tarciennes, de 1546 à 1704 ; 8 actes divers concernant Tarciennes, Thy-le-Château, Ahérée, Féron et un carnet aux obits de la cure de Laneffe ; 20 actes sur parchemin concernant les cours d'Aublin, Bornenville, Ciney, Hamoir, Sautour, Spontin et Vitrival (XVI^e^—XVIII^e^ siècles),

c) Dépôts volontaires. De M. Delvigne, notaire à Namur : 2 registres et 56 liasses de minutes du notaire Humblet, de Namur, 1791-183 ; 9 minutes du notaire Ant. Jos. Bolle, de Namur, de l'an XII à 1814.

ÉTRANGER.

57. **Berlin.** — Bibliothèque de l'Université. — On vient d'installer, près du vestiaire, un buffet automatique, où, moyennant 10 pfenning, les lecteurs peuvent se procurer des pains fourrés, du café, du lait ou de la bière.

58. **Dantzig.** — Congrès des Archivistes allemands. — Le congrès réuni le 8 août 1904 à Dantzig a entendu diverses communications intéressantes. Signalons les discours du D^r^ Bär sur la protection légale à accorder aux archives qui ne dépendent d'aucune autorité constituée, du D^r^ Erhardt de Berlin sur l'histoire des Archives secrètes de l'Etat dans la capitale, de D^r^ Peil de Berlin sur l'emploi du Zapon dans l'industrie et de D^r^ Sello d'Oldenbourg sur ses récentes expériences au moyen du Zapon. Une visite du nouveau dépôt des Archives de l'Etat à Dantzig a terminé le congrès.

59. **Hollande.** — Archives communales. — A leur dernière réunion annuelle, à Zwolle, les archivistes hollandais, ont pris une importante décision au sujet des archives communales. Ils proposeront au Gouver-

Digitized by Google

nément d'ajouter à l'article 181 de la loi communale un article 181bis dont voici la traduction littérale [*Nederlandsch Archievenblad*, 1904-1905, p. 15]. « Pour l'exécution de l'article 179hbis (qui confie au collège le soin des archives communal) les bourgmestre et échevins peuvent proposer au conseil communal la nomination d'un archiviste qui sera chargé de la direction des Archives.

L'inspection en ce qui concerne l'exécution convenable des soins confiés par l'art. 179h[bis] aux bourgmestre et échevins pour ce qui regarde les documents déposés aux Archives communales, l'archiviste de l'Etat dans la province entendu, incombe aux Etats Députés en conformité des règles à établir par Nous.

A la suite d'une absence de soins prolongée et dûment constatée, il peut être décidé par Nous, les Etats députés entendus, que jusqu'à nouvel ordre les archives seront transportées en tout ou en partie dans un dépôt d'archives de l'Etat à déterminer pour chaque cas. »

L'importance de cet article pour la bonne conservation des archives n'échappera à personne, et pour qui sait combien le gouvernement hollandais s'inspire des délibérations de la société des Archivistes néerlandais pour améliorer l'administration des Archives nous pouvons d'ores et déjà féliciter nos frères du Nord au sujet de l'introduction de cet article dans la loi communale. J. C.

60. **Italie.** — Par décrêt du 30 septembre 1904 le Ministre de l'Instruction publique a institué un Conseil de discipline pour les fonctionnaires des bibliothèques de l'État. Ce conseil est composé de cinq directeurs du département.

61. **Milan.** — ARCHIVES DE L'ÉTAT — Un attentat criminel a été commis le 1 novembre dernier contre les bâtiments qui renferment les archives de l'Etat. On a essayé d'y mettre le feu Les autorités attribuent cette tentative d'incendie aux anarchistes

62. **Nantes** — MUSÉE DOBRÉE. — Parmi les précieux manuscrits légués au département de la Loire-inférieure par M. Dobrée et conservés au musée qui porte le nom de ce généreux donateur, figure une très belle Bible du treizième siècle, en deux volumes, ornée de délicates miniatures. Un érudit nantais, M. l'abbé Durville, chargé de décrire les manuscrits du musée Dobrée, vient de démontrer que cette Bible était identique à une Bible de la librairie du Louvre, mentionnée dans les inventaires de 1411 et de 1413 et sortie peu après de la Bibliothèque du roi, à la suite du don qui en fut fait par Charles VI à son confesseur Renault des Fontaines, évêque de Soissons.

63. **Paris.** — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — *Département des Manuscrits.* — On vient de réaliser à la Bibliothèque nationale une innovation des plus heureuses. L'administration a mis à la disposition de chaque lecteur un buvard et un porte-plume. Cette petite réforme n'a été encore tentée

Digitized by Google

qu'à la salle des manuscrits ; mais il n'est pas douteux qu'elle s'étende bientôt à la salle des imprimés.

64 **Paris.** — Bibliothèque nationale — *Cabinet des Estampes* — Mme Fantin-Latour, veuve du grand artiste mort récemment vient de faire remettre au Cabinet des Estampes environ 175 lithographies originales de son mari. On y a joint quatre pièces, aujourd'hui introuvables, qui sont les premiers essais du maître, dans la lithographie. Lui-même ne les possédait pas ; elles lui avaient été remises par un collectionneur.

Toutes les épreuves offertes à la Bibliothèque nationale sont dans des états exceptionnels, tirages sur papiers de luxe, remarques, premier essais, etc.

65. **Paris.** — Bibliothèque Sainte-Geneviève. — Une série de vols ont été commis, ces temps derniers, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève : des lecteurs peu scrupuleux, après avoir demandé en communication des ouvrages sur lesquels ils ont jeté leur dévolu, détachent la rondelle de papier placée au dos du volume, où sont consignées les indications de série, rayon, etc., puis le recollent sur un mauvais bouquin de même aspect, et qu'ils rendent à la place.

Grâce à la vigilance des bibliothécaires et des employés, le principal auteur de ces méfaits vient d'être découvert et a restitué les ouvrages dérobés.

66. **Rennes.** — Bibliothèque de l'Université. — Après avoir terminé une importante thèse de doctorat sur le théâtre des peuples celtiques, M. Anatole le Braz, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes, vient de faire don à la bibliothèque universitaire de cette ville de vingt sept manuscrits de mystères bretons.

Cette collection provient de trois fonds : le premier avait été légué à M. Le Braz par Luzel. Il renferme plusieurs mystères transcrits par Luzel lui-même, tels, le *Mystère de St-Jean-Baptiste* et la *Vie de Louis Ennius*.

Le second avait été recueilli par M. Le Braz lui-même au cours de missions dont l'a chargé, en 1893 et 1894, le gouvernement français.[1]

Le troisième appartenait à la Société pour la préservation du Celtique-armoricain, et avait été confié à M. Le Braz par M. F. Vallée, à charge d'en faire don un jour à quelque grand dépôt public.

La bibliothèque de l'université de Rennes possède dès maintenant un groupe important de mss. bretons Plusieurs paraissent être de haute valeur ; on doit citer particulièrement : le *Mystère de St-Laurent* (plus complet que celui de Paris), *La Création du Monde* par Claude le Bihan, et la *Passion*, dont d'autres recensions sont conservées à la Bibliothèque nationale.

Deux pièces méritent encore une attention spéciale ; ce sont : la *Vie de Mallargé* et *Jean Melargé* ; Elles se rattachent au théâtre comique, dont les productions sont si rares dans la littérature bretonne.

Victor Tourneur.

Digitized by Google

67. **Rome** — INSTITUT HISTORIQUE BELGE. — Le crédit demandé aux Chambres, pour l'entretien de l'Institut a été porté de 12,000 à 15,000 frs. dans le but de rendre possible une installation convenable.

L'Institut a été inauguré solennellement le 11 décembre, en présence de M. le baron d'Erp, ministre de Belgique, près le Saint-Siège, représentant le gouvernement.

68 **Rome**. — BIBLIOTHÈQUE VATICANE. — La direction de la Bibliothèque, faisant droit à de multiples demandes, vient d'autoriser la consultation des manuscrits de musique et des autres publications constituant le répertoire de la Chapelle Sixtine.

Ce répertoire contient environ 250 manuscrits et ouvrages imprimés, représentant les œuvres de 150 musiciens du XIV^e^ au XVIII^e^ siècles et comprenant les fameux manuscrits à miniatures exécutés par ordre de Pie II. Il y a aussi un certain nombre d'éditions rares du XVI^e^ siècle.

69. **Rotterdam**. — J. H. W. UNGER — L'archiviste de la ville de Rotterdam, J. H. W. Unger, mort le 9 avril 1904, à l'âge de 42 ans, (remplacé depuis lors par M. Wiersum, attaché aux Archives de l'Etat à Middelbourg), était avant tout un esthète. Il prit une part considérable à la construction et à l'aménagement du nouveau dépôt des Archives communales à Rotterdam, inauguré en 1900, et qui peut rivaliser avec les plus beaux dépôts connus jusqu'à ce jour. Les études sur l'histoire littéraire de la Hollande, ses regestes de la Ville de Rotterdam et de multiples articles de moindre envergure dans des revues d'histoire et d'archives lui assurèrent un nom parmi les archivistes hollandais [Voir à son sujet un article de M. S. Gratama dans le *Nederlandsch Archievenblad* 1904-1905, pp. 4-13]

70. **Turin** — La bibliothèque, si éprouvée par l'incendie, vient de recevoir un don d'une importance considérable. M. le baron A. Lumbroso, dont on connaît les nombreuses études sur l'époque napoléonienne, a envoyé à la bibliothèque une trentaine de mille ouvrages et brochures relatives à Napoléon et à son temps, qui ont servi à l'établissement de la *Bibliographie napoléonienne*, en cours de publication. M. Lumbroso a promis en outre d'enrichir cette magnifique collection par des envois nouveaux. S. R.

NOTES ET DOCUMENTS.

22. **Organisation des missions scientifiques**. — Nous avons signalé antérieurement (Voy. *Revue* II, 1904, n° 4, p. 324) l'intéressant rapport présenté sur cette question importante, par M. le chanoine A. Cauchie, à la Commission royale d'Histoire.

Les conclusions de ce rapport viennent d'être adoptées, en quelque sorte, par le Gouvernement.

Digitized by Google

Nous constatons, en effet, que l'article 47 du *Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique* pour 1905 porte une augmentation de 5 000 francs justifiée comme suit :

« La mise au jour par la Commission royale d'Histoire des documents existant en Belgique est en voie d'achèvement. Mais des matériaux importants de notre histoire nationale se trouvent dans des dépôts étrangers fort éloignés, tels que ceux de Simancas et de Vienne. Le gouvernement se propose d'envoyer en mission dans ces villes, à titre d'essai, des érudits de notre pays. D'autre part, le perfectionnement des procédés d'édition occasionne des frais plus élevés qu'autrefois. »

23. **La diffusion des Publications scientifiques.** — Le département de l'Intérieur et de l'Instruction publique (Direction générale de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres) vient de prendre une excellente initiative, en envoyant un exemplaire des publications, faites par ordre du Gouvernement, non seulement aux grandes institutions et corps savants, mais encore aux principales revues du pays et de l'étranger. Cette mesure a été hautement prisée, et, tout récemment, à l'occasion d'un compte rendu d'un inventaire d'Archives de Belgique, le *Nederlandsch Archievenblad* (13e année, 1904-1905, p. 76) engage le gouvernement des Pays-Bas à imiter cet exemple qui est de nature à la fois à encourager les travailleurs et à porter au loin la réputation scientifique de la patrie.

24 **Un manuscrit hollandais**, précieux pour l'histoire de la réforme religieuse aux Pays-Bas, a été acquis, au mois d'août dernier, par la Bibliothèque royale de Berlin. C'est un petit livre, écrit sur parchemin, contenant une traduction des sept psaumes de la pénitence et des litanies de tous les Saints, œuvre de Geert Groote.

Geert Groote était au XVe siècle un des prêtres les plus actifs et les plus influents de la Hollande : il y fonda une société à l'exemple des confréries religieuses d'Italie, combattit la corruption des costumes du clergé contemporain et se fit marquer par sa droiture et sa sévérité.

Il est étrange qu'aucune bibliothèque hollandaise n'ait essayé d'acquérir l'ouvrage

25 **Autographes coûteux.** — A la vente du marquis d'Anglesey, un télégramme du Roi Edouard VII a été adjugé 1750 frs, un autre de la Reine a atteint 1600 frs. ; enfin un troisième de M. Loubet a été poussé jusque 700 frs.

26 **La question de Louis XVII** semble se réveiller plus angoissante que jamais. On trouvera une bibliographie fort complète (142 numéros) de ce qui a paru sur ce sujet, dans le fascicule 5/6 du *Bibliophile parisien* publié par la librairie H. Daragon, de Paris. Le même recueil annonce la publication probable d'une *Revue* uniquement consacrée à l'étude de la question de Louis XVII.

Digitized by Google

27. **Les manuscrits de Zola.** — Nous avons annoncé déjà (v. ci-dessus, p. 330) le don à la Bibliothèque nationale par Mme veuve Zola des manuscrits autographes de son mari. Cette importante collection comprend exactement 91 volumes, qui portent les numéros 10,165-10,355 du fonds des Nouvelles acquisitions françaises du département des manuscrits. Le roman de *Nana* est seulement représenté par les épreuves corrigées de l'ouvrage. Le manuscrit ne s'est pas retrouvé dans les papiers de l'auteur. Offert par Zola à M. Laffite, directeur du *Voltaire*, il est passé, après quelques pérégrinations dont l'*Amateur d'autographes* a indiqué la suite (15 juillet), aux mains d'un collectionneur américain.

28. **Les Bibliothèques circulantes de la Ligue de l'Enseignement.** — On sait que la *Ligue de l'Enseignement* concentre une partie de son activité à la propagation des Bibliothèques circulantes.

En créant ces bibliothèques, elle a eu pour but de provoquer et de développer le goût de la lecture au sein des populations rurales, et de faire naître ainsi le besoin de lire et la nécessité, pour les pouvoirs publics, de fonder partout des bibliothèques communales.

Pour aider à l'éclosion de semblables institutions, la Ligue confie, pendant un an, l'une de ses bibliothèques aux bons soins de l'instituteur officiel, qui en fait la demande, et qui s'engage à tenir les livres à la disposition des habitants au moins une fois par semaine. Dans la seconde quinzaine d'août, les livres sont renvoyés au Bibliothécaire général de la Ligue, qui les remplace par une série nouvelle s'ils ont été lus et bien conservés.

Ce renouvellement se fait pendant trois années consécutives, et si, après ce délai, il est constaté qu'aucun embryon de bibliothèque locale n'a vu le jour, que les habitants se montrent rebelles à la pratique du Self-Help, qu'ils ne témoignent d'aucun effort pour se passer finalement de l'intervention de la Ligue, celle-ci leur retire son appui pour essayer ailleurs en nourrissant de nouvelles espérances.

Le Rapport du Bibliothécaire général, M. J. Nyns-Lagye (v. *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, 1904, n° 1), constate que les résultats obtenus sont de plus en plus satisfaisants.

Au 31 décembre 1903, la Ligue possédait 26 bibliothèques desservant la partie wallonne du pays. (Dans la partie flamande le service est assuré par le *Willemsfonds*).

Ces 26 bibliothèques sont réparties entre les provinces de la manière suivante :

3 dans le Brabant ;
7 dans le Hainaut ;
4 dans la province de Liège ;
9 dans le Luxembourg ;
et 1 dans la province de Namur.

Digitized by Google

Le tableau récapitulatif ci-après montre la progression du nombre des localités desservies :

PROVINCES	1900	1901	1902	1903	
Brabant	1	3	3	3	9,670 prêts, et fondation de 5 bibliothèques locales
Hainaut	2	5	7	12	
Liége	»	2	3	5	
Luxembourg	2	3	6	13	
Namur	3	5	5	1	
TOTAL	8	18	24	34	

29. **Manuscrits de La Tour d'Auvergne.** — On a découvert, parmi les papiers laissés par une demoiselle Lozac'h, appartenant à une très vieille famille bretonne, et qui vient de mourir, à Morlaix, le manuscrit d'une « Théorie militaire » entièrement écrit de la main de La Tour d'Auvergne, alors capitaine au régiment d'Artois.

Les héritiers de Mlle Lozac'h ont également trouvé chez leur parente un traité de l'art militaire de Frédéric de Prusse, qui porte de nombreuses annotations du premier grenadier de France.

30. **Le deuxième centenaire de la « Gazette de Voss ».** — Un des principaux journaux berlinois, la *Vossische Zeitung*, vient de célébrer le deuxième centenaire de sa fondation.

A cette occasion, M. Arnold Buchholtz a publié un magnifique ouvrage où se trouvent retracées tout au long les destinées de l'illustre *Gazette* au cours des dix-huitième et dix-neuvième siècles. Ses débuts difficiles et modestes, l'histoire de ses transformations et de ses agrandissements successifs, la biographie de ses principaux directeurs et rédacteurs, parmi lesquels la *Gazette de Voss* se glorifie de citer l'illustre Lessing, le volume de M. Buchholtz nous renseigne sur tous ces points-là.

A titre documentaire, nous lui empruntons quelques renseignements et quelques chiffres : en 1776, la *Vossische* tirait à 2,000 exemplaires ; en 1804, à 7,100 ; en 1813 — les temps étaient durs — à 4,000 ; en 1847, à 20,300 ; en 1848, à 24,000. La *Gazette de Voss* était alors le plus répandu de tous les journaux allemands. Sur ces 24,000 exemplaires, 11,500 étaient remis aux abonnés par les soins de la poste prussienne, laquelle encaissait pour ce service la somme fabuleuse de 58,500 thalers par an. Les frais d'impression et de papier s'élevaient à 1 0 thalers par an et par exemplaire. On commençait d'imprimer le journal à minuit. A trois heures du matin, le dernier numéro sortait de presse.

Digitized by Google

Les recettes de la *Vossische* s'élevèrent en 1802-1803 à 353 thalers, en 1814 à 24,126 thalers, en 1840 à 36,041 thalers, en 1850 à 58,373 thalers. Ces chiffres représentent uniquement le produit des abonnements. Il y faut ajouter le produit de la vente au numéro, d'ailleurs peu élevé, enfin les sommes considérables provenant de l'insertion des annonces, soit 5,690 thalers en 1814, 16,768 en 1830, 22,417 en 1840. Le public allemand — détail curieux — commença par répugner fort à la publicité par la voie des journaux. On sait la place immense affectée aujourd'hui aux annonces dans les gazettes allemandes comme dans les gazettes anglaises.

31. **Ventes Muller (Amsterdam) et Fiévez (Bruxelles).** — Deux ventes importantes ont eu lieu récemment, que nous signalons à l'attention de nos lecteurs.

I. Le libraire Frederik Muller, d'Amsterdam, a vendu, les 10-12 octobre, une série d'ouvrages sur les troubles religieux aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, provenant, pour la plupart, de la bibliothèque de feu CHARLES RAHLENBECK (v. *Catalogue*, 1 vol. in-8° de 159 p.).

La Bibliothèque royale en a acquis un certain nombre ; ce sont les numéros suivants du catalogue :

7 (14 fl.), 10 (6 fl.), 31 (12 fl.), 112 (8 fl.), 146 (18 fl.), 147 (14 fl.), 149 (25 fl. 50), 167 (80 fl.), 219 (10 fl.), 223 (15 fl. 50), 296 (18 fl.), 299 (23 fl.), 496 (8 fl.), 536 (18 fl.), 1125 (4 fl. 50), 1130 (4 fl.)

II. L'expert J. Fievez de Bruxelles, a vendu, les 7-8 novembre, une intéressante collection d'ouvrages de philologie, d'art et de littérature classiques. Ces volumes provenaient, pour la plupart, de la bibliothèque de M. VAN BRANTEGHEM et consistaient surtout en ouvrages sur Pindare. La Bibliothèque royale a acquis un très grand nombre de ces ouvrages et, grâce à ces acquisitions elle possèdera, avec ce qu'elle avait déjà sur ce sujet, une bibliothèque pindarique fort complète et fort précieuse.

Les lots acquis sont les numéros suivants du *Catalogue* (Bruxelles, Lhoest, 1904, 1 br. in-8° de 37 pages) :

27, 29, 42, 44, 55-57, 61, 65, 68, 74, 86, 96, 97, 101, 104, 109, 110, 124, 127, 148, 150, 163, 178, 184, 210, 216, 265, 313, 325, 329, 339, 352, 377, 379, 392, 399, 402, 416, 433, 436, 449, 452, 458, 463, 467, 468-470, 472, 476, 478, 479, 482-484, 490, 494, 496, 499, 500, 501, 506-508, 511, 518, 519, 521-523, 529, 530, 539, 540, 543, 544, 551-574, 580-583, 605-607, 620, 621, 623, 634. O. G.

ACTES OFFICIELS.

Bibliothèque royale. — CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Nomination des membres.*

Par arrêté royal du 9 novembre 1904, les membres du conseil d'administration de la Bibliothèque royale sont répartis en deux

Digitized by Google

séries. Le mandat des membres de la première série expirera le 31 décembre 1910, celui des membres de la deuxième série le 31 décembre 1907.

Sont nommés membres : A. De la première série, MM. Gevaert, directeur du Conservatoire royal de Bruxelles ; De Le Court, premier président de la cour d'appel de Bruxelles ; le lieutenant général de Tilly, membre de l'Académie royale de Belgique ; Lamy, id. ; Kurth, professeur à l'université de Liège ; le comte Thierry de Limburg-Stirum, sénateur.

B. De la deuxième série, MM. De Walque, membre de l'Académie royale de Belgique ; Houzeau de Lehaie, sénateur ; Carton de Wiart, membre de la Chambre des représentants ; Francotte, professeur à l'université de Bruxelles et De Wulf, professeur à l'université de Louvain.

La présidence du conseil est confiée à M. Gevaert, préqualifié.

Bibliothèque royale. — Personnel. — *Nomination.*

Par arrêté royal du 5 décembre 1904, M. Gossart, conservateur de la 1re section à la Bibliothèque royale, est, sur sa demande, déchargé de ces fonctions et chargé de la direction de la 2e section.

— MM. Van Bastelaer et Paris, conservateurs adjoints à la Bibliothèque royale sont nommés conservateurs. Ils sont chargés de diriger respectivement la 4e et la 1re section.

Archives générales du Royaume. — Personnel. — *Nomination.*

Par arrêté royal du 25 octobre 1904 M. De Breyne (Em.), sous-chef de section est promu au grade de chef de section.

Contribution à la

Bibliographie des Bibliographies[1]. VII.

ANDREASCH (R.). — Autoren-und Sach-Register zu den Bänden 21-30 des *Jahresberichts über die Fortschritte der Tier-Chemie.* Wiesbaden, Bergmann, 1903. In-8°

AXON (W. E. A.). — Cobden bibliography, [*Notes et Queries,* 10th séries 1, p. 481, 2 pp. 3, 62 et seq.]

BARWINSKI (E.). — Bibliografia historyi polskiej [*Kwartalnik historyczny, R.* XVII, 1903, p. 322-329].

[1] On n'y a relevé que les bibliographies parues dans les fascicules d'ouvrages périodiques ou dans des livres dont le titre ne les signale pas spécialement à l'attention. L. Stainier.

Digitized by Google

BERNARD (CH.). — Le bois centripète dans les feuilles de Conifères [*Beihefte zum botanischen Centralblatt*, B. XVIII, 1904, H. 2 Bibliographie ; pp. 307-309].

[BIBLIOGRAPHIE des travaux d'Anatole-Jean-Baptiste-Antoine de Barthélemy], [*Polybiblion*, part. litt. CI, 1904, p. 80-82].

BIBLIOGRAPHIE des travaux de Clément Lyon, publiciste. [*Archives Belges*, VI, 1904, n° 7, p. 189-191].

BIBLIOGRAPHIE des travaux publiés par E.-J. Marey. [*Archives italiennes de Biologie* XLI, 1904, n° 3, pp. 401-408].

BIBLIOGRAPHIE des travaux concernant le Radium et la radioactivité (Livres et articles de revues.) [*Le Radium*, 1904, avril].

BIFFARD DES PORTES. — Bibliographie historique et critique des guerres de Vendée et des Chouanneries. [*Revue du Bas-Poitou*, Avril-Juin 1904].

BLANCHARD (R). — Liste chronologique des publications de F. V. Raspail. [*Archives de Parasitologie*, VIII, 1904, pp 82-87].

BLANKENBURG (W.). — Die geographische Literatur des Jahres 1903. [*Geographen-Kalender*, II, 1904/05, pp. 91-178].

BLASIUS (R.) — Verzeichnis der wissenschaftlichen Veröffentlichungen von Gustav Radde [*Journal für Ornithologie*, LII, 1904, pp. 45-49].

BODE (W.). — Schriften von Augustus Radcliffe Grote. [*Allg. Zeitschrift für Entomologie*, IX, 1904, pp. 2-6].

BOLLETTINO di bibliographia storica lombarda. (Dicembre 1903 — Marzo 1904). [*Archivio storico lombardo*, XXXI, 1904, mars, pp. 153-171].

BOLLETTINO bibliografico delle pubblicazioni giùridiche italiane, con lo spoglio delle memorie originali e dei periodici di giurisprudenza e scienze affini in Italia, compilato dal dott. G Longhena e dal dott. C. Felice Faconti, col concorso, per le parte sistematica, del prof. P. Delogu e del prof. G. Moscato. Anno I, n° 1 (15 gennaio 1904) Catania, tip. Vena, 8°.

BROWN (E. W.). — Digestion experiments with Poultry Washington Government Printing Office, 1904. In-8°. [Bibliographie pp. 106-112. — 120 sources].

BULLETTINO bibliografico della Botanica italiana, redatto per cura del dott. G. B. TRAVERSO. — Anno I (1904) primo semestre. (Società botanica italiana). Firenze, tip. Pellas, L. Chiti succ., 1904, in-8°, 40 p.

Digitized by Google

BURNS (R.). — Songs. Now first printed with melodies for wich they were written. Study in tone-poetry *Bibliography*, Historical notes, Glossary, by James C. Dick. London, Frowde, 1903, in-8° 580 p.

CELANI (E.). — Indice della *Rivista marittima* (anni 1897-1901) Roma, tip. L. Cecchini, 1904, in-8°, VIII-124 p.

COLLIUS (W. H.). — The domestic slave trade of the Southern States. New-York, Broadway Publ. C°, [1904]. In-12, 154 pp. [Bibliographie : pp. 140-154].

COMMUNICATIONS scientifiques [faites à l'Académie royale de Belgique depuis sa fondation]. [*Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Médecine de Belgigue*. T. XVII, in-8°. 1904, pp. 3 — 432].

CUST (R. N.). — Linguistic and oriental essays, written from the year 1840 to 1903. [Bibliographie, pp. 1-5).

DE HAAN (F.). — Louis Emil Menger [*Modern Language Notes*, XVIII, 1903, p. 226 (avec Bibliographie)].

DROYSEN (H.). — Beiträge zu einer Bibliographie der prosaischne Schriften Friedrichs der Grossen. [*Wissensch. Beilage zum Jahresbericht des Königstädtischen Gymnasiums zu Berlin*. 1904, 24 p.]

ESPINAS (G.). — Jehan Boine Broke, bourgeois et drapier Douaisien (?-1310 env.) [*Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte*, B. II, 1904, H. 1. Bibliographie : pp. 35-36].

FREYS (E.) et BARGE (H.) — Verzeichnis der gedruckten Schriften des Andreas Bodenstein von Karlstadt. [*Zentralblatt f. Bibliothekswezen*. XXI, 1904, pp. 153-179].

GEBAUER (C.). — Die Dresdner Heide. [*Zeitschrift für Gewässerkunde*. VI, 1904, H. 4/5. Bibliographie : pp. 201-206].

GESCHRIFTEN van Louis D. Petit [Conservator van de Leidsche bibliotheek]. [*Nieuwsblad voor den Boekhandel*, LXXI, 1904, n° 73, pp. 432-433].

GRUBER (M.). Verzeichniss der Veröffentlichungen Pettenkofer's. [*Berichte der deutschen chemischen Gesellschaft*, XXXVI, n° 18. pp. 4553-4572].

HAILLANT (N.). — Bibliographie géographique vosgienne. [*Congrès national des Sociétés françaises de géographie*, 22e session, Nancy 1904].

HESSELMAN (H.). — Zur Kenntnis des Pflanzenlebens Schwedischer Laubweisen. [*Beihefte zum Botanischen Centrablatt*. B. XVII, 1904. H. 3. Bibliographie : pp. 456-460].

Digitized by Google

HOFFMANN (P.). — Catalogue des ouvrages pédagogiques publiés par des auteurs néerlandais du XVI^e siècle. Bruxelles, Lamertin, 1904. Gr. in-8°, 14 p. [Extrait de : *Mélanges Frédericq*, Bruxelles, Lamertin 1904.]

HOWARD (G. E.). — Lay sermons by Amos Griswold Warner, with a biographical sketch. Baltimore, Johns Hopkins press, 1904. In-8°, 70 p. [*Johns Hopkins University Studies*, series XXII, n^os 6-7-8. Notes supplementary]. [Bibliographie : pp. 67-70].

HULTH (S. M.). — Bibliografi. A. E. Nordenskiöld. [*Acta societatis scientiarum Fennicæ*. T. XXXI, 1903, suppl. 1, pp. 21-29].

INDEX (GENERAL) of the ninth series of *Notes and Queries*. With introduction by J. Knight. London, office of N. and Q., 1904. in-8°.

INDICE della Rivista Storica italiana dal 1884 al 1901 con l'elenco alfabetico degli autori, compilato dal prof. Constanzo Rinaudo. Torino, Direzione della Rivista, 1904. 2 vol. in-8°.

JACKSON (C. LORING). — Verzeichniss der wichtigsten chemischen Abhandlungen von Henry Barker Hill. *Berichte der deutschen Chemischen Gesellschaft*, XXXVI, n° 18 pp. 4579-4581.

JAHRESBERICHTE über die numismatische Literatur 1901, 1902 [a paru également dans : *Zeitschrift für Numismatik*, B. XXIV, 1903-04, H. 3/4].

JOUËT (H.). — Index to the Literature of Thorium 1817-1902. [*Smithsonian Miscellaneous Collections*, n° 1374 (Part of vol. XLIV).

JUBILÉ de M. Louis Dufour-Vernes, archiviste d'Etat 21 janvier 1904. Genève, H. Kündig 1904. 32 p. in-8°. [pp. 21-24, liste des publications de M. L. D. jusqu'au 31 déc. 1903].

KITCHIN (F.-L.) — Obituary of prof. Karl A. von Zittel. [*Geological magazine*, 1904, n° 2. Bibliographie : pp 94-96].

KNOWLSON (T. S.). — Leo Toltoy : a biographical and critical study. London, Warne & C^e, 1904. In-12°, 190 p. [Bibliographie des œuvres de Tolstoï, publiées en Anglais, dressée par ordre chronologique, de 1852 à 1900 : pp. 178-190].

KRARUP (A.). — Fortegnelse over historisk litteratur fra aaret 1902 verdrorende Danmarks historie. [*Dansk historisk Tidskrift*, IV, 1904].

KUCHLER (A.). — Die Druckerzeugnisse der Obwaldner bis zum Jahre 1880 [*Obwaldner Geschichtsblätter*, 1904, H. 2, pp. 5-55].

LABANDE (L. H.). — Bibliographie Vauclusienne. 1902 et supplément de 1894 à 1901 [*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*. Sér. 2, t. III, 1903].

Digitized by Google

LAUS (H.). — Die botanische Literatur Mährens und Oesterr-Schlesiens bis 1903. [*Zeitschrift d. Mährischen Landesmuseums.* III, 1903, pp. 18-52].

LEON (N.). — Bibliografia Mexicana del Siglo XVIII. Seccion 1, Parte 2. A-Z. [*Boletin del instituto bibliografico mexicano,* n° 4].

LISTE des publications de Paul Alberdingk-Thijm. [*Archives belges,* VI, 1904, n° 2, pp. 53-56].

LISTE des publications de Charles de la Vallée Poussin. [*Annuaire de l'académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,* 1904, pp. 77-84].

LISTE des publications de Clément Lyon, publiciste. [*Le Vieux Liège* VI, 1904, n° 6, col. 69.

LISTE des Publications de Guillaume-Charles-Xavier Eugène Zech. [*Archives belge,* VI, 1904, n° 3, pp. 79-80].

LORD (ISABEL E.) AND WYER Jr (J. L.). — Bibliography of Education. [*Educational Review,* June 1904].

LORIA (G.). — Luigi Cremona et son œuvre mathématique. [*Bibliotheca Mathematica,* B. V, 1904, H. 2; Liste chronologique des publ. math. de L. Cremona, pp 189-195].

MAAS (G.). — Bibliographie des bürgerlichen Rechts-Verzeichnis von Einzelschriften und Aufsätzen über das im bürgerlichen Gesetzbuch fur das deutsche Reich vereinigte Recht sachlich geordnet. 1903. [*Archiv f. bürgerl. Recht.* Bd. 24, 1903].

MAC CURDY (E.). — Leonardo da Vinci. London, Bell, 1904, in-8°. [Bibliographie : pp. XI-XIV].

MACQUERON (H.). — Bibliographie du département de la Somme T. I. [*Mémoires de la société des antiquaires de Picardie,* T. XV.]

MAY (W. E. SAUTHCOMB). — Index to contributions to Photographic science. (From april 1st, 1903, to end of March 1904). [*The Yearbook of Photography,* 1904, pp 247-256. Bibliographie par ordre alphabétique].

MAZZINI (V.). — Appunti e notizie per servire alla bio-bibliografia di Bartholomeo Facio. [*Giornale storico e letterario della Liguria,* IV, 1903, 10-12, p. 400]

MEES (C. E. K.) und SHEPPARD (S. E.). — Ueber apparate zu sensitometrischen Untersuchungen, mit einer geschichtlichen Zusammenfassung [*Zeitschrift f. wissenschaftl. Photographie, Photophysik und Photochemie,* II, 1904, H. 9/10. Bibliographie, pp. 333-336].

Digitized by Google

MOODY (J.). — The Truth about the trusts. New-York, Moody publ. C°, 1904 In-8°, 22-514 p. [5 pages de bibliographie].

NIELSEN (N.). — Handbuch der Theorie der Cylinderfunktionen. Leipzig, B. C. Teubner, 1904 In-8°. [Bibliographie : pp 389-405].

NOLAN (T). — The telescope. 2d edit. New-York, Van Nostrand, 1904. In-8°, 128 p. [Bibliographie : pp. 118-128].

OTTENTHAL (E. VON). — Pubblicazioni degli anni 1901 e 1902 [in Germania] sulla storia medioevale italiana. [*Archivio storico italiano* XXXIII, 1904, n° 2, pp. 417-440]

OVERZICHT der Geschiedenis van de Premonstratenser Abdij van Tongerloo [*'t Park's Maandschrift* IV, 1904, n° 4. (Bibliographie pp. 73-74].

PEET (W. H.) — Bibliography of publishing and bookselling.]*Notes and Queries*, 1904 p. 83-83. (Continue)].

PENANT D.). — Premières tables décennales du *Répertoire de droit colonial et maritime* (1er juin 1891-1er janvier 1902]. Melle, Gaussard, 1904 in-8°, IV-556 p.

PFEFFER (G.). — Les études sur Rabelais parues en Allemagne [*Revue des Etudes Rabelaisiennes*, I, 1903, pp. 188-192].

PICCOLOMINI (P.). — Indici delle pubblicazioni della Società senese di storia patria municipale (1865-1870), della sezione letteraria e di storia patria municipale della r. Accademia dei Rozzi (1870-1888) e della commissione senese di storia patria nella r. Accademia dei Rozzi (1894-1901. Siena, tip. Lazzeri, 1902. In-8°, XII-124 p.

PUTNAM (H.) — Manuscript sources for american History. [*North American Review*. Vol. 178, 1904, pp. 527-538].

QUINET (F. A.). — Essai de bibliographie postale. [*Bull. de la soc. archéol. hist. et artist. le Vieux Papier*, 1er juil. 1904].

RADIGUET ET MASSIOT. — Haute fréquence. Paris, Radiguet, 1904, in-8°, 100 p. grav. [contient un *Index bibliographique* de tous les travaux français et étrangers sur l'étude et les applications des courants de haute tension et de haute fréquence].

RADIGUET ET MASSIOT. — Radiologie. Paris, Radiguet, 1904, in-8°, 370 p, grav. [renferme une *Bibliothèque Radiologique* et une *Bibliographie* des procédés de radiostéréoscopie].

REGISTER der *Zeitschrift der Deutschen geologischen Gesellschaft*, fur die Bände 1-50 (1848-1858). Berlin, 1003, in-8°. 362 p.

Digitized by Google

RIEDER (O.). — [Die Publikationen von Karl Primbs] [*Archivalische Zeitschrift*, N. F. B. XI, 1904. pp, 313-318].

ROCA P.). — Vida y escritos de D. Jose Antonio Conde [*Revista de Archivos, bibliotecas, y museos* 1903 pp. 279-291; 338-354; 1904, pp. 27-42].

RODOCANACHI (E.) — Le Capitole romain antique et moderne. Paris, Hachette, 1904. In-4°. [Bibliographie, pp. 209-211].

ROSSIG (H.). — Von welchen Organen geht der Reiz zur Bildung der Pflanzengalle aus? [*Zoologischer Jahrbücher*. (Abt. f. Syst. Geogr. u. Biologie der Thiere), XX, 1904, H. 1. (Bibliographie pp, 78-86].

RUELLE (C. E.) — Bibliographie annuelle des études grecques (1900, 1901, 1902). [*Revue des études grecques* T. XVI, 1903, pp. 427-482].

SCHNEIDER (A.). — Bibliographie der Veröffentlichungen Karl Dziatzkos [*Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, H. XVII, 1904, p. 1-12].

SCHUETZE (E.). — Literaturbericht zur Landes und Volkskunde Thüringens. [*Mitteilungen d. geographischen Gesellschaft für Thüringen zu Jena*, XXI, 1903, pp. 112-162].

SCHUYLER (M.). — A bibliography of the plays attributed to Harsadeva. (*Verhandlungen d. XIII Intern. Orientalisten-Kongresses*, Hamburg 1902. Leiden, 1904, pp 33-37).

SCHYBERGSON (M. C.). — Karl Konstantin Tigerstedts utgifna Arbeten. [*Acta Societatis scientiarum Fennicae*, T. XXXI, 1903, suppl. 2, p. 21].

SETTERWALL (K.). — Svensk kyrkohistorisk Bibliografi, 1900-1902 [*Kyrkohistorisk Aarsskrift*, IV, 1903, pp. 138-150].

SEVERIN (G.). Publications du Dr Tosquinet. [*Mémoires de la Société entomologique de Belgique* 1903, vol. X. p. XII

SERWY (V.) — Comment on fonde, on administre et on fait prospérer une coopérative. Manuel pratique de la coopération. Gand, Volksdrukkerij, 1903, in-18 144 p. [Bibliographie à la fin du volume].

SOUTTAR (R.). — A Short history of ancient peoples, 2d Edition. London, Hodder and Stoughton, 1904, in-8°. [Renferme une bibliographie].

SWANN (J. H.). — Bibliographical Notes on Vaughan's Poems. [*Manchester Quarterly*. July 1904].

TABLES générales alphabétique, systématique et chronologique des tomes I à XVI (1885-1900) de la *Revue des établissements de bienfaisance et d'assistance*. Nancy et Paris, Berger-Levrault, 1903. in-8°. VII-645 p.

Digitized by Google

TABLE générale analytique et alphabétique des matières contenues dans les *Annales de la société historique et archéologique de Château-Thierry* (1864-1900). Château-Thierry, Imp. moderne. 1903, in-8°, 269 p.

TESTE (P.). Table des matières contenues dans le *Cabinet historique*. [*Revue des Bibliothèques* XIV, 1904, n^os 1-4 et suiv.]

TIESSEN (Dr.) — Asiatische Bibliographie. [*Asien*, III, 1903 n° 2 et suiv.].

TUFTS (J. H.) — Notes on the bibliography of the history of philosophy. [*Yearbook of the bibliographical society of Chicago*, 1902-03 pp. 20-31].

VAN BEVER (Ad.) et SANSOT-ORLAND (Ed.). — Œuvres galantes des conteurs italiens. 2e série (XVe et XVIe siècles). Paris, *Mercure de France*, 1904. n° 184 [contient une bibliographie critique].

VANDER CHIJS (J. A.). — Proeve eener Nederlandsch-Indische Bibliographie (1659-1870). Suppl. II. [*Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap voor Kunsten en Wetenschappen*. Deel 55. St. 3].

VERZEICHNISS des Arbeiten von Georg Wagner. [*Berichte der deutschen chemischen Gesellschaft*, XXXVI, n° 18, p. 4609-4613].

VINCENT (J.). — Aperçu de l'histoire de la météorologie en Belgique (IIIe partie). [*Annuaire météorologique de l'observatoire royal de Belgique*, pour 1903. [Bibliographie pp. 137-141].

VINCENT (J. M.). — Switzerland at the beginning of the 16th century. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1904, in-8°. 61 p. [*Jhons Hopkins University Studies*, series XXII, n° 5]. [Bibliographie : pp. 59-61].

WARNOTTE (D.). — La question douanière en Angleterre. La première campagne de M. J. Chamberlain, mai 1903-avril 1904. Bibliographie. Bruxelles, Misch et Thron, 1904. 31 p. in-12. [Extrait de : Crick (D.) Le progrès du libre-échange en Angleterre].

WAXWEILER (E.). — La concurrence américaine et le rôle de l'ingénieur commercial. [*Revue économique internationale*, I, 1904, 1903. Bibliographie, pp. 599-600].

WEITENKAMPF (F.). — The Irish literary revival : a contribution to literary bibliography (*The Lamp*, oct. 1904 pp. 238-240).

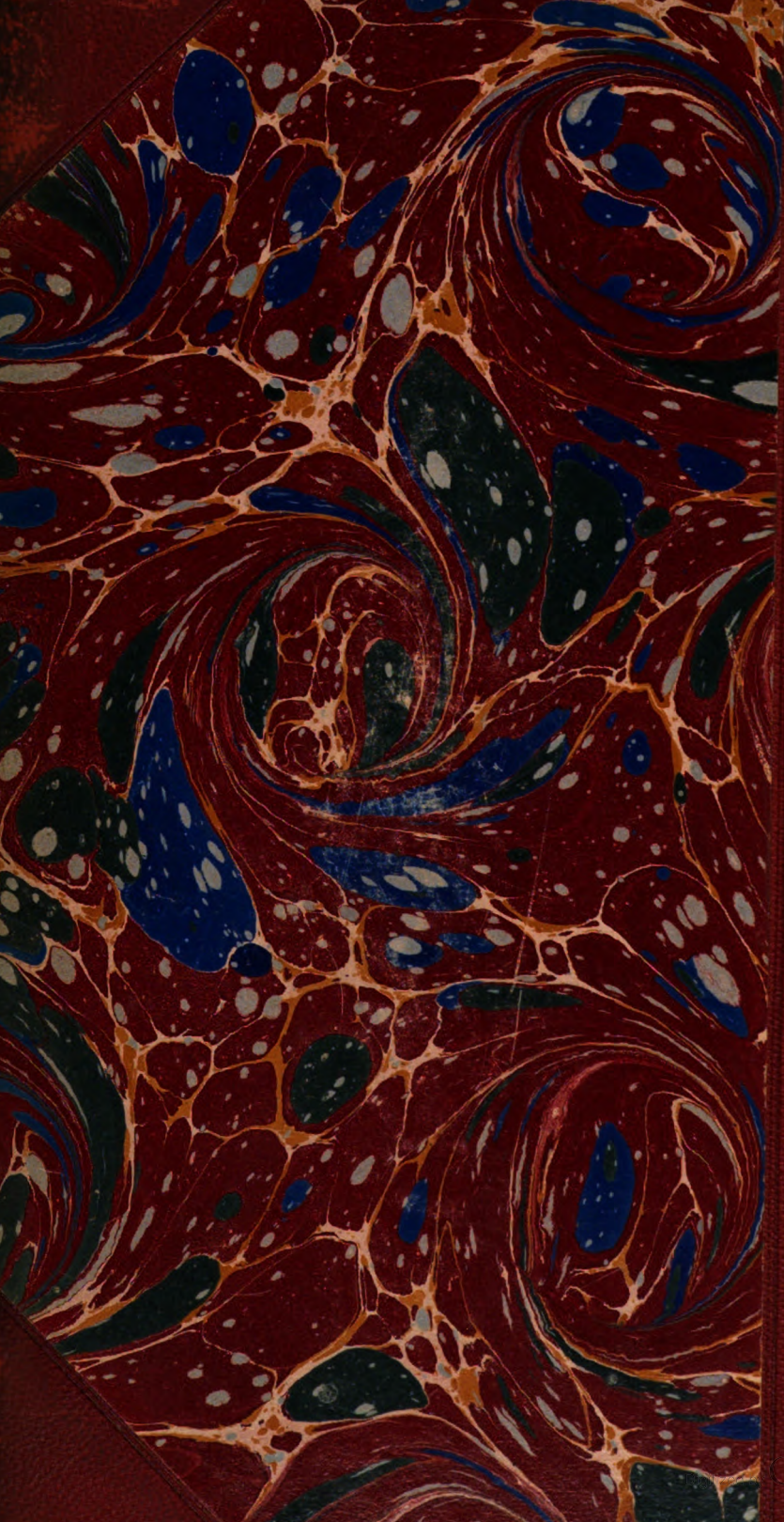
WILSON (L. N.). — Bibliography of the published writings of President G. Stanley Hall. [*American Journal of Psychology*, XIV, 1903, pp. 681-694].

Digitized by Google

Digitized by Google


32101 073751867

Digitized by Google


Digitized by Google